



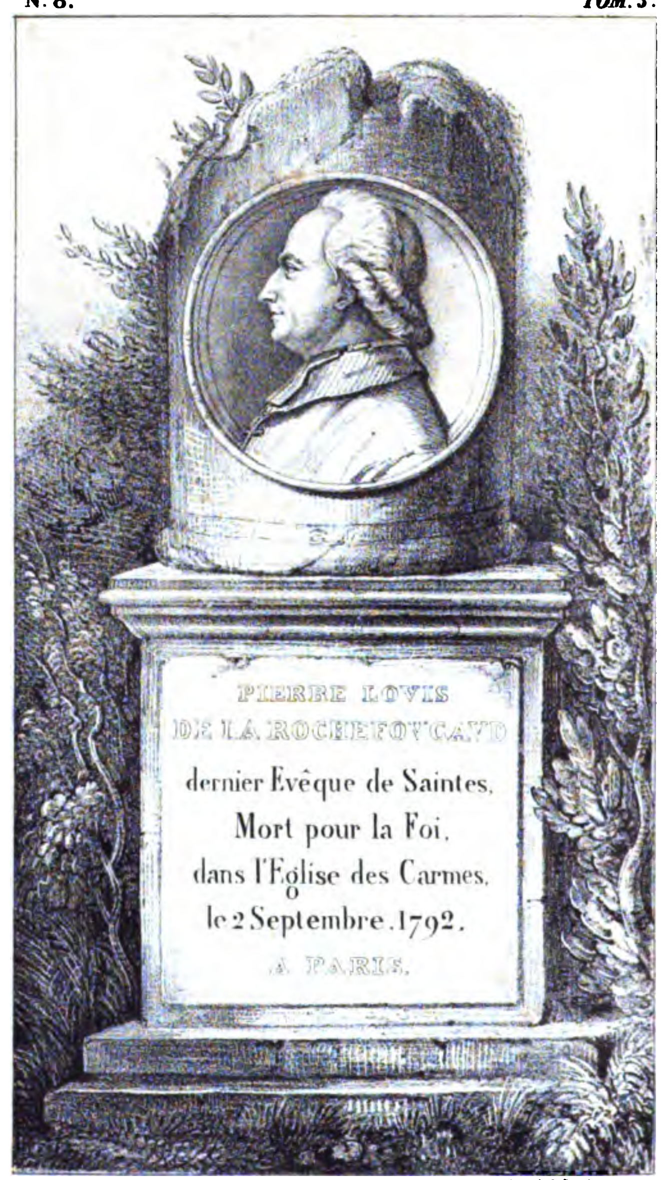
HISTOIRE

DE L'ÉGLISE SANTONE

ET AUNISIENNE.

III.

TYPOGR. DE F. BOUYET, LIBRAIRE-ÉDITEUR.


PIERRE LOVIS
DE LA ROCHEFOVCAVD
dernier Evêque de Saintes,
Mort pour la Foi,
dans l'Eglise des Carmes,
le 2 Septembre 1792.
A PARIS.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE SANTONE

ET AUNISIENNE,

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS.

PAR M. L'ABBÉ BRIAND,
Chanoine honoraire de la Rochelle, de Luçon et d'Évreux.

TOME TROISIÈME.

« En démontrant la perpétuité de la foi, enseignée aux hommes par la succession traditionnelle des Évêques, depuis les Apôtres jusqu'à nous, nous réfutons victorieusement les aveugles et dangereux systèmes de tous les novateurs. »
(*S. Irén. cont. les hér. t. III. c.* 3. *p.* 175).



A LA ROCHELLE,
CHEZ FRÉDÉRIC BOUTET, IMPRIMEUR, LIBRAIRE-ÉDITEUR
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE ET DU CLERGÉ,
RUE CHEF-DE-VILLE, 8.
1843.


BIBLIOTHECA·BODLEIANA·

CHAPITRE SEPTIÈME.

—

TRADITION DEPUIS LE XVIIIe SIECLE JUSQU'AU XIXe.

S'il est démontré, par l'expérience et par la raison, qu'une ruine prompte et nécessaire doit suivre l'enlèvement des fondements qui soutiennent un édifice, nous n'avons pas moins de certitude, et par la raison et par l'expérience, que la société croule et s'abîme, dès le jour où d'imprudentes théories la privent de sa base essentielle, l'autorité, le respect dû à l'autorité des rois, dont le trône, avant tout, dit Bossuet, doit être placé dans la conscience des peuples. Or, sans prendre un ton d'acrimonie qui ne saurait convenir ni à nos convictions ni à la gravité de notre caractère, nous dirons cependant, avec le calme de l'observateur, du chrétien et du prêtre : Les systèmes enfantés par le XVIIIe siècle ne sont pas seu-

lement des systèmes profondément irréligieux, évidemment marqués au coin de la doctrine la plus immorale, ils sont encore subversifs de l'ordre et de la paix des États. Avec eux l'existence de la société est impossible. Cette vérité est péremptoire et d'une rigueur logique, dès que l'on veut se donner la peine d'analyser leur nature, leur tendance, leurs conséquences directes. La société est emportée par eux dans l'abîme de tous les désordres; car il y a désorganisation complète, confusion sensible, principe de mort pour elle, quand le frein des devoirs est brisé. La *philosophie* machiavélique les brise essentiellement tous.

Au XVI[e] siècle, on voulut saper dans sa base l'autorité spirituelle qui, certes, aurait disparu sans retour, si elle n'eût pas été d'une nature impérissable. Qu'est-il résulté, au moins pour la secte violemment séparée du centre de l'unité, témérairement révoltée contre le pouvoir apostolique?.. Ce qui arrive, selon la belle pensée de saint Jérôme, aux ruisseaux détachés de leur source: ils serpentent sur un terrain brûlant; bientôt ils se dessèchent et disparaissent; ce qui arrive au corps humain séparé de l'âme qui est sa vie: il n'est plus qu'un cadavre pendant quelque temps; puis il se transforme en vers qui le rongent, en limon qui le dissout, en poussière enfin qui le dissipe aux vents. Or, ce qui est arrivé à la prétendue réforme de Luther et de Calvin, divisée

aujourd'hui en autant d'opinions contradictoires qu'elle renferme d'individus, ce qui lui arrivera de plus en plus, jusqu'à entière extinction, a lieu et aura toujours lieu dans l'ordre politique des empires qui ont eu l'inconcevable imprudence d'arborer la bannière de la turbulente philosophie du dernier siècle. Le principe conservateur des royaumes une fois rejeté, le lien unissant toutes les volontés au centre qui gouverne une fois rompu, c'est la digue ouverte au torrent qui inonde, renverse et emporte tout ce qu'il rencontre sur son passage. D'affreux exemples prouvent à la face du ciel ce que nous avançons. Le monde social s'en va tombant de ruine en ruine, depuis l'heure où les systèmes anarchiques ont rompu la chaîne qui d'abord attache l'homme à Dieu par des doctrines saintes et positives, puis le soumet, par conscience, au pouvoir suprême émané de Dieu, et enfin l'affectionne, par amour et par dévoûment, à l'homme, son semblable et son frère.

Un grand développement commercial, un progrès rapide dans l'industrie, un perfectionnement admirable dans l'art mécanique et un plus vaste champ ouvert aux sciences naturelles, ne constituent pas le salut des nations. N'est-ce pas, au contraire, la source empoisonnée d'un luxe ruineux?.. Les peuples ne vivent, avant tout, que de vérités constitutives des devoirs de l'homme envers la Divinité, et des obligations réciproques

et consciencieuses des hommes entre eux. Le perfectionnement social qu'on nous vante aujourd'hui avec emphase, est un perfectionnement purement matériel, plus nuisible qu'utile aux mœurs; c'est un masque brillant qui cache une physionomie qu'un chancre affreux dévore.

L'époque de 1793 ne fut que le jour de l'application des doctrines des sophistes, qui ont attaqué en même temps et le ciel et la terre; ils ont blasphémé Dieu et perverti l'homme. Nous n'avons point à suivre, dans son cours sanglant et dévastateur, ce fleuve débordé de toutes parts : nous ne nous arrêterons qu'à ce qui touche notre sujet. Dans ce cercle restreint il nous sera encore bien facile de nous donner une idée juste de ce que peut l'impiété devenue puissante, et surtout la plus forte. Après avoir démoralisé, elle persécute avec le même glaive qui arma la main cruelle des Néron et des Dioclétien. Son caractère féroce ne change pas; la haine implacable est son essence et le meurtre est son besoin, toutes les fois que, par principe et par conscience, on se trouve devant elle pour résister à son despotisme. La religion catholique, loi divine, est en tous points opposée aux pensées, aux vues, aux doctrines des philosophes révolutionnaires de toutes les nuances et de tous les siècles. Cette opposition est invincible et nécessaire. Elle est immuable comme la vérité en présence du mensonge; ni les

hommes, ni les temps, ni la paix, ni la guerre, ni les promesses pompeuses, ni les menaces formidables, ne détruiront jamais cette nature inflexible de la foi divine, car elle est la pensée de Dieu; voilà pourquoi tout rapprochement est impossible entre elle et l'impiété. Jamais d'alliance entre le ciel et l'enfer; point de concessions permises quand il s'agit de dogmes et de morale catholique. Depuis bientôt deux mille ans, l'Église de Rome, assaillie par toutes les erreurs et par tous les vices, demeure inexpugnable. Dieu le veut et elle dit avec son adorable fondateur : *J'ai vaincu le monde!*

Certes, la voix terrible des Septembriseurs a rugi comme la lionne qui pousse des cris de mort! Eh! bien, dans l'Eglise de France qui a pâli?... Qui l'a craint?... Sur cent trente-et-un évêques, cent vingt-sept pontifes refusèrent, avec l'énergie des Basile, de fléchir devant Valens!... Ils rejetèrent, comme une iniquité et un opprobre, le serment sacrilège à *la Constitution civile du clergé*. Soixante mille prêtres suivirent l'exemple donné par l'épiscopat!... On vit, au jour de l'attaque contre l'Eglise de France, glorieuse portion de l'Eglise universelle, évêques et prêtres resserrer leurs rangs autour de la chaire de Pierre et se mettre sous l'égide du siège apostolique!... C'est ici qu'il nous faut entendre des accents sublimes! Quand Pie VI, de si sainte mémoire, aura parlé,

nous recueillerons les paroles du courageux et fidèle Larochefoucaud, qui, pendant sa vie, sentinelle vigilante du dépôt d'un martyr, se montra digne, à la mort, de recevoir du ciel la palme des Ignace d'Antioche et des Cyprien de Carthage!..

Voici donc l'état des deux puissances: l'une est céleste, calme, mais invincible; l'autre monte de l'abîme, formidable, sanguinaire, mais subjuguée. La France impie dresse ses échafauds; Rome la catholique proclame les devoirs de tous en présence de la mort!... Quelle époque dans les annales de l'Eglise!...

Pour nous, dirent unanimement les confesseurs de la foi, laissons gronder l'orage comme s'il ne menaçait pas nos têtes. Restons le front haut et l'œil fixé sur nos modèles; que notre âme soit attentive aux leçons du successeur de Pierre. Le moment est solennel; il s'agit de vaincre ou de mourir. Jésus-Christ lui-même nous parle par la bouche du pontife romain. Peu sensibles au plomb meurtrier et au fer homicide de nos ennemis, n'ayons tous qu'une volonté, celle d'obéir à l'Eglise, notre mère. — Ainsi se montra digne des plus beaux siècles chrétiens l'immortel clergé de France[1], groupé aux pieds de Pie VI. Ce saint Pape s'exprimait ainsi; écoutons et, s'il le fallait, imitons!...

« La charité, dont les principaux caractères, selon l'apôtre saint Paul, sont la patience et la

bonté, souffre et supporte tout, tant qu'il lui reste quelque espérance de pouvoir remédier, par la douceur, aux erreurs qui commencent à se glisser dans les esprits; mais quand chaque jour fortifie ces erreurs, quand le désordre est poussé au point de produire un schisme, alors les lois de la charité elle-même, s'unissant aux devoirs du ministère apostolique dont nous sommes revêtus, malgré notre indignité, nous prescrivent et nous pressent vivement d'opposer à ce mal naissant un remède doux et paternel, mais prompt et efficace, en dévoilant aux coupables l'énormité de leur faute et la gravité des peines canoniques qu'ils ont encourues. De cette manière, ceux qui se sont égarés pourront venir à résipiscence, abjurer leurs erreurs et rentrer dans le sein de l'Eglise, cette tendre mère qui reçoit à bras ouverts ceux qui reviennent à elle; et les autres fidèles seront moins exposés à se laisser tromper par de faux pasteurs, qui, n'entrant pas dans la bergerie par la véritable porte, ne veulent que ravir, égorger et perdre le troupeau.

« Pénétrés de ces divins préceptes, dès que nous avons reçu la première nouvelle de la guerre déclarée à la religion catholique par les novateurs philosophes, ligués contre elle et formant la majorité de l'assemblée nationale de France, nous avons pleuré amèrement en présence du Seigneur,

et, après avoir épanché nos cruelles inquiétudes dans le sein de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, nous avons ordonné des prières publiques et particulières; nous avons ensuite exhorté très-instamment notre très-cher fils en Jésus-Christ, Louis, roi très-chrétien, par notre lettre du 9 juillet 1790, à ne point accorder, à *la constitution civile du clergé*, une sanction qui induirait en erreur la nation et introduirait un schisme dans le royaume; car il était absolument impossible qu'une assemblée purement politique eût le droit de changer la discipline universelle de l'Eglise, d'annuler les décisions des saints pères et les décrets des conciles, de renverser l'ordre de la hiérarchie, de régler à son gré les élections des évêques, de supprimer des sièges épiscopaux et de substituer dans l'Eglise, à des formes anciennes et respectables, des formes nouvelles et vicieuses... »

Ici, le Souverain-Pontife justifie l'infortuné Louis XVI de la sanction qui lui fut arrachée par l'assemblée révolutionnaire. Il signale l'impossibilité où s'est vu le Saint-Siège d'approuver et de tolérer des articles contraires aux règles canoniques; il loue le courage et la fidélité de l'épiscopat; il flétrit l'intrusion des apostats, ainsi que l'odieux serment exigé par l'assemblée nationale, qu'il considère comme une source empoisonnée de toutes sortes d'erreurs et la principale cause des

maux qui ont affligé la France. Il annule toutes les nominations des intrus et les frappe, eux, de suspense et de nullité pour toutes les fonctions du ministère épiscopal et sacerdotal. Puis, s'adressant aux cent vingt-sept évêques et aux soixante mille prêtres fidèles, Pie VI continue en ces termes :

« C'est à vous maintenant que nous adressons la parole, vénérables frères, qui tous, à l'exception d'un très-petit nombre, avez si bien connu vos devoirs envers votre troupeau ; qui, foulant aux pieds tous les intérêts humains, avez fait une profession publique de la saine doctrine et qui avez jugé que vos soins et vos travaux devaient être proportionnés à la grandeur du péril ! Nous vous appliquons l'éloge que donna autrefois le grand saint Léon aux évêques catholiques d'Egypte réfugiés à Constantinople : Quoique nous compatissions de tout notre cœur aux maux que vous avez soufferts pour la défense de la religion catholique, quoique les outrages que vous avez essuyés de la part des hérétiques nous soient aussi sensibles que si nous en avions été nous-même l'objet, nous sentons cependant qu'il faut plutôt vous féliciter que vous plaindre, puisque, avec le secours de notre Seigneur Jésus-Christ, vous êtes restés fermes et inébranlables dans la doctrine de l'évangile et que, chassés de vos églises par les ennemis de la foi, vous avez pré-

féré les fatigues d'un long voyage au danger d'être souillés par la contagion de l'impiété. Le spectacle de votre vertu est pour nous une consolation bien douce, et nous vous exhortons instamment à persister dans vos généreuses résolutions. Retracez-vous sans cesse les liens sacrés du mariage spirituel qui vous unit à vos églises et qui ne peuvent être rompus que par la mort ou par notre autorité apostolique suivant les formes que prescrivent les saints canons. Restez-y donc inviolablement attachés; ne les abandonnez jamais à la merci des loups dévorants, puisque, enflammés d'une sainte ardeur, vous avez déjà élevé la voix contre leurs brigandages, puisque vous avez eu le courage d'employer contre eux les droits d'une autorité légitime.... Vous tous enfin, catholiques répandus sur la surface du royaume de France, nous vous exhortons, dans l'effusion de notre cœur, à vous rappeler le culte et la foi de vos pères, à lui rester fidèles, puisque la religion qui procure une éternelle félicité dans le ciel, est encore, sur la terre, le seul moyen d'assurer le salut des empires et le bonheur de la société civile. Gardez-vous de prêter l'oreille aux discours trompeurs des philosophes du siècle. Attachez-vous au Saint-Siège; car, pour être dans l'Église, il faut être uni à son chef visible et tenir fortement à la chaire de Pierre [1]..... »

[1] Bulle de Pie VI.

Quand on se reporte à l'époque où le Souverain-Pontife élevait si dignement sa voix suprême pour flétrir la lâcheté coupable et la basse apostasie, faire connaître les projets iniques de l'impiété révolutionnaire, raffermir, dans les voies de la catholicité, ceux qui auraient pu y chanceler, encourager et féliciter les nombreux héros de la foi, qui se tenaient debout et invincibles à l'ombre de la chaire apostolique, on ne peut s'empêcher de convenir qu'il fallait toute l'énergie des martyrs pour ne pas frissonner aux conséquences qui devaient suivre la manifestation du Saint-Siège et l'obéissance à ses ordres!.. La puissance ennemie était souveraine et le glaive du bourreau étincelait dans ses mains, pour frapper impitoyablement quiconque aurait méprisé ses lois despotiques!... Mais on sait quelle fut l'attitude des athlètes de la foi!.. Le dernier successeur de saint Eutrope ne se montra point indigne de son modèle et de l'épiscopat français.

Après avoir entendu les paroles du chef de l'Église, mort lui-même confesseur de la foi avec autant de calme qu'il avait montré d'intrépidité à la défendre, il nous sera doux, prêtres et fidèles de ce beau diocèse, de prêter une attention filiale et respectueuse aux derniers accents de Louis de Larochefoucaud. Déjà comme placé au milieu du nouvel amphithéâtre où son sang coulera sous le glaive des assassins, l'évêque de Saintes adresse

à son Église les conseils d'une admirable sagesse et les exhortations d'un zèle pur; c'est, en effet, en présence des chefs mêmes de la révolution furieuse qu'il invite son diocèse à n'écouter que la voix de Rome, à repousser tout autre langage comme scandaleux, hérétique et impie!.. Après avoir parlé comme un Athanase, ne devait-il pas mourir comme un Irénée?..

O Église de Saintes! tes pontifes martyrs ont ceint ton front de leurs palmes victorieuses; si ton trône est brisé, ta gloire est intègre!.. Antioche recueillait avec amour et vénération les dernières paroles d'Ignace, son évêque mourant pour la foi; recueille avec vénération et avec amour les derniers accents de Larochefoucaud mourant pour son Dieu. Ah! si des jours mauvais se levaient encore, si le *lion assoupi* devait, à son réveil, s'élancer sur nous pour nous immoler à sa rage, si l'enfer osait de nouveau, par l'organe de ses agents, prétendre porter atteinte à notre foi et à notre union avec l'Église romaine, rappelons-nous que la route à suivre n'est pas douteuse : elle nous est tracée par le sang des martyrs! Voilà nos phares pendant l'orage. Nous dirigeant d'après leurs feux, nous ne pourrons qu'éviter l'écueil et sûrement parvenir au port. Mais ici nous laisserons parler l'évêque de Saintes, exposant à un de ses prêtres ce qui se passe dans l'assemblée nationale. Ce récit nous intéresse d'autant plus,

qu'il est l'expression de la vérité transmise par un témoin oculaire. C'est comme le prélude de ce que nous aurons bientôt à raconter.

« Vous attendez, je m'imagine, avec bien de l'impatience, mon cher abbé, les détails de la séance d'hier : je vais tâcher de vous en donner le précis. Si l'espèce d'acharnement avec lequel on poursuit les ministres du Seigneur et l'on veut forcer leur conscience, vous afflige, vous serez un peu consolé par la fermeté et le courage qu'ont montrés les évêques et un grand nombre d'ecclésiastiques du second ordre, quoiqu'on n'ait absolument négligé aucun des moyens qu'on a cru propres soit à les intimider, soit à les séduire.

« A une heure et un quart, terme fatal qui était marqué, comme je vous l'ai mandé hier, la majorité de l'assemblée a montré une grande impatience pour interrompre l'objet qui était à l'ordre du jour. Afin de commencer à travailler le clergé, on a interrompu l'orateur qui était à la tribune et qui parlait, à la vérité, depuis longtemps, et on a demandé que son opinion fût continuée au lendemain. Il s'est élevé quelques débats à cet égard, qui ont fini par nous donner encore jusqu'à deux heures pour faire nos réflexions. Si on nous avait consultés, nous aurions été d'avis que la question qui nous concernait se traitât sur-le-champ. Pendant le peu de temps qu'on nous avait donné, une partie de l'assemblée

montrait la plus vive impatience et l'on a crié, plusieurs fois au président, qu'il était deux heures. Il a été obligé de se rendre aux instances du parti qui nous est opposé, avant même que le nouveau délai fût expiré ; il est vrai qu'il n'y avait plus que trois ou quatre minutes ; mais enfin l'heure fatale n'était pas encore arrivée.

« La première personne qui est montée à la tribune est l'*abbé Grégoire*. Il a voulu nous prouver que l'assemblée n'avait point entrepris sur le spirituel ; qu'elle l'avait déclaré plusieurs fois, et il a fini par exhorter ses confrères, les curés et les évêques pour lesquels il a protesté être plein de respect, de se rendre aux vœux de l'assemblée, et de *prêter le serment*, pour éviter les troubles et les malheurs qui pourraient être la suite de leur résistance.

« Mirabeau a succédé à l'abbé Grégoire et a commencé par se plaindre, avec force, du titre qu'on avait mis à la tête de l'affiche du décret concernant le serment. Par ce titre, il était dit que ceux qui ne prêteraient pas le serment, seraient poursuivis comme perturbateurs du repos public. Etait-ce un fait exprès, était-ce une inadvertance ? Il ne prononce rien à cet égard, *pour ne pas blesser la charité.* Mirabeau a voulu ensuite étendre un peu les raisons de l'abbé Grégoire et a dit à peu près qu'on ne devait pas, à la vérité, regarder comme perturbateurs du

repos public, les personnes qui ne prêteraient pas le serment, mais qu'elles le deviendraient, si elles voulaient, après s'y être refusées, continuer leurs fonctions; il n'a cependant pas conclu, comme on s'y attendait, à ce que tous ceux qui ne prêteraient pas le serment donnassent leur démission.

« Après Mirabeau, Bailly est monté à la tribune pour justifier l'affiche mise *par ordre* de la municipalité. Il s'est assez mal défendu. Il a prétendu que la loi lui était parvenue telle qu'elle avait été affichée et à rejeté la faute sur le comité chargé de l'envoi des décrets. Il a ajouté qu'on avait, dès qu'on s'était aperçu de *l'erreur*, fait placarder les anciennes affiches par de nouvelles, où on avait retranché ce qui pouvait égarer le peuple. Le fait n'était pas dans la plus grande exactitude; car on en trouva encore une aux portes de l'assemblée, pareille à celle qui avait excité de justes réclamations [1].

« Malouet fit ensuite sa motion, pour qu'on

[1] Il faudrait bien peu connaître le génie révolutionnaire pour ne pas voir, dans l'*affiche* dont il est ici question et dans le *tumulte de la multitude* dont il est parlé, l'effet des instigations des *moteurs principaux* de l'époque!... Quand les révolutionnaires savent qu'ils n'ont plus rien à craindre pour eux-mêmes, ils s'exercent, avec une audace insultante, à inspirer le découragement et la crainte. Malheur alors à quiconque pâlit devant eux!... Leur résister avec sang-froid, c'est les vaincre.

recherchât les auteurs d'une faute si grave et qui pouvait avoir les suites les plus fâcheuses; cette motion n'a pas été mise aux voix; elle en valait cependant bien la peine!

« Barnave, à son tour, a demandé qu'on insérât, dans le procès-verbal, l'explication qu'avait donnée le maire Bailly. Passant à l'objet principal et après avoir rejeté ce qu'on avait déjà dit sur le spirituel et avoir tâché de prouver que l'assemblée *n'avait rien mis dans la Constitution du clergé qui y touchât*, il a conclu à ce qu'on interpellât tous les fonctionnaires publics ecclésiastiques qui étaient à l'assemblée, de faire le serment, et qu'après ces interpellations, s'ils s'y refusaient, il fût ordonné au président de se retirer par devers le roi, pour le prier de donner des ordres aux départements de mettre le décret du 27 à exécution. On voulait faire rédiger le procès-verbal de la séance tout de suite et y faire insérer ce qu'avaient dit l'abbé Grégoire et Mirabeau sur le spirituel. On espérait, par là, séduire quelques personnes. On s'y est opposé, parce que l'intention réelle de l'assemblée n'est pas de ne point entreprendre sur le spirituel. L'abbé Mauri a demandé la parole; à peine a-t-il eu prononcé trois mots, qu'on a dit qu'on n'avait plus d'explications à entendre et on l'a *écarté de la tribune par un décret*[1]. On a encore disputé,

[1] C'était de la *liberté !*... ce *décret* l'explique.

pour savoir si on inscrirait le dire de l'abbé Grégoire et de Mirabeau dans le procès-verbal ; Despréménil a voulu monter à la tribune pour faire ses observations et démontrer à l'assemblée qu'elle est de mauvaise foi ; ce sont ses propres paroles qui ont été entendues avec bien de l'impatience. *Décret* qui lui *interdit* la parole. Enfin l'on décrète la première partie de la motion de Barnave. Pendant l'intervalle des interpellations, Mirabeau se tourne et se retourne pour interpréter les intentions de l'assemblée. Un *seul* curé se laisse séduire et prête le serment purement et simplement, en faisant observer qu'il avait *sa conscience tranquille*, d'après les réflexions qui ont été faites.

« Il est enfin décidé qu'on interpellera chacun nominativement. On apporte la liste ; on appelle M. l'évêque d'Agen ; au moment où il allait prendre la parole pour répondre, on entend les cris d'une multitude effrénée qui entoure la salle et vomit des imprécations contre les ministres du Dieu saint. Elle vocifère : — « *A la lanterne ! à la lanterne !*— » Beaucoup de voix s'élèvent dans l'assemblée pour faire remarquer ce bruit au président et pour lui dire de donner des ordres afin d'écarter cette multitude. Il en donne ; on entend encore de nouvelles menaces ; nouvelles interpellations au président de faire cesser le tumulte et de faire éloigner de l'assemblée cette multitude, j'oserais dire, de cannibales. Une pluie d'averse secourt fort à propos

la garde nationale. La foule se dissipe en partie et le calme paraît se rétablir au milieu de l'assemblée. M. l'évêque d'Agen peut se faire entendre; il répond avec fermeté que, quoiqu'il soit sur le point de perdre et sa place et tout ce qu'il a dans le monde pour subsister, cette crainte ne le fera pas manquer à sa conscience et qu'*il ne prêtera point le serment*. Beaucoup d'applaudissements de notre côté, et un morne silence de l'autre. On appelle ensuite M. de Fournets, curé du Puy-Miquelan; Il répond : « — Je me ferai toujours gloire de suivre les traces de mon évêque, et, quelque chose qui puisse m'arriver, j'espère que Dieu me fera la grâce de le suivre partout, comme saint Laurent suivit le pape saint Sixte. Je refuse de prêter le serment. »

« Après avoir appelé quelques personnes absentes, se présente encore un curé qui veut motiver son refus avec autant de force que les deux autres. *On crie* que l'on ne veut pas d'explications et qu'il faut répondre simplement : Je jure, ou je refuse —[1]. On demande qu'on cesse l'appel nominal et qu'on s'en tienne à une interpellation générale. Grand débat à cet égard. Enfin la proposition est décrétée. Nouvelles explications données par Mirabeau. L'abbé Mauri demande encore la

[1] Les hommes sans conscience redoutent les hommes de principes.

parole; le président la lui accorde. Il monte à la tribune et en est écarté par un nouveau décret, sans avoir pu proférer une seule parole [1]. Nouvelle dispute sans qu'on puisse s'entendre. De Cazalès propose à l'assemblée d'accepter la formule de M. de Clermont et observe qu'il ne peut y avoir de difficulté, puisque l'assemblée prétend n'avoir ni touché ni vouloir toucher au spirituel. Cette proposition est rejetée avec beaucoup de vivacité, pour ne rien dire de plus. Enfin on fait une dernière interpellation et l'on décrète la dernière partie de la motion de Barnave. Voilà, dans l'exactitude, ce qui s'est passé. Les évêques et les curés ont montré courage et fermeté. Nous devons donc rendre grâces à Dieu de nous avoir soutenu dans cette circonstance. J'espère que l'exemple que viennent de donner les membres de l'assemblée inspirera de l'énergie et de la constance aux autres. »

Après s'être montré un narrateur fidèle, notre évêque sut encore se montrer un apôtre énergique. Sa profession de foi est un chef-d'œuvre; son adhésion à la bulle de Pie VI est le plus glorieux monument de notre histoire. Le prélat s'exprime ainsi :

« Pierre-Louis de Larochefoucaud, évêque de

[1] Le talent inquiète la tyrannie; elle le hait comme une puissance, dit Châteaubriand.

Saintes, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, au clergé et à tous les fidèles de notre diocèse salut en notre Seigneur Jésus-Christ.

« Vu la lettre de notre saint père le pape, du 13 avril dernier, adressée aux évêques, au clergé et à tous les fidèles de l'Église de France, concernant les ecclésiastiques qui ont prêté le serment prescrit par l'assemblée nationale, le 27 novembre précédent, et les faux pasteurs déjà en possession, ou prêts à s'emparer de l'administration des diocèses et des paroisses;

« Vu aussi le bref particulier, écrit le même jour, par le Souverain-Pontife, aux métropolitains chargés, suivant l'ancien ordre de l'Église, de transmettre et communiquer lesdites lettres aux évêques de leurs provinces, pour la distribution en être faite dans les principaux lieux de chaque diocèse;

« Considérant qu'il est de notoriété publique que le chef de l'Église a été saisi, par le roi et par les évêques de France, de la connaissance du nouveau plan de constitution du clergé et de tout ce qui s'en est ensuivi dans ses rapports avec la religion; que ce concours, au premier siège, était conforme à la pratique immémoriale des grandes Églises d'Orient et d'Occident et que l'intervention de l'Église romaine devenait plus indispensable encore depuis que la permission de s'assembler

en concile avait été refusée [1] aux instances des représentants de l'Église de France ;

« Considérant que nos pères nous ont appris que c'est dans le saint siège, principalement, et dans le corps de l'épiscopat, uni à son chef, qu'il faut trouver le dépôt de la doctrine catholique confiée aux évêques par les apôtres [2], et qu'il n'est point d'orthodoxe qui doute que le pape ne soit chef, pasteur et primat de l'Église universelle, père et docteur de tous les chrétiens, selon le langage du concile de Florence, et qu'il ne puisse, en cette qualité, pourvoir, dans le cas et selon les formes de droit, au régime de tous les diocèses et à toutes les fonctions pastorales qui y sont nécessaires pour le bien des âmes [3];

« Considérant que déjà la lumière a commencé à se répandre du haut de la chaire apostolique par la réponse de Sa Sainteté aux prélats députés à l'assemblée nationale; que sa nouvelle instruction, adressée à l'Église de France tout entière, ne lais-

[1] Gerson ne connaît pas de plus grand malheur pour l'Église que celui d'être privée de l'avantage de ses Conciles généraux et provinciaux : — *Nulla fuit hactenùs, nec erit in posterùm perniciosior pestis in Ecclesiâ, quàm omissio generalium Conciliorum et provincialium*. — Le Protestantisme et l'impiété le savent bien! Voilà pourquoi *la permission* de s'assembler en Concile avait été refusée, sans doute au nom de *la liberté des cultes!*...

[2] Bossuet, *Disc. sur l'unité de l'Eglise.*

[3] Lett. circul. du Clergé de France, de l'an 1655.

sera plus de doute aux yeux des peuples sur l'enseignement uniforme du pape et des évêques; que plus nous en avons médité les dispositions, plus nous y avons reconnu la *tradition de notre Église* [1], le langage de nos collègues dans l'épiscopat, la doctrine et la pratique de l'Église universelle, et que Pierre a parlé par la voix de son digne successeur;

« Considérant enfin que telle est aujourd'hui la violence de la tempête contre l'Église gallicane, que les évêques voudraient en vain procéder à l'acceptation et publication du décret apostolique, dans les formes antiques et solennelles que la sage discipline de nos pères avait consacrées; qu'il s'agit des plus grands intérêts de la religion, et que, privés de la consolation de recevoir, en corps de pasteurs, la décision du Souverain-Pontife, nous n'en sommes pas moins tenus de faire connaître notre vœu, pour éclairer les consciences, affermir nos frères dans la foi et préserver des malheurs du schisme la portion du troupeau de Jésus-Christ, confié à notre sollicitude :

« Nous déclarons accepter avec respect et soumission le jugement émané de l'autorité du Saint-Siége, le 13 avril de la présente année 1791, et notamment les dispositions qui condamnent le serment exigé des ecclésiastiques français, et celles

[1] La tradition de l'Église Santone est une *tradition apostolique*.

qui, relatives aux évêchés et aux cures, prononcent, dans l'ordre de la religion, la nullité des nouvelles érections, nominations et confirmations, et de tous les actes de juridiction faits en conséquence par des pasteurs intrus et sans pouvoir.

« Nous déclarons unir notre voix à celle du vicaire de Jésus-Christ pour rappeler à l'observation des saints canons, par des avertissements paternels et charitables, les ecclésiastiques de notre diocèse qui ont eu le malheur de consentir à une prestation pure et simple du serment ordonné, et ceux qui, ne se bornant pas à cette première contravention, se seraient ingérés dans la charge des âmes sans une mission expresse des dépositaires de l'autorité spirituelle. A l'égard des censures et peines purement canoniques, décernées à Rome, dans des circonstances extraordinaires, contre les membres du clergé coupables d'intrusion ou de parjure et qui persévéreraient dans leur défection, nous en ordonnons l'exécution en ce qui concerne notre diocèse, sans préjudice du droit, ou plutôt du devoir attaché à notre qualité de juge ordinaire et immédiat des personnes ecclésiastiques en matière spirituelle. Et quant au très-petit nombre d'anciens et légitimes évêques dont la chute nous afflige profondément, si les conjonctures où se trouve l'Église de France ne permettaient pas de les renvoyer devant le concile de province, leur personne ne doit pas être jugée

sans quelques mesures conservatrices des formes établies pour ces sortes de procédures par le droit commun du royaume. Nous comptons toujours au rang des premiers devoirs de notre apostolat, le soin de resserrer, par notre exemple, les liens de l'obéissance due à l'autorité du Saint-Siège et à la personne de notre saint père le pape Pie VI. Puissent ne s'effacer jamais de la mémoire des [illegible] enfants de l'Église gallicane les leçons [illegible] du plus célèbre défenseur *de ses* [illegible] Il y a, disait Bossuet, parlant au nom de [illegible] les Églises de France, il y a un premier [illegible] il y a un Pierre préposé par Jésus-Christ [illegible] conduire le troupeau; il y a une mère-[illegible] est fondée sur cette unité comme sur un [illegible] et inébranlable... Qu'elle est grande [illegible] soutenant toutes les Églises, por-[illegible] de tous ceux qui souffrent, entrete-[illegible] confirmant la foi, liant et déliant les [illegible] ouvrant et fermant le ciel! Qu'elle est [illegible] une fois, lorsque, pleine de l'au-[illegible] saint Pierre, de tous les apôtres, de tous [illegible] elle en exécute avec autant de force [illegible] les salutaires décrets[2]!...

[illegible] qui sont devenues, hélas! la source de [illegible] et au nom desquelles les persécuteurs se sont [illegible] bourreaux. Il est trop tard de les célébrer, [illegible] apparaissent si sanglantes et si [illegible] de l'Église.

« Quel aveuglement quand des royaumes chrétiens ont cru s'affranchir en secouant le joug de Rome, qu'ils appelaient un joug étranger, comme si l'Eglise avait cessé d'être universelle, ou que le lien commun qui fait de tant de royaumes un seul royaume de Jésus-Christ, fût devenu étranger à des chrétiens!... L'Eglise de France est zélée *pour ses libertés* et elle a raison; mais nos pères nous ont appris à soutenir les libertés sans manquer au respect [1]... »

« Sainte Eglise romaine, mère des Eglises et mère de tous les fidèles, Eglise choisie de Dieu pour unir ses enfants dans la même foi et dans la même charité, nous tiendrons toujours à ton unité!.. Vous qui m'écoutez... tremblez, à l'ombre même de la division; songez aux malheurs des peuples qui, ayant rompu l'unité, se rompent en tant de morceaux [2]!..» Et ailleurs : « Que le pape, comme le chef et la bouche de toute l'Eglise, du haut de la chaire de saint Pierre, dans laquelle toutes les Eglises gardent l'unité, annonçait à tous les fidèles la commune tradition, avec toute l'autorité du prince des apôtres, les évêques reconnaissaient, dans le décret du premier siège, la tradition de leurs saints prédécesseurs, toute

[1] Relation des actes et délibérat. concernant la Constitut. d'Innocent XII du 12 Mars 1699, imprimée par ordre de l'assemblée du Clergé de 1700.

[2] Discours sur l'unité de l'Eglise.

vivante dans leurs églises, et ce consentement était la dernière marque de l'assistance du Saint-Esprit qui animait tout le corps de l'Eglise catholique; c'était là cet examen que le grand pape saint Léon avait tant loué! Ainsi les évêques avouaient que le premier siége, lorsque le besoin de l'Eglise le demandait, pouvait commencer, pour être suivi, avec connaissance, par les siéges subordonnés, en sorte que tout aboutit à l'unité catholique [1].

« Et sera la présente ordonnance envoyée à toutes les églises paroissiales et à toutes les communautés ecclésiastiques séculières et régulières de notre diocèse, avec les lettres apostoliques du 13 avril dernier et une traduction française pour l'instruction de tous les fidèles. Nous attendons de l'esprit sacerdotal qui anime nos vénérables coopérateurs dans l'exercice du saint ministère, qu'ils agiront avec autant de circonspection et de prudence que de zèle et de charité pour faire connaître à leurs paroissiens le jugement du père commun des fidèles, en assurer l'effet sur les consciences et concourir ainsi à la paix de l'Eglise et au rétablissement des lois [2]. »

« Donné à Paris, le 3 juin 1791.

« † PIERRE-LOUIS, évêque de Saintes. »

[1] Procès-verb. de l'assemblée du Clergé de 1700.

[2] Recueil des Mandements de Monseigneur de Larochefoucaud, évêque de Saintes.

Cette éloquente adhésion aux principes de l'Eglise n'est pas seulement un glorieux moment de l'orthodoxie de notre nouveau martyr ; elle est encore une preuve de son courage épiscopal. Il était sous l'œil jaloux des hommes pervers qui devaient bientôt devenir des hommes de sang; rien n'intimide, rien n'arrête le prélat! Il parle comme il pense; il agit comme il croit. C'est là le fait d'un grand caractère, d'un homme d'honneur, d'un saint évêque! L'histoire impartiale le proclame. Pourquoi donc monsieur Massiou, à l'époque où nous sommes, cherche-t-il à dénaturer l'esprit et la conduite du pontife? Nous donnons à ses fausses allégations un démenti formel. Que les journaux de la démagogie, inspirés par la haine, aient parlé dans le temps, avec colère, de l'évêque de Saintes, on le comprend: la passion dictait leurs diatribes; mais aujourd'hui que l'esprit s'élève, que les faits s'expliquent, que les hommes graves et judicieux, lors même qu'ils ne sympathisent point avec des principes incontestables d'ordre et de vérités conservatrices, reviennent au langage de la raison, aux aveux de l'équité, reconnaissent, partout où elle se montre, l'héroïque vertu, préconisent avec éloge le mérite personnel, quelle que soit sa bannière, M. Massiou vienne, en présence des plus éclatants témoignages, offrir au diocèse de Saintes Pierre-Louis de Larochefoucaud comme, — « chef de la *coalition*

religieuse de la Charente-Inférieure, s'y trouvant placé par *sa fougue désordonnée* plus encore que par sa position sociale, » — c'est un langage erroné ; ce n'est qu'un écho des déclamations conventionnelles que le talent a répété sans avoir, au préalable, su prendre les inspirations de la justice. Cette fougue désordonnée, comme parle l'honorable écrivain, n'était que le sentiment profond d'une conscience fidèle aux devoirs imposés par l'épiscopat : il devait, l'illustre pontife, — « soit par des mandements et lettres pastorales adressés à ses diocésains, soit par ses motions à l'assemblée nationale, où il représentait le clergé de la sénéchaussée de Saintes, s'opposer aux *réformes* décrétées... Et la constitution civile du clergé devait *surtout* devenir le but de ses protestations et de ses attaques... — » comme parle l'auteur. [1]. C'est précisément ainsi qu'auraient agi les Ambroise, les Augustin et les Chrysostôme. Quand un évêque combat pour la foi dont il est divinement établi le juge et le docteur, *il n'excite point à la révolte* : il cherche à l'étouffer pour sauver l'Etat; et, de plus, pour édifier l'Eglise, il s'efforce de prémunir, contre une ignoble apostasie, et les prêtres qu'il encourage et les fidèles qui lui sont confiés. C'est alors qu'il

[1] *Hist. pol., civ. et relig.* par M. Massiou, IVe pér., pag. 109 et 110.

est grand devant Dieu dont il défend la cause, et devant les hommes dont il règle les devoirs. Oui, une des gloires de l'évêque de Saintes, c'est le mandement qu'on vient de lire!... L'attaquer, au XIX[e] siècle, sur ce point, c'est prouver, ou que l'on a pas envisagé sous son véritable jour le motif de sa louable conduite, ou qu'on a voulu céder à l'empire des vieilles préventions d'une époque plus que jamais réprouvée par la raison et par l'histoire. Car Pie VI, dans son bref doctrinal, sous la date du 10 mars 1791, n'avait-il pas déclaré que « le décret sur la constitution du clergé renversait les dogmes les plus sacrés et la discipline de l'Eglise la plus certaine; qu'il abolissait les droits du premier siège, ceux des évêques, des prêtres, des réguliers des deux sexes, supprimait de saintes règles, enlevait à l'Eglise ses revenus et ses fonds, et qu'enfin il produisait des calamités si déplorables, qu'on ne pourrait les croire, si on ne les avait pas sous les yeux. » Dans un autre bref, le saint pape n'avait-il pas dit « que personne ne peut ignorer que, d'après son jugement et celui du saint siège apostolique, la nouvelle constitution du clergé ne soit composée de principes puisés dans l'hérésie; qu'en conséquence, elle ne soit hérétique dans plusieurs de ses décrets, et opposée au dogme catholique; qu'en d'autres, elle ne soit sacrilège, schismatique, éversive des droits de la

primauté et de ceux de l'Eglise, contraire à la discipline tant ancienne que moderne, et qu'elle n'ait été inventée et publiée que dans le dessein de détruire entièrement la religion catholique...» Ce jugement du successeur de Pierre ne fut-il pas reçu avec respect par l'épiscopat français, à l'exception de quatre prélats transfuges? Plus de cent trente-cinq évêques étrangers n'y avaient-ils pas joint leur adhésion expresse et n'était-il pas devenu le jugement de l'Eglise universelle? [1]... L'évêque de Saintes n'avait donc rien de mieux à faire que d'unir sa voix aux accents de l'Eglise entière; il *n'excitait donc pas à la révolte par ses protestations et ses attaques, quand il s'opposait aux réformes décrétées*. Que serait devenue l'Eglise Romaine, si, depuis deux mille ans bientôt qu'elle enseigne le monde et qu'elle combat l'erreur, elle avait eu à souscrire à toutes les exigences des imposteurs qui l'ont attaquée?... Dans la circonstance de 1791, oser blâmer notre évêque de sa conduite énergique, c'est le blâmer de l'accomplissement d'un devoir qui lui donne des titres à l'admiration de tous les siècles chrétiens.

Quelques mois après une manifestation si digne d'éloge, l'évêque de Saintes reçut la récompense réservée à son zèle et à sa fidélité. Nous

[1] Voy. Brefs de Pie VI, *Dict. des Conciles;* nouv. édit.; Besançon 1822, pag. 274 et sui·

ajoutons à sa profession de foi la copie de deux lettres autographes qu'il adressa au vertueux abbé de Rupt, alors principal du collège de Saintes. Elles honorent l'évêque qui les écrivit et le prêtre estimable qui les reçut en 1791 [1].

« Je sens, Monsieur, combien votre position est cruelle et votre perspective affligeante. C'est précisément parce qu'elle se présente à moi dans toute son horreur, que j'admire davantage votre fermeté et votre courage ! Je n'en ai jamais douté un seul instant et je connais trop bien vos sentiments et vos principes religieux, pour n'avoir pas prévu le parti que vous prendriez, si on voulait exiger de vous un serment que la religion réprouve et auquel, en conséquence, votre conscience se refuse. Faire notre devoir, obéir à Dieu, voilà le seul objet qui doit nous occuper. Ne désespérons pas de sa providence, et soyons bien sûrs qu'après avoir mis notre foi à l'épreuve, il trouvera les moyens de nous secourir dans notre malheur. D'ailleurs, s'il a décidé que nous devions périr pour une si belle cause, réjouissons-nous en lui de ce qu'il nous a jugés dignes de souffrir pour lui. Je désire bien que Messieurs les professeurs imitent votre exemple et conforment leur conduite à ceux que vous me nommez dans votre

[1] Ces deux lettres qui nous viennent de M. l'abbé de Rupt, sont actuellement dans les archives de l'Évêché de la Rochelle.

lettre. S'ils aiment leurs devoirs et qu'ils aient conservé l'esprit ecclésiastique, ils ne peuvent se conduire autrement.

Recevez, avec les assurances de toute ma reconnaissance pour les vœux que vous formez pour moi, au commencement de cette année, ceux du sincère attachement avec lequel, etc.

« Paris, 31 janvier 1791. »

† Pierre-Louis, évêque de Saintes.

Voilà les sentiments de religion, d'honneur et de piété qu'UN PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC déféra au directoire du département, comme hostiles à la Nation, à la Loi et AU ROI [1]!!!... Quelle hypocrisie criminelle!... Deux ans plus tard, ce *procureur-général syndic* votait la mort du Roi [2]!!!.

La seconde lettre du prélat est l'expression de tout ce que l'esprit chrétien peut inspirer à une âme élevée et à un cœur pur. Le ciel, qui destinait notre évêque à la gloire du martyre, lui en donnait déjà la force et la résignation. Ce qu'on va lire en est une preuve :

« Vous ne devez pas douter, Monsieur, du plaisir que j'ai eu en apprenant que presque tous les membres du collége s'étaient refusés à prêter le

[1] *Hist. civ. polit. et relig.*, au lieu déjà cité.

[2] Extrait des procès-verbaux de la Convention, note 7, tom. IV, pag. 424. *Hist. de la Révolut.* par le vicomte de Conny.

serment[1]. Je suis vivement peiné qu'il y en ait eu un qui, quoique jeune encore[2], se soit persuadé qu'il était plus éclairé que les évêques de France, le plus grand nombre des pasteurs respectables qui ont cru ne pas devoir le prêter. Il faut avoir un bien grand fond d'amour-propre, ou être de bien mauvaise foi, pour tenir une pareille conduite! Plusieurs personnes m'avaient déjà parlé de l'ouvrage de M. Létourneau; on m'avait même mandé qu'il m'en avait adressé une copie. Je ne l'ai point reçue et j'en suis fort aise. Je ne crois pas, d'après l'extrait que vous m'en donnez, qu'il fasse beaucoup de prosélytes. Je pense, au contraire, qu'un pareil ouvrage ne peut que faire tort à son auteur, qui sera peut-être bien honteux, un jour, de l'avoir fait. Dieu veuille lui faire la grâce de se repentir d'avoir ainsi trahi sa conscience, ses devoirs et sa religion !

« Voulez-vous bien témoigner à tous vos messieurs combien j'admire leur fermeté et leur

[1] MM. Bonnerot, Favreau et Saboureau étaient du nombre de ces professeurs fidèles.

[2] L'oubli du saint exercice de l'oraison journalière, le mépris pour l'étude *spéciale* du prêtre, les goûts frivoles, les visites inutiles, la présomption audacieuse et tranchante comme l'inspire l'ignorance, conduisirent ce *jeune* ecclésiastique à l'apostasie et au scandale; tant il est vrai de dire que le prêtre doit être par excellence un homme d'étude et de prière! C'est son élément essentiel.

courage. Les circonstances où nous nous trouvons en demandent beaucoup ; mais quand on est bien pénétré de la grande, importante vérité, qu'une seule chose doit nous occuper sur la terre et que c'est le soin de notre salut, à quels sacrifices ne se soumettrait-on pas pour pouvoir l'opérer sûrement ? Quelque dure que puisse devenir notre position, nous devons encore remercier Dieu de ce qu'il nous juge dignes de souffrir pour lui. En jetant souvent les yeux sur la croix de notre divin Sauveur, nous y trouverons bien des motifs de nous consoler de tous les maux dont il nous afflige. Puisse-t-il nous faire la grâce de les prendre en expiation de toutes les fautes dont nous nous sommes rendus coupables à ses yeux !

Recevez les assurances du tendre et inviolable attachement avec lequel, etc.

« Paris, ce 8 février 1791. »

« † Pierre-Louis, évêque de Saintes. »

Les persécuteurs réservent ordinairement leur admiration pour les agents de leur tyrannie. Ils restent muets et sans éloges devant l'héroïsme chrétien ; nous le concevons : ils ne peuvent ni le comprendre ni l'apprécier. Des doctrines fausses les aveuglent ; des préventions funestes les égarent. Pour savoir louer et admirer les grands hommes que la religion divine fait naître, il ne faut pas seulement avoir une âme élevée ; il faut aussi posséder un cœur pur. Au reste, la tache de sang

qui demeure empreinte sur le front des licteurs ne s'efface pas. Le bourreau n'est pas dans l'usage d'encenser sa victime.

L'évêque de Saintes et l'évêque de Beauvais, unis par les liens de la nature et de l'amitié la plus tendre, partageaient les sentiments de la même foi et du même courage. Nous aimons à transcrire deux lettres, également autographes, adressées par l'évêque de Beauvais à un curé de sa ville épiscopale; elles offrent une conformité parfaite de pensées et de conviction. Elles sont datées de Paris, 18 et 20 février 1791.

« Aurez-vous, mon cher pasteur, mandait l'illustre prélat, aurez-vous dans Beauvais des imitateurs de votre foy, de votre courage, du sacrifice généreux que vous faites, pour faire respecter le ministère sacré que le Sauveur du monde vous a confié ?... Vos confrères me donneront-ils la consolation de reconnaître enfin la voix de leur chef ?.. Puis-je me flatter que les dernières paroles que je leur ay adressées ayent fait quelque impression sur leur cœur ?... Dieu, dans sa miséricorde, aura-t-il donné à mes expressions cette douceur, cette onction, cette grâce qui éclaire et conduit avec sûreté dans la voie étroite du salut ? Hélas ! que j'attends avec impatience des nouvelles de la journée de dimanche passé ! Je suis dans une grande perplexité. Si je m'en rapporte à la lettre que vous et vos confrères m'avez écrite, je ne

dois que verser des larmes bien amères; mais j'espère le secours du souverain pasteur; j'espère qu'il ne permettra pas que l'Église de Beauvais se souille d'une tache dont elle ne se laverait jamais. Votre exemple, vous ministre de ses saints autels, celuy que donnent à vos confrères trois vicaires de votre ville, sera sans doute suivi. Si l'on a paru chanceler, on se sera reconforté; le bon exemple, des avis plus éclairés, des prières adressées au trône du Dieu vivant par un cœur humble et sincère, n'ayant en vue que la gloire de celuy dont nous sommes les ministres, auront sans doute obtenu les lumières de l'Esprit-Saint; je l'espère.

« Quant à vous, mon cher pasteur, mon cœur oppressé avait besoin d'être soulagé; vous le faites autant qu'il est en vous; j'en rends grâce à Dieu et le prie de vous faire ressentir, toute votre vie, la douceur, l'ineffable onction dont votre âme est favorisée et que vous a méritée votre courage et votre amour pour votre créateur. Comparez la paix, la tranquillité de votre intérieur avec l'état effrayant de ceux qui n'auraient pas suivi votre exemple. On assure que, dans Paris, Dieu a déjà manifesté son improbation sur la lâcheté de ses ministres : deux de messieurs les curés de Paris qui ont fait le serment, sont tombés dans un état bien déplorable et qui a des caractères de désespoir. Je ne vous certifie pas ce fait, mais on en parle beaucoup.

« Vous avez fait un grand sacrifice; mais la Providence ne vous abandonnera pas, comptez-y. Des fidèles s'empressent de réparer l'injustice que l'on commet envers ceux qui restent inébranlables dans l'accomplissement de leur devoir. Il se forme à Paris une caisse pour soulager la misère à laquelle on nous a réduits. Je ne doute pas qu'à l'exemple de Paris, les provinces ne se portent à en faire autant; mais, quand ce ne serait pas, il est bien assuré que, si le Seigneur nous croit utiles en ce monde, il trouvera bien les moyens de nous y faire subsister. Si, au contraire, nous avons rempli la tâche qu'il nous a imposée, et que le sacrifice que nous luy faisons dans ce moment-cy luy est agréable et que, par sa grande bonté, il veuille bien l'accepter en réparation de nos fautes commises contre luy, de notre lâcheté dans son service, s'il daigne luy attacher quelque prix; félicitons-nous, s'il nous appelle à luy, et ne nous inquiétons pas du mode qu'il voudra bien choisir dans la séparation qu'il fera de notre âme d'avec le corps. Voilà les pensées, les réflexions dont nous devons aujourd'hui nourrir notre âme. Priez Dieu qu'il veuille bien les graver aussi réellement en mon cœur que je le fais sur le papier.

« J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement, etc. »

« Fr. J., évêque de Beauvais. »

Le prélat continue à révéler au même ecclésias-

tique la force, la foi et les angoisses de son âme, en présence de toutes les calamités et des scandales qui affligeaient l'Église de France :

« Que ne puis-je, Monsieur, vous montrer le déchirement de mon âme, en lisant la situation fâcheuse où vous réduit votre fidélité à vos principes, votre fermeté à vous y maintenir! Il est d'autant plus cruel ce déchirement, que je puis me promettre pouvoir vous aider dans la détresse à laquelle vous allez être exposé. Malgré la triste situation où me met la certitude qu'en vous dictant votre devoir je vous condamne à souffrir, je ne puis cependant vous cacher ce que me dicte ma conscience, ce que je me crois obligé de vous dire, que vous ne pouvez abandonner les âmes que la Providence vous a confiées; que vous êtes obligé de leur sacrifier vos forces, vos travaux, votre zèle, vos soins, votre repos; que vous devez compter sur les secours de la Providence. Que si le souverain pasteur des âmes croit que vous pouvez être utile à sa gloire et au grand œuvre pour lequel il a répandu son sang, il trouvera bien les moyens de vous mettre à même de faire fructifier les talents qu'il vous a confiés pour les faire valoir. Que, conservant en vous les sentiments que vous devez à vos parents, vous devez vous exposer à perdre ceux qu'ils vous doivent, pour obéir à votre créateur et remplir les obligations que vous impose le saint minis-

tère auquel vous vous êtes consacré. Pour le faciliter autant qu'il est en moy, je vous accorde les pouvoirs non-seulement pour votre paroisse mais pour toute l'étendue de mon diocèse, non *celuy que m'a désigné l'assemblée nationale*, mais celuy qui m'était confié avant l'*entreprise* de notre *auguste* sénat; je vous accorde les cas réservés, même celuy qui m'est particulièrement réservé, de les exercer ces pouvoirs en tous lieux même profanes, si vous vous trouvez dans l'obligation de le faire, et ce jusqu'à ce je vous aye fait part d'autres arrangements que je pourrais prendre dans la suite. Vous pouvez toujours vous adresser à moy dans toutes les circonstances où vous pourriez avoir besoin de me consulter; je seray votre évêque jusqu'à mon dernier soupir, à moins que l'Église ne m'ordorme de cesser mes fonctions ; *je dis l'Église!..* car je ne connais qu'elle seule qui ait la puissance de me destituer.

« J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement, etc., etc. [1]. »

« † Fr. J., évêque de BEAUVAIS. »

Que l'église de Beauvais et le digne successeur

[1] Ces deux lettres autographes nous ont été communiquées par M. l'abbé Rédon, supérieur des Missionnaires Lazaristes de Tours, et neveu du curé de Sainte-Marguerite de Beauvais, qui les avait reçues du saint Évêque, en 1791.

Monseigneur l'Évêque de la Rochelle en a reconnu l'authenticité.

de François-Joseph de Larochefoucaud recueillent avec édification les énergiques pensées d'un évèque martyr! Pour toi, antique Église de Saintes, jusqu'au jour où il te sera donné d'élever des autels à ton dernier apôtre, parle avec amour, parle avec transdeport à tes enfants dociles, des vertus et de la fin glorieuse de ton nouveau protecteur!

Mais, avant de nous occuper des scènes sanglantes du 2 septembre, nous voulons insérer ici une relation fidèle de ce qui se passa à la campagne du séminaire de Saint-Sulpice et dans la prison des Carmes, pendant les journées des 15 et 16 août 1792. Cette insertion est d'autant plus opportune, que l'auteur de la note a fait lui-même partie des élèves de Saint-Sulpice et des prisonniers des Carmes; il raconte ce qu'il a vu et ce qu'il a entendu. Ce narrateur véridique est M. l'abbé de Méchinet, actuellement aumônier de l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély. Échappé comme par miracle à la hache des bourreaux, ce pieux ecclésiastique n'en eut pas moins le mérite d'un confesseur de la foi et d'un martyr de désir. La Providence le réservait pour offrir au clergé du diocèse de la Rochelle un modèle de douceur évangélique et de vertus sacerdotales. Sa modestie pourra s'offenser de notre hommage, mais notre plume, en transcrivant son intéressant récit, interprète d'un sentiment mérité, doit être l'écho d'une vérité qui édifie; nous cédons, tout à la fois, à

l'inspiration du respect et de la reconnaissance.

« La Convention, dit ce témoin intègre, poursuivait avec acharnement le clergé fidèle, faisait prendre et renfermer les évêques et les prêtres qui refusaient d'adhérer à la constitution *prétendue civile* qu'on voulait leur imposer; le séminaire de de Saint-Sulpice semblait seul échapper à l'attention des persécuteurs, lorsque, le 15 août, environ une heure après midi, deux cents soldats, commandés par un homme sans uniforme [1], entrent brusquement dans la maison de campagne du séminaire et trouvant les directeurs et les élèves en récréation dans le parc : « Suivez-nous, leur dit, d'une voix menaçante, le commandant, nous sommes assez forts pour vous y contraindre, si vous résistez » — « Nous ne pensons point à résister», répondit le vénérable supérieur, (M. Duclaux, depuis supérieur-général). Aussitôt directeurs, élèves, prêtres étrangers [2], tout fut entouré

[1] C'était un ouvrier du faubourg Saint-Antoine, d'une taille avantageuse et qui avait probablement servi. Le véritable chef lui avait confié ce détachement d'après un ordre supérieur. Les soldats, Bretons pour la plupart, jeunes et novices encore, ne tardèrent pas à marquer de l'intérêt aux élèves surtout. On leur avait caché qu'ils venaient prendre des prêtres ; ils en témoignèrent leur peine.

[2] Plusieurs prêtres, de diverses provinces, voyant l'orage se former, s'étaient rendus à Paris ou dans les environs, pensant qu'il leur serait plus facile d'échapper au danger et de se sauver dans la foule. Il y en avait cinq parmi nous. Une notice sera consacrée à chacun d'eux.

et conduit, entre deux haies de soldats, à l'extrémité du bourg (Issy-les-Paris), chez un boulanger, dans une salle assez spacieuse.

« Le commandant pose des gardes à la porte et à chaque angle de la salle, leur défend toute conversation avec leurs prisonniers, consigne qui ne fut point gardée; puis, avec le reste de sa troupe, il revient au séminaire, se fait ouvrir les chambres, fouille les secrétaires, les armoires, les malles, dans l'espoir de trouver des lettres ou des écrits qui pussent compromettre les maîtres ou les élèves; mais toutes les recherches furent vaines. Dans l'appréhension de quelques visites de ce genre, on avait eu soin de soustraire tout ce qui aurait pu compromettre. Le commandant désappointé se rend, sans délai, dans une maison de retraite, peu distante du séminaire, et dans laquelle des prêtres, à qui l'âge ou les infirmités ne permettaient plus l'exercice du ministère, passaient leurs derniers jours dans la solitude et dans la prière[1]. Le supérieur, qui était aussi chargé du temporel et le seul prêtre valide, intercéda vainement pour ces vénérables vieillards, qui furent conduits, aussi bien que lui, dans la salle du boulanger.

« Peu d'instants après le retour du comman-

[1] Cette maison, connue sous le nom de *Saint-François-de-Sales*, contenait un petit nombre de prêtres infirmes ou âgés.

dant, on vit paraître un personnage assez bien vêtu, tenant à la main une épée nue ; deux hommes du peuple, armés de haches et de pistolets, paraissaient être ses satellites. Tout-à-coup il agite son épée, d'un air furieux, en s'écriant, à diverses fois : — Vengeons nos frères [1] !

« Les deux hommes de sa suite brandissaient leurs haches et paraissaient disposés à frapper. Alor sun des vénérables prêtres de la maison de St.-François-de-Sales tombe à genoux, fait le sacrifice de sa vie et tend le cou à la hache qui le menaçait; mais le moment n'était point arrivé; la couronne lui fut différée de quelques jours. On ne voulait, sans doute, qu'effrayer, pour le moment; on ne réussit point. Une douce sérénité se faisait remarquer sur les visages des prêtres et des élèves : tous éprouvaient de la satisfaction à souffrir quelque chose pour la foi; tous s'étaient nourris, le matin, du pain des forts, et ils en ressentaient, dans ce moment, les merveilleux effets. Tous comptaient sur la protection de la Sainte-Vierge qu'ils avaient priée avec ferveur. Animés d'une foi vive, la perspective d'une mort prochaine n'avait rien d'effrayant

[1] Quelques élèves qui avaient assisté quelquefois aux séances de la Convention, crurent reconnaître le fameux révolutionnaire Pétion. Quels frères prétendait-il venger ? Ceux sans doute qui avaient péri, cinq jours auparavant, dans l'attaque des Tuileries ; était-ce sur des hommes inoffensifs et bien étrangers à l'évènement du 10 Août qu'il devait exercer sa vengeance ?.....

pour eux. Après leur inutile démonstration de fureur, les terroristes se retirent. Le commandant, qui avait vu son autorité méconnue par ces trois hommes et qui, dans les recherches faites au séminaire, n'avait rien trouvé qu'il pût déférer aux *frères* et *amis*, devint tout-à-coup modéré et complaisant au point de permettre que le supérieur et un vieillard de soixante-seize ans demeurassent au séminaire. Il nous y reconduit à la tête de sa troupe. Chacun obtient la permission d'aller prendre, dans la chambre, ce qu'il juge à propos. Ceux qui avaient fait provision d'habits laïques ont soin de s'en revêtir. Sur les six heures du soir, le commandant donne l'ordre du départ. On lui représente qu'il se trouve des vieillards et des infirmes pour qui le voyage sera bien pénible. — « Je vais, répondit-il, dépêcher quelques soldats pour faire rendre des carrosses de place que l'on prendra sur la route. » — On part avec cette promesse qui ne se réalisa point. Où nous conduisait-on ? Les uns pensaient que c'était à la section du Luxembourg [1], d'autres, à l'Hôtel-de-Ville, et, dans ce dernier cas, quelle fatigue pour les infirmes, quel danger pour tous ! Le peuple déchaîné contre ceux qu'il vénérait encore, il y a quelques mois, ne viendra-t-il pas les arracher à la faible

[1] La Commune de Paris avait, à cette époque, diverses sections ou succursales qui n'agissaient que sous sa direction.

escorte qui les protège, les immoler à sa fureur, avant qu'ils aient pu atteindre l'Hôtel-de-Ville? On se communiquait ces tristes réflexions et l'on attendait, avec calme, l'évènement. Les habitants d'Issy ne firent éclater, à notre départ, aucun sentiment de joie ou de tristesse; la politique leur interdisait cette dernière démonstration. On traversa Vaugirard sans entendre aucune insulte.

« A l'entrée de la nuit, on arrive à Paris. aussitôt la populace s'assemble, fait entendre des cris de fureur, se presse autour des soldats, les suit, entre avec eux dans la maison des Carmes. C'était là qu'ils devaient déposer leurs prisonniers. En entendant les vociférations, les menaces du peuple, les prêtres déjà détenus se crurent à leur dernier moment. Ils venaient de souper et monseigneur Duleau [1], archevêque d'Arles, leur disait les grâces. Il accueillit avec beaucoup d'affabilité les nouveaux détenus et adressa quelques paroles d'encouragement à un élève [2] qui, par l'effet de la fatigue, paraissait triste et abattu. On s'empresse de remettre sur les tables les plats que l'on venait d'enlever, et quarante personnes, environ, qui n'étaient point attendues, trouvèrent un souper suffisant. La Providence

[1] Les Évêques de Beauvais et de Saintes ne furent conduits aux Carmes que quelques jours après.

[2] Cet élève était M. l'abbé de Méchinet lui-même.

n'avait point cessé de veiller sur elles. Des personnes aisées et pieuses se faisaient un devoir de fournir abondamment des vivres aux confesseurs de la foi et souvent leur faisaient porter des mets tout préparés. Le souper était à peine achevé, que des commissaires, envoyés par la section du Luxembourg, enjoignent aux ecclésiastiques qui ne sont point dans les ordres, de le déclarer avec serment [1]. Cet ordre exécuté, on leur assigne une salle haute où les Carmes tenaient ordinairement leur chapitre; deux *paillasses*, envoyées par ces pères, sont adjugées aux quatre plus faibles; les autres se placent sur les bancs qui règnent autour de la salle, ou sur le plancher. De tristes réflexions éloignèrent le sommeil. Pourquoi cette séparation? On veut sans doute nous rendre la liberté; mais sera-t-elle pour nous un bien?... Désormais, nous serons environnés de ces ennemis de Dieu qui ne poursuivent avec tant d'acharnement ses ministres, que pour anéantir son culte, si cela était en leur pouvoir. Ils s'efforceront d'ébranler notre foi: saurons-nous résister constamment? Qu'il nous serait avantageux de partager le sort de nos guides, de nos pères qui s'attendent à mourir pour la foi! Un sort si

[1] Les hommes de *révolution* se font un jeu du parjure et, malgré leur mépris pour la foi jurée, ils veulent toujours exiger *le serment*; inconséquence inexplicable, ou dérision de comédiens!...

glorieux ne nous est point réservé; nos infidélités nous en rendent indignes. Ah! Seigneur! ne détournez pas de nous votre miséricorde; et vous, Vierge sainte, ne cessez point de nous protéger et de voir, en nous, vos enfants!

« La nuit parut fort longue : le lendemain, vers les huit heures, arrivent deux commissaires chargés d'interroger chacun de nous en particulier et de dresser procès-verbal de nos réponses. Il est à croire que des personnes bien intentionnées se glissaient parmi les révolutionnaires et parvenaient à gagner leur confiance, pour rendre des services et même sauver des victimes; la conduite de nos deux commissaires nous autorise à le penser. Ils se montrèrent doux, honnêtes et laissèrent même échapper quelques marques d'intérêt : il fut aisé de voir qu'ils cherchaient plutôt à favoriser qu'à nuire. Toutefois, ils se trouvaient dans l'obligation d'adresser quelques demandes propres à embarrasser le répondant, ou à obtenir des aveux qui l'auraient compromis. Ils faisaient alors deux questions de suite et la dernière n'était jamais embarrassante : il suffisait d'y répondre. En voici un exemple. Un des élèves eut à répondre à cette double question : — Étiez-vous en correspondance avec quelque émigré? et de suite, avant toute réponse : — Avez-vous écrit contre le gouvernement actuel? — L'élève ne répondit qu'à la dernière question.

On eut toute facilité de revoir ses dires, de les expliquer. Un jeune Parisien, nommé Nézel, fut retenu d'après ses *dires*. Il était professeur dans un établissement nouveau, connu sous le nom de *Communauté des clercs de Saint-Sulpice*. Le commissaire lui adressa cette question obligée : — Avez-vous enseigné les droits de l'homme? — Il aurait pu répondre que l'âge de ses élèves ne leur permettait pas de saisir une telle instruction; mais, comme il ne redoutait rien tant que de retourner dans sa famille, qui l'avait souvent sollicité de communiquer avec *l'intrus* de sa paroisse, il répondit que, loin d'enseigner les droits de l'homme, il n'avait même pas cherché à les connaître. — On lui représenta que cette réponse le ferait demeurer aux Carmes. C'était son désir; il ne voulut rien changer à ses dires et fut, quelques heures après, réuni à ceux qui se trouvaient dans les ordres. Il partagea leur sort et leur gloire [1]...

[1] M. l'abbé de Méchinet ajoute cette note :

« Il n'est point de fait mieux gravé dans ma mémoire que celui-ci ; qu'on juge de ma surprise lorsque, tout récemment, j'ai lu, dans la *Vie de Monseigneur de Quélen* (tom. I. pag. 12), une note de M. d'Exauvillez, où, donnant une liste des Sulpiciens morts pour la foi, il y comprend M. Nézel, *sous-diacre*. S'il eût été *sous-diacre*, il serait resté dans l'église des Carmes, on ne l'aurait pas réuni à ceux qui n'étaient pas dans les ordres ; il n'aurait eu aucun interrogatoire à subir. La note de M. d'Exauvillez comprend à tort, parmi les Sulpiciens, *M. Guérin*,

« Sur les quatre heures du soir, un commissaire vint annoncer aux élèves qu'ils étaient libres et pouvaient sortir des Carmes à l'instant même. M. Nézel était seul excepté. Il fut de suite réintégré dans l'église des Carmes avec ceux que l'on ne voulait point élargir. En quittant cette prison, il ne nous fut point permis de faire nos adieux aux prêtres détenus.

« Nous sortions, et l'un des élèves, le seul qui fût en soutane, allait franchir le seuil de la porte, sans penser au danger auquel il s'exposait en paraissant dans les rues avec un costume proscrit depuis deux mois; le commissaire pria un officier de la garde nationale d'escorter ce jeune homme et de lui donner le bras. Sous cette égide, l'élève se rendit au séminaire sans éprouver le moindre désagrément [1]. Quoique la persécution ne s'étendît encore que sur le clergé, un grand nombre de personnes se hâtaient de sortir de Paris : toutes les places se trouvaient arrêtées aux diligences, pour plusieurs jours ; les élèves furent donc

jeune prêtre de la Rochelle, et *M. Ploquin*, de Tours, qu'elle nomme *Ploquier*, et suppose qu'ils étaient directeurs à Nantes avec M. de Luzeau ; ce dernier était véritablement Sulpicien, mais non les deux autres. De ces faits, qui sont bien à ma connaissance, il résulte que l'on a donné à l'estimable M. d'Exauvillez des renseignements qui manquent d'exactitude. (Voyez les pages 13 et 14).

[1] Cet *élève* était encore M. l'abbé de Méchinet.

obligés de se réfugier au séminaire [1], un petit nombre seulement chez des parents ou des amis bien dévoués, et tous, à peu-près, se trouvaient dans la capitale au 2 septembre, époque du massacre. A la difficulté de trouver des places dans les diligences se joignait celle d'obtenir des passeports qui devaient être revêtus de diverses formalités. Ce fut vers le milieu de septembre que, dispersés par la tempête, nous quittâmes, avec regret, un asile qui nous était bien cher [2].... »

Nous aurons encore recours aux notes précieuses de M. l'abbé de Méchinet.

Vers la fin de l'assemblée *constituante*, l'évêque de Saintes, comme nous le savons, s'était rendu à Paris pour y concerter, avec ses collègues dans l'épiscopat, les mesures qu'il convenait de prendre dans l'intérêt de l'Eglise de France. L'évêque de

[1] L'auteur de la notice ajoute : « Je vais transcrire les noms de ces élèves ; quelques-uns échapperont sans doute à ma mémoire : MM. *Le Douhet Dauzer*, qui est devenu évêque de Nevers; *Blanquet de Rouville*, mort coadjuteur de Reims, évêque de Numidie; *de Forcade*, de Marmande ; *de la Gardiole*, de Nîmes ; *de Teste*, d'Avignon ; *de Montant*, de Nérac ; *de Solminiac ; Courtade*, de Saint-Chéli ; *Martin*, de Castelnaudary; *Fauché*, de Bordeaux; *de Montfleuri*, de Caen, prêtre qui se sauva pendant le massacre ; *de Ravinelli, de Belloc, Clémenceau*, de Vannes; *Lami de Huret*, de Limoges, etc.:.

[2] Relation de ce qui se passa à la campagne du séminaire de Saint-Sulpice et dans la prison des Carmes, pendant les journées des 15 et 16 Août 1792, par M. l'abbé de Méchinet, aumônier de l'hôp. de Saint-Jean-d'Angély.

Beauvais fut dénoncé en 1792, le 4 juin, dans la séance de l'assemblée législative, par l'abject et renégat Chabot, capucin d'horrible mémoire; il l'accusait d'avoir pris part au prétendu *comité autrichien*. Comme cette atroce et ridicule calomnie pouvait exposer les deux frères, ils se retirèrent à Soissons, chez leur sœur, l'abbesse de Notre-Dame. Les révolutionnaires ayant envoyé dans cette ville quelques détachements de troupes imbues de l'affreux esprit de l'époque, les deux évêques furent bientôt obligés de retourner à la capitale, afin de ne pas exposer leur sœur et ses religieuses aux vexations et aux poursuites de ces cannibales. L'évêque de Beauvais fut arrêté à Paris; l'évêque de Saintes, aussi généreux par sa foi que fidèle à l'amitié fraternelle, ne put pas résister au désir de partager avec son frère la prison et même la mort, quand le jour en sera venu. Ils furent conduits aux Carmes [1]. Ceux qui arrêtèrent l'évêque de Beauvais paraissaient vouloir laisser la liberté à l'évêque de Saintes. « Messieurs, leur dit-il avec force et sensibilité, j'ai toujours été uni à mon frère par les liens de la plus tendre amitié; je le suis encore par mon attachement à la même cause.

[1] Cette maison, illustrée par la confession et la mort de tant de martyrs, vient d'être acquise par M. l'archevêque de Paris. L'Église de Saintes, en particulier, applaudit à cette louable inspiration du prélat.

Puisque son amour pour la religion et son horreur pour le parjure font tout son crime, je vous supplie de croire que je ne suis pas moins coupable. Il me serait d'ailleurs impossible de voir mon frère conduit en prison et de ne pas aller lui tenir compagnie; je demande à y être conduit avec lui...» En vain son valet de chambre parvint-il à s'introduire dans la maison de détention, offrant à son maître un déguisement propre à lui faire recouvrer sa liberté; dans l'impossibilité d'offrir la même ressource à l'évêque de Beauvais, il ne put obtenir de lui de le faire évader seul. Les deux frères restèrent donc prisonniers. Mais pour mieux connaître les scènes sanglantes du 2 *septembre* 1792, où la palme du triomphe éternel leur fut décernée à l'un et à l'autre, laissons parler l'éloquent vicomte de Conny dans son histoire de la révolution :

« Il était cinq heures du soir. Billaud de Varennes, le substitut du procureur de la commune, arrive; il est revêtu de son écharpe; il marche sur les cadavres : — Peuple, s'écrie-t-il, tu immoles tes ennemis, tu fais ton devoir!... — Les tueurs demandent à grands cris de nouvelles victimes; une voix s'élève : c'est celle de Maillard : — Il n'y a plus rien à faire ici, allons aux Carmes! — Une bande d'assassins marche sur la prison des Carmes; depuis plusieurs jours, les brigands qui veillaient autour de cette en-

ceinte, faisaient entendre des cris de sang; quelquefois, affectant le respect dérisoire des juifs envers Jésus-Christ, on entendit l'un d'eux dire à un vénérable archevêque : Monseigneur, c'est donc demain qu'on tue votre grandeur?...

« A tant d'outrages, les prêtres n'opposaient que la prière et demandaient à Dieu le salut de ceux qui se préparaient à les massacrer. Les prêtres que le martyre va rendre immortels avaient à leur tête trois pasteurs qui rappelaient les temps de la primitive Église. Leur chef était l'archevêque d'Arles, Jean-François-Marie Dulau; il avait été député aux États-Généraux; sa piété égalait son savoir et sa modestie surpassait encore son mérite; c'était l'Ambroise de l'Église moderne. Il faisait passer dans toutes les âmes les sentiments d'amour divin dont il était pénétré. Son aspect commandait une sainte résignation. Deux autres évêques du nom de Larochefoucaud, deux frères, François-Joseph, évêque de Beauvais et Pierre-Louis, évêque de Saintes, partageaient les travaux apostoliques du vénérable prélat. Depuis deux jours, tous ces ecclésiastiques avaient passé les heures du jour et de la nuit à s'exhorter. Le 2 *septembre*, il ne fut plus possible de douter que leur dernier instant ne fût arrivé. Ils entendirent le bruit des piques et des sabres, et ces cris retentissaient sans cesse : « *Calotins, voici votre dernier instant; vous allez danser la Carmagnole.* Dès le

point du jour, les prêtres remplissaient l'église. Ils s'étaient confessés les uns aux autres et s'étaient bénis mutuellement : tous s'étaient approchés de la sainte table ; tous chantaient en chœur *le Salut*, quand des cris de mort se firent entendre. Alors aux saints cantiques succéda la prière des agonisants. Tout-à-coup les geôliers arrivent : un quatrième appel nominal commence. On fait sortir à la hâte les prêtres de l'Église, et dès qu'elle est vidée, les assassins entrent avec leurs armes, faisant retentir les voûtes de leurs cris et de leurs blasphêmes. Les prêtres sont au nombre de cent quatre-vingt-cinq dans le jardin ; ils se divisent en deux groupes ; trente, parmi lesquels sont les saints évêques, se précipitent à genoux vers l'extrémité du jardin, se recommandant à Dieu en se bénissant pour la dernière fois. Le saint archevêque d'Arles est renversé aux pieds de la croix. Un des Septembriseurs lui enfonce sa pique dans la poitrine avec une telle violence que le fer y resta. Il monte alors sur son corps palpitant, le foule aux pieds, arrache sa montre et la présente à ses compagnons, comme le trophée de sa victoire. Ainsi périt le vénérable archevêque, à l'entrée de la chapelle. Les deux autres restent agenouillés sur les marches de l'autel avec une grande partie des prêtres. Une grille les sépare des assassins. Ceux-ci font sur eux plusieurs décharges presque à bout portant ; quelques-uns sont tués ;

l'évêque de Beauvais n'a point été atteint; son frère, l'évêque de Saintes a eu la jambe cassée. Quand le tour de l'évêque de Beauvais est arrivé, il quitte l'autel qu'il tenait embrassé et marche tranquillement à la mort. Son frère, qu'une jambe cassée empêche de marcher seul, demande qu'on l'aide pour aller au supplice; deux brigands le soutiennent sous les aisselles, en présence de deux gendarmes, jusqu'à l'endroit où il reçoit le complément de son martyre..... [1]. » Nous pourrions dire de ce saint prélat ce qu'on a dit d'un héros, qu'il sortait de ses plaies plus de gloire que de sang !.... »

C'est, dit Mathon de Varennes, un tailleur d'habit, nommé Berthelot, qui tua les évêques Larochefoucaud, et Martin Froment se fit un atroce plaisir de mutiler leurs cadavres en leur coupant le nez et les oreilles !... Certains déclamateurs appellent de tels monstres *des héros !!!* Honte et infamie ! De tels *héros* sont des antropophages, plus dignes d'une cage de fer que Bajazet !..

Notre immortel pontife, d'après un historien, conserva jusqu'à la mort, dans sa captivité volontaire, toute sa sérénité. Toujours riant, toujours prévenant, il se plaisait surtout, avec son frère, à accueillir les nouveaux prisonniers avec une bonté qui faisait oublier aux captifs ce que leur

[1] *Hist. de la Révol.* par le vicomte de Conny, liv. X^e. p. 368.

position, humainement parlant, avait de triste et de fâcheux. « Je ne me souviens plus de mes peines, dit l'une de ces illustres victimes échappée aux glaives, lorsque, enfermé aux Carmes, je vis monseigneur l'évêque de Saintes s'approcher de moi avec un air de sérénité qui me faisait douter s'il était aussi du nombre des prisonniers !...[1]. » Ce n'est pas seulement la force jusqu'à l'héroïsme qui retrempe l'âme des martyrs, c'est aussi cette paix inaltérable que Jésus-Christ donne et que le monde profane ne connaît pas ; paix divine dans sa source, prodigieuse dans ses résultats, elle est un avant-goût du bonheur du ciel! Avec elle la mort n'offre que des charmes ; le cœur du chrétien est sans fiel pour les bourreaux qui immolent ; il les aime et prie pour eux !

Ainsi termina sa carrière apostolique cet évêque si digne de nos souvenirs et de notre admiration. Sa foi et son courage ont prouvé ce qu'était à ses yeux ce *faste* dont des hommes jaloux de son extraction et ennemis de ses vertus ont prétendu faire un titre à leurs déclamations hostiles. Il avait le sentiment de sa dignité, c'était un devoir; il était heureux de sa mission, c'était du dévoûment. Gentilhomme, il en eut la noblesse; évêque, il en eut le caractère. De l'assemblée des martyrs où Dieu l'a placé, il nous crie encore

[1] *Hist. du Cl. de Fr. pendant la Révol.* tom. II. pag. 159.

de rester fidèles à l'Église romaine et de ne nous séparer jamais de ce centre d'unité, soit que la corruption le veuille ou que la violence l'exige, soit que l'hypocrisie le demande.

Mais, puisque M. l'abbé de Méchinet nous a réservé de nouvelles notes sur plusieurs des victimes immolées aux Carmes, le 2 septembre, avant d'indiquer le prêtre Rochelais qui succomba avec l'évêque de Saintes, nous aimons à payer notre tribut d'hommages aux courageux Sulpiciens qui ont donné leur sang, à la même époque, pour la même cause.

« François Bernard de Cussac, dit M. l'abbé de Méchinet, naquit à Toulouse, d'une ancienne famille où la piété et les vertus étaient héréditaires : son père et plusieurs de ses ancêtres avaient été conseillers au parlement. Après avoir achevé, à Toulouse, ses humanités, le jeune de Cussac vint à Paris et fit ses cours de philosophie et de théologie au séminaire de Saint-Sulpice. La douceur, l'amabilité des Directeurs du séminaire, leur talent à former les élèves aux augustes fonctions du sacerdoce, plurent tellement à M. de Cussac, qu'après avoir terminé sa licence, il entra dans la congrégation de Saint-Sulpice ; il avait à peine atteint sa quarantième année qu'il fut nommé supérieur de la maison des philosophes [1], et pendant vingt-

[1] Il se trouvait à Paris quatre maisons tenues par les Sulpiciens : 1° le grand séminaire, pour la théologie seulement ; 2° le petit séminaire, pour la théologie ; la pension était moins

quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de son incarcération aux Carmes, il fit admirer un heureux assemblage de douceur et de fermeté. Habile à démêler ce qu'un caractère recelait de bon, il dissimulait quelques infractions au réglement, quelques étourderies légères, attendait patiemment que le bon grain prît de l'accroissement et que l'ivraie disparût, satisfaction qu'il éprouva souvent. Ses reproches étaient ceux d'un père tendre, d'un ami affligé du peu de cas que l'on faisait de ses avis; il avait quelquefois recours aux prières pour obtenir ce qu'il aurait pu enjoindre avec autorité. Cette tactique lui réussissait parfaitement à l'égard des élèves qui savaient sentir et apprécier un tel procédé. La crainte de causer de nouveaux déplaisirs à ce bon supérieur les portait à redoubler d'efforts pour se corriger. S'il se rencontrait quelque esprit insensible, opiniâtre, qui s'obstinât à repousser ses avis, à ne tenir aucun compte de sa patience, il s'armait alors de toute la vigueur convenable, parlait avce énergie, menaçait et renvoyait enfin ces sujets intraitables qu'évidemment le Seigneur n'appelait point au saint ministère. Dieu donna à ce prêtre fidèle la palme du martyre.

forte qu'au grand ; 4° les Robertins, pour la philosophie et la théologie : cette maison était pour la classe absolument pauvre; 4° les *Philosophes*, où les jeunes gens qui devaient aller au grand séminaire faisaient leur philosophie. Dans les derniers temps, on forma *la Communauté des Clercs*.

« M. Gallet, né dans la ville ou les environs d'Angers, fut, comme l'abbé de Cussac, appelé de bonne heure à la supériorité et en soutint le poids avec une rare sagesse. Il était, depuis peu d'années, à la tête de la maison des Robertins, connus encore sous le nom d'*Ecclésiastiques pauvres de Saint-Sulpice*, lorsqu'on vint l'arracher à ses élèves pour le conduire aux Carmes. Au moment du massacre, il se trouvait dans le jardin; son premier mouvement fut de monter sur un arbre d'où il lui était aisé de gagner le mur et de se laisser couler dans la rue; mais, venant à réfléchir que c'était se dérober au martyre, il descend aussitôt et voyant près de lui un homme d'une physionomie qui semblait annoncer la probité, (quelques personnes honnêtes étaient entrées avec les assassins dans le dessein de sauver, s'il était possible, quelques victimes), il remet à cet homme un assignat, en le priant de le donner au boucher de sa maison, qu'il a soin de bien lui désigner, puis, s'avançant vers les assassins, il s'abandonne à leur fureur. Ces détails furent donnés au séminaire, peu de jours après l'évènement.

« L'abbé Goguin, vieillard remarquable par ses vertus, sa gaîté, son heureux caractère, naquit en Touraine et se livra, avec beaucoup d'application et de succès, à l'étude de la théologie. Il entra, assez jeune, dans la congrégation de St.-Sulpice, y remplit constamment les fonctions de directeur.

Son goût l'avait appelé à l'étude de l'Hébreu; il avait la réputation de bien connaître cette langue. Selon lui, au 28e verset du 17e psaume, à la place de ces mots : *cum perverso perverteris*, il faudrait mettre ceux-ci : *cum astuto astutior eris.* L'abbé Goguin était septuagénaire, lorsqu'il reçut la couronne du martyre. Un autre membre de la même congrégation, âgé de trente ans, l'abbé de Luzeau, combattit pour la même foi et mourut, le 2 septembre, pour la même gloire. Trois autres prêtres et un diacre, les abbés Ploquin, de Tours, Guénaud, curé d'Anjou, Fronteau, curé du Pont-de-Cé, près d'Angers, et Robert de Lézardière, diacre, issu d'une famille ancienne des environs de Luçon, s'étaient réfugiés à Saint-Sulpice; Dieu les appelait à terminer leur vie aux Carmes, sous la hache des Septembriseurs, comme ceux qui les avaient formés par leurs leçons et leurs exemples. »

Après ces intrépides confesseurs de la foi, nous citerons, avec l'estimable auteur de la notice, un nouveau modèle de constance et de fidélité dans la personne d'un abbé Guérin. Il naquit à la Rochelle, de parents pauvres. Sa mère, devenue veuve, fut marchande de fruits et soutint, par ce petit commerce, son existence et celle de son fils. Elle sut lui inspirer, dès son enfance, une piété tendre. Doux, modeste, sage, il fixa l'attention d'un respectable chanoine de la Rochelle, M. l'abbé Legris. Trouvant dans le jeune Guérin, qui lui ser-

vait journellement la messe, d'heureuses dispositions, il lui donna les premiers principes du latin. Cet enfant, répondant par une constante application aux soins de son bienfaiteur et sa piété prenant, avec l'âge, de nouveaux accroissements, l'abbé Legris lui fit achever ses études. Il fut admis au sacerdoce au commencement de la révolution, exerça quelque temps le saint ministère dans sa ville natale et fut le directeur de sa vertueuse mère. L'abbé Legris, se proposant de passer en Angleterre, se rendit d'abord à Paris avec l'abbé Guérin, à qui le séjour du séminaire plut tellement, qu'il pria son protecteur de vouloir bien lui permettre de n'aller pas plus loin : ce qui lui fut accordé. Après environ trois mois d'une vie paisible et presque toute consacrée à la prière, il fut appelé au combat du 2 *septembre* et remporta la couronne des martyrs.

Mais quittons maintenant la chapelle des Carmes, teinte du sang de notre évêque et de tant de héros imitateurs de sa foi, et tournons nos regards attristés vers son diocèse en deuil. Nous avons à y suivre le mouvement révolutionnaire qui, renversant à Paris le pontife légitime, fait paraître sur les rives de la Charente le prêtre sans courage, infidèle à sa conscience et parjure à sa foi, devenu, par une consécration anti-canonique et sacrilège, l'évêque intrus de l'Église de Saintes. Son entrée, dans cette ville, eut tout le burlesque attaché aux

cérémonies dites civiques. Les hommes de l'époque qui ne voulaient point de la religion divine, qui proscrivaient en despotes l'épiscopat fidèle, voulaient au moins, pour un temps, un extérieur de culte, afin de mieux cacher aux yeux du peuple, toujours si malheureusement crédule, quand les perturbateurs s'en emparent, le monstrueux et impuissant dessein d'enlever à la France sa foi catholique, dessein conçu par le Protestantisme, soutenu par les sophistes et poursuivi par la couardise et la dissimulation. Pour pervertir de plus en plus le royaume de saint Louis, les révolutionnaires s'efforçaient d'isoler, disons mieux, d'égorger promptement tout homme de cœur et de conviction, afin de s'attacher, comme un troupeau de vils esclaves, des prêtres sans caractère, sans fermeté, sans science, souvent sans mœurs, assez ineptes pour croire au mensonge, assez lâches pour être apostats. Ils étaient tout ce qu'il fallait être pour devenir des simulacres sans importance, des ministres sans mission, des évêques sans dignité, sans foi, sans juridiction et sans vertus. C'est avec tous ces signes de prévarication que parut, dans la ville des Eutrope, des Léonce et des Larochefoucaud, le mercenaire Robinet d'affligeante mémoire. D'abord curé de Saint-Savinien, homme aussi dépourvu de la véritable science qu'il était dénué de toute élévation d'âme, prêtre plus bassement pusillanime que profondément

pervers, après avoir été *proclamé*, le 28 février 1791, par *les électeurs du département*, qui avaient autant de compétence pour élire un évêque, que les curés du diocèse en auraient pour nommer un président de tribunal de 1re instance, *l'élu du peuple*, qui certes n'était pas l'élu de Dieu, *quitta définitivement, le* 31 *mars, son humble presbytère de Saint-Savinien, pour venir prendre possession de son palais épiscopal*, dit un historien admirateur *du vénérable prélat.* « *Il entra en ville*, selon un pamphlet de l'époque, *avec des guêtres de laine et dans un costume qui retraçait l'humble simplicité des premiers siècles de l'Église !* » Que pouvait-on désirer de plus édifiant!!!... en même temps, de plus propre à inspirer l'éloquence tribunitienne, qui l'honora d'une harangue!!.. Un écrivain connu s'écrie, à la vue de tant de merveilles : « Ce dut être, il faut l'avouer, un sujet de grand scandale, parmi les ci-devant privilégiés de l'Église, que de voir un simple curé de village, sans naissance et sans fortune, s'élever, du dernier degré de l'échelle sacerdotale, au siège épiscopal qu'avaient illustré les grands noms des Rochechouart de Mortemart, des Soderini, des Bassompierre, des la Châtaigneraie, des la Rochefoucaud et sur lequel s'était assis un prince de la maison de Bourbon[1] ! » Nous répondrons que

[1] *Hist. polit. et civ.* par M. D. Massion ; 4e période, pag. 112.

si le curé de Saint-Savinien eût été l'*élu de l'Église*, quoique *simple curé de village*, sa présence légitime sur le siège de Saintes eût reflété toute la gloire des *grands noms* qui tiraient leur éclat bien plus de la succession de l'apôtre-martyr saint Eutrope, que de la naissance et de l'illustration de famille. Loin de là, Robinet ne fut qu'un coupable usurpateur de l'épiscopat; il fut fait évêque par Talleyrand de Périgord, né plutôt lui-même pour la diplomatie menteuse qui trompe les rois, que pour l'épiscopat divin qui sauve les peuples; il osa, sans mission et chargé du poids des anathêmes et des censures ecclésiastiques, faire à Saintes des ordinations sacrilèges; il profana par sa présence la basilique des saints pontifes; il devint la cause de la persécution des vrais catholiques qu'on voulut obliger à le reconnaître pour légitime pasteur. Autant les siècles chrétiens réservent de gloire « au prélat qui proscrivait le serment civique de la part de ses subordonnés et qui n'était pas disposé par conséquent à le prêter lui-même [1], » — il l'a énergiquement prouvé, — autant l'histoire véridique lègue de blâme, de honte et d'opprobre à l'*élu* de la démagogie, malgré *ses guêtres de laine* et *son costume qui retraçait l'humble simplicité des premiers siècles de l'Église* [2] !.. Il n'eut, au reste, pour

[1] *Hist. civ. et polit.* déjà citée, pag. 111.

[2] *Moniteur*, 1791, tom. IV, pag. 327. — *Hist. civ. et pol.*, pag. 112.

entourage que des hommes ambitieux, timides ou pervers, que l'orgueil, la crainte et la licence rendirent si peu consciencieux. Son cortège ne se composa que d'une masse flottante, que l'ignorance aveuglait, et des *amis de la constitution* qui avaient intérêt à favoriser un épiscopat bâtard, peu redoutable pour eux et dévoué aux stupides et criminels projets d'une révolution impie et sanguinaire [1]. Le curé intrus que l'*évêque constitutionnel* donna à la paroisse de Saint-Vivien, put juger du degré de confiance qu'il devait se promettre dans l'exercice de son profane ministère. A peine parut-il comme un loup au milieu du troupeau, que l'indignation s'empara de ces cœurs qui ne sont jamais froids pour le bien ou pour le mal, mais qui sont héroïques quand la foi les enflamme; les femmes de la paroisse de Saint-Vivien s'attroupèrent, au moment de l'arrivée du faux pasteur. Leur prélude fut un cri de proscription; et, des clameurs passant aux actes, elles l'accueillirent par une grêle de pierres qui le força promptement à la retraite.

Mais, dit de Boulogne, ce n'était point assez d'avoir créé une *Église* schismatique et un clergé

[1] L'apostat Robinet fut instruit de l'*estime* qu'il inspirait. Une caisse lui arriva par la messagerie ; il la reçut comme un présent. A l'ouverture, il n'y trouva qu'un agneau en putréfaction, avec ce titre : TEL PASTEUR, TEL TROUPEAU !... Condamnation sévère de l'évêque *intrus* et de ses adhérents !

prévaricateur; les ennemis de la religion catholique avaient juré non-seulement de l'asservir, mais de la renverser, d'empêcher tout exercice du culte divin et de montrer à la terre le spectacle d'un grand état faisant profession publique d'impiété [1]. En effet, le jour ne tarda pas à se lever où, se sentant assez forte par elle-même, la révolution rejeta bientôt l'évêque intrus et son clergé parjure. Elle s'empara alors de la cathédrale pour en faire le lieu de ses orgies et de ses déclamations. *Le prélat constitutionnel*, honteux sans doute de sa propre conduite et chargé du poids de ses remords, alla, plus tard, traîner un reste de vie qu'il termina, dit-on, d'une manière ignorée, dans une campagne de sa famille, où il suivait des vendangeurs et s'occupait d'agriculture. L'irréligion de quelques voltairiens prétentieux voudrait encore aujourd'hui en faire un *vénérable*, quand le bon sens et l'histoire ne reconnaissent en lui qu'un prêtre sacrilège!...

Que de bouleversements avaient porté le deuil, la ruine et la mort de province en province, depuis le dernier soupir de Pierre-Louis de Larochefoucaud!... Un cri d'inspiration avait été entendu : — Fils de saint Louis, montez au ciel! — La tête du meilleur des rois avait roulé sur un échafaud dressé par des sujets rebelles, et, sur

[1] Boulogne, *Mélanges*, tom. I., pag. LX.

onze députés de la Charente-Inférieure, *huit* avaient trempé leurs mains dans ce sang royal[1]!.. Le burin de l'histoire a gravé leurs noms sur le marbre et sur le bronze; il ne nous appartient pas de les transcrire!!!

Un saint pape, à la nouvelle du *crime du 21 Janvier*, a dit au monde catholique : « Nous avons la ferme confiance que Louis XVI a changé une couronne royale toujours fragile, et des lis qui seraient flétris bientôt, contre cet autre diadême impérissable que les anges ont tissu de lis immortels[2]....» Après ce lugubre forfait, la France entière est bientôt devenue un vaste amphithéâtre où des tigres à figure d'hommes immolent à leur rage d'innombrables et innocentes victimes. Ceux que la dent meurtrière n'atteint pas, sont refoulés loin du sol natal, ou entassés dans de sombres cachots. Ici, fermant les yeux sur le champ immense qu'ensanglante le carnage, nous ne contemplerons que le tableau spécial des évènements de ce genre arrivés dans notre contrée.

La guillotine avait paru quelques instants sur une des places de la ville de Saintes. Un homme d'horrible mémoire, *Léquinio*, avait désigné au fer homicide plusieurs personnes honorables dont

[1] Voy. l'extrait des procès-verbaux de la *Convention*, *Hist. de la Révol.*, par le vicomte de Conny, tom. IV, p. 450.

[2] Allocution de Pie VI à l'occasion du meurtre de Louis XVI. Actes du martyre de ce saint roi, par Aug. Seguin, pag. 12.

voici les noms : madame du Portal, les deux messieurs de Fonrémis, MM. Durepaire, Bouchet, Charrier, Drilhon, Huvet, Gaudin, Delaage, Fleurnoy (Louis), Laferrière, Magué, madame de Jovel et son frère, messieurs d'Aussy, Duret, de Goulard, de Lange, de Conteneuil, d'Anières, madame Péries, madame Forestier de Pons, messieurs du Chilleau, Bâcle, de Larare, etc., etc... Cette liste nous vient de *l'agent-national Lériget*, qui s'opposa avec fermeté à cette cruelle exécution ; il fit même enlever l'instrument de mort. Ce fait honore la mémoire d'un homme qui, dans plusieurs circonstances de sa vie, se montra meilleur que ses opinions.

Après avoir fait tomber la tête de nombreuses victimes sous le glaive du tribunal révolutionnaire de Rochefort, Léquinio porta l'audacieuse effronterie jusqu'à vouloir s'approprier le castel de quelque seigneur égorgé sans doute par ses ordres, car ce nouveau Néron écrivait à un *de ses frères et amis* : — « Je serais bien aise d'avoir, en ce pays de Saintonge, une possession pour y établir *mon manoir* après la *Convention*. Y a-t-il encore des *biens nationaux*, soit ecclésiastiques, soit d'émigrés? Je désirerais que le bien fût sur une hauteur, non loin d'une grande route ou de la rivière...» La fin de cette lettre fait connaître jusqu'à quel point ce buveur de sang portait l'impudence et l'immoralité. — « Je voudrais

bien que *tu fusses assez franc* pour me dire *franchement* quelle est l'opinion publique *sur mon compte* à Saintes ; *tu m'as vu de près* et je ne doute pas que *tu ne me rendes justice;* mais comme l'opinion publique est si versatile et que, dans mille endroits, la médaille s'est retournée, je serais bien aise de savoir vraiment *ce que l'on pense de moi*. Ne crains pas de me mortifier. Je connais les hommes et rien ne m'étonne de leur part; *ma conscience est ma règle et je me moque de leur opinion*; mais je suis curieux de la connaître [1] !..» Langage d'un tribun sans honte et sans remords, insensible tout à la fois à l'honneur, à la conscience, à la justice et à l'humanité!... Voilà *les grands hommes* de la république une et indivisible! Que l'histoire lègue donc à jamais leur nom à l'anathème et leur mémoire à l'exécration. Si elle a flétri, comme autant de bourreaux, les Néron, les Dioclétien et les Caligula, elle proscrit, comme autant d'assassins, les Léquinio, les Marat et les Robespierre!

L'Église de Saintes avait vu fuir sur les terres de l'exil ses prêtres vertueux, et introniser à leur place des hommes, l'opprobre du sacerdoce. Ces ministres coupables reçurent presque partout un accueil qui ne laissait aucun doute sur l'horreur

[1] Nous possédons cette lettre autographe. Ceux qui prétendent connaître le caractère de l'homme, à l'inspection de son écriture, verraient dans celle de Léquinio la cruauté de la hyène.

qu'inspirait leur conduite aux gens de bien. Entre autres paroisses dignes d'éloge, nous signalerons celle de Saint-Trojan, dans l'île d'Oleron. Les intrus ne firent qu'y paraître; tant la foi vive et la religion éclairée des paroissiens les portaient à repousser ces prêtres parjures! Saint-Trojan fut, pendant toute la révolution de 1793, un asile sûr pour les prêtres qui, exposant leur vie pour le salut des âmes, avaient su préférer cette existence périlleuse aux avantages de l'exil. Non-seulement les habitants de cette paroisse les dérobaient aux poursuites des cannibales de l'époque, mais encore, avec une énergie toute chrétienne, ils favorisaient leur évasion, malgré les plus éminents dangers. Il n'était pas rare qu'un des principaux du lieu, chargé de rechercher les prêtres cachés, en eût jusqu'à dix et douze dans sa propre maison. Qu'elles furent admirables de dévoûment et de zèle, ces deux sœurs dont le nom béni est encore si cher à Saint-Trojan!... Les sœurs Jodeau, aujourd'hui religieuses de la *Sagesse* et fondatrices d'une utile communauté dans l'endroit même témoin de leurs vertus, portèrent le courage et la charité jusqu'à l'héroïsme. L'une d'elles, affrontant tout pour la cause de Dieu et le salut des prêtres persécutés, fut plusieurs fois arrêtée à l'entrée de la citadelle, lorsqu'elle transportait les ornements et ce qui était nécessaire pour la célébration des mystères adorables. Et cependant

ces précieux objets ne furent jamais saisis par les agents du gouvernement révolutionnaire.

Toutes les semaines, les habitants du *grand village* faisaient parvenir des secours réglés aux prêtres détenus au château. Ils eurent, un jour, la douleur de voir succomber, sous le coup de feu d'un soldat inhumain, un prêtre belge qui, avec deux de ses confrères, était parvenu à franchir l'enceinte de la forteresse et à se réfugier dans une auberge de leur hameau, et de là dans la maison des charitables sœurs dont nous venons de parler. A la nouvelle de cette évasion, on envoya un détachement de cinq hommes, composé d'un sergent, de deux soldats de la garnison et de deux habitants du village d'Ors... Ces derniers eurent le tort et la lâcheté d'indiquer au sergent la résidence des dames Jodeau comme étant le refuge des deux prêtres qu'ils poursuivaient. Des sentinelles furent en conséquence placées à chaque porte; le chef entra, et des trois malheureux ecclésiastiques il ne put en saisir qu'un. On avait favorisé la fuite des deux autres. Ce prêtre inoffensif parut sur le seuil de la porte, résigné à reprendre, sous les ordres du sergent, le chemin de sa prison; mais à peine a-t-il paru, que la sentinelle, animée de l'esprit féroce des Danton, le coucha en joue et le frappa à mort. A la détonation, plusieurs personnes accoururent et transportèrent l'innocente victime dans un apparte-

ment du voisinage. Le détachement repartit pour la citadelle, ce qui permit de rappeler les deux compagnons du mourant; l'un d'eux put encore le confesser et l'absoudre. Il expira en pardonnant à son assassin. On déposa le corps de ce martyr dans le cimetière de Saint-Trojan, du côté méridional.

Le respectable abbé Ayraud, curé de cette paroisse, quoique exilé en Espagne, était également l'objet de la tendre charité de son troupeau, qui s'était cotisé pour subvenir à ses besoins sur la terre étrangère. Apprenant de leur pasteur qu'il était abondamment pourvu de tout ce qui était essentiel à la vie, ces chrétiens, dont la religion sincère et fervente rappelait la foi des premiers siècles, offrirent leur collecte à la sœur de ce vertueux ecclésiastique; elle était mère d'une nombreuse famille et son époux venait de succomber pour la foi sous le fer meurtrier des terroristes.

Le ciel tient compte aux églises qui restent fidèles pendant les jours d'orage et de persécution, et qui, à l'imitation de celle de Saint-Trojan, savent affronter tous les dangers, surmonter tous les obstacles, déjouer tous les corrupteurs de la foi divine, afin d'en conserver intègre le saint dépôt. Que le bienheureux évêque de Saintes, patron de cette édifiante paroisse, la protège toujours et la préserve surtout de la séduction qui compromettrait

son adhésion aux saines doctrines de l'orthodoxie et des mœurs!..

Mais enfin, pendant que les places publiques étincelaient des flammes consumant les antiques archives des chapitres, les ornements sacerdotaux, les autels en débris, les croix mutilées, que devenaient, en particulier, les titres attestant l'authenticité du *chef* de Saint-Eutrope? Une main profane, obéissant à la volonté d'un cœur irréligieux et au décret des *conventionnels*, s'est-elle empressée de livrer à l'incendie des carrefours les procès-verbaux, conservés et transmis, depuis des siècles, comme un monument durable de la foi et de la vénération de l'église de Saintes pour les reliques de son apôtre?.. Quant aux vases sacrés, recueillis de toutes les communes de la banlieue par les sbires de la municipalité républicaine, ainsi que les objets précieux en argent, or et vermeil, enlevés aux monastères et églises de la ville de Saintes, ils iront *à la monnaie nationale, le* 29 *juillet* 1793, ou *ailleurs*[1]*!...*

Après ces criminelles profanations des nouveaux Balthazars, les manuscrits et les chartes, aussi chers aux arts et à la science qu'ils étaient appréciés des esprits religieux, formeront l'autodafé d'un

[1] État de l'argenterie trouvée dans les églises séculières et régulières de Saintes. Signé Lériget. — Arch. mss. de la Mairie de Saintes. — Cet état est approximatif et pour *la formé;* il n'exprime pas le total usurpé.

stupide vandalisme. Cependant une volonté souveraine, à laquelle rien ne résiste, a dit à la puissance ennemie : — Tu iras jusques là; défense à toi de passer outre. Ta main n'atteindra pas le dépôt des siècles; la preuve vivante de la piété des princes et des pontifes échappera à tes plus actives recherches!.. — Tu seras déjouée dans tes projets de destruction!.. Je livre, me réservant plus tard de t'en faire porter la peine, je livre à ton avide rapacité l'or des tabernacles qui enrichira tes suppôts; cette richesse, fruit du vol sacrilège, ne passera pas chez eux à la troisième génération!.. Envahis le sanctuaire, foule aux pieds ses ornements, brise l'autel du sacrifice, immole le sacrificateur!.. Garde-toi d'anéantir le témoignage qui prouve que je suis *admirable dans mes Saints!..*

Il rendra, dans la suite des âges, vénérable à tous, ce *chef* auguste qui ne fut frappé par la hache du païen furieux que pour confondre un jour l'hérétique en délire et le chrétien apostat... Ta haine sera impuissante; Eutrope, mon apôtre, triomphera de tes vengeances! Son corps est dans sa crypte, son âme est dans ma gloire; il est inaccessible à tes coups!...

Déjà une des salles de la municipalité de Saintes contenait les milliers de volumes et de cartulaires que le feu allait dévorer, sans doute pour assurer à la patrie, évidemment menacée par ces vieux parche-

mins, une paix inaltérable, un bonheur inouï dans les fastes de l'histoire, une gloire enfin éclipsant toutes les gloires des temps anciens et des temps modernes!... Or, *un petit sac* contenant les pièces relatives à la relique de saint Eutrope et telles que M. de Fonrémis de Lamothe [1], lieutenant-particulier du sénéchal de Saintes, les avait *signées, numérotées et paraphées* sous les yeux du *procureur du roi* GARNIER, *en* 1789, était aussi rendu pour l'heure du solennel holocauste. Cependant il ne périra pas!... Dieu, qui a créé le grain de sable comme la majestueuse montagne, Dieu, qui veille à la conservation de l'un, avec autant de sagesse qu'à la conservation de l'autre, se chargea de dérober ces pièces justificatives à l'incendie *national*. Un homme calme et modéré, devenu, sans le savoir, l'instrument de la Providence, préserva du feu les véridiques procès-verbaux.

Le sieur Lacoste, adjoint de la municipalité, s'appropria ce précieux dépôt, retombant jusqu'à trois fois de la charrette qui portait aux flammes les archives du chapitre et des monastères. Il le

[1] Cet illustre magistrat porta sa tête sur l'échafaud, en 1793, parce qu'il était *noble* par sa naissance, mais *plus noble* encore par ses principes et par sa piété. La noblesse qui vient de l'extraction est inférieure à la noblesse qui vient de la foi; l'une a souvent fait des orgueilleux; l'autre ne fit jamais que des Saints.

conserva soigneusement jusqu'à l'époque où l'abbé Messeix fut nommé curé de Saint-Eutrope, après la révolution. Lacoste s'empressa alors de remettre au nouveau pasteur toutes les pièces contenues dans le *petit sac* qui les renferme encore aujourd'hui ; elles sont empreintes du cachet de leur vétusté ; elles sont si identiques, que, lorsqu'elles furent soumises, ainsi que le *chef*, en 1804, aux regards et à l'inspection d'un homme peu suspect, le président GARNIER, il déclara que ces pièces et le *chef* étaient réellement les mêmes qu'il avait vus en 1789[1] !

Mais si la Providence sauva, comme par miracle, ce monument de la tradition, elle se chargea également de sauver d'une ruine certaine la relique de l'apôtre de l'Église Santone !.. Les agents de la puissance révolutionnaire reçurent l'ordre de se transporter dans l'église du martyr, afin d'enlever le reliquaire d'argent qui contenait son *chef*. La ville entière a retenti de ce que nous racontons, et nous l'avons recueilli nous-même de la bouche des témoins oculaires. Ce fut quelques jours après la Toussaint, en 1793, que les spoliateurs osèrent porter leurs mains sur la châsse du saint pontife.

Ce n'est pas en plein jour que l'iniquité se

[1] Salutem ex inimicis nostris, et de manu omnium qui oderunt nos, ad faciendam misericordiam, et memorari testamenti sui sancti. (*St. Luc.* 1.)

montre avec plus de confiance. Celui qui fait le mal hait la lumière. Aussi fut-ce vers onze heures du soir que l'on s'introduisit dans l'église pour y consommer l'œuvre d'un vol sacrilège. On sait combien le peuple aime à faire des rapprochements, et souvent jusqu'à quel point ses rapprochements sont judicieux et vrais!.. Au reste, comment douter de l'intervention du ciel, pour effayer et punir des hommes téméraires, qui bravent Dieu et insultent à ses saints, aux pieds mêmes des tabernacles?.. Ne connaissons-nous pas le sévère châtiment que subit Héliodore venant pour enlever les trésors du temple de Jérusalem?.. L'Évangile ne nous montre-t-il pas l'Homme-Dieu chassant avec zèle les profanateurs du lieu saint!.. Au moment de l'enlèvement du riche reliquaire d'où le chef du martyr avait été retiré et abandonné sur l'autel, un orage aussi soudain qu'il était extraordinaire éclata sur la ville et répandit un tel effroi dans l'âme des ravisseurs, qu'ils sortirent précipitamment de l'église, frappés de stupeur et saisis d'épouvante. Cette circonstance nous a été rapportée par des témoins graves et vraiment dignes de notre confiance. Ils nous ont dit que le ciel, quelques minutes avant cet ouragan si subit, était parfaitement serein. On sait, à Saintes, que la mort de ceux qui avaient enlevé le reliquaire de saint Eutrope a été marquée au caractère d'un châtiment divin. Sans partager ce qu'il y avait

en ce genre de peut-être excessif dans la crédulité du moyen-âge, nous ne sommes point dans l'usage, comme les sophistes, de refuser à Dieu les droits imprescriptibles de sa puissance sans bornes, de sa sagesse providentielle et de sa justice distributive. Une discussion désintéressée nous fait apprécier les faits douteux; nous évitons de nous montrer aveuglément crédule; mais notre conscience ne nous permettra jamais de nier ce que notre raison nous démontre indubitable.

Quiconque connaît le respect religieux des habitants chrétiens de la ville de Saintes pour la relique de Saint-Eutrope, comprendra le zèle qui inspira, dans ce moment de triste mémoire, l'édifiante résolution d'Elie Delavaud. Nous nous bornons à cette simple observation, nous réservant de citer plus tard le procès-verbal de 1804; seulement il convient ici de dire que le *chef* du martyr fut soustrait avec soin aux recherches de l'impiété et qu'il fut décemment déposé dans une petite caisse préparée à cet effet par Delavaud, et placé par lui provisoirement dans un souterrain de l'église qui était situé alors à l'entrée principale. Ce lieu a été comblé quand on a démoli une partie de cette basilique. Mais le saint dépôt ne demeura pas longtemps dans cette espèce de crypte; il en fut retiré par des prêtres, parvenus à se dérober euxmêmes aux investigations vexatoires des argus de l'époque. Un procès-verbal de cette première

translation fut dressé par eux, et remis aux mains du respectable M. Achard, dont le nom figurera dans les pièces justificatives que nous devons citer. Cet excellent chrétien, menacé d'une visite domiciliaire, brûla ce procès-verbal avec plusieurs autres papiers de famille, dans la crainte de compromettre les personnes qui étaient devenues les dépositaires et les gardiennes du *chef* de Saint-Eutrope; il pensait, au reste, que les témoins qui l'avaient signé, signeraient celui qui atteste la soustraction de la relique aux recherches des agents municipaux, et dont voici le texte:

« Aujourd'hui, vingt-sixième d'août 1797, sur les onze heures et demie, nous Claude Planier, prêtre de l'ordre de Saint-Benoît; Joseph Moquay, prêtre-curé de Corme-Royal; Elie Delavaud, Mathurin Vallée, Pierre Fraignaud, François Hervé, Jean Hédon, Joseph Morisson, nous sommes transportés dans la maison de François Grout, pour retirer et changer de lieu le *chef* de saint Eutrope, que le malheur des circonstances avaient forcé d'enlever du temple où jusqu'alors il avait été conservé et vénéré, et de cacher dans un des appartements de Jean Doussaint, locataire d'une partie de ladite maison. Et comme, par la mort dudit Jean Doussaint, cette relique précieuse cesse d'être en sûreté et devient de nouveau exposée à la perquisition des ennemis de Dieu et des Saints, nous nous sommes empressés de chercher un lieu

sûr, pour la soustraire une seconde fois à la profanation. Ce second déplacement, dicté par la même piété qui commanda le premier, nous a paru devoir être fait dans la maison dudit François Grout, dans un autre appartement retiré et caché aux recherches de l'impie. Là, nous avons déposé le précieux trésor. Et pour fermer la bouche à l'impiété, nous attestons les précieuses reliques être vraiment les mêmes qui se sont vénérées dans l'église de Saint-Eutrope, pendant tant de siècles et avec tant de témoignages du pouvoir de Dieu dans ses Saints; et nous en avons dressé le présent procès-verbal, que nous joignons au premier qui fut fait, alors du premier déplacement des susdites reliques.

« Fait à Saintes, en présence des témoins soussignés, dont les uns ont assisté au premier déplacement. Signé : Planier, prêtre; Franc, Hervé, J. Hédon, P. Fraignaud, E. Delavaud, M. Vallée, J. Moquay, prêtre-curé de Corme-Royal; F. Grout[1]. »

Ce nouveau document est une preuve que la Providence préside à la conservation de ce dépôt sacré. Cette vue réjouit la piété et inspire la confiance. Comme après l'exil de Bordeaux, au XVI[e] siècle, nous reverrons, au XIX[e], après une horrible tourmente, reparaître le *chef* du martyr et, triomphant de l'irréligion, reprendre,

[1] Arch. mss. de l'Église de Saint-Eutrope.

avec pompe et solennité, sa place près des autels, et, plus tard, se réunir *au corps saint* que les révolutions des XVIe, XVIIIe et XIX siècles n'ont point su troubler au fond de sa demeure auguste et souterraine; ce que nous dirons ailleurs avec détail.

Mais d'autres scènes captivent notre attention. Qu'elles sont lugubres aux yeux de l'homme!... qu'elles sont glorieuses aux yeux du chrétien! L'île d'Aix appelle nos souvenirs.

Des hommes d'extermination pesaient de tout le poids de leur tyrannie sanguinaire sur la France asservie. Le règne *de la Convention* fut l'apogée des crimes en tous genres; les lois de la raison, de la justice, de la conscience et de l'humanité, furent alors remplacées par l'oubli le plus universel de tous les droits et de toutes les vertus. L'histoire n'avait jamais eu à décrire, dans la suite des siècles, des faits marqués au coin d'une aussi farouche et aussi atroce barbarie et d'une immoralité aussi profonde!... « Jamais, dit le vicomte de Conny, une puissance plus terrible ne pesa sur la terre. On ne saurait rien inventer qui puisse être comparé aux actes de cette assemblée prostituée à la dépravation la plus inouïe. C'est au nom de la raison et de la liberté que le plus odieux esclavage est consacré par des lois, et que les peuples sont entraînés à tous les forfaits. Sophistes à la fois et chefs de

meurtriers, les hommes de ces temps ont inscrit sur leur étendard ces mots terribles : Souveraineté du Peuple ! Affreuse et incompréhensible énigme qui, semblable au sphinx de la fable, dévore tout ce qui tente de l'expliquer ; épouvantable théorie qui marque son invasion par toutes les destructions, légitime les plus odieux attentats, et fait peser sur la tête des peuples la plus horrible complicité. Cest une fédération du crime qui unit, par des nœuds sanglants, toutes les parties d'un vaste royaume. Des milliers de Tibères et de Nérons croissent tout-à-coup ; ils couvrent la France entière ; la terre tremble jusques dans ses fondements... Ce n'est plus la langue française que l'on parle dans l'antre conventionnel : ces hommes ont à la fois abjuré le caractère et la langue de la patrie !... Une haine stupide contre les prêtres et contre les rois avait été leurs titres, dans les départements, à leurs honteuses nominations [1]... »

Pour juger de *cette haine stupide contre les prêtres*, aurons-nous ici à raconter la dispersion violente du clergé de l'Eglise Gallicane, forcé de briser tous les liens et de s'expatrier, parce qu'il se refuse à la prestation d'un coupable serment ? Dirons-nous l'état d'un grand nombre de prêtres fidèles, relégués sur les plages brû-

[1] *Hist. de la Révol. fr.* par le vicomte de Conny, t. IV, p. 1.

lantes de la Guyanne, où tous les maux semblent réunis pour les accabler et les faire expirer au milieu des plus cruelles angoisses, si la paix du juste n'était pas leur partage?... D'autres confesseurs de la foi, non moins intrépides et non moins heureux de leurs chaînes, restent sur nos rives comme des victimes qui s'immolent pour apaiser la justice de Dieu méconnue, de Dieu blasphémé!... Ils vont occuper nos récits et commander à la fois notre pitié et notre admiration.

Sans doute que le bras des bourreaux était las de frapper, le jour où des prisons flottantes devinrent de nouveaux sépulcres pour les prêtres insermentés. De toutes parts, au commencement de 1794, on les vit par centaines traversant les provinces sur des chariots couverts qu'escortaient la gendarmerie et les gardes civiques. Rochefort était le lieu du rendez-vous. C'est dans cette ville que le respectable abbé de Ribéré, curé de Jonzac, avait préféré porter courageusement sa tête sur l'échafaud, plutôt que de souiller son âme par un odieux serment. Son énergique protestation enflamma la haine et la colère des cannibales de l'époque. Ce vertueux pasteur avait été dénoncé par un de ses paroissiens, appelé Parenteau, qui s'était rendu à Rochefort pour être témoin de la mort de son curé. Comme l'abbé de Ribéré marchait au supplice, il aperçut

Parenteau ; il lui dit avec douceur que le ciel avait été offensé de sa coupable dénonciation, qu'il était la cause de la mort de son pasteur et qu'il eût à s'en repentir, ajoutant que la justice de Dieu tirerait vengeance de cette iniquité. Huit ou quinze jours après, Parenteau périt dans les flammes d'un incendie qui consuma sa maison.

Pendant que le cruel Léquinio faisait ruisseler le sang des *suspects* sur les places publiques de Rochefort, la Rochelle participait aux crimes de l'époque. L'hôpital de Saint-Étienne, dont nous parlerons ailleurs, était situé devant la place d'Armes, choisie pour les exécutions sanglantes. La guillotine était en permanence sous les fenêtres des religieuses qui, chaque jour, pouvaient s'attendre à subir le joug des persécuteurs. Une d'entre elles, nommée Thérèse Lacour, — elle vit encore, elle habite le bourg d'Ozillac en Saintonge, — afin d'apprendre à faire à Dieu le généreux sacrifice de sa vie, si la Providence l'appelait à sceller de son sang la foi catholique, avait coutume, pour accomplir son emploi, de monter fréquemment dans un appartement d'où il lui était facile, sans être aperçue, de contempler le spectacle qu'offraient les courageuses victimes que la révolution immolait à sa haine. C'est du témoin même que nous tenons ce récit. Sa mémoire est aussi fidèle que son cœur est vertueux.

Un jour, Thérèse Lacour vit conduire à l'écha-

faud vingt à trente Vendéens, hommes que l'on retrouve partout où il s'agit de mourir pour la vérité et pour la gloire. Ces héros, fidèles à Dieu, fidèles au roi, avaient assisté à la messe dite par un prêtre catholique ; c'était là leur crime capital ! Ce prêtre marchait avec eux ; il obtint de mourir le dernier. Pendant que ses paroissiens allaient au supplice, il leur donnait l'absolution ; ils la recevaient comme des mourants et ils expiraient comme des élus. Son heure arrive enfin ; il se prosterne, et à genoux, embrassant chaque degré de l'échafaud, il y monte avec joie et de là au ciel, pour recevoir la palme du martyre. La religieuse de Saint-Étienne fut également témoin de l'exécution d'un aide-de-camp du général Charette. Petit de taille, mais grand par son caractère, par sa foi et par son courage, ce brave avait une démarche noble ; sa fierté calme était celle d'un chrétien qui comprend sa mission, en présence des ennemis de son Dieu. Une paix céleste brillait sur son front. Les démagogues qui le conduisaient à la mort voulurent l'obliger de rendre ses hommages à la *Déesse Raison*, placée sacrilègement dans l'église cathédrale ; ils n'obtinrent du loyal militaire qu'un regard de pitié, et pour leur *idole* un sentiment d'horreur et d'indignation.

A la vue de l'échafaud, il le salua en faisant retentir les airs du cri de *vive la religion ! vive le roi !* Tels furent ses derniers accents, qui ne ces-

sèrent d'être entendus que lorsque le couteau fatal lui eut tranché la tête.

Quant aux religieuses de Saint-Étienne, elles refusèrent de prêter le serment que l'impiété exigeait d'elles. Elles ne voulurent point agréer pour leur supérieure une dame Pâris ni son frère, prêtre infidèle qu'on voulait leur imposer pour directeur. Elles furent conduites à Brouage, lieu de captivité pour un grand nombre de personnes recommandables de toute condition et de tout sexe. Thérèse Lacour n'appartenait pas encore, par les vœux, à la congrégation de Saint-Étienne; elle retourna chez ses parents à Ozillac; elle rendit à ses compagnes tous les services qu'elles avaient droit d'attendre de sa charité. Son courage secondant son zèle, elle fit un voyage au lieu de leur détention, afin de leur procurer les secours dont elles avaient besoin. A la chute de Robespierre, l'ordre cruel de *mitrailler les suspects* de Brouage était sur le point d'avoir son exécution. A Brouage, comme à l'île d'Aix, la religion enfanta l'héroïsme de la résignation et de la fidélité.

Nous léguerons ici un souvenir à une personne honorable de la ville de Saintes, qui partagea, avec tant d'autres, la prison de Brouage. Mademoiselle Armande de Manes, douée des plus précieuses qualités de l'esprit et du cœur, aurait su généreusement mourir pour la foi; elle fut heureuse au moins de la captivité que lui avaient méritée

ses principes et ses vertus. Elle joignait à un aimable caractère, toute la force d'une âme profondément chrétienne. Elle demeura prisonnière pendant près de dix-huit mois, qui lui parurent la plus belle époque de sa vie. Elle consolait tour-à-tour et encourageait par son exemple les nombreuses victimes des persécuteurs démagogues. Ange de paix, sa présence charmait tous les maux, calmait toutes les angoisses. Elle se réjouissait de souffrir pour le nom du Sauveur. Son espérance était, comme sa foi, invincible et inébranlable.

Avant les jours de son arrestation, elle avait eu des rapports d'amitié avec l'épouse très-vertueuse d'un homme dont le nom appartient à l'histoire de la Révolution, *Bernard de Saintes*. Cette jeune femme mourut d'une maladie de poitrine qui fut longue et pendant laquelle Armande de Manes, élevée avec elle chez les religieuses de *Notre-Dame*, allait souvent la voir et lui prodiguer les soins d'une tendre charité. L'époux fut sensible aux témoignages d'un intérêt si constant et si sincère. Il en conserva le souvenir. Si des temps de vertige lui firent oublier bien des devoirs, du moins son cœur resta fidèle à la reconnaissance.

Armande de Manes, désireuse de recouvrer sa liberté pour l'employer aux œuvres d'une piété héroïque, s'adressa à l'époux de sa jeune amie, devenu *Représentant du peuple*.

« Citoyen, lui mandait-elle de Brouage, sous

la date du 12 novembre 1794, les malheureux ont des droits sur les âmes où règne l'humanité. Je me flatte que ma position vous inspirera de l'intérêt. J'ai été dans le cas d'être témoin de la bonté de votre cœur ; j'espère que je l'éprouverai pour mon compte, en obtenant par vous la liberté qui m'est ravie depuis plus d'un an.

« Je joins ici mes motifs d'arrestation et les raisons très-vraies qui, me semble, doivent les détruire. Je vous prie d'avoir la bonté de les faire valoir auprès du comité de *Salut public*. Salut et fraternité.

« 1er Motif : *Ex noble*. Réfutation : Le genre de vie que j'avais adopté d'être servante des pauvres, prouve que je m'occupais peu de l'avantage que le préjugé attachait à cette qualité.

« 2e Motif. *Sœur d'émigré*. Réfutation : Depuis l'âge de sept à huit ans, j'étais séparée de mon frère, et je ne l'ai même pas vu lorsqu'il est parti.

« 3e Motif : *N'ayant donné aucunes preuves de civisme*. Réfutation : J'étais, depuis l'âge de dix-neuf ans, fixée à l'hôpital de Xaintes, où, sans aucuns engagements, je faisais mon bonheur de consacrer mes jours et mes veilles au soulagement de l'humanité souffrante. J'ai payé les impôts et donné *un don patriotique* : enfin j'ai fait tout le bien que j'ai pu, et je crois que c'est là de vrais actes de patriotisme. »

« Armande de Manes. »

La réponse du *Représentant* ne se fit pas attendre; nous la copions sur la lettre autographe. Le style en est un peu rude quant à la forme; mais on sait que l'*Égalité fraternisait* ainsi :

« Paris, le 5 *frimaire* an 3e de la République. »

« Voilà, citoyenne, ce que j'ai transcrit et signé au pied de *ta* réponse à *tes* motifs d'arrestation. Je ne crois pas pouvoir plus faire pour rendre hommage à la vérité. Je désirerais bien être dans le cas d'en dire autant de toutes celles que la loi a frappées. Je ne *te* demande aucun secret; la vérité, selon moi, ne saurait être trop répandue, et quand elle m'est connue, je me fais gloire et surtout un devoir de lui rendre hommage. *Crois* que je ne négligerai rien pour *te* faire rendre justice, et, quel que soit l'évènement, *compte* sur la profonde estime que j'ai vouée à *tes* vertus. »

Bernard adressa, en faveur de la captive de Brouage, cette attestation au comité de *Sûreté-générale* :

« Je déclare et atteste au comité de Sûreté-générale que, non-seulement la citoyenne de Manes dit la vérité dans ses réponses, mais encore qu'elle est très-modeste dans ce qu'elle avance; car je ne connais point une plus belle âme que la sienne, et toujours elle s'est consacrée au soulagement des pauvres avec un zèle dont je ne connais point d'exemple; et quelque confiance que j'aie dans la justice de mes conci-

toyens, je ne puis m'empêcher de dire que la rigueur seule de la loi peut les excuser d'avoir fait incarcérer une personne aussi honnête et aussi vertueuse. Salut et fraternité. Signé, Bernard. »

Armande de Manes fut immédiatement mise en liberté. Elle revint édifier, long-temps encore, la ville de Saintes par sa piété et par ses bonnes œuvres. Elle y mourut dans la paix du juste, comme elle avait constamment coulé ses jours dans la pratique de la loi sainte qui justifie.

L'acte du *Représentant du peuple* nous prouve que, si les principes chrétiens et les convictions religieuses de sa jeune et vertueuse épouse avaient pu pénétrer jusqu'à son cœur, nous n'aurions pas à taire de tristes faits que la charité voile, quoique l'histoire les ait inscrits dans ses annales; nous croyons, au contraire, que nous aurions à préconiser de grandes vertus. C'est ainsi que des opinions violentes, que l'on embrasse souvent par entraînement irréfléchi et par circonstance impérieuse dénaturent les plus nobles penchants du cœur et les plus beaux caractères.

L'admirable *sœur Eugénie*, dont la mémoire est en bénédiction à la Rochelle et morte supérieure de l'hôpital d'Auffrédy, eut également Brouage pour exil. Cette religieuse était douée d'une aménité qui lui gagnait tous les cœurs; sa piété était angélique; son esprit fin et plein de délicatesse savait

donner à la conversation une opportunité charmante, quel que fût l'âge ou le rang des personnes qu'elle recevait. Avant d'être la prisonnière de la révolution, elle prouva qu'elle était l'héroïne de la foi. On voulut l'obliger au serment, comme les autres, mais avec cette différence qu'on désirait, par cet acte de lâcheté, la soustraire aux dangers de l'époque. La discussion fut longue ; la *sœur Eugénie* y mit fin. Elle se lève et dit avec la fermeté des martyrs :

« Messieurs, c'est assez ; ma parole définitive, la voici : la guillotine est en permanence, qu'on m'y conduise ; un serment contraire à ma conscience, on ne l'obtiendra jamais. » Cette noble et énergique réponse déconcerta ses singuliers *protecteurs*. — « La détention de vos sœurs est décrétée, ajoutèrent-ils, il faut qu'elles partent ; mais consolez-vous, nous sommes résolus de vous conserver à la Rochelle ; vous n'irez point en exil. » Ce nouveau témoignage d'*intérêt*, loin de lui plaire, l'attriste et l'offense ; elle tombe à genoux : — « Il n'en sera pas ainsi, Messieurs ; de grâce, ne me séparez pas de mes compagnes ; ou qu'on les sauve avec moi, ou qu'on m'exile avec elles. » Et la sœur Eugénie fut conduite aux prisons de Brouage[1].

Mais alors que de scènes affreuses se renou-

[1] *Vie de Grég. de Montfort*, 2e édit. in-12, pag. 482.

velaient sur tous les points! La Rochelle enterrait les prêtres inoffensifs, au nombre de trois, que des femmes, dignes du surnom de furies, venaient d'assommer sur la rive!...

Deux d'entre eux, MM. Dauche et Verger, étaient des missionnaires de la société de Saint-Laurent-sur-Sèvre. L'auteur de la vie de Montfort dit que ces femmes atroces leur arrachèrent la langue; —*cette langue*, disaient-elles, *qui avait fanatisé tant de personnes*: fin digne d'envie pour des prédicateurs de l'évangile! Un homme, nommé *Hyvon*, que nous avons vu dans notre jeunesse, avait participé à cet acte de férocité. Le prêtre, victime de ce traitement horrible, cédant aux souffrances cruelles que ce misérable lui faisait endurer, comprima avec les dents d'une manière si forte le pouce de la main barbare qui lui arrachait la langue, que, toute sa vie, *Hyvon* porta l'empreinte de cette blessure.

Un historien de *La Rochelle*, M. Dupont, dont le nom nous rappelle un condisciple et dont le père eut plus d'un droit à l'affection et à la reconnaissance de ses élèves, porte le nombre des prêtres à quatre, au lieu de trois. Nous aimons à citer la page où l'écrivain transmet ce fait de sanglante mémoire:

« On s'écrie de toutes parts: « Ce sont les prêtres, les royalistes qui font notre malheur! vengeance! La mort aux prêtres et aux royalistes! »

Les officiers municipaux, les membres du district accourent et tâchent de calmer le peuple, pendant que, *par leurs ordres*, une garde, sur laquelle ils peuvent compter, va défendre l'approche de la maison d'arrêt... Ce fut au milieu de semblables circonstances que le procureur du district crut ne pouvoir s'empêcher d'exécuter l'ordre qu'il avait reçu d'envoyer à l'île d'Oleron quatre prêtres détenus à la Rochelle. Ils sont conduits au port, le 21 mars, à midi, sous l'escorte de quelques soldats, peut-être mal disposés à les défendre; la mer est basse et ne sera pleine que dans quatre heures [1]. Des femmes à figure sinistre ont commencé à injurier ces ecclésiastiques dans la rue; elles les ont suivis jusqu'à la porte du corps-de-garde de la tour de la Lanterne, en appelant à elles des marins étrangers dont l'exaltation féroce leur est connue. A une heure, on vient prévenir le maire qu'il y a rassemblement autour des quatre prêtres, et que les soldats qui les accompagnent ne peuvent plus les défendre contre les outrages de la multitude. Il accourt avec la garde de la maison commune; il se fait jour à travers la foule, se met au-devant des malheureux ecclésiastiques contre lesquels retentissent d'horribles clameurs;

[1] Des contemporains nous ont assuré que cette heure avait été choisie avec intention; le procureur du district et ses adhérents avaient tout disposé pour rendre certain l'assassinat des prêtres.

puis, voyant que le danger augmente, il les fait entrer dans le corps-de-garde. Il ne cesse de répéter aux citoyens qu'ils *doivent écouter l'humanité, obéir à la loi....* On lui répond par les cris : « Mort aux prêtres! la mort! » Il n'avait autour de lui que trente hommes à pied et autant à cheval; mais aidé du commandant Thouron, qui l'accompagnait, il eût pu déterminer peut-être cette troupe à faire feu sur la multitude, et à la dissiper par les baïonnettes. Il *n'osa pas* avoir recours à ce terrible expédient, et il fit seulement prévenir les membres du district qu'il fallait absolument qu'ils envoyassent toutes les forces disponibles... Il était trop tard : les assassins avaient fait irruption dans le corps-de-garde, et les prêtres étaient déjà égorgés, mutilés et mis en pièces... Les membres déchirés, les têtes sanglantes des victimes furent portés par les rues; et, le lendemain, la municipalité de l'île de Ré, aussi mal inspirée que le procureur-syndic du district, ayant expédié des prêtres et plusieurs personnes *suspectes*, pour la Rochelle, la barque qui les portait fut assaillie, à l'avant-port, par les mêmes assassins, qui se jetèrent à l'eau pour l'atteindre. Deux ecclésiastiques, revêtus de la soutane, furent aussitôt égorgés. Un troisième s'échappa à la faveur d'un déguisement [1], et en

[1] *Hist. de la Rochelle*, pag. 579 et 580 ; par M. Dupont, professeur de Rhétorique.

donnant à son effroi l'expression de la rage des assassins... »

En 1817, la croix de mission avait été érigée sur le tombeau de ces glorieux martyrs, dont les restes reposent au même lieu, sous la place de la Préfecture, jadis appelée *Place Joséphine* et anciennement *Cimetière de Saint-Jean*. Un habitant, voisin de ce cimetière et qui avait vu enterrer ces trois prêtres,—il se nommait *Lécureau*, nous l'avons beaucoup connu dans notre jeunesse, —indiqua, en 1817, l'endroit de leur sépulture, en face de l'hôtel du préfet, à l'extrémité de la place et à quelques toises des maisons qui la bordent au levant. Quelques-uns de leurs membres déchirés furent, dit-on, enterrés sur la paroisse de Saint-Nicolas.

Après avoir subi, pendant la route, tous les genres d'outrages et d'humiliations, les prêtres captifs de Rochefort furent en partie renfermés aux Capucins et ayant pour compagnons de nombreux forçats, qui s'empressèrent de fraterniser avec eux; d'autres furent transférés à la maison d'arrêt de Saint-Maurice. Jusqu'à leur départ pour les vaisseaux, l'eau fut leur breuvage et le pain noir leur unique nourriture. Ils demeurèrent cinq semaines dans cette fâcheuse position, n'ayant que des planches ou la terre nue pour reposer la nuit. Ce qui les accablait d'angoisses, c'était l'incertitude de leur sort futur. Le nombre des

détenus augmentait chaque jour, au point que l'espace devenait de plus en plus restreint. On ne leur permettait pas de respirer en plein air; ils restaient pèle-mèle encombrés dans les salles qu'on leur avait assignées. Deux ou trois fois par semaine, ils étaient exposés aux railleries insultantes et lâches des commissaires envoyés pour les bercer de promesses dérisoires et tromper toutes leurs espérances. Mais la conduite si illégale de leurs tyrans et de leurs impitoyables bourreaux, les fouillant, les dépouillant, les détroussant comme sur un grand chemin, mit le comble à leurs douleurs déjà si vives! Une bande de Mandrins municipaux et de Cartouches en écharpes vint leur enlever tous les objets religieux qu'ils possédaient; ils furent privés de leurs bréviaires et des autres livres dont la lecture aurait pu charmer et adoucir les amertumes de leur existence. Peu de temps après cette indigne spoliation, ils furent conduits, rangés sur deux lignes, à l'extrémité du port de Rochefort, et de là embarqués sur une goëlette, qui les transporta à bord des vaisseaux les *Deux-Associés* et le *Washington* [1], embossés dans la rade de l'île d'Aix.

[1] Ce même vaisseau, où la révolution avait voulu étouffer le sacerdoce de Jésus, fut le bâtiment de transport qui, de Lorient, où nous avait conduit un paquebot anglais, d'Halifax, ville du Canada, nous amena sur les côtes d'Aunis. Le *Wa-*

« Ce fut là, dit l'un de ces héros de la foi, que nous eûmes tout le loisir de regretter notre prison de Rochefort et de revenir des flatteuses esespérances dont nous nous étions bercés jusqu'alors. Dès ce moment, nous fûmes, selon l'énergique et religieuse expression d'un d'entre nous, les plus malheureux des hommes et les plus heureux des chrétiens. Qu'on s'imagine tous les genres de peines et de souffrances phisiques et morales qui peuvent assaillir des êtres raisonnables et *religieux*, à part les remords, et l'on se formera de nos maux une idée aussi approchante qu'il est possible de l'avoir, quand on ne les a pas éprouvés. Je mets au premier rang, parmi nos peines morales, celle de ne pouvoir librement, je ne dis pas exercer notre culte, mais au moins adresser ouvertement quelques prières à l'auteur de notre être, nous prosterner en sa présence, nous munir du signe consolant du chrétien; de n'oser remuer les lèvres, crainte de nous attirer de terribles menaces, ou d'occasionner d'horribles blasphêmes; de n'avoir aucun livre qui pût nous porter à

shington fit alors naufrage sur les récifs de la tour des Baleines, paroisse d'Ars, à l'extrémité de l'île de Ré. Nous n'étions âgé que de trois ans. La Providence nous préserva d'un péril éminent et se servit d'un vaisseau qui avait été le tombeau d'un grand nombre de prêtres, pour sauver un enfant dont un jour elle voulait faire un prêtre !.... *Populi meditati sunt inania !....*

Dieu, aucune image pieuse, aucun objet ou signe extérieur de religion; et cela au milieu des hommes les plus impies, les plus pervers, les plus gangrenés de toute sorte de vices qu'il y eût jamais. Dans un affaiblissement de raison causé par le défaut de tout exercice et par l'excès des souffrances, nous n'avons pu nous soutenir pendant plus d'un an, en proie aux peines qui nous accablaient, qu'en nous ressouvenant que *c'est ici la patience des saints; qu'en jetant les yeux sur Jésus, l'auteur et le rémunérateur de la foi;* qu'en recourant à sa grâce toute puissante; qu'en nous rappelant, de temps à autre, les grands motifs de religion qui déterminèrent notre premier sacrifice, en entrevoyant sa future récompense. Mais combien ce précieux don de la foi ne pouvait-il pas s'affaiblir dans nos cœurs, environnés, comme nous l'étions, de gens qui n'avaient ni foi ni loi. En voici une preuve entre mille : on prit, dans la valise d'un vénérable Chartreux, un peu trop confiant, qui me précédait immédiatement, un magnifique Christ d'ivoire. A cette heureuse découverte, je laisse à penser quelle joie atroce, quelles sacrilèges railleries et quels abominables blasphèmes!... Figurez-vous une meute de chiens dans la rage : c'est l'expression de l'écriture sainte [1],

[1] Circumdederunt me canes multi; concilium malignantium obsedit me (*Ps.* 21, 17.).

quand elle peint prophétiquement les impies qui mirent à mort celui dont ce Christ était l'image. Aussitôt un officier, digne émule de ces anciens déicides, prenant son sabre d'une main, et de l'autre appuyant le Christ sur un billot, d'un coup de son arme lui fait sauter la tête, croyant sans doute se débarrasser de la divinité, parce qu'il détruisait l'image de l'Homme-Dieu!... Aussitôt, ces forcenés se mirent à crier en levant le chapeau, comme à la vue d'une exécution sanglante : Vive la Nation! Vive la République! Hélas! de quoi le chrétien apostat n'est-il pas capable [1]!... »

Ce tableau d'après nature laisse à comprendre l'active et despotique surveillance dont ces nobles victimes étaient l'objet. Les espions étaient partout, et ne manquaient pas de donner les plus noires interprétations aux paroles qu'ils entendaient, ou aux simples gestes qu'ils pouvaient apercevoir. Un des prêtres prisonniers sur les *Deux-Associés*, vaisseau dont le capitaine se nommait *Laly* [2], fut accusé par un de ces geôliers

[1] Relation de ce qu'ont souffert pour la Religion les prêtres insermentés, déportés, en 1794, dans la rade de l'île d'Aix; par M. de la Biche.

[2] Cet homme, appelé le *geôlier des Prêtres*, est mort, il y a trois ou quatre ans, à Saint-Martin, île de Ré. La prière du prêtre qu'il fit fusiller lui a obtenu la grâce du repentir. La mort de Laly a été chrétienne : Dieu est si bon!...

d'avoir fait entendre des paroles séditieuses. Comme si de pauvres ecclésiastiques, heureux de leurs souffrances et surveillés par des tigres, étaient capables d'ourdir une conspiration!... Mais il fallait du sang à ces léopards!...

« Malheur à qui ne s'observait pas assez, ajoute encore celui qui fut témoin de ces scènes de tortures et de mort. Le moindre mot, le plus petit geste était relevé; le propos le plus innocent était dénaturé, empoisonné! Combien de nous n'ont pas été mis aux fers pour de pareils discours, proférés sans mauvaise intention et faussement exagérés ou malignement interprétés! Ce fut à un de ces rapports mensongers qu'un des nôtres dut la mort violente qu'on lui fit souffrir. Voici comment le fait se passa. C'était un dimanche matin; il faisait un temps obscur et affreux, de la pluie, un grand vent. L'air de nos officiers était sombre, leur regard farouche; tout contribuait à nous donner du noir et à porter la tristesse au fond de nos âmes. Nous savions qu'un de nos confrères était aux fers pour quelque propos imprudent; nous n'étions pas cependant inquiets: cela arrivait si fréquemment!... Un peu après dîner, on nous donne ordre de descendre, sans doute parce que nous encombrions le pont et gênions les passagers; à peine la moitié, à peu près, des prêtres déportés était-elle descendue dans le cachot, qu'on or-

donne à ceux qui ne l'étaient pas encore de rester, sans dire ni aux uns ni aux autres la cause de ces divers ordres. J'étais descendu des premiers et j'attendais tranquillement, à ma place, le résultat du mouvement extraordinaire qui se faisait dans le vaisseau. Je logeais justement au-dessus de la partie du bâtiment qui était affectée à l'équipage. A travers les murmures que faisaient dans notre cachot environ deux cents hommes qui parlaient tous à la fois, débitant chacun leurs conjectures, j'entendais très-distinctement, au-dessus de ma tête, un bruit peu commun des armes à feu qu'on remuait, qu'on paraissait charger. Je ne sais quel secret pressentiment du sort qui attendait notre malheureux confrère me glaçait l'âme. Je voulus le communiquer à mes plus proches voisins; ils se moquèrent de moi. Leur sécurité me rassura un peu. Je me bornai à croire qu'on infligerait à l'abbé Rouilleau [1] une punition moindre, à la vérité, que la mort, mais toutefois pire que les fers. Comme je réfléchissais là-dessus, cherchant à deviner quel pourrait être ce chatiment, nous entendons tout-à-coup partir de l'autre extrémité du bâtiment, sur le pont, un bruit pareil à celui d'un coup de canon, ou de plusieurs coups de mousquets partis à la fois. Ceux de mes confrères qui étaient

[1] M. l'abbé Rouilleau avait été chanoine de Limoges.

les plus confiants, commencèrent alors à craindre pour l'infortuné Rouilleau; et moi je ne doutai plus du tout qu'il n'eût péri!... En effet, un moment après, arrive mon plus proche voisin qui était resté sur le pont : « Priez Dieu pour l'infortuné Rouilleau, nous dit-il tout hors de lui-même, il n'est plus ; on vient de le fusiller sous mes yeux !... A ces mots, je laisse à penser la consternation et le morne silence qui se répandirent en un moment parmi nous ! Je ne crois pas avoir passé de ma vie un aussi terrible quart-d'heure. Je bénirai, le reste de mes jours, la divine Providence de n'avoir pas permis que je fusse témoin de cette horrible exécution. J'en appris les principales circonstances par le rapport de ceux de mes confrères qui y avaient assisté. Un malheureux de l'équipage, je ne sais lequel, avait accusé l'abbé Rouilleau d'avoir dit : Cet équipage n'est pas si redoutable; si nous étions seulement deux cents hommes comme moi, nous pourrions bien en venir à bout. Le propos avait-il été réellement tenu?... Je l'ignore. Mais quand il l'eût été, il est bien évident qu'il ne méritait pas la mort. Il était imprudent sans doute, supposé qu'on ne l'eût pas exagéré; mais fait-on périr un homme pour un propos imprudent? Outre que les lois qu'on nous avait lues, lors de notre arrivée au vaisseau, ne statuaient la peine de mort, même pour le fait de révolte, qu'en

cas de récidive; le propos dénoncé n'exprimait que la possibilité de réussir dans une révolte, si on eût eu le dessein de la tenter, et nullement ce dessein. Et en effet, nos idées et nos projets, si nous en formions quelques-uns, étaient bien loin de là; et Rouilleau, en particulier, était peut-être l'homme le moins entreprenant qu'il y eût parmi nous.

« Quoi qu'il en soit, sur ce propos, réel ou supposé, on le met provisoirement aux fers; on assemble le jury militaire; et, sans confronter l'accusé avec son dénonciateur, sans lui donner la liberté de se défendre, sans le faire même comparaître, on le condamne à mort!!! Aussitôt on va lui annoncer sa sentence, ne lui donnant que trois-quarts d'heure pour découvrir les prétendus complices de sa prétendue révolte. Il lui eût été impossible de le faire. Aussi déclara-t-il d'abord, et persista-t-il, au bout de trois-quarts d'heure, à affirmer qu'il n'avait pas de complices, et que jamais il n'avait songé à se révolter; il avoua qu'il avait tenu un propos imprudent; il en demanda pardon; il sollicita sa grâce, protestant que, si on la lui accordait, il serait plus circonspect à l'avenir : tout fut inutile. Alors il se retrancha à demander qu'on lui permît au moins de se confesser : on eut la barbarie de le lui refuser!... On le traîne donc au supplice, à travers ses frères épouvantés, avec

défense à ceux-ci, sous peine de mort, de demander grâce pour lui. Arrivé sur le pont, au lieu de l'exécution, on le fait mettre à genoux; on l'attache à un poteau, le visage tourné contre ses bourreaux, qui le couchaient en joue presque à bout portant; on ne prend pas même la précaution, que prescrit en pareil cas l'humanité, de lui bander les yeux; et après un intervalle assez long pour lui faire savourer toutes les horreurs d'un pareil trépas, on lui fait sauter le crâne de vingt balles parties à la fois. Sa mort fut des plus édifiantes et telle qu'on avait lieu de l'attendre d'un confesseur de la foi. Il déploya, dans cet instant critique, et soutint jusqu'au dernier moment un caractère courageux et bien prononcé, que peu de personnes lui avaient connu jusqu'alors. Il fit surtout paraître de profonds sentiments de religion. Il nous demanda pardon de la mauvaise édification qu'il pouvait nous avoir donnée; il assura qu'il pardonnait à ceux qui le faisaient périr injustement; il reçut le coup de la mort, en proclamant son innocence [1].»

L'esprit de haine et d'impiété qui inspirait les hommes qui commandaient sur ces vaisseaux, ne permettait pas à ces malheureux prêtres de compter sur la justice et les égards. Quand, dans leur bonne foi, ils osaient présenter quelque re-

[1] Relation déjà citée, pag. 28.

quête, ce qui avait lieu rarement, ils étaient déjoués d'une manière atroce dans toutes leurs espérances. Quelques-uns avaient eu l'idée de présenter une pétition au district de Rochefort, sans doute pour obtenir de l'adoucissement à leurs maux; ils s'empressent de communiquer ce projet au capitaine, qui les y engage de bonne grâce; il fait plus, et leur suggère même le fond et la teneur de la pétition. Dès qu'ils l'ont dressée, ils la font signer par un prêtre de chaque département et la portent au capitaine, afin qu'il en prenne lecture et la fasse partir. La franchise était leur caractère et malgré les preuves si fréquentes de la barbarie de leurs maîtres sans pitié, ils ne pouvaient croire à leur hypocrite dissimulation. Ils purent s'en convaincre par ce nouveau fait. Le capitaine entre dans un accès de fureur et de colère, leur reprochant qu'ils n'ont d'autres vues que de le compromettre; que cette pétition est un crime punissable. En conséquence, il ordonne qu'on mette aux fers tous ceux qui l'ont signée; ils étaient au nombre de quatre. On exécuta sur-le-champ cette injuste et cruelle sentence.

La rapine et le vol étaient à l'ordre du jour. Mille moyens étaient mis en œuvre pour dévaliser ces infortunés captifs. Les fouilles souvent répétées ne suffisaient pas à la rapacité des matelots et des officiers: il firent usage de la fourberie. Voici des faits qui le prouvent.

Peu de jours après leur arrivée, on chercha à donner à ces prêtres persécutés la perspective d'un départ pour les côtes d'Afrique. En conséquence, on les prévint de ne prendre dans leurs sacs de nuit que ce qui était de stricte nécessité pour le voyage, dont la durée, leur disait-on, n'irait pas au-delà de trois semaines; les nouveaux Cartouches ne manquèrent pas de leur recommander de mettre dans leurs valises ce qu'ils avaient de plus précieux, parce qu'elles seraient déposées dans un magasin où il leur serait permis de les reprendre plus tard. Ces respectables prêtres s'empressent de s'habiller en voyageurs et de se conformer en tous points au conseil perfide d'hommes sans conscience. Mais ils eurent bientôt occasion de reconnaître la fraude en voyant embarquer pour Rochefort leurs portemanteaux qui ne leur furent jamais rendus! Les voleurs républicains n'atteignirent cependant pas complètement leur but; car ils ne trouvèrent dans les valises de leurs victimes ni les bourses ni les portefeuilles; les prêtres avaient sagement pris la précaution de les garder sur eux. Mais ces fameux patriotes étaient riches en expédients : les moyens de succès ne manquent jamais à ceux qui n'écoutent que les inspirations de l'injustice et du crime. Les gens de l'équipage furent chargés de faire de nouveau circuler le bruit certain qu'on est à la veille de lever l'ancre et de mettre à la voile pour les côtes africaines; qu'il faut que chacun

fasse les emplettes indispensables pour le voyage. Les achats, bien entendu, ne pouvaient avoir lieu que par commission, puisque les prêtres étaient captifs sur les vaisseaux. Conséquemment, ils sont invités à avancer les fonds et on les assure qu'ils peuvent compter sur la *probité* des commissaires acheteurs. Pour que la confiance de ces vénérables prisonniers eût un principe solide, on ouvrit un registre des objets à acheter et des sommes livrées pour l'achat. Crédulité qui démontre jusqu'à quel point ces âmes nobles et droites connaissaient peu l'art de la duplicité, du mensonge et de la fraude!.. En donnant leur argent à ces mains infidèles, ils signaient leurs diverses demandes. Tout se borna à cette inique manœuvre; les emplettes n'eurent pas lieu et les sommes versées disparurent sans retour.

« Peu de temps après cette escroquerie, dit un témoin oculaire, nos avares officiers, alléchés par le succès et nous soupçonnant encore quelque argent, firent, d'autorité, une fouille générale, où nos poches ne furent non plus épargnées que nos sacs de nuit, et qui leur valut des sommes considérables. Mais quelques-uns de nos confrères n'étant arrivés au vaisseau que postérieurement à cette visite, et n'ayant pu, j'ignore pour quelle raison, être spoliés au moment où ils abordaient, comme c'était l'usage pour les nouveaux venus, ils crurent, et nous crûmes comme eux,

qu'ils l'échapperaient. En effet, communiquant avec nous, rien ne leur était si facile que de nous donner en dépôt leurs effets les plus précieux, au cas qu'on voulût revenir sur ce qui était fait, et qu'on annonçât une fouille de leurs valises. Je crois même que quelques-uns avaient déjà pris cette sage précaution. Mais nos officiers étaient trop habiles pour ne pas parer à cet inconvénient. Voici comment ils s'y prirent. Nous étions consternés de l'arrivée de ces compagnons d'infortune, qui achevaient d'encombrer le pont et d'intercepter l'air de notre cachot, où nous ne pouvions déjà plus respirer ni nous retourner. Que font nos geôliers? Attentifs à profiter de tout, ils feignent de s'apitoyer sur notre sort, et publient que les prêtres nouvellement arrivés aient à monter sur le pont avec tous leurs effets, parce qu'on va les envoyer sur un autre vaisseau, attendu qu'il n'y a pas de place pour eux dans celui-ci. Pleins de joie, nous prenons congé de ces nouveaux hôtes, qui n'avaient pas moins de satisfaction de nous quitter, que nous de les voir partir. Mais cette satisfaction des uns et des autres fut de courte durée. A peine nos confrères furent-ils montés sur le pont qu'on les fouilla, comme on n'avait encore fouillé aucun de nous. Nous les vîmes, au bout de quelques heures, revenir honteux et consternés, prendre tristement leurs places dont nous avions déjà disposé pour nous mettre un peu au

large. Qu'on juge de la tristesse des uns et des autres!.. Quant à nos coupe-jarrets, ils ne faisaient que railler, avec un sourire moqueur, de ces infâmes brigandages. Ils appelèrent ce dernier trait de coquinerie une *ruse de guerre*. C'était, en effet, une terrible guerre que celle qu'ils nous faisaient chaque jour. Je doute que les barbares en fassent une aussi cruelle à leurs plus mortels ennemis. Et remarquez qu'eux seuls avaient la force en main[1]!...»

Si, passant de ces vexations journalières, nous jetons un coup-d'œil sur la nature des aliments fournis à ces illustres captifs, et sur l'état de pauvreté et de misère qui les affligea pendant leur captivité, nous aurons peine à comprendre que l'humanité ait pu être ainsi foulée aux pieds par des hommes appelés *philanthropes* !.. *Philanthropie* qui cache l'insensibilité et toutes les passions cruelles du cœur humain!... Mais nous craindrions d'altérer les couleurs naturelles et vives du tableau de tant d'humiliations et de souffrances, si nous entreprenions nous-même de décrire ce que nous n'avons pas vu; laissons donc parler le véridique narrateur : l'éloquent langage d'un confesseur de la foi conserve un caractère de franchise et d'exactitude qui plaît à la raison comme à la piété.

« Saint Paul disait aux premiers chrétiens,

[1] Relation déjà citée.

pour leur apprendre à retrancher à la fois tous les besoins factices [1] : Ayant des aliments et des vêtements, ne désirons rien davantage. — En effet, pour le rapide trajet, ou plutôt pour la courte apparition que nous faisons en ce monde, que faut-il de plus à l'homme vraiment raisonnable et surtout à l'homme solidement chrétien?.. Et qu'eussions-nous désiré au-delà?.. Hélas! En consentant à nous laisser exporter en un barbare et lointain pays, plutôt que d'être infidèles à notre religion, n'avions-nous pas renoncé à tous les agréments et aux moindres douceurs de la vie?.. Mais qui eût cru que cette première destination n'ayant pas été remplie, nous manquerions, au sein de notre propre patrie, non-seulement de ces aises et de ces commodités, mais encore de tous les objets de première et stricte nécessité!

« On a déjà vu que, peu de jours après notre arrivée, on nous avait enlevé d'un seul coup presque tout notre linge et nos vêtements, et que cependant les matelots, enchérissant sur les officiers, se permettaient encore de fureter parfois dans nos sacs de nuit, et de glaner après leurs maîtres. Le peu d'effets qui échappèrent à tant de mains spoliatrices suffit, pendant quelques mois, à des hommes qui ne tenaient à rien. Mais enfin, après

[1] Habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti simus. (1. *Tim.* 6. 8.)

un certain temps, ces habits et ce linge, que nous ne quittions ni jour ni nuit, s'usèrent; au bout de quelques mois, nous nous trouvâmes uniquement revêtus de linge et d'habits si usés, si étrangement malpropres, si infectés de vermine, si imprégnés de miasmes fétides, et la plupart si déguenillés, s'il m'est permis d'employer cette expression ignoble, que les plus pauvres d'entre les pauvres qui vont mendiant de porte en porte, eussent dédaigné de les ramasser. Nous eûmes beau les laver, nous eûmes beau les coudre, les sarcir, les rapiécer, tant qu'il nous resta le moindre lambeau de vieille étoffe, ou un brin de fil, de quelque couleur qu'il fût, il vint un temps où ils ne purent plus nous garantir suffisamment des injures de l'air.

« On n'a pas d'idée de l'inconcevable quantité de poux qui nous dévoraient le jour et la nuit. Plusieurs de nous périrent, sans qu'on pût assigner d'autre cause de leur mort que celle-ci; soit que ces insectes, qu'ils ne purent réussir à extirper, pompassent la partie la plus pure de leur sang, — et en effet on les voyait pâles et exténués, comme des hommes à qui on aurait fait coup sur coup d'abondantes saignées, — soit que, pour apaiser les intolérables démangeaisons qu'ils leur causaient, ils se déchirassent le corps au point d'y occasionner des plaies qui dans la suite sont devenues mortelles. Enfin, que dirai-je de plus?

Quelques femmes charitables de Saintes, qui, lors de notre arrivée dans cette bienfaisante cité, eurent le courage de lessiver gratuitement notre linge, comparaient la vermine qui resta au fond du cuvier, après la première opération faite, au riz qui s'amoncelle au fond du vase où on le lave, avant de le faire crever.

« Et ce fut cependant avec de pareils vêtements qu'il fallut, au sortir de longues maladies qui nous avaient exténués, essuyer les rigueurs d'un des plus cruels hivers qu'il y ait eu de mémoire d'homme; et cela sans jamais voir de feu, ni même de lumière; qu'il fallait prendre nos repas sur le pont, exposés au grand air et aux frimas; passer les nuits dans l'intérieur du bâtiment à la vérité, mais cependant dans un emplacement ouvert à tous les vents, sans matelas, sans paille même pour nous servir de lit, et, la plupart, sans autre couverture qu'une voile de navire que le capitaine des *Associés* nous fit donner *par charité*. Qu'on s'imagine, si on le peut, ce que nous dûmes souffrir, puisque, dans le reste de la France, avec la ressource des meilleurs vêtements et des appartements les plus chauds, avec tous les secours de l'art et de la nature, on avait encore tant de peine à se défendre des rigueurs excessives du froid! Aussi un grand nombre de ceux d'entre nous qui avaient échappé aux chaleurs pestilentielles de l'été, au défaut d'air et à toutes les maladies qui avaient fait parmi

nous de si cruels ravages, ne purent-ils résister à cette dernière épreuve. Tout ce qu'il restait de gens âgés et infirmes fut moissonné par l'hiver de 1795. Les autres contractèrent des maladies dont ils se ressentirent vraisemblablement le reste de leurs jours... »

A ces récits, ne nous semble-t-il pas entendre les accents des athlètes de l'Église primitive, racontant les scènes tragiques du règne des Néron et des Dioclétien, qui, malgré son caractère odieux, est inférieur au règne des Robespierre, des Léquinio et des Danton!.. Mais le martyre de nos prêtres se prolonge.

« Convenons cependant que cette nouvelle mortalité fut en partie l'effet de la petite quantité et surtout de la mauvaise qualité des aliments qu'on nous donnait. Or, tout le monde sait que le biscuit et les salaisons sont extrêmement échauffants et qu'ils engendrent le scorbut. Ajoutez que nous manquions souvent d'eau douce pour éteindre le feu qui dévorait nos entrailles, et que nous n'avions d'ordinaire, pour étancher notre soif, qu'un peu de vin de Saintonge, très-gros et très-chargé, qui eût eu besoin d'être long-temps attendu. Nos confrères du *Washington* [1] furent trois semaines au moins sans pouvoir se procurer

[1] Le respectable abbé de Follin, mort à Saintes en 1841, avait fait partie des glorieux confesseurs de la foi, prisonniers sur le *Washington*; il avait contracté, pendant cette dure capti-

une goutte d'eau douce, même pour y faire baigner le porc salé et la morue, en sorte qu'ils étaient réduits à la triste alternative ou de périr de faim, ou de soutenir leur triste vie avec des aliments qui, en paraissant l'entretenir pour le moment, la minaient sourdement et leur préparaient une mort prochaine. Mais si ces inconvénients étaient l'effet inévitable des monceaux énormes de glaces au milieu desquels nos vaisseaux étaient comme bloqués, en sorte qu'il était impossible de se servir des chaloupes et d'aller faire provision d'eau douce, ce n'est pas à cette même raison qu'il faut attribuer l'insuffisante quantité d'aliments qu'on nous a donnée, durant tout le temps de notre détention... Aussi nous maigrissions et dépérissions à vue d'œil!.. Qu'est-ce qu'une livre et demie d'un pain grossier, matériel, plein de balle et très-peu nourrissant? Ajoutez quelques fèves de marais de la petite espèce, jamais cuites, à raison de leur vétusté qui les mettait à l'épreuve du feu le plus âpre. On nous en servait régulièrement tous les soirs avec le bouillon où elles nageaient. Au repas du matin, on nous donnait de la morue ou de la viande. Mais quelle viande et quelle morue!... De la viande à moitié cuite, en si petite quantité,

vité, la maladie lente et douloureuse qui l'a conduit au tombeau. Ce digne prêtre était tout-à-fait estimable par la douceur de son caractère et par sa vertu franche et modeste.

et d'une si mauvaise qualité, qu'il fallait être aussi fortement aiguillonnés par la faim que nous l'étions pour oser nous y attaquer. De la morue presque point détrempée, retirée de la chaudière long-temps avant le repas, et par conséquent froide et dure; outre que le vinaigre dans lequel elle baignait achevait de la rendre coriace....»

Ils étaient divisés par dix, qui mangeaient à la même gamelle. La malpropreté se mêlait à la dégoûtante nourriture qu'ils prenaient et qui leur était servie comme à de vils troupeaux par le cuisinier le plus sale qui fût jamais! On les obligeait, comme des matelots, de travailler à la manœuvre, après les fatigues héroïquement endurées dans le service des prêtres agonisants et qui étaient toujours en si grand nombre!.... Mais si, le jour, ils avaient tant à souffrir, que penser de leur douloureuse position pendant la nuit?... C'est ici qu'il faut que notre plume soit encore remplacée par le pinceau qui représente si bien d'après nature :

« Oui, nos journées pouvaient être regardées seulement comme exemptes d'agréments et de plaisirs, relativement aux nuits pleines d'angoisses que nous avions à passer. Mon âme éprouve un serrement douloureux, au seul souvenir que je suis obligé de me retracer de ces nuits cruelles pour les repeindre.

« Figurez-vous d'abord un obscur et ténébreux

cachot de cinq pieds et de trois ou quatre pouces de haut, dans sa plus grande élévation; j'ignore ses autres dimensions; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'occupait que la moitié de la longueur d'un vaisseau marchand de médiocre grandeur, et cela dans un seul étage, et que cependant nous y logions au nombre de près de quatre cents. Le comprenne qui pourra, mais la chose est très-certaine. Plusieurs de mes confrères avaient mesuré les mesquines dimensions de cet impur égoût; mais qu'importe ses dimensions, dès qu'on saura qu'il n'y avait pas un pouce, pas un quart de pouce d'espace perdu sur le plancher, et que celui qui était entre le plancher et les solives n'était guère moins bien ménagé. Bon Dieu! Quelle atroce autant que savante combinaison, pour faire entrer, en les plaçant en tout sens, le plus grand nombre d'hommes possible dans un espace donné, sans les faire étouffer le jour même!... Ce cachot était garni dans tout son pourtour, à peu près à hauteur d'appui, de placets ayant dans leur largeur la longueur d'un homme de taille moyenne, c'est-à-dire, cinq pieds et deux ou trois pouces. C'était en partie sur ces placets, faits de planches mal ajustées et encore plus mal rabotées, que couchait à nu le plus grand nombre d'entre nous, mais si serrés et si pressés, que nos bras portaient nécessairement sur le corps de nos

voisins. Du reste, presque pas d'air pour respirer, puisqu'il était intercepté, à l'égard de ceux qui couchaient ras-terre, par les placets qui étaient au-dessus de leur tête; et à l'égard de ceux qui, comme des morts dans un sépulcre, étaient étendus sur les placets, par le plancher supérieur. En effet, sur la hauteur de cinq pieds qu'avait notre cachot, ôtez l'épaisseur de deux sacs de nuit, sur lesquels reposaient leurs têtes, quel espace trouverez-vous entre leur figure et les planches qui la dominaient?... Un pied au plus. Je parle du plus grand nombre; car il y en avait tels qui n'avaient pas plus de cinq à six pouces pour respirer. C'étaient ceux qui se trouvaient placés sous une solive, ou même sous une poutre; car il n'y avait aucun espace perdu, et ces solives et ces poûtres étaient très-multipliées, et les dernières extrêmement épaisses. J'ai couché, durant long-temps et pendant les plus fortes chaleurs, sous une de ces poutres. Indépendamment du terrible supplice de sentir mon haleine répercutée par cet obstacle insurmontable qui était si proche de ma bouche, il y avait l'incommodité non moins cruelle de ne pouvoir faire aucun mouvement, ni même soulever tant soit peu la tête, une fois que j'étais encoffré là-dessous, quelque pénible et douloureuse que fût mon attitude.

« C'était dans cet affreux caveau, ou plutôt

dans cet horrible enfer, qu'à un certain signal donné, nous allions docilement, tous les soirs, avant la nuit, nous faire enfermer comme un troupeau de moutons, ou plutôt nous enterrer pèle-mêle et faire l'apprentissage du tombeau que ce triste séjour nous présageait prochainement!..»

Aussitôt que ces illustres confesseurs de la foi étaient entrés dans ce lieu d'horreur, d'impitoyables geôliers les y renfermaient sous verroux jusqu'au lendemain matin, à pareille heure. Les victimes de la haine révolutionnaire eussent été sur le point d'expirer dans ce nouveau et hideux sépulcre, qu'on ne leur eût donné aucun signe d'égard et de pitié. Un jour, au moment où l'on ouvrait cette prison, on aperçut un de ces saints prêtres agenouillé contre un mât, dans l'attitude d'un homme en oraison; lorsqu'on voulut le faire monter sur le pont, on vit qu'il était mort!... Quand ils représentaient aux hommes de sang qui les surveillaient, le sabre nu à la main, que le nombre était excessif, que le lieu ne suffisait pas, on leur répondait, avec d'épouvantables blasphêmes, *que ceux qui périraient feraient place anx autres!*... Quelle mansuétude! quelle *tolérance!*... Quelle *philanthropie!*... Quand ces nombreux prisonniers étaient sur le point de sortir de l'entrepont, on plongeait dans un baril de goudron deux ou trois boulets rouges, qui produisaient une épaisse fumée et une flamme

aussi dangereuse qu'effrayante. Ces dignes prêtres étaient obligés de subir ce nouveau et insupportable supplice, avant d'aller prendre l'air; et cela se renouvelait tous les matins, comme pour les dédommager des angoisses et des souffrances de la nuit.

Il était impossible qu'un état aussi constant de tortures et de privations accablantes, ne devînt pas le principe de maladies mortelles. Mais laissons parler la victime et le témoin :

« Comment peindre maintenant ces mêmes hommes dans l'état déplorable de maladie, lorsque la contagion commença à se répandre parmi eux!.. Il en tombait malades, chaque nuit, jusqu'à dix, douze et au-delà; et de quelles maladies, bon Dieu! Des maladies les plus violentes et qui s'annonçaient par les symptômes les plus sinistres et les plus affreux. C'était le scorbut : nous en étions presque tous atteints et quelques-uns en étaient proprement rongés. C'étaient des plaies horribles à voir, et qui, restant le plus souvent, ainsi que les cautères, sans aucun pansement, devenaient nécessairement mortelles. C'étaient des fièvres malignes et inflammatoires, qui vous ôtaient tout de suite l'usage de la raison, et qui, alors que vous eussiez eu besoin de toute votre présence d'esprit, pour vous donner à vous-mêmes des soins que personne n'avait la pensée ou la facilité de vous donner, vous jetaient dans l'état le plus triste et le plus humiliant de

surdité, de stupeur et d'insensibilité. C'étaient surtout des fièvres chaudes et des accès de frénésie, qui rendaient furieux des hommes naguères doux comme des agneaux, vertueux comme des anges.

« Les deux chaloupes destinées à recevoir nos malades, lesquelles en renfermaient cent à elles deux, ne suffisant plus à contenir tous ceux qui étaient atteints de la contagion, il fallait nécessairement qu'il en restât sur notre bâtiment un grand nombre, qui achevaient d'y répandre la peste. C'était pitié de les voir, au milieu de cette cohue dont j'ai parlé, étendus à plate-terre, à l'ardeur du soleil, sur le pont ou dans l'entrepont, se roulant, sans savoir ni où ils étaient ni ce qu'ils faisaient, aux pieds de leurs confrères désolés, qui ne pouvaient leur rendre aucun service, ni même parvenir à leur faire entendre leur voix; ne faisant absolument aucun remède qui pût retarder le progrès de la maladie; car c'était une règle invariable qui ne souffrait aucune exception, qu'on ne vous administrait aucun remède, quelque simple et facile qu'il fût, et quelque urgent que fût votre besoin, à moins que vous n'allassiez à l'hôpital, eussiez-vous fait toutes les diligences pour y obtenir une place.

« Mais ces hôpitaux mêmes, pourquoi demander à y être admis, si ce n'est pour y trouver plus promptement et plus infailliblement la mort?.. Elle y frappait chaque jour de nombreuses victimes,

et moissonnait presque indistinctement tous ceux qui mettaient le pied dans cet horrible cloaque. On a beaucoup déclamé, et certes avec raison, contre les hôpitaux de Paris, en particulier contre l'Hôtel-Dieu. L'Hôtel-Dieu et les autres hôpitaux de Paris étaient des lieux de délices, de vrais paradis, comparés à nos deux prétendus hôpitaux. Ceux-ci méritaient moins ce nom que celui de boucheries, ou plutôt de cimetières et de vrais charniers. Personne n'en peut parler plus savamment que moi, qui ai habité l'un et l'autre. Je m'attacherai plus particulièrement à faire connaître le grand, où j'ai fait un plus long séjour.

« Là, soixante malheureux prêtres, abattus et accablés sous l'effort de la maladie, étendus à demi-nus sur le plancher nu, aussi serrés et pressés que nous l'étions dans le vaisseau même, ayant souvent la moitié du corps dans l'eau que la chaloupe recevait de toutes parts, entendant, presque sans relâche, fendre du bois sur leur tête, à quatre ou cinq pieds seulement de distance; sans remèdes, sans médecin et souvent sans tisane, à défaut d'eau douce, formaient le spectacle le plus affligeant, le plus douloureux, le plus déchirant pour des cœurs sensibles, et sans doute aussi le plus ravissant pour les anges, que l'imagination puisse se représenter. C'est être sans remèdes que d'avoir presque uniquement pour purgatif du jalap et de l'émétique, et encore en très-petite quantité

et le plus souvent éventé... C'était être sans médecins que de n'avoir pour nous soigner dans des maladies aussi graves, que des jeunes gens sans expérience et sans pitié ; ils s'abstenaient quelquefois, plusieurs jours de suite, de toute visite, et alors même qu'ils abordaient à notre chaloupe, ils n'osaient, crainte de contracter la maladie, mettre le pied dans le lieu qui servait de théâtre à nos douleurs. On n'y faisait que de très-courtes apparitions, pour décrire à la hâte d'insignifiantes ordonnances, ou y débiter, sans les entendre, de sentencieux aphorismes.

« La nuit, c'était pire encore. Nous étions absolument livrés à nous-mêmes et dénués de tout secours. Nous n'avions point d'infirmiers : ils étaient allés prendre un peu de repos ; point de boisson : qui eût pu nous en verser ? Pas même de lumière ; car il n'en entrait non plus à l'hôpital que dans le cachot du vaisseau. Aussi qu'arrivait-il ? Les malades attaqués de fièvres chaudes, ou tous autres malades qui croyaient pouvoir encore se traîner, ayant plus de courage que de force dans les jambes et d'usage de leur raison, ou tombaient sur leurs voisins à demi-morts, qu'ils achevaient d'écraser de leur chute, ou s'égaraient dans le trajet, et ne sachant plus retourner à leurs places, jetaient des cris lamentables, pareils à ceux d'un aveugle égaré de sa route, et, après avoir long-temps appelé d'une voix plaintive un secours que personne

ne pouvait leur donner, finissaient par se laisser tomber au hasard à l'endroit où ils se trouvaient, c'est-à-dire, sur quelqu'un de leurs confrères, à qui la douleur arrachait des cris déchirants, s'il lui restait encore assez de force pour les faire entendre.

« Aussi était-ce le plus souvent dans la nuit, et par conséquent livrés, sans aucun secours humain à la divine Providence, que mouraient, ceux de nos confrères qui ne pouvaient résister à tant de maux ; et c'était la presque totalité de ceux qui venaient à l'hôpital. Il n'était pas rare d'en trouver, à la pointe du jour, deux, trois qui avaient ainsi rendu le dernier soupir, je ne dis pas dans le silence, mais dans l'obscurité de la nuit et destitués de toute espèce de secours; j'entends des spirituels, aussi bien que des temporels; car qui les leur eût donné dans ce moment, puisque, même pendant le jour, ils en étaient souvent dépourvus? En effet, outre qu'il fallait, pour les leur administrer, n'être ni vu ni entendu des gens de la chaloupe, et que le premier effet de nos inconcevables maladies était de nous rendre extrêmement sourds et comme stupides, nos infirmiers étaient en petit nombre, vu celui des malades, et l'étrange pénurie des effets nécessaires à un hôpital, laquelle rendait le service infiniment plus difficile; d'où il résultait qu'ils étaient tellement occupés à ensevelir

les morts, à laver le linge des malades, à changer, nettoyer, panser ceux qui les appelaient sans cesse, qu'ils ne pouvaient suffire à tout, quelqu'actifs qu'ils fussent. Comment eussent-ils pu s'occuper de soins spirituels qui demandent du loisir et du recueillement ? Les malades étaient donc réduits à entendre les confessions les uns des autres, à s'administrer entre eux le sacrement de l'extrême-onction, à se faire la recommandation de l'âme, etc. , etc. Tel avait aujourd'hui rendu ces offices de charité à quelqu'un de ses confrères, qui les recevait dans peu de quelqu'autre. On n'avait pas toujours beaucoup de présence d'esprit, encore moins d'énergie, pour soutenir, fortifier, encourager le pauvre agonisant dans ce moment décisif; mais on faisait en sorte qu'il ne manquât rien d'essentiel au sacrement; on rappelait, en deux mots, au mourant la sainteté de la cause pour laquelle il perdait la vie, et quelle juste confiance il devait avoir en la miséricorde de celui à qui il avait rendu témoignage; on lui faisait renouveler son sacrifice, et il expirait sans regret, plein de l'espérance et de la joie des saints.

« A peine avaient-ils rendu le dernier soupir, que le patron de la chaloupe réclamait le sac qui contenait leurs effets, et aussitôt hissait un certain pavillon, à l'inspection duquel on connaissait sur notre vaisseau, qui était à peu de distance, qu'il était mort un prêtre à l'hôpital.

A l'instant, tout l'équipage, comme s'il eût appris le gain d'une bataille ou le supplice de quelque grand coupable, hurlait, en levant le chapeau, les mots favoris : *Vive la République!* Et les officiers députaient un certain nombre de nos confrères, bien escortés par la garde-nationale, pour aller inhumer le mort à l'île d'Aix. »

Si nous vivions dans les siècles de la foi, aujourd'hui une basilique s'éleverait, majestueuse et riche, au milieu de cette île consacrée par la cendre des martyrs; les populations chrétiennes s'y presseraient pour y rendre gloire à Dieu! Les rois et les princes y viendraient également invoquer des âmes généreuses qui ont su tout sacrifier pour le trône et pour l'autel!... Mais la ferveur du moyen-âge n'est plus qu'historique; la foi divine remonte au ciel, et les rois s'en vont!...

« Mais quoi de plus révoltant, continue notre vénérable narrateur, que la manière dont les matelots jetaient ce corps, si respectable aux yeux de la foi, dans la chaloupe qui devait le transporter à sa dernière demeure!... On eût dit (qu'on me pardonne cette comparaison révoltante), on eût dit une charogne infecte qu'ils cherchaient avec empressement à s'ôter de dessous les yeux. Aussi ne lui donnaient-ils pas d'autre nom, et nous disaient-ils sans détour, lorsque nous leur en faisions doucement quel-

ques reproches, que quand le corps était mort, tout était mort. C'est-à-dire que ces prétendus chrétiens n'étaient pas même de bons païens, puisque les païens tant soit peu instruits admettaient l'immortalité de l'âme.

« Parvenus à l'île d'Aix, les prêtres députés étaient obligés d'aller, quelque temps qu'il fît, à travers des sables mouvants, à la distance de plus d'un quart de lieue, portant le corps de leur confrère sur une civière, à moins qu'il ne se trouvât quelque paysan charitable qui leur prêtât une brouette pour le voiturer. Ils creusaient eux-mêmes une fosse très-profonde, et y déposaient, sans aucun signe extérieur de religion, ces tristes dépouilles des généreux confesseurs de la foi. Mais ce qui outrage l'humanité autant que la bienséance, c'est qu'il est arrivé très-souvent que la sordide avarice, unie à l'impiété, de ceux qui étaient témoins de ces hâtives inhumations, ne leur a pas permis de laisser à ces corps vénérables, au moins cet unique et dernier vêtement que les plus pauvres mêmes emportent au tombeau!!!

« Ces corvées si pénibles, quoique consolantes en un sens, devinrent extrêmement fréquentes, précisément à l'époque des grandes chaleurs, où elles étaient infiniment plus fatigantes. Il arrivait quelquefois que nous enterrions de la sorte trois ou quatre prêtres à la fois. D'autres fois,

à peine étions-nous de retour de l'île, harassés, demi-morts de faim, qu'il fallait repartir pour rendre le même service à quelque autre de nos confrères, qui, dans l'intervalle, avait passé à une meilleure vie. On peut penser si de pareilles fatigues, jointes à tant d'autres souffrances, nous disposaient à aller rejoindre prochainement ceux que nous venions de mettre en terre. Aussi qui peut dire de combien de généreux confesseurs de la foi cette île d'Aix, si resserrée dans son enceinte, recèle les précieux ossements?... O terre trop fortunée, *heureuse île des saints*, au grand jour de la résurrection, il *se lèvera* de ton sein, *pour la vie éternelle*, un plus grand nombre de morts que du sein des plus vastes contrées!... C'est ainsi que l'appelait ce même Chartreux dont le Christ d'ivoire fut si indignement traité, comme je l'ai dit plus haut. Son nom de religion est dom Claude. Ce saint religieux, avec qui j'étais lié d'une amitié particulière, mourut au grand hôpital, durant le séjour que j'y fis. Après avoir passé saintement la plus grande partie de sa vie dans l'exercice de la contemplation et dans la pratique de toutes les vertus solitaires du cloître, il la termina plus saintement encore dans la confession de la foi et au milieu des œuvres pénibles du saint ministère. Sa mémoire m'est en singulière vénération, à double titre, et à cause de ses vertus personnelles, et parce que ce

fut lui qui reçut le dernier soupir du plus intime ami que j'eusse sur le vaisseau. Après lui avoir fermé les yeux, il me disait quelquefois, avec l'accent de la reconnaissance la plus vive envers le Seigneur, et celui de l'admiration la plus profonde pour les vertus dont il avait été l'heureux témoin : « *O mon ami, quelles actions de grâces ne dois-je pas à Dieu, pour m'avoir fait la grâce d'assister un saint à la mort!...* Ce fut lui qui remplaça, en grande partie, ce saint dans la pénible fonction de confesseur à l'hôpital... Presque tous les malades avaient recours à lui, quoiqu'il ne fût guère moins malade qu'eux. Tant de fatigues achevèrent d'enflammer son sang, et de rendre mortelle une plaie qu'il s'était faite à la jambe. Il mourut, comme il avait vécu, en vrai prédestiné, dans le mois de juillet 1794... La vue toute seule de cet homme de Dieu inspirait l'amour de la pénitence. Il portait la mortification de Jésus-Christ peinte sur tout son extérieur. Jamais on ne se fût lassé de l'entendre parler de Dieu, tant il en parlait dignement et avec onction!... »

Déjà plus de six cents prêtres étaient morts depuis que les *Deux-Associés* et le *Washington* étaient devenus leur prison. Le savant et vertueux abbé Sousy, chanoine de la Rochelle, l'abbé de Luchet, vicaire-genéral de Saintes, faisaient partie de ces confesseurs de la foi qui,

après avoir glorifié Dieu dans la souffrance, allaient reçevoir de Dieu un trône dans la gloire, pour prix de leur courage et de leur fidélité. L'affreux Robespierre et la plupart des grands scélérats de cette époque, la honte et l'effroi de notre histoire, avaient enfin, en punition de leurs forfaits, porté leur tête sur l'échafaud; la France commençait à respirer après tant de jours d'oppression et de tyrannie! On permit alors aux prisonniers de descendre à terre. Ceux qui étaient encore malades ou convalescents furent déposés à l'Ile-Madame. Là, ils habitaient sous de vastes tentes; ils y avaient un lit; ils pouvaient prendre l'air, faire quelques remèdes. Le germe de la maladie étant dans leur sang enflammé, les secours tardifs n'empêchèrent pas la mort de continuer ses tristes ravages. Quel bonheur pour ces pauvres prêtres de se voir sur la terre ferme! Vraiment l'expression de ce contentement a quelque chose de si touchant, que nous ne pouvons pas nous défendre du désir de laisser un de ces illustres captifs rendre lui-même son émotion et son bien-être :

« Je me rappelle encore avec une douce émotion les sensations délicieuses que j'éprouvai, quand, pour la première fois, je mis le pied dans cette petite île. Je crus entrer dans un paradis terrestre, quoique assurément cette plage déserte, et dont l'air est peu sain, ne soit pas un lieu de délices.

Mais je désirais si ardemment de revoir la terre!.. Il y avait, ce semble, si long-temps que j'étais sur mer!.. car les souffrances ralentissent la marche du temps, de même que le plaisir lui donne des ailes!.. Il me semble donc que je renaissais, lorsque, approchant du rivage, j'aperçus de la verdure, une haie, quelques arbres en petit nombre, épars çà et là. Il ne manquait plus que de voir quelques êtres vivants, qui animassent un peu ce séjour. J'aperçus un papillon!.. C'était beaucoup, et mon plaisir fut vif en le voyant!.. Mais je cherchais de l'œil quelque oiseau. J'en découvris plusieurs: des bergeronettes, des linottes, des hirondelles, etc. Je fus au comble de la joie!.. Du reste, quelle différence entre notre manière d'être et notre état précédent!.. Nous pouvions prier à l'aise, et même nous réunir pour ce pieux exercice, auquel tout nous invitait puissamment!.. Nous étions délivrés de la vue importune de nos buveurs de sang, et surtout nous n'entendions plus retentir à nos oreilles leurs injures, leurs menaces et leurs terribles blasphèmes. »

Mais les pluies et les vents impétueux de l'automne vinrent interrompre ces jouissances du nouveau séjour de l'Ile-Madame. Il fallut regagner ces vaisseaux habités par ce que le génie révolutionnaire avait de plus impitoyable. Les lions qui rugissaient dans les amphithéâtres, à la vue des chrétiens que le paganisme exposait à leur

férocité, n'étaient pas plus à craindre que les hommes qui persécutaient des prêtres dont la patience égalait la douceur! Les éléments semblaient s'unir à la malice des hommes, pour accroître les souffrances de ces héros de la foi catholique: après avoir subi l'intensité d'une chaleur accablante, ils furent exposés aux rigueurs d'un froid excessif. C'est à peu près à cette époque que de nouveaux vaisseaux vinrent jeter l'ancre sur la même rade; ils contenaient un grand nombre de prêtres qui avaient d'abord été emprisonnés au pâté de Blaye et en réclusion à Bordeaux. Les bourreaux se montraient un peu moins acharnés après leurs victimes. On permit aux prêtres de se voir de temps en temps. Les arrivants qui, avaient également beaucoup souffert, avouaient, en apprenant les tortures de leurs frères de l'île d'Aix, que leurs maux leur paraissaient bien légers, et ils ne pouvaient, en voyant ces glorieux confesseurs exténués, d'une maigreur extrême, couverts de haillons, retenir leurs larmes et leurs sanglots. Il se dépouillèrent, en leur faveur, d'une partie de leurs effets, pour soulager leur misère et les mettre, autant que possible, à l'abri des rigueurs de l'hiver. Enfin le ciel, touché de tant de résignation et de vertus, rendit à la liberté ces prêtres fidèles, heureux, comme les premiers apôtres, d'avoir été trouvés dignes de souffrir pour Jésus-Christ. On leva l'ancrê au commencement de fé-

vrier et on fit voile vers Rochefort. A quelque distance de cette ville, une des goëlettes transféra nos martyrs à Charente, et de là ils se dirigèrent à pied, sous l'escorte de la gendarmerie, jusqu'à Saintes. Nous avons recueilli de la bouche d'un de ces courageux confesseurs, M. l'abbé Bonore, chanoine de Périgueux, le fait suivant, qui prouve que tous les cœurs n'avaient pas perdu le sentiment de la commisération et de la pitié. Depuis Charente, la pluie avait constamment inondé nos vénérables voyageurs. On fit halte à Saint-Porchaire pour y passer la nuit. Un des gendarmes s'aperçut que l'abbé Bonore était accablé de fatigue; il le prit par le bras et lui dit qu'il ne lui permettrait point de passer la nuit dans une grange, mais qu'il voulait qu'il acceptât sa chambre et son lit. Sur ce que le saint prêtre lui répartit qu'il était dévoré de vermine et qu'il ne pouvait accepter son offre, ce brave militaire l'y contraignit en lui déclarant que le lit lui appartenait : « Vous l'occuperez seul, ajouta-t-il; il y a assez long-temps que vous couchez sur le bois; je suis heureux de vous procurer ce léger adoucissement; et, pour cette nuit, le plancher sera ma couche : prenez mon lit. » Force fut au prêtre d'accéder aux désirs de cet homme sensible et loyal. Voilà bien le soldat français !.. Héroïsme et générosité : telle est sa devise. Gloire donc, honneur aux soldats de la France! Le lendemain, les deux cents confesseurs arrivèrent à Saintes.

« Ici enfin la scène va changer, dit encore l'historiographe déjà cité; il est temps de respirer et d'opposer à ce long et lugubre récit de tant d'horreurs, le trop touchant tableau de la charité des habitants de Saintes. Cette peinture, d'un coloris si différent de celui qu'on vient de voir, sera comme un rayon de lumière qui réjouit le cœur attristé des nautonniers, après une violente tempête, et leur présage prochainement le retour du calme et de la sérénité.

« Nous avions déjà la meilleure opinion de la piété de la ville de Saintes, par le récit que nous avaient fait nos confrères du département de l'Allier, des bienfaits multipliés qu'ils avaient reçus de ses habitants, durant un assez long séjour qu'ils y avaient fait, dans une maison de réclusion, avant d'être embarqués avec nous. Mais nous pouvons affirmer avec vérité que la réalité est bien au-dessus de ce que la renommée nous avait appris des vertus de cette bienfaisante cité, digne à jamais de notre reconnaissance. Nous commençâmes à connaître le caractère humain et sensible de ses habitants dès notre entrée dans son enceinte, en les voyant adossés aux murailles, le long des rues où nous passions, quoiqu'il plût à verse, nous regarder avec des yeux remplis de larmes, et où se peignaient, de la manière la moins équivoque, la compassion, la joie, la bienveillance la plus empressée. Je sentis alors, pour la première fois depuis six mois, que

je n'étais pas aussi insensible que je croyais l'être devenu, et que j'avais un cœur. Je répandis des larmes que tous les indignes traitements de nos geôliers n'avaient pu m'arracher, et que le trépas d'un frère chéri avait seul été capable de faire couler... »

Le saint prêtre qui fut si charitablement traité à Saint-Porchaire par un gendarme, nous a raconté un autre trait bien honorable pour un pauvre artisan de Saint-Vivien, dont le nom restera malheureusement inconnu, quand il serait si digne de figurer ici. Ce brave homme était dans son atelier, réuni avec ses enfants autour d'une table servie très-frugalement; un simple potage était l'unique mets du père et de sa famille. Il aperçut l'abbé Bonore couvert de boue, exténué de lassitude : il court vers lui; il le supplie d'entrer dans son humble demeure. Son cœur n'est pas encore satisfait; il oublie ses propres besoins et ceux de ses enfants; il ne voit que l'extrême pauvreté et la souffrance du prêtre vertueux; il l'invite à prendre son modeste dîner. Le prêtre s'y refuse autant par charité que par délicatesse. Le bon artisan insiste : « *La Providence, qui a soin des petits oiseaux, aura soin de fournir un autre dîner à ma famille et à moi; acceptez ce que ma vénération pour vous me porte à vous offrir! Oh! qu'il y a long-temps, monsieur, qu'un aussi bon cœur que le mien vous a fait une pareille invitation!* »

Et en s'exprimant ainsi, il tombe aux pieds du saint confesseur de la foi, le suppliant par ses larmes d'acquiescer à ses vœux..... Sur ces entrefaites, la voix d'un gendarme, faisant l'appel de ses nombreux captifs, déroba l'abbé Bonore aux charitables sollicitations de son nouvel hôte. Mais abandonnons à la vertu le soin de raconter les œuvres de la charité :

« On nous logea dans la magnifique communauté de Notre-Dame, et aussitôt, par ordre de la municipalité (car les autorités constituées elles-mêmes nous témoignèrent de l'intérêt), on invita jusqu'à trois fois les citoyens, au nom de l'humanité et au son de la caisse, à porter les plus prompts secours à ces malheureux prêtres qui venaient d'arriver. La précaution assurément était superflue : les secours de toute sorte avaient devancé cette invitation. A peine, en effet, eûmes-nous mis le pied dans Notre-Dame, que les citoyens de tous états, de tout âge, de l'un et de l'autre sexe, s'y précipitèrent après nous, apportant à l'envi toutes sortes de secours en linge, en vêtements, en meubles, en argent, en comestibles de toute espèce. Ce fut une émulation de générosité et de charité, dont il ne se vit jamais d'exemple [1]. Je crus me retrouver à la naissance

[1] Quotquot possessores erant... afferebant... et dividebatur singulis prout cuique opus erat. (*Act. ap. cap.* 4. *v.* 34, 35.)

du christianisme ; je crus passer de l'enfer au paradis. La maison ne désemplissait pas. Les escaliers, les corridors étaient obstrués. C'était à qui nous rendrait quelque service, à qui meublerait nos cellules, à qui emmenerait quelqu'un de nous en sa maison, pour le sécher, car nous étions mouillés jusqu'à la peau, pour le décrasser, le revêtir d'habits propres, le traiter de son mieux. On le permit durant les premiers jours, pour répondre à l'empressement du public, toutefois, sous la responsabilité de nos hôtes!... Oui, je puis l'affirmer avec sincérité, eussions-nous souffert encore davantage que nous n'avions fait, la réception toute seule que l'on nous fit à Saintes eût été capable de nous dédommager de toutes nos peines, si nous n'eussions placé plus haut nos espérances.

« Et qu'on ne croie pas que ces actes de charité n'aient été que l effet d'un accès passager de sensibilité : non, ils se renouvelèrent aussi souvent que nos besoins; ils durèrent constamment jusqu'à notre pleine et entière liberté. On ne pourvut pas seulement au nécessaire; on procura encore à quelques-uns le commode et l'agréable, sans parler des visites d'honnêteté qu'on nous rendait et des marques distinguées d'estime et de considération que nous donnaient toutes les classes de citoyens. Parmi toutes les visites que nous reçûmes, aucune ne nous fit un plaisir aussi vif que celle de madame de Mézières. Nous avions fait la

connaissance de cette femme sensible et généreuse dans notre prison de Rochefort, où elle nous rendait toutes sortes de services, lorsqu'elle venait voir son frère, M. de Saint-André, homme bon, honnête et surtout plein de religion, dont nous regrettâmes singulièrement la société lorsque nous partîmes pour les vaisseaux. Elle prenait des informations exactes sur le lieu de notre embarquement, sur le caractère personnel du capitaine à qui nous devions être donnés en garde, etc. Nous ne fûmes pas plus tôt arrivés à Saintes, après notre mise à terre, qu'elle se hâta de venir voir ses anciens prisonniers !

« Nos malades étaient commodément logés, bien couchés, bien soignés. Ils avaient chirurgien, apothicaire et surtout un habile médecin, homme d'esprit, plein de douceur et d'aménité, à qui nous devons rendre ce témoignage qu'il prenait autant d'intérêt à notre sort, que si nous avions été ses proches ou ses amis particuliers. La *Nation* nous donnait quarante sous à dépenser par jour. Notre commis aux vivres était doux et honnête, notre portier même, complaisant. En un mot, au lieu que, peu auparavant, nous étions maltraités de tout ce qui nous entourait, nous n'avions ici à nous plaindre de personne, ou plutôt il n'était personne dont nous n'eussions infiniment à nous louer.

« Mais quelqu'un de nous obtenait-il sa liberté; c'était à qui lui donnerait l'hospitalité, en at-

tendant qu'il partît ; à qui lui procurerait la facilité de célébrer le saint sacrifice; à qui ferait à ses pieds l'humble aveu de ses fautes; à qui recevrait de ses mains l'adorable eucharistie. Car je dois publier hautement, à la gloire de la ville de Saintes, qu'elle est aussi religieuse que bienfaisante, et que sa bienfaisance elle-même n'est que le fruit de sa religion mise en pratique.

« Jouis du prix de tes dons, religieuse et charitable cité, jouis de la gloire solide que procurent les sentiments chrétiens!... Il ne tiendra pas à moi que ton nom révéré ne devienne célèbre parmi les noms des plus illustres villes de ma patrie. Mais qu'est-il besoin que je publie tes louanges, quand elles sont déjà dans la bouche de tous les vrais catholiques de France! En est-il un seul qui ne sache de quelle manière tes habitants nous accueillirent [1] et à qui tes vertus ne servent à la fois de modèle et d'encouragement? Recevez en particulier l'hommage public de ma reconnaissance, vertueux et bienfaisant Fraigniaud, sensible et compatissante La Garigue, qui m'avez encore plus charmé par l'heureux assemblage des vertus chrétiennes et sociales, que soulagé par les dons de votre gé-

[1] Facti estis forma omnibus credentibus.... et in omni loco fides vestra profecta est; ità ut non sit nobis necesse quidquam loqui : ipsi enim annuntiant qualem introïtum habuerimus ad vos. (*V. ad Thessal. cap.* 1, 8, 9.).

nérosité. Tu es aussi présente à ma mémoire, vertueuse et obligeante Fraigniaud; je me rappellerai toujours avec sensibilité ton active intelligence, tes services multipliés et gratuits, et surtout la douce piété que j'ai retrouvée sous ton humble toit. Étant allé, le soir du Vendredi-Saint, (le premier décret concernant la liberté des cultes était à peine publié) chez cette pieuse fille, qui logeait au faubourg Saint-Eutrope, pour prendre congé d'elle et de toute sa respectable famille, je fus on ne peut plus agréablement surpris d'y trouver la plus nombreuse assemblée de fidèles que j'eusse vue depuis près de trois ans. Elle était composée d'un grand nombre d'honnêtes artisans du faubourg, tant hommes que femmes, qui s'étaient réunis, à l'issue de leurs travaux, pour honorer la mémoire du Rédempteur mourant, et assister à l'office de *ténèbres* qui devait être célébré par un de mes confrères de déportation, lequel venait, ainsi que moi, d'obtenir sa liberté. C'était une très-vaste chambre haute qui servait d'oratoire. Ces bonnes gens, qui ne devaient pas être fort riches, n'étant que de simples tisserands, n'avaient rien épargné pour la décorer. « On y voyait jusqu'à un grand candelabre, ou chandelier triangulaire, orné de quinze cierges, tel qu'on eût pu l'avoir dans une église bien pourvue de tous les objets nécessaires au culte. La presse était grande et ce-

pendant le recueillement profond. Jamais je ne fus si édifié.

« Et vous qui eûtes aussi le bonheur de souffrir pour la foi, saintes épouses de Jésus-Christ, qui vous donnez à double titre le doux nom de sœurs, et en qui trois cœurs différents ne semblent faire qu'un seul et même cœur, pourrai-je oublier la tendre piété dont vous me rendîtes témoin, vos nombreux bienfaits et les soins empressés que vous me prodiguâtes, quand, prêt à quitter votre patrie, j'allai pour la dernière fois immoler la victime sainte dans votre modeste asile ?...

« Quelque heureux changement qu'il se fût fait dans notre état, il ne laissa pas de périr plusieurs de nos confrères à Saintes, soit des maladies dont ils étaient attaqués avant de sortir de nos galères, soit de celles qu'ils contractèrent dans le trajet de Charente à Saintes. Quoi qu'il en soit, à cette époque, il avait péri au-delà des trois-quarts d'entre nous, dans l'espace d'environ onze mois [1]...»

La révolution avait pensé, dans son délire, que le sacerdoce de Jésus devait mourir comme les hommes qu'il consacre. Pensée illusoire! Le sacerdoce chrétien donne aux prêtres catholiques la force de tout souffrir en humiliations, en injures,

[1] Relation déjà citée.

en sacrifices, en agonie prolongée, il leur inspire la charité sublime qui pardonne aux bourreaux, la résignation et la grâce qui font mourir en paix; mais quant au sacerdoce, il ne meurt pas. Si on lui enlève une génération, il en saisit une autre; et tant qu'il y aura des erreurs et des vices, il se lévera pour les combattre; tant qu'il y aura des hommes sous le ciel, il y aura, au nom du Dieu sauveur, un prêtre catholique pour les bénir!... Après mille révolutions sanglantes, le sacerdoce est toujours le besoin et l'espoir du monde, il en est le salut et la vie. Au temps des Athanase et des Chrysostôme, il triompha de l'arianisme; au temps des Larochefoucaud, il survécut aux poignards des septembriseurs!... Ainsi l'Eglise des derniers siècles a été sainte et invincible, comme aux jours de sa gloire primitive.

On reprocha au clergé de France l'immensité de ses richesses. Une main rapace l'a dépouillé de son or qu'il méprise; on ne l'a pas dépouillé de sa foi qu'il ne cède jamais. On a décimé ses phalanges; on n'a pas anéanti ses vertus, et si les hommes injustes se taisent, l'Océan parlera; il fera entendre, sur les rives de l'*Ile d'Aix*, si dignement appelée l'*Ile des Saints*, la voix solennelle de ses vagues mugissantes, qui redira d'âge en âge la foi incorruptible, le courage héroïque, la résignation céleste, la fidélité intrépide, la

mort glorieuse des prêtres martyrs des *Deux-Associés* et du *Washington* !!!...

On pourra juger de la foi, du courage, de la résignation, de la fidélité de ces prêtres, si cruellement traités par les hommes qui s'arrogeaient alors le titre pompeux de *Patriotes*, nom qui ne leur convenait pas plus que celui de *Français* !... Les prêtres captifs savaient trouver dans le ciel les moyens de consolation que leur refusait la terre. Ils s'étaient unis par un lien d'association qui révèle leur piété touchante. Nous transcrivons la pièce qui l'atteste et qui est revêtue de la signature autographe de plusieurs d'entre eux. L'abbé Gillet, prêtre chartreux, mort aumônier du grand hôpital de la marine à Rochefort, captif lui-même pour la foi, rédigea la pièce qu'on va lire :

« Les prêtres et autres ecclésiastiques déportés à bord des vaisseaux le *Jeanty*, le *Dunkerque* et le *Républicain*, en rade au port des Barques, près Rochefort, désirant resserrer de plus en plus les doux liens d'amitié et de charité chrétienne qu'une même foi et la même captivité ont formés entre eux, désirant les rendre aussi durables qu'utiles et les étendre, autant qu'il est en eux, sont convenus, pour le présent et l'avenir, soit qu'ils demeurent ensemble, soit qu'ils se séparent, de ce qui suit :

« 1° Chacun d'eux célébrera, tous les ans, tant

qu'il en aura la faculté, deux messes, l'une dans l'octave de l'Épiphanie, l'autre dans l'octave de la Nativité de la très-sainte Vierge, et en appliqueront l'intention 1° pour remercier Dieu de toutes les grâces dont il n'a cessé de les combler, et pour lui demander la continuité de cette miséricordieuse protection, tant pour eux-mêmes que pour les bienfaiteurs et autres fidèles, leurs concitoyens, et pour le *soutien de la religion catholique dans leur pays*; 2° Pour demander aussi à Dieu, réciproquement les uns pour les autres, une sainte mort, point décisif d'où doivent dépendre leur union et leur félicité éternelle; 3° Pour demander à Dieu, en faveur de ceux qui seront morts à cette époque, la prompte délivrance des peines du purgatoire qui pourraient leur rester à expier.

« 2° Ceux d'entre eux qui ne sont pas prêtres, ou même les prêtres qui n'auraient pas la faculté de célébrer, réciteront, à l'époque ci-dessus fixée, et à la même intention, savoir : à la place de la première messe, les sept Psaumes de la Pénitence, ou le Chapelet; et à la place de la seconde, l'Office des Morts, ou le Chapelet, avec la communion s'il y a moyen, ou une courte adoration du Saint-Sacrement.

« 3° Les associés, pénétrés du désir d'étendre la gloire de Dieu, se feront un plaisir d'admettre tous les fidèles, de l'un et l'autre sexe, à cette

association spirituelle; ceux qui désireront s'y faire agréger, se conformeront aux prières ci-dessus énoncées. Il suffira, pour s'y faire agréger, de manifester sa volonté à un des prêtres associés.»

« A bord du *Jeanty*, le 3e avril 1795.

Jean-Baptiste Gillet, prêtre associé; Baysset, prêtre de Toulouse; Jean-Étienne Falguières, prêtre, vicaire du diocèse de Rodez; Pierre Guy, prêtre du diocèse de Vabres; Bélézy, curé du diocèse de Limoges; Bonche, prêtre de Pamiers; Bernède, prêtre du diocèse d'Agen; Duluc, curé de Bordeaux; Guillaume Chantal, archidiacre d'Auch, du diocèse de Saint-Flour; Cambon, prêtre chartreux, associé; Fr.-Calixte Cherrier, P. Récollet, prêtre de Toulouse; Dupuy Deschapelles, chanoine de l'église de Tours, vicaire-général de Verdun; Moussours, prêtre du diocèse de Tulle; Lalanne, curé d'Eyres, diocèse d'Aire; Recordeau, prêtre associé, du diocèse de Sens; Ratery, prêtre d'Aurillac; Jérôme Olivier; Ménochet, prêtre du diocèse du Mans; L. Roger, prêtre du diocèse de Tours; Pierre de Campniac, archidiacre du diocèse de Tarbes; Roulié, curé du département du Lot; Torley, prêtre du diocèse de Saint-Claude; Michel Mustière, prêtre du diocèse du Mans; Joseph-Louis Girod, prêtre Feuillant, diocèse de Saint-Claude; Souternon, prêtre du diocèse de Vienne; Étienne-Bernard Viot, du diocèse de Dijon, prêtre associé; Du-

magnot, chanoine de Périgueux, même diocèse; Calemard, du diocèse de Clermont, prêtre associé. »

Jean-Baptiste Gillet, dont le nom se trouve à la tête de ces signatures, mourut aumônier du grand hôpital de Rochefort. Au moment du dernier soupir, ce digne prêtre, qui avait confessé la foi avec tant de courage, prononça avec une paix céleste ces paroles d'espérance, recueillies de la bouche d'un prophète : « J'ai espéré en vous, Seigneur, je ne serai pas confondu [1]. »

Mais, pour comprendre toute la vertu de ces prêtres jetés dans les fers, parce que, disaient leurs bourreaux, ils étaient des *suspects*, des *ennemis* de la *nation*, des *perturbateurs du repos public*, qu'on lise les lignes suivantes; on verra leurs pensées intimes, on appréciera leurs sentiments généreux, on saura enfin jusqu'où ils portaient l'amour de la religion, l'esprit de l'évangile, l'héroïsme de la charité et le dévoûment au bonheur de leur patrie. Ils étaient prêtres toujours, ils restaient français partout, ils restaient français *quand même!*... Honneur aux captifs du *Washington*! Voici leur résolution, prise à l'heure même que leurs mains sont encore chargées du poids de leurs glorieuses chaînes :

« 1° Les prêtres détenus ne se livreront point

[1] *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum. Ps.*

à des inquiétudes inutiles sur leur délivrance; mais ils s'efforceront de mettre à profit le temps de leur détention, en méditant sur leurs années passées, et ils formeront de saintes résolutions pour l'avenir, afin de trouver, dans la captivité de leur corps, la liberté de leurs âmes. Ils regarderont comme un défaut de résignation à la volonté de Dieu les moindres murmures, les plus légères impatiences et surtout l'ardeur excessive à rechercher des nouvelles qui ne peuvent qu'introduire dans leurs cœurs cet esprit de dissipation, si contraire au recueillement continuel dans lequel ils doivent vivre, et à cette résignation sans bornes à la volonté de Dieu, qui doit leur ôter toute inquiétude sur l'avenir.

« 2° Si Dieu permet qu'ils viennent à recouvrer en tout ou en partie leur liberté, après laquelle soupire la nature, ils éviteront de se livrer à une joie immodérée lorsqu'ils en apprendront la nouvelle ; en conservant une âme tranquille, ils montreront qu'ils ont supporté sans murmure la croix qui leur avait été imposée, et qu'ils se disposaient à la porter long-temps encore avec ce courage vraiment chrétien qui ne se laisse point abattre dans l'adversité.

« 3° S'il était question de leur rendre leurs effets, ils n'auront aucune avidité à les réclamer. Ils feront avec modestie et dans l'exacte vérité la déclaration qui pourrait être demandée; recevront,

sans se plaindre, ce qui leur sera donné, accoutumés comme ils doivent l'être à mépriser les biens du monde et à se contenter de peu de chose, à l'exemple des apôtres.

« 4° Ils ne satisferont point les curieux qu'ils pourraient rencontrer sur leur route et ne répondront point aux vaines questions qu'ils leur feraient sur leur état passé. Ils laisseront entrevoir qu'ils ont supporté leurs peines avec patience, sans les raconter en détail et surtout sans montrer aucun ressentiment contre ceux qui en auraient été les auteurs ou les instruments.

« 5° Ils se comporteront avec la plus grande modération et la plus exacte sobriété dans les auberges. Ils se garderont bien de faire la comparaison, surtout devant les étrangers, des mets qu'on leur servira, avec leur ancienne nourriture et de paraître y mettre trop de jouissance. L'empressement pour la bonne chère deviendrait un grand sujet de scandale pour les fidèles qui s'attendent avec raison de retrouver dans les ministres de Jésus-Christ les disciples de la croix et les imitateurs de la pénitence.

« 6° Arrivés dans leur famille, ils ne mettront point d'empressement à raconter leurs peines, n'en feront part qu'à leurs parents et amis, et encore avec beaucoup de retenue et de modération. Ils n'en parleront jamais en public et ne céderont point aux instances qu'on pourrait

leur faire à cet égard. Ils observeront chez eux et chez les autres une grande frugalité, ne rechercheront point les repas, s'y comportant, lorsqu'ils seront forcés d'en accepter, avec autant de modestie que de frugalité.

« Ils se condamneront au silence le plus sévère et le plus absolu sur les défauts de leurs frères et les faiblesses dans lesquelles auraient pu les entraîner leur fâcheuse position, le mauvais état de leur santé, la longueur de leurs peines. Ils conserveront la même charité à l'égard de tous ceux dont l'opinion religieuse serait différente de la leur. Ils éviteront tout sentiment d'aigreur et d'animosité, se contentant de les plaindre intérieurement et ne travaillant à les ramener à la voie de la vérité que par leur douceur et leur modération.

« Ils n'auront et montreront aucun regret de la perte de leurs biens, aucun empressement pour les recouvrer; aucun ressentiment contre ceux qui les possèdent. Ils recevront non-seulement sans murmure, mais avec une vraie reconnaissance les moindres secours que la nation voudra leur accorder pour leur subsistance; toujours contents d'avoir le simple nécessaire, pour le vêtement et pour la nourriture.

« 9° Ils ne feront ensemble, dès à présent, qu'un cœur et qu'une âme, sans acception de personnes et sans montrer d'éloignement pour aucun de

leurs frères ; sous quelque prétexte que ce soit, ils ne se mêleront point de nouvelles politiques, se contentant de prier pour le bonheur de leur patrie, quel que soit le gouvernement que la Providence lui destine, et se préparant eux-mêmes à une vie nouvelle, si Dieu permet qu'ils rentrent dans cette patrie toujours chère à leur cœur, pour y être un sujet d'édification et un modèle de vertu pour les peuples, par leur éloignement du monde, leur application à la prière et leur amour pour le recueillement et la piété.

« O France ! si nos yeux ne te revoient plus, si nous mourons hors de ton sein, notre dernier soupir sera pour ta prospérité et le bonheur de ceux de tes enfants qui nous survivront.

« 10° Enfin ils liront, de temps en temps, ces résolutions, pour s'en pénétrer et s'affermir dans la pratique des sentiments qui les leur a dictées. *Quicumque hanc regulam secuti fuerint, pax Dei super illos et misericordia.* (*Ep. S. Paul* [1].) »

Au temps des persécuteurs païens, les martyrs ne tenaient pas un plus noble langage.

C'est à bord du *Washington* que mourut, le 29 janvier 1795, à l'âge de 47 ans, un abbé Du-

[1] Copié sur l'original, trouvé dans un mauvais vêtement qu'un de ces prêtres avait donné à raccommoder en arrivant à Saintes, ville dans laquelle ils avaient été détenus en sortant du vaisseau. Nous devons cette pièce précieuse et authentique à l'obligeance de M. Drilhon, de Barbezieux.

monet, principal du collége de Mâcon. Il avait, pour charmer sa captivité, composé un poëme latin dans lequel il raconte les scènes de douleur et d'angoisses que nous venons de décrire. Ce poëme fut retouché et même augmenté, après la mort de l'auteur, par un autre captif, l'abbé Lequin curé de Lauriges, au diocèse de Clermont. Une littérature toute classique s'y associe à de nobles sentiments et au récit d'une vérité consciencieuse[1].

[1] Quot fidei patuêre oculis miracula nostris!
Sedibus ejecti patriis, timidasque per undas
Jactati, longâ nimium statione tenentur
Quos tua sacravit Deus unctio; Christus amoris
Quos infiniti nobis dedit esse ministros.
Carcere navali, cancellos inter opacos,
Conjectis adèo tetri nascuntur odores,
Infesto ut videas languentia membra calore.
Quod modò purpureum fuerat jam pallor in ore
Assidet ; at retinent aliquas qui in pectore vires
Porcinis nôrunt alimentis fortius uti.
Exustos rorat dulcissima *nomine* limpha
Pulmones, re sæpè *putris*, parcissima semper.
Mucidus est panis vel quo non durior ilex.
Quas mare dat carnes, corruptæ, sæpè bubulcæ
Incoctæ, semper conspersæ sordibus ; addas
Si laridum, crudum est, nimiùmve sal inficit illud.
Appositæque dapes rostroque teruntur et ungue,
Et vesci in croceis consuetos stercora cingunt.
Permixtæ fæces simùl et vinum ; omnia tandem
Hæc adeò parcè proscriptis dantur, ut indè,
Atra fames miserandorum macilenta depascat
Corpora. Sed memorans rigeo... et quid cætera versu
Prosequar ingrato turpissima? Vilia squallent

L'île de Ré avait reçu ; comme l'île d'Aix, de nombreux confesseurs de la foi. La citadelle de Saint-Martin fut le lieu de leur captivité. Si la prison n'offrit pas le même aspect, les bourreaux s'y montrèrent également barbares. Les prêtres entassés dans cette forteresse avaient à subir,

Vestimenta. Manus quæ tam scelerata verendos
Fædavit vultus? Omni caret ipse decore
Christus, divinam nec fas agnoscere stirpem.
Crinibus horrescunt et barbâ ; frigore ut acri
Vix tuti esse queant, mundandi ad corporis usum
Tela datur duplex lacera et persæpè lavanda.
Ergò valete nitentia, dulcia commoda quidquid
His superest! Pugiles vidêre sibi omnia tandem
Auferri miseræ jam sustentacula vitæ.
Omni modo ergò fuit sociis spoliatio cunctis,
Ut nudus nudum sequeretur quisque magistrum.
Si placidus saltem in sensus irreperet ægros
Somnus, spes esset reparandæ certa salutis :
Quid verò valeant tabulata juvare cubantes
Nuda, quibus cervix non est ubi fessa quiescat?
Quæ miseros torquent percurrere longius esset
Omnia : inauditam patiuntur quisque malorum
Congeriem : sordes varias meritoque tacendas
Usquè renascentes certatim auferre laborant
Per solidas horas; fastidia, tædia, probra
Et variata, omnes sensus tormenta fatigant.
Sacra volumina si saltem solatio haberent
Sollicitudinibus pressos quàm sacra levarent
Cantica ! quàm dulces haurirent fonte perenni
Lætitiæ sensus !... Solamina tanta negantur.
Non licet exulibus, diræ Babylonis in oris,
Tam blandas citharæ digitis perstringere chordas,
Tot gladios inter pietas gemebunda silescit.

comme leurs confrères de l'île d'Aix, les traitements les plus durs de la part des agents d'un pouvoir farouche. Cependant les temps s'étant améliorés, l'esprit cruel de Robespierre ayant fait place à une tolérance sinon chrétienne, au moins raisonnable, les prêtres prisonniers eurent la permission

O cœlestis amor quid non mortalibus afflas
Pectoribus sublime! Fremet natura, triumphant
Qui tua sacra pati nôrunt incendia vincti,
Diversisque manus adhibent languoribus aptas.
O juvenum generosa cohors, queîs nomina vestra
Laudibus extollam, latum celebranda per orbem!
Nimirùm vestrî immemores, libet omnia adire,
Vivere ut incipiant fratres, discrimina vitæ
Illorumque dies vestris cumulare diebus.
Sed quam multa tamen cadit hostia, summe sacerdos,
Æternasque tibi properat persolvere laudes!
O clari pugiles scanditis atria cœli,
Gaudia nunc tuti bibitis de fulmine pleno,
Corporis et pondus detinet me in carcere vinctum,
Inter et exul adhùc tenebrosas erro procellas!...
Tu, *Joberte*, super cunctos dilecte, relinquis
Sic me cujus eras vivus solamen amicum?
Hei mihi charta madens lacrymis maculatur obortis.
Ah! super hunc tumulum liceat mihi spargere flores
Cum lacrymis, altos gemitus effundere, donec
Quos hic junxit amor rursum jungantur amici
Cœlesti in patriâ!... Fragili succurre ministro,
Summe Deus, culpam clemens ignosce precanti;
Non mea, sed fiat tua, fiat et usquè voluntas!
Parcite, lectores, quem defleo nostis amicum,
Aut verus saltem nostis vos quid sit amicus.
Ast opus inceptum jam prosequor, insula felix,
Quæ portus nostros multo defendis ab hoste

d'offrir l'adorable sacrifice des autels; en sorte que, depuis minuit jusqu'à midi, de demi-heure en demi-heure, le divin holocauste était offert à la majesté sainte.

Ingenti (sis parva licet), donabere famâ
Quorum nempe tenes sacra pignora quisque triumphos
Navita quisque canet, gens ad te confluet omnis
Tot certos, rebus dubiis, orare patronos.
Intereà prodeunt oculis spectacula prorsùs
Terrifica attonitis adsunt nova prælia : venti
En ruere incipiunt luctantes undique, quassa
Ingemit et navis glacialibus acta procellis.
Horrendo ecce furunt aquilones impetu : cursu
Autumni medio vel hyems asperrima sævit,
Inque sacerdotes elementa armata videntur
Omnia tot fractos pestibus ; urit et imas
Per laceras vestes frigus penetrabile costas.
O res fœda! rigent artus, calor ossa reliquit,
Dentibus et tremulis porrecta cibaria mandunt.
Ergò potes cum martyribus conferre recentes
Antiquis, non testa, rogus, non vincla, leones :
Sed mare, squallor, egentia, multa animalcula semper
Debellanda manent. Eadem constantia eisdem
Fructibus emerget donata corona labori
Respondet; forti succedent præmia pugnæ.
O Deus æternâ qui terras, æquora, cœlos
Lege regis, pugilesque tuos das vincere! vires
O repara nostras, ut qui nos perdere gaudent
Nil defendenti tibi, posse resistere discant
Martyrio, placare, Deus justissime, longo
Et pacem tua Religio ferat usquè serenam.
Hæc ego scribebam dùm me Neptunus haberet
Perfidus, et diris agitaret fluctibus ægrum.

FINIS.

En traçant ces lignes, une réflexion se présente à notre esprit. Avant l'année 1681, existait encore sur ce terrain une forteresse illustrée par un grand courage! Le valeureux Thoiras, plus redoutable que les remparts inachevés, que les courtines peu élevées, que les demi-lunes à demi-formées, soutint un siége opiniâtre qui dura cent quarante jours! Un théologal de Paris, depuis évêque de Vabres, Jsaac Habert, a chanté ses hauts faits avec toute l'harmonie de la langue de Virgile[1].

[1] Heroum cineres et magni nominis umbras
Quisquis amans post fata, colis, ne lumine sicco,
Prætereas hospes, monet hoc te carmine virtus.
Thoirasii tenuem conjectum corpus in urnam
Demissis ingens, velat victoria pennis.
Nulli unquàm tam fida comes, rea testis, et Anglus,
Et Medulus, Rupellæ tua præludia cladis;
Concussæque Alpes, Cazalisque occlusus Ibero:
Fortunaque fides melior: ne quære triumphos.
De tumulo palmæ servataque lilia crescunt.

Ces vers ont été ainsi traduits :

Toi qui chéris les noms de ces mortels célèbres,
Que la Parque engloutit dans ses antres funèbres,
Ici du sort cruel déplore les rigueurs :
Vois la victoire, avec ses ailes,
Couvrir d'un fier guerrier les palmes immortelles,
Et baigner son urne de pleurs ;
Passant, joins tes soupirs à ses tendres douleurs.
Dans ces lieux renommés qu'arrose la Garonne,
Dans ce temple de Mars que la mer environne,
Thoiras se signala par des travaux guerriers,

La bravoure d'un héros qui sait vaincre par le glaive, pour son prince et pour sa patrie, est en effet digne d'éloge; cependant cet éloge ne doit pas être exclusif; car l'énergie calme et l'invincible constance des prêtres qui triomphent par la croix, pour soutenir la cause qui assure le salut du monde, ne l'emportent-elles pas sur tout ce que peut inspirer l'ardeur guerrière? Le combat des héros de la foi sur les lieux témoins de l'intrépidité de Thoiras, était un combat de tous les instants contre la haine la plus acharnée, contre tous les genres de souffrance, de raffinements de cruauté et de persécution!.. Thoiras a combattu pour son roi, pour la France : honneur à lui! Héros du sacerdoce, vous avez triomphé pour l'Église et pour Dieu : gloire à vous!...

Heureux présage de la foudre,
Qui d'un peuple trop vain mit les remparts en poudre,
Sur d'arides rochers il cueillit des lauriers;
Et quand le démon des batailles
Lançait contre Casal les traits de son courroux,
La main de ce héros étaya des murailles
Prêtes à tomber sous ses coups.
De sa vertu l'envie osa lui faire un crime;
Il en fut la noble victime.
En dépit des revers, que son destin est beau!...
Passant, pourquoi veux-tu répandre
Des fleurs sur son illustre cendre?...
Les lis qu'il a sauvés décorent son tombeau.

(*Voy. Arcère, Hist. de la Rochelle, tom.* 1, *pag.* 65.)

CHAPITRE HUITIÈME.

—

SUITE DE LA TRADITION DU XVIII[e] SIÈCLE AU XIX[e].

Les révolutions sont, pour le monde politique, ce que la tempête est pour la mer en courroux. Elles grondent sourdement d'abord; puis elles éclatent et se déchaînent avec fracas. Soulevant les flots populaires, elles brisent la digue de tous les devoirs et conduisent le plus souvent le vaisseau de l'État au plus déplorable naufrage. Le souffle de cet impétueux ouragan, après avoir tout ébranlé, confondu tous les rangs de la société humaine, déplacé tous les trônes, compromis la paix, la gloire et le bonheur des peuples, s'apaise cependant et se calme. Les esprits reviennent, d'une effervescence délirante, aux idées d'ordre. La raison reprend son empire. C'est l'heure des aveux, du repentir et des regrets. On voit les ruines qu'on

a amoncelées, la route périlleuse qu'on a parcourue; sans pouvoir réparer de grands malheurs, causés par de grands criminels, et rendre à l'existence et à des familles éplorées d'illustres et nombreuses victimes, on s'efforce au moins de remédier aux maux du passé, en léguant à l'avenir les résultats d'une fatale, mais utile expérience. Les systèmes d'un philosophisme menteur et turbulent, la brillante et fausse liberté qu'il osait promettre au monde, avaient répandu dans les cœurs d'irritantes et flatteuses espérances. Le moment de mettre en pratique des théories téméraires et subversives arriva. On sait l'affreux spectacle que donna la France à l'Europe entière! On sait que ce beau et grand royaume apparut tout-à-coup aux yeux des peuples étonnés comme un immense volcan, menaçant dans son irruption d'envelopper de sa lave brûlante tous les empires! Une main divine empêcha la France de s'abîmer dans le gouffre que des hommes révoltés, brouillons et pervers venaient de creuser. Les fleuves de sang se tarirent; les échafauds disparurent. Un guerrier fameux, l'orgueil et le fléau de notre belle patrie, devint l'instrument de la Providence. Le héros sorti de la Corse, trompant l'espoir de ceux qui lui confièrent le commandement, sut saisir et comprendre l'esprit de son époque. Il connut surtout, avec son coup-d'œil d'aigle, la trempe des âmes basses et vicieuses qui avaient envahi le

souverain pouvoir et mis à mort le plus sage et le meilleur des rois. Il se leva donc comme un géant qui commence sa course. Il sentit qu'ayant des Français pour soldats, un soldat heureux pouvait devenir plus grand qu'Alexandre. Avec cette pensée il monta de gloire en gloire jusques sur le premier trône du monde, une main appuyée sur l'épée de Charlemagne et de l'autre relevant, aux yeux de la France catholique, la croix divine que la bravoure arbore, que l'apostasie renverse!.. Il avait besoin de ce signe pour vaincre; et quand, devenu fort, il voulut que la croix s'inclinât devant son trône impérial, sa puissance chancela, sa gloire pâlit; la couronne tomba de son front superbe!.. Bientôt une île déserte fut son exil; puis Sainte-Hélène fut son tombeau.

La ville de Saintes vit donc enfin, au commencement du XIX[e] siècle, ainsi que les autres cités de France, les temples du Seigneur, si longtemps déserts et profanés, se rouvrir pour l'adoration et l'action de grâces.

Sortez de vos débris antiques,
Temples que pleurait Israël;
Relevez-vous, sacrés portiques,
Lévites, montez à l'autel!
Aux sons des harpes de Solyme,
Que la renaissante victime
S'immole sous vos chastes mains,

Et qu'avec les pleurs de la terre
Son sang éteigne le tonnerre
Qui gronde encor sur les humains!...[1].

Déjà les habitants de Saint-Vivien, au mois de Juillet 1797, avaient fait entendre de généreux accents. Ils se réunirent dans l'ancienne chapelle du séminaire, sous la présidence du sieur Petit, membre de l'administration municipale, afin d'obtenir que leur église de paroisse fût rendue par l'autorité à sa destination première. Un des membres de cette assemblée, le respectable M. Huvet, se leva et dit, avec beaucoup d'à-propos et de convenance, « que le moment était enfin arrivé où le peuple français, long-temps opprimé par le despotisme impie d'une secte perverse et corrompue, qui voulait l'associer à ses crimes en l'arrachant à une religion dont le but est de faire aimer les lois et chérir la vertu, pouvait avec liberté se jeter dans les bras de la Providence, lui adresser ses vœux et ses prières, se consoler, dans son sein, des malheurs qui ont affligé si long-temps la France, et lui demander, dans ses temples, de rouvrir les sources de sa miséricorde et de ses bienfaits, sans lesquels le gouvernement est sans ressort et les lois sans puissance[2]... » L'église de Saint-Vivien fut rouverte et une foule

[1] De Lamartine.

[2] Mss. arch. de l'Église de Saint-Vivien de Saintes.

innombrable de fidèles s'y porta pour assister à la première messe, qui fut célébrée par l'abbé Bruyères, le jour de l'Ascension.

Bientôt les pasteurs qui avaient préféré l'exil au parjure arrivèrent de toutes parts ; les Texier, les Hardy, les de Rupt, les Barberaud, les Lévesquot, les Bonnerot, de si édifiant souvenir, et tant d'autres prêtres hommes de cœur, hommes de foi, reparurent dans l'église de Saintes et de la Rochelle, pour la consoler, et, malgré l'esprit tracassier des autorités de l'époque, qui voyaient avec dépit régner encore une religion qu'elles avaient cru pouvoir anéantir, indiquer aux peuples chrétiens, de la voix et du geste, la route des vertus que le ciel inspire et que Dieu couronne. La révolution était frémissante sous les pieds d'un héros qui l'étouffait; mais elle jetait encore, en expirant, la sale écume de sa rage au visage de ceux qui passaient trop près d'elle. Le préfet Guillemardet, dans ses arrêtés soit pour l'ouverture des églises, soit pour la prestation d'un serment exigé plutôt par la haine que par la peur, laissait percer de temps en temps l'esprit de la *Convention* réduite aux abois ; mais une main forte avait enchaîné les lions ; ils ne savaient plus que rugir et baisser la tête. Dès 1801, l'abbé de Saint-Médard avait été adjoint, comme administrateur du diocèse de la Saintonge et de l'Aunis, à Messieurs Hardy et Pichon, déjà revêtus l'un et l'autre des pouvoirs du Saint-Siège, dans

lesquels ils furent confirmés par l'archevêque de Bordeaux.

Au nombre des prêtres fidèles qui reviennent de l'exil, un vieillard vénérable appelle particulièrement notre attention; sa paroisse mérite une place dans nos annales. Le diocèse nous saura gré d'offrir à ses respects comme à sa reconnaissance le pasteur humble et savant, courageux et zélé qui, avant comme depuis 1793, gouverna avec tant d'édification et de sagesse l'église de Saint-Martin-du-Chay. L'abbé Jacques-Joseph Beau était issu d'une honnête famille de Bergerac, en Périgord. Son père avait appartenu à la magistrature. L'éducation développa chez lui les dons qu'il avait reçus du ciel. Bientôt son cœur, fait pour l'innocence et la vertu, se livra sans partage au bonheur d'être à Dieu. Les attraits d'une grâce douce et pénétrante captivèrent son ame, au point de lui rendre insipide tout ce que le siècle a coutume d'offrir à la jeunesse de prestiges séduisants.

Joseph Beau faisait ses délices d'une oraison assidue et tour-à-tour d'une étude opiniâtre. Il ne tarda point à comprendre quelle était la voie par laquelle Dieu voulait le faire entrer dans le sentier des plus solides vertus. L'état ecclésiastique le trouva docile à une vocation sublime. Il choisit l'ordre de saint Augustin[1], de la Congrégation de Chancelade. Sa piété, sa douceur et sa science

l'élevèrent bientôt à la charge de maître des novices dans le monastère de Sablonceaux. Ses leçons étaient d'autant plus persuasives, que ses exemples étaient plus édifiants. Après quelques années de solitude, il fut appelé à un autre emploi. Un abbé Boisbleau, prieur de Saint-Martin-du-Chay, et du même ordre que lui, ne pouvait plus, à cause de son âge avancé, remplir les devoirs de la charge pastorale. Il eut le bon esprit d'abandonner son prieuré, mais seulement à la condition qu'il serait donné au plus digne de son ordre. En conséquence, le sage prieur fit prêcher plusieurs fois dans son église divers sujets de sa communauté; tous furent éclipsés par le talent sans prétention du fervent Joseph Beau; il eut la préférence, et, à l'âge de trente-quatre ans, il fut nommé à la cure de Saint-Martin-du-Chay. Son esprit ecclésiastique, ses manières aimables, son affabilité touchante, sa gravité simple et pleine de candeur, furent autant de titres à la respectueuse affection et à la confiance filiale de ses nouveaux paroissiens. Son âme, remplie de tous les sentiments d'un zèle pur et désintéressé, brûlante d'amour pour l'Homme-Dieu, qu'une foi vive lui rendait sensible et présent dans toutes les fonctions du ministère sacerdotal, se livra sans réserve et sans partage au soin, à la vigilance, aux travaux qu'exigeait le bonheur du troupeau que le ciel venait de lui confier. Il s'occupa particulièrement

de l'instruction de son peuple. Quoique fort éclairé lui-même et malgré les autres devoirs de sa charge, il ne négligeait jamais une étude préalable, consistant à choisir la matière à traiter la plus opportune, à la présenter sous le jour le plus convenable, dans les termes les mieux appropriés à la capacité, au caractère et aux dispositions de ceux qui devaient l'écouter. Il était persuadé, et il avait puisé cette certitude à l'école des grands maîtres, les saints docteurs de l'Eglise, que l'instruction solide du pasteur est, pour ses brebis attentives, non-seulement la nourriture substantielle de leur foi, mais aussi le sel conservateur de leurs vertus. Le modèle qu'aimait à se proposer l'abbé Beau était Jésus, le souverain prêtre; c'était à ce Dieu sauveur qu'il devait sa science positive, ses grandes pensées, sa sagesse et son zèle. C'était de lui qu'il avait reçu un attrait, une sympathie céleste pour l'enfance. L'enfance fut, en effet, l'objet principal de ses soins paternels. C'est pour cela que l'homme apostolique, dont la fermeté était toujours tempérée par une douceur inaltérable, sut obtenir des parents que les enfants et les serviteurs assistassent au catéchisme dès l'âge de neuf à dix ans. Quatre années consécutives s'écoulaient toujours avant de les admettre à la première communion. Il possédait au suprême degré l'intelligence, l'habileté, la discrétion et la man-

suétude du catéchiste. Il devait ce don précieux à sa vie intérieure, à son union habituelle avec l'Esprit-Saint. Dieu bénit tellement les vues élevées, le zèle actif, la prédication fervente du vigilant pasteur, que, après quelques années de travaux et d'enseignement, il réussit à revoir un peuple éclairé, franchement chrétien et heureux de la pratique des lois divines. La chaire, le confessionnal, les visites à domicile, tout était pour ce prêtre estimable l'occasion d'instruire et d'édifier. La paroisse du Chay devint le modèle de toutes les autres paroisses environnantes; ses habitants se faisaient remarquer par leur assiduité aux offices divins, par l'accomplissement des devoirs religieux et par la paix et la bonne intelligence qui régnaient dans leurs rapports mutuels. On connaissait si bien la pureté de ses motifs, que le pieux prieur était le conseil et l'arbitre de toute sa paroisse, non-seulement dans ce qui avait trait à la conscience et au salut, mais également dans tout ce qui se rattachait aux affaires temporelles et domestiques. Oh! qu'elle est belle et grande la mission d'un saint prêtre! La charité véritable qui le guide, lui donne un si puissant empire sur les cœurs!... La parole du curé du Chay était une loi que tous respectaient comme une règle sûre et infaillible; l'accord et l'union de ses heureux paroissiens trouvèrent long-temps un appui conservateur dans

l'administration si sage, si prudente et si conciliatrice de leur excellent maire Sébastien Delany, emporté à leur amour, en mai 1839.

Déjà plusieurs années s'étaient écoulées pour le pasteur et pour le troupeau, dans l'accomplissement des devoirs respectifs ; l'un bénissait Dieu de la docilité de l'autre et se promettait de perfectionner de plus en plus, par le zèle et la prière, ce que la prière et le zèle avaient si bien commencé ! Mais l'enfer jaloux suscita bientôt un affreux orage, qui devait ravager la moisson du bon cultivateur apostolique. La tourmente de 1793 éclata comme la foudre. L'abbé Beau fut contraint de choisir entre la conscience et le parjure; il flétrit l'un avec toute l'énergie de sa foi et obéit à l'autre avec toute la fidélité de son orthodoxie. Abandonner son troupeau était un dur sacrifice; mais le scandaliser, mais compromettre son salut était capable de lui faire préférer l'exil et la mort.

Avant de s'éloigner de la paroisse qui lui est si chère, il veut encore réunir son peuple et l'exhorter. Qu'elle fut touchante cette cérémonie des adieux du saint prêtre! Il célébra sa dernière messe; puis, du haut de la chaire, il annonça à ses paroissiens attendris l'obligation qui lui était imposée de les abandonner, leur recommandant avec instance de ne jamais communiquer avec les intrus, de rester invariablement unis au Saint-

Siège et de repousser tout enseignement qui ne leur viendrait pas de l'Église Romaine, seule Église du Dieu sauveur. Les accents de ce pasteur révéré portèrent dans les âmes les sentiments d'une douleur universelle. Pour adoucir leurs tristes regrets, il promit d'offrir, les dimanches et fêtes, à l'heure accoutumée, l'adorable sacrifice de la messe pour ses paroissiens; que la charité ne connaissant pas de distances, du fond de son exil il leur resterait uni de cœur; il leur demanda un constant souvenir et une union réciproque. Alors il descendit de chaire et, traversant la foule éplorée, il remonte à l'autel du Seigneur. Après avoir achevé le sacrifice et consommé les divines hosties, il laisse, comme au jour du Vendredi-Saint, le tabernacle vide et ouvert, descend au pied du sanctuaire et là, prosterné en oraison devant Dieu, il demeure immobile pendant une heure, recommandant avec larmes sa paroisse à la miséricordieuse protection de la Providence. Oh! qu'une telle prière dut être agréable au ciel et utile à ceux qui allaient être privés de leur guide, de leur père et de leur modèle!...

Après ce touchant témoignage de piété et de sollicitude pastorale, le courageux confesseur de la foi partit pour l'Espagne, qui devint son asile jusqu'au moment plus heureux d'un retour ardemment désiré. Sur cette terre hospitalière, aujourd'hui que les impies y règnent, terre de

désolation, l'abbé Beau, pendant huit ou dix années d'absence, ne laissa passer aucun jour sans recommander à Dieu la paroisse qu'il avait été forcé d'abandonner; son affection pour elle était d'autant plus vive, qu'il prévoyait tous les maux qui la menaçaient.

Mais enfin, après bien des vœux, à peine une voix généreuse a-t-elle fait entendre aux nombreux exilés le rappel dans la patrie, qu'aussitôt le curé de Saint-Martin-du-Chay se met en route pour la France. Bientôt il reparaît au milieu d'un peuple qui oublie toutes les peines d'une longue privation en revoyant son père, son soutien et son consolateur. Il serait difficile de peindre la scène attendrissante qui eut lieu à l'arrivée du bon pasteur: on se presse en foule pour recevoir sa bénédiction; l'amour et le respect lui prodiguent à l'envi les plus tendres hommages; chacun s'exerce à lui offrir l'agréable et l'utile. Déjà il s'est dirigé vers le temple saint qui avait reçu ses derniers vœux et l'expression de ses espérances. Hélas! quel tableau pour ses regards attristés! Aux premières émotions d'une joie si pure succède une douleur profonde, telle que la foi, l'amour de la religion et la crainte de Dieu l'inspirent!.. Il revoit son église dans le plus affreux désordre; elle porte les traces d'une profanation sacrilège, œuvre de ceux qui étaient moins des hommes que des démons, et qui cependant, plus tard, auraient voulu qu'on

les prît pour des anges!.. L'impiété a brisé son tabernacle, consumé par le feu ses précieuses boiseries, que les sbires de l'époque avaient transportées sur la place publique de Saujon!.. Le pasteur affligé était loin d'accuser les habitants du Chay de ce crime, commis dans des jours de honte et de fureur démagogique. Il savait que leur amour pour la religion de leurs pères et pour le sanctuaire du Dieu saint avait été sans force contre une puissance frénétique, qui s'était fait un jeu de la profanation et du meurtre.

Passant de l'église au presbytère, il ne voit encore que dévastation! Rien n'avait été respecté; tout portait l'empreinte de la ruine destructive. Sa paroisse n'a même plus rang parmi les succursales reconnues par le nouveau Gouvernement. Dès lors, il est privé de logement et de moyens d'existence. Mais peu lui importe; il veut son église. Il plaide, en conséquence, auprès de l'autorité civile et ecclésiastique; tous ses efforts et toutes ses démarches restent infructueux. On lui propose l'acceptation de la cure de Corme-Écluse, de Royan, de Saint-Eutrope de Saintes; tous ces postes successifs furent pour lui sans attraits : son humble et paisible résidence de Saint-Martin-du-Chay captive son âme, et seule elle a toute sa pensée. Il avait voué à ses paroissiens un sentiment impérissable d'amour paternel. La Providence exauça ses vœux. Une personne très-recommandable de sa paroisse

devint auprès de lui l'interprète du ciel. Estimée, reconnue pour sa haute piété et déjà avancée en âge, elle offrit au prieur un appartement dans sa maison. Son peuple fervent et fidèle se chargea de fournir aux frais de son existence. Pendant six années consécutives, il vécut ainsi de leur générosité charitable et de leurs dons volontaires.

Pour lui, un soin plus actif animait son zèle. Il s'occupa à réparer, autant que possible, le mal causé par la persécution des impies. Il réhabilita tous les mariages illégalement contractés, baptisa sous condition tous ceux pour lesquels la validité de ce sacrement lui parut douteuse; il fit faire la première communion à tous ceux que le malheur des temps avait mis dans l'impossibilité d'accomplir ce devoir. Le saint prêtre parvint peu à peu à rétablir le règne de Dieu dans le champ spirituel dont la Providence avait bien voulu lui confier encore la culture.

Cependant sa délicatesse lui fit craindre d'être à charge à ses paroissiens; leur cœur dévoué lui était parfaitement connu. Malgré les preuves multipliées de leur attachement, il renouvela ses instances auprès de l'autorité, pour que la commune du Chay fût érigée en succursale. Cette fois-ci ses efforts furent couronnés d'un heureux succès. Au mois de novembre 1808, ses désirs furent accomplis et il fut nommé curé de sa succursale. Pendant quinze à seize ans, il vécut au milieu

de son troupeau, pour lui donnèr chaque jour des témoignages sensibles de sa sagesse, de sa vertu et de son dévoûment sans bornes. Ennemi de l'erreur et du vice, il travailla à le prémunir contre leur atteinte mortelle; rien ne fut négligé de sa part pour rendre à la religion l'empire qu'il avait toujours cherché à lui donner sur l'esprit et le cœur des fidèles confiés à sa charge.

Mais si sa piété fervente et son zèle infatigable ne faisaient que s'accroître de plus en plus, il n'en était pas ainsi de ses forces physiques. Soumis aux ordres du ciel, il comprit qu'à quatre-vingt-quatre ans le bâton pastoral échappe à des mains chargées de bonnes œuvres pour la vie future, et cependant débiles pour le poids et les travaux de la vie présente. Il aimait à avouer, avec autant de vérité que de cand ur, qu'un prêtre plus jeune et plus fort que lui serait plus utile à son religieux bercail. Il eut néanmoins à combattre les retours et les regrets du cœur; l'humilité des Saints était sa ressource et Dieu son conseil. Il l'avait consulté; il se décida à remettre la houlette entre les mains d'un autre guide; mais il ne prit cette détermination que lorsqu'il eut acquis la certitude que sa paroisse aurait, à demeure fixe, un pasteur spécial. Il fit dès lors réparer à ses frais le presbytère et l'église. Il laissa également, par un acte authentique, tout son mobilier, pour servir à l'usage de ses successeurs. Il porta la prévoyance

et le désintéressement jusqu'à acheter la provision de bois et de vin pour le nouveau curé qui allait le remplacer. Craignant que ses héritiers ne voulussent susciter, après sa mort, quelque difficulté au fait de cette donation, il en laissa un acte signé de sa main à la fabrique du Chay. Ayant ainsi tout disposé, tout réglé, il installa lui-même son digne et vertueux successeur. C'est alors qu'il fit ses touchants et derniers adieux à sa paroisse, et il se retira dans sa famille, à Bergerac, où il se montra encore, pendant seize ans, le modèle des prêtres et l'édification des peuples. Nous eûmes plusieurs fois l'occasion d'entendre l'évêque de Périgueux, le pieux de Lostanges, faire l'éloge de l'abbé Beau, dont il savait si bien apprécier la sainteté modeste ! Le pontife qui succéda au seigneur de Lostanges et qui aujourd'hui est archevêque de Rheims, voulut donner à l'ancien desservant de Saint-Martin-du-Chay, un témoignage de sa haute estime : il lui adressa des lettres de chanoine honoraire de sa cathédrale. L'abbé Beau répondit au prélat sur le ton de la plus respectueuse reconnaissance, ajoutant que déjà il se sentait trop honoré du caractère sacerdotal, qu'il touchait à sa tombe et qu'il ne lui fallait plus que des prières. Ce saint vieillard avait vu le ciel : il ne pouvait pas estimer les titres et les honneurs de la terre. Sa mort fut celle d'un prédestiné ; tout le monde lui donna

le nom de bienheureux. Chacun voulut, après son dernier soupir, avoir quelque objet qui lui eût appartenu ; les habits sacerdotaux dont il était revêtu sur son lit de mort, furent en partie usurpés par la multitude, désireuse d'en conserver les fragments comme autant de reliques. Chaque année, depuis qu'il était au sein de sa famille, les habitants du Chay lui envoyaient une députation chargée de renouveler au bon pasteur l'hommage de leurs respects et de leur amour. C'est bien là une honorable preuve de la vertu du prêtre, de la foi et de la gratitude filiale de la paroisse qui avait eu le bonheur de le posséder si long-temps comme modèle et pour chef !...[1]. Mais remontons vers notre époque.

En voyant à la tête du troupeau les légitimes pasteurs, riches de leurs mérites et de leur courage exemplaire, nous ne remarquons plus cette double garde qui veilla, pendant tant de siècles, auprès du tombeau de saint Eutrope ! Le prieur Daubourg a été le dernier des abbés de l'antique monastère.

Quoi qu'il en soit, si les disciples de saint Benoit ne doivent plus reparaître auprès des restes du martyr, la Providence suscitera des pasteurs

[1] Nous devons à l'obligeance d'un estimable Ecclésiastique de notre Diocèse plusieurs des renseignements qu'on vient de lire.

pleins de zèle qui remplaceront désormais les sentinelles du moyen-âge. Au reste, si le monastère, pendant et après la tourmente révolutionnaire, demeure à demi-ruiné, c'est que le ciel a des desseins inconnus à la terre ! Ce lieu a été sanctifié ! Saint Eutrope en a comme pris possession ! Ce domaine de l'apôtre de l'Église Santone retournera à sa destination primitive ; il sera encore un lieu de prière, d'adoration et d'actions de grâces. Dieu suscitera un prêtre modeste qui, de concert avec une âme vertueuse, saura instituer un nouvel ordre religieux, une société de vierges consacrées à honorer *le Verbe incarné*, et destinées à former, par une éducation éminemment chrétienne, les jeunes personnes à l'amour de toutes les vertus. Bientôt ce digne prêtre, notre guide à notre entrée dans la cléricature, Louis-Marie Baudouin, donna une forme régulière à sa congrégation naissante ; elle s'accrut rapidement et elle porta des fruits de grâces et d'édification : c'est aujourd'hui une colonie de cette congrégation religieuse qui se trouve en possession de cet emplacement bénit par saint Pallais. Elle y fait aimer à la jeunesse la doctrine que prêcha l'apôtre martyr ; elle y continue en quelque sorte la mission de saint Eutrope à l'égard de la jeune Eustelle.

Mais si le monastère ne compte plus d'abbés, la cathédrale de Saintes n'a plus d'évêques !!!... Le ciel va-t-il donc abandonner à l'arbitraire, aux

caprices, à l'oubli, le trésor transmis miraculeusement depuis onze siècles?... Rassurons-nous. Si la chaîne traditionnelle semble ici brisée, une main divine saura bientôt rattacher ses anneaux indissolubles. Quand Moïse mourut sur la montagne, l'arche d'alliance ne fut pas pour cela sans guide. Josué parut, et l'arche eut en lui, comme en Moïse, un gardien courageux et fidèle. La Rochelle, à la vérité, fut préférée à Saintes, qui perdit son siège épiscopal par suite du mécanisme administratif des ennemis de la religion. L'Église Santone, dépouillée de sa juridiction et de ses privilèges, eut à se résigner dans les jours de ses humiliations et de son veuvage, lorsqu'elle vit renaître, sur le siège de la Rochelle, le zèle et la foi de ses illustres et nombreux pontifes qui, pendant près de dix-huit siècles, se succédèrent pour instruire et pour édifier par la parole et par l'exemple. Héritiers de la charité apostolique des Eutrope et des Larochefoucaud, les nouveaux prélats la considérèrent comme la plus belle portion de leur héritage. La douceur, la piété et toutes les qualités chrétiennes des enfants de l'Église de Saintes ont inspiré, aux évêques qui la gouvernent depuis la révolution, un amour de préférence dont elle est vraiment digne; ils ont entouré de leurs hommages et des preuves juridiques de leur sanction épiscopale l'auguste *chef* de notre premier pontife. Nous nous en convain-

crons par la lecture des procès-verbaux dressés depuis 1797.

Mais, puisque l'Église Aunisienne, née d'hier, ne fait plus qu'une avec l'Église Santone, sa mère, il entre naturellement dans notre objet de dire quelque chose de son origine : c'est pourquoi nous allons esquisser rapidement le tableau de l'ancienne abbaye de Maillezais, dont l'histoire se lie à l'érection d'un siége épiscopal à la Rochelle.

Maillezais, selon tous les historiens, était, à une époque très-reculée, un lieu solitaire où les comtes de Poitou avaient un château, *rendez-vous* de chasse, situé dans une île formée par la Sèvre et l'Autize. On croit qu'il y avait là anciennement une église bâtie sous le vocable de Saint-Hilaire. La chronique de Maillezais nous apprend que, sur les débris de ce temple antique, Guillaume[1] et son épouse, la princesse Emme, fondèrent un monastère; il ne fut pas bâti de suite; nous n'en donnerons point les motifs, puisque nous ne prétendons qu'indiquer ici sa fondation et dire qu'en 1010 cette abbaye fut enfin terminée en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul. La fondatrice, ajoutent Messieurs de Sainte-Marthes et l'abbé Du-

[1] Nous adoptons l'opinion qui attribue à Guillaume *Fier-à-Bras* l'établissement de Maillezais.

(*Dutemps, Cl. de Fr. tom. II. pag.* 516.)

temps, appela Gondebaud, archevêque de Bordeaux, qui consacra la nouvelle église conventuelle. Après avoir donné aux religieux, au nombre de treize, que Gausbert, leur premier abbé et parent de la duchesse Emme, avait amenés de l'abbaye de Saint-Julien-de-Tours, la terre de Puy-Létard, domaine que le duc Guillaume lui avait assigné pour douaire, toute l'île fut cédée aux moines. Le château fut détruit de fond en comble. Il avait été construit pour défendre le pays contre les attaques fréquentes des Normands. C'est sur son emplacement que fut élevée l'église dont nous parlons.

Maillezais demeura sous le régime monastique jusqu'au commencement du XIVe siècle, où le pape Jean XXII, par ses lettres apostoliques du mois d'août 1317, datées d'Avignon, l'érigea en évêché [1]. Geoffroy II de Pouverelle, son dix-huitième et dernier abbé, devint le premier évêque de ce nouveau siège; élection qui fut confirmée par le Souverain-Pontife. Jean XXII, ayant jugé à-propos de diviser le trop vaste territoire du diocèse de Poitiers, plaça un second siège épiscopal à Luçon, ville qui doit son origine à un monastère fort ancien et que dom Beaunier ferait remonter au VIIe siècle [2]. Ce qu'il y a de certain, c'est que

[1] Cette Bulle est à la fin de cet ouvrage.

[2] Voy. le *Clerg. de Fr.*, Dutemps, tom. II.

saint Philibert, abbé de Jumièges, gouvernait l'abbaye de Luçon en 675 et 684.

L'église conventuelle de Maillezais était devenue cathédrale et les religieux en furent les premiers chanoines. Mais insensiblement Maillezais perdit sa population, ou au moins une partie de cette population qui, par son rang et ses richesses, donne de l'importance et de la vie aux localités. Au XVIIe siècle, cette ville n'était plus qu'un bourg isolé, disgracieux et désert. Les miasmes méphitiques, marécageux, en avaient rendu l'air malsain. Les évêques, n'y faisant plus leur résidence, n'y paraissaient que rarement. Les guerres civiles n'y avaient pas seulement moissonné les hommes, elles y avaient aussi porté le fer et le feu contre les temples du Seigneur. L'église avait été renversée, et le monastère en ruine ne pouvait plus être un asile sûr pour les religieux. Louis XIII, vu cet état de choses, se détermina à demander en cour de Rome la sécularisation du chapitre de Maillezais, désignant Fontenay-le-Comte pour le lieu de la translation. Urbain VIII expédia, en conséquence, la bulle de sécularisation, au mois de janvier 1631 [1]. Le nouvel établissement n'eut pas lieu, par suite de plusieurs difficultés survenues et qui entravèrent les desseins du monarque.

Plus tard, Louis XIV choisit la Rochelle de

[1] Cette Bulle est à la fin de cet ouvrage.

préférence à Fontenay, et le siège de Maillezais y fut transféré. Innocent X expédia sa bulle de translation, le 4 des nones de mai 1648[1]. Ce fut en 1666, que Gilbert de Clérambaud, évêque de Poitiers, fulmina à Maillezais les bulles de translation et de sécularisation. La sentence de fulmination exigeait des nouveaux chanoines qu'ils quittassent l'habit monastique et se transportassent sur-le-champ à la Rochelle. Les chanoines contraires à cette sécularisation avaient fait naître des difficultés sous M. de Béthune, évêque de Maillezais, et pendant l'épiscopat de Jacques Raoul, son successeur. Ces difficultés ne furent terminées qu'après trente ans d'opposition. Le jour même où l'évêque de Poitiers fulmina la bulle de sécularisation, le prélat Henri de Laval réunit le chapitre dans la salle de l'évêché de Maillezais. Il y fut statué et arrêté que le service divin commencerait à la Rochelle, aux premières vêpres de Noël, dans le grand temple des religionnaires, purifié et bénit pour devenir la nouvelle cathédrale. Dès lors le diocèse de Saintes, d'après la teneur des bulles d'Innocent X, se trouva démembré de tout le pays d'Aunis et de l'île de Ré, pour former, avec l'ancien évêché de Maillezais, le territoire du nouveau diocèse de la Rochelle comme nous le dirons. Cette érection d'évê-

[1] Voir aux notes.

ché, dans une ville qui venait d'être le boulevard du Calvinisme, ne fut pas seulement un acte de haute politique, elle fut encore le résultat heureux d'un sentiment de foi vive et de zèle éclairé. La religion catholique y a évidemment gagné.

« Les Protestants, a dit naguère un publiciste, aiment à enfler leurs rangs. Ils veulent qu'on les croie très-nombreux en France, et demandent à ce titre de nouveaux avantages pour leur culte. Il n'est pas mal de détromper le gouvernement et l'opinion à cet égard, et de montrer, par l'exemple d'un département, regardé long-temps comme un des principaux foyers du Protestantisme, combien ce parti a décliné. On ne compte plus aujourd'hui que quinze mille Protestants dans le département de la Charente-Inférieure, sur une population de quatre cent cinquante mille âmes!... Ce nombre paraîtra peu considérable, si l'on se reporte au passé. La Rochelle et les autres villes de l'Aunis et de la Saintonge renfermaient, vers le milieu du XVII[e] siècle, un grand nombre de familles religionnaires; les nouvelles églises y avaient reçu un développement rapide, grâce à la protection dont elles étaient couvertes par les armes d'un parti puissant, dont la Rochelle était le boulevard. Mais les évêques et le temps ont tout changé, et cette ville, avec ses environs, jadis le théâtre de violentes secousses et d'évènements qui retentissaient au loin, n'offre plus aucune trace de cette

ardeur inquiète, de ce zèle actif et impatient qui semblaient faire le fond du caractère de sa population.

« Peu à peu la religion catholique a réparé ses pertes. Les divisions ont disparu; les haines se sont éteintes pour faire place à des idées de conciliation et de paix. L'émigration, les mariages, les abjurations et surtout l'influence de l'autorité épiscopale ont évidemment calmé les esprits et rapproché les cœurs; l'indifférence a fait le reste. Enfin, quelle que soit la cause réelle de la diminution des Protestants dans cette ville et ses environs, il est de fait que leur nombre, à la Rochelle, n'excède pas *cinq cents*, sur une population *de quatorze mille âmes*. Quant à la banlieue, un document authentique de l'année 1663[1] que nous avons sous

[1] A Marans,	en 1663,	600	Protestants,	aujourd'hui,	1
La Jarrie,	—	50	—	—	5
Saint-Laurent-de-la-Prée,	—	800	—	—	0
Nieul,	—	100	—	—	4
Surgères,	—	250	—	—	7
Ciré,	—	125	—	—	1
Bourgneuf,	—	400	—	—	0
Dompierre,	—	100	—	—	6
Thairé,	—	400	—	—	8
La Jarne,	—	100	—	—	10
Ars (île de Ré),	—	100	—	—	2
Loix,	—	100	—	—	3
Sainte-Marie,	—	52	—	—	0
St-Martin,	en 1715,	200	—	—	60

les yeux, établit un point de comparaison en faveur de notre observation [1]:

« Quant aux autres villes du département, l'observation est la même. A Saintes, on ne compte que vingt-cinq Protestants; à Saint-Jean-d'Angély, quinze; à Rochefort, cinquante; à Jonzac, cent cinquante; à Pons, cent; à Marennes sept cents : cet arrondissement compte à lui seul plus de dix mille Protestants. Ils y comptent des bourgs entiers. Cependant on doit remarquer qu'à la Tremblade, où il ne se trouvait, il y a soixante ans, que quatre-vingts Catholiques et deux mille Protestants, on compte aujourd'hui douze cent dix-huit Catholiques. On se demande, après cela, pourquoi tant d'ardeur à construire chaque jour de nouveaux *temples* protestants, et pourquoi tant de persévérance à interdire tout exercice du culte public à l'immense majorité catholique du chef-lieu et des principales localités du département [1]. » Pourquoi? et parce qu'on voudrait faire de notre vieille France un pays protestant; c'est le plan de l'hérésie, c'est le vœu de l'impiété; il ne se réalisera pas. Pour tout homme éclairé et qui raisonne, que devient de plus en plus le Protestantisme, avec son origine si bien connue et si honteuse, avec son existence de *trois siècles* de révolte, de dévas-

[1] L'*Ami de la Religion*, n° 2839, pag. 134. 20 Juillet 1837.

tations et de scandales?... L'histoire, avant la naissance de cette hérésie, n'avouait-elle pas à la religion catholique déjà quinze siècles d'enseignement et de perpétuité? Qui oserait le nier?.. Ce fait incontestablement certain répond à toutes les calomnies, à toutes les objections prétendues *bibliques* de la secte aux abois. Mais disons maintenant un mot de la Rochelle, aujourd'hui fière de sa suprématie! Ainsi vont ici-bas les choses humaines!

La ville des Santons, qui, aujourd'hui cité modeste, laisse sans murmure et sans regret effacer jusqu'au dernier souvenir de son antique splendeur, comptait cependant des siècles de gloire, quand la Rochelle n'était encore qu'un rocher nu, aride et désert; car l'origine de la capitale Aunisienne ne remonte pas haut. « La Rochelle, dit l'historien Arcère, se montre pour la première fois, un peu après le milieu du Xe siècle; mais au-delà ce sont des ténèbres répandues. Tout est obscurité pour l'œil de l'historien qui recherche les commencements de cette ville [1].» Selon le même auteur, elle n'existait même pas du temps de Charles-Martel [2]. Il est reconnu qu'elle n'était pas le port de Saintonge indiqué par Ptolémée. Une abbaye de Saint-Michel, ayant été restaurée,

[1] Voy. l'*Hist. de la Rochelle*, par Arcère, tom. I. pag. 94.

[2] *Item.* — *Gall. Christ.*, tom. II. — Hug. Dutemps, tom. II.

nous offre, dans l'acte dressé à cette occasion, le plus ancien monument qui fasse connaître la *Rupella*. Guillaume *Tête-d'Étoupe* parle dans cet acte, dit l'auteur des *Annales du Clergé de France*, de l'échange d'un fief dont le principal droit concernait l'ancrage et le lestage des navires dans tous les ports de Saintonge, depuis la Rochelle jusqu'à Blaye [1]. Mais, à peine sorti du néant, ce lieu s'y replongea presque aussitôt. Ce n'est qu'en 1139 qu'il en est question, au sujet des moulins donnés aux Templiers par la reine Éléonore.

Lorsque la ville de Châtelaillon parvint à sa complète décadence, la Rochelle grandit sur ses ruines. Guillaume, dernier duc d'Aquitaine, l'usurpa, selon les historiens, et sa fille Éléonore la transmit d'abord au roi de France, puis à celui d'Angleterre, comme nous le dirons. Louis VIII la recouvra; après la bataille de Poitiers, les Anglais s'en rendirent maîtres. Charles V, d'après le témoignage de Froissart, la reprit et en fit l'apanage de sa couronne. Devenue le rempart de l'hérésie calviniste, comme nous l'avons fait observer, elle s'efforça de conserver son indépendance par les armes du duc de Rohan et du prince de Soubise, son frère; mais Louis XIII la soumit à sa puissance légitime, après un siège qui

[1] *Item*.

dura quinze mois [1]. Cette résistance de la Rochelle et le courage de ses habitants seraient un glorieux titre à l'admiration de la postérité, si ce courage et cette résistance avaient eu lieu pour une plus noble cause. La valeur n'est une vertu héroïque que lorsqu'elle combat pour le prince et pour la patrie. La bravoure, sous l'étendard de la rébellion, n'est plus que du fanatisme. Enfin les Rochelais ouvrirent leurs portes au roi de France, le 28 octobre 1628. Leur port avait été fermé par la fameuse digue de sept cent quarante-sept toises, appelée encore aujourd'hui *la digue de Richelieu*. Ce grand homme, que la féodalité, le Protestantisme et les révolutionnaires ne purent pas aimer, servait utilement son roi et son pays; sous ce double rapport, nous lui pardonnons ses exploits militaires, peu séants d'ailleurs avec l'esprit pacifique du sacerdoce, son plus beau titre, et nous voudrions pouvoir ajouter, son unique objet. Quoi qu'il en soit, la digue qu'il construisit empêcha les Anglais, amis de tous les désordres et de toutes les révoltes, qu'ils cherchent à exploiter à leur profit, de porter du secours aux disciples de Calvin, toujours disposés eux-mêmes par principe à se liguer avec les ennemis de la

[1] Voy. l'intéressant *Journal du siége de la Rochelle*, écrit par Pierre Mervault, qui en avait été témoin oculaire. Jamais histoire ne fut écrite avec plus d'impartialité. Cet ouvrage, qui est en 2 vol., est maintenant très-rare.

France, pour assurer un triomphe impossible.

Il n'entre pas dans notre plan et dans le but de cet ouvrage de signaler tous les hommes célèbres, comme magistrats ou comme savants, qui ont eu la Rochelle pour patrie.

Le père Arcère s'est chargé de cette honorable tâche. Si lui-même n'eut pas la Rochelle pour patrie, — Marseille le vit naître, — il y vécut longtemps et laissa après lui un monument qui prouve que, si cette ville est fière du nom de son historien, son historien était également digne d'elle.

L'histoire religieuse de l'Eglise Aunisienne n'étant que désormais la continuation des annales de notre antique Eglise Santone, nous allons parler successivement de ses paroisses, de ses communautés *intrà muros* et enfin des anciens monastères du ressort des évêchés de Maillezais et de la Rochelle.

Nous dirigerons d'abord nos pas vers l'église de Notre-Dame. Temple saint! la piété nous amène aux pieds de tes autels pour adorer le Sauveur en invoquant sa mère!.. Tu domines la cité que baigne l'Océan, et la Vierge auguste, et la Reine des Anges, protectrice des nautonniers, devient pour eux l'*étoile de la mer*. Qu'elle bénisse le jeune matelot qui, pour la première fois, confie son existence et son avenir au perfide élément!

Notre-Dame, édifice dont on aperçoit encore quelques vestiges mêlés à la nouvelle église, est la plus ancienne de la Rochelle. Elle est située dans le

quartier le plus élevé de la ville, qui, sans doute, a pris son nom de cette *petite roche*, *Rupella;* lorsque cet endroit n'était qu'un simple abri pour les pêcheurs, logés, dit Arcère, dans des *écrennes* ou chaumières, un oratoire fut consacré par eux à la consolatrice des affligés et des pauvres. On pouvait dire alors de cette chapelle ce qu'un auteur a dit de Notre-Dame du mont Saint-Michel : « Elle fut sans doute bâtie de galets polis par les vagues et roulés par l'Océan; l'autel était vraisemblablement un quartier de roche où l'on avait laissé les aspérités d'un écueil... Cette chapelle était souvent visitée par des marins sauvés du naufrage; ils y venaient en longues processions chanter, d'une voix sonore comme le bruit des vagues, l'*Ave, maris Stella*, ou le *Salve, Regina.*»

Ce modeste oratoire de Marie devint plus tard une vaste basilique qui fut abattue par les Protestants, en 1568. Le premier évêque de la Rochelle, Jacques Raoul, posa la première pierre de l'église actuelle, le 9 mars 1653 [1]. Les cérémonies religieuses ont eu de tout temps beaucoup de pompe et de solennité dans cette paroisse. On a remarqué avec édification que là, plus qu'ailleurs, les fidèles ont l'esprit vraiment paroissien. Le culte si doux et si éminemment évangélique de la très-sainte Vierge y conserve

[1] Hug. Dut. tom. II.

toute sa majesté. La dévotion à la mère des chrétiens y forme, en dépit de la corruption du siècle et d'une hérésie arriérée, de jeunes cœurs à l'amour de l'innocence et de la vertu, console les mères affligées, devient pour le pécheur converti un refuge de salut, et pour le juste éclairé, le charme de sa vie et le ravissement de son âme pure, au dernier soupir!... « Oui, cette tendre médiatrice entre nous et l'Eternel, dit le vicomte de Châteaubriand, ouvre, avec la douce vertu de son sexe, un cœur plein de piété à nos tristes confidences et désarme un Dieu irrité; dogme enchanté qui adoucit la terreur d'un Dieu, en interposant la beauté la plus parfaite entre notre néant et la majesté divine! Les cantiques de l'Église nous peignent la bienheureuse Marie assise sur un trône de candeur, plus éclatant que la neige; elle brille sur ce trône comme *une rose mystérieuse*, ou comme *l'étoile du matin, précurseur du soleil de la grâce;* les harpes et les voix célestes forment un concert autour d'elle; on reconnaît dans cette fille des hommes *le refuge des pécheurs*, *la consolation des affligés*; elle ignore les saintes colères du Seigneur : elle est toute bonté, toute compassion, toute indulgence!

« Marie est *la divinité* de l'innocence, de la faiblesse et du malheur! La foule de ceux qui l'honorent dans nos églises se compose de pauvres

matelots qu'elle a sauvés du naufrage, de vieux invalides qu'elle a arrachés à la mort, sous le fer des ennemis de la France, de jeunes femmes dont elle a calmé les douleurs. Celles-ci apportent leurs nourrissons devant son image, et le cœur du nouveau-né, qui ne comprend pas encore le Dieu du ciel, comprend déjà cette *divine* mère qui tient un enfant dans ses bras [1].»

La population de la Rochelle s'étant singulièrement accrue, l'Église Notre-Dame fut insuffisante pour le grand nombre de fidèles désireux de participer aux saints mystères. Mais voici ce qu'en raconte Besly dans son histoire des ducs d'Aquitaine:

« Du temps de Louis-le-Jeune, fils de Louis-le-Grand, roi de France, qui, après la mort du comte Guillaume, décédé à Saint-Jacques (en Galice), épousa sa fille et qui, par cette union, devint possesseur du comté de Poitou et du duché d'Aquitaine, deux hommes qu'unissaient les liens du sang, Eble de Mauléon et Geoffroy de Rochefort, occasionnèrent un soulèvement dans le pays d'Aunis. Ayant sous leurs ordres une troupe de gens sans aveu, véritables enfants de Bélial, ils mirent le pays à feu et à sang, afin de s'emparer du château de Julius, situé près de la mer, et des bourgs qui l'environnaient. Ce château et sa ban-

[1] *Génie du Christ.*, par le vicomte de Châteaubriand, t. I. pag. 33 ; vol. XI[e] des œuvres compl., édit. in-8°. 1832.

lieue avaient été possédés par le seigneur Isembert, homme pacifique par excellence, jusqu'à l'époque où l'ambitieux comte de Poitiers s'en était rendu maître clandestinement et l'en avait expulsé. Comme Eble et Geoffroy, en qualité de parents, prétendaient être les légitimes héritiers d'Isembert, ils allèrent au-devant du roi Louis et lui demandèrent, autant par la voie de la paix que par celle des armes, l'occupation de tout ce territoire, lui laissant seulement le château avec la moitié des revenus de la Rochelle. Ensuite Eble et Geoffroy s'étant accordés, après la mutuelle discorde qu'avait produite entre eux cette même possession, le pays retrouva sa parfaite sécurité. Ce fut alors qu'une très-grande multitude d'étrangers, venus de toutes les parties de l'univers, soit par terre, soit par mer, demandèrent à ces deux seigneurs de leur permettre d'habiter un vaste emplacement, connu sous le nom de *Champ de Guillaume de Cire* ou *de Sire*, qui était situé près la porte de la ville. Mais, comme la distance était grande de ce lieu à l'église de Notre-Dame de *Cougnes*, bâtie sur le terrain le plus élevé de la ville, ils supplièrent Eble et Geoffroy de faire construire, dans le *champ de Guillaume de Cire*, une église paroissiale en l'honneur de l'apôtre St-Barthélémy; ce qui leur fut octroyé. En conséquence, Guillaume, prieur de l'île d'Aix, conjointement avec ses religieux, fut appelé pour convenir des

faits. Ce prieur avait droit de juridiction sur la principale paroisse de la Rochelle ; les seigneurs lui demandèrent de consentir, pour l'utilité publique, à la construction d'une église et, pour rendre plus prompte et plus facile cette construction, ils donnèrent aux religieux, en longueur et en largeur, vingt coudées de terrain. Du consentement de ses frères, le prieur Guillaume fit commencer les travaux sous la direction d'un de ses moines, appelé Pierre de Mogon, qui fut chargé de cette entreprise pour l'expiation de ses péchés. Bernard, évêque de Saintes, dans le diocèse duquel se trouvait la Rochelle, mécontent de cette entreprise, défendit au prieur Guillaume de la conduire à sa fin. Dans cette occurrence, le prieur Guillaume, de l'avis de ses frères et de l'abbé de Cluni, en référa au Souverain-Pontife Eugène, qui, pour lors, habitait la ville de Ségni. Il en obtint, comme il le désirait, l'autorisation de continuer en toute liberté la constructoin de son église. Ce qui fut confirmé par des lettres apostoliques adressées à l'évêque de Saintes [1].

[1] Temporibus Ludovici R., minoris filii Ludovici M., regis Francorum, qui, mortuo Gulielmo, Pictavorum comite, apud S. Jacobum, filiam ipsius consilio et voluntate patris, cum consulatu Pictaviensi et Aquitanorum ducatu sibi conjugio copulavit : insurrexerunt in pago Alinensi duo viri consanguinis Eblo de Maloleone, et Goffridus de Rupeforti, cum filiis sceleratis, filiis inquam Belial, disperdentes totam terram, et interficientes homines, et castrum Julii suprà mare ositum cum vicis et

Le zèle le plus pur dans les intentions qui l'inspirent, doit toujours avoir, avant tout, un caractère essentiel; celui d'être selon la science. Dans l'Église catholique rien ne se fait arbitrairement; tout y est réglé par des lois sages, tout est prévu par une autorité divine. L'autorité épiscopale, dans chaque diocèse, est le phare qui éclaire l'intelligence, et le niveau qui soumet toute chose respectivement à ses convenances et à ses attributs naturels. Le motif qui, au milieu du XII[e] siècle, dirigea Eble de Mauléon, Geoffroy de Rochefort et le prieur de l'île d'Aix, était assurément très-louable ; mais un oubli le rendait vicieux. La juridiction du prieur n'était que se-

munitionibus nihilominùs possidere cupientes. Hoc igitur castrum cum adjacenti patria dominus Isambertus, vir per omnia pacificus, jure paterno possederat, quoad usque prædictus comes, invidiæ stimulo agitatus, clandestinâ obsidione exindè quasi idem illum expulerat. Et quoniam præfati duo viri Eblonus et Gosfridus videbantur esse de genere et familiâ ipsius Isamberti, adeuntes Ludovicum regem impetraverunt ab eo, tàm verbis pacificis quàm armis, dominium totius terræ, retenta ab eo duntaxat munitione castri Julii, cum medietate redituum Rochellæ. Deindè, duobus his pacificatis qui priùs discordiam inter se, propter eamdem possessionem, habuerant, siluit terra à conspectu eorum à præliis. Et dùm pacificè dominarentur in territorio Alinense, multitudo hominum tàm indigenarum quàm advenarum ex diversis orbis partibus illùc per terram et per mare applicantium, postulaverunt à prædictis dominis ad habitandum campum *Gulielmi de Sire*, qui erat villæ et portæ contiguus. Quia enim grave erat eis, propter viæ longitudinem, adire parochialem ecclesiam S. Mariæ de Cormiâ, in superiore parte

condaire : elle dépendait d'une juridiction supérieure, qui était sans contredit celle de l'évêque diocésain. Si des prérogatives particulières étaient attachées au prieuré de l'île d'Aix, et qu'en vertu de ces titres, le prieur Guillaume crut devoir agir de son plein droit, il était cependant de rigoureuse convenance, et même d'obligation stricte, qu'au préalable il prévînt l'autorité diocésaine. Mais comme, à cette époque, les moines tenaient opiniâtrément à leurs attributions facultatives, le prieur eut recours au pape, qui donna en ces termes son bref apostolique :

« Eugène, serviteur des serviteurs de Dieu, à

ipsius villæ sitam, postulaverunt sibi in campo prædicto ecclesiam fieri in honore sancti Bartholomei apostoli. Prænominati igitur duo viri eorum petitioni acquiescentes, convenerunt priorem Ayensem, Gulielmum videlicet, postque et alios fratres suos, ad quorum jus spectabat parochiæ matris Ecclesiæ totius Rochellæ, precantes ut commodam, ubi dictum est, ædificarent ecclesiam. Et ad ædificium operis urgendum largiti sunt monachis viginti cubitos terræ in longitudine, et totidem in latitudine, ubi Gulielmus prior, instantibus fratribus, cœpit ædificare ecclesiam per manum *Petri de Mogono*, monachi sui, cui hoc opus pro remedio animæ suæ injunxerat. Undè iratus Bernardus, Santonensis Episcopus, in cujus diœcesi est Rochellâ, prædictum opus Gulielmo priori interdixit. Quâ de causâ, Guilelmus prior, consilio fratrum suorum, cum domno abbate Cluniacensi prædixit, et Papæ Eugenio apud Segniam civitatem tunc constituti, rem gestam exponens, licentiam et concessum et libertatem ædificandi ecclesiam sicut volebat ab eodem Papa obtinuit. Insuper, ad confirmationem rei, litteras apostolicas ad Santonensem Pontificem destinatas revixit. (*Besly, pag.* 472.)

notre cher frère Bernard, évêque de Saintes, salut et bénédiction apostolique.

« Notre fils bien-aimé Pierre, abbé de Cluni, est venu vers nous et nous a fait connaître que l'église de Sainte-Marie de la Rochelle qui, comme on le sait, relève de la juridiction de son monastère, ne suffisant plus pour contenir la multitude qui, depuis peu, se fixe dans cette ville, a conçu le projet de construire, à quelque distance plus bas, une autre église paroissiale. Pour cette fin, il nous a humblement supplié de l'avoir pour agréable et de lui donner notre autorisation. Ainsi que nous n'accordons rien à ce qui est injuste, nous cédons volontiers à ce qui nous paraît équitable. En conséquence, charitable frère, en concourant avec bénignité à la requête de l'abbé, nous vous mandons, par ces présentes, que nous lui avons permis d'édifier une nouvelle église sur le territoire limitrophe de la paroisse de Notre-Dame, vous ordonnant de n'y apporter aucun obstacle.

« Donné à Ségni, le X des Calendes de Mars, l'an de l'Incarnation de notre Seigneur 1152 [1].»

[1] Eugenius Episcopus, servus servorum Dei, dilecto fratri Bernardo, Santonensi episcopo, salutem et apostolicam benedictionem. Veniens ad præsentiam nostram dilectus filius noster Petrus, Cluniacensis abbas, sua nobis insinuatione ostendit quod quia ecclesia Sanctæ Mariæ de Rochellâ, quæ juris sui monasterii esse dignoscitur, hominum multitudinem, quæ inibi ad

La voix de Rome, pour les évêques comme pour les simples fidèles, est toujours la voix suprême que l'on écoute avec respect et que l'on reçoit avec amour. Bernard I[er] était un prélat d'une vertu trop solide, pour ne pas obéir aux injonctions de l'évêque des évêques. L'église de Saint-Barthélémy s'éleva donc, riche de ce style architectonique que le génie chrétien des artistes du moyen-âge savait si bien mettre en rapport avec le grandiose et l'élégance du symbolisme catholique. Au commencement du XV[e] siècle, Charles VII la prit sous sa protection et s'en déclara même le fondateur; ce qui n'empêcha pas sa destruction, en 1568, sous les coups de l'impitoyable Calvinisme. On ne voyait plus de ce monument, en 1599, que le clocher, encore aujourd'hui sur pied pour protester contre les démolisseurs. « A cette époque, dit Arcère, quelques paroissiens zélés ayant entrepris de faire rebâtircette église, Louis Berne, sieur du Pont de la Pierre, maire en 1603, faisait

habitandum noviter venit, capere minimè potest, aliam ecclesiam infrà ejus parrochiam ædificare desideret, et in hoc favoris nostri assensum humiliter imploravit; quia ergò sicut injusta poscentibus nullus est tribuendus affectus, sic justa petentium vobis benigna debemus assentione concurrere, fraternitatis tuæ charitati, per præsentia scripta mandando præcipimus, quatenùs infrà terminos parrochiæ prædictæ ecclesiæ, memorato filio nostro abbati, novam ecclesiam ædificare præcipimus, nullo modo perturbes. Dato Signiæ, X Kalendas Mart., hoc autem factum est anno ab Incarnatione Domini 1152. (*Besly, p.* 474.)

détruire, pendant la nuit, l'ouvrage qu'on avait fait durant le jour; il fallut donc renoncer à l'entreprise [1]... »

Charles IX et Catherine de Médicis y avaient entendu la messe en 1565. C'est ce que nous apprenons d'un chroniqueur du XVIe siècle : « Et estoit de son règne le cinquiesme et de son âge le dix-septiesme, le roi Charles IX peu amprèz vint à la Rochelle, où il arriva le jeudi, 13e de septembre du dit an 1565, et logea à Saint-Jehan-de-Dehors, qui estoit en son entrée. Et le lendemain, amprèz midy, entra en ville, où le clergier y fust avec croix, chappes et autres ornements sacerdotaux. Et alla premier en l'esglyse Saint-Barthomé où il fist dire vêpres et, par amprèz, le curé de la dite esglyse parla, au-dedans de la dite esglyse, au Roi qui volontiers l'escouta; et s'en alla prendre logis chez M. l'enquesteur, illec près. Et le lendemain, qui fust samedy, fust le Roi et la Royne sa mère, à la messe en la dite esglyse Saint-Barthomé, où la messe fust dite au grand aultier; la Royne fist dire la messe au côté droict à un aultre aultier, estant tous deux touiours à genouil, comme je vis [2]... »

Après la réduction de la Rochelle, le grand

[1] Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II. pag. 498.

[2] *Archiv. du Bas-Poitou*, par Antoine Bernard, du Langon, publ. et annot. par M. de Vandoré, pag. 86.

temple purifié et bénit devint le lieu saint, destiné au service de la paroisse, jusqu'au mois de mars 1667. C'est dans cette église que le père Tranquille, de Saint-Rémi, capucin plein de science et de zèle, ainsi que le père Victorin Poulihot, récollet, très-versés l'un et l'autre dans la controverse, défendirent la foi divine contre les systèmes du Protestantisme. Une chapelle, dédiée à sainte Anne, joignait autrefois les murailles de la ville, à une petite distance de l'ancien château de Vauclair, aujourd'hui *Place-d'Armes*. Elle fut choisie pour le service divin, lors de l'embrasement du temple dont nous venons de parler. Voilà pourquoi on célèbre chaque année, à la Cathédrale de la Rochelle, la fête de Sainte-Anne sous le rit des *solennels mineurs*. Ce rit spécial perpétue le souvenir de cette antique chapelle et consacre la pieuse intention de ses fondateurs.

En 1668, l'église des pères Augustins avait remplacé, pour le culte catholique, la chapelle de Sainte-Anne. Enfin, dix ans plus tard, le 20[e] jour du mois de juin, on officia dans la nouvelle église de Saint-Barthélémi, dont nous avons vu les ruines, qui consistaient dans une partie du parvis et quelques pans de murailles où il existait encore une porte latérale. Entre autres personnages illustres qui avaient leur sépulture dans cette église, Gabriel-Jean de Pleure, chevalier, seigneur de Romilly et de la Ferté-Vineuil,

intendant d'Aunis et de Saintonge, y fut inhumé à l'entrée du chœur, en dehors [1].

Nous avons lieu de croire que ce terrain, consacré par la religion depuis tant de siècles, racheté tout récemment par le zèle d'un pasteur dont la Rochelle sait apprécier le mérite, sera bientôt occupé par les constructions qu'exige le chevet incomplet de l'église cathédrale; elle gémit depuis si long-temps à la vue de ses nefs tronquées; elle déplore l'absence d'un hémicycle gracieux qui, par son contour, donnerait plus de majesté à son attitude; elle appelle le perfectionnement de sa façade et elle n'oublie pas l'opportunité de deux tours harmonisées dans leurs formes avec le style architectural de son ensemble. Il est à désirer qu'une volonté puissante seconde les efforts d'une généreuse inspiration. Siècle chrétien, où sont *tes logeurs du bon Dieu*, qui construisaient gratuitement les églises?... Hélas! un abbé ne pourrait plus écrire à des religieux : « C'est un prodige inouï que de voir des hommes puissants, fiers de leur naissance et de leur richesse, accoutumés à une vie molle et voluptueuse, s'attacher à un char avec des traits et voiturer les pierres, la chaux, le bois et tous les matériaux nécessaires pour la construction de l'édifice sacré. Quelquefois mille personnes, hommes et femmes,

[1] Voy. *Hist. de la Rochelle*, par Arcère, tom. II.

sont attelées aux chars, et cependant il règne un si grand silence, qu'on n'entend pas le moindre murmure. Quand on s'arrête dans le chemin, on parle, mais seulement de ses péchés, dont on fait confession avec larmes et prières. Alors les prêtres engagent à étouffer les haines, à remettre les dettes, etc., etc. [1]..» A cette époque, la foi divine montrait le ciel à la terre; et voilà pourquoi la terre s'efforçait de ressembler au ciel.

Mais nous avons à mentionner un fait miraculeux, arrivé en 1461, dans l'église de Saint-Barthélémy. Quoique l'homme devienne incrédule à mesure que l'orgueil aveugle sa raison, Dieu ne cesse pas d'être tout puissant par essence. Ce que le Sauveur opérait autrefois en Judée, il l'opère encore dans le mystère de sa vie eucharistique. L'impiété stupide blasphème ce qu'elle ignore; mais elle n'enchaînera jamais le pouvoir infini de l'Homme-Dieu; pouvoir plein d'amour qui ne connaît point d'obstacle quand il s'agit de nous instruire et de nous rendre heureux!...

En reçevant la sainte communion, un enfant muet parla tout-à-coup, le jour de Pâques de l'année 1461. Tous les ans, en mémoire de ce

[1] Passage de Mabillon, *Annal. Bened.* cité par M. Rainguet, de Saint-Fort, dans son intéressant *Mémoire Archéologique*, pag. 14.

miracle, on célèbre, à la Cathédrale de la Rochelle, la messe dite *du muet*, et le très-saint sacrement est exposé aux adorations des fidèles. Voici le procès-verbal qui atteste ce prodige, dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nous : nous le citons dans le style du XVe siècle et tel qu'il a été extrait des titres et archives de la paroisse de Saint-Barthélémy.

« L'an de grâce 1461, le jour et feste de Pasques, miracle grand advint en l'esglyze monsieur sainct Berthommey de la Rochelle, de Bertrand Leclerc, en son vivant pair et bourgeois de la Rochelle, fils de feu Me Jehan Leclerc et de Pérette du Chasteau, ses père et mère, lequel Bertrand Leclerc, luy estant en son jeune aage de huit à neuf ans, ou environ, fust malade, et ung jour qu'il fasoit fort temps, comme tonnerre et éclairs, une femme, ou servante, qui le remuoit d'ung lit en l'aultre, entra par la fenestre de la maison où il estoit ung tourbillon de feu ou escloire, en telle façon, que la dicte femme qui le tenoit, cheut à l'envers, et de la grant peur que elle eust, laissa tomber le dict enfant que elle tenoit, à terre, lequel incontinent perdit la parole, et fust par l'espace de sept ans sans parler et tout impotent, tellement qui luy convint d'aller avecq des bourdes. Touttefois, comme bon chrestien, alloit tous les jours à l'esglyze en grant dévotion.

« Or, est-il que le jour de Pasques, l'an susdict, lui estant en la dicte esglyze de Saint-Barthommey avecq la dicte du Chasteau, sa dicte mère, luy monstroit par sygnes évidens qu'il vouloit bien recepvoir le précieux corps de nostre Seigneur, laquelle du Chasteau en parla au vicaire qui pour lors estoit, le priant que son plaisir fust de bailler à recepvoir à sond filz; lequel vicaire fust de ce foire refusant, disant qu'il n'estoit pas confessé et qu'il pourroit estre reprins. Laquelle mère voyant le refuz du dict vicaire, se print à pleurer, et cognoissant le dict Leclerc que le dict vicaire ne luy voulloit bailler à recepvoir, se jeta de genoulx devant luy, et joignant les mains, lui fasant sygne que sond plaisir fust de lui bailler à recepvoir sond créateur, lequel vicaire, esmû de pitié, et à la prière et requeste de la dicte mère, lui bailla à recepvoir le précieux corps de nostre Seigneur, et tout incontinent luy à genoulx, devant la table de l'austier, dist : *Adjutorium nostrum in nomine Domini!*... — Et ce voyant sa dicte mère dist : — Vous parlez, mon enfant?... — Et alors luy respondit sond filz : — Oui, ma mère; la mercy à mon Dieu!... — Et incontinent que le dict miracle fust advenu, tous les chapelains compagnions Dieu servant en la dicte esglyze, en rendant grâces à Dieu et louanges, chantèrent le *Te Deum laudamus*.

« Et despuys lequel miracle fust advenu, icelluy Leclerc a tousiours aimé Dieu et l'Esglize; et luy venant à la fin de ses jours, eut si grant repentance et cognoissance de Dieu, que ceux qui estoient présentz ne virent jamais hôme si bien mourir; car jusqu'au dernier fumeau, il invoquoit tousiours le nom de Dieu et de la vierge Marie, tenant une croix en ses mains de laquelle il fasoit sygne qu'on gestat de l'eau bénicte sur luy. En ce fasant, rendit l'esprit à Dieu, le priant que Dieu en ait l'asme, amen [1]. »

On possède, au secrétariat de l'évêché de la Rochelle, une copie d'un extrait des registres de la mairie de cette ville, fait, le 17 février 1731, par le secrétaire ordinaire, Moreau, et où mention est faite de ce miracle. La fête monumentale, communale instituée pour perpétuer le souvenir de cet évènement, aurait-elle donc moins de titre pour nous convaincre de la vérité de ce fait chrétien, que l'arc-de-triomphe à Saintes, pour nous rappeler l'existence des Romains chez les Santons [2]? Si nous admettons, par cette preuve positive, l'authenticité d'un évènement profane, pourquoi avec cette même preuve, corroborée d'une tradition vivante et religieuse, refuserions-nous

[1] Arch. de la cathédrale de la Rochelle.

[2] Arc de triomphe démoli depuis peu et qui, reconstruit, dit-on, ne sera plus qu'une *antiquité moderne*.

d'admettre un fait de l'histoire sacrée! Ici la raison parle aussi haut que la foi.

Mais parlons de *Saint-Sauveur*. Cette église n'était anciennement qu'une simple chapelle érigée sous l'invocation et le titre de Sainte-Magdeleine; une bulle du pape Sixte IV en fait foi [1]. Il paraît qu'elle était très-fréquentée; d'après une lettre du cardinal d'Amboise, légat du Saint-Siège en France, en 1501, et citée par Arcère, la dévotion y amenait des étrangers de toutes parts [2]. Son érection en paroisse date de l'époque de celle de Saint-Barthélémy, comme nous l'avons déjà vu dans le cours de cette Histoire. Un auteur raconte qu'en 1439, durant la tenue du concile de Bâle, les paroissiens de Saint-Sauveur adressèrent aux pères du concile des plaintes contre *Jehan Sacristain*, leur curé, lequel exigeait, contre les canons, certains droits onéreux et inusités; que Gui de Rochechouart, évêque de Saintes, fut chargé de faire des informa-

[1] A tanto tempore cujus contrarii memoria non existit et maximè antequam ecclesia Sancti Salvatoris in parochialem ecclesiam erigeretur, in ipsâ villâ una capella ad honorem omnipotentis Dei, sub vocabulo Beatæ Magdalenæ fundata et in eâ certa congregatio presbyterorum et clericorum nominatorum. Et ait Sixtus episc., servus servorum Dei; anno 1475.

(*Regist. de la paroisse de S. Sauveur.*)

[2] Ecclesia quæ inter alias parochiales ecclesias ejusdem loci admodum insignis extitit, ut ad quam mercatores et aliæ variæ fidelium turbæ de diversis mundi, partibus devotionis causâ, confluere consueverunt.

tions à ce sujet. Le père Arcère ajoute : « Je ne trouve rien sur ce fait dans les actes du concile par les PP. Labbe et Cossart. » Si ce fait, consigné autrefois dans les registres de cette paroisse, est certain, nous nous expliquerons facilement pourquoi il ne se trouve pas mentionné dans les actes du concile. On sait qu'après la vingt-cinquième session, tenue en 1437, le pape transféra le concile de Bâle à Ferrare, et, deux ans après, à Florence. Les pères de Bâle s'étant obstinés à y continuer leurs assemblées, et ayant procédé juridiquement à la déposition du pape, ce concile cessa dès lors d'être légitimement assemblé; il ne fut plus qu'un corps sans tête, c'est-à-dire, un corps sans âme. On conçoit que, si les paroissiens de St.-Sauveur crurent devoir, en 1439, adresser leurs plaintes à cette assemblée, alors sans caractère et sans autorité, les pères Labbe et Cossart ont dû garder le silence sur ce point devenu sans valeur.

Saint-Sauveur fut érigée en église de fondation royale par Louis XII, qui donna, à cet effet, le 19 février 1500, des lettres de sauve-garde pour tous les biens de cette paroisse et de sa fabrique. Le roi déclarait qu'il était *chef et maystre de la confrairie du corps de Jésus-Christ et de saint Marsault, desservie dans la dicte esglyze.* D'après un autre registre, on apprend que la fabrique de Saint-Sauveur prêta six cents livres à la ville, pour la construction de la fontaine des *Petits-Bancs*, qui

en coûta treize mille[1]. Cette église a subi, en différents temps, le plus déplorable sort; car elle fut d'abord brûlée par un *vimaire de feu*, comme parle un titre de l'an 1419, *qui jà pieça a couru en la ville de la Rochelle*. Puis reconstruite, les Protestants la démolirent en 1568. Les Catholiques faisaient alors l'office divin sous le clocher, qui ne fut pas détruit. Elle fut rebâtie en 1659. Un incendie la dévora. Enfin elle sortit encore une fois de ses ruines et ne fut achevée qu'en 1718[2].

Dans le courant du XVIII[e] siècle, Saint-Sauveur eut pour curé un homme qui voua à la Rochelle, pendant trente-quatre ans, ses veilles et ses travaux; Claude-Hubert Jaillot appartenait à l'Oratoire : « Devenu curé de cette paroisse, dit Arcère, il remplit tous les devoirs, embrassa tous les détails. L'exercice assidu de fonctions toujours renaissantes traçait, dans une de ses journées, l'image de toutes les autres; il portait seul un fardeau que ses coopérateurs dans le ministère demandaient à partager. Après une administration de longue durée, on se lasse de porter le joug. Le temps, qui affaiblit tout, n'altéra jamais la constante vivacité du père Jaillot; le rare mérite de la persévérance fut le sien, et comme l'attribut distinctif de sa vertu. On l'a vu terminer sa carrière au bout

[1] *Item*.

[2] Voy. Arcère, déjà cité.

de vingt-sept ans, avec toute l'ardeur d'un homme qui la commence. Père des pauvres, par état, il soutint noblement ce beau caractère : sa main, pieusement prodigue, s'ouvrait toujours sur eux; lorsqu'ils étaient rebutés du froid accueil d'un homme dur ou indifférent, ils s'adressaient à leur curé, et le sentiment de leurs peines ne sortait de leurs cœurs que pour entrer dans le sien. Le temple du Seigneur n'eut pas moins de part à la générosité de son ministre. L'église de Saint-Sauveur, brûlée en 1705, s'était relevée de ses cendres ; mais ce vaste édifice attendait des mains des artistes les embellissements qui lui manquaient. La piété du père Jaillot forma le projet de cette décoration. Son goût en arrangea le dessein. Une partie de ses revenus fut employée à l'exécution.

« Bienfaisant et généreux, le père Jaillot se conduisait encore avec beaucoup de sagesse. La prudence dirigea toujours ses démarches. Dans sa paroisse il ne prit jamais le ton de ces réformateurs bruyants qui arment la vertu de foudres et la font haïr, qui veulent réformer les coupables, et ne savent que les humilier. Rigide partisan de l'ordre, mais homme de bien sans faste, il faisait la guerre aux vices, et non aux hommes qui, étant plus faibles que méchants, méritent dans leur chute encore plus de commisération que de colère. » Arcère devait à ce prêtre savant et vertueux plusieurs des matériaux qu'il a fait

servir à la composition de son *Histoire de la Rochelle*. Le tableau honorable qu'il nous a tracé du père Jaillot met en relief, dans la même paroisse et à la fin du même siècle, mais sous un jour bien différent, deux prêtres *constitutionnels* qui ont gouverné, après la révolution de 1793, l'église de Saint-Sauveur! Le père Dénezai, ancien gardien des Cordeliers de la Rochelle, et le père Greléty, surnommé en religion le père *Angélique;* il appartenait au même ordre.

Le premier était distingué sous le rapport des connaissances et des talents. Nous l'avons connu. Son extérieur ecclésiastique nous a souvent rappelé le maintien de ces hérésiarques qui affectaient tous les dehors de la régularité et de la mortification la plus austère, mais dont l'âme, orgueilleuse et enracinée dans le schisme, restait inflexible contre tout ce qui devenait enseignement de l'Eglise, quant aux dogmes, à la morale et à la discipline. L'abbé Dénezai ne reconnaissait pas l'autorité des évêques de la Rochelle; il a vécu dans son schisme. A sa mort, l'abbé Roblain, curé de Saint-Sauveur, reçut avec son dernier soupir l'acte bien tardif de sa rétractation verbale. Toujours est-il vrai que l'ancien gardien des Cordeliers voulut mourir sur la cendre, comme un pénitent, et qu'il reçut la sépulture ecclésiastique.

Le père *Angélique* n'avait assurément pas l'intelligence des anges : tout le monde à la Rochelle

le sait; aussi nous le plaçons dans une toute autre catégorie que celle de l'abbé Dénezai. Au reste, le père Greléty a cessé d'appartenir au schisme immédiatement après la mort de son supérieur. Nous lui devons ici un hommage vraiment mérité. Il aimait les pauvres jusqu'à l'héroïsme. Il les soulageait souvent même au détriment de ses propres besoins. Cette vertu, si chère au cœur compatissant de Jésus-Christ, pratiquée, dans l'esprit de la foi divine, a dû faire trouver à ce charitable prêtre grâce auprès de celui qui veut être appelé *notre Père* et *le Dieu des miséricordes*. Un auteur a dit, en parlant d'hommes qui ont erré: — « Ne troublons pas la paix de leurs cendres; s'ils ont mérité la vengeance du ciel, ils subissent leur peine. Ce n'est point à nous de les juger, encore moins de les condamner. L'heure viendra où les mystères de la mort nous seront révélés; l'espérance et la terreur reposent ensemble dans la poussière de la tombe; et lorsque, selon notre croyance, la vie viendra nous y ranimer, la clémence divine pardonnera, ou la justice viendra réclamer les coupables[1]. »

Le schisme du père Dénezai n'a pas pris racine chez les Rochelais. L'esprit de parti a disparu avec celui qui en était la cause et l'occasion; ce qui prouve que les Catholiques de la Rochelle

[1] Lord Byron, 3e ch. du poème d'*Harold*.

savent où trouver leur point d'appui. Ils ne sont pas victimes de l'individualisme et de l'arbitraire; l'autorité épiscopale les a ralliés, parce qu'ils sont persuadés que l'autorité de l'évêque uni au pape, c'est l'autorité de l'Homme-Dieu lui-même : rocher inébranlable que tous les flots des hérésies n'ont pu renverser depuis bientôt deux mille ans !..

Les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avaient, au quartier dit du Pérot, une chapelle qui devint plus tard une église paroissiale bâtie sur l'ancien lit de la mer. Elle tomba, au XVIe siècle, sous la massue des Protestants qui la ruinèrent. Elle fut reconstruite. Cette cure était à la nomination du commandeur de l'ordre de Malte. Au commencement du XVIIe siècle, elle fut unie à l'Oratoire, ainsi que Saint-Nicolas qui, à cause du duché de Châteauroux, était à la nomination du roi[1]. Le curé de Saint-Jean était cependant, en 1792, un chevalier commandeur de l'ordre de Malte. Que cette église nous rappelle de précieux souvenirs! Là, comme Samuel encore enfant, nous entendîmes la voix de Dieu !...

Les Templiers donnèrent origine à la commanderie dite du Temple, dont on voit encore à la Rochelle quelques vestiges. Ces religieux guerriers la possédèrent jusqu'à leur abolition, au commen-

[1] *Clerg. de Fr.* tom. II.

cement du XIV[e] siècle. Il est vraisemblable qu'au temps de Guillaume, duc d'Aquitaine, père de la reine Éléonore, les seigneurs de la Rochelle en furent les fondateurs. Cette commanderie fut ensuite donnée aux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem qu'Éléonore avait déjà établis dans cette ville. Puisque l'occasion nous favorise, nous parlerons en passant de ces ordres religieux militaires.

L'ordre des Templiers est le premier de tous les ordres militaires et religieux; il commença vers l'an 1118 à Jérusalem. Cet ordre se multiplia beaucoup en peu de temps. Il servit la religion et la terre sainte par des prodiges de valeur. En moins de deux cents ans, les Templiers avaient en Europe neuf mille couvents et seigneuries. Les grandes richesses ne manquèrent pas de les corrompre. Leurs prétentions hautaines et leur esprit de sédition les rendirent odieux à Philippe-le-Bel. Ils furent en effet accusés d'exciter le peuple à l'insubordination et à la révolte, et, comme nous l'avons dit ailleurs, le roi, de concert avec Clément V, prononça leur entière abolition en 1312. Si tous les rois savaient retrancher du corps social les membres contagieux qui lui communiquent le principe de mort dont il est atteint, ils ne seraient pas condamnés à subir tôt ou tard le châtiment d'une connivence criminelle, ou d'une coupable faiblesse.

Les sophistes et les hérétiques se sont faits les apologistes des Templiers : Voltaire, dans son

Essai sur l'histoire [1], et Mosheim, histoire Ecclésiastique, XIVe siècle, 2e partie [2]. Mais pourquoi?... Ne serait-ce pas l'effet d'une sympathie de famille, d'une analogie de principes, d'une conformité de mœurs, de vues, de projets et de caractère ?... Nous le pensons. Nous aimons cependant ces éloquentes paroles de Bossuet : « *Les Templiers avouèrent dans les tortures*; *ils nièrent dans les supplices.* »

L'ordre des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, appelés depuis les chevaliers de Rhodes et plus tard les chevaliers de Malte, doit sa naissance à l'ordre des Bénédictins. Vers le milieu du XIe siècle, des négociants d'Amalfi, qui commerçaient en Syrie, demandèrent au calife d'Egypte l'autorisation d'établir à Jérusalem un monastère du rit latin; ce que le calife accorda. En conséquence, des disciples de saint Benoît y vinrent d'Italie. Le monastère fut bâti sous le vocable de *Sainte-Marie de la Latine*. Auprès, on construisit un hôpital pour les pauvres pélerins et les malades. La chapelle fut consacrée d'abord sous le patronage de Saint-Jean l'Aumônier, et, plus tard, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste. C'est de ce second titre que vient le nom d'hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Telle est

[1] Chap. 62.

[2] Chap. 5, parag. 10.

également l'origine du nom de la paroisse de Saint-Jean de la Rochelle.

Ces chevaliers n'étaient, dans le principe, que de très-humbles oblats, ou frères laïques; les religieux avaient coutume de les employer dans le service de l'hôpital. C'est ainsi que les représente Guillaume de Tyr. Ils portaient pour costume un manteau noir, appelé dans la suite manteau à bec, et, sur ce vêtement, une croix blanche. Les voleurs arabes attaquant sans cesse les pélerins sur la route, l'abbé Bénédictin crut devoir armer ces frères laïques. Ainsi établis sur un pied militaire, ils eurent un capitaine choisi dans leurs rangs pour les commander, une fois en campagne. L'hôpital s'enrichit insensiblement; les frères laïques perdirent l'esprit de simplicité et de soumission qu'ils avaient montré à l'abbé du monastère; finalement, ils ne voulurent plus reconnaître d'autre chef au dehors ni au dedans, et s'affranchirent entièrement de l'autorité des moines. Ils préférèrent la règle monastique de saint Augustin à celle de saint Benoît, qu'ils abandonnèrent. Les historiens qui ont été suivis par Mabillon n'ont pas indiqué une autre origine à cet ordre célèbre.

L'époque, avec son esprit aventureux et chevaleresque, fournit à cette congrégation religieuse et guerrière un nombre infini de prosélytes. Les Musulmans ayant enlevé Jérusalem aux Croisés, en 1187, les chevaliers hospitaliers se concen-

trèrent dans la ville d'Acre, qu'ils défendirent, au XIIIe siècle (1290), avec une admirable vaillance. Jean de Lusignan se les attacha et ils le suivirent; il leur donna dans son royaume de Chypre Limisson, où ils se fixèrent jusqu'au commencement du XIVe siècle (1310). Cette année même, ils s'emparèrent de Rhodes; ils en firent dès lors le siège principal de leur société, jusqu'au jour où l'empereur Soliman, en 1522, malgré leur courageuse résistance, se rendit maître de cette île. Ils demeurèrent dispersés en Italie pendant quelques années; mais Charles-Quint les réunit à Malte, dont il leur fit présent en 1525, ainsi que de Tripoli. Cette dernière place ne leur resta pas : les amiraux de Soliman ne tardèrent pas à s'en emparer. Malte dut sa culture, sa civilisation et ses fortifications redoutables aux soins, aux travaux et à l'habileté des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Leur sort était de combattre; ils avaient sans cesse l'ennemi sur leurs pas. En 1565, trente mille soldats de Soliman vinrent assiéger Malte, défendue seulement par sept cents chevaliers et huit mille fantassins, sous les ordres du grand maître de la Vallette, qui soutint en héros quatre mois de siège. La rage et la honte dans l'âme, les infidèles furent contraints d'abandonner leur entreprise; constamment repoussés par ce petit nombre de braves, ils se retirèrent et depuis, la puissance ottomane a toujours échoué

devant celle des chevaliers de Malte. Cette place, en 1798, tomba au pouvoir de Bonaparte, qui ne s'en empara que par surprise, et aujourd' hui les Anglais la possèdent. Ses preux chevaliers se trouvèrent dispersés dans toutes les parties de l'Europe[1].

Mais la Rochelle rappelle nos souvenirs. Les Calvinistes ne renversèrent pas seulement, dans cette ville, les églises, comme partout où ils passaient; ils s'attaquèrent avec acharnement aux maisons monastiques. Luther y portait la corruption; ses adhérents y portèrent le fer et le feu. Il entrait dans leur plan de tout niveler au cri de *Réforme*, comme aujourd'hui de vouloir tout détruire, dans l'Église et dans l'État, au nom de la *Liberté!..* C'est sous les coups du Protestantisme que disparut encore le monastère des filles de Prémontré, connues sous le titre de *Sœurs Blanches*, ou religieuses de Sainte-Marguerite. On le répara vers le milieu du XVI[e] siècle (1572), et on en fit un hôpital. L'église conventuelle fut, quatre ans après (1576), cédée aux Catholiques, qui s'y assemblaient pour la célébration des saints mystères; mais les Protestants les en chassèrent de nouveau. Enfin elle fut rendue au culte catholique, le sixième jour d'août 1599. Saint François-de-Sales disait, à l'occasion de cette église : « Pleust

[1] Voir l'*Hist. de Fr.*, Hénault, etc.; le *Dict. hist.* de Bergier.

à Dieu que la religion catholique eust autant d'entrée à Genève, qu'il y en a à la Rochelle, et que nous y eussions, comme là, une petite chapelle[1].

Nicolas de la Courbe, évêque de Saintes, enjoignit aux titulaires des cinq cures de la Rochelle, de venir y résider, de célébrer l'office divin et d'administrer les sacrements dans l'église de Sainte-Marguerite, en attendant le moment favorable où chacun d'eux pourrait rétablir la sienne. Ce prélat, aussi sage que zélé, fit des réglements et donna pour supérieur aux curés assemblés celui de Saint-Barthélemy, appelé *Jacques Gastaud*. Trois chanoines de Saint-Jean-Dehors (extrà muros), (nous faisons observer que les bâtiments de cette église collégiale et du chapitre occupaient à peu près l'emplacement des fortifications de la place royale, tant au dedans qu'au dehors de la place; une bulle du pape Alexandre III, de l'année 1178, est le plus ancien titre où il soit fait mention de ce chapitre), trois chanoines de cette église, disons-nous, vinrent se joindre au clergé de Sainte-Marguerite.

Quatre places étaient vacantes dans le chapitre de Saint-Jean-Dehors; les chanoines y nommèrent Jacques Gastaud, Hercule de la Grasse, Charles Gérault, docteur en théologie, et Guillaume Gé-

[1] Voy. *Esprit de S. François-de-Sales*, par J. P. Camus, tom. I. pag. 110. sect. XX.

rault, son frère. Les prieurés de Saint-Jean et de l'île d'Aix furent donnés, quelque temps après, à Jacques Gastaud. Ce vertueux prêtre se comporta d'une manière trop honorable, pour que le fait qui le regarde ne trouve pas ici sa place. Dans une réunion spéciale de tous les curés, il fit ressortir l'état désastreux des églises de la Rochelle, à la suite de la persécution des Protestants et tout ce que la religion avait souffert de la prétendue *Réforme;* et il conclut que le bien général exigeait impérieusement qu'ils renonçassent unanimement à leurs bénéfices, et qu'en les réunissant ils formassent un établissement plus solide, plus approprié au besoin de l'époque et destiné à favoriser, à étendre l'influence de leur divin ministère sur la population rochelaise. Ses éloquentes observations ne furent point stériles : elles firent passer dans tous les cœurs les sentiments de son zèle pur et désintéressé. Tous convinrent de se montrer disposés à l'exécution de cet utile dessein. Voyant ses confrères entrer si parfaitement dans ses vues, il crut que le moment était opportun; il s'empressa de leur proposer d'appeler à *Sainte-Marguerite* une colonie de la congrégation du cardinal de Bérulle. Tous, animés de l'esprit vraiment sacerdotal, se démirent sur-le-champ de leurs bénéfices et concoururent avec joie à réaliser promptement ce religieux projet.

Désirant donner une preuve de son intérêt à

la congrégation dite de l'*Oratoire*, le roi, instruit des intentions des curés de la Rochelle, accorda, sur la démission des bénéficiers, son brevet de consentement à l'union du chapitre de Saint-Jean-Dehors, du prieuré de l'île d'Aix, des trois cures de la ville qui en dépendaient, sous la date du vingt-deuxième jour d'octobre 1613. Le Souverain-Pontife Paul V, toutes les formalités ayant été remplies, sanctionna, par une bulle du 6 octobre 1617, cette union et l'établissement des prêtres Oratoriens à *Sainte-Marguerite*. C'est par l'officialité de Saintes que, le 8 juin 1619, la bulle du pape fut fulminée, et cette même année, le 20 octobre, les disciples de Bérulle prirent possession [1].

Si l'œuvre de Dieu souffre ordinairement persécution, nous pouvons conclure que ce nouvel établissement était marqué au coin des œuvres saintes. Les prêtres du cardinal de Bérulle furent soumis à mille vexations, surtout de la part du Protestantisme ; il les chassa de leur maison de Sainte-Marguerite, dans le cours de l'année 1621 ; les pères y rentrèrent en 1624; un an après, il leur fallut subir le même sort; ils y revinrent encore en 1626, enfin, chassés de nouveau par le maire de la Rochelle, Godefroi, en 1627, après que Louis XIII eut enfin réduit à sa puissance cette ville, si long-temps le bou-

[1] Voy. l'abbé Dutemps, tom. II, *Cl. de Fr.*

levard de l'hérésie [1], les Oratoriens y furent rétablis en 1628. La révolution de 1793 les enleva de leur position perdue et reconquise tant de fois. Le respectable abbé Mirlin, curé de Saint-Barthélémi, et l'abbé Jaucourt, curé de Notre-Dame, avaient appartenu à cette congrégation. L'un et l'autre étaient des hommes de mérite ; l'abbé Mirlin, particulièrement, joignait à beaucoup de vertus un talent rare pour la prédication pastorale; ses prônes, qui étaient le fruit d'une instruction solide, ont, pendant plusieurs années, fait l'admiration des fidèles, qui y puisaient la science de la foi et la connaissance parfaite de tous les devoirs. Nous nous rappelons tout le respect qu'inspirait à ses auditeurs ce vénérable vieillard, dont les souvenirs vivront long-temps dans l'Église Aunisienne.

L'église de *Sainte-Marguerite*, dévastée par la révolution, devint l'écurie des escadrons de Bonaparte!... C'est ainsi que l'impiété s'est plu partout à transformer les temples du Seigneur;

[1] Saint François-de-Sales, dans ses controverses sur l'Église, dit que « le diable, père du mensonge, a voulu faire une certaine imitation, en fondant sa malheureuse hérésie (protestante) principalement dans un diocèse de Saint-Pierre et dans une Rochelle. » La cathédrale de Genève était dédiée à St. Pierre, et la Rochelle est bâtie sur le roc. L'hérésie n'y a pas eu pour cela un fondement plus solide !..... (*Voy. Disc.* 35e. *tom.* IV, *pag.* 78.

mais la mort frappe l'impie et Dieu le juge. Les profanateurs passent et les autels se relèvent.

Où sont ces fiers Ismaélites,
Ces enfants de Moab, cette race d'Edom?...
Iduméens, guerriers d'Ammon,
Et vous, superbes fils de Tyr et de Sidon,
Et vous, cruels Amalécites?...
Les voilà devant moi comme un fleuve tari,
Et leur mémoire avec eux a péri!...
Peuples, frappez des mains; le roi des rois s'avance;
Il monte, il est assis sur son trône éclatant;
Il pose de Sion l'éternel fondement;
La montagne frémit de joie et d'espérance.
Peuples, frappez des mains; le roi des rois s'avance;
Il pose de Sion l'éternel fondement.
« Dieu chérit de Sion les sacrés tabernacles
« Plus que les tentes d'Israël;
« Il y fait sa demeure, il y rend ses oracles,
« Il y fait éclater sa gloire et ses miracles :
« Sion, ainsi que lui, ton nom est immortel [1].

L'église de l'Oratoire fut enfin réconciliée et purifiée de nouveau, sous l'épiscopat du respectable Gabriel - Laurent Paillou. Il fixa son séminaire dans cette ancienne communauté, qui était elle-même devenue un magasin d'habillements militaires.

Que deviendra cette église, si digne des religieux souvenirs des catholiques de la Rochelle, maintenant que les jeunes lévites occupent le nouveau séminaire?...

[1] 23e *Médit. poét.* de Lamartine.

Une main profane viendra-t-elle encore s'emparer de ce sanctuaire auguste, pour le livrer, comme repaire, à des animaux immondes?..... Ce lieu saint nous est si cher!... C'est là que notre cœur, à une époque déjà loin de nous, comprit avec délices que le prêtre n'est l'homme de Dieu que pour devenir avec plus de puissance l'ami des hommes! Nous apprenons que la maison de l'Oratoire et l'église de Sainte-Marguerite viennent d'être affermées pour les Frères des Écoles Chrétiennes. Le respectable Père Baudouin, fondateur de la congrégation des Religieuses de Chavagnes, avait dit, lorsque l'on bâtissait le nouveau séminaire de la Rochelle : « Les Frères des Écoles Chrétiennes habiteront un jour la maison de l'Oratoire, et mes Religieuses auront un établissement dans cette ville. » La prédiction du vertueux Prêtre se trouve vérifiée.

Mais dirigeons nos pas vers le monastère des Augustins.

Ces religieux, selon le père Lubin, s'établirent à la Rochelle en 1205 ; mais Dutemps pense qu'il faut placer cette fondation sous la date de 1235. Cette maison conventuelle occupait, dans le principe, le lieu appelé *la Moulinette*, quartier Saint-Nicolas. Plus tard, elle fut transférée au centre de la ville. L'église de ce monastère fut dédiée au martyr saint Yon, disciple de saint Denis et apôtre de Châtres, aujourd'hui Arpajon,

au diocèse de Paris. Cette église donna son nom à la rue qui le porte encore. Les hérétiques s'emparèrent du terrain des Augustins, afin d'y construire un temple, vrai corps sans âme, comme leur vaine religiosité. Après la victoire de Louis XIII, les religieux revendiquèrent leur propriété. Ils parvinrent, après plusieurs obstacles surmontés et difficultés vaincues, à la recouvrer au mois d'août 1630. Leur église, telle qu'elle existe, ne fut achevée que trente ans plus tard [1].

Après la révolution de 1793, les Ursulines, qui avaient eu une maison claustrale à la Rochelle, en 1631, vinrent se fixer dans le couvent des Augustins. Elles y sont restées jusqu'en 1835, où la congrégation du père Baudouin, dont nous avons parlé, les remplaça par une de ses colonies. L'abbé Mareschal, vicaire-général, n'a pas peu contribué à ce nouvel et précieux établissement, devenu nécessaire. Les Ursulines manquaient de ressources pour leur existence, les vocations pour la *vie cloîtrée* étant beaucoup plus rares aujourd'hui qu'autrefois; chaque siècle a sa marche et ses vertus; chaque siècle a son esprit qu'il faut savoir saisir, quoi qu'on en dise, dans ce qu'il peut avoir de bon et d'opportun. Nous sommes loin cependant de refuser notre admiration et notre sympathie à la vie du cloître : tout ce que

[1] Voir Hug. Dutemps.

l'Église catholique aime et préconise, nous le préconisons et nous l'aimons. Ces saintes filles étaient menacées d'une solitude complète, et, tout en rendant pleine justice à leurs héroïques vertus, nous avouerons franchement qu'elles étaient dans l'impossibilité de procurer à la Rochelle les grands biens d'une éducation en harmonie avec les besoins de notre époque. Les religieuses, dites de *Chavagnes*, sont destinées à produire sur l'âme des jeunes personnes la plus heureuse et la plus douce influence. Fidèles à conserver l'esprit modeste de leur fondateur, elles sauront toujours conquérir le cœur des élèves et la confiance des parents. Une piété éclairée guide leur marche dans l'œuvre de l'éducation qu'elles donnent; une science tout-à-fait relative rend leurs succès avantageux à la jeunesse, consolants pour les familles et vraiment utiles pour la société, qui ne peut plus être régénérée que par des femmes de foi et de vertus chrétiennes. Nous félicitons la ville épiscopale de cette précieuse acquisition.

En remontant au nord de la cité, saluant en passant les autels de Marie, nous visiterons le monastère des disciples de Saint-Dominique. « Les incrédules, copistes des Protestants, dit Bergier, ont déclamé contre ce saint de la manière la plus indécente. Ils l'ont peint comme un prédicateur fougueux et fanatique, qui préféra d'employer contre les hérétiques le bras séculier

plutôt que la persuasion; qui fut l'auteur de la guerre que l'on fit aux Albigeois et des cruautés dont elle fut accompagnée; qui, pour perpétuer dans l'Eglise le zèle persécuteur, suggéra le tribunal de l'inquisition : la vérité est que saint Dominique n'employa jamais contre les Albigeois que les sermons, les conférences, la patience et la charité. En arrivant dans cette mission, il représenta aux abbés de Citeaux qui y travaillaient, que le seul moyen d'y réussir était d'imiter la douceur, le zèle et la pauvreté des apôtres; il leur persuada de renvoyer leurs équipages et leurs domestiques, et leur donna l'exemple de la charité apostolique. Il n'eut aucune part à la guerre que l'on fit aux Albigeois. Saint Dominique prêcha contre les excès que commirent les Croisés, aussi bien que contre les cruautés des hérétiques[1].»

Alphonse, comte de Poitou et de Toulouse, frère de saint Louis et dont nous aurons ailleurs à signaler la piété envers saint Eutrope, établit à la Rochelle les religieux Dominicains. Il leur assigna un vaste emplacement entre l'église de Notre-Dame et la rue de Cordouan. Il paraît, d'après une ancienne charte, que, du vivant même du prince, Geoffroy, fils de Hugues du *Puy-du-Fou*[2], fit bâtir l'église de ces pieux cénobites. Le

[1] Voy. *Dict. hist.* tom. VI. pag. 85.

[2] De Podio fagi. (*Clerg. de Fr. tom. II. pag.* 546.)

fanatisme du XVI[e] siècle a tout détruit. Cependant, par sentence du lieutenant particulier au présidial de la Rochelle, en 1637, ces religieux rentrèrent en possession de leurs domaines dévastés. Mais que sont-ils devenus?.. Ici-bas tout passe vîte! tout disparaît successivement, monastères et cénobites! Les ruines et la mort envahissent tout, tout s'éteint; Dieu seul reste.

Mais toi, Seigneur, tu possèdes
Ta propre immortalité!
Tout le bonheur que tu cèdes
Accroît ta félicité!
Tu dis au soleil d'éclore
Et le jour ruisselle encore!
Tu dis au temps d'enfanter,
Et l'éternité docile,
Jetant les siècles par mille,
Les répand sans les compter!
Les mondes que tu répares
Devant toi vont rajeunir,
Et jamais tu ne sépares
Le passé de l'avenir;
Tu vis! et tu vis!.. Les âges
Inégaux pour tes ouvrages,
Sont tous égaux sous ta main;
Et jamais ta voix ne nomme
Hélas! ces trois mots de l'homme,
Hier, aujourd'hui, demain[1]!.. »

Un établissement du XIII[e] siècle nous ramène vers le rivage de la mer. — Nous ne sommes plus,

[1] *Médit.* de Lamart. déjà citée....

comme au moyen-âge, dans cette lumière éminemment rationnelle, parce qu'elle est le reflet de la foi, vertu divine qui découvre, sous son véritable aspect, l'utilité des fondations monastiques. Nous ne savons plus, au XIXe siècle, en apprécier les motifs ni en avouer les incontestables avantages. Trop de préventions nous aveuglent; nous n'avons ni bonne foi, ni impartialité. L'histoire ne se montre plus à nos regards avec sa candeur et sa vérité incorruptible : nous lui avons défendu de dire ce qu'elle sait; nous l'avons obligée à un langage qui ne fut jamais le sien. Le Protestantisme et l'impiété ont jeté sur ses épaules le manteau des sophistes et placé sur ses lèvres les paroles du mensonge et de la haine. L'histoire ne doit pas être l'esclave d'un parti : elle doit être l'écho des siècles et planer au-dessus de toutes les opinions humaines, dire la vérité sans exagération, poursuivre le vice sans aigreur et venger, exalter la vertu partout où elle se montre, partout où elle règne, sans s'occuper des jugements de la peur, des faux fuyants de la courtoisie, ou des récriminations d'une tolérance hypocrite.

On a beaucoup parlé de la féodalité et souvent elle a eu pour adversaires des hommes qui la nommaient sans la connaître, et sans savoir apprécier ce qu'elle produisit de grand, de bon et d'utile; en succédant à la barbarie, elle donna essor à l'imagination européenne. C'est aux temps féodaux,

ajoute un auteur, que se rattachent les premiers souvenirs littéraires, les premières jouissances intellectuelles de l'Europe. L'orgueil et le despotisme en usèrent parfois pour servir l'ambition et la révolte, mais enfin, la féodalité prouva sa nécessité dès le Xe siècle : ne lui doit-on pas la chevalerie, foyer de tout ce qu'on aime et de tout ce qu'on admire en fait de sentiments nobles et généreux !

On a également déclamé contre le régime monastique. Sans doute trop de richesses et de somptuosité ont dû nécessairement nuire à l'esprit primitif des monastères : l'homme est de nature à abuser de tout ; mais en condamnant l'abus, nous ne réprouverons jamais la chose, comme a fait un siècle irréligieux et brouillon qui, voulant introniser l'erreur et l'athéisme pratique, s'attacha lâchement à noircir de sa calomnie tous les traits de la vérité et de la vertu. Quoi qu'il en soit, il est positif que non-seulement un principe de foi, mais même encore des vues grandes d'utilité publique et de civilisation sociale ont multiplié les monastères à la Rochelle, comme dans tout notre pays de France. Le lecteur sensé, dit Fleury, ne peut être trop sur ses gardes contre les préventions des Protestants et des Catholiques libertins, au sujet de la profession monastique. Il semble, chez ces sortes de gens, que le nom de moine soit un titre pour mépriser ceux qui le portent, et un reproche suffisant contre leurs bonnes qualités.

Ainsi, chez les anciens païens, le nom de chrétien décriait toutes les vertus C'est un honnête homme, disait-on, c'est dommage qu'il soit chrétien. On se fait une idée générale d'un moine comme d'un homme ignorant, crédule, superstitieux, intéressé, hypocrite, et, sur cette fausse idée, on juge hardiment des plus grands hommes, on dédaigne de lire leurs vies et leurs écrits, on interprète malignement leurs plus belles actions. Saint-Grégoire était un grand pape, mais c'était un moine. Les premiers qu'il envoya prêcher la foi aux Anglais étaient des hommes apostoliques: c'est dommage qu'ils fussent moines... Souvenez-vous que saint Basile et saint Jean-Chrisostôme ont loué et pratiqué la vie monastique, et voyez si c'étaient des esprits faibles[1].

Les Carmes, à la fin du XIII[e] siècle (1293), s'établirent à la Rochelle. Des religieux du même ordre eurent à Aunay, à peu près cent ans plus tard, Pons de Mortagne, vicomte d'Aunay, pour fondateur de leur monastère, en 1352, au 24 décembre. Un autre vicomte, Jean de Clermont, en 1402, au 8 avril, François de Montbron, seigneur de Monlévrier, de Matha et vicomte d'Aunay, en 1438, au 11 juin, confirmèrent les donations faites aux Carmes de cette vicomté par leurs prédécesseurs. Eustache de Montbron autorisa, en

[1] Voy. *Disc. de Fleury sur l'Hist. Eccl.*, tom. XIII, p. 50.

1492, au 6 décembre, une rente de 45 sols qu'avait accordée au même couvent Louis de Montbron, son oncle. Le monastère d'Aunay fut brûlé, en 1568, par les Protestants. Louis Robin, qui en était alors le prieur, et un père Jubilé furent tués avec le frère Sacristain par les hérétiques; sept autres frères et cinq novices s'étaient réfugiés dans la forêt, dans la maison des Portes; mais ils y trouvèrent la mort de la même manière. Les Huguenots transportèrent la bibliothèque et les archives dans un champ situé devant le monastère, et tout fut consumé par les flammes[1]! Mais quant aux Carmes de la Rochelle, leur couvent était situé près de la porte des *Deux-Moulins*; ce séjour ne fut pour eux que momentané. Les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem leur cédèrent un emplacement au quartier du *Pérot*. Ils y construisirent un monastère. Des lettres patentes, au milieu du XVIe siècle (1556), obligèrent ces religieux à laisser démolir leur église et leur couvent, pour faciliter la construction d'une citadelle qu'on avait eu l'idée de bâtir dans ce quartier, projet qui ne s'effectua pas. L'hôpital de Saint-Julien, placé à cinq cents toises de leur ancienne demeure, leur fut donné en échange. Ils voulurent rentrer dans la ville en 1624; les magistrats municipaux y mirent obstacle. Enfin, neuf ans après, ils furent rétablis dans leur

[1] Ext. des mss. de D. Fonteneau, tom. I. pag. 117.

ancienne communauté ; c'est-à-dire que, purement et simplement, on leur rendit une place nue, sans bâtiment aucun et sans rentes. Ils n'eurent que la jouissance de l'hôpital de Saint-Julien. Des particuliers avaient élevé des maisons sur quelque partie de leur terrain; ils en poursuivirent la restitution avec succès et ils jetèrent les fondements d'un monastère plus vaste, qu'ils ne purent habiter qu'en 1665. L'église abbatiale ne fut bâtie que dix ans plus tard [1]. Le commerce a été long-temps en possession de cette communauté et le lieu saint, qui a conservé quelques-uns de ses ornements intérieurs d'architecture, est devenu un profane entrepôt!.. Ainsi l'a voulu une époque de délire, où une puissance ennemie, désespérant d'anéantir Dieu, s'en vengea en souillant ses temples et en brisant ses autels. Ce local devrait être acquis par la vertu et habité par la piété. Mais notre espoir ne sera qu'un vœu. Ce lieu, bénit jadis pour la prière, était sur le point d'être rendu à la religion; il eût été si convenablement occupé par des Carmélites !... L'acquisition en avait été faite; mais on a fait jouer mille ressorts pour empêcher le succès d'un établissement précieux. Une ordonnance d'expropriation a été prononcée et l'église profanée restera un entrepôt!

Les Fransciscains avaient aussi deux maisons

[1] Voy. le *Clerg. de Fr.* tom. II., loco citato.

de leur ordre à la Rochelle : l'une était dans la ville, et l'autre à Lafond. Les Protestants, ayant chassé les premiers, firent un collége de leur monastère; mais, après la soumission de cette cité, Louis XIII céda leur emplacement à l'illustre compagnie de Jésus, société qu'on persécute, mais qu'on ne remplace pas. Les disciples de Loyola formèrent des hommes chrétiens, et par conséquent des sujets fidèles ; l'impiété, antagoniste des Jésuites, en imitant leur organisation sociétaire et l'habile mécanisme de leurs méthodes, forma toujours des hommes irréligieux et conséquemment des sujets parjures. Tout est relatif à la nature des doctrines : la vérité ne produisit jamais les effets de l'erreur. L'une éclaire le monde intellectuel, l'autre l'obscurcit. Nous sommes dans l'usage d'aimer et d'admirer tout ce qui est bon et beau dans notre siècle; nous ne voulons être ni censeur atrabilaire, ni panégyriste fanatique, ni courtisan servile; mais ce que le siècle, parfois avili par d'ignobles systèmes, nous offre d'injuste, de passionné, de déraisonnable et de contradictoire avec les faits discutés par une saine critique, nous ne craignons pas de l'attaquer de front et de lui imprimer le cachet de l'infamie. Hommage donc à la compagnie de Jésus !... Honte à ses détracteurs !.. Gloire à cette société qui a formé des missionnaires tels que ceux qui ont porté le Christianisme au Japon, à la Chine, à Siam,

au Tonquin, aux Indes, au Mexique, au Pérou, au Paraguay, à la Californie! Des théologiens tels que Suarès, Petau, Sirmond, Garnier; des orateurs tels que Bourdaloue, Larue, Ségaud, Griffet, Neuville, Mac-Carthy! Des historiens tels que d'Orléans, Longueval, Daniel! Des littérateurs tels que Rapin, Vanières, Commire, Jouvency!.. Les vociférations de l'ignorance qui répète, et l'extrême mauvaise foi de la calomnie qui condamne, ne sont pas des preuves. « Il est glorieux pour cette société, a dit Montesquieu, d'avoir été la première qui ait montré, dans les contrées de l'Amérique, l'idée de la religion jointe à celle de l'humanité. Un sentiment exquis pour tout ce qu'elle appelle *honneur*, et son zèle pour la religion, lui ont fait entreprendre de grandes choses et elle a réussi. Elle a tiré des bois des peuples dispersés; elle leur a donné une subsistance assurée; elle les a vêtus : et quand elle n'aurait fait par là qu'augmenter l'industrie parmi les hommes, elle aurait fait beaucoup... Le Paraguay peut fournir un exemple de ces institutions singulières, *faites pour élever les hommes à la vertu*. On a voulu en faire un crime à la société des Jésuites, mais il sera toujours beau de gouverner les hommes en les rendant heureux[1].. »

« Rien, dit Raynal, n'égale la pureté de mœurs,

[1] Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. IV, chap. V.

le zèle doux et tendre, les soins paternels des Jésuites du Paraguay. Chaque pasteur est vraiment le père comme le guide de ses paroissiens ; on n'y sent point son autorité, parce qu'il n'ordonne, ne défend, ne punit que ce que punit, défend et ordonne la religion, qu'ils adorent et chérissent tous comme lui-même ; gouvernement où personne n'est oisif, où personne n'est accablé de travail, où la nourriture est saine, abondante, égale pour tous les citoyens, qui sont commodément vêtus, commodément logés ; où les vieillards, les veuves, les orphelins, les malades, ont des secours inconnus sur le reste de la terre... Les Jésuites les plus philosophes de ceux qui ont annoncé la foi aux barbares, sont toujours prêts à souffrir le martyre quand il le faut[1]...»

« Pendant les sept années, disait Voltaire, que j'ai vécu dans la maison des Jésuites, qu'ai-je vu chez eux ? La vie la plus laborieuse et la plus frugale ; toutes les heures partagées entre les soins qu'ils nous donnaient et les exercices de leur profession austère. *J'en atteste des millions d'hommes élevés comme moi.* »

Le *philosophe* de Ferney disait encore, écrivant à Damilaville à propos de la doctrine du régicide et des Jésuites :

« Vous devez voir que je n'ai pas ménagé les

[1] *Hist. polit. et philos. des Indes*, tom. III. liv. IX.

Jésuites : mais *je souléverais la postérité en leur faveur*, si je les accusais d'un crime dont l'Europe et Damiens les ont justifiés. Je ne serais qu'un vil écho des Jansénistes, si je parlais autrement. »

La Chalotais lui-même, si ardent contre les Jésuites, reconnaissait leur mérite en tout genre... « Loin d'accuser de fanatisme l'ordre entier des Jésuites, disait-il, je les disculpe presque tous, et surtout les Jésuites français. »

Lalande a dit[1] : « Le nom des Jésuites intéresse mon cœur, mon esprit et ma reconnaissance.... Carvalho et Choiseul ont détruit sans retour *le plus bel ouvrage des hommes*, *dont aucun établissement sublunaire n'approchera jamais*, l'objet éternel de mon admiration et de ma reconnaissance. »

Le célèbre astronome préconise encore ces hommes si injustement traités par la haine et la légèreté :

« L'espèce humaine a perdu pour toujours cette réunion précieuse et étonnante de 20,000 sujets, occupés sans relâche et *sans intérêt de l'instruction*, de la prédication, des missions, des réconciliations, des secours aux mourants, c'est-à-dire, des fonctions les plus chères et les plus utiles à l'humanité! Parmi les calomnies absurdes que la rage des Protestants et des Jansénistes exhalait contre eux, je

[1] Bulletin de l'Europe.

remarquai La Chalotais, qui porta l'ignorance et l'aveuglement jusqu'à dire que les Jésuites n'avaient pas produit de mathématiciens. Je faisais alors la table de mon astronomie; j'y mis un article sur les Jésuites astronomes : le nombre m'étonna. J'eus occassion de voir La Chalotais à Saintes, en 1773. *Je lui reprochai son injustice, et il en convint.* »

Le comte de Lally-Tolendal, membre de l'Académie-Française, ajoutait en 1806 :

« Nous croyons pouvoir avouer dès ce moment que, dans notre opinion, la destruction des Jésuites fut une *affaire de parti et non de justice...*; que les motifs étaient futiles, que la persécution devint barbare; que l'expulsion de plusieurs milliers de sujets hors de leurs maisons et de leur patrie, pour des *métaphores* communes à tous les instituts monastiques, pour des bouquins ensevelis dans la poussière et dans un siècle où tous les casuistes avaient professé la même doctrine, était l'acte le plus arbitraire et le plus tyrannique qu'on puisse exercer; qu'il en résulta généralement le désordre qu'entraîne une grande injustice, et qu'en particulier *une plaie incurable fut faite à l'éducation publique*[1]... »

Et Frédéric II, *le roi philosophe*, que demandait-il au pape, lors de la suppression des Jésuites?

[1] Extrait de la *Gazette de Fr.*, 15 mai 1826.

De les conserver dans ses États, et voici la raison qu'il en donnait :

« *Les Jésuites ont fait leurs preuves, quant à leur talent pour l'éducation. Ce n'est qu'en vivant en corps qu'ils peuvent convenablement remplir cette tâche.* »

L'illustre chancelier Bacon écrivait : « Je ne puis voir l'application et le talent de ces maîtres (les Jésuites), pour cultiver l'esprit et les moyens de la jeunesse, que je ne me souvienne du mot d'Agésilaüs à Pharnabaze : *Étant ce que vous êtes, pourquoi faut-il que vous ne soyez pas à nous ?* » Grotius, tout Protestant qu'il était; a rendu hommage à leurs talents et à leurs mœurs [1]. Il disait que la sainteté de leur vie et le *désintéressement* avec lequel ils donnaient *une excellente éducation à la jeunesse*, leur avaient concilié les respects du public [2].

Les hommes qui se sont donné mission de pervertir, ne peuvent pas aimer *des maîtres* si habiles dans l'art sacré de l'éducation. Puis, ces adversaires malicieux empruntent, avant tout, *au besoin de vivre*, quelque chose de la haine qu'ils vouent aux Jésuites. Comme deviennent ignobles ces paroles d'un Alloury calomniant les disciples de

[1] Mores inculpatos, bonas artes (*Grot.*).

[2] Magna in vulgum auctoritas, propter vitæ sanctimoniam, et quia, *non sumptâ mercede*, juventus litteris sapientiæque præceptis imbuitur. (*Grot. ap. Berg.*)

Loyola : « Vous êtes descendus au niveau de ce que votre ordre a jamais produit de plus vil et plus grossier ! » à coté des éloges mérités, donnés aux Jésuites par les Montesquieu, les Raynal, les Voltaire, les Bâcon, etc., etc., cette calomnie n'est plus qu'une grossière injure qui justifie le proverbe : « Tu te fâches, donc tu as tort. »

« On a remarqué, continue Bergier, que l'extinction de cet ordre célèbre avait précédé l'époque des révolutions religieuses et civiles qui ont fait l'étonnement et le deuil de l'Europe, soit que le philosophisme ait regardé la destruction de cet obstacle comme indispensablement nécessaire à ses succès, soit que les travaux et les services de ce grand corps tombant avec lui, par une conséquence naturelle, le cours de la séduction devint plus libre, et la défense des vrais principes plus rare et plus pénible [1]. » Rien de plus vrai, rien de plus judicieux ; oui, telle est l'unique et grande cause de la haine portée aux Jésuites par les perturbateurs et par leurs ennemis *intéressés*. Pour faire la guerre à la religion catholique avec plus de succès, il fallait ruiner ses remparts et renverser ses plus généreux défenseurs : l'impiété les redoute comme des obstacles à ses funestes entreprises. L'ombre de ce grand corps venant à se projeter sur la France, fait encore

[1] *Dict. hist.* de Bergier, tom. IX. pag. 86.

pâlir cette ennemie de Dieu et des hommes!.. Elle craint que ses trames, ourdies de toutes parts contre la religion divine, ne soient brisées par des mains fortes; vains efforts! Dieu seul est puissant, et la vérité est immortelle; on enchaîne ceux qui la proclament, on étouffe leur voix; mais l'œuvre de Dieu marche, ses desseins s'accomplissent et, plutôt ou plus tard, la vérité triomphe!

La Rochelle eut l'avantage de posséder l'illustre compagnie, le 19 novembre 1628. Les révérends pères s'établirent dans la maison de Saint-Michel, qu'ils abandonnèrent aux Récollets, après avoir obtenu l'ancien collége, au mois de décembre 1629. Leur église, qui porte le caractère de leur bon goût, fut consacrée sous l'invocation de la sainte Vierge, le 8 août 1638. Nous féliciterons bien volontiers le diocèse de Luçon d'être la patrie d'un Jésuite dont la Rochelle sut jadis apprécier les vertus, la science et le mérite. On sait que le père Bonaventure Giraudeau, prêtre de la compagnie de Jésus, naquit au bourg de St-Vincent-sur-Jard. « Il consacra, dit Arcère, pendant quatorze ans, ses travaux à l'instruction des ecclésiastiques du séminaire de la Rochelle; il avait déjà enseigné la rhétorique au collége de cette ville. » La prévention pourra trouver pâles les rayons de la gloire littéraire du père Giraudeau; cependant, la célébrité du savant *Jésuite* donne un démenti à la prévention!..

Louis XIII, qui savait que le Dieu des vertus est aussi le Dieu des armées, voulut élever un monument qui perpétuât sa reconnaissance royale pour la victoire qu'il venait de remporter sur des sujets égarés par l'hérésie. Ce pieux monarque fonda, en conséquence, le monastère des *Minimes* en 1628, au mois de novembre. Ce bon prince leur fit don de huit arpents de terre pour construire l'église et le couvent, sous le titre bien significatif de Notre-Dame-de-la-Victoire. Il assigna aux religieux une rente de mille livres sur son domaine de la Rochelle. Désireux de multiplier des sources de consolations pour les habitants d'une ville que le Protestantisme avait vouée aux horreurs de la famine et de la guerre civile, il donna pour hospice aux Capucins la maison de madame de Rohan. Le père Joseph, dès le lendemain de l'entrée triomphante du roi, y célébra la messe; mais cette maison n'étant pas propre à une communauté, les Capucins bâtirent un monastère dans l'espace de six arpents, qui leur furent octroyés par le duc de Saint-Simon. L'église fut bénie le 17 mars de l'année 1639, et consacrée en 1650, dans le mois de juin, par Jacques Raoul 1er [1], évêque de la Rochelle. Cent quarante-trois ans après, le temple

[1] Anno MDCL., die XXVI Junii, illustrissimus et reverendissimus dominus Jacobus Raoul, primus Rupellæ episcopus, hanc conventûs Rupellensis Capucinorum ecclesiam Deo optimo maximo in honorem sanctæ Genovefæ, virginis, consecravit,

saint, élevé à la gloire du vrai Dieu, était devenu un temple d'idoles; l'impiété révolutionnaire y avait dressé ses autels sacrilèges!.. La première pierre de cette église a été trouvée, lorsqu'on a jeté les fondements du nouveau séminaire; elle portait cette inscription :

« Jacques Fouschier, fils de messire Jacques Fouschier, escuier, seigneur de Lizon et de Sasey, conseiller du roi, lieutenant-général en la sénes-chaussée et siège présidial de la Rochelle, âagé de onze ans, a mis la première pierre de ceste chapelle construicte aux frais et dépens de messire son père. Le 21 avril 1634. »

Deux cents ans plus tard, cette pierre a fait place à une nouvelle qui, à son tour aussi, sera remplacée peut-être par de la poussière ou de la boue!..

Ainsi tout change, ainsi tout passe;
Ainsi nous-mêmes nous passons,
Hélas! sans laisser plus de trace
Que cette barque où nous glissons
Sur cette mer où tout s'efface [1]!..

Les Récollets de *l'Immaculée-Conception*, dans la province d'Aquitaine, furent appelés pour une

cujus dedicationis anniversarium in diem ultimam Augusti transtulit, sacras sanctorum martyrum Pamphilii, Justi et Durantini reliquias in sepulchro altaris inclusit.

(*Hist. de la Rochelle, tom. II. pag.* 511.)

[1] 21e *Médit. poét.* Lamartine, tom. I. pag. 145.

fondation, à la Rochelle, en 1629. Ils reçurent à cet effet, de la munificence royale, la tour de Moureilles, dont ils firent une infirmerie. Leur église est aujourd'hui un *temple protestant*, c'est-à-dire, *un temple* sans autel, sans pontificat et sans sacrificature.

Mais arrivons au monastère des *Saintes-Claires*. C'est vraiment une institution digne d'une religion divine, que tous ces lieux spécialement consacrés à la prière et où des âmes aussi pures que modestes se chargent d'implorer pour les villes, les provinces et les royaumes, les faveurs du ciel, en détournant les coups de sa justice!

Cette maison conventuelle était, dans le principe, une abbaye royale fondée par le roi Philippe-le-Bel, au commencement du XIVe siècle (1306). Le pape Clément V, un an après la fondation, la confirma par ses lettres apostoliques. La première abbesse de ce monastère se nommait Aramburge et était sœur d'Hélie, comte de Périgord. Cette communauté se composait d'une cinquantaine de religieuses. La régularité y était parfaite.

Mais au milieu du XVIe siècle (1550), les Calvinistes s'introduisirent dans la ville et chassèrent les religieuses de Sainte-Claire, après s'être emparés de leurs biens, dont le revenu était évalué à douze mille livres. Les hérétiques, dont le caractère distinctif a toujours été le mépris des traditions et le renversement des chefs-d'œuvre de l'art, ne man-

quèrent pas d'anéantir les archives de ce monastère, devenu entièrement désert après leur passage dévastateur. Il demeura dans cet état jusqu'à l'année 1648, qu'on y envoya de Saintes une colonie de religieuses du même ordre. « Louis XIII avait ordonné, par un arrêt de 1635, que les maisons, héritages, rentes et autres lieux appartenant à l'ancien monastère des Saintes-Claires de la Rochelle, appartinssent aux religieuses de Sainte-Claire de Saintes[1]. » Louis XIV rendit un arrêt qui confirma les intentions de son père. La révolution du XVIIIe siècle a renversé sans retour cette maison monastique : elle en a fait une caserne !.. Le couvent des religieuses de *Saint-Joseph de la Providence* fut plus heureux : il se releva de ses ruines après les années les plus orageuses de la tourmente de 1793. Le premier établissement de cet institut fut à Bordeaux. Le bien qu'il y produisit détermina la reine mère, Anne d'Autriche, à en faire un semblable à la Rochelle; elle appela auprès d'elle à Paris, pour en traiter, madame Isabeau de Mauriet, qui en est regardée comme la fondatrice. Aux instances de la reine mère, sa majesté Louis XIV donna des lettres patentes datées de Fontainebleau, au mois d'août 1661. Cet établissement, approuvé déjà par Jacques Raoul, le 8 décembre 1659, le fut de nouveau, ainsi que

[1] Mss. des Saintes-Claires de Saintes, inédit.

ses statuts, par Henri de Laval, son successeur, le 2 octobre 1663. Enfin, par décret du cardinal de Chisi, légat *à latere* en France, en date du 21 juillet 1664, les sœurs furent autorisées à faire les trois vœux solennels de religion, et le quatrième de se consacrer à l'éducation des pauvres orphelines[1]. Le doyen de la cathédrale, M. l'abbé Blavout, prêtre aussi distingué par sa science que par ses vertus, n'a pas peu contribué à rendre à cette maison claustrale sa régularité et son esprit primitif.

Les *Dames-Blanches* appellent également notre attention. C'est au commencement du XVIII[e] siècle (1715), qu'elles furent appelées à la Rochelle par Etienne de Champflour. Ce digne pontife fit venir six de ces religieuses du monastère de Vannes, en Bretagne. Après la révolution, l'abbé Saboureau, chanoine de la cathédrale, et la pieuse dame Maudet rétablirent cette maison, dont l'objet principal est de travailler à la conversion des personnes du sexe, tombées dans le déréglement d'une vie licencieuse et que le repentir amène dans la retraite, afin d'y expier leurs fautes. On le voit, la religion catholique ouvre ses asiles de pénitence au repentir, tandis que le siècle dépravé s'exerce à salarier le crime, en préconisant le libertinage par ses exemples scandaleux et ses doctrines impures.

[1] Arch. mss. de la Providence de la Rochelle.

Il n'appartient qu'à la religion divine de consacrer des vierges innocentes et héroïques, pour ramener dans les sentiers de la vertu des femmes que le monde a précipitées dans l'abîme du vice et de l'opprobre. C'est encore à elle qu'il est réservé de tendre une main amie au moribond dans ses angoisses, à l'indigent dans sa misère. Or, on raconte qu'un sieur Alexandre Auffrédy, après avoir joui d'une immense fortune, se vit réduit à la plus extrême pauvreté par suite d'évènements imprévus et malencontreux. Selon l'usage, les nombreux amis d'Auffrédy l'abandonnèrent dès qu'il devint pauvre [1]. De longs jours s'écoulèrent donc pour lui dans la détresse; mais il put dire avec le poète :

Quand le Dieu qui me frappe, attendri par mes larmes,
De mon cœur oppressé soulève un peu sa main,
Et donnant quelque trève à mes longues alarmes,
Laisse tarir mes yeux et respirer mon sein;

Soudain, comme le flot refoulé du rivage
Aux bords qui l'ont brisé revient en gémissant,
Ou comme le roseau, vain jouet de l'orage,
Qui plie et rebondit sous la main du passant,

Mon cœur revient à Dieu plus docile et plus tendre,
Et de ses châtiments perdant le souvenir,
Comme un enfant soumis, n'ose lui faire entendre
Qu'un murmure amoureux pour se plaindre et bénir.

[1] Donec eris felix, multos numerabis amicos;
Tempora si fuerint nubila, solus eris. (*Ovid.*)

Que le deuil de mon âme était lugubre et sombre !
Que de nuits sans pavots, que de jours sans soleil !
Que de fois j'ai compté les pas du temps dans l'ombre,
Quand les heures passaient sans mener le sommeil !

Mais loin de moi ces temps ! Que l'oubli les dévore !
Ce qui n'est plus pour l'homme, a-t-il jamais été ?
Quelques jours sont perdus ; mais le bonheur encore
Peut fleurir sous mes yeux comme une fleur d'été [1].

Contre son attente, Auffrédy vit arriver, des plages lointaines, ses vaisseaux richement chargés. De nouveau, il reprit son ancienne splendeur et comme il avait su comprendre par expérience les anxiétés de la misère, il fonda un hôpital pour le soulagement des malheureux, sous le patronage et l'invocation de St-Barthélémi, en 1203. Nous donnons ce récit des aventures du fondateur, sans cependant en garantir l'authenticité. Toujours est-il vrai que l'hôpital dont nous parlons et qui porte encore le nom d'*Auffrédy*, est le même appelé aujourd'hui l'*Hôpital Militaire*. Au XVIIe siècle (1631), l'administration de cette *aumônerie de Saint Berthomé* fut confiée aux soins *des frères de la Charité*, qui, sans aucun doute, valaient beaucoup mieux, auprès des malades, que des infirmiers philanlanthropes, hommes étrangers à la piété comme à la conscience. On disait même, par-delà quelques jours, que la *bienfaisance* aurait encore l'intention d'en gratifier les hôpitaux, d'où seraient exclues,

[1] Lamartine.

par économie, les héroïques filles de la Sagesse et de Saint-Vincent-de-Paul !.. Ce projet ne serait-il qu'une rêverie de quelques jongleurs voltairiens ou de quelques Protestants fanatiques? Nous le pensons. Cependant la charité chrétienne sera toujours comme le soleil, chaleureuse, fertilisante, inextinguible!.. Certes, si elle doit survivre à la foi ainsi qu'à l'espérance, il est à croire qu'elle survivra aux vertus philanthropiques. A elle seule il appartient de raviver l'orphelin délaissé et transi de froid, d'accueillir avec amour la femme pauvre, de protéger la jeune fille contre sa faiblesse et son inexpérience. O charité de l'Évangile, belle toujours comme le ciel d'où tu descends, compatissante, tendre, généreuse, sensible et désintéressée comme le cœur de l'Homme-Dieu, oui, à toi seule le charme entraînant de la parole, pour consoler l'âme qu'un noir chagrin dévore!.. Oh! lorsque tu t'approches de ce vieillard infirme qui a tout perdu jusqu'à son dernier fils, quand il te contemple, comme il relève son front abattu!.. Comme il t'écoute, ange de paix et d'espérance!.. comme il sourit à tes pieux accents!.. Ta voix céleste le rajeunit; ton regard divin le rassure! Et ce guerrier moribond, comme il t'invoque avec confiance! Il t'aime comme il aima la gloire un jour de bataille; il t'appelle *sa sœur*; puis il expire heureux, parce que tu l'as béni!.. Ah! si jamais on t'exilait du séjour des douleurs hu-

maines, que d'anathêmes seraient lancés par les indigents et les infirmes contre tes imprudents persécuteurs!.. Le désespoir naîtrait après ton départ; car la main qui voudrait remplacer la tienne étouffe et ne bénit pas!.. La *charité* n'y est plus!.. Heureusement l'honneur militaire y fait encore sentinelle, ce qui nous porte à croire que la *charité* y reviendra : les grands courages vivent en famille.

L'hôpital d'Auffrédy réunissait, dans le principe, les malades des deux sexes. Louis XIII, dans sa déclaration, exigea qu'un mur de séparation fût élevé entre les hommes et les femmes. Il survint des difficultés à raison du partage des logements. On décida en conseil, le 14 février 1630, que l'on choisirait une maison dépendante de cet hospice, pour y placer des religieuses spécialement chargées du soin des femmes pauvres et infirmes. On acheta donc un fonds dans la rue Rambaud. De là l'origine des hospitalières. Madame Saint-Benoît, première supérieure générale et fondatrice de la congrégation de Chavagnes, et dont les restes mortels reposent dans la chapelle de la communauté établie à Saint-Eutrope de Saintes, était hospitalière de la Rochelle, avant la révolution de 1789.

Nous ne passerons pas sous silence l'utile établissement de la maison de *Saint-Louis*, appelé aussi l'Hôpital-Général. Il fut fondé le 3 avril 1667. Cette fondation fait honneur au bon esprit des Rochelais;

car elle eut lieu par suite d'une délibération des habitants qui achetèrent le logis Duplessis avec ses dépendances, pour offrir un nouvel asile à toutes les infirmités humaines. Les orphelins qui auraient dû ne jamais naître, puisque leur naissance est le fruit du crime, le vieillard sans ressource, et sans forces pour s'en procurer, doivent là tour-à-tour à la charité rochelaise le bien-être d'une éducation chrétienne et le repos d'une bonne mort. *Les filles de la Sagesse* dont le père de Montfort est le fondateur, s'y dévouent avec un zèle infatigable au soin des pauvres et des malheureux. Il y avait également dans cette ville, avant la tourmente du siècle dernier, un autre institut précieux et dû à la charité d'une demoiselle Forestier et à la coopération d'Étienne de Champflour, évêque de la Rochelle. Cette maison fut créée à la suite du rigoureux hiver de 1709. La misère était extrême et elle fut accueillie, soulagée dans ce séjour, qu'on nomma l'*Hôpital Saint-Étienne*. Les personnes qui s'y consacraient aux soins des orphelins et des malades, ne portaient point l'habit religieux. Leur voile était celui de la modestie, et les vertus chrétiennes étaient leur marque distinctive.

Nous devions, en passant, un souvenir aux monuments religieux de la cité. Mais d'autres monastères, fondés et bénis par la religion, nous appellent dans l'évêché de Maillezais. Dans cette nouvelle excursion, qui n'est pas étrangère à notre

sujet, nous aimons à nous comparer au voyageur qui parcourt un pays, berceau de son enfance. Tout le charme, tout l'enchante; cependant il s'est choisi pour lieu de repos, après ses courses, l'asile champêtre et silencieux qu'abritent les chênes séculaires; il y revient chaque soir, comme à sa demeure de prédilection! Également, avec les souvenirs si doux du jeune âge, nous revoyons ce majestueux Océan qui baigne les rivages de la capitale Aunisienne! Que nous prêtons avec plaisir une oreille attentive aux sourds gémissements de ses vagues, qui, soulevées par la forte brise, ramènent au port les barques légères! A la vue *des admirables* [1] *élévations de cette mer* mugissante, nous comprenons l'enthousiasme du poète qui a dit :

Le Dieu qui décora le monde
De ton élément gracieux,
Afin qu'ici tout se réponde,
Fit les cieux pour briller sur l'onde,
L'onde pour réfléchir les cieux;
De l'infini sublime image,
De flots en flots l'œil emporté,
Te suit en vain de plage en plage :
L'esprit cherche en vain ton rivage
Comme ceux de l'éternité [2]!

Cité de guerre et de commerce, tes rives hospitalières nous accueillirent après les jours d'un

[1] Mirabiles elationes maris! (*Ps.* 92).

[2] Lamartine.

désastreux naufrage, lorsque encore, comme Moïse, nous n'étions qu'un enfant au berceau!.. Aussi, daigne le croire, tout ce qui t'honore nous parle au cœur; tout ce qui t'humilie nous blesse l'âme! Nous reviendrons saluer tes pontifes, de nos respects et de notre amour; mais, une fois la course achevée, nous remonterons vers l'abri du soir.

> Ah! c'est là qu'entouré d'un rempart de verdure,
> D'un horizon borné qui suffit à mes yeux,
> J'aime à fixer mes pas, et seul dans la nature,
> A n'entendre que l'onde, à ne voir que les cieux! [1].

Ville de Saintes! illustre basilique d'Eutrope, et vous, glorieux martyr, vous aurez nos souvenirs toujours!.. Ils vous sont acquis; près de vous ils sont si riches! L'antiquité des traditions nous attache, les beaux modèles nous captivent!.. — *Lo qué ha déser*, dirons-nous avec le Béarnais, *no puede faltar* : *ce qui doit être, ne peut pas manquer!* — Oui, c'est pour notre âme une heureuse nécessité d'admirer ce qui est beau et d'aimer ce qui est bien!

Au début de notre pélerinage, la première abbaye que nous rencontrons est Notre-Dame de l'Absie. Le fils qui voyage saisit avec amour tout signe, tout nom qui lui rappelle sa mère! Le nom de Marie est si doux au cœur qui croit, qui espère

[1] Lamartine.

et qui aime!.. Le bienheureux Géraud de Sales, dont nous avons parlé à l'occasion du monastère de Fontdouce, fonda Notre-Dame de l'Absie, au commencement du XII[e] siècle, en faveur d'anachorètes qui reçurent de lui la règle de saint Benoît. Peu de temps avant cette fondation, un ermite, Pierre de Bunt, avait jeté dans cet endroit même les premiers fondements de cette abbaye et construit, sur les débris d'une église, une petite chapelle où, dans le silence et la retraite, il rendait à Dieu les hommages d'un cœur humble et reconnaissant. Plus tard, ce monastère fut l'objet des largesses des divers seigneurs de Parthenay-l'Archevêque, de Chabot, de Chateignier, d'Appelvoisin et de la Mailleraie. Dans le cours du XVIII[e] siècle (1735), les revenus de cette maison ne pouvant plus suffire pour subvenir aux charges imposées par la bulle du pape Urbain VIII, la mense conventuelle fut réunie, ainsi que les offices claustraux et le petit couvent de l'abbaye, afin d'être adjugés au profit de la Rochelle ; ce qui eut lieu par ordonnance du seigneur de Menou, évêque de cette ville. D'après cette disposition épiscopale, l'abbé de l'Absie était le troisième dignitaire au chœur. En 1766, Alexis de Brugères de Calabre était le XXVIII[e] abbé de ce monastère[1].

Notre-Dame de Bellefontaine prit également son

[1] Dut., *Cl. de Fr.* déjà cité.

origine au XII[e] siècle. Selon toute apparence, elle fut fondée par les seigneurs de la Roche-sur-Yon.

Depuis le milieu du XVII[e] siècle, les Feuillants ordre religieux qui était une branche et une réforme de celui de Citeaux, l'habitèrent après les disciples de saint Benoît. Aujourd'hui, de fervents Trappistes y prient pour la France et y accueillent avec charité et dévoûment les voyageurs qui réclament leur hospitalité. Le monde léger les accuse peut-être, ces hommes morts à tout, excepté à la paix divine, à l'espérance chrétienne; le monde injuste les nomme insensés!..

Cependant le monde qu'oublie
L'âme absorbée en son auteur,
Accuse sa foi de folie
Et lui reproche son bonheur;
Pareil à l'oiseau des ténèbres
Qui, charmé des lueurs funèbres,
Reproche à l'oiseau du matin
De croire au jour qui vient d'éclore
Et de planer devant l'aurore
Enivré du rayon divin!..
Mais qu'importe à l'âme qu'inonde
Ce jour que rien ne peut voiler!
Elle laisse rouler le monde
Sans l'entendre et sans s'y mêler!
Telle une perle de rosée
Que fait jaillir l'onde brisée
Sur des rochers retentissants,
Y sèche pure et virginale,
Et seule dans les cieux s'exhale
Avec la lumière et l'encens[1]!

[1] Lamart., *Méd. poét.*

Tel le religieux de la Trappe dans son aimable et silencieuse solitude! Vers le milieu du XVIII[e] siècle, Pierre-Léonard Delaage, doyen du chapitre de Saintes et mort en exil, confesseur de la Foi, était le XVII[e] abbé de Bellefontaine[1].

Mais nous parvenons sur la rive droite de la rivière de Toué, où Hildegarde d'Antenac, veuve de Herbert I[er], vicomte de Thouars, mort à la fin du X[e] siècle (973), fonda l'abbaye de Saint-Pierre d'Airvaux. Cette fondation fut faite par les conseils de Gilbert, évêque de Poitiers. Elle fut destinée, dans le principe, pour des chanoines séculiers; mais, vers la fin du XI[e] siècle, elle subit une réforme et fut dès lors habitée, selon l'intention de l'évêque diocésain, par des chanoines réguliers. Le pape Paschal II donna une bulle confirmative de cette réforme.

En parcourant l'ancien évêché de Maillezais, nous n'oublierons pas la ville de Mauléon. Henri, roi de Navarre, y porta ses armes en 1587. Il en fit le siège qui devint funeste à l'abbaye dont la fondation, sous le titre de la *Sainte-Trinité*, remonte au XI[e] siècle (1074 — 1079). Henri de Navarre nous apparaît ici frappant de l'épée, au nom d'un système désolant qui n'était pas fait pour son cœur généreux. Notre charité le plaint, lorsqu'avec le duc de la Trémouille il

[1] *Gall. Christ.*, *Cl. de Fr.*, loc. cit.

fait enlever, du couvent et de l'église abbatiale, les chartes et les vases sacrés dont la valeur montait à trente mille livres tournois. Ce triste tableau s'efface bientôt de notre mémoire quand nous ne voyons plus, dans le noble fils de Jeanne d'Albret, qu'un roi devenu, pour trop peu de jours, le bonheur, l'amour et la gloire de la France! Qu'il nous soit permis, avant qu'un sectaire assassin le précipite dans la tombe, de recueillir des lèvres d'Henri, non ces touchantes paroles qui révèlent sa grande âme, ou ces tendres expressions qui révèlent son bon cœur, le monde entier les admire, la France encore les répète, mais bien un récit qui nous charme, une description qui nous plaît.

Un an s'est écoulé depuis le siège de Mauléon. Un instant de loisir porte le royal Béarnais à peindre, sur les lieux, l'aspect pittoresque du pays de Marans. Du haut de la tour crenelée du château fort, il a contemplé la vaste étendue qui l'environne. Il confie ses pensées, ses aperçus à une feuille légère que nous saisissons au passage, avant qu'elle parvienne à Corisande d'Andoins, comtesse de Guiche, veuve de Philibert de Grammont, comte de Guiche, qui fut tué devant Lafère en 1580; nous la lirons, chemin faisant :

« J'arrivai hier au soir à Marans, où j'étais allé pour pourvoir à la seureté d'icelluy. C'est le lieu le plus selon votre humeur que j'aye jamais veu; pour ce seul respect suis-je après à l'échanger.

C'est une isle renfermée de marais boscageux, où de cent en cent pas il y a des caneaux pour aller charger le bois par basteaux. L'eau claire, peu coulante. Les caneaux de toutes largeurs, des bateaux de toutes grandeurs. Parmi ces déserts, mille jardins où l'on ne va que par basteau. L'isle a deux lieues de tour ainsi environnée. Passe une rivière au pied du chasteau, au milieu du bourg qui est aussi logeable que Pau. Peu de maison qui n'entre de sa porte dans son petit basteau. Cette rivière s'étend en deux bras qui portent non-seulement de grands basteaux, mais des navires de cinquante tonneaux y viennent. Il n'y a que deux lieues jusqu'à la mer. Certes, c'est un canal, non une rivière. Contre mont vont les basteaux jusqu'à Niort où il y a douze lieues; infinis moulins et métairies insulées; tant de sorte d'oiseaux qui chantent de toute sorte; de ceux de mer je vous envoye des plumes. De poissons, c'est une monstruosité que la quantité, la grandeur et le prix! Une grande carpe, trois sols; et cinq, un brochet! C'est un lieu de grand trafic et tout par basteau; la terre est très-pleine de bleds et très-beaux; l'on y peut estre plaisamment en paix et seurement en guerre. Ah! qu'il y fait bon chanter! Je pars jeudi pour aller à Pons; n'y ferai guère de séjour[1]. Mon âme, tenez-moi en vostre bonne

[1] Voy. l'*Hist. de la Rochelle*, par le père Arcère, t. II, p. 650.

N° 10

TOM. 3e.



ôté du Septentrion.

grâce. Croyez ma fidélité estre blanche et hors de tache. Il n'en fut jamais sa pareille; si cela vous porte contentement, vivez heureuse.

« 1588. Henri. »

Nous devons à la bienveillance de monsieur Roussencq, de Marans, la communication d'un dessin fait, en 1604, par un sieur Garreau, intendant du roi, et copié avec un rare perfectionnement, en 1843, par un jeune séminariste de la Rochelle, M. l'abbé Bonnaire, de l'île d'Oleron. Ce dessin, tel qu'on le voit ici, représente, d'après nature, le château occupé par Henri de Navarre, en 1588. L'origine de cette forteresse remonte, nous le croyons, au siècle où les Normands portaient de toutes parts le pillage, la dévastation et le meurtre. Elle mettait l'*île de Marans* à l'abri des coups de mains de ces redoutables pirates, qui causaient sur le littoral tant de désastres par leurs excursions fréquentes.

Nos désirs sont accomplis. Nos recherches n'ont pas été infructueuses. Nous pouvons faire revivre un monument antique qu'illustrèrent sans doute les hauts faits des preux chevaliers du moyen-âge. Hélas! pourquoi fut-il le théâtre sanglant de la guerre civile!.. Trois fois Marans avait subi les tristes conséquences d'une ruine entière. Son château était cependant resté debout et devenait pour cette ville comme un principe de vie. La position, l'antiquité et les souvenirs belliqueux

de la forteresse ranimaient bientôt le courage des habitants dispersés. Ils aimaient à fixer de nouveau leur demeure à l'ombre de ses vieux remparts.

En 1569, le comte de Lude et Pui-Gaillard, chefs de l'armée royale, formèrent le projet d'enlever aux Calvinistes le château et Marans, dont ils s'étaient emparés. Ce lieu était d'une très-grande importance, puisqu'il approvisionnait la Rochelle, révoltée alors contre son Dieu et contre son roi, plus par la séduction des grands que par la conviction du peuple. Marans était d'un très-difficile accès. L'art, dit Arcère, n'avait presque rien fait pour mettre cette place hors d'insulte; mais la nature suppléait à l'art. Située au milieu des marais et dans un labyrinthe de canaux et de coupures, elle déconcertait les efforts du courage le plus audacieux. Une levée offrait un chemin aux voyageurs qui venaient de Surgères et de Saint-Jean-de-Liversay. Elle avait été coupée pendant les troubles précédents; un pont levis y avait été jeté. C'est l'endroit qu'on appelait le *Poste de la Bastille*. Pui-Gaillard dirigea une brusque attaque sur ce point. Il fut repoussé. D'après le conseil de quelques paysans Marandais, pendant qu'il cherchait à s'onvrir, ainsi qu'aux siens, un sentier au milieu du marais dont il affermissait le sol au moyen de fascines et de roseaux, le comte de Lude occupait le passage du Braud; Jean de Montsoreau, maître de l'île d'Elle, faisait armer des

barques légères afin d'aider leur action offensive. Pui-Gaillard, à la tête de sept compagnies d'infanterie et de quelques escadrons de cavalerie, s'était porté en avant, pour enlever le fort dit *de la Brune*, situé sur la route de la Rochelle.

Malgré les efforts du chef huguenot Puiviault, qui commandait dans Marans, le comte de Lude y entra en triomphe, le 1er novembre, après avoir forcé les Calvinistes à une prompte retraite. Les bannières de France furent arborées sur les tours du château et le commandement de la place fut donné à La Rivière Pui-Taillé. Mais un an à peine écoulé, le protestant Lanouë, brave dont la vertu guerrière était digne de défendre une plus noble cause, reprit le château qu'on avait fort imprudemment dégarni de ses meilleures troupes. Biron, en 1572, s'en rendit maître au nom du roi. Plusieurs fois encore, pendant les troubles du Protestantisme, attaqué et repris, le château de Marans ne tomba jamais au pouvoir des sectaires révoltés, sans que l'église de *Saint-Étienne*, dans un temps très-reculé, église abbatiale d'un monastère dont il ne reste plus de vestiges, ne devînt l'objet des coups de leur massue destructive et ne fû criblée par leur artillerie foudroyante. Ils faisaient la guerre à l'autel comme au trône, on le sait. Ce que l'on voit de ce temple saint offre les caractères du style architectural des XIe XIIIe et XVIe siècles. Le fanatisme hérétique a

brisé, renversé ou mutilé cette église. Au XIX[e] siècle, le croirait-on ?.. non moins acharnée que l'hérésie du XVI[e], l'hostilité *voltairienne*, réprouvée plus que jamais par le génie et par la raison, s'oppose, quand les intérêts religieux de toute une population catholique le demandent, à ce qu'une nouvelle église paroissiale, plus rapprochée du centre de l'agglomération, s'élève, grande et spacieuse, et s'ouvre enfin aux vœux et à l'affluence des fidèles Marandais [1]!! L'esprit retardataire qui fait naître cette mesquine opposition, indique l'absence de tout principe rationnel, chrétien, progressif, moral et religieux.

Le château de Marans fut rasé en 1638. Le seigneur du lieu devint plus tard possesseur d'une partie de son emplacement. Jean, sire de Bueil, seigneur en 1659, donna ce qui restait du même terrain pour la fondation d'un monastère de religieux de saint François. L'humilité du cloître remplaça l'orgueil féodal, et la religion du ciel y fit succéder la prière et la paix, aux luttes acharnées, aux combats opiniâtres de l'erreur contre

[1] Les habitants de Marans n'apportent jamais de lenteur quand il s'agit de l'honneur de la Religion qu'ils aiment : témoin leur admirable élan à seconder le zèle de leur digne pasteur, quand la Religion leur fit entendre sa voix en faveur des victimes *de la Pointe-à-Pître !* Quelques heures leur suffirent pour fournir une somme de *douze cents francs !*... Voilà le peuple dont on méprise les vœux pour la construction d'une église !....

la vérité, et de la fidélité contre la révolte. Une halte à Marans nous repose, mais Mauléon nous rappelle.

L'église abbatiale et le monastère de la *Trinité* furent rebâtis par les chanoines réguliers de la congrégation de France, qui s'y établirent au milieu du XVIIe siècle.

Revenons sur nos pas. Traversons Fontenay-le-Comte. Saluons de nos souvenirs le monastère de Saint-Vincent-de-Nieuil-sur-l'Autize. Un seigneur de Vouvant, nommé Airaud Gassedener, en fut le fondateur vers l'an 1068. Le pape Clément XI supprima cette abbaye régulière et la remplaça par un couvent séculier de l'Église Aunisienne. Le chapitre de la Rochelle jouissait du revenu des menses abbatiales et conventuelles réunies.

A chaque pas, nous rencontrons les monuments que les beaux siècles de la foi ont fait surgir comme autant de témoignages d'adoration, d'amour et de reconnaissance. Ici s'offre encore Notre-Dame de Moreilles, de l'ordre de Citeaux. Cette abbaye était située près de Marans, dans la paroisse de Sainte-Radegonde. Les seigneurs de Triaize la fondèrent au XIe siècle. Ce monastère avait été autrefois très-considérable. Il ne fut agrégé à l'ordre des disciples de Saint-Benoît que vers le XIIe siècle. Les Protestants destructeurs le ruinèrent; il fut cependant reconstruit par un prieur appelé Denis Gedouin. Le cardinal de Richelieu

en avait été abbé commandataire, au commencement du XVII[e] siècle; aujourd'hui, il n'en reste rien. Presque partout les pierres des asiles claustraux et des églises abbatiales, dispersées par la main des démolisseurs, ont été employées à la construction de maisons opulentes, par ceux souvent dont les pères habitaient sous le chaume. C'est le progrès! Un poète dirait :

« Tu vois les nations s'éclipser tour-à-tour
« Comme les astres dans l'espace ;
« De mains en mains le sceptre passe;
« Chaque peuple a son siècle, et chaque homme a son jour [1].»

Notre-Dame *de la Grâce-Dieu*, qui ne vit plus que dans l'histoire du moyen-âge, fut long-temps l'asile des vertus monastiques. Cette abbaye était située à cinq lieues de la Rochelle. Elle appartenait jadis au diocèse de Saintes. Guillaume, duc d'Aquitaine, ou, suivant quelques auteurs, sa fille Éléonore, la fonda au XII[e] siècle. Elle fut renversée par les Protestants. Qu'il est honteux pour le Calvinisme d'entendre sans cesse répéter ce refrain de légitimes regrets!.. Partout où le moyen-âge avait produit des chefs-d'œuvre, le vandalisme huguenot n'a laissé que des ruines! « Il se déclara ennemi des arts, dit à juste titre le vicomte de Châteaubriand; en retranchant l'imagination des

[1] Lamartine.

facultés de l'homme, le Protestantisme coupa les ailes au génie et le mit à pied. Si, à son origine, il eût obtenu un plein succès, il aurait établi, du moins pendant quelque temps, une autre espèce de barbarie : traitant de superstition la pompe des autels, d'idolâtrie les chefs-d'œuvre de la sculpture, de l'architecture et de la peinture, il tendait à faire disparaître la haute éloquence et la grande poésie, à détériorer le goût par la répudiation des modèles, à introduire quelque chose de sec, de froid, de pontilleux dans l'esprit, à substituer une société guindée et toute matérielle, à une société aisée et tout intellectuelle; à mettre les machines et le mouvement d'une roue en place des mains et d'une opération mentale [1] ».

Mais un autre monastère nous appelle à Charon, près de Marans; il fut fondé par Richard Ier, roi d'Angleterre. La mère de ce prince, Éléonore, confirma sa fondation par des lettres patentes datées de Niort. Cette abbaye, rasée par les Calvinistes, fut rétablie par les soins et les efforts d'un prieur nommé Bagou. On lisait cette inscription placée au-dessus de la porte conventuelle [2] : « Fondée en

[1] *Anal. rais. de l'hist. de Fr.*, par Châteaubriand, *Étud. hist.*, tom. III, pag. 445.

[2] Anno 1120 : fundata. — 1562 : demolita et solo adæquata. 1614 : plena maceriâ et dumo, rubo, urticâ reperta; ab hinc instaurari inchoata; auge me et conserva.

(*Cl. de Fr., tom. II, déjà cit.*)

1120. — Démolie de fond en comble en 1562. — Pleine de débris de murailles, de ronces et d'orties, en 1614. — Depuis, commencée à être restaurée — Augmentez-moi et conservez-moi. »

Le monastère est devenu un modeste manoir qu'on appelle encore l'*Abbaye*. La forêt de Charon a fait place à une vaste plaine. Le château fort a ouvert ses portes, non plus aux nombreux chevaliers à pesante armure, mais à d'humbles vierges consacrées par la religion et qui se dévouent à l'éducation de la jeunesse. L'antique château montre encore quelques traits de sa physionomie guerrière, et quelques armoiries de ses anciens maîtres; mais aujourd'hui il est silencieux comme une solitude ! La voix qui prie est moins bruyante que le clairon qui provoque au combat; la charité qui fait le bien, n'est pas tumultueuse comme la bravoure qui gagne des batailles ! — En contemplant le château de Charon, en fixant nos regards sur ses tours jadis crénelées, aujourd'hui humblement inoffensives, oh ! que nous aimons à voir la religion divine, toute de paix, toute d'amour, comme assise en souveraine sur ces vieux débris du temps, et toujours aussi pure, aussi belle, aussi grande, aussi puissante qu'à l'époque où, pour la première fois, elle parut au nom du ciel pour consoler la terre !.. Les siècles, qui détruisent tout, ne sont pour elle que des chars de triomphe qui la reportent vers l'éternité !..

Avant de rentrer à la Rochelle, pénétrons sous les cloîtres d'un nouveau monastère. Avec quel religieux respect, avec quelle douce émotion nous approchons de *Saint-Léonard-de-Chaume!..* Cette abbaye, située sur le territoire de Notre-Dame de *Cougnes*, fut fondée, d'après l'opinion la plus probable, par les seigneurs de Dompierre. Besly, dans l'histoire des ducs d'Aquitaine, page 92, pense qu'elle eut, vers 1036, le duc Odon, ou Eudes pour fondateur. Thibaudeau le dit également: — « Eudes a fondé le monastère de Saint-Léonard-de-Chaume en Aunis : les chartes de cette abbaye, où il prend la qualité de comte de Poitou et duc d'Aquitaine, ont été reconnues authentiques par un arrêt du parlement de Paris rendu dans le dernier siècle. .[1] » — Il s'agirait plutôt du patronage des comtes de Poitou. Toujours est-il vrai que les abbés de *St.-Léonard-de-Chaume* donnaient, à titre de redevance et d'hommage lige, aux seigneurs de Dompierre, *des éperons d'or*. Ici les abbés reconnaissaient pour suzerain un seigneur laïque; en retour, un seigneur laïque d'un autre manoir, en qualité de feudataire, devait *hommaige* et redevance à l'évêque de Saintes. Charles de Chambre, vers la fin du XV[e] siècle, propriétaire du château de Rétaud, se rendait annuellement, à une époque donnée, au palais épiscopal. Il y déposait son épée,

[1] *Hist. du Poitou*, tom. 1. pag. 223; dernière édit. in-8°.

laissait ses éperons à flèches et, un genou en terre, les mains jointes, le seigneur de Brassaud renouvelait le serment de fidélité aux pieds de l'évêque, son suzerain. A ce premier *hommaige*, succédait l'offrande de deux *coqs blancs*, portant chacun au cou une sonnette d'argent doré, du poids d'une once; et tout cela se faisait sans rire!..

Nous dirons, en passant, qu'en Aunis, auprès de Dompierre, existait l'antique château de St.-Ouen, lieu de refuge pour Isembert de Châtelaillon, lorsqu'en 1096 Guillaume IX, duc d'Aquitaine, ravageait ses terres. On y voyait une chapelle sous le vocable de St.-Ouen. Tout a disparu sous les coups du Protestantisme. Quant à la dépendance de l'abbaye de Saint-Léonard, « en 1480, dit le père Arcère, le 8 juin, Georges Geoffroy, seigneur de Dompierre, tenant ses assises, comparurent devant lui l'abbé et ses religieux, pour lui faire foi et hommage, ce qui fut exécuté. On voit, par un titre du 7 juillet 1497, qu'Antoine, abbé de ce monastère, et ses moines, capitulairement assemblés, reconnaissent, en présence de Marie Furgon, dame dn Perai et de Dompierre, que le droit de fondation et de patronage de leur abbaye appartient aux seigneurs de Dompierre. » Aussi les armoiries des châtelains se trouvaient-elles fièrement accolées aux murs *intérieurs* et *extérieurs* de l'église abbatiale, comme si la maison de Dieu avait besoin de ce cachet de la vanité de l'homme!..

Richard et Jean, rois d'Angleterre, Savary de Mauléon, les seigneurs de Surgères, de Marans, de Mauzé et de Nuaillé, ont particulièrement favorisé et enrichi ce monastère, qui nous rappelle un souvenir bien précieux ; la religion le consacre! Saint Vincent de Paul, dont le nom est si cher aux enfants de la Foi, qui a légué à la société chrétienne des institutions si belles et si utiles, en fut l'abbé depuis 1612 jusqu'en 1615[1]. Certains auteurs se sont grossièrement trompés en prétendant que *Chaume*, dont Saint Vincent de Paul avait été abbé, était *Chaume-en-Brie*, sur la petite rivière d'Yères! On se serait épargné bien des recherches infructueuses, pour trouver un appui à cette opinion insoutenable, si l'on eût tourné ses regards du côté de la Charente-Inférieure. C'est le cardinal Maury qui a donné lieu à cette méprise. Le diocèse de la Rochelle doit un culte de reconnaissance comme de vénération à l'immortel Vincent de Paul. Dans le conseil de la régence, ce grand homme fit part de ses réflexions relativement à la translation du siège de Maillezais, de manière à entraîner tous les suffrages. On prévoyait des difficultés pour amener à bonne fin cet important projet. D'abord Henri de Béthune tenait à son siège de Maillezais; de plus, Jacques Raoul, désigné pour le nouveau siège

[1] Hug. Dut. *Clergé de Fr.* déjà cité.

de la Rochelle, aurait des arrangements à prendre avec l'évêque de Saintes, son successeur; de là on supposait des débats et des oppositions incessantes. St. Vincent de Paul exposa ses sages considérations, faisant observer que, certainement, Henri de Béthune ne tiendrait pas au siége de Maillezais si on l'élevait sur le trône métropolitain de Bordeaux; qu'il en était digne par sa science et ses vertus; quant à Jacques Raoul, que c'était le prélat qu'il convenait de placer à la Rochelle; que sa capacité administrative, sa prudence et son énergie bien connues, offraient des titres à la confiance; qu'au reste, il n'aurait point à lutter contre les exigences de son successeur, lors du partage du territoire qu'il fallait effectuer pour la circonscription du nouveau diocèse de la Rochelle, si on nommait au siége de Saintes Louis de Bassompierre, dont l'esprit était naturellement porté à la paix; qu'il préférerait les voies de la conciliation et qu'il adhérerait sans peine à tous les plans proposés pour le plus grand bien de l'Église de Dieu.

Tout, en effet, eut lieu au moyen d'accord et de transaction, comme l'avait prévu le saint et habile conseiller. Son coup-d'œil juste ne l'avait pas trompé sur le mérite du premier évêque de la Rochelle; ce prélat ne lui paraissait pas seulement doué des qualités de l'homme de Dieu, il le reconnaissait comme très-capable dans l'art de gouverner et d'amener les esprits à l'amour de l'ordre

et de la subordination. Une lettre de Saint Vincent de Paul à Jacques Raoul montre jusqu'à quel point le pontife sut édifier l'Église, servir et consoler l'État :

« J'ai reçu, mandait-il à l'évêque, comme une bénédiction de Dieu, la lettre dont vous m'avez honoré; elle m'a fort consolé dans les afflictions communes de ce pays. Si celles qui ont menacé votre diocèse ne l'ont pas tant incommodé, je crois qu'après Dieu il en a l'obligation à vos sages conduites qui ont détourné l'orage en servant le roi ; et c'est de quoi je rends grâces à Dieu, aussi bien que de tant d'autres biens que vous faites et dedans et dehors votre ville, par lesquels les peuples sont maintenus en leur devoir envers Dieu, envers l'Église et envers leur prince. Les hérétiques mêmes qui voient cela, voient aussi l'excellence de notre sainte religion, l'importance et la grâce de la prélature, et ce qu'elle peut quand elle est saintement administrée, comme elle l'est par votre auguste personne. Je prie Dieu, monseigneur, qu'il nous donne quantité de prélats semblables à vous, qui travaillent à l'avancement spirituel et temporel du peuple, etc.

« VINCENT DE PAUL [1]. »

La protection du saint prêtre continue, du haut

[1] *Vie de St. Vincent de Paul*, par Louis Abelly, évêque de Rhodez, tom. II., pag. 330.

du ciel, sur la ville épiscopale; car *les filles de la Charité*, malgré les oppositions et les mille entraves des ennemis du bien, sont venues s'y fixer pour l'instruction de la jeunesse pauvre et le soulagement des malheureux de tous les âges. On retrouve, dans la conduite de ces anges de la terre, la modestie, la compassion, la foi et le détachement de leur illustre fondateur. Nous félicitons le pasteur[1] dont le zèle éprouvé a surmonté tous les obstacles, en léguant à sa paroisse une si grande et si précieuse ressource! Il a droit de jouir, dans son âme, d'une joie bien pure et singulièrement propre à le dédommager de la censure des petits esprits et des injustes vociférations de l'impiété, toujours haineuse contre les institutions catholiques!

Telle fut donc la nouvelle Église confiée à la sollicitude pastorale de Jacques Raoul. Ce n'est pas sans raison que nous avons appelé l'Église rochelaise, fille née de notre antique Église Santone. Avant la révolution du XVIII[e] siècle, l'évêque de la Rochelle payait une redevance au chapitre de Saintes; et, à cette occasion, nous devons citer ici un acte passé entre les évêques de ces deux sièges, relativement à l'accord et à la transaction qui eurent lieu lors de l'érection de l'évêché de la Rochelle. Cet acte est historique. La grosse

[1] M. l'abbé Hilléreau, curé de Notre-Dame de la Rochelle.

en parchemin de ce concordat était au rang des titres de Tesson[1].

« Comme ainsy soit que le deffunt roy Louis-le-Juste, d'heureuse mémoire, après avoir réduit la Rochelle en son obéissance, rétablit en icelle la religion catholique, apostolique et romaine; et ayant promis solennellement, sous le bon plaisir de Sa Sainteté, y establir un évesché, moyen qu'il jugeoit nécessaire tant pour le maintien des Catholiques qui y habitoient, que pour amener au giron de l'Église les hérétiques, le tout ordonné par sa déclaration du mois de novembre 1628, vérifié au parlement. Notre saint Père le Pape seroit prié de sa part de vouloir ériger un évesché en la ville de la Rochelle, ou y transférer le siège de celluy des environs qui se trouveroit plus commode; laquelle promesse estant demeurée sans effet du vivant du feu roy, le roy son successeur aujourd'huy régnant, auroit, de l'avis et conseil de la reine régente, sa mère, et désirant exécuter les saintes et pieuses mémoires du feu roy, son père, auroit arresté de faire instance et supplier Sa Sainteté, par ses ambassadeurs, de supprimer le siège épiscopal de l'évesché de Maillezais, situé en un bourg

[1] M. l'abbé Lacurie, *aumônier du collège, secrétaire de la Société archéologique de Saintes et membre de plusieurs sociétés savantes,* a bien voulu nous communiquer une copie vidimée de cet acte, qu'il a déposée aux archives de l'évêché de la Rochelle.

non fermé, sans église pour y faire dûment le service divin, sans maison commode pour le logement de l'évesque et chapitre, les dites église et maison ayant esté ruinées par les guerres de ceux de la *religion prétendue réformée*; l'air d'ailleurs y estant malin et marescageux, il est difficile qu'un évesque y puisse faire aucune demeure; oultre de distraire, de l'évesché et diocèse de Saintes, la ville de la Rochelle, l'isle de Ré, le pays d'Aulnis joignant et contigu à celluy de Maillezais, et du tout en ériger, former et composer un évesché dont le siège fust établi en la ville de la Rochelle, de tous les droits, prérogatives et revenus appartenant tant au dit évesché de Maillezais supprimé qu'à celluy de Saintes. Les dite ville de la Rochelle, isle de Ré et pays d'Aulnis ainsy distraits, transférant pareillement la mense capitulaire de Maillezais en la ville de la Rochelle avec tous et chacuns les droits qui luy appartiennent : ce qui ayant esté représenté de la part de Sa Majesté, par son ambassadeur, à nostre saint Père le Pape, avec les procures et consentement nécessaires à cette fin, tant des seigneurs évesques nommés de Maillezais, de Saintes et de messieurs du chapitre des églises cathédrales des dits lieux, Sa Sainteté aurait accordé ses bulles en bonne forme, en date du 4 des nones de mai, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1648, et de son pontificat la quatrième année, portant, entre

autres choses, suppression de l'évesché de Maillezais, distraction de la ville de la Rochelle, isle de Ré et pays d'Aulnis, du diocèse de Xaintes; et érection d'un évesché en la ville de la Rochelle, et translation du chapitre de Maillezais avec les droits, au dit lieu de la Rochelle, comme il est plus amplement contenu ès dites bulles [1]; pour l'exécution des quelles Sa Majesté ayant, de l'avis de la reine régente, sa mère, donné ses lettres patentes adressées au parlement de Paris, en date du mois d'aoust 1648, illustrissime et révérendissime Père en Dieu, messire Jacques Raoult, pourveu du dit évesché de la Rochelle, présenta requeste le 2e du mois d'aoust 1648, au parlement de Paris, à fin de vérification et enrégistrement des dites bulles et lettres patentes; à laquelle vérification se seroit opposé illustrissime et révérendissime Père en Dieu messire Louis de Bassompierre, nommé lors à l'évesché de Xaintes, par son procureur Me Perrinette le jeune, et les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'esglise cathédrale de Xaintes, par Charles Siornnère, leur procureur, suivant sa procuration du 18 aoust 1648, et Mre Josias-François de La Tour, chanoine de Xaintes et archidiacre d'Aulnis, par Me Melchiaud Grimon, son procureur. Sur lesquelles opposi-

[1] Anno Incarnationis Domini millesimo sexcentesimo quadragesimo octavo, quarto nonas Maii, Pontificatûs anno quarto.

tions y auroit eu appointement, en date du 2 septembre 1648, en exécution duquel l'évesque de Xaintes, pour moyens d'opposition, entendoit dire et remonstrer qu'il avoit consenty et ordonné à son procureur en cour de Rome, à fin de distraction de la ville de la Rochelle, pays d'Aulnis et isle de Ré, de l'évesché de Xaintes, pour former l'évesché de la Rochelle, *à condition touttefois* et *non autrement*, d'indamnité juste et raisonnable pour l'évesché de Xaintes; tant des droits utiles qu'honorables, desquels il auroit perte et diminution par cette distraction, pour honoraires qu'ils reconnoissent aisément, puisque, par cette distraction, ont esté distraites de la jurisdiction et collation de l'évesché de Xaintes, *quatre-vingt-seize paroisses*, et une des principales villes de son diocèse; et que, pour les utiles, ils consistoient au *centain* des fruits des paroisses de la banlieue de la Rochelle, affermé deux mille deux cents livres, laquelle ferme alloit tous les ans en croissant à mesure que le pays se rétablissoit de la ruine et perte qu'elle avoit fait pendant le siège de la Rochelle; de plus, en une boucherie nommée l'*Esvécot*, laquelle, quoique de moindre revenu à présent que par le passé, avoit esté autrefois considérable en droits de prestation dus en la plupart des paroisses par les curés et bénéficiers d'ycelles, appelés anciens devoirs par la pancarte du diocèse de Xaintes, et en quelques rentes, dixmes

et autres droits dûs au dit évesché en la ville de la Rochelle et aucunes des paroisses distraites; tous lesquels droits et devoirs, tant honorables qu'utiles, ne se pouvoient moins estimer qu'à la somme de six mille livres de rente, de laquelle il demandoit estre récompensé sur les biens du diocèse de Maillezais, oultre quelques marques de reconnoissance et d'honneur, pour faire voir à la postérité que *la ville de la Rochelle*, isle de Ré et pays d'Aulnis avoient esté des *dépendances de l'évesché de Xaintes*; et pour les vénérables doyen, chanoines et chapitre, ils disoient qu'ils avoient les mêmes raisons et moyens que le seigneur évesque de Xaintes, et d'autant que la procure qu'ils avoient donnée n'auroit esté qu'à condition d'indamnité tant de l'évesché que du chapitre; ils ajoutoient aux moyens fournis par le seigneur évesque, qu'ils possèdent en leur particulier, au pays d'Aulnis, oultre le luminaire de Saint-Pierre, sur toutes les paroisses distraites, les terres de Saint-Maurice, de Clavette, Croifort, et Laubreçay, et *la quarantaine* de la paroisse de Saint-Maurice, de laquelle la présentation leur appartient; tous lesquels droits utiles ne se peuvent moins estimer que la somme de six cents livres; oultre le droit de présentation de la cure de Saint-Maurice, pour la somme de six cents livres, il demandoit récompense sur les biens de l'évesché de Maillezais; et oultre du droit de collation de

la cure de Saint-Maurice dont il pouvoit aisément estre récompensé, parce que l'évesché de Maillezais avoit quelques présentations dans le diocèse de Xaintes de même considération.

Messire Josias - François Delatour, archidiacre d'Aulnis aussy opposant à l'exécution des dites bulles et vérification des lettres patentes, disoit estre bien fondé en son opposition, à laquelle bulle il n'a pas donné son consentement et dont est question, par laquelle on distrait de son archidiaconé toutes les paroisses d'Aunis, la ville de la Rochelle et l'isle de Ré, sur lesquelles, oultre qu'il perd le droit de visites, il perd encore les droits utiles qui luy sont dus par les curés des paroisses, qui se montent à la somme de deux cent-quarante livres, pour l'indamnité desquels et des droits de visites il a fondé opposition; à laquelle entend conclure l'évesque de la Rochelle poursuivant la vérification et enrégistrement des bulles et lettres patentes et répondant à l'opposition du seigneur évesque de Xaintes et des sieurs du chapitre, disoit reconnoistre leur moyen d'opposition véritable et que les procures qu'ils avoient données en cour de Rome, pour consentir à la distraction de la ville de la Rochelle, isle de Ré et païs d'Aulnis, n'avoient esté qu'à condition de l'indamnité des droits tant de l'évesché que du chapitre, desquelles ayant pleine connaissance, il déclaroit, comme il avoit toujours fait, qu'il consentoit que l'indamnité

demandée par les opposants leur fust donnée, sçavoir et pour les droits tant honorables qu'utiles de l'évesché de Xaintes, jusqu'à la concurrence de six mille livres de rente, et pour ceux du chapitre jusqu'à la somme de six cents livres de rente, sur les biens dépendant de Maillezais; consentoit même qu'il leur fust donné des terres à cette fin, mieux s'il n'aimait se contenter d'une rente annuelle et perpétuelle de la somme de six mille six cents livres sur tous et chascuns les biens du dit évesché; et pour le regard du sieur Delatour, archidiacre d'Aunis, disoit le seigneur évesque de la Rochelle que c'est mal à-apropos qu'il s'oppose, attendu qu'il ne prétend point toucher à ses droits ny les diminuer, consentant qu'il en use ainsy qu'en ont usé les archidiacres de Poitiers dans les diocèses de Maillezais et de Luçon, depuis leur érection de l'évesché du dit Poitiers. Sur toutes lesquelles oppositions s'estant les parties réunies à l'avis de leur conseil, n'ayant autre but que la gloire de Dieu, l'avencement de la religion et de conserver à chacunes des dites églises ce qu'ils croyent loyalement, en conscience, leur appartenir et entr'eux la charité, ont fait l'accord qui s'ensuit sous le bon plaisir de Sa Majesté et de la cour du parlement de Paris :

« Pour ce est-il que pardevant les notaires royaux de Fontenay-le-Comte, soussignés, ont comparu illustrissime et révérendissime père en Dieu

messire Jacques Raoult, premier évesque de la Rochelle, conseiller du roy en ses conseils, demeurant d'ordinaire en la ville de la Rochelle, estant de présent en ce lieu de Maillezais, demandeur et poursuivant la vérification des lettres patentes de Sa Majesté, données en exécution des bulles de Sa Sainteté; joints avecq les vénérables frères Michel Baudry, prêtre, licencié en droit canon, grand prieur; Jehan Boursault, aussy licencié en droit canon, prestre, sous-prieur, et Petier, prestre; François Drapeau, maistre scholastique, Clément Fourneau, prestre, et Alexandre Legrand, Louis, religieux profès du chapitre de l'esglise de Maillezais, représentant et faisant le chapitre du dit lieu, d'une part;

Et illustrissime et révérendissime père en Dieu messire Louis de Bassompierre, évesque de Xaintes, conseiller du roy en ses conseils, vénérable et discrette personne maistre François Brulé, docteur de Sorbonne, chanoine et syndic du chapitre de Xaintes et député d'ycelluy par acte capitulaire du septiesme du présent mois et an, lequel demeurera attaché à ces présentes, auquel il a promis de les faire ratifier dans un mois prochain, et encore le sieur Brulé faisant pour messire Josias-François Delatour, archidiacre d'Aulnis, aussy opposant à la vérification des dites lettres, d'autre part: entre lesquels a esté accordé ce qui suit: Sçavoir est que l'évesque de la Rochelle, pour luy et ses

successeurs, promet, pour marque de reconnoissance et d'honneur de la dépendance qu'ont eue autrefois les églises de la Rochelle, isle de Ré et pays d'Aulnis, de l'évesché de Xaintes, de bailler et présenter annuellement et perpétuellement, le jour de *Samedy-Saint* avant l'office, à l'église cathédrale de Saint-Pierre de Xaintes, *un cierge de cire blanche du poids de six livres* auquel sera attaché *un escu d'or* qui appartiendra au seigneur évesque de Xaintes, et le cierge demeurera à l'église; et pour le dédommagement des droits honorables et utiles appartenants à l'évesché et chapitre de Xaintes, consistant sçavoir, pour l'évesché, au centain des fruits des paroisses de la banlieue de la Rochelle, en une boucherie de la Rochelle, appelée l'Esvescot, aux dixmes de la paroisse de Maillezais, au pays d'Aunis, aux droits de prestation dus en la plupart des paroisses distraites, par les curés et bénéficiers d'ycelles, appelés anciens devoirs par la pancarte du diocèse de Xaintes, quelques autres devoirs ou rentes, dus au dit évesché dans l'étendue de la Rochelle; et pour le regard des sieurs du chapitre et terres de Saint-Maurice, de Clavette, Croixfort et Laubreçay et le quarantain en la dite paroisse de Saint-Maurice, le luminaire de Saint-Pierre, dus par les paroisses et généralement tout ce qui peut appartenir au dit chapitre dans les paroisses distraites; desquels droits le seigneur évesque de Xaintes et les sieurs

du chapitre se déportent et désistent au profit et en faveur du seigneur l'évesque de la Rochelle et ses successeurs, à condition touttefois de tenir les dites choses à foy et hommage lige de l'évesque de Xaintes et ses successeurs, au devoir *d'une croix pectorale de la valeur de soixante livres tournoies*, payable à muance de seigneur et vassal, sans estre obligé d'en fournir dénombrement, et desquels biens et droits délaissés cy-dessus, l'évesque de la Rochelle s'en contente et déclare bien sçavoir, pour les dédommagements desquels, comme est dit cy-dessus; l'évesque de la Rochelle, pour luy et ses successeurs, a donné et délaissé, du gré et consentement du chapitre de la Rochelle, cy-devant de Maillezais, à l'évesque de Xaintes et ses successeurs et aux sieurs du chapitre, les terres et seigneurie de Xanton et Tesson, situées dans les paroisses du dit Xanton et Fraigneau, dans l'étendue de la baronnie de Maillezais, consistant en métairie, moulins à eau et à vent, fours banauds, granges, bastiments et domaines, cens, rentes, terrages comptants, dixmes, lots et ventes et honneurs et autres devoirs et droits appartenants aux dites terres de Xanton, Tesson, Fraigneau, sans aucunes réserves, fors seullement les fiefs de vigne appelés le grand Fief de Xanton et de Pineau, et selon qu'ils sont de présent renfermés de murailles, fossés et hayes et tout ainsy qu'ils se comportent, lesquels demeurent au seigneur évesque de la Rochelle, pour les pos-

séder et en jouir comme il a fait jusqu'à présent, les terrages qui pourroient estre dus sur les terres de la métairie de Fraigneau appartenant aux religieux et chapitre de Maillezais; dans lesquels cy délaissés l'évesque de la Rochelle accorde les droits de justice haute, moyenne et basse au seigneur évesque de Xaintes et sieurs du chapitre, à condition touttesfois et non autrement de la supériorité qui demeurera à la dite baronnie de Maillezais, et de la foi et hommage lige pour le total des terres que le seigneur évesque de Xaintes et ses successeurs seront obligés de rendre au seigneur évesque de la Rochelle et ses successeurs, en qualité de barons de Maillezais, au devoir *d'une croix pectorale d'or, du prix de soixante livres* toujours payables par muance de seigneur et vassal, sans estre obligé d'en fournir aucuns dénombrements et à condition aussy d'acquitter annuellement, pour les terres et charges ordinaires et accoustumées, savoir, sur Xanton, au curé du dit lieu, pour son gros, ou pension, oultre le quart des dixmes mixtes, trente-deux boisseaux froment, trente-deux mesture, et dix-sept scaz avoine, tous les dits grains à la mesure du chapitre de Maillezais; à l'aumosnier de Maillezais, 87 boisseaux de mesture requerables à l'aire de Xanton; plus, au sieur de la Baugizière, 8 boisseaux de froment mesure de Vouvant; et oultre, faire faire le service auquel la terre peut être obligée comme an-

cien prieuré; et sur Tesson, payer annuellement à l'infirmerie de Maillezais 16 boisseaux de froment, à la mesure de Maillezais, et laisser jouir l'aumosnier du dit lieu de la douziesme partie qui luy appartient sur la grande terragerie de Tesson, ainsi qu'il a fait jusqu'à présent; lesquelles de Xanton et Tesson le seigneur évesque de la Rochelle a déclaré estre exemptes de toutes dixmes ordinaires et extraordinaires et estre comprises sous le bail général de Maillezais, fait avecq M. Mathieu Brunet, sieur de la Riallière, lequel a sous-affermé les dites terres et dépendances d'ycelles, à sçavoir, celle de Xanton à Raoul Jamin, sieur de la Roussière, à la réserve des comptants des vignes desquelles jouit par ses mains le sieur de la Riallière, par bail le 29 aoust 1685; et celle de Tesson au sieur Jean Berger, par bail du dernier septembre au dit an. Les actes et contrats d'ycelle ferme et sous-ferme le seigneur évesque de la Rochelle a mis présentement ès mains du seigneur évesque de Xaintes et sieurs du chapitre, avecq cession et transport de ses droits vers les fermiers et sous-fermiers jusqu'à la concurrence de la somme de six mille six cents livres par chascun an au terme des baux, à commencer pour la jouissance dès le jour et feste de Saint-Jean-Baptiste prochaine, et pour le premier payement, à Noël prochain et continuer de terme en terme jusqu'à la fin des baux à ferme, de la solvabilité desquels fermiers

et sous-fermiers le seigneur de la Rochelle demeurera garant.

« Sçavoir, envers le seigneur de Xaintes, de la somme de six mille livres, et envers le chapitre de la somme de 600 livres, desquelles terres et consistance d'ycelles, ainsy qu'elles se comportent, le seigneur évesque de Xaintes et les sieurs du chapitre ont déclaré se contenter et estre satisfaits de la récompense à eux donnée et cy-dessus offerte et accordée entre les parties et le bail de messire de la Riallière. Enfin disposeront l'évesque et chapitre des terres et seigneuries à eux délaissées, ainsy que bon leur semblera et sans que, à cause du dit délaissement des dites seigneuries, le seigneur évesque de Xaintes et chapitre puissent en rien prétendre aux hommages et fiefs de la Roussière, Lepeux, Guitton et Petit-Puits, comme relevant directement de la baronnie de Maillezais, ensemble au four de Darjay et autres fiefs, hommages, cens, rentes ou terres enclavées ès dites paroisses de Xanton et Fraigneau, non dépendant des terres et seigneurie de Xanton et Tesson délaissées, ny au marais de Beaulieu et autres marais dépendant de Maillezais; et pour aucunement dédommager le seigneur de Xaintes de la collation des bénéfices qui luy appartenoient en l'étendue des paroisses distraites, le seigneur évesque de la Rochelle luy a cédé et délaissé, et à ses successeurs au dit évesché, les présentations des cures de Xanton

et Fraignеau, la collation demeurant au seigneur évesque de la Rochelle et d'autant aussy que, oultre les droits appartenant au chapitre de Xaintes, il y avait la collation de la cure de Saint-Maurice.

« Pour entièrement le dédommager, le seigneur évesque de la Rochelle consent et accorde qu'à l'avenir les sieurs du chapitre de Xaintes ayent la présentation de la cure d'Aujac, au diocèse de Xaintes, laquelle appartenait à l'évesché de la Rochelle, comme ayant les droits de celluy de Maillezais; et pour ce qui regarde les intérêts tant honorables qu'utiles du sieur Delatour, archidiacre d'Aunis, le sieur Bruslé faisant et acceptant pour luy, a déclaré accepter les offres et consentement du seigneur de la Rochelle, de lui laisser faire les fonctions et visite d'archidiacre dans les paroisses distraites et jouir des droits qui en proviennent, ainsy qu'il a fait par le passé, et qu'il ait son dédommagement actuel et titre dès à présent par les seigneurs évesques de la Rochelle et Xaintes, à la somme de trois cents livres par an, et auquel il sera pourvu lors de l'actuelle séparation des décimes des paroisses distraites, par les moyens les plus convenables que faire se pourra...»

Toute opposition cessa de la part de l'évêque de Saintes et de son chapitre, dès que l'accord qu'on vient de lire eut été conclu. Les bulles du Saint-Siége furent exécutées; les lettres patentes

eurent également l'effet de leur plein droit. Dès-lors, l'évêque de la Rochelle exerça sa juridiction sur les quatre-vingt-douze paroisses qui lui furent acquises par la cession du pays d'Aunis et de l'île de Ré [1].

Après avoir formé l'Église de la Rochelle d'une grande partie de son propre territoire, l'Église de Saintes, par suite des évènements humains, toujours si chanceux, a été plus tard dépouillée de tous ses droits; la fille est aujourd'hui plus puissante que la mère!... L'une avait son trône, *elle* le possède encore; pourquoi l'autre n'a-t-elle plus le sien?... Des temps meilleurs le lui rendront. Espérance!... Le tombeau de son premier évêque, de son glorieux martyr, ne s'ouvre pas en vain!... Que les esprits futiles nous accusent de présomption, libre à eux; que l'hérésie éphémère s'en irrite, honte à elle! Les hommes graves sauront prendre acte de nos vœux, et plus tard la cité jouira de leur accomplissement. L'homme défait, Dieu reconstruit. L'homme s'éteint, Dieu triomphe; les empires s'écroulent et l'Église reste. La religion attend. Les peuples et les siècles lui appartiennent; elle les subjugue par son amour; elle les domine par sa durée. Patience!...

Pendant que Jacques Raoult édifiait son diocèse,

[1] Accord et transaction entre les évêques de la Rochelle et de Saintes : archiv. de l'évêché de la Rochelle.

le célèbre curé de Saint-Sulpice, l'abbé Olier, à Paris, instruisait sa paroisse. Son zèle ne se bornait pas à affermir dans la foi le troupeau fidèle confié à ses soins; il réprimait l'audace des sectaires qui cherchaient à répandre le venin du Protestantisme au sein de sa population. Le ciel lui donna d'habiles controversistes pour confondre l'hérésie. Dieu, dans sa sagesse, lui suscita des hommes doués de grâces extraordinaires pour l'œuvre de la conversion des hérétiques. Quelques-uns de ces controversistes étaient d'autant plus remarquables, qu'ils n'étaient que de simples artisans dénués de toutes les ressources de l'étude et de la science. Un fait relatif à l'un d'eux eut lieu sous l'épiscopat de Jaques Raoult. Il prouve jusqu'à quel point l'hérésie est faible dans ses moyens de défense, quoique acharnée dans sa haine délirante; il montre également avec quelle ardeur et quel succès l'Eglise romaine a toujours su ramener à la vérité catholique les âmes assez malheureuses pour avoir perdu le trésor de la foi divine. Nous empruntons ce récit aux mémoires de Duferrier, cité par l'auteur de la nouvelle vie de M. Olier. Ces pieux artisans se nommaient Beaumais et Clément; nous n'avons à parler que de ce dernier.

« La vie de Clément, dit Duferrier, a été si exemplaire et son fruit si admirable, que je ne craindrai pas de faire une digression sur

son sujet, afin qu'on adore cette sagesse éternelle qui partage ses dons comme il lui plaît, et choisit les ignorants pour confondre l'orgueil de ceux qui se croient doctes. Son père était coutelier; il logeait rue de la Mortellerie. Dans sa jeunesse, les enfants de Casaubon pervertirent son esprit, et lorsqu'ils allèrent se faire Calvinistes en Angleterre, il alla lui-même à la Rochelle, pour le même sujet. Mais la miséricorde de Dieu les traita différemment.

« Clément, qui ne connaissait personne dans cette ville *hérétique*, s'adressa à un homme assez âgé, qui forgeait sur une enclume, et lui exposa le dessein qui l'avait porté à venir. Ce vieillard, après l'avoir écouté, lui dit gravement : Oh! mon enfant, gardez-vous bien de faire ce que vous dites : peut-être tomberiez-vous dans l'état où je me vois, et qui est tel que je voudrais que la terre s'ouvrît présentement sous mes pieds et m'engloutît en enfer; car je vois ma damnation qui augmente chaque jour pour avoir quitté l'Église romaine, étant prêtre et religieux!.. Et je ne puis quitter *celle* où vous voulez entrer, parce qu'une femme et quatre enfants m'y attachent! Allez donc, sortez d'ici sans boire ni manger, de crainte que Dieu ne vous abandonne. Clément, saisi d'horreur, se résolut à sortir, et ayant demandé à ce vieillard où il pourrait aller pour se faire instruire, celui-ci l'adressa au curé d'Aytré. Il s'y rendit et, après

dix jours, il prit congé de ce bon curé, qui l'avait traité avec beaucoup d'amitié et parfaitement guéri de ses doutes; puis, dès qu'il fut de retour à Paris, Dieu lui donna la pensée de travailler lui-même à la conversion des hérétiques. Clément mourut en 1654, avec la réputation la plus universelle de sainteté [1].»

L'anné 1619 avait déjà vu combattre pour la vérité catholique un autre controversiste dont l'habileté, jointe à la foi, produisit de grands effets de grâces dans plusieurs diocèses de France. L'Église de Saintes eut à se féliciter du zèle et des travaux de François Véron. Il était né à Paris, en 1575. Il entra chez les Jésuites qui l'employèrent pendant plusieurs années soit à la prédication, soit à l'enseignement. Mais la controverse avait pour lui des attraits tout particuliers. Il trouva une méthode plus simple pour convaincre les Protestants. Étant à Amiens, en 615, dit un historien, Véron défia le *ministre* de cette ville, Adrien Hucher, de prouver sa doctrine par le seul secours de l'Écriture sainte, que les Protestants ont l'inconséquence de donner comme l'unique règle de la foi. Une conférence s'ouvrit entre eux, en présence du duc de Longueville et de trois cents personnes de l'une et de l'autre religion. Dès la première séance, le ministre fut obligé de renoncer à prouver

[1] Voy. *Vie d'Olier*, tom I, pag. 486.; édit 1841.

les dogmes de son Église par l'Écriture sainte, et, à la deuxième séance, il demeura muet. Ses amis envoyèrent chercher le *ministre* de Clermont-sur-Oise, qui ne paraît pas avoir été plus heureux. Véron rédigea les actes de cette conférence, qui furent imprimés. Il publia, en 1617, un écrit contre les *ministres* de Charenton, accompagna l'archevêque de Rouen dans la visite de son diocèse et y soutint quelques conférences sur la controverse. Chorin, *ministre* de Mantes, n'osa entrer en lice avec lui. Ces premiers succès le rendirent redoutable aux *ministres*. Toutefois, comme ces défis qu'il leur proposait n'étaient point conformes aux règles et aux usages des Jésuites, il quitta leur société, sans cependant cesser de conserver pour elle les sentiments d'une affection sincère. C'est alors qu'il vint en Saintonge, en 1619. Il adressa aussitôt à tous les *ministres* du pays un défi général de prouver, par l'Écriture, un seul article de leur prétendue *confession de foi*. Il allait de ville en ville et, après avoir écouté *le prêche*, il annonçait au *ministre* qu'il allait le réfuter, engageant celui-ci à le suivre et à essayer de lui répondre. Actif et infatigable dans son zèle, il prêchait dans les églises catholiques le matin; et, le soir, il traitait de la controverse.

A Saintes, à Saint-Jean-d'Angély, à Marennes, à Soubise, etc., les *ministres* refusèrent de discuter avec lui. Il les épouvantait par son assurance,

par la facilité de son élocution et par la parfaite connaissance des matières qu'il avait à traiter. Il osa se rendre à la Rochelle, qui n'obéissait plus au roi depuis que le Protestantisme lui avait appris à désobéir à Dieu; il y embarrassa les *ministres*. Mais quoiqu'il eût changé de costume, on se douta qu'il était le fameux controversiste qui excitait alors tant de rumeur dans les environs. Il fut obligé de sortir de la ville; car le grand argument du Calvinisme c'est la persécution, et sa persécution est impitoyable; il se montre sourd au langage de la raison, de la justice et du cœur. Il brise les liens de la famille, comme il est de son essence de mépriser les droits de la vérité!

La relation du voyage de Véron en Saintonge nomme seize *ministres* qui s'enfuirent à son approche, ou qui, après avoir accepté des conférences, les rompirent presque aussitôt. A Saint-Jean-d'Angély, le *ministre* Chazé aima mieux abandonner son propre *temple*, et même sa maison où Véron le suivit, que d'entrer en discussion avec un homme si justement redouté. Véron défendait la vérité au nom de Jésus-Christ même; les *ministres*, propagateurs du mensonge, ne parlaient qu'au nom de l'erreur et de la licence; ils devaient fuir ou se taire devant la vérité triomphante. La relation est accompagnée de certificats du chapitre et du présidial de Saintes, qui donnent des éloges au zèle et à la prudence de Véron. Pendant les

huit mois qu'il prêcha en Saintonge, il ne se contenta point d'attaquer la mauvaise foi et les sophismes des *ministres*, il donna publiquement l'exposition de sa méthode, enseignant aux ecclésiastiques à en faire usage. Il désirait qu'après son départ, le clergé, aussi bien que les fidèles qui avaient suivi ses leçons, pussent démontrer aux hérétiques la faiblesse de leurs arguties et dissiper leurs préjugés anti-chrétiens. Partout cette émulation de charité produisit les plus consolants efforts et l'Église de France vit avec joie le retour à la foi divine d'un très-grand nombre de Protestants qui, pour retrouver *l'autorité* et *l'unité* qui sauvent, n'avaient qu'à écouter la voix du bon sens et de la conscience. L'Esprit-Saint accorde toujours à la droiture et à la docilité la lumière qui dissipe l'erreur en ramenant à la vérité catholique [1]. Aujourd'hui le Protestantisme est repoussé par tous les hommes que distinguent la science et la raison. Les *ministres* n'ont d'accès qu'auprès des gens de la classe la plus infime de la société, et encore faut-il ajouter, pour être vrai, que c'est auprès du plus petit nombre que l'ignorance et la misère rendent accessible à la séduction mise en jeu *à prix d'argent;* le Protestantisme achète l'apostasie vendue par l'indigence! L'arme qu'il emploie pour

[1] Voy. *Essai historique sur l'infl. de la Relig. en France, pendant le XVIIe siècle*, tom. I., pag. 190.

vaincre ne lui fait pas honneur; sa conquête même est un opprobre : elle prouve qu'il s'en va.

Avant de parler du successeur immédiat du saint évêque Larochefoucaud, il convient, pour la liaison et l'unité de notre travail, de dire un mot de chacun des prélats qui ont occupé le siège de la Rochelle, depuis Jacques Raoul, mort à l'âge de 72 ans, le 15 mai 1661, et inhumé dans l'église des Capucins de Fontenay-le-Comte; aujourd'hui, cette église est remplacée par une maison de plaisance dont le propriétaire est un prêtre, ancien inspecteur de l'*Université*. Le premier évêque qui suit Jacques Raoul, est Henri-Marie de Laval de Bois-Dauphin, fils d'Emmanuel, marquis de Sablé, et de Magdeleine de Souvré; petit fils d'Urbain de Laval, maréchal de France. Après avoir été doyen de Saint-Martin de Tours, et avoir occupé le siège de Saint-Pol-de-Léon, il passa à l'évêché de la Rochelle, en 1661. Il s'appliqua avez zèle et sagesse au gouvernement de son nouveau diocèse. Il effectua, ainsi que nous l'avons dit, la translation définitive du siège épiscopal de Maillezais. C'est par ce digne pontife que Michel Bourdaille, docteur en théologie de la faculté de Paris, de la maison et société de Sorbonne, fut appelé à la Rochelle et reçut d'abord la dignité de théologal et bientôt celle de grand-vicaire. D'une instruction solide et profonde, acquise par l'étude de l'antiquité ecclésiastique, l'abbé Bourdaille possédait

en plénitude la science du prêtre ; les matières doctrinales lui étaient familières. Puissant par les œuvres de sa piété, il ne le fut pas moins par ses discours et ses écrits. L'hérésie trouva en lui un formidable adversaire : il soutint contre les ministres protestants de la Rochelle les droits de la vérité catholique. Il fit successivement imprimer plusieurs traités tendant à établir les dogmes de la foi contre les subtilités calvinistes, entre autres un petit écrit ayant pour titre : *Établissement de la doctrine de l'Église touchant le culte des Saints*, en réponse à une déclamation qu'un ministre protestant, nommé *Hespérien*, avait fait entendre au synode de Marennes. Un autre ministre, qu'on appelait l'*Ortie*, crut devoir attaquer l'*Éclaircissement* du grand vicaire de la Rochelle ; l'abbé Bourdaille répondit en théologien méthodique, faisant preuve d'un raisonnement fort, lumineux et précis. L'*Ortie* s'était mis en opposition avec le ministre Daillé touchant la question du culte des Saints ; le docteur de Sorbonne sut, avec un heureux à-propos, relever la méprise de l'adversaire qui avait osé nier un fait qu'il ne devait pas ignorer.

« M. Daillé, dit l'abbé Bourdaille, qui avait une réputation à ménager parmi les savants, a cru qu'il devait se faire honneur d'avouer de bonne grâce que le culte des Saints a été pratiqué par les pères des IVe et Ve siècles de l'Église. M. l'*Ortie* a jugé à propos de contester ce fait. Ce n'est point

ici une question ni épineuse ni embrouillée, où l'on puisse ni se tromper ni tromper les autres; c'est un fait de notoriété publique. On sait que M. Daillé a fait un assez gros volume contre la tradition des Latins, touchant le culte des Saints, et il suffit de l'avoir ouvert pour savoir que l'auteur se retranche dans les trois premiers siècles, et qu'abandonnant tous les autres, il avoue que son sentiment et celui de sa communion est contraire à la pratique et à la doctrine de toute l'Église, depuis le IVe siècle inclusivement. M. l'*Ortie* a mieux aimé nier un fait constant, que de laisser tirer la conséquence, qui se tire d'elle-même, qu'il faudra condamner, comme autant de docteurs de superstition et d'idolâtrie, de grands hommes si éclairés et si zélés pour la pureté de la religion, tels qu'étaient, dans les IVe et Ve siècles, saint Grégoire de Naziance, saint Bazile, saint Grégoire de Nysse, saint Augustin, saint Cyrille d'Alexandrie, Théodoret et les autres. »

L'abbé Bourdaille publia une Théologie morale de saint Augustin, où le précepte de l'amour de Dieu est traité à fond, et les autres maximes de l'Evangile se trouvent expliquées et démontrées.

Le chapitre VIIIe du 3e traité contient une proposition que réfuta le fameux Arnaud de Port-Royal; telle est cette proposition :

« Ceux, dit le docteur Rochelais, qui ne se laisseraient aller à quelques-uns de ces désordres (il s'agit de grands désordres), qu'avec une extrême ré-

pugnance et malgré eux, ou forcés par la crainte d'un grand mal qui les menacerait, ou cédant à la violence d'une passion qui les emporterait, de sorte qu'ils eussent un extrême déplaisir tout aussitôt qu'ils seraient hors de ces fâcheuses conjonctures, on ne pourrait pas dire si assurément qu'ils auraient perdu la grâce et qu'ils auraient encouru la damnation : car encore que la cupidité ait dominé en ce moment, ce peut n'avoir été qu'une domination passagère, qui ne change point absolument le fond et la disposition du cœur. » Un écrit imprimé à Liège taxa cette proposition *de morale relâchée*. La réfutation d'Arnaud fait apprécier la valeur de l'écrit imprimé à Liège. Pour juger un ouvrage, il suffit de connaître l'esprit et les principes de ceux qui l'attaquent et le condamnent [1].

Cependant, une autorité beaucoup plus grave pour nous que celle du fameux Janséniste Arnaud, rend blâmable, à nos yeux, la proposition de l'abbé Bourdaille; le clergé de France, assemblé en 1700, condamna la *théologie morale* du grand-vicaire de la Rochelle, en ce qui touche la doctrine que nous venons d'indiquer, doctrine reconnue par l'illustre assemblée comme fausse, pernicieuse, erronée, contraire à l'Ecriture, injurieuse à saint Augustin, dont Bourdaille se disait le disciple dévoué, et en outre, comme tendant à

[1] Voyez l'*Hist. de la Rochelle*, par Arcère, tom. II.

excuser toutes sortes de péchés et en diminuer l'horreur. « Cette doctrine, dit l'auteur des Conférences d'Angers, est contraire à celle de saint Augustin ; loin de trouver quelque appui dans ses écrits, le saint docteur enseigne partout que l'acte seul du péché mortel détruit la charité : et c'est ce qu'il marque bien positivement.

Vivait, à l'époque de l'épiscopat d'Henri de Laval, un autre ecclésiastique dont le mérite fut également trop éminent pour que nous ne consacrions pas plusieurs pages à sa mémoire. Il se nommait René Moreau. Il prit naissance en 1605, au village de la Chaponnière, dans la paroisse de Notre-Dame-de-Moulins, en Poitou, et alors du diocèse de Maillezais. Son père était un simple laboureur. Mais Jacques Moreau et Renée Vion, son épouse, avaient en partage les vertus sincères que l'Evangile inspire. Leur fils aima leurs leçons en suivant leurs pieux exemples. Deux des oncles de l'enfant, l'un était curé de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte, et l'autre, curé de Saint-Marc, se promettaient de présider à l'éducation du jeune René ; mais les Calvinistes, s'étant rendus maîtres de la ville, après avoir profané, pillé, brûlé les églises, particulièrement celle de Notre-Dame, forcèrent les pasteurs à prendre la fuite, seule ressource pour échapper à une mort violente. Les parents de René suppléèrent autant que possible, par leurs soins paternels, aux intentions de ses deux oncles.

Dieu veillait sur cet enfant de bénédiction. Son père et sa mère eurent l'inspiration de l'envoyer, dès l'âge de quatre ans, à une école du bourg de Moulins, et surent le former de bonne heure à l'amour de la religion sainte dont un jour il devait être un si digne ministre. La grâce prévint cet heureux enfant. N'ayant encore que sept ou huit ans, au lieu de se livrer aux plaisirs bruyants, il aimait, au retour de classe, à prier long-temps au pied d'une croix placée sur le chemin de Moulins à son village. Des circonstances plus favorables permirent enfin à ses oncles de se charger entièrement de son éducation. Sa vertu naissante et sa capacité intellectuelle les portaient à concevoir les plus hautes espérances pour l'avenir de leur neveu.

Après avoir étudié les éléments de la langue latine à l'école d'un maître habile, le jeune Moreau fut envoyé à Poitiers. Il s'y distingua dans ses cours de philosophie et de théologie. Il comprit que, puisque Dieu l'appelait au sacerdoce, il exigeait de lui une science plus étendue, afin de pouvoir un jour confondre les ennemis de l'Église. Il alla en conséquence étudier en Sorbonne; il passa bientôt maître ès-arts et, après les examens et les thèses d'usage, il fut reçu bachelier. Il fut élevé à la prêtrise et commença à exercer à Paris le saint ministère. Docile à l'esprit de Dieu, il fit autant de progrès dans l'amour et la pratique des vertus

de son état, qu'il en fit dans la glorieuse carrière des sciences ecclésiastiques.

Henri de Béthune, son évêque, appréciant tout le mérite de son diocésain et craignant qu'on se le lui enlevât, le fit revenir à Maillezais. Le prêtre modeste obéit. Le prélat l'accueillit avec les marques de la plus haute estime. La cure de Notre-Dame de Fontenay venant à vaquer, sur ces entrefaites, par la démission d'un abbé Bail, docteur de Sorbonne, Henri de Béthune y nomma René Moreau.

Il l'établit son vice-gérant à Fontenay, et son vicaire-général dans tout le diocèse. Le prêtre humble et savant se conforma dans cette circonstance aux ordres du ciel, imitant saint François-de-Sales qui n'accepta l'épiscopat que pour ne pas contrarier les desseins de la Providence. Sans exprimer ses craintes, sans préconiser son incapacité, langage qui n'est souvent, en pareil cas, qu'une formule extérieure, le vertueux Moreau se rendit à son poste. En entrant à Fontenay, sa première visite l'amena aux pieds des tabernacles. Là, profondément recueilli, il fit son sacrifice, accepta le joug pastoral et promit au Seigneur de se dévouer sans réserve au soin et au salut de son peuple. Dès le lendemain, après la célébration des saints mystères, le nouveau pasteur, afin de prendre une connaissance plus parfaite de son troupeau, commença sa visite. Sa douceur, sa dignité tout apostolique et ses paroles pleines

de sagesse et d'aménité, lui eurent bientôt gagné les cœurs. Ce début fut heureux.

L'église de Notre-Dame, ruinée par les Protestants, avait tout récemment été reconstruite; les fidèles aimaient à y venir avec affluence, depuis surtout que leur nouveau curé s'étudiait à rendre au culte extérieur sa pompe et sa majesté. Homme d'oraison, il puisait dans ses entretiens avec Dieu les lumières qui rendaient ses exhortations aussi opportunes qu'elles étaient persuasives. Catholiques et Calvinistes se pressaient aux pieds de sa chaire : le digne apôtre exerçait sur tous un empire d'autant plus puissant, que la charité la plus tendre en était le principe.

Mais qui a voulu faire le bien, qui jamais a su le faire avec les intentions les plus pures, et n'a pas été, par là-même, exposé aux plus rudes épreuves? Qui n'a pas vu les hommes les plus recommandables devenir, par suite d'un caractère naturellement soupçonneux ou trop facilement crédule, les instruments d'une puissance étrangère et malicieuse, niaise ou jalouse, dont ils reçoivent sans s'en douter les inspirations et les influences coupables?.. Quelques orgueilleux, inquiets de son mérite, ou quelques libertins, ennemis de sa vertu, attaquèrent à outrance le vénérable Moreau. Ils se portèrent même contre lui à des voies de fait pendant l'exercice de son auguste ministère. Leur haine fut telle, que la calomnie parvint à

répandre des nuages dans l'esprit de l'évêque de Maillezais, qui ne pouvait pas se persuader qu'un homme ainsi attaqué n'eût aucun tort; tant il est vrai que la nature humaine porte à croire au mal plutôt qu'au bien! C'est précisément là la cause ordinaire des jugements précipités et dénués tout à la fois de vérité et de justesse. Henri de Béthune alla donc jusqu'à soupçonner la prudence, le zèle, la modestie et le désintéressement de son vicaire-général; peut-être même ne crut-il voir en lui qu'un hypocrite habile; car la prévention a le coup-d'œil louche; elle frappe sans pitié, et dût-elle compromettre une réputation intègre, comme il lui faut une victime, elle attaque sans égards et flétrit sans remords. La bienveillance du pontife se refroidit de plus en plus à l'égard du pieux pasteur. Mais son cœur de prêtre innocent et pur ne perdit rien de son calme; l'esprit saint régnait dans son âme, quand les hommes lui refusaient leur estime; qu'avait-il à craindre? L'estime de l'homme, au reste, est si peu de chose! C'est le principe des mécomptes et l'appât des petites âmes!.. Le curé de Fontenay ressentit cependant une vive peine du changement de son évêque; mais le motif de sa peine nous explique les beaux caractères de sa vertu. Son humilité trop sévère le porta à croire que quelques fautes de sa part, dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, lui avaient fait encourir la disgrâce de son supé-

rieur. Il examina sa conduite, se rendit compte de ses intentions, pesa ses pensées et ses démarches au poids du sanctuaire, et, ne trouvant rien qui pût répandre le trouble dans sa conscience, il se consola bientôt et ne vit plus qu'une épreuve propre à accroître ses mérites et à consolider ses vertus.

Mais la persécution continuait; la crédulité des ineptes et la malignité des méchants la prolongeaient. L'abbé Moreau pensa dès lors au moyen de pacifier les esprits que la raison avait cessé d'éclairer. Il imita la conduite de saint Grégoire, qui préféra la paix de son diocèse à l'évêché dont il se démit. Le digne curé de Fontenay était loin d'avoir l'esprit qui se cache dans les détours d'une profonde duplicité et d'une ruse astucieuse; son âme humble, pleine de franchise, de loyauté et de droiture, nia d'un mot les stupides accusations de ses ennemis et, n'aspirant qu'à la gloire de Dieu et au salut de son peuple, il parla en apôtre et agit en saint. Il aborda simplement la question d'une démission prompte et irrévocable. La lucidité de ses raisonnements, la justesse de ses aperçus et la noble expression de ses désirs firent comprendre à son évêque que son projet n'était point le fruit d'un amour-propre blessé, encore moins l'effet d'une insubordination hautaine. Le prélat aurait dû y voir ce que la modestie cache et ce qu'un œil exercé découvre,

l'apanage d'une grande vertu, les inspirations d'une foi sublime et l'héroïque désintéressement d'une charité généreuse; mais chez les grands qui se trompent un désaveu est difficile : dans ce cas, on se met dans l'usage de tout abandonner à la Providence; c'est peut-être le mieux. Henri de Béthune reçut l'exposé des motifs de son vicaire-général et, avec un air d'hésitation sensible, avec un signe de regrets certain, embarrassé de ses propres préventions, qui lui semblaient injustes devant une vertu évidente, il consentit cependant au départ du curé de Fontenay; il n'y consentait, disait-il, que pour parvenir plus sûrement à apaiser jusqu'aux moindres troubles dans une ville où le Calvinisme n'était pas encore entièrement éteint. Aimons à croire que les circonstances forcèrent l'évêque de Maillezais à céder à l'orage : il espérait sans doute que l'absence du curé ne se prolongerait qu'autant que l'occasion passagère en subsisterait. Le plus grand secret enveloppa de ses ombres la correspondance de l'évêque et de son prêtre. La veille de son départ seulement, qui était un dimanche, le vertueux Moreau, après avoir fait ressortir la nécessité du salut, déclara à son peuple qu'il allait se séparer de lui, afin de n'être pas un obstacle à son bonheur. Il l'exhorta *à la paix et à la charité de Dieu*, ajoutant que son dessein était arrêté, sa démission acceptée; que rien au monde ne serait capable d'en retarder

l'exécution; qu'il y voyait la volonté du ciel; que son zèle n'ayant pas été compris, il n'avait qu'à désirer à sa paroisse un guide plus sûr, un pasteur plus digne de sa confiance et de son amour; qu'il était heureux de se voir affranchi d'une responsabilité redoutable, et que, toujours et partout, il lui conserverait ses souvenirs et ses prières.

Ces paroles inattendues, proférées avec sang-froid et cet accent pastoral qui accompagnait les discours de René Moreau, émurent profondément les âmes. L'église, pendant le cours de l'office, retentit des sanglots de la multitude. On raconte qu'une tempête furieuse s'éleva, à l'heure même, sur Fontenay. On crut que Dieu, par ce signe effrayant, se montrait irrité de la persécution que les méchants faisaient souffrir à un ange plutôt qu'à un homme.

Dès le lendemain, trompant toutes les prévoyances, il partit pour Paris. Il se promettait de n'y travailler qu'à sa propre sanctification et de goûter, dans le silence de la retraite, tout le bonheur de l'isolement, de l'étude et de l'oraison. Mais six mois s'étaient à peine écoulés, que la Providence vint l'enlever aux charmes de sa solitude. On lui donna un bénéfice qu'il n'avait ni désiré ni demandé. Il fut nommé à la cure de Saint-Michel-du-May, dans le diocèse de la Rochelle, qui était alors limitrophe du diocèse d'Angers. Accoutumé à se laisser conduire par l'Esprit-Saint, l'homme

de Dieu se confia dans le secours de la grâce. Il se rendit dans sa nouvelle paroisse. Il y trouva une église en ruine; son troupeau se composait de gens grossiers et plongés dans la plus ténébreuse ignorance. Le logement destiné au curé était plutôt une chaumière qu'une maison presbytérale. Bientôt l'église reparut belle et décorée; les revenus du bénéfice furent employés à sa construction. La prédication évangélique, le zèle actif, les exemples entraînants du saint-prêtre changèrent les mœurs de la population; Saint-Michel-du-Mont n'offrait plus l'aspect du désordre et de l'oubli de la loi divine; les vertus chrétiennes étaient dans tous les cœurs, et la joie et la paix au sein de toutes les familles. C'était là la gloire et la couronne de l'apôtre régénérateur.

Mais la vérité est comme le soleil : elle ne reste pas toujours voilée. S'il y a des heures pour la prévention, il y a également des jours pour l'examen et pour la maturité. Dieu le veut ainsi pour humilier les uns et pour consoler les autres. Les habitants de Fontenay avaient réfléchi ; la sainteté de leur pasteur était reconnue ; ils condamnaient leur légèreté imprudente; les plus hostiles de ses ennemis s'avouaient coupables et le préconisaient comme le modèle des pasteurs. L'évêque de Maillezais lui-même regrettait d'avoir manqué de circonspection dans le fait de la réputation d'un prêtre si digne de son estime et de sa confiance. Il vou-

lait réparer le passé; il en cherchait l'occasion sans cependant paraître désireux de la découvrir. C'était sans doute de la convenance et de la dignité, en attendant l'expression franche d'un regret bien fondé et d'un hommage justement acquis. Enfin le pontife fut favorisé pour l'exécution de son dessein. Un abbé Couperie, curé de Notre-Dame de Fontenay, tomba dangereusement malade; bientôt son état le conduisit au tombeau. A la nouvelle de sa mort, messire de Bethune s'empressa d'écrire à l'abbé Moreau. Sa lettre lui apprit qu'il était de nouveau curé de Notre-Dame. Le saint pasteur ne consulta point la nature; il ne réveilla point des souvenirs effacés; seulement il conçut un regret sincère quand il se vit obligé d'abandonner l'humble paroisse du May; il la bénit une dernière fois en recueillant les larmes de ce peuple pieux, accoutumé à aimer son pasteur comme un père et à le respecter comme un saint. La voix de l'évêque le trouva constamment docile : il ne s'agissait plus d'un sentiment ; un devoir indispensable réglait sa conduite. Mais, en partant, il donna aux pauvres tout ce qu'il possédait, à l'exception de son bréviaire.

Le jour de saint Michel 1644, l'homme de Dieu reparut à Fontenay; il y fut accueilli comme un triomphateur; sa modestie touchante était son plus beau trophée; la joie fut universelle. Messire de Béthune vint partager le bonheur de tous. Il réintégra

le vertueux prêtre dans tous les droits et prérogatives dont il l'avait autrefois honoré. Avant son départ pour Maillezais, le prélat l'entretint longtemps des affaires les plus importantes, avec tout l'épanchement et toute l'ouverture de cœur qu'on aime à retrouver partout, mais surtout auprès de son évêque. Le pontife lui dit en montant en voiture: « Je veux ne suivre en tout que vos lumières et je me félicite de ce que mon diocèse va désormais être en mains sûres. » Ces paroles, qui auraient exalté un cerveau faible et soumis aux stupides inspirations de l'orgueil, furent entendues par le grave et savant curé de Fontenay avec le calme que donne une humilité sincère.

La ville Fontenaisienne revit donc le pasteur infatigable, désintéressé, dévoué au salut de son peuple; les pauvres avaient retrouvé leur consolateur, les affligés leur ami, les orphelins leur père! L'illustre Moreau avait tous les suffrages comme il possédait toutes les vertus. Il dirigeait les âmes avec une sagesse angélique et les faisait parvenir au plus haut point de la perfection chrétienne. Il sut, par l'onction et la force de sa parole savante et pieuse, ramener à l'unité un grand nombre de Protestants, encore plus touchés de sa vie sainte que de ses discours brûlants de zèle. Les provinces voisines retentirent du bruit de sa renommée et l'on vit des Calvinistes faire le voyage de Fontenay afin de pouvoir s'entretenir avec l'homme

de Dieu. Nous citerons entr'autres une dame de qualité qui se rendit, du diocèse de Saintes qu'elle habitait, auprès du vénérable pasteur, pour lui proposer ses doutes. Madame de la Mothe de Luchet vivait dans l'hérésie plutôt par préjugés de naissance que par conviction. Elle avait épousé un gentilhomme catholique, en consentant à se faire catholique elle-même, à condition que le curé de Fontenay l'instruirait des principes et des vérités de la foi divine. Elle arriva en effet dans cette ville avec la plus grande confiance dans le mérite et la sainteté de l'abbé Moreau.

« Dès qu'elle lui eut déclaré le dessein qui l'amenait, dit un historien, il la reçut avec la joie d'un pasteur qui retrouve une brebis égarée. Après lui avoir donné tout le temps et tous les soins nécessaires pour la bien instruire, il lui parla de faire publiquement son abjuration dans l'église de Notre-Dame. Elle témoigna une extrême répugnance à rendre d'abord cette action si publique, aussi bien qu'à être mariée avec éclat pendant la messe. L'abbé Moreau déféra à sa répugnance sur l'un et sur l'autre article. Il avait plusieurs raisons d'en user de cette manière. La coutume autorisait cette condescendance; la personne pour qui il l'avait n'était ni de Fontenay ni du diocèse même. La conversion de madame de la Mothe lui paraissait trop importante au progrès de la religion dans sa province, pour la hasarder et la manquer peut-

être en exigeant d'elle des démarches auxquelles on n'est pas essentiellement obligé. Enfin, il la voyait dans toutes les dispositions qui pouvaient lui répondre qu'elle vivrait désormais en bonne catholique. La nouvelle convertie s'en retourna à Saintes, où elle ne se préserva pas assez de la contagion des Huguenots. Quelques-uns d'eux lui firent la guerre sur son changement, qu'ils ne croyaient pas sincère, disaient-ils, et qu'ils nommaient une inconstance dont elle n'était pas capable. Leurs railleries fréquentes, auxquelles dès le commencement elle parut trop sensible, l'ébranlèrent à un point que, succombant au respect humain, elle oublia les résolutions et les promesses qu'elle avait faites à Fontenay.

« Coupable d'une telle infidélité, la personne du monde qu'elle devait naturellement le plus éviter, c'était sans doute l'abbé Moreau. Néanmoins, passant quelques années après par Fontenay, elle ne balança point à lui aller rendre visite, bien sûre de n'en pas recevoir tous les reproches qu'elle méritait.

« L'accueil qu'il lui fit ne la détrompa point : elle n'aperçut en lui que des manières douces et honnêtes et que des marques d'une véritable joie de la revoir. Cette réception, qui surpassa encore son attente, la détermina à confesser la première, dans la suite de la conversation, ce qui lui était arrivé. Le curé de Notre-Dame l'écouta tranquillement; mais comme elle se disposait à le quitter immédiatement

après ce récit, par un esprit de prédiction qui lui fut donné plus d'une fois, il ne lui dit que ces paroles en la saluant : — « Vous m'avez trompé, madame, mais vous reviendrez. » — En effet, madame de la Mothe ne tarda guère à réparer sa faute par une action d'éclat dans le lieu même où on la connaissait davantage. Un jour, lorsqu'elle était à Saintes, où elle demeurait une partie de l'année, elle fit tout-à-coup tourner son équipage vers l'église. Elle y entra à la vue d'un grand peuple et elle y entendit la messe. Après quoi, elle déclara hautement que le curé de Fontenay lui avait bien dit qu'elle reviendrait au bercail. Sa conduite, qui fut toujours, depuis ce temps-là, celle d'une catholique très-régulière, vérifia la prédiction de notre saint pasteur[1]... »

Messire de Béthune, ainsi que nous l'avons vu, devint archevêque de Bordeaux. Appréciant plus que jamais le mérite du curé de Fontenay, il désirait le déterminer à le suivre. Les offres les plus avantageuses lui furent faites; les postes les plus éminents de la métropole lui furent promis; le digne prêtre ne se montra sensible qu'à la reconnaissance; les honneurs étaient sans attrait pour lui; il refusa humblement tout ce que la bienveillance de l'archevêque lui proposa. Fontenay

[1] *Vie de René Moreau*, curé de N.-D. de Fontenay, vic. gén. de la Rochelle.

avait son cœur; Fontenay devait avoir son dernier soupir.

Quelque temps après son départ de Maillezais, Henri de Béthune voulut jouir encore des utiles et édifiants entretiens de l'abbé Moreau ; il revint le visiter. L'entrevue avec le saint prêtre le combla de joie. De retour à Bordeaux, le pontife disait avec attendrissement aux ecclésiastiques de sa maison : « Que je suis heureux ! J'ai revu encore une fois, avant de mourir, le modèle vivant d'une humilité sincère, d'une douceur constante et d'un parfait détachement. »

Henri de Laval, comme son prédécesseur, donna une confiance sans bornes au curé de Fontenay, qui devint alors vicaire-général de la Rochelle. M. de Colbert, évêque de Luçon, professait également pour lui la plus haute estime et eut habituellement recours à ses lumières, à son expérience, à ses conseils. Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, dit l'historien déjà cité, ne faisait aucun réglement pour son clergé, qu'il ne lui en eût auparavant demandé sa pensée; il se conformait à ses vues et à ses décisions avec toute la docilité d'un disciple pour son maître !

Ce savant et saint prêtre, que nous aimons à faire revivre dans nos souvenirs historiques, eut une fin digne de sa vie, le 28 janvier 1671. L'évêque de la Rochelle fit la cérémonie des funérailles ; le doyen du chapitre célébra les saints mystères

et un bachelier de Sorbonne, nommé Piot, successeur du vénérable Moreau, prononça l'éloge funèbre. Après bientôt deux cents ans, sa mémoire à Fontenay est encore en bénédiction.

Mais un évènement remarquable ramène nos pensées sur un autre objet. N'entendrions-nous pas mille voix s'élever pour nous flétrir, si nous manquions, à cette époque de nos récits, d'entretenir nos lecteurs d'un nom illustre que la France et l'Église entière aimeront à répéter d'âge en âge avec orgueil et vénération. Le nom de Fénélon dit tout ce qui est science profonde, piété vraie, modestie parfaite, douceur aimable, zèle sage et discret, éloquence persuasive, charité tendre ! Qui ignore sa mission dans notre province ? Elle fut marquée d'un caractère de fermeté, de doctrine, de mansuétude, de foi vive et prudente qui dominait dans l'humble missionnaire de Marennes et de la Tremblade. On sait avec quel soin il éloigna de son pacifique ministère, toutes les précautions que rendaient cependant légitimes et parfois indispensables les passions haineuses de l'époque. Sa religion haute et pure, son zèle paternel et céleste, son esprit de circonspection et sa belle âme enfin, inspirée par la grâce du Dieu-Homme qui n'est qu'amour, ne prétendaient faire triompher la vérité que par la vérité elle-même. Fénélon croyait que le phare allumé par Jésus et posé sur les hauteurs de Rome jette, dans tous les siècles

chrétiens, assez de lumière pour dissiper les ténèbres de l'hérésie et pour faire arriver dans le *même* vaisseau, aux *mêmes* rivages et au *même* heureux port tout homme consciencieux, raisonnable, réfléchi, qui cherche sincèrement la vérité révélée. La sainte et douce parole de l'Evangile. expliquée *positivement* par l'autorité de l'Église, suffit au prêtre. Elle est si puissante! Elle persuade; elle ne terrasse pas. Elle sèche les larmes, elle dissipe les doutes, elle éclaire la raison, elle satisfait le cœur. Aussi fut-elle prodigieuse dans la bouche de Fénélon!... Ce grand homme, qui était un saint prêtre, fut chargé de venir donner des missions à Marennes et à la Tremblade, afin de ramener au centre d'unité les populations de de ces contrées, victimes des fatales erreurs de l'hérésiarque de Noyon. Il y fut accompagné par plusieurs ecclésiastiques d'un vrai mérite. L'historien Fleury était un de ses collaborateurs. Le premier soin de l'illustre chef de la troupe apostolique fut de se présenter à Henri de Laval et de lui demander, pour ses confrères et pour lui-même, « sa bénédiction. L'évêque de la Rochelle les accueillit comme des anges envoyés du ciel pour seconder son zèle; et le peuple, déjà instruit de la noble confiance avec laquelle Fénélon s'était refusé à l'appui de la force militaire, les reçut comme des ministres de paix [1] ».

[1] *Vie de Fénélon*, par M. de Beausset.

Nous laisserons Fénélon parler lui-même sur tout ce qui se rattache à ses missions de Saintonge. On jugera, par ses lettres, si le sieur Dulaure, cité avec une insigne confiance par l'honorable M. Massiou, a su dignement exprimer les sentiments et le langage de l'immortel archevêque de Cambrai à l'égard des Jésuites de Marennes. Au reste, voici les lettres du missionnaire de la Tremblade. « Les originaux de cette lettre et des deux suivantes sont entre les mains de M. le comte de Sèze, pair de France, qui a bien voulu permettre à M. le cardinal de Beausset d'en faire usage dans l'histoire de Fénélon [1]. » L'éditeur de cette histoire ajoute : « Nous les publions sur une copie faite de la main de son Éminence et collationnée par elle [2]. » Fénélon écrivait en ces termes au marquis de Seignelay :

« A la Tremblade, le 7 février 1686. »

MONSIEUR,

« Je crois devoir me hâter de vous rendre compte de la mauvaise disposition où j'ai trouvé les peuples de ce lieu. Les lettres qu'on leur écrit de Hollande leur assurent qu'on les y attend pour leur donner des établissements avantageux, et qu'ils seront au moins sept ans en ce pays-là sans payer aucun impôt. En même temps, quelques petits droits

[1] *Item*, liv. I. n° 25.

[2] Note de l'éditeur.

nouveaux, qu'on a établis sur cette côte coup sur coup, les ont aigris. La plupart disent assez hautement qu'ils s'en iront dès que le temps sera plus assuré pour la navigation. Je prends la liberté, Monsieur, de vous représenter qu'il me semble que la garde des lieux où ils peuvent passer a besoin d'être augmentée. On assure que la rivière de Bordeaux fait encore plus de mal que les passages de cette côte, puisque tous ceux qui veulent s'enfuir vont passer par là, sous le prétexte de quelque procès. Il me semble aussi que l'autorité du roi ne doit se relâcher en rien; car notre arrivée en ce pays, jointe aux bruits de guerre qui viennent sans cesse de Hollande, font croire à ces peuples qu'on les craint et qu'on les ménage. Ils se persuadent qu'on verra bientôt quelque grande révolution, et que le grand armement des Hollandais est destiné à venir les délivrer. Mais en même temps que l'autorité doit être inflexible pour contenir ces esprits que la moindre mollesse rend insolents, je croirais, Monsieur, qu'il serait important de leur faire trouver en France quelque douceur de vie qui leur ôtât la fantaisie d'en sortir. Il est à craindre qu'il en partira un grand nombre dans les vaisseaux hollandais qui commencent à venir pour la foire de mars à Bordeaux. On assure que les officiers nouveaux convertis font ici mollement leur devoir. Pour M. de Blénac, il paraî faire le

sien fort exactement. Pendant que nous employons la charité et la douceur des instructions, il est important, si je ne me trompe, que les gens qui ont l'autorité la soutiennent, pour faire mieux sentir aux peuples le bonheur d'être instruits doucement.

« Je crois que Monsieur l'intendant sera ici dans peu de jours; cela sera très-utile; car il sait se faire craindre et aimer tout ensemble. Une petite visite, qu'il vint nous rendre à Marennes, fit des merveilles; il acheva d'entraîner les esprits les plus difficiles. Depuis ce temps-là, nous avons trouvé les gens plus assidus et plus dociles. Il leur reste encore des peines sur la religion; mais d'ailleurs ils avouent presque tous que nous leur avons montré, avec une pleine évidence, qu'il faut, selon l'écriture, se soumettre à l'Eglise, et qu'ils n'ont aucune objection à faire contre la doctrine catholique, que nous n'ayons détruite très- clairement. Quand nous sommes partis de Marennes, nous avons reconnu de plus en plus qu'ils sont plus touchés qu'ils n'osent le témoigner; car alors ils n'ont pu s'empêcher de montrer beaucoup d'affliction. Cela a été si fort, que je n'ai pu leur refuser de leur laisser une partie de nos messieurs, et de leur promettre que nous retournerions tous chez eux. Pourvu que ces bons commencements soient soutenus par des prédicateurs *doux* et qui joignent *au talent d'instruire* celui de *s'attirer la*

confiance des peuples, ils seront bientôt véritablement catholiques. *Je ne vois, monsieur, que les pères Jésuites qui puissent faire cet ouvrage; car ils sont respectés pour leur science et pour leur vertu.* Il faudra seulement choisir parmi eux ceux qui sont les plus propres à se faire aimer. Nous en avons un ici, nommé le père Aimar, qui travaille avec nous, et qui est un ouvrier admirable : je le dis sans exagération.

« Au reste, Monsieur, j'ai reçu une lettre du père de la Chaise, qui me donne des avis fort honnêtes et fort obligeants sur ce qu'il faut, dès les premiers jours, accoutumer les nouveaux convertis aux pratiques de l'Eglise, pour l'invocation des saints et pour le culte des images. Je lui avais écrit, dès les commencements, que nous avions cru devoir différer de quelques jours *l'Ave Maria* dans nos sermons, et les autres invocations des saints dans les prières publiques que nous faisons en chaire. Je lui avais rendu ce compte par précaution, quoique nous ne fissions en cela que ce que font tous les jours les curés dans leurs prônes, et les missionnaires dans leurs instructions familières. Depuis ce temps-là, je lui ai rendu le même compte de notre conduite, que j'ai déjà eu l'honneur de vous rendre. J'espère que cela, joint au témoignage de monseigneur l'Évêque et de M. l'Intendant

et des pères Jésuites, nous justifiera pleinement.»

« Je suis, etc.

« L'abbé de FÉNÉLON.»

Les renseignements fournis par Fénélon sont trop intéressants pour les passer sous silence. La noble simplicité, la franchise et la bonté de son âme donnent à ses lettres un charme indicible; on conçoit, à cette lecture, l'effet que devait produire sur ses auditeurs ce digne apôtre de la charité.

« A la Tremblade, 26 février 1686.

« Nous avons laissé Marennes aux Jésuites, qui commencent à y grossir leur communauté selon votre projet. Après plus de deux mois d'instruction sans relâche, nous avons cru devoir mettre en possession de ce lieu les ouvriers qui y seront fixés, et passer dans les autres de cette côte, dont les besoins ne sont pas moins pressants. *Les trois Jésuites de Marennes n'y seront pas inutiles avec ceux qui y viennent.* Les uns tempéreront les autres; il en faut même pour le temporel. Avant que de les quitter, j'ai tâché de faire deux choses : l'une, de faire espérer aux peuples beaucoup de douceur et de consolation de la part de ces bons pères, dont j'ai relevé fortement la bonne vie et le savoir; l'autre, de persuader en même temps à ces pères qu'ils doivent en toute occasion se rendre les intercesseurs et les conseils du peuple, dans toutes les

affaires qu'ils ont auprès des gens revêtus de l'autorité du roi. N'importe que les gens qui ont l'autorité leur refusent ce qu'il ne sera pas à propos de leur accorder; mais enfin ils doivent parler le plus souvent qu'ils pourront, sans être indiscrets, pour attirer les grâces et pour adoucir les punitions. C'est le moyen de les faire aimer, et de leur faire gagner la confiance de tout le pays; c'est ce qui déracinera le plus l'hérésie. Car il s'agit bien moins du fond des controverses, que de l'habitude, dans laquelle les peuples ont vieilli, de suivre extérieurement un certain culte, et de la confiance qu'ils avaient en leurs ministres. Il faut transplanter insensiblement cette habitude et cette confiance chez les pasteurs catholiques; par là, les esprits se changeront presque sans s'en apercevoir. Dans cette vue, j'ai pris soin que plusieurs petites grâces, que nous obtenions pour les habitants de Marennes, passassent extérieurement par le canal des Jésuites, et j'ai fait valoir au peuple qu'il leur en avait l'obligation. Si ces bons pères cultivent cela, comme je l'espère, ils se rendront peu à peu maîtres des esprits. Ces peuples sont dans une violente agitation d'esprit; ils sentent une force dans notre religion, et une faiblesse dans la leur, qui les consterne; leur conscience est toute bouleversée, et les plus raisonnables voient bien où tout cela va naturellement; mais l'engagement du parti,

la mauvaise honte, l'habitude, et les lettres de Hollande qui leur donnent des espérances horribles, tout cela les tient en suspens et comme hors d'eux-mêmes. Une instruction douce et suivie, la chûte de leurs espérances folles, et la douceur de vie qu'on leur donnera chez eux, dans un temps où l'on gardera exactement les côtes, achèveront de les calmer. Mais ils sont pauvres; le commerce du sel, leur unique ressource, est presque anéanti ; ils sont accoutumés à de grands soulagements : si on ne les épargne beaucoup, la faim se joignant à la religion, ils échapperont, quelque garde qu'on fasse. Les blés que vous avez fait venir si à propos, monsieur, leur ont fait sentir la bonté du roi ; ils m'en ont paru touchés.

« L'arrivée de M. Forant, que vous envoyez, servira aussi beaucoup à retenir les matelots. Dans la situation où je vous présente les esprits, il nous serait facile de les faire tous confesser et communier, si nous voulions les en presser, pour en faire honneur à nos missions. Mais quelle apparence de faire confesser ceux qui ne reconnaissent point encore la vraie Église, ni sa puissance de remettre les péchés ! Comment donner Jésus-Christ à ceux qui ne croient point le recevoir ? Cependant je sais que, dans les lieux où les missionnaires et les troupes sont ensemble, les nouveaux convertis vont en foule à la communion.

Ces esprits durs, opiniâtres et envenimés contre notre religion, sont pourtant lâches et intéressés. Si peu qu'on les presse, on leur fera faire des sacrilèges innombrables; les voyant communier, on croira avoir fini l'ouvrage; mais on ne fera que les pousser par les remords de leur conscience jusqu'au désespoir, ou bien on les jettera dans une impossibilité et une indifférence de religion qui est le comble de l'impiété et une semence de scélérats qui se multiplie dans tout un royaume. Pour nous, Monsieur, nous croirions attirer sur nous une horrible malédiction, si nous nous contentions de faire à la hâte une œuvre superficielle, qui éblouirait de loin. Nous ne pouvons que redoubler nos instructions, qu'inviter les peuples à venir chercher les sacrements avec un cœur catholique, et que les donner à ceux qui viennent d'eux-mêmes les chercher après s'être soumis sans réserve. Nous sommes maintenant, Monsieur, tous rassemblés ici, et de ce lieu nous allons instruire Arvert et tous les lieux voisins, qui forment une péninsule. Nous trouvons partout les mêmes dispositions, excepté que ce canton est encore plus dur que Marennes. Permettez-moi, Monsieur, de vous témoigner notre parfaite reconnaissance sur la bonté avec laquelle vous avez parlé au roi de nos bonnes intentions dans ce travail qui nous est confié. Nous ne cesserons d'y faire tous les efforts dont nous sommes ca-

pables, tant que vous nous ordonnerez de continuer, quoique nous avancions peu ici, et que nos occupations de Paris eussent un fruit plus prompt et plus sensible. J'oubliais de vous dire, Monsieur, qu'il nous faudrait une très-grande abondance de livres, surtout de nouveaux testaments et des traductions de la messe avec des explications : car on ne fait rien, si on n'ôte les livres hérétiques, et c'est mettre les gens au désespoir que de les leur ôter, si on ne donne à mesure qu'on ôte.

« Je suis, etc. »

Ne nous lassons pas d'écouter l'homme habile, l'historien impartial et l'apôtre dévoué : « L'arrivée de Monsieur Forant a donné de la joie aux habitants de la Tremblade. J'espère qu'il servira beaucoup à les retenir, pourvu qu'il n'exerce point ici une autorité rigoureuse qui le rendrait bientôt odieux. Il donne un fort bon exemple pour les exercices de religion, et il engage par l'amitié les autres à les suivre. Sa naissance, sa parenté avec plusieurs d'entre eux, et la religion qui lui a été commune avec tous ces gens-là, le feraient haïr plus qu'un autre, s'il voulait user de hauteur et de sévérité pour les réduire à leur devoir. Cependant le naturel dur et indocile de ces peuples demande une autorité vigoureuse et toujours vigilante. Il ne faut point leur faire du mal, mais ils ont besoin de sentir une main toujours levée pour leur en faire s'ils résistaient. Le sieur de Chas-

tellars, subdélégué de M. Arnould, supplée très-bien à ce que M. Forant ne pourra pas faire de ce côté-là. La douceur de l'un et la fermeté de l'autre étant jointes, feront beaucoup de bien. Je n'ai pas manqué, Monsieur, de lire publiquement, ici et à Marennes, ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire des bontés que le roi aura pour les habitants de ce pays, s'ils s'en rendent dignes, et du zèle charitable avec lequel vous cherchez les moyens de les soulager. Les blés que vous leur avez fait venir à fort bon marché leur montrent que c'est une charité effective, et je ne doute point que la continuation de ces sortes de grâces ne retienne la plupart des gens de cette côte. C'est la controverse la plus persuasive pour eux : la nôtre les étonne, car on leur fait voir clairement le contraire de ce que le ministre leur avait toujours enseigné comme incontestable, et avoué des Catholiques mêmes. Nous nous servons utilement ici du ministre qui y avait l'entière confiance des peuples, et qui s'est converti. Nous le menons à nos conférences publiques, où nous lui faisons proposer ce qu'il disait autrefois pour animer les peuples contre l'Église catholique. Cela paraît si faible et si grossier par les réponses qu'on y fait, que le peuple est indigné contre lui. La première fois, plusieurs lui disaient, se tenant derrière lui : Pourquoi, méchant, nous as-tu trompés? pourquoi nous disais-tu qu'il fallait mourir pour notre reli-

gion, toi qui nous as abandonnés? Que ne défends-tu ce que tu nous as enseigné? Il a essuyé cette confusion, et j'en espère beaucoup de fruit. Ceux de Marennes sont aussi dans la même indignation contre un ministre qu'ils croyaient fort habile. Il n'était pas sorti du royaume, parce qu'il a été mourant pendant plusieurs mois; enfin, il est guéri. Aussitôt M. l'abbé de Bertier, dans un entretien particulier, le pressa pour une conférence publique; le peuple le souhaita avec ardeur, et le ministre n'osa la refuser, tant ses meilleurs amis furent scandalisés de le voir reculer. Il promit donc, et marqua le jour. Les matières furent réglées par écrit. Nous demandâmes deux personnes sûres, qui écrivissent les réponses de part et d'autre, afin que le ministre ne pût disconvenir, après la conférence, de ce qu'il y aurait été forcé d'avouer. On s'engagea de mettre le ministre dans l'impuissance d'aller jusqu'à la troisième réponse, sans dire des absurdités qu'il n'oserait laisser écrire, et que les enfants mêmes trouveraient ridicules. Tout était prêt; mais le ministre, par une abjuration dont il n'a averti personne, a prévenu le jour de la conférence. Dès que nous découvrîmes sa finesse, nous allâmes chez lui avec les principaux habitants qui étaient les plus mal convertis. Il ne put éviter d'avouer qu'il avait promis la conférence, et qu'il se dédisait. Jugez, Messieurs, dîmes-nous sur-le-champ, ce qu'on doit croire

d'une religion dont les plns habiles pasteurs aiment mieux l'abjurer que la défendre. Chacun leva les épaules; et l'un des principaux dit en sortant : Pour moi, j'ai soutenu mes sentiments tant que j'ai pu; mais je vais songer sérieusement à ma conscience. Cette promesse n'aura peut-être pas de suites assez promptes et assez solides, mais enfin, voilà l'impression des peuples : ils sentent le faible de leur religion, et la force accablante de la catholique. Je ne doute point qu'on ne voie à Pâques un grand nombre de communions, peut-être même trop. Ces fondements posés, c'est aux ouvriers fixes à élever l'édifice et à cultiver cette disposition des esprits. Il ne faut que des prédicateurs qui expliquent, tous les Dimanches, le texte de l'Évangile avec une autorité douce et insinuante. Les Jésuites commencent bien; mais le plus grand besoin est d'avoir des curés édifiants qui sachent instruire. Les peuples nourris dans l'hérésie ne se gagnent que par la parole. Un curé qui saura expliquer l'Évangile affectueusement, et entrer dans la confiance des familles, fera toujours ce qu'il voudra. Sans cela, l'autorité pastorale, qui est la plus naturelle et la plus efficace, demeurera toujours avilie avec scandale. Les peuples nous disent : Vous n'êtes ici qu'en passant. C'est ce qui les empêche de s'attacher entièrement à nous. La religion, avec le pasteur qui l'enseignera, prendra insensiblement racine dans les cœurs. Les ministres

n'ont été si puissants que par la parole et par leur adresse à entrer dans le secret des familles. N'y aura-t-il point des prêtres qui fassent pour la vérité ce que ces malheureux ont fait efficacement pour l'erreur? M. de Saintes est bien à plaindre, dans ses bonnes intentions, d'avoir un grand diocèse où le commerce et l'hérésie font que peu de gens se destinent à être prêtres. Si on n'établit pas au plus tôt de bonnes écoles pour les deux sexes, on sera toujours à recommencer. Il faut même une autorité qui ne se relâche jamais, pour assujettir toutes les familles à y envoyer leurs enfants. Il faudrait aussi, Monsieur, répandre des nouveaux testaments avec profusion. Mais le caractère gros est nécessaire, ils ne sauraient lire dans les menus. Il ne faut pas espérer qu'ils achètent des livres catholiques; c'est beaucoup qu'ils lisent ceux qui ne coûtent rien : le plus grand nombre ne peut même en acheter. Si on leur ôte leurs livres sans leur en donner, ils diront que les ministres leur avaient bien dit que nous ne voulions pas laisser lire la Bible, de peur qu'on ne vît la condamnation de nos superstitions et de nos idolâtries; et ils seront au désespoir. Enfin, Monsieur, si on joint toujours exactement à ces secours la vigilance des gardes pour empêcher les désertions, et la rigueur des peines contre les déserteurs, il ne restera plus que de faire trouver aux peuples autant de douceur à demeurer dans

le royaume, que de péril à entreprendre d'en sortir. C'est, Monsieur, ce que vous avez commencé, et que je prie Dieu que vous puissiez achever, selon toute l'étendue de votre zèle. Les Jésuites sont maintenant à Marennes en assez grand nombre pour instruire de suite, tous les Dimanches, les principaux lieux de cette côte. Ainsi il ne nous reste qu'à leur préparer les voies en chaque lieu. Nous avons accoutumé les peuples à entendre les vérités qui les condamnent le plus fortement, sans être irrités contre nous : au contraire, ils nous aiment et nous regrettent quand nous les quittons. S'ils ne sont pas pleinement convertis, du moins ils sont accablés, et en défiance de toutes leurs anciennes opinions. Il faut que le temps et la confiance en ceux qui les instruisent de suite, fassent le reste. Je ne prends, Monsieur, la liberté de vous représenter tout cela, qu'afin de recevoir vos ordres sur notre séjour en ce pays, et de les exécuter avec une parfaite soumission.

« J'ai eu sept ou huit longues conversations avec M. de Saint-Hermine, à Rochefort, où j'ai été le chercher. Il entend bien ce qu'on lui dit, il n'a rien à y répondre; mais il ne prend aucun parti. M. l'abbé de Langeron et moi, nous avons fait devant lui des conférences assez fortes l'un contre l'autre. Je faisais le Protestant, et je disais tout ce que les ministres peuvent dire de plus spécieux. M. de Saint-Hermine sentait fort

bien la faiblesse de mes raisons, quelque tour que je leur donnasse. Celles de M. l'abbé de Langeron lui paraissaient décisives, et quelquefois il répondait de lui-même ce qu'il fallait répondre contre moi. Après cela, j'attendais qu'il serait ébranlé; mais rien ne s'est remué en lui, du moins au dehors. Je ne sais s'il ne tient point à sa religion par quelque raison secrète de famille. Je serais retourné à Rochefort pour lui parler encore selon vos ordres, si M. Arnould ne m'avait mandé qu'il est allé en Poitou.

« Je suis avec toute la reconnaissance et tout le respect possible, etc.

« L'abbé de FÉNÉLON [1].»

Cette dernière lettre, écrite de la Tremblade, porte la date du 8 mars 1686. Assurément Fénélon ne dit pas un mot de tout ce que lui prête M. Massiou, sur le compte des Jésuites de Marennes. Quelle foi peut-on accorder à des écrivains qui s'exercent en toute occasion à dénaturer les faits de l'histoire! Dulaure a menti : les lettres de notre illustre missionnaire le prouvent; pourquoi répéter le mensonge? La vérité doit toujours l'emporter sur l'esprit de parti; elle est si belle! Elle honore l'écrivain et commande la confiance du lecteur.

Lorsque Fénélon fut de retour dans la capitale, « l'évêque de la Rochelle vint à Paris et, sans

[1] *Hist. de Fénélon*, par le cardinal de Beausset, liv. I. n° 25.

laisser même soupçonner à Fénélon l'objet de son voyage à la cour, il présenta au roi un mémoire pour supplier Sa Majesté de lui accorder l'abbé de Fénélon pour coadjuteur. On prit une voie détournée mais infaillible pour qu'il fut exclu de l'évêché de la Rochelle, comme il l'avait été de celui de Poitiers; (les courtisans ont tant d'adresse!) on fit entendre au roi que le vœu de l'évêque de la Rochelle pour Fénélon était inspiré par une certaine conformité d'opinion sur la grâce [1]... » ce qui était aussi calomnieux qu'absurde. Fénélon était trop supérieur en talent et en vertu, pour n'être pas l'objet d'une basse envie; le mérite inquiète les esprits jaloux!.. Mais revenons à la Rochelle.

Le pontife Laval de Bois-Dauphin avait donné occasion de le juger sévèrement sur le point de ses sentiments sur la grâce, car il fit partie des dix-neuf prélats qui mirent tout en œuvre pour arrêter la procédure contre les quatre évêques qui s'obstinaient à défendre la doctrine condamnée par le Saint-Siège, dans le livre de Jansénius. Louis de Bassompierre, évêque de Saintes dont nous avons parlé, fut également gagné par les quatre contumaces. Nous ne pensons point que

[1] *Vie de Fénélon*, par le cardinal de Beausset; liv. I. n[os] 25, 26, 27, depuis la page 62 jusqu'à la page 82; 4[e] édit. in-8[o]. Paris, 1830.

ces deux pontifes aient forfait à la foi orthodoxe; leur conduite fut pour le moins imprudente.

« Ces dix-neuf prélats, dit l'historien Béraud, écrivirent d'abord au pape en faveur des quatre opposants, d'une manière cependant assez ambiguë pour ne pas décrier ouvertement leur propre foi. Ils posaient, à la vérité, pour principe, que l'Église ne définit pas avec une certitude infaillible les faits que Dieu n'a point révélés; d'où ils concluaient que tout ce qu'elle exige des fidèles, à cet égard, c'est qu'ils aient pour ses décrets le respect qu'ils doivent. Ils ajoutaient même que, si c'était un crime d'être dans ce sentiment, ce ne serait pas l'erreur particulière des quatre évêques; que c'était le sentiment de tous les autres et de toute l'Église. Mais en même temps ils mettaient ces faits au nombre des faits purement humains, des faits qui arrivent journellement, *facta quotidiana*, et sur lesquels, disaient-ils formellement, Baronius, Bellarmin, Palavicin, et bien d'autres docteurs non moins orthodoxes, enseignent que l'Église ne prononce pas avec une certitude infaillible. En un mot, ils ne semblaient rejeter à cet égard que le genre de foi réservé aux faits révélés immédiatement dans l'écriture et la tradition ; ce qui ramenait les termes de leur déclaration, aux faits purement historiques, aux faits même personnels, et à la foi strictement divine, rejetée en cette matière par la plupart même des Catholiques français.

Le pape put d'autant mieux prendre le change à ce sujet, que l'évêque de Châlons lui attesta que telle était véritablement la croyance des dix-neuf évêques au nombre desquels il se trouvait; certifiant, de plus, qu'ils ne refusaient point d'attribuer les cinq propositions au livre de Jansénius, et qu'à cet égard ils avaient toute la soumission qu'on doit avoir pour la condamnation des mauvais livres, selon la doctrine catholique de tous les siècles». Voilà qui prouve que nos deux évêques de Saintes et de la Rochelle n'étaient pas à l'abri de tout blâme pour leur participation à la lettre adressée au roi.

« Après toutes ces démonstrations de respect à l'égard du pape, les dix-neuf prélats adressèrent au roi une lettre bien éloignée de ces sentiments. Elle se réduit en substance à établir, avec toute la dureté des termes suivants, qu'en jugeant les quatre évêques selon le bref donné à cet effet, on ne renverserait pas seulement les canons, mais qu'il faudrait pour cela renoncer aux premiers principes de l'èquité naturelle, reconnus par les païens mêmes. Ils faisaient gloire ensuite, avec toute l'emphase d'un verbiage qu'on veut substituer à la raison, de s'opposer à une nouvelle et pernicieuse doctrine, contraire à tous les principes de la religion, aux intérêts du monarque, à la sûreté de l'état, et qui, rendant le pape infaillible dans les faits mêmes, lui attribue ce qui

n'appartient qu'à Dieu seul. Il eût été de la bonne foi de distinguer au moins les faits doctrinaux de ceux qui sont purement personnels; mais on ne distinguait pas même entre l'infaillibilité du pape, dont on voulait faire peur à la cour, et l'infaillibilité de l'Eglise, dont il était uniquement question.

« Tout cet étalage de zèle pour les intérêts du roi et la sûreté de l'état ne fit point illusion à la sagesse du monarque, qui parut au contraire vivement offensé. Le procureur-général eut ordre d'annoncer au parlement que le prince était informé des conventicules et des cabales qui avaient pour fin de faire signer aux évêques qui se trouvaient dans la capitale, une prétendue lettre à lui adressée, dans laquelle il y avait des maximes et des propositions capables de troubler l'Eglise, comme aussi d'affaiblir l'autorité des ordonnances et des bulles enregistrées touchant la doctrine de Jansénius. Sur quoi il intervint un arrêt, à l'effet d'informer de ces cabales et de ces assemblées illicites, avec défense à toute personne d'imprimer, faire imprimer, vendre et répandre la lettre en question, ni autres écrits semblables [1]».

Nous croyons que le mauvais accueil fait à cette lettre produisit une heureuse impression sur nos deux prélats beaucoup trop confiants, et les ramena

[1] *Hist. Eccl.* tom. II, pag. 546.

aux vues saines et précises du corps entier de l'épiscopat. Nous pensons aussi que les évêques de Saintes et de la Rochelle purent se montrer partisans de quelques disciples de Jansénius, mais qu'ils n'ont jamais voulu donner adhésion au Jansénisme ; car ils étaient l'un et l'autre des prélats fort estimables et l'édification de leurs diocèses.

Le seigneur de Laval de Bois-Dauphin s'occupa avec zèle d'assurer à son Église les ressources du ministère ecclésiastique, en sollicitant auprès du roi l'établissement d'un séminaire dans sa ville épiscopale. Sur sa demande, des lettres-patentes furent délivrées, au mois de juin 1664. Elles méritent d'être citées, puisqu'elles expliquent les grandes vues et les principes de foi qui animaient et inspiraient alors le gouvernement du roi *très-chrétien*.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Les bénédictions toutes particulières qu'il a plu à Dieu verser sur nous et sur notre état, depuis notre avènement à la couronne, nous obligeant d'en rendre grâces à sa divine bonté, et de témoigner, par tous les moyens possibles, que c'est à elle seule que nous nous reconnaissons redevable de tous les avantages que nous avons remportés sur nos ennemis, et qui ont été enfin couronnés par une paix glorieuse à nous et à notre état : nous ne croyons pas pouvoir mieux faire voir

les ressentiments que nous avons de tant de grâces reçues du ciel, qu'en procurant, autant qu'il est en nous, l'exaltation et augmentation de la religion divine catholique, et de la rétablir dans tous les lieux de notre royaume où elle a souffert quelque relâchement par les malheurs de la rébellion de l'hérésie : et comme il n'y a point de moyen plus propre à cet effet que de pourvoir à ce que ceux que Dieu a appelés au ministère de son Église, soient rendus capables des fonctions nécessaires à un emploi si saint et si relevé, et instruits des choses qui concernent leurs ministères, nous avons estimé ne pouvoir rien faire de plus à propos que de tenir la main à l'exécution des ordonnances que les rois, nos prédecesseurs, ont faites, sur ce sujet, en procurant l'établissement des séminaires qu'ils ont ordonné être faits en chaque diocèse de notre royaume, pour donner moyen aux jeunes ecclésiastiques de se former dans l'administration des sacrements, dans le service de l'Église, et les rendre capables d'enseigner les peuples en ce qui regarde le culte de Dieu, la pureté de la foi et la sainteté de la morale chrétienne. Et d'autant que notre cher et bien-aimé Henri de Laval, évêque de la Rochelle, conseiller en nos conseils, nous a fait entendre que son diocèse est celui de notre royaume où un semblable établissement est le plus nécessaire, parce que la ville de la Rochelle, aussi bien que tout le pays d'alentour, ayant été le siège de

l'hérésie et le théâtre des guerres du Calvinisme, le peuple même catholique y est demeuré dans une profonde ignorance, tant des mystères de notre religion que des devoirs d'un véritable chrétien; qu'en cette considération le roi Louis XIII, de glorieuse mémoire, notre très-honoré seigneur et père, après avoir réduit à son obéissance ladite ville de la Rochelle, forma le pieux dessein d'y procurer un évêché, lequel nous aurions ensuite exécuté, ayant obtenu la translation du siège épiscopal de l'évêché de Maillezais en ladite ville de la Rochelle, nous aurions jugé que c'était un moyen d'attirer en ladite ville quantité d'ecclésiastiques, lesquels, par leur bon exemple et capacité, contribueraient à faire retourner au giron de l'Église ceux qui s'en sont malheureusement séparés.

« Mais d'autant que cet avantage ne regarde pas la seule ville de la Rochelle, et que les paroissiens de la campagne ne sont pas dans une moindre nécessité d'avoir des ecclésiastiques qui puissent, par leur suffisance et bonne vie, affermir les Catholiques dans la vérité de la religion et confondre les erreurs des hérétiques; ledit évêque se serait retiré par devers nous, et nous aurait humblement supplié de lui vouloir accorder nos lettres-patentes pour l'établissement d'un séminaire de clercs dans son diocèse; et, pour le fonder et doter avec plus de facilité, nous aurait requis per-

mission, par lesdites lettes-patentes, d'imposer par chacun an la somme de trois mille livres, sur tous les bénéfices de son diocèse, à l'exception des cures, pour ladite somme imposée être payée par chacune année, par forme de pension, aux termes qui seront réglés ...

« A ces causes et autres considérations à ce nous mouvant... Permettons et accordons, voulons et nous plaît, qu'il soit établi un séminaire par ledit sieur évêque de la Rochelle. Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant nos cours de parlement et chambre des comptes de Paris, que ces présentes ils ayent à enrégistrer... Car tel est notre plaisir.

« Donné à Paris, au mois de juin 1664.

« Signé LOUIS [1]».

Un an après l'assemblée du clergé de 1682, Laval de Boisdauphin se rendit auprès du consistoire protestant de la Rochelle, pour lui lire, au nom du roi, en présence de l'intendant de la province dont il était accompagné, la lettre pastorale que nous avons citée. Les *ministres* avouèrent que les nobles accents de l'évêque, sa dignité modeste et l'expression des sentiments de l'épiscopat français, leur causèrent une impression de surprise et de respect. Le procès-verbal qui

[1] Mém. du Cl., t. II. pag. 674.

atteste ce fait, est ainsi conçu; nous le copions sur la pièce manuscrite et originale:

« Henri de Laval, par la miséricorde de Dieu, évesque de la Rochelle, sçavoir faisons que ce iourdhuy vingt-un décembre mil six cens quatre-vingt-trois, sur les dix heures du matin, en conséquence de la délibération de l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris la présente année, et en exécution des ordres de Sa Majesté, nous nous sommes transportez avec messire Honoré Lucas, chevalier-seigneur de Delvuin, conseiller du roy en ses conseils, et intendant de la marine du *Ponant* [1], et de la ville et gouvernement de la Rochelle, assistez de MM. Félix Phelypes de la Brosse, doyen de notre église cathédrale, l'un de nos vicaires-généraux; Michel Bourdaille, aumosnier de la dite église, et Arnoul Bredon, notre secrétaire, au lieu où se fait l'exercice de la religion prétendue réformée de ceste ville de la Rochelle, où estant arrivez nous aurions esté receus, à la descente de nostre carosse, par trois des ministres accompagnez de plusieurs *anciens* et autres faisant profession de la dite religion prétendue réformée; lesquels nous auroient conduits dans ce lieu où ils tiennent leur consistoire,

[1] En italien, *Ponente*, terme dont on se sert sur les côtes de la Méditerranée, pour signifier l'*Occident*.

(*Dict. de la Martin., t. IV. p.* 1022.)

dans lequel nous aurions trouvé le sieur Tantebarat, ancien ministre, plusieurs *anciens* et autres faisant profession de la dite religion prétendue réformée. Et ayant pris place avec le dit sieur de Delvuin sur des fauteuils qui auroient esté préparez à cet effet, et les dits ministres et *anciens* sur leurs bancs ordinaires, le dit sieur de Delvuin auroit déclaré et fait entendre au dit consistoire ainsy assemblé, qu'il avoit des ordres de Sa Majesté de nous accompagner audit lieu; que la volonté du roy estoit qu'ils entendissent la lecture de l'avertissement pastoral dressé par l'ordre de nos seigneurs de l'assemblée du clergé de France, et qu'ils en reçeussent la signification; à quoy le dit sieur Tantebarat ayant respondu *avec respect* qu'ils estoient *tout parfaitement soumis* aux ordres de Sa Majesté, et prests d'obéir à tout ce qui leur seroit prescrit de sa part, mais qu'ils ne pouvoient croire qu'elle voulust *gesner leurs consciences*[1] et les soumestre à nostre jurisdiction qu'ils *ne pouvoient* reconnoistre, non plus que celle de nos seigneurs du clergé; nous aurions pris la parole, et fait entendre aux dits du consistoire les causes et les motifs du dit avertissement, et les

[1] L'intention du roi ne pouvait pas *gesner leurs consciences*, puisqu'il s'agissait pour eux de revenir à la vérité; ce retour est de nécessité pour toute conscience *droite* et *de bonne foi*. La conscience *fausse* et *ténébreuse* maintient l'homme dans l'erreur.

aurions exhortés de rentrer dans le sein de la véritable Église, de laquelle eux et leurs autheurs s'estoient malheureusement séparez; puis ayant fait faire la lecture du dit avertissement en latin par nostre secrétaire, et en françois par Billon et N., notaires royaux en la dite ville de la Rochelle, nous en aurions laissé une copie signée de nous et des dits notaires au dit consistoire, et en aurions fait distribuer grand nombre d'exemplaires non signez tant aux dits ministres et *anciens*, qu'à plusieurs de la religion prétendue réformée qui se seroient trouvez dans le dit consistoire, et à la porte du dehors du *temple*. Après quoi, nous nous sommes retirez avec le dit sieur de Delvuin, et nos dits assistants, ayant esté conduits par les dits ministres et *anciens* iusques à nostre carrosse, et estant de retour en nostre palais épiscopal, nous avons fait et dressé nostre présent procez verbal pour servir et valoir ce qu'il appartiendra.

« Fait les iour et an que dessus. »

« † Henri de Laval, évêque de la Rochelle. »

« *Par monseigneur*,

« Bredon, secrétaire [1]. »

Les infortunés disciples de Calvin n'en restèrent pas moins incrédules à la voix de la charité.

Henri de Laval assista à la dédicace de l'église des Capucins de Rochefort, le 31 août 1671. On

[1] Arch. mss. de l'Évêché de la Rochelle.

sait que Louis XIV fut le fondateur de cette ville, dont le château figure dans l'histoire du moyen-âge. Ses seigneurs étaient puissants dans la province de Saintonge, dès le XI[e] siècle, comme nous avons eu occasion de le faire remarquer en 1047, lors de l'établissement à Saintes de l'abbaye des religieuses bénédictines. En 1068, le fils du signataire de l'acte de cette fondation possédait le château de Rochefort. Un cartulaire du monastère de Vendôme raconte qu'Odericus, qui en était abbé, eut un différend pour les intérêts de sa maison conventuelle à qui appartenait la terre de Saint-Agnant, située à quelque distance de Rochefort. Cette terre avait été donnée aux moines de Vendôme par Agnès de Bourgogne, dont nous avons parlé. L'agent du comte de Poitou, que le cartulaire nomme *Servarulus*, inquiétait les religieux à l'occasion de la vente des sels; cet intendant du comte Guillaume établit pour commissaire dans ce démêlé Geoffroy de Rochefort. Mais Odericus préféra se rendre au château de Surgères et s'adresser directement au duc d'Aquitaine. C'était le mieux, puisque le prince affranchit la terre de Saint-Agnant de toute redevance. Les Eble, les Rodolphe, les Savari de Mauléon ont été successivement les châtelains de Rochefort. Ce dernier, par un acte de 1201, donna, en sa qualité de seigneur de Benon, plusieurs droits dans sa forêt, au prieuré de Notre-Dame-de-Dieu-

Lydon. Les souvenirs historiques du château de Rochefort s'échelonnent dans les XIe, XIIe, XIII et XIVe siècles. Au commencement du XVe siècle, sous Charles VI, Rochefort appartenait au roi qui reçut, le 6 juin 1417, un hommage comme seigneur du château par le sieur de la Garde-aux-Valets. Sous Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier, des seigneurs particuliers possédaient cette châtellenie. Mais, en 1538, elle redevint une possesssion royale; elle fut, peu après, encore distraite du domaine de la couronne; mais elle y fut réunie de nouveau, le 29 août 1553. Lors des guerres du Protestantisme, le château de Rochefort recommença à jouer un rôle important dans l'histoire; sous Louis XIV, il fit place à la nouvelle cité. L'intendant Colbert de Terron obtint, en 1669, de l'évêque de la Rochelle, Henri de Laval, l'autorisation de changer le lieu appelé le *Prêche*, par les Protestants, en une chapelle, confiée au zèle de plusieurs aumôniers. Mais ce secours parut bientôt insuffisant. Colbert de Terron appela à Rochefort des capucins de Charente; il leur donna pour demeure le pavillon de la corderie et leur assigna un revenu de 400 livres. Ce séjour ne leur convenait pas pour une maison régulière. Ils firent des représentations qu'on écouta favorablement. Le roi donna des lettres patentes, et Henri de Laval permit aux capucins de Rochefort de construire leur couvent et leur église. Colbert

de Terron plaça la première pierre de l'église au nom du roi. Les infirmités d'Henri de Laval mirent obstacle à ce qu'il fît la cérémonie de la consécration; l'évêque de Saintes, l'illustre Guillaume de la Brunetière en fut chargé. L'intendant fit tous les frais de cette cérémonie; cette fête fut célébrée pendant huit jours. Les religieux eurent à combattre, dans cette ville, l'hérésie, l'impiété et le libertinage. On le comprend : cette ville alors n'était qu'une colonie de gens de tous les pays et de toutes les religions. Mais le zèle apostolique et tout persuasif des capucins eut d'heureux résultats. En 1684, ils avaient, depuis leur établissement à Rochefort, obtenu *neuf cent cinquante* abjurations, et dans les trois années suivantes ils firent rentrer dans l'unité catholique *six cent trente* Calvinistes. Théodore de Blois, dans son histoire de Rochefort, ajoute : « Les capucins conservent dans leurs archives les actes de toutes ces conversions... »

« Louis XIV, continue le même historien, était aussi attentif à procurer aux matelots des moyens de salut dans les dangers de la navigation, qu'à ménager aux habitants de Rochefort des agréments et des avantages dans le calme de leur ville. C'est ce qui l'engagea à établir, dans ce nouveau port, un séminaire d'aumôniers, destinés pour instruire ceux qui devaient être au service de Sa Majesté, sur ses vaisseaux, et pour leur inspirer, par leurs

exemples et par leurs discours, les maximes du christianisme. »

Pour rendre ces aumôniers dignes de leur vocation et de leur auguste ministère, le roi leur donna pour guides les prêtres de la Mission, disciples du bienheureux Vincent-de-Paul et très-propres à inspirer l'amour de toutes les vertus cléricales. Le marquis de Seignelay fut nommé député du roi, pour l'établissement de ce séminaire. Messire Edme Jolly, supérieur-général de la congrégation de la mission, passa le contrat, de concert avec le marquis, le 15 octobre 1683. Ce supérieur s'engageait, pour lui et pour ceux qui devaient lui succéder, de fournir, à perpétuité, au séminaire de Rochefort, huit prêtres et quatre frères de sa congrégation, pour élever des aumôniers, qui vivaient avec eux en communauté, sous la conduite d'un supérieur, nommé par le chef de la maison de Saint-Lazare de Paris, qui recevait de l'évêque de la Rochelle tous les pouvoirs pour l'administration des sacrements; car ce supérieur de Rochefort remplissait les fonctions curiales dans l'enceinte de l'hôpital de la marine, et, comme dans tous les autres hôpitaux, il était exempt de toute dépendance envers messieurs les curés de la ville. L'acte portait expressément que les missionnaires et les aumôniers étaient obligés de dire, chaque jour, l'*Exaudiat* et l'oraison pour le roi, en répétant trois fois le verset : *Domine*,

salvum fac regem!.. Il était également convenu qu'après la mort du roi, un service annuel aurait lieu en reconnaissance de la fondation de l'hôpital.

Louis XIV avait assigné pour les prêtres et les frères de la mission une somme de 4,800 livres de rente, à raison de 400 livres pour chacun, qu'on pouvait amortir par union de bénéfices ou autrement. Le supérieur recevait du trésorier de la marine 400 livres pour chaque aumônier. Le roi fournissait les vases sacrés et les ornements nécessaires pour le service divin; il entretenait à ses frais, pour les grandes comme pour les moindres réparations, le pavillon de l'hôpital où résidaient habituellement les aumôniers. D'après les ordonnances royales, les missionnaires n'étaient pas soumis aux droits d'entrée pour le vin de leurs provisions et de leurs aumôniers; ils recevaient de lui, chaque année, trois minots de sel.

Louis XIV désira ériger à Rochefort une nouvelle cure; il la donna aux prêtres de la mission, après l'avoir démembrée en toutes formes de l'ancienne église paroissiale. Le nombre des missionnaires, par suite de cette organisation, étant devenu insuffisant, le roi fit la demande à la maison de Saint-Lazare de six autres prêtres, de deux clercs et de deux frères. Il les dota de 3,000 livres de rente, dont 1,000 furent retranchées lorsque s'effectua l'union du prieuré de Saint-Vivien de Saintes à la cure de Rochefort, ainsi que nous

l'avons dit dans le cours de cette histoire. Le supérieur-général des Lazaristes nommait à cette cure et l'évêque de la Rochelle instituait le sujet présenté. Les prêtres de la paroisse et ceux du séminaire ne faisaient qu'une seule communauté, jouissant ensemble des mêmes prérogatives.

« Louis XIV, dit Théodore de Blois, ayant ainsi fondé cette nouvelle cure, comme il n'y avait ni église pour le culte de la religion, ni logement pour les missionnaires, en attendant que Sa Majesté pût pourvoir à l'un et à l'autre, elle ordonna que la chapelle qui avait servi de *temple* aux prétendus réformés du pays, servirait de paroisse, et donna à ceux qui la devaient desservir un logement près de cette chapelle. Ce monarque leur donna encore 3,830 livres pour acheter les meubles et ustensiles nécessaires, et 1,200 livres pour monter leur bibliothèque. Le contrat fut passé, le 10 mars 1687, entre le supérieur-général et le marquis de Seignelay. Mais les missionnaires ne prirent possession que le 15 août 1688, d'une cure qu'ils ont gouvernée en pasteurs selon le cœur de Dieu [1]... »

Nous sommes heureux de léguer un souvenir à la ville de Rochefort. Nous ne pouvons oublier qu'elle reçut, en 1820, les premières bénédictions de notre ministère. Aussi nos vœux pour elle

[1] Voy. *Hist. de Rochefort*, par le P. Théodore de Blois, capucin ; in-4°, p. 50 et suiv.

lui sont-ils sincèrement acquis. Qu'elle soit prospère, et qu'avant tout et que toujours elle soit de plus en plus religieuse et morale.

Henri de Laval mourut en 1693; il fut inhumé dans l'église de l'hôpital Saint-Louis; il eut pour successeur, sur le siège de la Rochelle, Charles-Magdeleine Frézeau de la Frézélière, fils d'un lieutenant-général des armées du roi, gouverneur du château de Saumur. Ce nouveau pontife avait d'abord pris le parti des armes et était colonel d'un régiment de dragons, lorsque la vocation ecclésiastique lui fut donnée. Après les études préalables, il fut chargé de gouverner l'église de Strasbourg en qualité de vicaire-général, et en 1693, il fut sacré à Paris évêque de la Rochelle.

Nous avons sous les yeux plusieurs actes de son administration qui prouvent un grand zèle pour la discipline ecclésiastique et pour l'entretien et la propagation de la foi dans le diocèse confié à sa sollicitude pastorale. En 1697, il donna des lettres de vicaire-général à un doyen de sa cathédrale, nommé l'abbé de Hillérin, prêtre d'un mérite éminent sous tous les rapports; il était docteur de Sorbonne; il avait pris le bonnet en 1690 étant théologal de la Rochelle. Il exerça les fonctions de grand-vicaire sous les évêques de Brancas et de Menou. Nous citerons, au sujet de l'abbé de Hillérin, une lettre qu'il écrivit, en 1746, à un chanoine d'Angers. Elle a trait à la ressource

hypocrite que l'hérésiarque Arnauld de Port-Royal réservait à ses disciples, contre la condamnation portée par le Saint-Siège, du livre de Jansénius. « L'unique preuve d'obéissance, disait ce chef des ennemis de l'Eglise, qu'on puisse exiger d'un catholique, est de s'abstenir de toute contestation sur ce fait, et de garder un silence *respectueux*, qui est la plus grande soumission qu'on doive même aux conciles œcumémiques sur ces faits particuliers. » Le *respect* de l'hérésie n'est qu'un voile qui cache sa haine.

La lettre de l'abbé de Hillérin est curieuse dans ce sens qu'elle met à découvert toute la supercherie d'une secte digne du mépris de tous les siècles:

« J'apprends, mandait-il sous la date du 7 mars, avec une agréable surprise, que vous souhaitez d'être informé exactement d'une aventure dont me fit part, il y a soixante ans, le révérend père Thomassin, prêtre de l'Oratoire, dont l'érudition et la piété sont connues dans toute l'Eglise chrétienne. Quelle joie pour moi, si une conversation de deux heures, qu'un ami me procura avec un grand homme, pouvait aujourd'hui devenir utile à l'Eglise! Je n'ai vu ce père qu'une fois, car il ne voyait personne en ce temps-là, et on regarda comme une faveur singulière le temps qu'il eut la bonté de m'accorder. J'en avais besoin pour m'éclaircir de quelques difficultés sur les matières de la grâce. Il me dit très-peu de chose pour cela,

et pensa uniquement à m'affermir dans l'amour et l'obéissance qu'on doit à l'Église, et à m'empêcher de tomber en certains pièges qu'on me tendait et dont on l'avait instruit. Je demeurais alors au séminaire de Saint-Magloire.

« A cette occasion, il me dit ce qui s'était passé il y avait long-temps, et que j'ai bien retenu, l'ayant raconté à plusieurs personnes, et l'ayant même donné une fois par écrit.

« Lorsque la bulle d'Innocent X eut été rendue publique et acceptée par les évêques de France, il se tint, dans le faubourg Saint-Jacques, une assemblée des principaux messieurs de Port-Royal : ils étaient trente-deux, et le père Thomassin y avait été appelé. Il était alors dans le parti janséniste ; et, quoique fort jeune théologien, il m'avoua qu'on avait pour lui beaucoup de considération. Il avait le cœur droit et l'esprit lumineux ; cela paraît par ses ouvrages.

« Là, on mit sur le tapis la bulle du pape et on demanda ce qu'il y avait à faire. Je l'interrompis : Eh ! mon père, lui dis-je, il n'y avait qu'un parti à prendre. Vous le croyez, me répondit-il en souriant, et vous pensez bien ; je vous assure pourtant qu'aucun ne conclut pour l'obéissance. Celui qui approcha le plus fut M. Pascal. Il réfuta avec sa droiture naturelle ceux qui avaient tergiversé sur le sens des propositions, comme ils avaient fait à Rome ; il reconnut que c'était à

eux que le pape en voulait et que leurs sentiments étaient condamnés; partant, qu'il fallait se soumettre et reconnaître leur tort, ou attaquer le pape même sur sa condamnation ; qu'il leur avait ouï dire que le pape n'était point infaillible, qu'il fallait donc appeler de son jugement à quelque autorité supérieure; qu'il n'y avait au-dessus du pape que le concile général. Toute l'assemblée parut applaudir à l'expédient proposé.

« Alors, M. Arnauld voyant un murmure d'approbation, et craignant que l'assemblée ne donnât dans ce moyen d'appel, demanda audience : il s'y opposa fortement et représenta que cette voie d'appel n'avait été proposée que par des hérétiques. Il cita les endroits de Saint-Augustin connus de tout le monde, et dit qu'on serait bien fondé à les traiter d'hérétiques; que jamais on ne finirait aucune contestation dans l'Eglise, et autres raisons qu'on a tant fait valoir contre les appelants de nos jours, et dont le père Thomassin me dit s'être servi dans une de ses dissertations sur les conciles. Que faire, dirent ces messieurs ? Il aurait été aisé de répondre, me dit en souriant ce bon père, mais la prévention était trop forte. Ce fut alors que M. Arnauld exposa ce nouveau dénoûment qui a causé tant de scandale dans l'Église de France : la distinction du fait et du droit qui a ouvert la porte à tous les mensonges, les duplicités et les fourberies les plus insignes. J'y

donnai alors les mains, me dit-il, en levant les épaules ; quel tort on a fait à l'Eglise !... M. Arnauld, ajouta-t-il en gémissant, craignait les foudres de Rome ; c'est ainsi qu'il les appelait. Sur qui, en effet, cette pierre a-t-elle tombé, qui n'en ait été écrasé ? Là finit notre conversation. »

Malgré son faux-fuyant, Arnauld ne parvint pas, à la faveur *du silence respectueux*, à sauver ses disciples *des foudres de Rome*. On sait que le Souverain-Pontife, Clément XI, condamna, par une bulle du 16 juillet 1705, ce *silence* hypocrite, comme étant bien loin de suffire pour caractériser l'obéissance entière, humble et filiale qui est due aux constitutions apostoliques.

L'abbé de Hillérin, profondément attaché aux doctrines de l'Église, se montra, toute sa vie, un modèle de vertus sacerdotales. Il conserva, jusqu'à la fin de sa longue carrière, l'usage le plus parfait de toutes ses facultés. Il mourut plein de jours et de mérites, à l'âge de 89 ans, au mois d'octobre 1748 [1]. L'église de l'hôpital Saint-Louis fut le lieu de sa sépulture.

L'évêque de la Rochelle, en 1702, termina sa vie, après neuf ans d'épiscopat. La même année, il eut pour successeur Étienne de Champflour,

[1] Voy. *Confér. d'Angers*, vol. XVIIe; Traité de la grâce, t. 2. p. 270. 2e édit. Gauthier frères, 1830, publié par M. Gousset, profes. de théol., au séminaire de Besançon.

dont la vie fut également édifiante, et la mort, celle des justes, arrivée en 1724. Ce prélat fit plusieurs ordonnances en faveur des assemblées ecclésiastiques et donna des réglements synodaux où l'on remarque toute la sagesse d'un évêque désireux que ses prêtres soient toujours l'exemple du troupeau. Ce pieux évêque connaissait particulièrement le père de Montfort, dont nous avons eu occasion déjà d'entretenir le lecteur. Il l'appela à la Rochelle et, appréciant la sainteté de cet homme apostolique, il sut le conserver pour toujours à son diocèse. L'historien de sa vie raconte ainsi l'arrivée de l'homme de Dieu dans la ville épiscopale. « Le saint voyageur quitta Luçon dès le lendemain, et arriva le jour même à la Rochelle, mais si tard qu'il lui fallut coucher à l'auberge. Il n'y fit pas grands frais; toute sa dépense avec celle de son compagnon n'excéda pas une douzaine de sous. Cependant, comment payer cette modique somme, dont il n'avait pas seulement le premier denier? Il laissa son bâton en gage, avec promesse de le retirer bientôt, et s'en alla droit à l'hôpital. C'était là que son cœur le portait toujours. Après avoir dit la messe, il fut visiter les malades et leur parla avec son onction ordinaire. Une personne pieuse, Mlle Prévôt, témoin de ces divers actes de piété et de charité, rencontrant, au sortir de l'hôpital, un des directeurs du séminaire, ne put s'empêcher de lui parler

avec admiration du prêtre étranger qu'elle venait de voir. Au portrait qu'elle lui en fit, celui-ci, qui avait autrefois connu particulièrement Montfort, et qui, sans doute, s'attendait à son arrivée prochaine, n'eut pas de peine à le reconnaître. Ce qu'il en dit, de son côté, fit désirer à la pieuse demoiselle le bonheur de le loger dans sa maison. Transportée de joie, elle retourna donc aussitôt à l'hôpital et pressa le saint prêtre de venir, avec son compagnon, prendre un logement chez elle. On pense bien que Montfort ne tarda pas à recouvrer son bâton. Dès le jour même, l'évêque de la Rochelle lui donna les témoignages les plus expressifs d'une confiance que rien ne put jamais altérer et qui fixa jusqu'à la mort le saint prêtre dans le diocèse de M. de Champflour. »

Désirant de plus en plus se donner une idée exacte du talent et du zèle du missionnaire, le prélat voulut d'abord le faire travailler dans la campagne; la paroisse de Lhoumeau, située à quelque distance de la ville, fut le champ que Montfort eut à exploiter. Le ciel répandit d'abondantes bénédictions sur ses travaux; on reconnut en lui toutes les vertus de l'homme apostolique, uniquement attentif à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. De Champflour, pontife judicieux et saint, vit bientôt par lui-même tout ce qu'il avait droit d'attendre des principes, de la conduite et du dévoûment du vertueux prêtre.

Il le rappela à la Rochelle. Quatre missions successives furent confiées à l'activité de son zèle. Il donna la première à l'hôpital de Saint-Louis. L'affluence fut si grande, que la chapelle devint insuffisante pour contenir le nombre des auditeurs. Montfort transporta sa chaire dans la cour, plus spacieuse que l'église, et là, livra son âme à toute l'ardeur de sa foi et de sa charité. Bientôt il préféra l'église des Dominicains, comme étant plus commode et plus vaste; il se détermina à ce choix par le désir de réunir les hommes pour les exercices d'une mission donnée exclusivement pour eux; les femmes jouirent ensuite elles-mêmes de ce précieux avantage.

On voulait qu'il traitât les points de controverse dans une ville qui avait été le boulevard du Protestantisme; quoique très-capable de remplir cette tâche, Montfort préféra imiter le zèle de saint Dominique contre l'erreur des Albigeois; après avoir mis dans tout leur jour les vérités fondamentales de la Religion, il aimait à donner aux fidèles de solides instructions sur la dévotion envers la sainte Vierge, cherchant à faire apprécier tout ce qu'il y a de beau et d'utile dans la pratique du rosaire. Qu'un prédicateur est éloquent quand il sait mériter la protection de la reine des anges! Il s'expose, il est vrai, à la critique amère et dédaigneuse des hommes futiles, qui ne comprennent rien au sublime talent qui vient de Dieu et

qui ne se propose que sa gloire; mais que lui importe? Ne sait-il pas que la prédication évangélique ne vient ni de l'Académie ni du Lycée, seulement du ciel, son principe et son terme! Le vénérable Montfort était heureux de cette conviction : aussi sa confiance en Marie ne fut-elle point trompée. Sa voix avait une puissance miraculeuse sur les esprits et sur les cœurs; les tristes victimes de l'hérésie, comme les esclaves de l'iniquité et des passions, ne pouvaient l'entendre sans se sentir émus jusqu'aux larmes. Souvent le missionnaire était obligé de s'interrompre pour prier ses auditeurs de modérer leurs gémissements et leurs sanglots. Les conséquences de ces émotions de la grâce produisaient des retours sincères vers la vérité et la vertu, et les confessionnaux étaient entourés, comme la chaire, d'une foule docile aux avertissements de la foi et de la conscience.

« Entre toutes les conversions de Calvinistes qu'opéra le ministère de l'homme de Dieu, ajoute encore l'historien déjà cité, une surtout fit grand bruit et mérite d'être rapportée. Mme de Mailly était, par sa naissance et son esprit, l'un des plus forts soutiens de l'hérésie; ce qu'elle entendait raconter des discours et de la vertu du missionnaire lui fit désirer de le voir, et une demoiselle catholique de ses amies lui en facilita les moyens. Comme il était besoin d'un grand secret pour ne pas éveiller les soupçons des Calvinistes, on

convint d'un rendez-vous dans un village près de la Rochelle. L'entretien y roula tout entier sur la religion. La dame proposa ses doutes, et fut pleinement satisfaite sur tous les points. La manière claire et simple dont le missionnaire lui développa ensuite la vérité catholique, acheva de porter la lumière dans son esprit. Mais la sainteté que respirait la conversation et tout l'extérieur de Montfort, fit, plus que tout le reste, impression sur cette âme droite et pure. A la fin de ce premier entretien, elle était déjà presque entièrement convertie. Elle quitta le saint prêtre en le conjurant de lui continuer ses soins et ses prières. Bientôt elle consola l'Eglise par une abjuration solennelle dont sa piété constante prouva la sincérité. Elle attribuait particulièrement son retour à la dévotion que Montfort lui avait inspirée pour la Sainte Vierge, et, jusqu'à sa mort, elle en témoigna, chaque jour, sa reconnaissance à Marie par la récitation du saint rosaire. »

L'homme apostolique donna une mission aux soldats de la garnison; sa voix eut du retentissement dans des cœurs énergiques et généreux; la grâce produisit des merveilles dans ces âmes grandes et dociles. La procession militaire qui termina les exercices de cette mission mémorable, ne fut pas seulement belle et pompeuse, elle fut surtout édifiante par la piété de ces guerriers fidèles qui savaient rester fiers à l'ennemi et se mon-

trer humbles devant Dieu. « Montfort termina ses missions de la Rochelle par l'érection de deux croix, l'une à la porte Saint-Nicolas, et l'autre à la porte Dauphine. Cette dernière surtout fut plantée au milieu d'un grand concours, et avec une solennité extraordinaire. Le saint missionnaire, placé au pied de la croix, commençait à parler, quand, tout-à-coup, mille voix s'écrièrent : *Miracle! miracle! Nous voyons des croix en l'air!*

« Ces cris durèrent au moins un quart-d'heure. Comment supposer que tant de personnes se fussent ainsi concertées pour assurer un mensonge? Bien d'autres apparitions de ce genre, et, de nos jours, celle de la croix de Migné, rendent ce fait encore plus facile à croire. [1]»

Mais plus le vénérable prêtre était dévoué à tout ce qui pouvait établir le règne de Dieu dans les cœurs, plus l'ennemi de tout bien lui déclarait une guerre acharnée. Ses succès soulevaient contre lui une foule d'hommes à lumières courtes, à science minime, à talents moins qu'ordinaires, à zèle suspect, à vertus plus douteuses encore, et assez pleins d'eux-mêmes pour critiquer amèrement ce qu'ils étaient incapables d'imiter. Cette race jalouse se coalisait avec les libertins et les hérétiques contre Montfort, qui se trouvait assailli par tout ce qu'ont coutume d'employer contre la

[1] *Vie de Montfort*, liv. 4e, ch. 1, pag. 243. édit. 1839.

vertu les partisans du vice. Chansons piquantes, calomnies odieuses, insultes grossières, menaces réitérées, tentative d'assassinat, tels furent les éléments mis en jeu par l'enfer, pour nuire à l'œuvre de Dieu. On désirait surtout le rendre suspect auprès de l'évêque, et le perdre de réputation dans l'esprit du pontife, moyen atroce qui ne put être inspiré qu'à des âmes basses et profondément perverties. Heureusement pour l'honneur et l'efficacité du ministère du saint prêtre, le prélat n'était pas homme à se laisser surprendre. La calomnie fut maladroite, et loin d'enlever à Montfort l'affection et la confiance de l'évêque de la Rochelle, elle lui donna au contraire de nouveaux titres à sa confiance et à son affection. Ne pouvant le perdre par les coups de langue de la haine, on chercha à le faire périr par le poignard de l'assassin ; un guet-à-pens l'attendait dans une rue appelée *de la Rochelle* ; Dieu ne permit pas que son serviteur en devînt victime. « Ce danger n'est pas le seul, continue l'auteur de sa vie, auquel Montfort ait été exposé, durant ses missions de la Rochelle. Certains Calvinistes, outrés de voir, chaque jour, quelques-uns des leurs arrachés à l'hérésie par les prédications du saint missionnaire, jugèrent plus aisé de le faire périr que de lui répondre. Ils trouvèrent le moyen de glisser du poison dans un bouillon qu'il devait prendre en descendant de chaire. Montfort en ressentit les

effets, et l'on s'empressa de lui donner tous les remèdes convenables; mais il en resta toujours considérablement incommodé, et l'on ne peut douter que cet évènement n'ait beaucoup avancé sa mort.»

Cet accident ne l'empêcha pas de se livrer, avec son ardeur accoutumée, à toute l'activité de son zèle et de conquérir à Jésus-Christ grand nombre d'âmes. De retour d'un voyage dans le diocèse de Luçon, il donna une retraite à l'hôpital-général. « De toutes les conversions nouvelles que produisit cette retraite, la plus remarquable fut celle d'une demoiselle Bénigne Pagé, fille d'un trésorier de France. Elle avait de l'esprit et toutes les grâces frivoles qui charment le monde. Un jour, elle concerta, avec des officiers et quelques amies, d'aller entendre le bon missionnaire pour le distraire, s'il était possible, lui occasionner quelque sortie dont on pût se prévaloir, ou tout au moins s'amuser ensuite à ses dépens. S'étant, en conséquence, habillée d'une façon très-peu décente, elle fut se placer précisément en face du prédicateur. Le saint prêtre l'aperçut en se rendant à la chaire; mais il se contenta d'un regard de compassion, et, après s'être un instant tourné vers le Saint-Sacrement, sans doute pour lui recommander cette pauvre aveugle, il commença son sermon. Bientôt tout le monde fondit en pleurs, et Mlle Pagé comme les autres. Mais, chose plus merveilleuse encore, elle ne s'en tint point à des

larmes stériles. Le sermon fini, elle resta à l'Église. Sa compagnie eut beau la faire appeler, ce fut en vain. Après s'en être délivrée par ses délais affectés, elle se fit conduire chez le missionnaire, et eut avec lui un entretien de deux heures. De retour chez elle, sans déclarer son projet à personne, elle passa la nuit à mettre ses affaires en ordre, et, dès le lendemain matin, elle alla se renfermer pour toujours chez les religieuses de Sainte-Claire. Tous les efforts de l'enfer et du monde ne purent l'en arracher, et, pendant plus de trente ans qu'elle y vécut, sous le nom de *Sœur Louise*, elle ne cessa d'y offrir un parfait modèle de pénitence et de ferveur [1].»

Montfort, qui aimait à vivifier son zèle par le recueillement et l'oraison, se choisit un ermitage dans le faubourg Saint-Éloi, près de la Rochelle. C'est de là qu'il s'élança encore dans la carrière des missions. Thairé, Saint-Vivien, Esnandes, Courçon, Fouras, l'île d'Aix, Saint-Laurent-de-la-Prée et plusieurs autres paroisses furent successivement évangélisées par lui. Etienne de Champflour seconda le zèle de cet homme de Dieu, pour l'œuvre de l'institution des Filles de la Sagesse, qui se chargèrent, à la demande du pontife, de la direction dans sa ville épiscopale de l'école des filles. Après cet établissement, il se retira à Saint-Laurent-sur-

[1] *Vie de Montfort*, déjà citée.

Sèvre, où il mourut, en 1716, comme il avait vécu, plein de grâces et de mérites devant Dieu et devant les hommes. Il a fait du bien dans ce diocèse, pendant qu'il habitait la terre; qu'il le favorise et le protège encore du haut du ciel, où l'ont élevé ses vertus!

Si la foi et la charité de l'apôtre édifiaient l'Église de la Rochelle, l'hérésie et ses scandales agitaient la France. Les Jansénistes intriguaient en toute manière pour assurer au livre de Quesnel un triomphe dont ils espéraient beaucoup pour le règne et le succès de leurs erreurs. S'ils étaient déjà parvenus à surprendre les suffrages de quelques prélats, peu habiles à découvrir le venin de cette secte odieuse, si déjà le cardinal de Noailles avait cédé aux perfides insinuations du Jansénisme, en donnant une entière adhésion au livre de Quesnel qu'il aurait dû flétrir, l'évêque de la Rochelle, Etienne de Champflour et l'évêque de Luçon, Jean-François de Valderie-de-Lescure, se montrèrent les dignes défenseurs de la saine doctrine de l'Église. Le coup-d'œil d'Étienne de Champflour, n'étant encore que vicaire-général de Clermont, avait découvert la fausseté hypocrite des novateurs dans le fameux *cas de conscience*, contre lequel il fut le premier à s'élever avec toute l'énergie de sa foi. Pour parvenir à venger l'enseignement de l'Église contre la décision des quarante docteurs de la Sorbonne, il écrivit

à Bossuet, qui applaudit à son zèle judicieux et lui prêta sa puissante coopération dans une affaire délicate qui intéressait également tous les évêques.

Les deux évêques de la Rochelle et de Luçon, pontifes très-distingués par leur orthodoxie et leurs lumières, voyant le mal qu'allait produire de plus en plus l'hérésie, firent imprimer, de concert, à la Rochelle, une instruction pastorale qui portait condamnation du livre de Quesnel. Depuis trois ans, les deux prélats avaient médité leur instruction, qui forme un traité sur la grâce; dans la première partie il était clairement démontré que les cinq propositions étaient péremptoirement contenues dans le livre de Jansénius et renouvelées dans celui de Quesnel; dans la seconde partie, afin de mieux confondre les novateurs qui s'appuyaient des passages de Saint-Augustin, qu'ils torturaient à la manière de tous les hérétiques, les prélats faisaient voir que les dogmes de Quesnel et de Jansénius étaient en tous points opposés à la doctrine de l'évêque d'Hippone. A l'occasion de ce savant écrit, l'abbé de Langeron mandait à l'abbé Chalmette, chanoine de la Rochelle :

« Je ne puis vous dire trop de bien, monsieur, de l'ouvrage que M. l'évêque de la Rochelle m'a fait l'honneur de me confier. Il est très-clair, très-profond, très-décisif, et je suis persuadé qu'il fera de très-grands biens. Cet ouvrage se soutient partout, et est toujours égal à lui-même. M. l'ar-

chevêque (Fénélon) pense la même chose et est vivement touché du zèle de votre prélat, et remercie Dieu de donner en sa personne un évêque aussi pieux et aussi savant à son Église[1]. »

De Champflour et de Lescure avaient voulu, par cette instruction, prémunir leur troupeau contre les effets désastreux de l'erreur; c'est ainsi qu'ils s'en exprimaient dans la lettre qu'ils adressèrent à Clément XI, sous la date des Calendes de janvier 1711[2]. Mais un incident tout-à-fait imprévu lui donna de l'importance. L'imprimeur de la Rochelle, afin d'en assurer un plus grand débit, en adressa de nombreux exemplaires dans la capitale du royaume. Des affiches furent placées dans tous les carrefours de Paris, aux portes des églises et à celle du palais archi-épiscopal. Cet usage ordinaire n'avait rien d'offensif et d'hostile; mais cette instruction condamnait sans égard un livre que l'archevêque de Paris avait approuvé fort maladroitement et même proposé aux fidèles comme *le pain des forts et le lait des faibles!* Il prit donc pour une insulte personnelle l'affiche qu'on avait placardée à la porte de son palais. Quelques collègues de l'archevêque prirent part à son mécontentement; ils se préoccupèrent de la prétendue injure faite à l'épiscopat; c'était des intérêts de

[1] *Corresp. de Fénélon*, tom. 26.

[2] Tom. 26, pag. 285; Lett. 194.

l'Église qu'il convenait de se préoccuper et des dangers qui menaçaient la foi. La chose devint grave. On défendit *les réflexions morales de Quesnel;* jusques alors elles n'avaient été défendues que par les Jansénistes. Des prélats firent de leur défense une affaire d'honneur ; cependant ils étaient doués de lumières et de vertus; chez un évêque il faut qu'elles soient éminentes. Il fallait moins d'amour-propre et plus d'humilité; ils devaient oublier la question des vaines susceptibilités : on ne les aurait pas vus céder à une molle complaisance, à une politique lâche et à des considérations purement humaines. La basse flatterie eut aussi son langage officieux : au lieu de confirmer généreusement la condamnation qu'avaient portée les évêques de la Rochelle et de Luçon, les prélats courtisans s'efforcèrent de démontrer que le mécontentement de l'archevêque était fondé ; qu'on ne devait pas réprouver un ouvrage qu'il avait *solennellement* approuvé; que les lois *de la bienséance* et du droit canonique avaient été enfreintes. Ce langage ridicule et si peu orthodoxe ne fit qu'aigrir l'âme du cardinal de Noailles.

« En vain, ajoute l'histoire de cette triste époque, des personnes bien intentionnées cherchèrent à lui faire entendre que les *réflexions morales* étaient véritablement condamnables; que sa bonne foi avait été surprise par les docteurs mêmes qu'il avait chargés de leur correction; de plus, qu'elles

avaient donné du scandale et que les évêques de France, de temps immémorial, étaient en possession de faire distribuer leurs mandements dans la capitale du royaume. Une délicatesse excessive ferma dans son esprit tout accès à ces raisons péremptoires; toujours il se persuada qu'on n'avait censuré ce livre que parce qu'il l'avait approuvé, et il fit éclater son ressentiment contre les auteurs de la censure. L'amour-propre, dans tous les rangs, est sujet à d'étranges petitesses !

« MM. de la Rochelle et de Luçon avaient chacun au séminaire de Saint-Sulpice un de leurs neveux. Le premier effet du ressentiment tomba sur ces jeunes abbés. L'archevêque voulut croire qu'ils avaient affiché aux portes de son palais le mandement de leurs oncles. Rien n'était plus faux que cette imputation dénuée de toute apparence, même de preuve. Ces abbés vivaient au séminaire avec édification, dans toute la régularité et l'esprit de retraite qu'on a toujours maintenu avec tant de soin dans cette pieuse maison. N'importe; le supérieur eut ordre de les renvoyer sur l'unique raison qu'on était mécontent de leurs oncles. Surpris et vivement piqués d'une pareille insulte, ces prélats portèrent directement leurs plaintes au roi : »

Cette lettre est un monument de sagesse, de modération et d'orthodoxie; nous la citons textuellement :

Sire,

« La voix publique a sans doute appris à Votre Majesté comment M. le cardinal de Noailles a cru devoir punir, dans la personne de nos neveux, la censure que nous avons prononcée contre le *Nouveau Testament* du P. Quesnel.

« Nous sommes bien persuadés, Sire, que Votre Majesté ne saurait approuver une conduite qu'elle vient encore tout récemment de condamner par un exemple éclatant [1]. Ce n'est donc point pour lui faire connaître l'injustice qui nous est faite, que nous prenons la liberté de lui écrire; mais ce n'est pas non plus pour nous en plaindre par rapport à nos intérêts particuliers.

« Oui, Sire, s'il n'y avait que nos deux personnes et celles de nos proches intéressées dans cette affaire, nous prendrions le parti de souffrir en silence, et nous nous ferions même un plaisir de souffrir pour une si juste cause. Mais nous est-il permis d'oublier ce que nous devons en cette occasion à l'Église, et en particulier à la liberté du saint ministère dont il a plu à Dieu de nous honorer par le choix de Votre Majesté?

« En effet, Sire, il ne s'agit de rien moins ici que de laisser prévaloir l'hérésie, si les évêques se taisent; ou, s'ils parlent, de scandaliser les

[1] On croit que Louis XIV avait déjà manifesté son mécontentement au cardinal de Noailles.

peuples, qui verront un autre évêque s'élever publiquement contre ses confrères, et leur donner les marques les plus éclatantes de son ressentiment.

« Nous le disons à Votre Majesté, avec la plus vive douleur : l'erreur fait chaque jour d'immenses progrès par le moyen de plusieurs livres, les uns dédiés à M. le cardinal, d'autres approuvés de lui, ou par gens à lui, tous venant d'auteurs qui lui sont chers. L'étrange situation que celle où les évêques vont se trouver ! Regarderont-ils tranquillement, chacun dans leur diocèse, la portion du troupeau que le Seigneur leur a confiée, s'empoisonner dans ces livres pernicieux? Parleront-ils, au péril, ne disons point de se voir maltraités dans leurs personnes ou dans les membres de leur famille, car ils doivent compter cela pour rien; mais au péril de voir éclater des ressentiments scandaleux qui déshonorent l'épiscopat, au péril de voir ces mauvais livres soutenus et autorisés par ceux qui devraient être les premiers à les proscrire ?

« Mais, pour ne parler ici que du *Nouveau Testament* du P. Quesnel, le plus contagieux de tous ces livres, feu M. l'évêque de Chartres, (Votre Majesté le sait) après l'avoir supprimé dans son diocèse autant qu'il lui avait été possible, s'était enfin résolu de le flétrir juridiquement par une censure publique, lorsque la mort nous a enlevé

ce prélat, dont la mémoire sera toujours précieuse au clergé de France. Votre Majesté le sait encore; plusieurs évêques ont effectivement condamné ce dangereux ouvrage, sans que M. le cardinal ait cru devoir en prendre la défense. Devions-nous attendre que, faisant seulement ce que plusieurs autres de nos confrères avaient fait avant nous, sans qu'il parût y trouver à redire, nous verrions éclater son indignation contre nous seuls?

« Respectant, à la tête du *Nouveau Testament* dont il s'agit, l'approbation dont M. le cardinal l'avait malheureusement honoré, nous aurions bien voulu ne le condamner qu'après qu'il l'aurait condamné lui-même. Nous nous sommes même flattés qu'il donnerait enfin cet exemple à l'Église, surtout depuis que nous avons vu le Souverain-Pontife s'expliquer, et condamner ce pernicieux ouvrage. Enfin, nous n'avons parlé que quand nous avons désespéré que M. le cardinal voulût parler lui-même, et lorsque la contagion, gagnant de tous côtés, ne nous a plus permis de nous taire.

« Les raisons que l'on a eues, Sire, de suspendre en France la publication du jugement du Souverain-Pontife, touchant le *Nouveau Testament* du P. Quesnel, bien loin de nous dispenser de publier notre jugement particulier, nous obligeaient au contraire à le faire au plus tôt. Plus le mal était reconnu, plus il paraissait grand,

moins il y avait de temps à perdre pour arrêter la contagion.

« Nous avons donc parlé, Sire, parce qu'il ne nous était plus possible de garder le silence : mais comment l'avons nous fait? M. le cardinal peut-il se plaindre que nous ayons manqué en rien à ce qui était dû à son rang et à son caractère? Avons-nous dit, dans la censure, un seul mot de lui, ou qu'il dût prendre pour lui? Tout notre crime donc est d'avoir condamné un livre qui inspire la révolte et l'erreur, et qu'il avait eu le malheur d'approuver.

« En effet, sommes-nous la cause que M. le cardinal ait approuvé ce livre? L'avons-nous empêché de rectifier ce qu'il avait fait, et de se conformer en cela au jugement du Souverain-Pontife? Fallait-il laisser entre les mains des fidèles un livre qui corrompait leur foi, qui portait et qui nourrissait, dans les communautés où il était admis, le mépris de toutes les puissances légitimes? Fallait-il le laisser, ce livre, entre les mains des fidèles, parce que M. le cardinal avait été surpris, et l'avait trouvé orthodoxe? Où en serait l'Église, si les évêques étaient touchés de ces vues humaines, jusqu'à oublier ce qu'ils doivent au dépôt de la foi et au salut de leur troupeau?

« Tout le monde le sait, ce fut par une foule de ces prétendus livres de piété, et surtout de livres sur l'Écriture, que les premiers Calvinistes infec-

tèrent le royaume. Ces livres répandirent, en moins de rien, la contagion partout, et furent les principales sources de ces prodigieux ravages que l'hérésie a faits parmi nous, pendant un siècle, et que Votre Majesté seule a su réparer. Ces maux sont trop connus et trop récents, pour ne pas réveiller le zèle des évêques, à la vue des maux semblables que nous commençons à éprouver de toute part.

« Bien loin donc, Sire, que nous soyons ébranlés par le mauvais traitement que nous venons de recevoir, nous sentons, grâce au ciel, notre zèle s'accroître; et, foulant aux pieds toutes les considérations humaines dont un évêque doit rougir, nous allons achever de purger, s'il est possible, nos diocèses de tous les livres infectés du poison des nouvelles erreurs.

« Nous croyons pourtant, Sire, devoir supplier Votre Majesté d'arrêter le scandale qui arriverait, si celui que nous devrions avoir à notre tête, pour faire front à l'hérésie, s'obstinait à nous empêcher de la combattre, et s'il essayait, par de nouveaux chagrins, de nous faire tomber les armes des mains.

« Le dirons-nous à Votre Majesté? Mais que pourrions-nous craindre en parlant au prince le plus religieux et qui aime le plus l'Église? Les nouveautés, en matière de religion, n'ont jamais prévalu dans les États, qu'autant qu'elles ont été approuvées par des évêques puissants et redou-

tables à leurs confrères ; et les plus grands maux de l'Église, sous les empereurs chrétiens, sont venus des évêques des villes impériales, qui abusaient de l'autorité que leur place leur donnait. C'est de quoi l'histoire ecclésiastique nous fournit de bien tristes exemples.

« Maintenez donc, Sire, nous vous en conjurons, maintenez les évêques du premier et du plus chrétien de tous les royaumes, dans la liberté que leur ministère demande, et qu'on tente évidemment de leur ôter. Qu'il nous soit permis, à tous, de marquer hautement aux brebis de nos troupeaux les bons et les mauvais pâturages. En condamnant les livres hérétiques, que nous n'ayons plus à craindre que les sectaires qui les ont faits. Qu'ils nous outragent en sectaires, qu'ils nous déchirent dans leurs libelles : c'est l'esprit de l'hérésie ; nous nous y attendons, et nous nous en faisons gloire.

« Puissiez-vous, Sire, et par le respect que M. le cardinal doit à ce que vous êtes, et par la reconnaissance qu'il doit à vos bienfaits, puissiez-vous obtenir de lui qu'il lève enfin un scandale qui fait depuis long-temps gémir tous les vrais fidèles, en ôtant son approbation et sa protection à un livre qu'il ne peut soutenir que par des voies de fait absolument indignes de son caractère. Il y a, dans la place où il est, une vraie grandeur d'âme à pouvoir confesser qu'on s'est trompé,

ou qu'on a été trompé. Quelle édification pour l'Église dans cet aveu ! Quelle gloire pour Votre Majesté d'avoir refermé cette plaie de l'épiscopat, et de nous avoir tous unis pour seconder votre zèle à exterminer l'erreur ! Il y a lieu de croire que M. le cardinal cédera à ce zèle, auquel rien n'a résisté. Mais si Votre Majesté n'était pas assez heureuse pour faire pencher enfin ce prélat du côté qu'il faut, oserons-nous espérer de votre piété, Sire, que vous ferez retrancher votre privilège du plus pernicieux livre que l'hérésie ait enfanté ?

« Nous supplions encore un coup Votre Majesté d'être persuadée qu'il n'y a aucun ressentiment qui nous fasse agir dans cette occasion, puisque nous sommes remplis d'amour, d'estime et de respect pour M. le cardinal ; mais ce qui nous afflige, c'est qu'avec tout le zèle qu'il a pour l'Église, il ne laisse pas de donner sa confiance à des personnes qui, certainement, ne travaillent qu'à établir la doctrine des nouvelles erreurs.

« Quelque éclatantes que soient toutes vos autres actions, Sire, c'est toujours de ce que vous avez fait pour la religion que vous tirerez votre plus solide gloire. C'est celle-là surtout que nous souhaitons à Votre Majesté, en lui demandant ici sa protection pour nous et pour toute l'Église de France[1]. »

[1] Voy. *Corresp. de Fénélon*, œuv. compl. ; t. 26., p. 326, lettre 207e.

Cette lettre vraiment apostolique ne put pas long-temps rester secrète; l'archevêque de Paris, peint sous de si sombres et cependant de si justes couleurs, porta bientôt au roi ses plaintes amères. Sa Majesté voyait toute autre chose que la sensibilité du cardinal : sa foi vive et son génie supérieur découvraient ce que l'Église aurait à souffrir de cette division dont l'Éminence était la cause et le moteur. Sa sagesse, voulant employer un moyen plus conciliant, et connaissant tout le mérite de MM. de Champflour et de Lescure, n'hésita pas à engager les deux évêques à faire une sorte de satisfaction sur les termes énergiques de leur lettre. Le roi était loin de blâmer la lettre quant au fond; mais il avouait que les expressions pouvaient offrir un caractère de sévérité propre à blesser l'archevêque. Les prélats, sur la demande du souverain, sans attendre ni les menaces ni aucune instance, déclarèrent qu'ils étaient disposés à toutes démarches, à tous sacrifices personnels, quand il s'agissait de déférer aux désirs du roi, qui pour eux seraient toujours des ordres. Cette conduite prouve en faveur de la charité sincère qui les animait. Étienne de Champflour écrivait à ce sujet au P. Letellier :

« L'estime singulière que j'ai de vos lumières et de votre piété, m'a porté à déférer à votre sentiment, à l'égard de ce que nous devons faire, Mgr l'évêque de Luçon et moi, pour contenter

le roi, touchant la satisfaction qu'il nous demande. J'ai considéré, devant Dieu, que vous n'aviez pas moins de zèle pour la religion que nous; qu'étant d'ailleurs plus à portée que nous ne le sommes pour bien juger de ce qui est de ses véritables intérêts, ensuite vous êtes plus en état de discerner que nous-mêmes ce qu'il convient que nous fassions dans les circonstances où nous nous trouvons. J'ai cru me faire un mérite, devant Dieu, de lui sacrifier mon jugement particulier pour me rendre au vôtre; et ainsi j'ai écrit, sans aucun ménagement personnel, tout ce j'ai vu que je pouvais dire sans offenser Dieu, en ne disant rien contre la vérité et le témoignage de ma conscience. »

« Mais, dit un historien, à peine les évêques de la Rochelle et de Luçon se furent-ils exécutés de si bonne grâce, que l'archevêque, sans nul égard ni pour eux, ni pour ses propres engagements, ni pour l'auguste médiation qu'il avait sollicitée, rompit tout avec éclat, publia une ordonnance qui flétrissait le mandement des deux évêques et en défendit expressément la lecture dans son diocèse. Cette conduite du cardinal ne prouvait-elle pas qu'il méritait d'encourir la juste censure des évêques de la Rochelle et de Luçon? Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'étant accusé par ces prélats de favoriser les nouveautés ou les novateurs, il les accusait eux-mêmes, par son

ordonnance, de renouveler dans leur mandement quelques erreurs de Baïus et de Jansénius!... Cette récrimination vraiment originale ne servit qu'à divertir le public, qui crut voir un plaideur embarrassé des témoins qu'on doit produire contre lui, les mettre eux-mêmes en cause, afin d'éluder leurs témoignages. Il eût été plaisant, en effet, qu'un ouvrage, fait exprès contre le Jansénisme par deux prélats éclairés qui n'étaient rien moins que Jansénistes, en eût renouvelé les erreurs. Voilà, néanmoins, ce qu'en jugèrent ou en publièrent plusieurs curés et docteurs de Paris : mais Rome, qui avait d'autres yeux, en jugea différemment et applaudit à la doctrine des deux évêques.»

Le pape leur écrivit, sous la date du 4 juillet 1711 :

« Nos vénérables frères, salut et bénédiction apostolique. Nous n'avons reçu que tard vos lettres du premier janvier de cette année; mais elles ne nous en ont pas été moins agréables : car nous y apprenons avec plaisir quelle est votre sollicitude pastorale pour arracher les rejetons venimeux de l'hérésie jansénienne, qui recroissent chaque jour, et nous avons fort loué votre zèle à poursuivre de plus en plus et à rejeter l'édition perverse et tout-à-fait pernicieuse du *Nouveau Testament*, que nous avons depuis long-temps condamnée et interdite à tous les fidèles; édition où le Nouveau-Testament se trouve corrompu

par une insigne témérité, et infecté, en plus d'une façon, par d'artificieuses réflexions propres à pervertir les âmes simples. En effet, c'est là principalement ce que l'apôtre nous apprend être du ministère épiscopal et du devoir sacerdotal, savoir, d'exhorter selon la saine doctrine, et de reprendre ceux qui la contredisent; et c'est aussi, surtout dans ces temps très-dangereux, ce que nous souhaitons et désirons ardemment, que non-seulement vous, mais tous les autres évêques, en suivant l'exemple et le jugement du siége apostolique, vous fassiez à propos, à la vérité, mais librement et avec fermeté, pour conserver la pureté de la foi catholique.

« Quant à ce que, conformément aux règles de l'ancienne tradition, vous nous avez présenté votre Instruction pastorale en la soumettant au jugement du siége apostolique, nous trouvons cela fait dans l'ordre, et selon l'ancien usage, et nous louons extrêmement la déférence pieuse et vraiment digne des évèques catholiques, que vous témoignez pour le siége souverain de saint Pierre, où le dépôt de la foi est conservé dans sa pureté. Oui, vous êtes véritablement montés, suivant l'oracle divin, au lieu que le Seigneur a choisi, et vous avez consulté la mère et la maîtresse de toutes les Eglises, où l'apôtre saint Pierre, qui vit encore et préside dans son siége, instruit des vérités de la foi ceux qui le consultent. Nous vous

donnons, nos vénérables frères, avec beaucoup d'affection, notre bénédiction apostolique. »

Louis XIV trouva la conduite du cardinal de Noailles tout-à-fait inconvenante. On ne comprenait pas, en effet, à la cour, comment un prélat sage, modéré et toujours circonspect, eût ainsi oublié, à l'égard de son souverain, les lois de la déférence et de la gratitude. Cet oubli alla jusqu'à lui faire mépriser la médiation royale qu'il avait demandée et obtenue si honorablement. Déjà, le monarque était peu satisfait de l'archevêque, dont la franchise lui avait paru suspecte, lors de l'explication que Clément XI avait eue avec le clergé de France, à l'époque de la réception de la Bulle *Vineam Domini Sabaoth*. Le cardinal avait présidé l'assemblée, et, en qualité de président, il avait été chargé de faire parvenir au pape les explications du clergé. *Trois ans* s'écoulèrent et il n'avait pas encore rempli sa mission auprès du Saint-Siège!.. Clément XI s'en plaignit à Louis XIV, qui ne tarda pas à faire connaître à l'archevêque sa surprise et son mécontentement. Celui-ci voulut employer des subterfuges, comme il le savait faire, et enfin la lettre explicative partit pour Rome.

Mais jusqu'où les vaines prétentions d'un amour-propre aveugle, exigeant, ne vont-elles pas!.. Au moment de l'arrivée de la lettre si tardivement expédiée, le pape venait de publier son décret apostolique contre les Réflexions morales de Quesnel.

L'archevêque de Paris se montra très-mécontent de Clément XI, comme si, en condamnant le livre hérétique, le Souverain-Pontife avait manqué aux égards en n'en prévenant pas son Eminence. Après bien des fautes impardonnables, dit le continuateur de Bérault-Bercastel, le cardinal, dans son différend avec les évêques de la Rochelle et de Luçon, ayant manqué de nouveau à Sa Majesté et méprisé en quelque sorte sa médiation, le roi lui fit écrire, par un secrétaire d'État, que, puisqu'il prenait le parti de se faire lui-même justice, il était inutile qu'il vînt désormais à la cour, et qu'on lui défendait d'y paraître jusqu'à nouvel ordre. Le prélat eut recours aux amis puissants de sa maison, et voulut cependant justifier sa conduite (justification qui nous paraît fort difficile et que consciencieusement nous ne voudrions pas entreprendre). Madame de Maintenon lui répondit que sa conduite avec MM. de la Rochelle et de Luçon n'était qu'une pure vengeance, et qu'à la cour on lui portait compassion d'être livré à des conseils pernicieux. Elle pria néanmoins M. l'évêque de Chartres et le curé de Saint-Sulpice, M. de la Chétardie, qui était en grande réputation d'esprit et de vertu, de s'employer aux moyens d'assoupir une dispute qui devenait chaque jour plus sérieuse. En effet, il ne s'agissait plus simplement d'une querelle particulière à deux évêques : bien d'autres prélats commençaient à prendre

leur parti, qu'ils regardaient, à juste titre, comme celui de l'Eglise; et déjà l'évêque de Gap, à leur exemple, avait condamné les *Réflexions morales*.

« Les deux médiateurs entrèrent parfaitement dans ces vues, et, allant droit au fait, ils dirent nettement à M. de Noailles que le seul moyen de satisfaire à son devoir, aussi bien qu'au roi, c'était de se laver du soupçon de Jansénisme, et que le seul moyen de dissiper ce soupçon, c'était d'abandonner le livre des Réflexions morales : mais c'était le plus grand malheur pour lui que la honte de reculer. A tout ce qu'on put lui dire, il répondit que *ses ennemis* n'avaient attaqué ce livre que pour faire de sa personne l'objet de la risée publique, et que, s'il l'abandonnait, ce serait leur donner gain de cause. Madame de Maintenon, prenant toujours pitié d'une pusillanimité bien pitoyable en effet, inspira le même sentiment au roi, en lui faisant espérer que, s'il daignait encore marquer quelque intérêt pour la conciliation des esprits, le cardinal de Noailles ne refuserait pas de s'y prêter. Là-dessus, Sa Majesté leva la défense qu'avait eue le cardinal de paraître à la cour, et nomma quelques seigneurs ecclésiastiques et laïques du premier ordre, le Dauphin à la tête, pour terminer d'abord ce qu'il y avait de personnel entre l'archevêque et les évêques de la Rochelle et de Luçon. » Cet excellent prince

leur écrivait de Fontainebleau, le 18 juillet 1711:

« Le roy m'ayant chargé, messieurs, de prendre connaissance des affaires qui sont entre M. le cardinal de Noailles et vous, pour luy en rendre compte, j'y ai travaillé depuis six semaines, ayant toujours eu pour but le bien de l'Eglise et l'honneur de ses ministres. Il se pourrait bien faire qu'enfin je parviendrais à ce que j'ai désiré. Cependant, comme la délivrance de la lettre que vous avez confiée au roy et qu'il m'a remise entre les mains pourrait estre nécessaire, je vous écris celle-cy, avec sa permission, pour vous demander la liberté d'user de la vostre quand on le croira utile pour finir des affaires d'une telle conséquence. Je suis bien aise que cette occasion me donne lieu de vous assurer moy-mesme de l'estime que j'ay pour vous. »

« Louis. »

L'espérance que faisait naître cette haute médiation fut encore trompée. Le cardinal ne voulut rien faire de ce qu'avaient concerté les médiateurs. Le roi permit alors aux deux évêques de se pourvoir à Rome; ce qu'il avait empêché jusques-là. En conséquence, le marquis de la Vrillière écrivit en ces termes à l'évêque de la Rochelle :

« Le roi ne voyant plus d'apparence, présentement, que les différends que vous avez conjointement avec M. l'évêque de Luçon, contre M. le cardinal de Noailles, puissent se terminer ici par

voie d'accommodement, Sa Majesté me commande de vous écrire qu'elle vous permet à l'un et à l'autre de vous pourvoir à Rome, ainsi que vous l'estimerez à propos. »

L'hérésie est téméraire, opiniâtre, présomptueuse; elle veut triompher; peu lui importent les lois de la conscience et de l'équité. La vérité catholique n'a point ces caractères de brusquerie, d'audace; sa marche est prudente, discrète, et surtout déterminée par l'esprit de paix et de charité qui ne l'abandonne jamais. Quoique la conduite du cardinal de Noailles méritât qu'on oubliât à son égard les délicates convenances qu'inspirait aux deux évêques le sentiment d'une véritable compassion, Etienne de Champflour, à la nouvelle de la permission du roi, éprouva les plus terribles perplexités. Il eut recours à la sagesse, à la modération, aux lumières du savant et pieux archevêque de Cambrai, Fénélon.

« Permettez-moi, lui mandait-il de la Rochelle, le 22 avril 1712, de m'adresser à vous, comme à la personne du monde qui est la plus capable de me donner conseil dans l'embarras où je me trouve. Vous savez sans doute que le roi nous a permis, à M. de Luçon et à moi, de recourir au Saint-Siége de la manière que nous le jugerons à propos, sur le différend que nous avons avec M. le cardinal. J'avais regardé jusques à présent comme une chose avantageuse qu'il nous fût

permis, dans cette rencontre, de prendre ce moyen pour nous faire rendre justice : mais y ayant fait, depuis, une sérieuse réflexion, je vous avoue que j'hésite quel parti je dois prendre là-dessus. D'un autre côté, il me paraît qu'il est bien important de ne pas laisser M. le cardinal dans la possession de condamner les Mandements des évêques comme il lui plaît, et de convaincre le public, par un jugement du Saint-Siège, que c'est sans aucun fondement que M. le cardinal a condamné notre Instruction pastorale. Mais aussi, d'un autre côté, si nous nous pourvoyons juridiquement devant le Saint-Siège, il y a bien à craindre, 1° que M. le cardinal ne demande, de sa part au Saint-Siège, une satisfaction pour la lettre que nous avons écrite au roi, et qu'on ne la lui accorde, soit parce que cela se devait faire dans l'accommodement qu'on avait projeté, soit parce que, étant cardinal et ayant de puissants amis et en grand nombre dans la cour de Rome, on ne manquera pas de chercher tous les moyens de le favoriser. 2° Si on nous accorde la révocation du Mandement de M. le cardinal, il y a sujet de craindre que ce ne soit pas absolument, mais seulement avec cette restriction, vu les explications données par les deux prélats aux mémoires fournis contre leur Instruction pastorale; ce qui ferait voir que M. le cardinal aurait eu raison de la condamner avant ces explications,

et ce qui, par conséquent, lui donnerait gain de cause. La grande raison qu'il y a d'appréhender qu'on en agisse ainsi à Rome, c'est la faveur que M. le cardinal pourra y trouver, par le moyen de ses amis, lesquels, pour y réussir, ne manqueront pas d'alléguer qu'on en devait user de cette manière dans l'accommodement projeté en France. 3° Il y a extrêmement à craindre que cette affaire ne soit d'une longueur infinie, parce que, afin de nous exempter de donner une satisfaction à M. le cardinal, à cause de la lettre que nous avons écrite au roi, nous serons obligés d'apporter toutes les preuves qui font voir qu'il donne sa protection aux Jansénistes, et qu'il est le fauteur de cette hérésie. De plus, nous serons obligés de répondre à tous les grands mémoires qu'il a déjà fournis contre notre Instruction pastorale, et qu'il ne manquera pas d'apporter dans cette occasion. Il est évident que tout cela ne peut être que d'une discussion très-longue, particulièrement à Rome, et que cela nous jetterait dans de grands embarras, quelques bonnes raisons que nous ayons. 4° Je serai obligé, pour soutenir et poursuivre cette affaire, de faire moi seul des dépenses très-grandes, auxquelles mon revenu pourra à peine suffire, et qui me mettront hors d'état de faire aucun bien dans mon diocèse; au lieu que, si nous nous contentons d'instruire parfaitement le pape de toute

notre affaire, sans entreprendre un procès contre M. le cardinal, 1° nous ne serons obligés de donner aucune lettre de satisfaction; 2° tout le public, et même le Souverain-Pontife, seront pleinement persuadés que la condamnation portée par M. le cardinal contre notre Instruction pastorale est entièrement frivole, et qu'elle n'est qu'un effet de l'indignation qu'il a conçue contre nous, de ce que nous avons condamné Quesnel, auquel il avait donné son approbation. Déjà tout le public nous donne gain de cause. Que sera-ce, quand nous mettrons au jour notre Instruction pastorale contre le livre des *Réflexions*, et que nous ferons voir clairement que tout ce qu'on a pu trouver à redire contre notre première Instruction pastorale ne sont que des faussetés et des falsifications que l'auteur a été obligé d'inventer pour pouvoir la combattre? Voilà, monseigneur, sur quoi je vous supplie de me donner votre conseil, afin que je n'agisse pas contre la maxime de saint Charles, que je me suis toujours proposée dans ma conduite, de n'entreprendre aucune affaire importante sans l'avoir auparavant bien consultée, et sans m'être bien assuré que ce n'est point une affaire douteuse. Je suis avec l'attachement le plus respectueux, etc. »

La réponse de Fénélon, admirable de lucidité, de prudenee et en même temps de fermeté épis-

copale, devint la règle de conduite des évêques de la Rochelle et de Luçon.

« On a fort examiné toutes les raisons de part et d'autre, écrivait l'illustre archevêque, en tâchant de renoncer à tout préjugé, et en ne comptant point sur ses propres lumières. Voici ce qu'on pense :

« 1° La matière est d'une extrême importance. Il s'agit de réprimer une autorité presque patriarcale, qui subjuguerait tous les évêques, et qui mènerait insensiblement, dans les suites, jusques à un schisme.

« 2° Quel évêque bien intentionné contre le Jansénisme ne serait point découragé, et oserait soutenir la cause de la foi, si ceux-ci, après un si grand éclat, et avec tant de puissants appuis, paraissaient succomber ?

« 3° Qu'est-ce que le roi même pourrait penser, si ces évêques, après avoir tant demandé d'être renvoyés à Rome, n'osaient s'y pourvoir ? Ne croirait-il pas qu'on l'a trompé, et que la cause de ces évêques est insoutenable, puisqu'ils l'abandonnent dès qu'ils sont libres de la soutenir ? Ne serait-ce pas faire triompher le parti ?

« 4° Les évêques peuvent demander d'abord à Rome, ou que M. le cardinal de Noailles accepte au plus tôt l'accommodement tel que M. le Dau-

phin l'a expliqué dans son mémoire, ou que ce projet d'accommodement demeure comme oublié, en sorte qu'on n'y revienne plus. Si M. le cardinal de Noailles l'accepte, tout est fini avec un avantage très-réel et sans embarras. Si au contraire il refuse au pape ce qu'il a refusé au roi, sa cause devient si peu favorable, que les évêques sont en plein droit de demander un jugement de pleine rigueur.

« 5° La cause de l'Instruction pastorale des évêques n'a, à proprement parler, rien de commun avec celle du Mandement de M. le cardinal de Noailles. Quand même l'Instruction pastorale serait défectueuse, M. le cardinal de Noailles n'était pas en droit de prohiber, par un acte solennel de juridiction, cet acte solennel de la juridiction épiscopale. Il pouvait empêcher le débit du Mandement et se pourvoir pardevant le juge commun; il pouvait même enseigner, par un autre Mandement opposé, une doctrine contraire à celle de cette Instruction pastorale, s'il la croyait pleine d'erreurs; mais il n'avait aucun droit de prononcer un jugement solennel contre le jugement épiscopal de deux évêques indépendants de lui.

« 6° D'ailleurs, son Mandement n'est pas seulement prohibitif; il va jusqu'à condamner et à qualifier l'Instruction pastorale comme contenant les erreurs de Jansénius et de Baïus, qui sont des

hérésies. Il s'est même servi du terme de *condamnation* dans son mémoire.

« 7° Les évêques sont donc en droit et en obligation de demander réparation d'un tel attentat contre l'ordre hiérarchique. Leur demande doit être que le pape prononce canoniquement sur la nullité de ce jugement, et sur l'incompétence du juge; sauf aux évêques à demander au père commun qu'il corrige, dans la suite, leur Instruction pastorale, s'il juge, après les avoir écoutés, qu'elle a besoin de correction. Il faut séparer entièrement ces deux causes, qui sont essentiellement différentes. Quand l'une aura été décidée, on pourra juger l'autre ; mais il faut commencer par rétablir les parties, et réparer l'attentat.

« 8° Il faut prouver, par cent exemples, la possession immémoriale des évêques de faire imprimer leurs Instructions pastorales à Paris, et le consentement tacite des archevêques de cette ville, qui ont toujours donné cette commodité à leurs confrères. On prouvera cette possession, du temps même de M. le cardinal de Noailles.

« 9° La dignité de cardinal n'autorise point ces actes nuls et abusifs. Ce n'est point comme cardinal, mais comme archevêque de Paris, que le Mandement a été fait contre l'Instruction pastorale. La dignité de cardinal, loin d'autoriser ceux qui favorisent les novateurs, oblige, au contraire, à

favoriser les évêques qui travaillent pour l'autorité du Saint-Siége, et qui réfutent les novateurs condamnés par le vicaire de Jésus-Christ.

« 10° C'est la cause du Saint-Siége que les évêques ont soutenue. C'est celle du P. Quesnel que M. le cardinal a soutenue, pour ne laisser pas contredire ce qu'il a approuvé.

« 11° Pour la lettre au roi, elle a été écrite pour être secrète. Elle était nécessaire ; les évêques ne l'ont pas publiée. Sa Majesté protégera des évêques qui n'ont point fait l'éclat, et qui se sont bornés à lui représenter, avec respect et ménagement pour M. le cardinal de Noailles, leur juste crainte pour la saine doctrine.

« 12° Au pis-aller, les évêques, qui n'ont aucun fiel, seront contents d'écrire à M. le cardinal de Noailles qu'ils ne le croient point Janséniste, et qu'ils n'ont point prétendu le dire par leur lettre, quand il aura révoqué son Mandement et condamné le livre qu'il a approuvé. Cette condescendance paraîtrait digne d'eux. Ce ne serait qu'un compliment pour justifier M. le cardinal de Noailles, après qu'il aurait réparé ce qui a causé la lettre des évêques.

« 13° Il faut essuyer les longueurs, les embarras, les dépenses, sans crainte. C'est la cause de la religion ; c'est la bonne œuvre la plus pressée et la plus importante. Tout homme zélé pour la

bonne cause devrait se croire heureux d'y contribuer.

« 14° Les critiques ramassées contre l'Instruction pastorale sont frivoles et odieuses. Outre qu'elles sont insoutenables en elles-mêmes, de plus, elles sont absurdes, en ce qu'elles accusent de Jansénisme les adversaires les plus manifestes de tout le système jansénien.

« 15° A toute extrémité, il vaudrait mieux s'exposer à quelque correction, et sauver l'autorité épiscopale contre un attentat qui subjugue les évêques, et qui décourage tout défenseur de la saine doctrine. L'un de ces deux points n'est que personnel ; l'autre intéresse capitalement l'épiscopat, la hiérarchie et la pureté de la foi. Quand même il arriverait, contre toute apparence, que le Saint-Siége jugeât à propos de corriger quelques expressions, comme n'étant pas assez mesurées, cela ne pourrait donner dans le public aucune impression fâcheuse contre les deux évêques, qui sont si généralement reconnus pour être plus opposés que personne aux erreurs de Jansénius.

« 16° Rome veut une forme de procès qui reconnaisse son tribunal. Si les évêques n'y procèdent pas dans toutes les formes, ils paraîtront abandonner leur cause et se reconnaître coupables. Si, au contraire, ils font une procédure réglée,

en disant que, par respect pour la dignité de cardinal, ils n'ont pas voulu condamner le Mandement, comme leur Instruction pastorale avait été condamnée, Rome sera touchée de voir tout ensemble ce respect pour la dignité de cardinal, et cette soumission pour le Saint-Siége.

« 17° Je reviens à dire qu'il faut insister d'abord et sans relâche pour demander que l'on commence par prononcer sur la nullité du Mandement, indépendamment du jugement séparé que les évêques sont prêts à subir à Rome sur leur Instruction pastorale.

« 18° Les évêques n'ont pas un seul moment à perdre pour lier à Rome la cause de la nullité du Mandement, à raison de son incompétence, afin que cette cause précède l'autre, et qu'on ne puisse pas les mêler dans la suite.

« Il faut agir en esprit de foi, s'abandonner à l'humiliation même, si Dieu voulait nous la donner par miséricorde, pour nous purifier, et n'avoir en vue que le seul intérêt de l'Église. C'est l'épouse du fils de Dieu. L'époux a versé son sang pour l'épouse. Craindrions-nous un peu de dépense et de contradiction, pour la soutenir ?.. »

Cette réponse, dictée par l'inspiration de la foi et du génie, fait ressortir tout ce qu'offrait de blâmable les prétentions si suspectes de l'archevêque de Paris. Les évêques de la Rochelle

et de Luçon envoyèrent enfin leurs dépêches à Rome. Le cardinal y écrivit de son côté; mais il eut le chagrin de voir leur Mandement, qu'il *avait accusé de Jansénisme*, confirmé par les éloges du Souverain-Pontife, et la lettre que l'Eminence avait écrite demeura sans réponse [1].

Un siècle nous sépare de cet évènement, et pouvant en toute indépendance juger le cardinal de Noailles, nous dirons qu'il a fait gémir l'Église de France, et qu'il a imprimé à sa mémoire, meilleure à la mort que pendant la vie, une tache disgracieuse et indélébile. Tant que l'Eglise catholique enseignera les hommes et dominera les siècles, l'archevêque de Paris n'apparaîtra que comme un prélat inconséquent, opiniâtre, présomptueux et sévèrement blâmable pour le fait de son approbation d'un livre hérétique; tandis que la gloire, l'estime, l'admiration et l'unanimité des suffrages resteront à Etienne de Champflour et à Valderie de Lescure.

Après avoir combattu pour la foi, ce digne évêque de la Rochelle termina sa carrière par une mort sainte, qui eut lieu au mois de novembre de l'année 1724. Messire Jean-Baptiste-Antoine de Brancas devint son successeur jusqu'en 1729, époque où

[1] Voy. *Corresp. de Fenélon*, tom. 26 et 27, et la continuation de l'*Hist. Eccl.* Bérault-Bercastel, par M. le baron Henrion.

il fut transféré, au grand regret de ses diocésains, à l'archevêché d'Aix. Il y porta tout l'ascendant d'un mérite supérieur, d'une science profonde et d'une piété sincère.

Son gouvernement, fondé sur la prudence, la modération et une connaissance parfaite des hommes et des choses, lui avait gagné tous les cœurs. Chacun s'attrista de la perte réelle que faisait le diocèse de la Rochelle. La mémoire d'Antoine de Brancas est encore à Aix en bénédiction[1].

Cet illustre évêque fut remplacé dans le gouvernement de l'Eglise Aunisienne, dès l'année 1730, par un pontife également la gloire du siège épiscopal de la Rochelle, Augustin-Roch de Menou de Charnisay.

Quoique constamment infirme, Roch de Menou gouverna son diocèse, pendant trente-huit ans, avec toute la sagesse d'un administrateur habile. Il passa en faisant le bien, et le souvenir de ses vertus vivra long-temps parmi nous. C'est pendant son épiscopat que l'on posa la première pierre de la Cathédrale, le 18 juin 1782, sous l'invocation de saint Louis, roi de France, et patron du diocèse. Cet édifice, qui n'est pas achevé, n'offre rien de remarquable, si ce n'est l'aspect de piliers lourds et sans grâce, d'un chœur fort

[1] *Clergé de Fr.*, par Hug. Dut., t. II.

mal placé, de chapelles nues et peu ornées. Nous ne sommes plus riches en nobles inspirations; le génie religieux manque aux artistes, comme la foi divine qui l'inspire. Notre siècle a su démolir les églises ou les transformer en écuries; mais en revanche, il fait bâtir des temples protestants, des prisons et des salles de spectacles!.. L'ensemble est relatif.

Roch de Menou constitua l'hôpital Saint-Louis son légataire universel. Son testament est un monument de piété dont nous devons recueillir quelques phrases édifiantes. Il le commence par l'expression d'une foi vive et d'une confiance pleine d'amour : « *Veni, Domine Jesu.* Venez, Seigneur Jésus. » Cette seule parole révèle l'âme tout entière de ce saint Pontife.

« L'avis, continue-t-il, que Jésus-Christ nous donne si souvent de veiller, parce que nous ne sçavons ny le jour ny l'heure qu'il nous demandera notre âme, et qu'il viendra nous juger, nous oblige de nous préparer avec soin à ce redoutable jour, en pensant fréquemment à la mort, et à l'importante affaire de notre salut, et de disposer aussy de nos affaires temporelles.

« C'est ce qui m'engage à faire aujourd'huy ce présent testament olographe, écrit et signé de ma main, afin de n'estre pas surpris; car les jours de la vie se passent et s'abrègent à chaque instant,

et les années qui s'accumulent sont un avertissement continuel dont je dois profiter.

« Je commence d'abord par remettre mon âme entre les mains de mon Créateur, et je le conjure, avec toute l'instance et l'humilité dont je suis capable, de la laver de toutes ses souillures, dans le sang précieux de mon Rédempteur, et de m'accorder, par ses mérites infinis, le pardon de mes péchés, de mes négligences et des omissions innombrables dont je me confesse coupable devant Dieu. J'invoque, pour l'obtenir, l'intercession de la très-sainte Vierge Marie, mère de Dieu, de mon ange gardien, de saint Augustin et de saint Roch mes patrons, et de tous les autres saints et saintes du Paradis...

« Je veux mourir, comme j'ai toujours vécu, dans le sein et dans la doctrine de l'Église catholique, apostolique et romaine, toujours soumis à ses dogmes et à ses décisions, toujours uni au Saint-Siège, centre de la religion, et au pape qui y préside en qualité de chef visible de ladite Eglise. Je conjure avec instance mon clergé, tout ce diocèse, dont il a plu à Dieu me confier le gouvernement, quelqu'indigne que j'en aye été, de demeurer toujours attachés à la sainte Eglise, notre mère, et à ses décisions [1]... »

[1] Extr. des arch. de l'Évêché de la Rochelle.

Ce respectable prélat mourut à l'âge de 86 ans. Sa dépouille mortelle fut déposée dans l'église de cet hospice, où on lit cette épitaphe gravée sur une table de marbre noir :

D. I. S.
In spem beatæ resurrectionis,
Hîc jacet
Augustinus Roch de Menou de Charnisay,
Ruppellensis Episcopus.
Mirâ in pauperes largitate insignis,
Non alios sibi scripsit hæredes.
Ipsos ut vivus semper dilexit,
Sic et mortuus deserere noluit.
Eodem in pulvere consepultus,
Ovium sibi creditarum pastor amantissimus,
Vel ab errantibus desideratus occubuit.
In omnes beneficus,
Nemini oratam denegavit opem,
Non sibi sed aliis dives.
Pacis amans, pacem ubique fovit,
Nec unquàm à suo discessit ovili.
In Deum, in religionem, in proximum
Summo succensus amore,
Non iis, quâ potuit, servire desiit.
Complures altaribus ministros,
Fatiscentibus subsidia nosocomiis
Suis asseruit largitionibus.
Ecclesiæ cathedralis,
Cui primùm erigendæ impiger allaboraverat,
Prima ipse posuit fundamina,
Hoc unum ambiens ut perficere potuisset.
Ædes sacræ assumptæ flammis,
Illo suis reficiente sumptibus,
Pulchriores è cineribus surrexerunt.

Longissimis data præda doloribus,
Invictus ad mortem usquè pertulit.
Obiit 26 nov. an. 1767, æt. 86. épisc. 38.

On voit dans la même chapelle, sur une seconde table de marbre blanc, autrefois placée dans l'église du monastère des Dames de Sainte-Claire, cette inscription qui rappelle les bienfaits de ce charitable évêque envers cette maison religieuse, devenue la proie des flammes :

« Ici est placé le cœur de Monseigneur
M. Augustin Roch de Menou de
Charnisay, évêque de la Rochelle, décédé
Le XXVIe nov. 1767, dans la 86e année
De son âge, et la 38e de son épiscopat.
Un horrible incendie, qui fit de ce monastère
Un amas de cendres, laissait des vierges chrétiennes
Sans asile et sans ressource; la piété du prélat,
Aussi active que les flammes,
En répara bientôt les ravages.
Filles de Sion,
Donnez des larmes à la perte de votre père.
Vous vivez de ses bienfaits; que la générosité
De son cœur vive à jamais dans les vôtres,
Par les sentiments de la reconnaissance;
Dans vos esprits, par un précieux souvenir,
Et dans vos bouches
Par les prières que vous offrirez
Au Très-Haut pour votre illustre bienfaiteur.
Requiescat in pace.

Ne pourrions-nous pas dire de l'âme de ce vertueux évêque, ce que de beaux vers semblent ici nous en révéler :

O toi, d'un feu divin précieuse étincelle,
De ce corps périssable habitante immortelle,
Dissipe tes terreurs : la mort vient t'affranchir ;
Prends ton vol, ô belle âme, et dépouille tes chaînes :
Déposer le fardeau des misères humaines,
Est-ce donc là mourir ?..

François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès siégeait en 1768. Ce prélat fit bâtir l'ancien palais épiscopal, aujourd'hui *Bibliothèque publique*. Pendant son épiscopat, les travaux de la cathédrale furent conduits jusqu'au point où nous les voyons encore.

Crussol d'Uzès, dont l'amour pour la discipline ecclésiastique était exemplaire et la fermeté vraiment épiscopale, gouverna ce diocèse pendant vingt-et-un ans. Il mourut en 1789. Jean-Charles de Coucy lui succéda en 1790. L'époque était critique ; à peine élevé sur le trône épiscopal, il en descendit pour prendre le chemin de l'exil ; mais, avant le départ, il fit entendre à son Église de touchants adieux. Sa lettre pastorale est remarquable par le style, les pensées et les nobles sentiments qu'elle exprime. En voici le texte :

« Jean-Charles de Coucy, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, évèque de la Rochelle, conseiller du roi en tous ses conseils, etc : Au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de la ville de la Rochelle

et de notre diocèse, salut et bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

« S'il fut jamais permis à un évêque de faire entendre sa voix au peuple fidèle qui lui est confié, c'est sans doute lorsque les liens qui les unissent sont près d'être rompus. Ah! tout notre amour pour vous, N. T. C. F., se concentre en ce moment dans notre cœur, et le presse de se soulager en vous l'exprimant. Pourrions-nous nous défendre d'une tendre sollicitude dans la crainte de la séparation dont nous sommes menacé? Pourrait-on nous faire un crime de vous aimer et de vous en donner une nouvelle preuve? Enfin, serions-nous coupable de faire un dernier effort pour vous affermir dans les principes de notre foi? Vous-même, peuple chéri, ne condamneriez-vous pas notre silence? Et puisque vous avez droit de nous demander compte de nos sentiments et de notre doctrine, nous pardonneriez-vous, lorsqu'il nous est encore permis de vous parler, de ne pas vous tracer la route dont vous ne devez jamais vous écarter? Écoutez donc encore une fois la voix de votre pasteur. Il va vous manifester ses sentiments, comme dans le moment même où, prêt à paraître devant le souverain juge, il n'aurait ni la volonté ni la force de vous rien dissimuler.

« Nous le savons, l'esprit de paix, de douceur et de charité est celui dont nous devons être animé

jusqu'à notre dernier soupir; mais il n'exclut pas l'esprit de force, de fermeté, de courage et de vérité, lorsque des circonstances impérieuses l'exigent. Nous sommes bien éloigné de vous inspirer des sentiments qui ne sont point dans notre cœur; successeur des apôtres dans la mission qui leur fut donnée par Jésus-Christ, nous reconnaissons avec eux que nous ne sommes pas destiné à entrer dans le Gouvernement temporel des nations que nous devons instruire : citoyens fidèles et soumis, comme ils le furent dans les différentes contrées qu'ils parcoururent, nous confessons que nous ne pouvons contribuer au bonheur des peuples qu'en leur faisant aimer les lois de leur patrie, et non en les changeant; que nous n'avons d'autres armes, pour défendre le royaume de Jésus-Christ, que la foi et la patience : c'est par elles que nous devons essayer de triompher des ennemis de la Croix; prêts, à l'exemple des apôtres et de Jésus-Christ, notre chef et notre modèle, à supporter, sans nous plaindre, les injures et les mauvais traitements, et à nous livrer, sans résistance, aux traits de la calomnie, au glaive même des persécuteurs [1].

« Nous vous le disons donc, obéissez au Souverain;

[1] Non est servus major domino suo; si me persecuti sunt et vos persequentur. (*S. Joan.* 15.)

respectez les dépositaires de l'autorité; soyez fidèles aux lois; aimez votre patrie : la religion vous en fait un devoir ; mais nous vous dirons en même temps, et nous le dirons et aux souverains et aux sujets, que l'Évangile met des bornes à l'autorité, comme elle en met à l'obéissance; qu'il est, pour les uns et les autres, des obligations que la conscience ne permet pas d'enfreindre. Ayez toujours devant les yeux la doctrine que le prince des apôtres enseignait aux premiers chrétiens : Soyez soumis, leur écrivait-il, pour l'amour de Dieu, à tout homme qui a pouvoir sur vous; soit au roi, comme à celui qui a la souveraine puissance, soit aux chefs, comme envoyés de sa part, pour punir ceux qui font le mal, et traiter favorablement ceux qui font le bien [1]. Contents d'une honnête liberté, jouissez-en comme les enfants de Dieu, et *qu'elle ne serve jamais de prétexte ou de voile au désordre et au crime. Craignez le Seigneur, honorez le roi.* Ses vertus, sa bonté, sa clémence, son amour pour son peuple seront le plus ferme appui de son trône. Aimez, révérez une autorité nécessaire à votre repos; qu'elle soit pour vous un astre consolant qui rassure au milieu de l'orage. Rejetez donc, à cet égard, comme à tous les autres, tout ce qui pourrait porter atteinte

[1] Deum timete; regem honorificate. (*S. Petr.* 2. 17.)

à la pureté de la morale évangélique; privés de sa lumière consolante, vous seriez bientôt en proie aux plus funestes erreurs.

« Ah! si jamais l'innocence et la foi des Chrétiens ont été exposées à faire naufrage, n'est-ce pas dans ce siècle, plus immoral encore qu'impie, où, particulièrement depuis trente années, une fausse sagesse, qu'on décore du nom de philosophie [1], a déclaré ouvertement la guerre à l'évangile de Jésus-Christ? Chaque jour propage de nouveaux blasphèmes; le venin pénètre jusques dans nos campagnes; on ne reconnaît plus leurs bons et paisibles habitants, depuis qu'on cherche à leur enlever les espérances et les consolations de la religion de leurs pères. Et ces maux ne sont rien moins que la corruption des mœurs, l'indifférence pour la religion, le mépris ou l'oubli de la Divinité.

« La raison seule nous apprend cependant que la vertu n'est pas un vain nom, que le crime n'est pas une chimère, puisqu'il existe une autorité suprême qui défend le crime et commande la vertu. Interrogeons l'idée que nous avons de Dieu. Ne nous apprend-elle pas qu'un Dieu sage, essentiellement amateur de l'ordre, n'a point livré l'homme, sa créature, capable d'intelligence et de raisonnement, aux désordres de ses caprices, à la fureur de

[1] En 1844, les bons esprits l'appellent *folie*.

ses passions, au délire et aux égarements de son esprit? Ne nous apprend-elle pas qu'il a donné une éternelle et invariable règle des mœurs, qui oblige dans tous les temps, dans tous les lieux, et qu'il n'est jamais permis de transgresser?

« Qu'elle est belle, qu'elle est touchante cette morale sainte, dictée par Dieu lui-même! Toute sa sagesse et sa sainteté y sont empreintes; elle n'a pour but que de nous rendre religieux envers Dieu, justes et bienfaisants pour nos semblables, sévères et irréprochables pour nous-mêmes.

« Sophistes superbes, qui répétez avec tant d'emphase que la raison suffit à l'homme, dites-nous où cette raison, abandonnée à elle-même, a conduit ceux qui se sont glorifiés d'en faire le plus digne usage? Lumière insuffisante et trompeuse, lorsque le flambeau de la foi ne la dirige pas, dans quels monstrueux systèmes n'a-t-elle pas égaré les *sages* que vous vantez le plus dans l'antiquité? Dans le Christianisme, ses écarts n'ont-ils pas perdu ceux qui, dans tous les temps, ont déchiré le sein de l'Eglise, en s'élevant contre l'autorité qu'elle a reçue de son auteur! Et toutes les fois qu'elle a voulu s'établir sur les débris de la religion, de quels désordres n'a-t-elle pas été la source?.... Depuis que des dogmes impies s'insinuent parmi nous, est-il encore quelque chrétien fidèle et vertueux qui ne se plaigne du dépérissement des mœurs, qui ne pleure sur la ruine de l'hon-

neur et de l'esprit patriotique? Oui, si le vice est monté à son comble, si la corruption a pénétré dans tous les états, si les principes s'anéantissent, si tous les sentiments se dégradent, n'en cherchons pas d'autre cause que ce système d'irréligion qui prévaut parmi nous. Fruit ténébreux des passions, de l'ignorance et de la mauvaise foi, il plonge les âmes dans un doute vague, dans une indifférence monstrueuse sur les objets de la religion, et il n'enfante que l'égoïsme destructeur de tous les principes; il n'en existe qu'un seul, et c'est celui d'un vil et infâme intérêt personnel. Que deviendra la jeunesse, en France, quand elle sera exposée à l'influence de ces systèmes audacieux et corrupteurs!...

« Quel est donc l'aveuglement de ceux qui outragent la religion de Jésus-Christ, la seule vraie, la seule digne de Dieu! Effrontément impies, ils appellent la foi une stupide crédulité, la piété un enthousiasme, la crainte des jugements de Dieu une faiblesse, l'espérance chrétienne une vaine superstition.

« O vous tous, prêtres du Seigneur, au milieu desquels nous avons assez vécu pour désirer d'y vivre toujours; c'est à vous qu'il appartient de conserver à l'Église toutes les âmes que l'impiété lui dispute....

« Honoré du choix qui m'a placé à votre tête, combien j'aurais été jaloux de mériter votre estime,

votre confiance et votre amitié! Arraché à de si douces espérances, j'adore les décrets de la Providence. Recevez en particulier nos remercîments, vous, prêtres, qui alliez les fonctions pénibles du ministère avec les saints engagements de la vie religieuse. Plus d'une fois, cette ville, ce diocèse ont eu lieu de se féliciter de vos soins et d'admirer votre zèle. Que les circonstances où vous vous trouvez ne le ralentissent jamais! Attachés à Dieu par des liens indissolubles, respectez-les jusqu'à la fin; faites attention que l'autorité civile, qui vous dispenserait d'habiter les lieux qui ont reçu vos serments, ne vous dispenserait pas de chercher les autres asiles qui vous seraient ouverts, et où vous pourriez remplir les mêmes obligations.

« Que n'avons-nous pas à vous dire aussi, chastes épouses du Seigneur! Vous envisagez, avec douleur, un avenir qui doit vous détruire entièrement; vous pleurez sous le poids de la croix qu'on vous impose; puisse le Dieu qui vous éprouve et qui vous aime mettre le comble à ses bienfaits, en vous inspirant de plus en plus la force et le courage qui vous sont nécessaires! Puisse-t-il, si vous ne devez plus être remplacées, puisse-t-il nous conserver long-temps le spectacle édifiant de vos vertus!..

« Et vous, ô mon peuple, objet bien tendre de mon amour et de ma sollicitude, ne soyez point insensible aux derniers accents de celui que la

Providence vous avait donné pour chef dans l'ordre de la religion, et qui n'avait d'autre désir que de vous conduire dans les voies du salut par ses leçons, ses travaux et ses exemples! La voix d'un père mourant grave des vérités profondes dans le cœur des enfants qui l'entourent et le chérissent. Vous m'avez appris à croire à ce sentiment de votre part, et j'en suis pénétré. Écoutez donc la mienne : c'est l'effusion d'une âme qui vous est dévouée. Demeurez inviolablement attachés à la religion de vos pères, la religion catholique, apostolique, romaine; « *c'est celle que notre auguste monarque a trouvée sur le trône depuis Clovis; celle que saint Rémy a prêchée aux Français victorieux; celle que les hommes apostoliques ont annoncée dans les Gaules, où les successeurs de saint Pierre les ont envoyés... et sous laquelle cette monarchie a mérité, de toutes les nations, le glorieux titre de très-chrétienne*[1].

« S'il doit nous être défendu irrévocablement de marcher à votre tête, vous ne serez jamais étrangers pour nous; nous sommes à vous à la vie, à la mort. Cette expression de notre cœur s'adresse également à vous, peuples de nos campagnes, au milieu desquels nous avions un si ardent désir d'aller nous édifier; pauvres de tous les âges, nos véritables amis, vos peines, vos misères, vos pri-

[1] Bossuet, *Inst. Past. sur les prom. de J.-C. à son Eglise.*

vations nous ont été plus sensibles que les nôtres, notre bonheur eût été de vous soulager, de vous consoler; continuez à offrir vos souffrances au Dieu de toute bonté, qui les compte pour embellir la couronne qu'il vous réserve dans le ciel...

« Vous aurez part à nos regrets, comme vous avez part à nos vœux, vous que J.-C. désire si ardemment de voir réunis dans le sein de son Église. Ah! notre tendre sollicitude pour vous augmente à mesure que nous craignons de ne pouvoir plus vous en donner des preuves; moins il nous sera permis de chercher à détruire cette ligne de séparation élevée entre vous et nous, plus nous en gémirons en secret. Puisse le ciel accorder à nos larmes une réunion que nous voudrions cimenter de notre sang! Puisse-t-il faire briller l'Église catholique d'un éclat qui dissipe enfin les ombres dont vous êtes encore environnés! Puissiez-vous reconnaître que, si elle a conservé le précieux dépôt de la foi; que, si depuis les apôtres jusqu'à nous, la succession de ses pasteurs n'a pas été interrompue, elle est nécessairement l'Église de Jésus - Christ, l'héritière des promesses. C'est aux apôtres et aux évêques, leurs successeurs légitimes, qu'il a dit : « Allez, prêchez l'Évangile à toute créature; apprenez à tous les peuples à observer tout ce que je vous ai prescrit: baptisez-les au nom du Père [1], et du Fils et du Saint-

[1] S. Matth. 28, 19, 20.

Esprit, et je serai tous les jours avec vous jusqu'à la consommation des siècles.

« Quel hommage rendait lui-même à l'Église romaine le premier auteur de la prétendue et coupable réformation ! « La foi de tout le monde, disait-il, se doit conformer à celle que professe l'Eglise romaine. Je rends grâce à J.-C. de ce qu'il conserve dans le monde cette Église unique par un grand miracle et qui peut tout seul montrer que notre foi est véritable ; en sorte qu'elle ne s'est jamais éloignée de la vérité par aucun décret[1]. » Aveu arraché à la vérité, dans un temps calme et à l'abri de l'orage des passions. Une Eglise, en effet, peut-elle être la véritable Église de Jésus-Christ, quand chaque particulier qui la reconnaît peut et doit s'établir juge de la doctrine et interpréter les écritures à son gré ? Dans cette fluctuation d'opinions, dans ces systèmes multipliés et opposés entre eux, serait-elle la colonne, l'appui de la vérité[2] ? Serait-elle l'édifice bâti sur la pierre ferme, contre lequel les puissances infernales ne prévaudront jamais[3] ?

« O mon Dieu ! éclairez mes frères de vos vives lumières, touchez leurs cœurs ; frappez le pasteur, mais réunissez le troupeau ; devenu anathême et victime pour eux, son sacrifice sera un triomphe,

[1] Luther, dans son ouvr. cont. Sylv.
[2] 2 Tim. 3. 15.
[3] S. Marc. 16. 18.

si leur conversion en est le prix [1]. Quelle émotion douloureuse, quel vide immense nous éprouvons, en ce moment où nos derniers regards se portent sur cette Église, à laquelle nous nous sommes cru attaché par des nœuds si étroits, qu'ils ne devaient être rompus que par la mort! O Eglise de la Rochelle, tu nous seras toujours chère; absent comme présent, ton image nous suivra toujours. *Si jamais je vous oublie*, ô mon peuple, *que ma droite s'oublie elle-même; que ma langue demeure attachée à mon palais, si vous n'êtes pas éternellement gravé dans ma mémoire !*

« Je ne cesse de dire, à l'exemple d'un grand évêque, à la veille d'être séparé de son peuple : « Seigneur, que votre volonté soit faite; c'est là ma force, le ferme rocher où je me tiens, le rempart solide qui me défend. Si Dieu le veut, que sa volonté soit faite; mais partout où je serai, vous y serez avec moi; partout où vous serez, j'y serai avec vous. Nous pouvons être séparés par les lieux, mais nous resterons unis par la charité : la mort même ne pourra rompre cette union. Vous êtes mes pères, vous êtes ma vie, vous êtes ma gloire; ma vie est déposée chez vous comme les richesses dans un trésor; prêt à m'immoler mille fois pour vous, c'est une dette que je vous paie : le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. » Ces sen-

[1] 2 Cor. c. 12. v. 15.

timents de saint Jean Chrisostôme, N. T. C. F., expriment ceux de la reconnaissance que nous vous devons, de la vive et profonde sensibilité, de la tendre affection dont nous sommes pénétré pour vous : et qu'avons-nous donc fait pour recevoir ces marques si précieuses de l'intérêt touchant dont vous nous avez honoré ? Ah ! si vous récompensez ainsi le désir que nous avons eu de les mériter, que d'actions de grâce nous devons à la divine Providence, qui nous a fait connaître un aussi bon peuple ! Nous sera-t-il permis, ò mon Dieu, de prendre l'engagement de n'en avoir jamais d'autre, de vivre et de mourir comme citoyen, comme frère, comme ami, dans la nouvelle patrie où vous-même nous aviez conduit, et qui nous est devenue si chère !..

« O Hilaire ! O Eutrope ! qui avez, les premiers, apporté la foi dans ces provinces et qui l'y avez propagée d'une manière si glorieuse, ô grands saints, daignez veiller plus particulièrement que jamais à sa conservation. Faites vous-mêmes, pour ce bon peuple, ce que vos cendres m'avaient inspiré en sa faveur : vous m'êtes témoins que, sur vos tombeaux, je lui avais juré une fidélité inviolable ; mais je n'étais pas sans doute digne de vous succéder, puisque je ne dois plus être son pasteur. Priez, intercédez pour nous tous, afin qu'à travers les nuages qui nous environnent, nous ne perdions pas de vue la vérité et que nous puissions

un jour nous réunir tous avec vous dans son sein, pour en jouir éternellement.

« Donné à la Rochelle, le 27 juillet 1790. »

« † JEAN-CHARLES, évêque de la Rochelle. »

Ce langage est bien l'écho du cœur; il prouve les vifs regrets de Jean-Charles de Couci et l'amour qu'il avait voué à son Église. Il est fâcheux, pour ce prélat, que le jugement chez lui n'ait pas été aussi sain que son âme était bonne et sensible. Lors du concordat de 1801, il aurait beaucoup mieux fait de souscrire à la demande du pape. Il refusa la démission de son siège; refus qui ne contribua pas peu à autoriser le schisme connu sous le nom de *Petite Église*, et que la prudence sage et pleine de circonspection de Gabriel-Laurent Paillou a comme étouffé dans le diocèse.

Dans une lettre prétendue justificative, écrite par Charles de Couci à l'abbé Bernier qui l'engageait à donner sa démission, on lit, sous la date du 2 février 1802, les paroles suivantes:

« Dans une matière aussi épineuse, Monsieur, où la *conscience* est pressée par de puissants motifs qui se choquent mutuellement, il me semble qu'on ne peut faire un reproche à personne de suivre ce qui lui paraît se rapprocher davantage de *ses obligations*; parce qu'il *est évident* que ce serait les trahir que d'agir contre les lumières de sa conscience... » Mais, pour juger le prélat dans son sentiment le plus intime sur la question qui s'agi-

tait alors, qu'on lise ce qu'il en écrivait à l'abbé Ferret, ancien curé de Saint-Martin-de-Pons, prêtre d'ailleurs si respectable à tous égards et dont la mémoire est en bénédiction, mais dont les opinions, à l'époque dont nous parlons, étaient assez en harmonie avec celles de M. de Coucy, car il ne revint d'Espagne qu'au retour des Bourbons. Le prélat lui mandait à Siguenza :

. . . . « Pour ce qui regarde le Pape, je rendrai toujours justice à ses intentions ; mais s'il s'éloigne *absolument* de toutes les règles canoniques, s'il donne un exemple qui peut devenir funeste à toute l'Église, si tous les énormes sacrifices qu'il fait et qu'il exige sont comme le tocsin qui annonce la ruine inévitable de la religion ; *s'il a pu se tromper*, *être trompé*, *et s'il s'est véritablement trompé* dans les moyens de prudence et les mesures d'administration qu'on lui a suggérés, enfin s'il est évident qu'il n'atteindra pas son but, et qu'il traite avec des gens dont la contenance hypocrite et les perfides promesses ne sont qu'un moyen de plus pour avilir et perdre la religion : c'est autre chose !... Il n'est pas question de savoir si le Pape a en soi le droit de passer par-dessus toutes les règles, quoique ses plus illustres prédécesseurs aient formellement déclaré le contraire [1].

[1] Contra statuta patrûm condere aliquid vel mutare nec hujus quidem sedis potest auctoritas. (*S. Zoz. pap.*)

« Mais si c'est le cas de faire cette triste et exorbitante application, en disant que le Pape *a cru*, vous excusez son intention; et nous, en disant *qu'il n'a pas dû croire*, *nous excusons notre conduite*. En déférant cette grande cause à sa sagesse et à ses lumières, *nous n'avons pas renoncé au droit de juger aussi avec lui*, puisqu'il nous est inné; *nous n'avons pas prétendu* qu'il lui *serait libre de n'avoir aucun égard à nos raisons*, *à nos représentations et à nos oppositions fondées sur les motifs les plus graves;* nous l'avions prévenu qu'il pouvait être trompé, et qu'accoutumé à combattre contre des tigres changés en serpents, nous connaissions depuis long-temps leurs menées tortueuses et impies. Nous avons encore *moins consenti* à des moyens d'une rigueur *outrageante*, *inutile et pernicieuse* que nous ne pouvions *prévoir*... (mais que vous auriez *dû comprendre*, *apprécier*, Monseigneur!..) Nous n'avons pu penser que la puissance spirituelle *entreprendrait* de prononcer contre les droits imprescriptibles; nous n'avons jamais pu soupçonner que le résultat de cette grande affaire serait de nous mettre tous hors de combat et *de livrer nos peuples à la merci des loups*, *des schismatiques et de tous ces faux pasteurs* que la mémoire seule de Pie VI écrasait de toute son autorité; nous nous sommes *réservé le droit* de ne concourir à rien, que nous ne fussions éclairé; enfin, nous avons *appelé au Pape*, *libre de toute*

impression de la crainte et mu par toute autre force que par celle qui, depuis quatorze ans, fait une guerre implacable à la Divinité, à ses oints et à ses fidèles serviteurs[1]...»

Les scrupuleuses considérations de la première lettre à l'abbé Bernier sont évidemment l'indice d'un esprit indécis, tardif et lent à saisir ce qu'il y avait de si peu épineux dans la matière agitée; car le plus simple, dans les circonstances de l'époque, pour mettre *sa conscience* à l'abri du doute, était d'obéir, sans raisonnements indiscrets et sans hésitation, aux vues si sages, au jugement si réfléchi du Souverain-Pontife.

Sans doute que procéder, comme le dit fort bien le cardinal Conzalvi dans sa note au gouvernement français, à la destitution des titulaires, au dénombrement des diocèses, était un pas très-fort, surtout fait sans le consentement ou l'interpellation des évêques, quoiqu'il n'y en ait aucun exemple dans les dix-huit siècles de l'Église; Sa Sainteté s'y détermina pour obtenir le rétablissement de la religion en France. Les anciens évêques résidant en France surent promptement apprécier la position difficile de Pie VII et la pureté de ses vues; aussi s'empressèrent-ils d'obéir. Leur doyen d'âge, l'évêque de Marseille, âgé de 92 ans, donna l'exemple à ses collègues, en écrivant à

[1] Lett. de M. de Coucy à M. l'abbé Ferret.

Mgr Spina : « Je reçois, avec respect et soumission filiale, le bref que vous m'adressez de la part de notre saint Père le Pape; plein de vénération et d'obéissance pour ses décrets, et voulant toujours lui être uni de cœur et d'esprit, je n'hésite pas à remettre entre les mains de Sa Sainteté ma démission de l'évêché de Marseille. Il suffit qu'elle l'estime nécessaire à la conservation de la religion en France, pour que je m'y résigne. »

L'évêque de Saint-Claude disait aussi : « Je respecte trop les ordres de Sa Sainteté pour ne pas m'y conformer; aucun sacrifice ne me coûtera lorsqu'il s'agira du rétablissement de la religion et de la gloire de son divin auteur. » Tel fut le langage *du plus grand nombre* des évêques de France [1].

Nous aimerions mieux voir M. de Coucy associé à ces illustres prélats, que de le trouver donnant son adhésion aux représentations *gallicanes* des évêques français retirés en Angleterre. On ne compromet jamais *sa conscience* quand on se conforme aux volontés, toujours si paternelles et si sages, du siège apostolique; on ne se trompe pas avec Pierre, parce que là est Jésus-Christ, la vérité suprême qui éclaire et qui gouverne. L'Église nous apparaît si haut placée dans les œuvres du Tout-Puissant, que nous ne craignons pas de dire que

[1] Voy. Artaud, *Hist. de Pie VII.*

du ciel tombe un torrent de lumière se centralisant dans le chef, le vicaire visible du Verbe-Dieu, pour lui donner, dans chaque siècle, à chaque époque critique et difficile, la science relative, opportune, efficace pour prononcer, décider, retrancher, abroger selon qu'il convient; et nous ajoutons que cette surabondance de clarté divine est un don exclusif dans la personne sacrée du Souverain-Pontife, la tête et le cœur du corps épiscopal, dont les membres n'ont de vie catholique que par voie d'union, de soumission, d'adhésion avec le Pape.

Assurément, Jean-Charles de Coucy n'avait pas cette vue nette et précise d'une foi humble et apostolique, quand il écrivait encore à l'abbé Ferret, à l'occasion du concordat :

« Les nouvelles de France sont consolantes selon les uns, et désolantes selon les autres, qui forment *le plus grand nombre*. Je ne doute pas qu'un grand nombre d'évêques démissionnaires ne voient avec effroi le concordat et ses suites. Je puis vous assurer que Mgr de Tarbes est dans la disposition de se joindre *aux non démissionnaires* par une réclamation *aussi forte* que respectueuse, qui puisse au moins assurer *les droits inaliénables de l'épiscopat* et servir, sinon pour le moment, au moins pour l'avenir. Mgr de Castres, qui vient de mourir en Portugal, accablé de douleur du concordat et de ses suites, quoique démissionnaire, était dé-

terminé à suivre la même marche ; les évènements du jour lui paraissaient les avant-coureurs des derniers temps et il est mort en disant : *Je ressusciterai dans cent ans*. Sa haute et profonde piété rend comme prophétiques ses dernières paroles. *Le serment* lui paraissait, comme à moi, *un parjure* indigne d'un chrétien, à plus forte raison, d'un prêtre et d'un évêque... »

M. de Coucy écrivait encore au même ecclésiastique, le 11 janvier 1816 : « Je pense que *vous avez bien fait* de ne prétendre à aucun titre dans ce moment ; il me semble que vous devez espérer un résultat des négociations avec la cour de Rome.

Je suis, etc.

Jean-Charles de Coucy,
évêque de la Rochelle.

Nous verrons bientôt quelle fut la nature de ces négociations !

Nous ne nous permettons pas de juger les intentions de ce pontife ; nous voulons bien croire qu'elles étaient droites devant Dieu, malgré la persévérance de ses prétentions jusqu'en 1816 ; mais au moins nous ne pouvons pas nous dispenser de considérer sa conduite, dans cette circonstance, comme vraiment blâmable aux yeux de l'Eglise de France.

Nous lisons dans les *Mémoires* de Mgr de Beauregard, ancien évêque d'Orléans, ce passage remarquable sur M. de Coucy : « ... Nous parvenons

à Madrid. Je me détournai quelques jours pour aller voir M. l'évêque de la Rochelle, auquel je portais des papiers fort curieux, entre autres choses, le projet du *concordat*, déjà connu à Lisbonne par l'Angleterre... Je cherchai à me rendre à Guadalayara où résidait ce prélat... J'arrivai à la ville et au monastère de Saint-Dominique... Je demandai en latin de m'enseigner le logement de Mgr l'évêque de la Rochelle... L'évêque me reconnaît... Cette soirée fut bonne... Je déclarai que j'allais rentrer dans ma patrie. M. de Coucy fut tenté de combattre ce projet et me demanda comment je me tirerais de la condition imposée aux prêtres qui rentraient, savoir de la promesse de *fidélité à la constitution* dite *de Brumaire*, qui établissait Bonaparte premier consul, etc. Je répondis que les prêtres qui rentraient, sollicitaient un passeport avec l'offre de cette *promesse*; mais que j'avais, quant à moi, *ordre* de rentrer, et qu'à l'office de l'ambassadeur français, on m'avait dit que cet ordre, émané du ministre de la marine, m'ouvrirait toutes les portes; que tout ce que je pouvais faire était d'offrir *le serment de fidélité au Gouvernement*; que je suivrais, en rentrant, les mouvements de la Providence. M. de Coucy attaqua la légitimité de ce serment, et il s'ensuivit entre nous une grande discussion sur cette matière, de laquelle furent juges et témoins les ecclésiastiques qui étaient avec lui, presque tous théologiens et grands-vicaires.

Je rappelai à M. de Coucy que, parmi les diverses questions sur les serments et même celui de 1791, tous les évêques avaient regardé le serment de fidélité au gouvernement comme légitime..; que telle était l'opinion des évêques français en Angleterre, des théologiens, etc.; qu'il y avait cette différence entre la *promesse de fidélité à la constitution et de cette fidélité au gouvernement*, que la première reconnaissait un *droit*, que la seconde ne reconnaissait qu'un *fait*; qu'un gouvernement est ce fait, et qu'il était innocent pour la conscience de le reconnaître, quand on a de justes causes de rester sur le territoire; que l'écriture sainte déclare que toute puissance vient de Dieu....; que notre Seigneur Jésus-Christ a fait payer l'impôt à César....; que si je refusais cette fidélité à la puissance qui, par le *fait*, tient le glaive, je me constituais en révolte.....; que Dieu, qui est ordre, condamne tout ce qui trouble l'ordre établi dans la société; enfin que cette fidélité ne me rendait aucunement garant des choses répréhensibles dans les actes du gouvernement, mais qu'elle m'imposait une obéissance passive aux lois qu'il avait établies, etc. Il n'y avait pas grande chose à répondre à tout cela, et la question tomba. J'appris à M. de Coucy que le gouvernement français traitait, avec le premier consul, de la paix de l'Église de France. Je lui rapportai quelques articles d'un concordat, auquel il ne voulut pas croire : c'était le 20 no-

vembre 1800... Son opposition au concordat *a brisé*, deux ans après, *toutes nos relations*... « Cette phrase du pieux évêque d'Orléans justifie notre opinion sur M. de Coucy.

Que le lecteur nous permette d'extraire des *Mémoires* de M. de Beauregard deux articles relatifs à deuxe c clésiastiques du diocèse de Saintes et de celui de la Rochelle. Ils vivaient à l'époque du départ de Charles de Coucy pour l'exil. C'est un souvenir des prisons de Rochefort et de la déportation dont nous avons parlé ailleurs.

« Un soir, dit le pieux prélat, un sergent de la marine vint me demander, à huit heures du soir, d'un ton militaire : *Citoyen*, *suivez-moi*. J'arrive dans un cabinet des sœurs et je trouve un homme avec le costume des malades, mais qui ne l'était pas ; il m'embrasse et se nomme. C'était M. Croizetière, prêtre sulpicien, qui corrrespondait avec nous... Il s'était attaché très-jeune à la congrégation de Saint-Sulpice : il était de la Rochelle ; sa famille était honnête et ancienne, Après avoir beaucoup travaillé à Marans, qui lui doit d'avoir conservé la foi, il s'était retiré secrètement chez les sœurs, à l'hôpital à Rochefort, et il les a conduites pendant plusieurs années avec grande sagesse. Il était facile à cacher, parce qu'il n'avait goût que pour l'étude et ses écritures. Ses mœurs et sa piété étaient celles d'un sulpicien, son désintéressement très-grand et son inattention pour sa personne était

extrême; sa retraite profonde; nul désir de sortir. Là où on le mettait, il y restait ayant toujours eu autour de lui ses portefeuilles. Il était propre aux sciences, au calcul, etc... Sa passion était d'avoir des correspondances fort étendues, mais qui avaient pour but unique de travailler au bien de la religion et de connaître tout ce qui y avait rapport. Du fond de sa retraite, il écrivait à tout l'univers et à des ecclésiastiques notables et savants; il l'était lui-même, et personne peut-être n'a acquis autant de connaissances des matières religieuses de la révolution. Il avait fait des recueils très-étendus, appuyés sur des pièces originales, qu'il se procurait par des moyens toujours sûrs et prudents. Il n'a jamais cessé de correspondre avec M. l'abbé Emery, dont il n'avait pas partagé le goût pour les nouveautés; il le reprenait avec force et franchise. M. Emery n'a jamais voulu rompre avec lui. Une fois, il se procura de Rome une copie de lettre écrite par le cardinal Maury, par les ordres de Pie VI, à M. Emery, et il lui fit avouer qu'elle était catholique; M. Emery fut fort étonné de cette communication... Les services que l'abbé Croizetière a rendus aux déportés tant à Rochefort qu'à Cayenne et à l'île de Ré, sont infinis. Sa charité est venue me chercher jusque dans les déserts de la Guyane. La mort l'a ravi à la religion, à ses amis et aux lettres, en juillet 1801. On a recueilli ses manuscrits. Il avait légué ses

livres *au futur* séminaire de la Rochelle... Si je dois croire celui qui a reçu ses derniers soupirs, le chagrin avait hâté sa mort ; ses correspondants lui avaient mandé de Rome qu'on perdait l'espoir du rétablissement de la religion en France; il fut atterré par cette nouvelle, dont je vois quelques ouvertures dans ses lettres. Sa mort fut celle d'un saint prêtre[1]. »

Le prêtre de Saintes se nommait Tragnier.. « Une mort heureuse et consolante, dit encore l'auteur *des Mémoires*, fut celle de M. Tragnier, prêtre de Saintes. Cet ecclésiastique était entaché du *serment de la constitution;* il y persévéra jusqu'en 1798. Il était encore en fonctions dans une paroisse, près de Saintes, et il se disposait à l'office des *ténèbres*, le mercredi de la Semaine-Sainte, lorsque le commissaire du Directoire le fit enlever. Il fut conduit sur-le-champ à Rochefort, et, en entrant dans la prison, il était encore revêtu de ses habits longs. Ses paroissiens le conduisirent et, pensant exciter l'intérêt des autres déportés, se plaignirent d'une rigueur d'autant plus injuste, *que leur bon pasteur s'était soumis à tout :* cette déclaration ne lui valut qu'une réception très-froide. Un vieux officier de Bretagne, homme très-naturel et trop peu mesuré, lui reprocha son

[1] *Mémoires de Mgr. de Beauregard*, évêque d'Orléans, tom. II. pag. 241.

schisme. Ce prêtre avait une figure malheureuse; il faisait pitié par l'abattement et la douleur dans laquelle il était plongé, et surtout par sa solitude au milieu d'un si grand nombre de déportés. Dieu, plus miséricordieux que les hommes, en eut pitié : il toucha son cœur; il se mit entre les mains d'un prêtre zélé, mais doux et pitoyable; il lui fit une longue confession et fut absous. Dès ce moment, il se fit dans ce pauvre prêtre un changement miraculeux. Ses traits ne furent plus les mêmes; son front devint calme, et l'innocence s'y peignit avec tous ses charmes. Il devint aimable et gai, et, en peu de temps, il se concilia l'estime et l'amitié de tous les déportés. Avant son départ pour Cayenne, sa poitrine était plus que délicate; la mer et le régime achevèrent de perdre sa santé. Il souffrit les maux et les incommodités du trajet sans se permettre une plainte. Il ne cessa pas un seul jour de monter sur le pont. Quand il vit qu'il allait mourir, un soir, il descendit; je le suivis pour lui administrer, comme je pus, l'onction sainte; il fit ses prières, et le lendemain, au réveil, on le trouva mort. Cet homme prédestiné par la bonté de Dieu, du sein de l'erreur fut appelé au martyre; sa mort répandit un baume de paix parmi les prêtres catholiques [1].

Quant à Charles de Coucy, on sait qu'en 1815

[1] *Mémoires de Mgr. de Beauregard*, tom. II. pag. 310.

il donna la démission expresse qu'il avait refusée en 1801. Voulut-il par là réparer autant que possible, en la faisant connaître *aux dissidents*, le mal qu'avait produit sa première dénégation ?.. Toujours est-il vrai que les schismatiques n'en firent aucun cas. Ce prélat mourut archevêque de Rheims, en 1823. L'auteur des *Mémoires* déjà cité dit encore que l'archevêque de Rheims, de la Roche-Aymon, avait soutenu l'abbé de Coucy dans ses études, à Saint-Sulpice, et par la suite il lui donna une riche abbaye, et le fit nommer aumônier de la reine. Etant devenu évêque de la Rochelle, le roi lui fit don des revenus réservés. M. de Coucy donna aux pauvres, en 1790 et 1791, plus de 100,000 francs !..

Nous ne faisons qu'indiquer son successeur, Michel-François Couet du Viviers de Lorris, qui se démit de son siège de la Rochelle presqu'aussitôt sa nomination, et mourut peu de temps après, sans avoir même paru dans son diocèse. Nous apprenons, d'une lettre autographe de M. de Coucy, que M. de Lorris avait cru devoir *secrètement lui demander ses pouvoirs !!!*. Demande assez singulière et que nous ne saurions trop nous expliquer !.. Il fut le premier évêque après la révolution de 1793. Il ne fit qu'une ordonnance en date du 14 vendémiaire an XI (6 octobre 1802.) Elle dut faire naître dans son âme de pénibles sentiments. Elle était relative à la suppression des

fêtes, conformément à l'indult du cardinal Caprara, légat *à latere*. « Pour nous conformer aux désirs du Souverain-Pontife, écrivait Michel de Lorris, nous exhortons principalement ceux de nos diocésains qui ne sont pas obligés de vivre du travail de leurs mains, à ne pas négliger d'assister, ces jours-là, au saint sacrifice de la messe et aux offices divins, qui se célébreront comme de coutume, sans leur en faire néanmoins aucune obligation, laquelle demeure éteinte et supprimée. Enfin nous espérons, de la piété et de la religion des fidèles confiés à nos soins, qu'ils observeront les saints jours de dimanche et *le petit nombre* de fêtes qui restent, avec un zèle et une ferveur nouvelle. Nous leur rappellerons, à cet effet, ces paroles de l'apôtre saint Jean : « Quiconque dit qu'il connaît Dieu, s'il n'observe pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est point en lui. »

Ces paroles retentissaient alors dans un diocèse frappé, depuis plusieurs années, comme tous les diocèses de France, d'une stérilité morale mille fois plus funeste que celle qui ravage les campagnes et expose les populations aux horreurs de la famine. On pouvait dire, de toutes les paroisses du continent, ce que l'abbé de Saint-Médard raconte du triste tableau dont il fut le témoin dans l'île d'Oleron, où il se trouvait en 1802, en qualité de vicaire-général délégué par le métropolitain. « En parcourant les campagnes, dit cet estimable

ecclésiastique, je fus douloureusement affecté en voyant que, depuis huit ans, les dix-neuf vingtièmes des habitants n'avaient point entendu la parole de Dieu, que les idées religieuses étaient presque étrangères aux jeunes gens de quinze ans et au-dessous, que plusieurs personnes avaient contracté mariage sans avoir fait la première communion et sans connaître les premiers éléments de la religion. A tous ces maux il ne pouvait y avoir qu'un remède, c'était le rétablissement du ministère sacerdotal et public. Je fis donc ouvrir l'église de St.-Georges. Quelque vaste que fût son enceinte, elle ne put suffire à la multitude innombrable qui s'y porta avec des transports de joie qu'il m'est impossible de dépeindre. Un spectacle si touchant me causa la plus vive émotion; je sentis ma voix s'étouffer; je mêlai alors mes larmes à celles de mon auditoire. Depuis cette journée, dont le souvenir ne s'effacera jamais de ma pensée, un bien infini s'est opéré : douze cents personnes, qui n'avaient point approché des sacrements depuis dix ans, ont fait, cette année, la communion pascale [1] » Les évêques qui succédèrent à Michel de Lorris firent de plus en plus régner, dans ce vaste diocèse, la religion et les vertus qu'elle fait naître.

Mais, à l'époque que nous venons d'atteindre, il

[1] Note de l'abbé de St.-Médard, vic. gén., sur l'état de la Relig. dans l'île d'Oleron, en 1802.

nous faut, avant de parler des derniers évêques de la Rochelle, remonter vers notre beau pays de Saintonge. Le pélerinage qui nous a transporté momentanément sur les rives aunisiennes, ne peut se terminer qu'aux pieds du tombeau où repose, depuis bientôt treize cents ans, le corps saint de notre apôtre martyr; là il est si doux de prier!

Tel est le point culminant où viennent se grouper tous les faits historiques de l'Eglise de Saintes et de la Rochelle. La foi qui nous éclaire a été apportée par notre apôtre pour l'une et pour l'autre contrée; le même phare brilla pour les deux rivages.

Tout dans notre travail est actuellement disposé pour renouer la chaîne traditionnelle, rompue, au dernier soupir de l'héroïque Larochefoucand, par la main sanglante des septembriseurs.

Le dernier acte qui sanctionne l'authenticité du *chef* de Saint-Eutrope, fut dressé sous l'épiscopat de cet évêque martyr. Au XIXe siècle, il a fallu attester de nouveau que la relique, honorée à Saintes depuis douze cents ans, a échappé à la tourmente de 1793. Jean-François de Mandolx en prenant, comme évêque de la Rochelle, le gouvernement de l'Église Santone, quoiqu'il ne fit, pour ainsi dire, qu'apparaître dans son diocèse, marqua cependant son passage par un acte d'autorité épiscopale, bien propre à nous convaincre de l'identité du *chef* que nous révérons. Mais

avant de le citer, nous avons à rectifier un fait relatif à ce digne prélat. Les renseignements fournis à M. Massiou sur le compte de cet évêque si recommandable sont, nous devons l'affirmer, tout-à-fait contraires à la vérité : c'est un devoir pour nous de le proclamer. L'auteur qualifie le pontife d'un titre flétrissant, quand il le désigne comme *prêtre constitutionnel*. Jamais, dans le diocèse de la Rochelle, Jean-François de Mandolx n'a été soupçonné de parjure. Nous avons cru qu'il convenait, quoique déjà sur ce fait toute conviction nous fût acquise, d'aller puiser de nouvelles lumières auprès du vénérable archevêque de Toulouse, M.gr d'Astros, qui a beaucoup connu l'évêque dont nous nous occupons. Sa Grandeur a daigné nous répondre ainsi, sous la date du 18 septembre 1842 :

« M. de Mandolx, évêque de la Rochelle, puis d'Amiens, *n'a jamais été prêtre constitutionnel.*

« Dans la première organisation des églises de France, Bonaparte voulut que, dans tous les diocèses, il y eût un constitutionnel parmi les grands-vicaires; mais il suffisait que celui qui était nommé comme tel eût fait le serment, quoiqu'il l'eût rétracté. Parmi les trois grands-vicaires nommés par M. du Belloi, archevêque de Paris, il y en eut un qui fut censé remplir les vues du premier consul, dont le but était d'apaiser le parti des assermentés; mais *assurément ce ne fut pas M. de Mandolx* qui fut nommé à ce titre. Je crois que M.

de Mandolx avait émigré. Du reste, si vous voulez avoir plus de détails sur ce que M. de Mandolx devint au moment de la révolution de 89, écrivez à Mgr l'évêque de Marseille : personne n'est mieux en état de vous les donner, et il le fera volontiers.

« J'ai l'honneur, etc.

« † P. T. D., *archevêque de Toulouse*. »

M. de Mandolx avait été grand-vicaire de Marseille. Nous avons eu recours également à M. l'évêque de cette ville, dont la réponse, du 28 septembre, est ainsi conçue :

« J'aurais bien voulu vous donner tous les renseignements qui pourraient venir à l'appui de la vérité sur la question que vous me faites. C'est le désir de vous les donner plus complets qui a retardé ma réponse. Je voulais m'aboucher avec un neveu du saint évêque, mais je crains qu'il ne soit pas à Marseille. En attendant, j'ai interrogé le seul prêtre qui nous reste de ceux qui avaient connu M. de Mandolx. Ce bon prêtre a repoussé avec horreur le soupçon qu'on a voulu faire planer sur le prélat. Il m'a assuré que jamais M. de Mandolx n'avait prêté le serment; qu'au contraire il avait émigré avec les autres ecclésiastiques fidèles et qu'il s'était trouvé avec lui à Livourne, au fort de la révolution. Ce témoignage vous suffira pour repousser la calomnie. J'ajouterai à cette preuve positive un argument négatif. Nous savions tous, dans le diocèse, qu'un certain abbé de R..., un de

ces vicaires-généraux *ad honores* de l'ancien temps, avait prêté le serment qu'il rétracta aussitôt; comment n'aurions-nous pas connu de même la défection de M. de Mandolx? Or, je vous assure que ni moi ni personne que je connaisse dans le diocèse, n'a jamais pensé que M. de Mandolx eût fait cet acte de faiblesse; à Dieu ne plaise que j'aie le moindre doute sur ce fait.

« Agréez l'assurance, etc.

« † C. J. EUGÈNE, *évêque de Marseille.* »

Nous sommes heureux de rendre à la mémoire de notre pontife l'honneur et la justice qui lui sont dus. Qu'il nous soit permis de faire remarquer à cette occasion, jusqu'à quel point l'historien doit s'assurer, avant d'écrire, de la véracité des auteurs qu'il consulte; sans cette sage précaution, on s'expose à compromettre des réputations intègres et à offrir aux lecteurs les récits mensongers d'une hostile prévention. Ce vertueux prélat, que sa piété, ses vertus et sa science firent vivement regretter de ses diocésains, (il passa au siège d'Amiens le 17 décembre 1804), voulut, avant de quitter la portion du troupeau qui reconnaissait en lui le successeur de Saint-Eutrope, faire dresser un procès-verbal sur les lieux mêmes, tendant à démontrer à tout fidèle la conservation indubitable du chef de notre glorieux martyr. Il délégua, en conséquence, l'abbé Texier, son vicaire-général, pour le représenter à Saintes, et le nomma commis-

saire spécial chargé d'examiner et de prononcer juridiquement, de faire ensuite part à l'ordinaire de ses examen, inspection et jugement, afin que la sanction de l'évêque rendît certaine l'authenticité de la relique.

Il est impossible qu'une raison saine ne soit pas satisfaite de l'enchaînement des preuves relatives au monument de la piété et des hommages de nos pères. Elles se renouvellent au XIXe siècle, comme après les scènes désolantes du XVIe. Il faut vraiment se condamner à rejeter le témoignage des hommes, l'histoire et ses documents les plus irréfragables, si l'on refuse d'admettre les titres qui attestent la conservation providentielle des restes sacrés de notre premier évêque. Pour nous, qui avons examiné les faits avec la plus sévère attention, nous osons affirmer que notre jugement est consciencieux et qu'il est fondé sur ce que l'évidence a de plus positif. Que sera-ce donc, lorsque nous arriverons au tombeau du martyr, découvert le 19 mai 1843!...

Sans vouloir attaquer la mémoire d'un homme que Dieu a jugé, nous dirons ce que tout le monde sait, la circonstance est remarquable, que *Jacques Garnier*, président du tribunal criminel et *ci-devant* avocat du roi, n'était pas de caractère à donner légèrement son adhésion et l'autorité de son témoignage à ce qu'on était convenu d'appeler, à une certaine époque, *superstition*, *fanatisme*. Ses an-

técédents, au reste, nous le montrent, au contraire, plus hostile aux hommages dus aux reliques des saints, que favorable à leur culte. Mais il avait vu, en sa qualité de procureur du roi, en 1789, les titres et le chef miraculeusement conservés. Ces titres lui sont présentés en 1804; il les reconnaît, ainsi que la signature de M. de Fonrémis de la Mothe, lieutenant particulier du sénéchal de Saintes. Le magistrat Garnier examine attentivement le *chef* du martyr, et il conclut qu'il est réellement celui qu'il avait examiné en 1789. C'est alors que fut dressé, séance tenante, l'acte qui suit :

« Aujourd'hui, quatre floréal an douze de la *République française* (24 avril 1804), sur les quatre heures après midi, nous Jean Durivault, notaire public à Saintes, *chef-lieu du département de la Charente-Inférieure* [1], soussigné, et présents les témoins ci-après nommés.

Sur l'invitation de Messieurs Louis-Antoine Texier, vicaire-général et chanoine, et Mathieu Messeix, curé de Saint-Eutrope, nous nous sommes transporté en la maison dudit sieur curé, où était déposée la relique appelée de saint Eutrope; là, nous y avons trouvé, sur une convocation écrite, faite de la part dudit sieur curé, Messieurs Jacques *Garnier*, président du tribunal criminel et ci-devant avocat du roi; Côme-Pierre *Godet*, juge au même

[1] Vieux style!... Sic vos non vobis indificatis aves!... *Virg.*

tribunal et ci-devant procureur; Pierre-Marc *Arnaud*, avoué, aussi ci-devant procureur; Élie-Jacques *Servant*, ci-devant procureur; tous les quatre présents, et le premier occupant comme procureur du roi, lors du procès-verbal récognitif qui fut fait de la relique dudit saint Eutrope, le 19 décembre 1789, dont la description détaillée avait été constatée par celui fait le 12 juillet 1652; y avons également trouvé Messieurs Jean-Louis Lavigne et Élie-Barthélemy Toussaint, anciens chirurgiens, également convoqués pour faire la reconnaissance identique du *chef* actuellement représenté avec l'indication détaillée et établie dans ledit procès-verbal de 1652.

« Etaient également réunis dans la même maison, comme témoins oculaires de l'exposition à nu dudit *chef*, et ce antérieurement audit procès-verbal de 1789, Messieurs Louis Delusset, instituteur; Louis Auger, prêtre, ancien bénédictin; Pierre Fraigneaud, tisserand; François Charrier, prêtre, ancien curé de Balizeau; Élie Delaveau, tisserand; François Chagnolleau, entrepreneur; Joseph Morisson, couvreur, et Jean Bertain, tisserand; tous habitants de la ville et cité de Saintes. En présence de tous les dénommés, ledit sieur Texier, commissaire délégué par M. Jean-François Demandolx, évêque de la Rochelle, a extrait, d'une boîte qui le renfermait, le *chef* que les fidèles de la paroisse de Saint-Eutrope soutiennent être celui de saint Eu-

trope; il a été religieusement exposé aux regards de toutes les personnes présentes.

« Celles qui assistèrent à la confection du procès-verbal du 19 décembre 1789, ont demandé la représentation tant du procès-verbal fait à cette époque, que de celui descriptif du 12 juillet 1652, lesquels ont été à l'instant mis entre les mains dudit sieur *Garnier*, qui avait requis alors, en sa qualité d'avocat du roi, qu'il fût dressé procès-verbal de la relique de saint Eutrope; lecture en a été par lui à l'instant donnée; ensuite, en présence des deux chirurgiens dénommés, il a été fait, en présence de toute l'assemblée, un appatronement du *chef* représenté avec le procès-verbal de 1652; il a été donné lecture, de nouveau, de la description circonstanciée de la situation de la tête, telle qu'elle était à l'époque dudit procès-verbal, de la dimension, en largeur et longueur, des deux fractures qui existaient, et, après en avoir pris les proportions et dimensions, un compas à la main, elles se sont fidèlement trouvées égales, en longueur et largeur, à celles décrites et figurées par ledit premier procès-verbal; ledit sieur *Garnier* qui, en sa dite qualité d'avocat du roi, en avait également mesuré les dimensions, en a également *personnellement* fait la vérification, et il a trouvé sa reconnaissance égale à celle desdits chirurgiens; les dits sieurs *Godet*, *Arnaud* et *Servant*, qui assistèrent au procès-verbal de 1789, ont parfaitement

reconnu le *chef* représenté pour être, dans tous ses détails, fidèlement ressemblant avec la relique vérifiée par ledit procès-verbal de 89; il a de plus été observé que le *chef* avait encore alors une dent molaire à la partie gauche de la mâchoire supérieure, et, par l'examen qui a été fait, cette dent s'y est encore trouvée adhérente comme elle l'était en 1652; ce qui a également fixé la reconnaissance de tous les assistants, c'est que la tête actuellement représentée offre la même teinte rembrunie que présentait ladite relique, à l'époque de 1789; une seule chose a seulement frappé ledit sieur *Garnier*, au premier aspect de la tête, c'est qu'il a vu qu'on a placé dans la fracture du pariétal et dans les orbites, des corps étrangers en soie cramoisie, qu'on nous a dit y avoir été mis depuis pour en fermer les ouvertures; après cet examen sérieux et cette vérification identique, il a paru à chacun de ceux pour qui cette reconnaissance a été de toute fidélité, qu'il était impossible qu'on eût pu substituer une autre tête étrangère, d'une proportion, dimension et couleur égale à celle de la relique connue et vénérée sous le nom de *chef* de saint Eutrope; que les blessures ou fractures de pareille étendue que celle du chef, placées dans les mêmes positions, réunissant les mêmes proportions, ne permettent pas de supposer une substitution dans laquelle la fourberie aurait pu se promettre un pareil succès, et chacun, dans sa

conscience, la reconnaît pour être véritablement la relique et le *chef* de saint Eutrope décrite par les deux procès-verbaux sus relatés, et être fidèlement celle qui a été, pendant plusieurs siècles, l'objet de la vénération des fidèles. De tout quoi nous avons dressé procès-verbal requis par ledit sieur commissaire, et ont signé, à l'exception dudit Morisson, et ont comme témoins assisté : Pierre Danière Spens de Ribeaucourt, prêtre; Pierre Durand, Thomas-Joseph Bonnerot, prêtre et vicaire de Saint-Eutrope, et Joseph Achard, marchand, demeurant audit Saintes.

« Signé à la minute : Texier, commissaire, vicaire-général; Messeix curé; Garnier, Godet, Arnaud, Servant, Lavigne, Toussaint, Spens de Ribeaucourt, Bonnerot, vicaire; Auger, Charrier, Durand, Delusset, Fraigniaud, Achard, P. Bartaré, François Challioneau, Bertin, François Compagnon, René Brin, Vigneaud, Louis Dordoigne, Delavaud, Delusset, Étienne Delusset, Vallée, Verneuil et Durivault, notaire soussigné.

« Enregistré à Saintes, le cinq *floréal an douze*; reçu un franc dix centimes, décime compris, signé Cauroy [1].

[1] Arch. mss. de l'église de St. Eutrope de Saintes. La facétie voltairienne qui publie la destruction du chef du saint martyr, ou celui de Ste Eustelle, par Jacques Garnier, n'est plus aujourd'hui qu'une fable ridicule.

« Extrait du registre. Durivault, notaire à Saintes. † lieu du sceau. »

A cet examen juridique, à cette reconnaissance indubitable que la simple raison admet sans hésiter, reconnaissance, redisons-le encore, faite par des hommes dont l'impartialité, dans cette circonstance, est connue de tous, l'autorité ecclésiastique devait faire succéder son instruction canonique et sceller, du sceau de la véracité, la relique qui allait être de nouveau exposée à la vénération des peuples, comme elle le fut, lors de sa translation de Bordeaux à Saintes.

En conséquence, l'illustrissime seigneur de Mandolx, évêque de la Rochelle, représenté par l'abbé Texier, son vicaire-général, déclara authentique le dépôt sacré confié depuis tant de siècles à l'église de Saintes. On ne lira pas sans intérêt cette nouvelle pièce de conviction.

« Aujourd'hui sept floréal, l'an douze de la *République française*, vingt-sept avril mil huit cent quatre (vieux style), sur les deux heures après midi.

« Nous, Louis-Antoine Texier, chanoine de la Rochelle, faisant les fonctions de vicaire-général, et commissaire nommé par M. Jean-François de Mandolx, évêque de la Rochelle, pour procéder à la vérification de la relique connue de toute ancienneté sous le nom de *chef* de saint Eutrope, et voulant procéder à ladite vérification par tous

les moyens capables d'assurer l'identité de la relique qu'on a conservée, avec celle qui a été vénérée de tout temps dans le présent lieu et église du faubourg de Saint-Eutrope de la ville de Saintes; après la convocation faite par M. Mathieu Messeix, curé de la paroisse dudit Saint-Eutrope, en vertu de laquelle se sont rendus en la maison dudit sieur curé, Messieurs Jacques *Garnier*, président du tribunal criminel et ci-devant avocat du roi; Côme-Pierre *Godet*, juge au même tribunal et ci-devant procureur; Pierre-Marc Arnaud, avoué et aussi ci-devant procureur; Élie-Jacques Servant, ci-devant procureur; tous les quatre présents, et le premier occupant comme procureur du roi, lors du procès-verbal récognitif qui fut fait de la relique dudit saint Eutrope, le 19 décembre 1789, de la relique ou *chef* de saint Eutrope, la description détaillée avait été constatée par le procès-verbal fait le 12 juillet 1652; Messieurs Jean-Louis Lavigne et Élie-Barthélemy Toussaint, anciens chirurgiens, également convoqués s'y étant trouvés, nous avons requis et prié, en qualité de commissaire susdit, M. *Garnier*, en sa dite qualité, de dicter, en présence des témoins réunis dans la maison dudit sieur curé, le procès-verbal dudit *chef* de saint Eutrope, pour reconnaître si celui exposé aux yeux de tous les témoins était conforme à celui qui leur avait été exposé antérieurement dans ledit procès-verbal de 1789. Il s'en suit qu'il

est prouvé, par ce dernier procès-verbal, *dicté par ledit sieur Garnier* et reçu par le sieur Jean Durivaut, notaire public à la résidence de Saintes, que ledit *chef* de saint Eutrope, représenté sous les yeux des témoins assemblés, dénommés dans ce dernier procès-verbal, est exactement le même que celui qu'on a toujours reconnu et vénéré comme la véritable relique de saint Eutrope, martyr et premier évêque de Saintes; et le procès-verbal dont est maintenant question, ayant été dressé, signé, lu en présence de tous les fidèles qui se sont trouvés dans ladite maison dudit sieur curé, nous, commissaire susdit, avons requis le sieur curé dudit lieu de transporter ladite relique avec la décence requise pour une si sainte cérémonie; et aussitôt ledit sieur curé, s'étant revêtu d'un surplis et d'une étole, s'est préparé à transporter ladite relique dans l'église paroissiale connue de tout temps sous le nom de Saint-Eutrope; et pendant ce temps-là, nous, commissaire susdit, accompagné des prêtres présents au susdit procès-verbal, nous sommes rendu à l'église, et, revêtu de la chappe, étole et surplis, nous avons reçu à la porte principale de ladite église ladite relique ou *chef* de saint Eutrope et l'avons portée sur le maître-autel de la même église, chantant l'hymne des martyrs et l'oraison du saint, après quoi, le procès-verbal *dicté par ledit sieur Garnier,* ayant été lu dans ladite église, en présence des fidèles qui la rem-

plissaient, nous avons déposé ladite relique, après un *Te Deum* chanté en action de grâces, et après tous les encensements usités en pareille cérémonie, dans la niche employée de tout temps pour y placer ladite relique, sur laquelle aussitôt ont été fermés les grillages et portes en ferrures et cadenas, dont les clefs sont demeurées entre les mains dudit sieur curé, gardien naturel d'un si précieux dépôt; duquel transport et placement de ladite relique, exécuté immédiatement à la suite du procès-verbal, *dicté par ledit sieur Garnier* et reçu par le susdit notaire, en présence de tous ceux qui sont dénommés audit acte, nous avons aujourd'hui dressé notre procès-verbal de transport et de placement dudit *chef* de saint Eutrope, n'ayant pas eu le temps d'y procéder à la suite de celui par lequel l'identité de la relique a été reconnue et qui est de la date du quatre floréal courant; les susdites précautions, prises par le moyen du procès-verbal *dicté par ledit sieur Garnier* et autres témoins qui avaient connaissance de ladite relique, comme cela est rapporté dans ledit acte, ont été prises pour exclure tous les doutes qu'on aurait pu former sur l'identité de ladite relique, en vertu du transport qui en avait été fait, pour la soustraire aux recherches des malintentionnés que les malheurs des temps avaient exaspérés contre tous les objets du culte catholique. Ayant voulu savoir par quel moyen on avait réussi à sauver un si précieux

dépôt, ont comparu les citoyens Élie Delavaud, ancien sacristain, Jean Vallet, Jean Bertin, Joseph Morisson, Louis Dordoigne, François Grout, François Compaguon, Joseph Achard, Jacques Delavaud fils, Claude Vignaud, Eutrope Poulet, Mathurin Vallée, Jean Hédon et René Brin, lesquels ont déclaré sous la foi du serment que, à raison de leur domicile dans ledit bourg de Saint-Eutrope, ils ont été à portée de suivre et d'observer les différentes chances qu'a éprouvées ladite relique; que d'abord, à l'époque du 9 novembre 1793, par l'autorité de la municipalité d'alors, fut enlevée la châsse en argent qui contenait ladite relique qui resta à nu dans la niche d'où se fit ledit enlèvement et demeura dans cet état l'espace d'environ un mois. Qu'à cette époque un nouvel ordre de la municipalité fut donné pour enlever la relique même et la faire entièrement disparaître; et voulant exécuter ce dernier ordre, les commissaires, craignant un tumulte de la part du peuple, s'informèrent au citoyen Élie Delavaud, alors sacristain, auquel endroit on pourrait la placer sans que le public s'aperçût d'aucun mouvement à cet égard; que ledit sacristain leur indiqua un caveau, ou autrement charnier, destiné au dépôt des ossements des morts, où elle demeura ignorée jusqu'au 11 avril 1795, jour auquel lesdits Delavaud et autres susnommés prirent la résolution de la transporter dans un lieu plus décent et d'une

plus grande sûreté; ce qu'ils exécutèrent très-secrètement et la déposèrent dans la maison d'un pieux citoyen, nommé Doussin, jusqu'au décès duquel elle est demeurée. De là, elle fut à l'instant transportée par un prêtre nommé M. Moquay, actuellement desservant dans la paroisse de Chenac[1], présent diocèse, lequel prêtre fût accompagné dans ledit transport par plusieurs de ceux qui l'avaient déposée chez ledit sieur Doussin, et le susdit prêtre déposa, ainsi accompagné, la relique dans la maison du sieur Grout, lequel l'a gardée jusqu'à l'époque du quatre *floréal* courant, jour auquel M. Mathieu Messeix, curé, autorisé par nous, l'a transportée dans un appartement de la maison qu'il occupe, afin qu'il fût plus commode de faire le procès-verbal ci-dessus mentionné, *dicté par ledit sieur Garnier* et reçu, comme dit est, par le sieur Durivault, notaire.

« D'après les dernières dispositions ci-dessus, nous devons observer que tous les fidèles du pays sont tenus à une grande reconnaissance envers les citoyens chrétiens et pieux qui ont veillé avec tant de soin à la conservation d'une relique, depuis tant de siècles, en possession de la confiance et de la vénération non-seulement de notre ville, mais encore de tous les endroits adjacents, dans

[1] En 1842, le curé de Chenac est un neveu de ce digne ecclésiastique.

une grande étendue, et qu'il est dû à des citoyens aussi zélés des marques d'une distinction bien méritée, parmi tous leurs concitoyens qui sont leurs frères dans la foi. Et en conséquence des fonctions que nous exerçons en qualité de commissaire de M. l'évêque de la Rochelle, et de l'avis du sieur curé dudit lieu, nous leur conférons le droit de veiller à la conservation de ladite relique, d'être présents à toutes les cérémonies où il sera question de faire paraître la relique qu'ils ont si bien conservée, et d'avoir le droit de prendre de préférence tous les soins nécessaires dans toutes les occasions où il s'agira de l'exposer à la vénération publique; et le droit passera à leurs descendants en ligne droite dans la personne des aînés de chaque famille desdits conservateurs de ladite relique.

« De tout ce que dessus nous avons, commissaire susdit, dressé le présent procès-verbal signé par nous et le sieur Antoine Lacoste, demeurant en cette ville, que nous avons nommé notre greffier à l'effet des présentes; en présence des témoins à ce requis, qui sont les sieurs Thomas, Joseph Bonnerot, vicaire de la présente paroisse; François Verneuil, boulanger; Fr. Chaillioneau, ancien entrepreneur, et Pierre Joseph, menuisier; tous demeurant au présent faubourg et paroisse, lesquels ont signé avec nous et les conservateurs susdits de ladite relique; comme témoin au procès-verbal de la reconnaissance de la relique a assisté

à la translation Pierre Dammien Spens de Ribeaucourt, prêtre. Ainsi signé à l'original: Texier, chanoine commissaire, vicaire-général; Messeix, curé; Bonnerot, vicaire; Achard, François Compagnon, Fr. Chaillioneau, Verneuil, Vigneaud, Arnaud, Jean Bertin, Delavaud, Eutrope Poulet, Joseph-Jean Hédon, René Brin, Louis Dordoigne, Godet, Servant, Lacoste, greffier commis; Toussaint, ancien chirurgien - major; Jean - Louis Lavigne, ancien chirurgien - major, et Mathieu Vallée[1]. »

Ainsi que nous avons remarqué, en 1602, l'empressement du peuple chrétien à recevoir en triomphe le *chef* de notre apôtre, on vit la même ferveur et la même joie se renouveler au commencement du XIXe siècle, au moment solennel où la relique fut placée dans l'église haute, pour y recevoir encore les pieux hommages de la foi. Un acte public consacra la mémoire de cette cérémonie touchante[2]. Tous ces actes sont propres à faire comprendre au lecteur avec quelle maturité et quelle exactitude on a procédé, en tout temps, à la conservation de ce saint objet et à l'authenticité des titres qui commandent la vénération qui lui est due! Les esprits frivoles qui n'apprécient rien, les hommes prévenus qui ne veulent

[1] Arch. mss. de l'Égl. de St.-Eutrope.

[2] Arch. mss. de l'Égl. de St.-Eutrope.

rien croire, s'exposent à être accusés de mauvaise foi ou de délire, quand ils rejettent des motifs de conviction aussi puissants et aussi péremptoires; car il y a toujours une haute raison à admettre ce qu'ont admis des populations entières, des générations successives et ce que prouvent surtout des autorités graves dans l'ordre religieux et dans l'ordre civil. Oui, il faut l'avouer, Dieu, par une protection constante se montre ici vraiment visible; et toi, saint martyr, tu règnes de siècle en siècle où chacun t'honore, où chacun t'invoque!...

Et c'est en vain que l'homme ingrat et las de croire,
De ses autels brisés et de son souvenir
Comme un songe importun veut enfin te bannir;
Tu règnes malgré lui jusque dans sa mémoire,
Et, du haut d'un passé rayonnant de ta gloire,
Tu jettes ta splendeur au dernier avenir!..
Chaque fibre, à ton nom, s'émeut dans tous les cœurs,
Et tu revis toujours, jusque dans la pensée
Jusque dans la haine insensée
De tes ingrats persécuteurs [1]!..

Nous aimerons encore à répéter, avec l'harmonieux poète, qu'en célébrant la mémoire d'un martyr, c'est le Dieu éternel que nous bénissons:

Tu vis dans toutes les reliques;
Temple debout ou renversé,
Autels, colonnes, basiliques,

[1] Lamartine.

Tout est à toi dans le passé !
Tout ce que l'homme élève encore,
Toute demeure où l'on adore,
Tout est à toi dans l'avenir !
Les siècles n'ont pas de poussière,
Les collines n'ont pas de pierre
Qui ne porte ton souvenir [1] !

L'authenticité de l'auguste *chef* de Saint-Eutrope faisait une grande impression sur l'âme d'un des évêques les plus distingués de l'Église de France; le révérendissime pontife Gabriel-Laurent Paillou, successeur de François de Mandolx, a souvent dit, en notre présence, qu'il était impossible, après l'examen des preuves, d'avoir raisonnablement un doute plausible sur l'identité de cette relique. On sait quelle portée avait le témoignage d'un tel prélat, dont la science égalait la foi vive ! Aussi donna-t-il son adhésion pleine et entière au procès-verbal dressé par son digne prédécesseur.

Mais le moment en est venu : que notre plume soit ici l'interprète de notre cœur; parlons de ce digne évêque qui a laissé parmi nous tant et de si justes regrets!... Que notre parole soit comme l'huile embaumée de la lampe sainte, qu'elle alimente le feu sacré du souvenir, de l'amour et de la reconnaissance.

Le vœu souvent perdu de nos cœurs s'évapore;
Mais ce vœu de nos cœurs, par d'autres présenté,

[1] Lamartine.

Est comme un faible son dans un temple sonore,
Qui, d'échos en échos, croissant et répété,
S'élève et retentit jusqu'à l'éternité [1] !

La Vendée, cette terre classique de la foi romaine, du courage invincible, de l'honneur français et de la fidélité chevaleresque, fut la patrie de Gabriel-Laurent Paillou. Puy-Belliard le vit naître le 7 mars 1735. Orphelin dès l'âge de trois ans, le soin de son éducation fut confié à un oncle, ecclésiastique vertueux, qui dès lors s'appliqua à jeter dans son cœur les semences de la vertu, et surtout à conserver dans ce jeune enfant le précieux trésor de sa première innocence. Ainsi s'exprimait M. l'abbé Gaboreau, vicaire-général capitulaire, dans l'oraison funèbre qu'il prononça, le 16 Janvier 1827, dans l'église cathédrale de la Rochelle [2]. C'est à sa plume encore que nous cédons le droit de nous transmettre l'inspiration du talent et du cœur dans tout ce qui peint les vertus et la vie de l'illustre prélat :

« A cette époque, une congrégation, long-temps distinguée par d'utiles travaux, dirigeait en France plusieurs de nos établissements. Les prêtres de l'Oratoire avaient alors à Nantes un collége qui

[1] Lamartine.

[2] Élog fun. d'illustr. et révérend. Gabr.-Laur. Paillou, év. de la Rochelle, par M. Gaboreau, ch., vic. gén. capit.; chez Étienne Pavie, lib. de l'Evêché.

y jouissait d'une réputation méritée : ce fut là que le jeune Paillou termina ses études de latinité, et suivit, avec une distinction remarquable, les cours plus élevés de rhétorique, de physique, de philosophie. Doué des qualités les plus heureuses du cœur et de l'esprit, il fut aimé de ses condisciples, estimé de ses maîtres, et dès lors il fut aisé d'apercevoir tout ce qu'il serait un jour.

« Bientôt, les desseins de Dieu sur lui se développent. Une voix l'appelle comme Samuel ; il y répond avec docilité et il prend le Seigneur pour son héritage. Ce fut alors qu'il entra dans la maison de Messieurs de Saint-Sulpice. Esprit droit et judicieux, clair et méthodique, ardent, laborieux, infatigable, il brilla au milieu d'une jeunesse brillante elle-même et il fut honoré de celui des emplois qui n'était confié qu'aux sujets les plus distingués, la répétition connue sous le nom de *Conférence*. La piété, cette vertu sans laquelle les plus grands talents ne sont souvent qu'un don funeste, se faisait remarquer en lui par ce caractère de franchise et de sincérité que la grâce relevait encore, et de là les touchantes vertus dont il a été pour nous, jusqu'à la fin de sa vie, l'exemple et le modèle. Parlerait-on des connaissances qu'il avait acquises dans les plus hautes parties des mathématiques ? Il les avait portées bien au-delà des notions ordinaires. Un

astronome célèbre, l'illustre abbé de la Caille, qui avait eu l'occasion de le connaître, en fut surpris, et lui donna le sage conseil de s'arrêter dans cette carrière, s'il ne voulait pas s'exposer à sortir de celle où il était entré.

« Mais il convient de ne pas omettre un fait d'autant plus important, qu'il eut sur les évènements de sa vie une influence particulière.

« Un prélat allait prendre le degré de docteur. Le jour était fixé pour la thèse à laquelle, selon l'usage, il devait présider. Son répondant se trouve arrêté par un accident imprévu. On demande à M. Paillou s'il voudrait se charger de le remplacer. Il accepte sans difficulté cette proposition, et, après quelques jours de préparation, il soutient la thèse avec son talent ordinaire, et reçoit du prélat la promesse d'un canonicat. Par là son propre évêque, dans la nécessité de le retenir, se trouva engagé à lui assurer lui-même un pareil avantage, et c'est sous de tels auspices qu'il revint dans le diocèse de Luçon.

« Alors, il avait passé par tous les degrés de la cléricature; il était arrivé au sacerdoce. On le fit entrer au séminaire en qualité de directeur, et, pendant plusieurs années, il y occupa successivement les chaires de philosophie et de théologie. Un canonicat devenant vacant, il y fut nommé. Comme il avait abandonné l'enseignement, il n'accepta pas la supériorité du séminaire. La société capitulaire

lui donna l'administration de ses biens. Jamais elle n'était passée en des mains plus habiles. Il sut donner à plusieurs procès, inextricables par mille incidents et par la diversité des intérêts, les plus heureux dénoûments. La bonté de son cœur égalait son talent administratif. Une saison rigoureuse avait réduit le cultivateur à la plus déplorable misère. Un village entier, situé sur les terres du chapitre, se trouve subitement en proie aux désastres de l'indigence. Le généreux gouverneur visite ces familles désolées; il prend connaissance de leur état; il entre dans le détail de leurs pertes et de leurs besoins, et, avec cet esprit d'ordre qu'on admira en lui jusqu'à la fin de sa vie, il distribue de prompts secours partout où le besoin les rend nécessaires; et, durant un hiver tout entier, il nourrit ce peuple, qui chaque jour le bénit et fait monter jusqu'au ciel le cri de sa reconnaissance[1]. »

Le mérite éminent de M. Paillou ne pouvait pas rester inconnu. La cathédrale de la Rochelle avait perdu son doyen; on pensa à lui pour cette première dignité capitulaire. Une honorable concurrence eut lieu à cette occasion. M. Daviau, qui devint plus tard archevêque de Bordeaux, était à cette époque chanoine de Poitiers; le chapitre

[1] Éloge funèb. par M. l'abbé Gaboreau, vic. gén. capit., pag. 10 et 11.

de la Rochelle se partagea; mais de part et d'autre, le partage fut égal. L'abbé Paillou ne l'emporta pas, mais le pieux Daviau ne lui fut pas préféré. Tous deux, dans un genre différent, avaient des qualités éminentes. On fut obligé de proposer un troisième candidat, dans l'impossibilité où l'on se trouva de préférer l'un à l'autre. La supériorité des deux sujets proposés devint le seul motif de l'élection du nouveau doyen.

Cependant l'évêque de Luçon, de la famille des Merci, honora M. Paillou de la qualité et du titre de vicaire-général. Pendant une longue absence du prélat, le diocèse apprit à apprécier que le titre était en rapport avec la haute capacité et répondait en tout à l'idée qu'on avait de la science et de la vertu du grand-vicaire. La sagesse, la modestie et la prudence réglèrent toutes ses démarches.

Mais la France se couvrit d'un voile funèbre. L'apostasie fut proposée. Incapable d'être parjure, M. Paillou resta fidèle, et le royaume des Espagnes devint son asile. Il y fut reçu avec distinction par l'évêque d'Astorga, qui ne tarda point à reconnaître tout le mérite du prêtre français et à lui donner des témoignages de confiance qu'il n'accordait pas aux ecclésiastiques de sa nation. Gabriel-Laurent eut des relations avec plusieurs pontifes espagnols et particulièrement avec le saint évêque d'Orense, qui se montra si grand, si généreux envers les prêtres

que les troubles de la France avaient condamnés à l'exil. Charles de Couci, alors évêque de la Rochelle, l'établit son vicaire-général sur tous les ecclésiastiques de son diocèse qui entraient en Espagne; plusieurs autres prélats lui donnèrent les mêmes marques de confiance et d'estime. Tous se félicitèrent des rapports qu'ils eurent avec lui; il sut rendre d'importants services aux uns et aux autres, et toujours avec cette cordialité qui était chez lui aussi franche, aussi communicative, aussi loyale que son esprit était perspicace et riche en ressources. Rendu à sa patrie, il devint chanoine de la Rochelle et, peu après, vicaire-général de M. Demandolx.

Parvenu à l'âge de 72 ans, l'habile grand-vicaire devint évêque. Il était né pour l'épiscopat; lui seul l'ignorait. D'une vertu trop solide pour être un ambitieux, il fut contraint, après avoir refusé l'évêché de Poitiers, d'accepter celui de la Rochelle. « Vous savez, disait-il lui-même dans son mandement de 1805, qu'appelé à l'épiscopat, il y a quelques années, nous fîmes valoir auprès du chef du Gouvernement, pour être dispensé de nous charger d'un aussi pesant fardeau, notre répugnance, notre âge avancé, l'infériorité de nos talents, notre goût pour une vie paisible et tranquille; nos représentations furent alors écoutées, et nous nous crûmes assuré d'achever notre carrière dans la retraite et la solitude. Vaine espérance!

Lorsque nous avions moins lieu de nous y attendre, appelé de nouveau à l'épiscopat, il nous a fallu obéir. Nous n'avons pu résister à la volonté et aux exhortations du légat du Saint-Siège...... Nous sommes entièrement à vous; désormais nos travaux, nos prières, nos pensées, notre existence même, tout appartient au troupeau confié à nos soins et à notre vigilance. Puissions-nous vous faire aimer notre administration et vous rendre fidèles observateurs des préceptes de l'Évangile[1] !»

Son sacre eut lieu à Paris, dans l'Église de Saint-Sulpice, le 2 février 1805. Son amour pour le chef visible de l'Église fut satisfait dans cette circonstance. Malgré les obstacles que cherchaient à faire naître à ses yeux certaines gens comme il s'en trouve partout et toujours, qui n'admettent de raisonnable que le fruit de leurs propres pensées, il sentait qu'il y aurait une bénédiction particulière attachée à son épiscopat, si le Souverain-Pontife Pie VII, de glorieuse et sainte mémoire, le consacrait évêque. Le Pape souscrivit avec une bienveillance vraiment paternelle, au louable et pieux désir de M. Paillou. Le nouveau prélat ne tarda point d'apporter dans son diocèse les trésors spirituels de sa consécration. Il s'occupa de former des séminaires pour repeupler le sanctuaire dépourvu. Sa sagacité brilla particulièrement dans le choix

[1] Collect. des Mandements de M. Paillou.

des hommes qu'il plaça à la tête de ses établissements; les Baudouin et les Dargenteuil ont su former et laisser après eux des prêtres, dignes, par leurs vertus et leurs talents, de les remplacer plus tard pour l'édification et l'utilité du diocèse.

Que le lecteur trouve bon que nous parlions ici d'un des établissements dont la fondation date de cette époque. Les souvenirs qui se rattachent au petit séminaire de Saint-Jean-d'Angély sont trop honorables et trop précieux, pour que nous les passions sous silence. La France entière a retenti du bruit de la renommée de cette maison ecclésiastique. La réputation dont elle jouissait lui était justement acquise, et long-temps il sera parlé, dans les familles, de l'heureuse influence qu'exerça, sur l'esprit de la jeunesse, l'instruction solide qu'elle y recevait; long-temps, dans le monde, les hommes judicieux et appréciateurs du vrai mérite et de la vertu, parleront du respect et de l'affection filiale des élèves pour leurs maîtres, et de la tendresse bienveillante, discrète et paternelle des maîtres pour les élèves. Là, jamais d'insubordination, mais une docilité inaltérable, un ordre parfait, une gaîté franche, un bonheur pur. Les prières d'un saint, qui fut son premier supérieur, l'habileté, le dévoûment et le zèle de celui qui fut son successeur immédiat, l'abbé Mareschal, ont attiré les bénédictions sur le petit séminaire de Saint-Jean-d'Angély. Nous aurions beaucoup à dire de ce que nous savons

du gouvernement intérieur de cette maison célèbre, de la vigilance active, consciencieuse et désintéressée de celui qui, pendant plusieurs années consécutives, a su donner un si beau développement à l'instruction de ses nombreux disciples, encourageant les uns par l'exemple, et dirigeant prudemment les autres par la leçon, devenue d'autant plus persuasive, qu'elle était toujours accompagnée d'une connaissance exacte des jeunes cœurs qu'elle devait former à la vertu. Mais il n'entre pas dans nos vues de fatiguer les vivants par des éloges mérités et ordinairement pénibles à la modestie; ils deviennent au reste inutiles devant les faits, beaucoup plus éloquents que les paroles. Seulement nous aimons à louer ce qui nous a paru admirable, et à n'imiter jamais ces hommes égoïstes et parfois ingrats qui se laissent éblouir par le présent, et pour qui les gloires du passé ne sont que des songes qu'on oublie. . . . . .
. . . . Hélas! lorsque nous écrivions ces lignes en 1836, pouvions-nous prévoir que, trois ans plus tard, nous serions affranchi, envers une vertu modeste, des lois sévères d'une délicate réserve ?.. La mort vient de frapper l'homme qui a donné à la maison de Saint-Jean-d'Angély sa gloire et sa célébrité!.. Le prêtre d'une si édifiante régularité, l'administrateur habile, le sage conseiller des évêques, l'ami fidèle, l'abbé Mareschal, à quarante-neuf ans,

avait déjà fourni une longue carrière, sans que l'ambition et l'intrigue lui aient jamais frayé le chemin de ce que l'on appelle des honneurs. Trop consciencieux pour céder à des inspirations cupides, il ne sut qu'obéir. Son esprit élevé connaissait l'étendue des devoirs qu'imposent, devant Dieu et devant les hommes, les dignités ecclésiastiques. Que de fois, dans les épanchements d'une cordiale amitié, ne nous a-t-il pas révélé sur ce point sa pensée tout entière! « Mon bonheur, nous disait-il, serait de vivre ignoré, de travailler à ma sanctification et de faire le bien dans un rang inférieur; la responsabilité serait moins effrayante. » Cette profonde conviction du vertueux prêtre prouvait la vivacité de sa foi et caractérisait ses vertus. Notre plume lui devait cet hommage, comme elle doit un souvenir au mérite du saint abbé Dargenteuil, son prédécesseur [1].

Paul-René-Louis-Auguste-Arnaud Dargenteuil, fidèle aux premiers avertissements de la grâce, comprit que le ciel l'appelait, non à la science qui quelquefois guérit les corps, mais à une science plus sublime et plus positive, celle qui éclaire l'intelligence et forme le cœur à l'amour des vertus chrétiennes. Encore élève en médecine, il sentait déjà un puissant attrait pour les doctrines de la foi, et, après avoir consulté des hommes graves,

[1] On écrit, dans ce moment, la vie de l'abbé Dargenteuil.

il se détermina à entrer dans le sacerdoce : vocation sainte, qu'il dût sans doute aux humbles prières d'une mère vertueuse ! Saint-Sulpice conservera long-temps le souvenir de la piété fervente de l'abbé Dargenteuil. Il passa, dans cette illustre maison, plusieurs années qui lui valurent des siècles d'édification et d'étude. Aimable et parfait modèle de ses condisciples, il était de plus en plus la consolation de ses supérieurs qui, pleins de confiance dans ses lumières, lui donnèrent une preuve de leur estime, en le chargeant des catéchismes de la paroisse. Là, l'onction, la douceur et la charité du pieux lévite produisaient dans les jeunes âmes qui recevaient ses leçons, les heureux effets de la grâce ; mais Dieu l'appelait à un autre ministère. En 1810, il reçut enfin le sacerdoce avec tous les sentiments d'une foi vive. Hélas ! sa nouvelle carrière eut un terme trop prompt ! Charente, qui avait alors pour curé l'estimable abbé Lair, vit l'abbé Dargenteuil, en qualité de vicaire, édifier les fidèles et faire les délices de son pasteur. Après avoir professé la théologie au séminaire de Chavagnes, en Vendée, bien peu de temps, à la vérité, mais assez de jours pour porter dans les cœurs les sentiments d'amour divin dont son âme était embrasée, il fut employé à un autre ministère.

Gabriel-Laurent Paillou avait su, avec le discernement qui le distinguait, juger tout ce qu'il

pouvait attendre d'un sujet d'autant plus digne de sa confiance, qu'il était plus modeste et plus humble. Il le plaça à la tête du petit séminaire qu'il venait de fonder à Saint-Jean-d'Angély. D'autres diront le bien que cet habile supérieur fit à la jeunesse cléricale, son calme, son courage, sa présence d'esprit, sa foi prodigieuse pendant les scènes désolantes d'un incendie dévastateur; on aimera à signaler une vertu austère et une douceur évangélique; une sévérité inexorable pour lui-même et une bonté entraînante pour les autres; ses oraisons prolongées, ses jeûnes rigoureux, ses macérations habituelles, ses prédications éloquentes; on dira ce que fut le saint prêtre auprès de Dieu, et ce qu'était toujours le prêtre auprès des hommes; là, il agissait avec le recueillement des anges; ici, il se montrait avec le ton et les manières de l'homme bien élevé, sans que jamais on pût remarquer, dans sa démarche ou dans son attitude, rien qui se ressentît d'une vaniteuse prétention et qui portât l'ombre même de la légèreté mondaine; une noble éducation était chez lui toujours en harmonie avec le sentiment de son caractère et de sa dignité. Ses saillies étaient enjouées, aimables, mais elles n'étaient jamais empreintes d'une joie bouffonne, qui déplaît à l'homme grave et ne plaît pas à l'homme du monde. Ses conversations avaient le sel du bon esprit; elles révélaient l'homme intérieur, l'homme contemplatif;

tout était mesuré dans ses paroles, et souvent un simple mot, adressé par lui, avec l'intelligence et l'à-propos des saints, à des âmes que le monde éblouissait alors de ses vains prestiges, inspiré par l'esprit divin dont il était rempli, resta dans ces âmes comme un écho céleste et devint plus tard, pour elles, une parole vraiment prophétique.

La vie de ce digne prêtre fut hélas ! bien rapide : il ne fit que passer parmi nous, en nous léguant le souvenir de ses vertus ! Une maladie de poitrine l'enleva au diocèse. Il mourut à Aulnay, son pays natal, et sa mort fut celle du juste. Un projet a été conçu par le digne pasteur qui gouverne aujourd'hui la paroisse d'Aulnay, celui de transférer le tombeau de l'abbé Dargenteuil dans l'église, au pied du sanctuaire. Nous faisons des vœux pour que ce louable projet ait son exécution.

Puisque nous sommes ramené à parler encore de cette église, destinée peut-être un jour à devenir le rendez-vous d'une multitude fervente, priant auprès du tombeau d'un saint, nous dirons que l'église d'Aulnay se distingue par son architecture et sa parfaite conservation. Il est fâcheux que ce beau monument se trouve comme enseveli par la terre qui l'environne à six pieds au moins de hauteur. L'enlèvement de cet obstacle qui le masque, laisserait apercevoir l'élégant cordon que recouvrent les terres amoncelées. L'ensemble se

N° 9 TOM. 3^E

Imp. de P. Bineteau

Eglise d'Aunai

montrerait à l'œil avec ses proportions gracieuses. La forme de cette église est une croix latine. Sa façade est à l'ouest. Des frontons triangulaires surmontent les deux transepts. Un caractère lombard fleuri distingue l'ensemble. — « Les murs, dit une notice que la Préfecture a bien voulu nous communiquer, et qui a pour auteur un membre du conseil-général pour la description et la conservation des monuments historiques de France, les murs ont cinq à six pieds d'épaisseur; bâtis en larges pierres de taille sur un côteau calcaire, ils sont encore bien conservés. La toiture de cette église était autrefois également en pierres de taille; aujourd'hui elle est en tuiles. La façade présente aux côtés du portail deux contre-forts ajoutés en avant, du XIIIe siècle. Un porche ogival, qui n'existe plus et dont il ne reste que quelques débris sur les arcs romans anciens, avait été ajouté à l'édifice qu'il masquait.

« Cette façade assez belle est en revanche fort large. Au milieu, se dessine à grandes dimensions un portail roman ayant quatre voussures supportées par courts piliers à chapiteaux feuillés; il est surmonté d'une large arcade en tiers-point que remplissait, dit-on, en partie, la statue équestre de Charlemagne, renversée en 1793. Une corniche, soutenue par neuf modillons, sépare les arcades des deux assises; la porte principale a, de chaque côté, un large portail latéral et en tiers-point

au cintre, couvert des mêmes sculptures romanes que celles qui décorent les voussures de la porte principale. Ces deux portes latérales sont remplies et leur base est en pierres zigzaguées. Celle de gauche a son tympan occupé par un saint Pierre sculpté en bosse et représenté sur la croix, la tête en bas et les bras étendus, ainsi que l'admet la tradition; et celle de droite, par les trois signes de la sainte Trinité. Les deux portes latérales sont surmontées de deux fenêtres ogivales, résultat d'une réparation évidente, et les angles de la façade présentent deux épais contre-forts, au-dessus desquels s'élèvent deux clochetons, tourelles évidées à leur milieu et portant une toiture de pierres sculptées à dents de scies.

« Toutes les sculptures et moulures de cette façade sont exécutées d'une manière hardie et le dessin en est d'une pureté parfaite. Les voussures du portail, surtout, sont remarquables et n'ont eu à souffrir que des réparations maladroites. La première voussure est encadrée d'une bordure de roses et présente les signes du Zodiaque, mutilés pour la plupart; cependant on reconnaît encore l'enfant Isiaque sur les genoux d'une femme assise dans une niche en dais; le même dans un berceau; les poissons, qui sont admirablement sculptés. Le bélier, les gémeaux, le lion, le crabe, araignée de mer, un champ couvert d'épis, de moissonneurs, une femme pour le signe de la balance, une tonne

de vendangeurs, des bœufs à l'étable, enfin un homme dans une niche, au repos, correspondant au mois de décembre. Ces sculptures ont été gâtées à dessein et la perte de plusieurs d'entre elles doit inspirer un vif regret; il est rare de voir des signes zodiacaux exécutés avec cette vigueur de ciseau. Sous chaque signe étaient tracés leurs noms : *Aries*, *Gemini*, et ceux du mois *Augustus*; *September*, etc. La seconde voussure a dix anges à draperies mouillées et flottantes, placés obliquement et adorant le Père éternel, qui occupe le milieu du cintre et donne sa bénédiction. La troisième voussure a reçu six figures de vertus théologales terrassant les vices; et toutes sont protégées par le long bouclier pointu des Francs de l'ère carlovingienne, bouclier si reconnaissable à sa forme oblongue, acérée et n'ayant aucun relief, une bordure simple exceptée. La première figure terrasse un démon rugissant; la deuxième, un démon hideux; la troisième, un diable avec une tête de dogue; la quatrième, un démon grimaçant; la cinquième, un ange de ténèbres féminin, échevelé; la sixième, un démon se débattant. Ces figures sont d'une rare sculpture. Les mots placés sous ces figures sont au nombre de douze et ceux-ci : *ira*, *patientia*, *luxuria*, *castitas*, *superbia*, *bonitas*, *largitas*, *avaritia*, *fides*, *idolatria*, *concordia*, *discordia*.

« La quatrième voussure porte l'agneau pascal

renfermé dans un cercle, et de chaque côté trois anges adorateurs, à longues ailes et admirablement sculptés. La croix latine que dessine l'église est surbaissée à l'abside.

« Le clocher épais et massif, de forme quadrilataire, occupe le dessus du chœur; il est terminé par une pyramide à huit pans, jadis en pierre, mais aujourd'hui en ardoise. A l'angle du côté gauche, est placée une haute tourelle octogone, coiffée d'un pyramidion en pierres, à dents de scie et dans laquelle est l'escalier. A son premier étage, ce clocher a trois fenêtres en tiers-point, pleines et surmontées de quatre autres fenêtres à longues colonnettes, à la mode du XIIIe siècle. Enfin la troisième assise a trois porches terminaux, dont deux pleins. Les deux transepts sont également terminés par une façade à pans coupés et soutenus par sept larges colonnes à chapiteaux feuillés qui servent de contre-forts. Leur fronton est triangulaire. Celui du midi a une large porte romane dont les quatre voussures sont ornées de riches sculptures; la première a des animaux fantastiques; la deuxième une rangée de trente-trois personnages couronnés, tenant tous une bouteille, ou une bourse d'une main, et de l'autre, un instrument à cordes; la troisième présente vingt-quatre Saints, à la tête entourée d'une auréole, placés deux à deux, se regardant pour la plupart et se montrant quelque chose. Le retrait de la deuxième voussure ren-

ferme des personnages posés sur les genoux et la soutenant des deux mains; le retrait de la troisième voussure est le même, si ce n'est que les personnages sont accroupis et en bosse comme tous les autres personnages sus-mentionnés ; la quatrième voussure fait admirer ses arabesques ou rinceaux précieux.

« Les archivoltes sont portées sur trois colonnes dont les entre-colonnements sont bordés de dessins, et dont les fûts sont lisses ou creusés en tortades ou de lignes zigzaguées. La bordure extérieure du portail est couverte d'une rangée d'animaux, tels que chats, moutons, chevaux, etc. Une console, soutenue par treize modillons, fait ressaut à cette première assise de la façade méridionale, dont le développement est occupé par une large fenêtre en tiers-point, et par deux fenêtres à plein cintre qui bordent la première. La voussure moyenne de cette grande fenêtre possède quatre chevaliers, couverts du bouclier carlovingien dont j'ai déjà parlé; l'un est armé d'une lance et tous terrassent des démons. Dans le vaste tympan de cette arcade ogivale apparaît une rose sans ornements. Le haut du jable a été restauré en 1837.

« La façade du transept nord, offre un mur droit ne présentant aux angles que deux colonnes à chapiteaux garnis de feuilles de fougère, et ayant deux contre-forts demi-engagés, terminés

par un piramidion surmonté d'une boule; au milieu, est une simple fenêtre romane allongée, avec deux colonnettes aux angles. Les côtés de la nef sont percés de cinq fenêtres romanes à colonnettes, occupant le centre de quatre grands sares plein-cintre, reposant sur des supports minces en demi-colonnes engagées au nombre de trois, une forte et deux minces, à chapiteaux feuillés. Les corbeaux de l'entablement de la nef sont simplement taillés en biais à leur extrémité libre. L'abside semi-circulaire est couverte en pierres plates, et un fronton triangulaire la supporte à la terminaison de la toiture. Cinq fenêtres couvertes de bordures, d'entrelacs et de violettes, se partagent les aires de cette abside. Chaque fenêtre a deux colonnettes, et les aires se terminent par les colonnes grèles qui bordent une colonne plus grosse; toutes trois sont demi-engagées et forment les contre-forts. Les plates-bandes de la fenêtre centrale sont couvertes de quatre grandes figures, enlacées d'arabesques, d'un travail délicat. De délicieux corbeaux occupent le pourtour de l'entablement. Entre l'abside et les transepts, de chaque côté, sont placées deux chapelles, ayant à leur entablement des mascarons en pendentifs, et sont recouvertes en pierres plates comme l'abside. Les figures représentées par les modillons sont, le plus ordinairement, des feuillages, des têtes grimaçantes, des oiseaux qui

épluchent leur plumage, des dentelles d'un grand fini, des têtes de monstres qui se déchirent la gueule avec leurs griffes, d'autres qui mangent des enfants, des aigles, des laitues frisées, etc., etc. En outre, on voit, sur les chapiteaux des colonnes de l'intérieur, des épisodes de l'histoire sainte; des éléphants; mais leur sculpture, loin d'être grossière, atteste beaucoup d'habileté de la part de l'artiste. Enfin on remarque un soldat armé d'un glaive et couvert d'une cotte d'armes ou armure de mailles, appelée anglo-saxonne, semblable à celle figurée par de Spalard, t. V, pl. 28. Le bouclier défensif est aussi le bouclier carlovingien, et la coiffure elle-même est ce chaperon de mailles que l'on retrouve sur plusieurs tombeaux du temps et qui devint plus tard d'un usage plus général.

« L'intérieur n'est bien remarquable que par ses six arceaux romans à chapiteaux couverts de sculptures et divisant l'église en une nef et en bas-côtés; sur les quatre colonnes romanes de chaque pilier on a élevé des arcs en tiers-point d'origine plus récente, ainsi que la voûte; car la primitive église n'a pas dû être voûtée. Douze colonnes, quatre grosses et huit plus petites, forment les quatre piliers qui supportent la masse du clocher; sur le chœur, la voûte de ce clocher a huit compartiments, bien qu'arrondie et bordée d'un cercle de frettes. Les voûtes des transepts sont ogivales,

comme celles de la nef, et sont également en souffrance. Chaque transept a un autel logé dans les chapelles que nous avons décrites. Celui de droite est dédiée à la Sainte-Vierge ; celui de gauche, à sainte Radegonde, fille et épouse de roi, et Saintongeaise autant que Poitevine [1]...»

C'est dans cette belle et antique basilique que le pieux abbé d'Argenteuil, faisant entendre pour la première fois le langage de l'apôtre, eut le bonheur de faire naître la foi divine dans l'âme de son père. Quelques moments avant la mort de ce saint prêtre, Dieu le favorisa de grâces et de consolations extraordinaires, dignes récompenses d'une vie édifiante et pure. Un témoin oculaire nous en a laissé l'indubitable témoignage tel qu'on va le lire :

« M. Paul Dargenteuil, dit-il, mort le 15 février 1816, à quatre heures du matin, eut la veille, le soir du 14, depuis dix heures jusqu'à onze heures et demie, *quatre ravissements*. Dans le premier, qui dura un quart-d'heure environ, il ne prononça aucune parole; son visage où, peu avant, était empreint le sentiment de la plus vive douleur, se décomposa et parut couvert d'un doux

[1] *Not. hist. et descriptive de la Basil. d'Aulnay*, par M. l'abbé Lacurie. Nous aimons à prouver à l'auteur de cette intéressante notice, l'estime que nous inspirent ses travaux archéologiques, ses connaissances, ses observations et ses recherches utiles.

et agréable sourire et plein d'une joie qu'il est impossible de décrire, telle que son cœur semblait en être enivré. Ses yeux étaient fixés sur une croix; il la montra à plusieurs reprises, de la main gauche, comme on ferait à l'aspect de quelque chose de ravissant; sa respiration, qui était entrecoupée de soupirs continuels et de pieux baisers formés des lèvres, annonçait assez les délicieuses jouissances dont son âme était inondée. Dans le second, était également répandu sur sa figure un ris admirable et la joie peinte sur tous ses traits. Il avait le regard fixe comme sur un objet qui absorbait toutes ses facultés; il a été de cinq à six minutes et peut-être plus long, ce que je ne puis dire au juste. Au sortir de cet état, il prononça ces paroles : « — O Jésus! ô Jésus!... Quel bonheur!.. C'est trop peu!... Continuez, Jésus! »

« Dans le troisième, il savoura, comme dans les précédents, de ces avant-goûts des choses du ciel; au sortir, il n'en exprima rien. Dans le quatrième, qui fut de quelques minutes de moins que le premier, il éprouva les mêmes effets; ses jouissances furent-elles plus grandes encore? Je ne sais; mais, en revenant à son état de souffrance, il lui échappa ces mots : — « Ah! quel bonheur! déjà deux minutes dans le paradis!... Ne me trompez-vous pas, Jésus!... Ah! que c'est encore douteux!... Que c'est encore douteux!... » Et sur ce qu'un témoin voulut lui en donner l'assurance,

il chercha à en détourner l'idée, disant qu'il sortait d'un état plus paisible et moins souffrant. Tout cela est arrivé au milieu d'une longue et cruelle agonie, où les douleurs de la maladie et les angoisses de la mort étaient à peine supportables. Le mourant sembla les oublier entièrement dans ces précieux moments et être anéanti tout en Dieu qu'il avait tendrement aimé, servi avec une fidélité à toute épreuve pendant sa vie. Si cette pièce devenait un jour de quelque utilité, je la certifie sincère et véritable, comme témoin oculaire des faits et pour l'avoir dressée de suite. Signé : Moquay, clerc [1]. »

Ce témoin, tout à fait digne de foi et que nous avons beaucoup connu, était lui-même un très-vertueux ecclésiastique et particulièrement considéré de l'abbé Dargenteuil. Un autre témoin, M. l'abbé Carton, curé de Salles, nous a assuré que l'état extatique du malade avait tellement changé la pâleur de son visage en une physionomie toute rayonnante d'une joie céleste, qu'il appela la sœur du saint prêtre pour la rendre témoin de ce ravissement extraordinaire; ce qu'elle vit, et ce qu'elle pourrait encore attester [2].

Quant au petit séminaire de Saint-Jean-d'Angély, il fut victime, en 1830, de préventions injustes

[1] Pièce copiée sur l'original.
[2] Madame Feniou, d'Aulnay, sœur de l'abbé Dargenteuil.

et vexatoires; elles dispersèrent bientôt les maîtres et les élèves, privèrent cette ville du bienfait inappréciable d'une éducation chrétienne, de grands avantages pour son commerce et de ressources abondantes pour ses familles pauvres; tous les bons esprits en conviennent.

Lorsqu'au IXe siècle les Normands ruinaient les établissements religieux, ils cédaient à une fureur aveugle; leur haine était barbare comme eux; mais nos modernes sophistes ont médité plus subtilement leur attaque. Ce n'est pas tant aux hommes, aux établissements qu'en veulent leurs passions systématiques et jalouses, qu'aux principes suivis, appliqués si heureusement dans le beau et grand travail d'une éducation basée sur les doctrines catholiques: ils ont violemment ravi à des mains pures et habiles une jeune génération qu'ils égarent, afin qu'elle puisse marcher sur leurs traces et, un jour, continuer en France la guerre faite à la religion, depuis un siècle, par toutes les erreurs et par tous les vices coalisés.

Le peuple, que l'on charme par de brillantes promesses, ou que l'on exalte par de fallacieux éloges, croit trouver, dans les paroles et les théories des faux sages, une source d'améliorations, de richesses et de bonheur; mais hélas! il a sujet trop tard de s'apercevoir qu'on l'a trompé et qu'il n'a recueilli que trouble, honte, pauvreté, esclavage et infortune. Ses prôneurs intéressés le

dédaignent alors, et souvent l'oppriment quand ils croient n'avoir plus besoin de lui, car ses justes regrets et ses plaintes amères ne sont à leurs yeux que des crimes punissables. Mais reportons nos souvenirs — ils sont plus doux — vers le digne prélat qui nous occupe dans ce chapitre.

La Vendée, l'Aunis et la Saintonge formèrent d'abord le vaste diocèse qu'eut à gouverner Gabriel-Laurent Paillou. On sait avec quelle sagesse et quel zèle prudent il présida à cette grande administration ! Sa sollicitude pastorale embrassa tous les genres de bien qui pouvaient contribuer au salut des âmes. Sa foi était apostolique ; sa haute et noble piété envers la Sainte-Vierge, à l'exemple des Athanase, des Cyrille, des Ambroise et des Augustin, était aussi tendre qu'elle était éclairée; sa tempérance était remarquable; sa bonté franche et son affection paternelle pour ses prêtres sont un titre à une gratitude filiale de toute la vie. Désireux de ranimer de plus en plus la foi dans son diocèse, il fonda à Saintes, en 1820, une maison de prêtres, dévoués au consolant ministère des missions diocésaines. Les paroisses de Tugeras, de Montguyon, de Pons, de Saint-Jean-d'Angély, de Chaniers, de Saint-Sauvan, de Montlieu, de Clérac, de Saint-Aigulin, de Chevanceaux, de Villars, de Chadenac, de Saujon, de Mirambeau, de Jonzac, de Saint-Germain-de-Vibrac, de Forges et de Dompierre, furent succes-

sivement évangélisées. Partout, Dieu communiqua des grâces abondantes aux âmes dociles à sa sainte parole. Mais l'enfer s'en montra jaloux; il se servit des méchants et des hommes maladroits, pour entraver l'œuvre du ciel qui, pendant dix années, opéra le bien, devenu le fruit et la récompense du zèle intelligent de notre vertueux pontife.

Nous n'aimons pas des jugements brusques, qui condamnent les hommes et les choses sans les entendre et sans les examiner; jugements, pour l'ordinaire, fondés sur des préventions que souvent un amour-propre mal déguisé fait naître et qu'une basse jalousie cherche à accréditer. M. Paillou aima, dit-on, Napoléon!.. Mais était-ce un crime d'aimer le restaurateur de la religion et le vainqueur d'Austerlitz, quand on sait surtout que Gabriel-Laurent était Vendéen, c'est-à-dire deux fois Français! Oui, il aima tout ce qui fut beau, généreux, magnanime dans celui qui sut arrêter le char de l'État roulant vers l'abîme de l'anarchie, et le ramener sur le chemin de la paix, pour le lancer au galop sur celui de toutes les gloires! Il aima Napoléon!.. Mais cet amour le porta-t-il jamais à ramper comme un esclave,... à flatter comme un lâche courtisan,... à bénir comme un vil parjure?.. Le vit-on céder aux volontés d'un ministre impérieux qui prétendait droit à l'inspection des Mandements épiscopaux? Le vit-on suivre le héros pas à pas, comme un ambitieux,

pour briguer ses faveurs, inclinant la mitre devant le diadème, pour toute autre fin que celle d'honorer un brave, capable aussi de porter la grande épée de Charlemagne? Depuis sa consécration, ce digne pontife ne connut que son diocèse, où il se montra toujours avec la simplicité d'un apôtre et les bénédictions de l'homme de Dieu.

Il aima Napoléon jusqu'à l'époque où le soldat-empereur fit couler le sang d'un Condé et porta sa main de fer sur le trône pontifical qu'il ne put briser, mais au pied duquel sa terrible puissance se brisa comme l'argile : certes, alors l'empereur, devenu Valens, n'aurait rencontré dans notre respectable évêque qu'un Basile invincible! Au moment où les enfants de saint Louis fuyaient pour la deuxième fois, il prouva bien quels étaient ses principes d'orthodoxie et de fidélité. Sur la demande qu'on lui adressa si son clergé ferait le serment, il répondit : « Mon clergé ne le prêtera pas ; et moi-même le premier je lui donnerai l'exemple du refus. » — Son cœur était dévoué, jusqu'à l'héroïsme, à l'Église romaine, qu'il regardait comme une mère digne de sa plus filiale soumission. Des pièces inédites vont nous faire connaître les principes, les grandes vues, les généreux sentiments, l'obéissance exemplaire du vénérable prélat. Tous ses diocésains y retrouveront l'expression du tendre dévoûment d'un bon pasteur pour son troupeau!..

Louis XVIII, dont les inspirations n'ont pas été toujours heureuses, avait cru procurer à l'Église de France un repos parfait, en formant le projet de ramener les schismatiques, dits *de la Petite Eglise*, à une union définitive, et pour cela il était entré en pourparlers avec la cour de Rome. Mais nous allons juger de la nature de ses intentions par la lettre adressée, au nom du roi, à l'évêque de la Rochelle, par son Éminence le cardinal de Périgord, archevêque de Paris et grand aumônier de France. Elle porte la date du 14 septembre 1816.

« MONSEIGNEUR,

« Le roi, vivement touché des malheurs de l'Église de France, et désirant, autant qu'il est en lui, travailler à les réparer, poursuit avec le Souverain-Pontife des négociations dont il attend bientôt l'heureux terme. Sa Majesté verrait avec satisfaction que, pour l'honneur de sa couronne, comme pour le bien de la paix, vous consentissiez à donner votre démission, et qu'en même temps vous écrivissiez à Sa Sainteté pour l'assurer, comme l'ont déjà fait les anciens évêques, que, ne pouvant jamais devenir un obstacle à l'union qui a toujours existé entre les rois de France et le Saint-Siège, vous faites volontiers ce sacrifice, et que vous adhérez d'avance à toutes les mesures qu'ils croiront devoir prendre, d'un commun accord, pour mettre fin aux désordres qui s'opposent maintenant, en France, au bien de la religion. Vous

ne pouvez douter, Monseigneur, que cette démission ne serait agréable au roi qu'autant qu'elle viendrait d'un plein consentement et d'une volonté parfaitement libre. C'est pour vous la laisser tout entière que Sa Majesté ne veut pas vous en faire la demande.

« Par cet heureux concours de sentiment, Monseigneur, et *en disant tous de même*, *nous ferons taire les discours imprudents de l'ignorance* et de l'impiété; nous tranquilliserons les consciences qu'on cherche à égarer; nous préviendrons les diverses dénominations qu'on ne manquerait pas de donner à chacun de nous; personne ne dira: *Je suis à Paul*, *ou à Céphas* : enfin nous forcerons les ennemis de la religion à admirer, comme dans les beaux siècles du Christianisme, le pouvoir de cette charité divine qui fait *habiter les frères unanimement dans la maison du Seigneur*, et qui ne fait de tous *qu'un cœur et qu'une âme*.

« Vous connaissez, Monseigneur, toutes les vertus du saint pape qui gouverne l'Église; vous connaissez la sagesse du roi ainsi que son attachement et son respect pour la religion : elles vous sont un sûr garant de la volonté sincère qu'ils ont l'un et l'autre d'honorer l'épiscopat, comme il convient au chef ainsi qu'au fils aîné de l'Église. Quant à moi, Monseigneur, j'espère que vous ne verrez, dans la démarche que je fais auprès de vous, que le désir bien vrai de con-

cilier tous les esprits, de voir l'Église de France reprendre, par cette union, son ancien éclat et acquérir de nouveaux droits à la vénération des fidèles, en laissant un exemple qui ne peut que lui faire le plus grand honneur aux yeux de toute l'Église. Vous sentez vous-même tout le bien qui doit en résulter politiquement et religieusement. Sur le point de terminer ma carrière, je mourrais trop heureux, si le Seigneur accordait à mes derniers jours la consolation de voir une si touchante harmonie entre les évêques. »

La réponse ne se fit pas attendre; elle est un modèle de sagesse, de dignité et de dévoûment généreux. Nous la citons textuellement d'après la lettre autographe du prélat, ainsi que sa lettre écrite au Souverain-Pontife, en conséquence de la demande de Louis XVIII[1].

« Personne, Monseigneur, ne désire plus que moi la paix de l'Église; mais je vous avoue que, bien loin que ma démission et celle de mes collègues dans l'épiscopat soit un moyen de l'opérer, je crois au contraire qu'il en résultera de plus grands troubles, et certainement cette crainte n'est pas imaginaire. Personne n'est plus que moi dévoué à Sa Majesté, et j'ose dire qu'elle n'a pas de plus fidèle sujet; je crois depuis vingt-six ans en avoir donné des preuves incontestables : exilé pendant

[1] Archiv. mss. de l'Évêché de la Rochelle.

neuf ans, si, depuis mon retour, la terreur a comprimé la manifestation de mes sentiments, mon cœur n'a pas cessé d'être au roi; ses plus fidèles sujets [1] n'en ont pas douté; les autres l'ont conjecturé, parce que je me suis toujours refusé à ce qui pouvait compromettre la fidélité que je conservais, dans mon cœur, pour le roi. Je suis donc disposé à répondre au vœu que vous me manifestez de sa part; mais vous savez que la démission d'un évêque n'est pas une affaire de simple politique : c'est une affaire de conscience, sur laquelle je dois m'en rapporter au chef de l'Église, de qui je tiens mes pouvoirs.

« Vous me marquez que Sa Majesté désire que j'écrive à Sa Sainteté, pour l'assurer que je ne veux point devenir un obstacle au rétablissement de la paix dans l'Église de France et le Saint-Siège; rien de plus juste et de plus conforme aux règles. Je vais donc écrire au Pape dans ce sens; je vous assure d'avance que, quelle que soit sa décision, je m'y soumettrai sans réplique et en fils soumis à l'Église; je connais sur cela mon devoir. Jamais, encore moins à l'âge de quatre-vingt-deux ans, je ne résisterai au chef de l'Église.

† G. L., évêque de la Rochelle.

La lettre au pape est remarquable par l'esprit de foi qui la dicta :

[1] Les Vendéens.

« Très-saint Père,

Je viens de recevoir une lettre de Monseigneur le grand aumônier de France. Il me marque que le roi, qui poursuit auprès du Saint-Siège des négociations pour réparer les maux qu'éprouve l'Église de France, verrait avec plaisir que, pour l'honneur de sa couronne, comme pour le bien de la paix, je voulusse consentir à donner ma démission et que j'écrivisse à votre Sainteté, pour l'assurer, comme l'ont fait les anciens évêques, que je fais volontiers le sacrifice de ma dignité pour mettre fin aux désordres qui s'opposent maintenant en France au bien de la religion.

« Je ne crois pas que cette demande puisse s'adresser à moi seul; depuis que votre Sainteté a daigné elle-même m'imposer les mains et me donner la consécration épiscopale, j'ai tâché de faire le bien dans mon diocèse, et je crois l'avoir fait. Je regarde donc la lettre de Monseigneur le grand aumônier comme circulaire et commune à tous mes collègues dans l'épiscopat.

J'ignore quelles sont leurs réponses et leurs vues; j'avoue que je ne vois pas de quelle utilité peuvent être nos démissions pour la paix de l'Église : ce n'est certainement pas nous qui entravons ces négociations; votre Sainteté n'ignore pas les récits scandaleux que publient journellement quelques prêtres *dissidents*, peut-être trop protégés contre le concordat, contre votre Sainteté

et contre les évêques qu'elle a institués. Il serait dangereux, pour l'honneur du Saint-Siège et de l'Église actuelle de France, qu'elle fit un pas en arrière, et je suis persuadé qu'il en résulterait de grands inconvénients; nous en jugeons assez par les discours que tiennent les prêtres *dissidents* qui prétendent que nous devons être déposés.

« Quoi qu'il en soit, j'ai répondu à monseigneur le grand aumônier que je désire plus que personne la paix de l'Église, et que je suis disposé à tout ce qui pourra la procurer, mais que la démission d'un évêque n'est pas une chose qui puisse être réglée par la politique; que c'est une affaire de conscience sur laquelle je dois consulter votre Sainteté; que c'est elle qui m'a donné l'institution et les pouvoirs, et que c'est à elle seule que je peux et dois les remettre; j'ai ajouté que j'allais écrire à votre Sainteté et que, quelle que soit sa décision, je m'y soumettrai sans replique, comme doit le faire un fils soumis à l'Eglise.

« Telles sont en effet, très-saint Père, mes sincères dispositions. Il m'en coûterait, je l'avoue, de me séparer d'un troupeau que j'aime et qui m'est attaché, et je proteste que je n'en aurai jamais d'autre; mais je ne me refuserai à aucun sacrifice pour le bien et la paix de l'Eglise, et on ne me verra pas, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, suivre l'exemple que d'autres ont donné, en résistant au chef de l'Église. Votre Sainteté peut, d'après cela,

compter sur une entière soumission de ma part; elle peut disposer, comme bon lui semblera, de tout ou partie de mon diocèse. Je lui remets tous mes droits. autant qu'elle le jugera nécessaire; je me soumets absolument à tout ce qu'elle croira devoir décider dans sa sagesse et suivant sa prudence. Elle connaît mieux que moi ce qui convient au bien de l'Eglise. »

« † G. L., évêque de la Rochelle. »

Quel langage apostolique! Quelle noblesse de sentiments! Quelle élévation d'âme! Quelle pureté de motifs! Quel modèle d'obéissance à l'Église! L'orgueil, l'ambition, le faste et l'hérésie ne parlèrent jamais ce langage sublime! Les Chrysostôme et les Grégoire de Naziance se retrouvent, avec leur dignité et leur orthodoxie, dans les principes, la doctrine et la conduite de notre immortel évêque, dont la modestie sévère a tenu voilé aux yeux de l'Église de France un mérite aussi réel que supérieur. Dans une circonstance qui lui parut critique, par suite d'une mesure tendant à compromettre l'honneur de l'épiscopat, ayant adressé une réponse qui honore son caractère, ses collègues le pressaient de rendre publique sa noble réponse : «Non, dit-il, je n'en ferai rien; car si j'ai dû m'exprimer en *évêque*, je dois aussi éviter l'ostentation. » Ce digne pontife pensa toujours que la médiocrité seule aime le bruit de la renommée. Que de fois nous l'entendîmes flétrir, avec toute l'énergie

qu'on lui connaissait, la prétention vaniteuse de viser aux applaudissements et aux hommages bénévoles d'un journalisme acheté !... Ses principes et ses exemples ne pouvaient que donner une heureuse impulsion aux vertus évangéliques et vraiment sacerdotales. Aussi son clergé sut-il le comprendre dans ses vues si grandes et ses inspirations si pures! Si le diocèse de la Rochelle, sous son épiscopat, parut *à certaines capacités* être du nombre de ces choses minimes dont on ne parle point, il est cependant vrai de dire que le diocèse de la Rochelle n'avait alors rien à demander aux dispensateurs des hautes lumières; il avait son phare, dont la clarté vive lui suffisait.

Cet habile et studieux prélat était l'âme de son administration ; son principal conseil était dans sa tête, tête solide s'il en fût jamais, et organisée pour commander aux autres. Il connaissait son personnel quant aux vertus et quant aux talents. Il jugeait en homme instruit ; il agissait toujours en évêque. Si quelques actes de son administration n'ont pas eu le caractère d'un discernement assez exact, c'est que le vénérable vieillard quelquefois laissait faire et qu'il croyait au repentir. Il aimait, disait-il, à agir comme Dieu, par miséricorde. Sa correspondance avec ses prêtres n'était confiée qu'à lui ; jamais sa main octogénaire ne laissa une lettre sans réponse, ou à la charge d'un scribe indifférent, indiscret

ou inattentif. Chaque jour, dit le fidèle panégyriste que nous avons déjà cité, chaque jour, avec son admirable régularité, pendant plus de cinq heures entières, on le voyait, exclusivement et sans relâche, appliqué au pénible travail d'une correspondance qui jamais ne laissa rien sans réponse et que rien ne fut capable d'interrompre, jusqu'au jour où il est monté sur le lit d'où il était arrêté qu'il ne descendrait plus.

Le pape fit bientôt savoir à notre illustre prélat toute l'estime que lui avait inspirée sa lettre; Sa Sainteté lui répondit en ces termes .

« Pie VII, pape.

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

« Pour ce qui a trait à la demande qui vous a été faite, ainsi que vous nous l'écrivez, de la démission de votre siège, d'autres évêques de France nous ont également écrit pour le même sujet. Nous les avons loués de tout notre cœur de ce que, dans une matière aussi grave, avant que de rien décider par eux-mêmes, ils ont eu recours à notre conseil : vous êtes de ce nombre, vénérable frère, vous que nous estimons d'une manière exclusive et toute spéciale, à cause du respect, de la foi et du zèle qui vous distinguent pour la chaire de Saint-Pierre et qui éclatent dans l'éloquente et lumineuse consultation que vous nous adressez, comme vous les avez hautement professés, avec autant d'énergie que d'indépendance, dans votre

réponse à la lettre qui vous demandait votre démission.

« Nous vous répondons, en conséquence, dans les mêmes termes que nous le fîmes autrefois à ceux qui nous consultèrent sur ce même objet, que nous ne connaissons aucune raison canonique qui doive déterminer les évêques de France, actuellement institués par l'autorité du Saint-Siège, à donner leur démission ni à l'accepter; pas plus que nous, nous ne pourrions la sanctionner.

« Pour l'acquit de notre conscience, en vous faisant part de notre sentiment, en réponse à votre consultation, et du témoignage de notre amour tout particulier pour vous, nous vous donnons avec effusion de cœur, à vous et à votre troupeau, notre bénédiction apostolique.

« Donné à Castel-Gandolphe, le 25 octobre de l'an 1816, et de notre pontificat, le dix-septième. »

« PIE VII, pape [1]. »

Autant le respectable Gabriel-Laurent Paillou était indifférent pour les titres fastueux et le brillant des équipages, autant il fut sensible aux témoi-

[1] PIUS PP. VII.

VENERABILIS FRATER, SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM.

Quod ad nos scribis excitatum fuisse te ad dimittendam ecclesiam istam tuam, idem et alii ad nos Galliarum antistites scripserunt. Nos quidem eos, ut par est, vehementer laudamus, qui, antequàm de re tam gravi quidquam decernerent, quid sibi capiendum consilii esset à nobis exquisierunt. Horum de numero et tu fuisti, venerabilis frater ; præcipuâ tamen ac pecu-

gnages affectueux du Souverain-Pontife. Cette lettre apostolique restera dans les archives de l'évêché de la Rochelle, comme une preuve de l'amour de notre évêque pour l'Église romaine.

Le digne pontife associa à son administration un ecclésiastique dont le nom eut du retentissement dans l'Église de France. L'abbé de Saint-Médard fut désigné pour être son grand-vicaire; il exerça cette honorable fonction jusqu'en 1813. Ce prêtre distingué s'était, en 1792, exilé en Espagne. Après deux ans de séjour dans ce royaume, il avait habité l'Angleterre pendant huit ans. Il était revenu dans l'île d'Oleron, comme nous l'avons dit; l'évêque de la Rochelle l'enleva aux douceurs de sa retraite, pour en faire son confident et son ami. L'histoire doit consigner ici certains faits qui lui sont relatifs.

Par suite d'idées hostiles à la religion et en particulier à M. Hirn, évêque de Tournai, Napoléon avait obligé ce prélat à donner sa démission,

liari te commendatione prosequimur, quòd de hujus modi negotio nos consulens, reverentiam, fidem, studiumque tuum in hanc beati Petri cathedram non modò probasti nobis verbis luculentissimis, sed palàm etiam professus es egregiâ istâ voluntate propositoque tuo apertè ac liberè declaratâ dùm iis litteris rescribere quibus ad resignandam ecclesiam tuam fueras excitatus. Quâ quidem de re non aliud respondebimus tibi quàm quod iis qui sententiam exquisierunt nostram, superioribus diebus, respondendum à nobis esse judicavimus, nullam scilicet nos canonicam causam agnoscere ob quam omnes nunc Galliarum episcopi sanctæ hujus sedis auctoritate instituti suis sese

ou au moins à laisser au chapitre de sa cathédrale, sa juridiction et les actes qui en émanaient dans l'ordre purement administratif. L'abbé de Saint-Médard fut nommé à cet évêché. Bigot de Préameneu, *ministre des cultes*, lui écrivit :

« Monsieur le vicaire-général, je vous annonce avec une grande satisfaction que *Sa Majesté* vous a, par décret rendu hier, nommé à l'évêché de Tournai. Vous devez cette promotion à vos vertus, à vos lumières et à l'esprit de conciliation dont vous avez donné, pendant si long-temps et dans des circonstances importantes, des preuves multipliées. Nul autre n'a réuni plus que vous des témoignages de dévoûment et d'une invariable fermeté à maintenir les principes qui sont le fondement de la paix entre l'Église et l'État. Je ne doute nullement que vous n'ayez, dans le pays où la *Providence* vous appelle, les mêmes succès, non moins utiles à la religion qu'au gouvernement.

abdicare sedibus debeant, proptereàque abdicationis hujus modi acceptari, ratasque à nobis haberi minimè posse. Hæc dùm significamus tibi ut, pro nostro munere satisfaciamus consultationi tuæ cum præcipui amoris in te nostri testificatione tibi gregique tuo apostolicam benedictionem impertimur ex corde.

Datum ex arce Gandulphi, die 25 octobris anni 1816, pontificatûs nostri, anno XVII.

PIUS PP. VII.

Certifié conforme à l'original :

Le Secrétaire de l'Évêché de la Rochelle.

A. COURCELLE, prêtre.

« Je me félicite des rapports qui vont s'établir entre nous, et dans lesquels vous trouverez toujours un grand empressement à vous seconder. Je vous transmets l'expédition du décret. Vous recevrez *mes instructions* ultérieures.

« Agréez, etc.

« Le *comte* Bigot de Préameneu. »

Quoi qu'il en soit, le poste n'était pas désirable ; mais nous croyons pouvoir dire, sans diminuer le mérite du grand-vicaire de la Rochelle, que l'épiscopat ne lui était point indifférent ; il l'ambitionnait, sans doute, comme un moyen de se rendre plus utile à l'Église. Cependant, Gabriel-Laurent Paillou considérait la nomination de son vicaire-général au siège de Tournai, avec le coup-d'œil juste de la sagesse et du discernement. Il l'engagea à ne point accepter cette charge ; il lui fit observer toute la prudence et la délicatesse qu'exigeait sa position, ainsi que les graves inconvénients d'une acceptation intempestive. L'évêque de la Rochelle fit parler tour-à-tour sa sagacité, son expérience et son cœur. L'abbé de Saint-Médard resta trois mois sans accepter ni refuser. Son but était surtout de consulter le Souverain-Pontife; mais le pape était alors prisonnier du despote; et, à raison des circonstances pénibles où le chef de l'Église se trouvait placé, le grand-vicaire de la Rochelle vit échouer toutes ses démarches. Nous sommes loin d'approuver ses poursuites!.. Dans cette impossibilité, il crut de-

voir prendre conseil de plusieurs évêques; il paraît que ces prélats ne virent pas comme l'évêque de la Rochelle, car ils l'engagèrent d'accepter l'épiscopat. Ils fondaient leur avis, d'abord, sur une nouvelle déclaration de François-Joseph Hirn, par laquelle le prélat confirmait, de *son propre* mouvement, sa première démission, retirait les pouvoirs qu'il aurait donnés pour administrer le diocèse, et il ajoutait qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que l'évêque nommé reçût des pouvoirs du chapitre à qui la juridiction était dévolue; mais cette disposition du pontife n'était imposée que par le despotisme *impérial*. De plus, ces évêques, redoutant que le choix ne tombât sur un sujet de la trempe des *constitutionnels*, n'hésitèrent pas à déterminer l'abbé de Saint-Médard à accepter. L'évêque de Tournai, exilé à Gien, donna en ces termes sa déclaration, que nous transcrivons d'après la pièce autographe.

« Je soussigné déclare et signe de ma main qu'au moyen de la démission de mon siège, qui m'a été demandée et que j'ai donnée *par soumission aux volontés de sa majesté l'Empereur et Roi*, nul, dans le diocèse de Tournai ou hors d'icelui, ne pourrait user, soit directement, soit par substitution ou délégation, des pouvoirs qu'il aurait reçus précédemment de moi, à quelque époque que ce soit; que ces pouvoirs (s'ils existaient encore) dans les mains de qui que ce pût être, sans aucune

exception, sont et demeurent, de mon expresse volonté, nuls et de nul effet, ma dite volonté étant de n'avoir ni de prendre aucune part directe ni indirecte à l'administration du diocèse de Tournai, en sorte que rien de ma part, à mon occasion, ou à cause de moi, ne doit faire obstacle à ce que le successeur qu'il *a plu à Sa Majesté* de me donner, puisse, en attendant *son institution canonique,* administrer ledit diocèse conformément aux règles établies pour le cas du siége vacant.

« En foi de quoi j'ai écrit et signé ces présentes, à Gien, département du Loiret, le 1er juillet 1813.

« † François-Joseph Hirn, évêque,
Baron de l'empire et membre de la Légion-d'Honneur[1]. »

L'abbé de Saint-Médard, poussé aux tristes conséquences que l'on s'expose à subir lorsque l'ambition et des vues trop humaines règlent la conduite, et ne pouvant recevoir l'institution du Saint-Siége, *consulta* pour savoir s'il était habile à être nommé *vicaire-général* du même diocèse; l'évêque d'Arras, aujourd'hui cardinal, crut pouvoir lui adresser la réponse suivante :

« Les lois disciplinaires, portées même par les conciles généraux, n'ont pas plus de force et

[1] En vérité, nous ne comprenons pas cette monomanie!.... On crie bien haut que le Clergé *doit se renfermer dans l'Église; que son royaume n'est pas de ce monde*... puis on donne la *croix d'honneur* aux évêques!... Pourquoi donc multiplier leurs croix?

d'étendue que l'usage et la pratique des églises leur en attribuent; surtout si cette pratique est connue, et que l'autorité qui a sanctionné la loi ne réclame point : or, il est certain que depuis le concile de Lyon, comme auparavant, plusieurs ecclésiastiques, nommés à divers évêchés, ont été chargés, par les chapitres des diocèses vacants, de l'administration spirituelle de ces mêmes diocèses. Le fait a eu lieu en France, en Espagne, en Portugal et dans la province ecclésiastique de Cambrai, à différentes époques. Le mandement de M. de Valbelle, désigné évêque de Saint-Omer, en date du 14 avril 1685, en est une preuve frappante qui, dans la circonstance actuelle, doit être prise en grande considération. On ne voit pas, d'ailleurs, que les papes, qui n'ont pu ignorer cet usage de plusieurs Églises, aient improuvé ceux qui le suivaient, en leur rappelant le décret du concile de Lyon dont on argumente.

« D'après ces considérations, nous estimons que ce décret ne rend pas M. l'abbé de Saint-Médard, nommé évêque de Tournai, inhabile à être nommé vicaire-général capitulaire du même diocèse.

« † Ch., évêque d'Arras [1]. »

Les mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique pendant le XVIII[e] siècle louent la conduite de l'abbé de Saint-Médard pendant son séjour à

[1] Arch. de M. l'abbé de St. Médard. ; pièce inéd.

Tournai; elle fut du moins conforme à la volonté qu'il avait hautement fait connaître, principe invariable dout il ne s'est jamais écarté; il n'a ni signé ni ordonné rien en ce qui concernait le spirituel; il s'est toujours borné à une correspondance purement administrative et temporelle avec le ministre. Il n'a pas même porté le plus petit signe extérieur qui le pût désigner comme évêque ni au chœur ni dans le monde. Il sut se concilier l'estime et le respect de tous ceux avec qui il eut des rapports. Nous nous sommes assuré, par sa correspondance, qu'il se montra toujours l'ennemi des moyens violents que voulait employer le gouvernement impérial, contre les prêtres de Tournai qui n'étaient pas favorables *à l'évêque nommé*. Après son retour dans le diocèse de la Rochelle, toutes les lettres qu'il recevait de la ville témoin de sa sagesse et de sa modération, lui exprimaient les regrets les plus vifs et les plus honorables. N'ayant pu occuper le trône pontifical, il avait du moins pensé qu'au milieu de ses mécomptes, *la crosse* lui resterait comme une fiche de consolation; il s'était imaginé que cet insigne de l'épiscopat était un don du gouvernement fait à l'abbe de St.-Médard; mais l'évêché de Tournai revendiqua *la crosse*, comme sa propriété. Elle repartit donc comme elle était venue, précisément parce que lui-même ne revint que comme il était parti. Depuis cette époque, il vécut fort retiré à St.-

Georges, dans l'île d'Oleron. Il comprit sans doute que le bonheur est dans la retraite. Ses souvenirs lui rappelaient avec quelque amertume que la gloire de ce monde passe vîte et n'est qu'un fantôme trompeur. Du reste, ils devaient être également ceux du confesseur de la foi et de l'homme de bien. L'abbé de Saint-Médard était généralement estimé du clergé. Il mourut dans sa solitude sans beaucoup de bruit; car nous ne dissimulerons point qu'un refus absolu et consciencieux eût procuré plus de gloire à sa vie et donné plus d'importance à sa mort. Le vicaire-général de la Rochelle nous semble plus digne de notre estime que l'*évêque nommé* de Tournai; sous le premier rapport on fait son éloge; sous les derniers traits, on ne le propose pas pour modèle. Nous devions à sa mémoire ce jugement impartial. Un autre ecclésiastique se recommande à nos souvenirs; il fut apprécié par les seigneurs Demandolx et Gabriel-Laurent Paillou; son mérite était d'autant plus éminent que lui-même était plus modeste; signe indubitable d'une vertu solide : les airs de la suffisance sont presque toujours le caractère d'un mérite équivoque.

L'abbé de Rupt, après avoir, en 1802, humblement refusé un canonicat que lui offrait l'évêque de la Rochelle, devint, à la mort de l'abbé Hardy, curé de Saint-Pierre de Saintes. « Il y a long-temps, lui écrivait le pontife, que je désirais vous rapprocher de moi et avoir une occasion de récom-

penser vos longs et pénibles services. La mort du respectable M. de la Boucherie[1] laisse un canonicat vacant dans mon église cathédrale; je m'empresse de vous l'offrir, dans la persuasion intime que, placé dans mon chapitre, vous serez plus utile à mon diocèse que vous ne l'étiez à Saintes. Faites-moi connaître le plus tôt possible votre acceptation, afin que je puisse faire agréer votre nomination par le gouvernement.

« *Recevez l'assurance de mon estime et de*
« *mon affection particulière.*

« † FRANÇOIS, évêque de la Rochelle. »

Avant son départ pour l'exil, comme après son retour, ce digne prêtre a donné des preuves d'une éminente vertu. Sa vie fut admirable de zèle, d'humilité profonde et de charité tendre envers les pauvres; il mourut pauvre lui-même après avoir vécu comme un saint pasteur. Il donna à la ville de Saintes une preuve de sa sollicitude pour le bien de la jeunesse indigente *surtout*. Il sut comprendre ce que pourrait un jour produire d'avantageux une institution créée pour lui inspirer la crainte de Dieu, des goûts simples et propres à la prémunir contre le danger du luxe, et de ces innovations ridicules et si fréquentes dans les rangs

[1] Prêtre respectable dont la piété et la douceur évangélique nous édifièrent beaucoup dans les jours de notre jeunesse cléricale. L'abbé de la Boucherie, avant d'être chanoine de la Rochelle, avait été curé de St.-Nicolas.

de la société, où l'on ne reconnaît plus le maître né pour commander, du serviteur fait pour obéir. Il fonda le monastère des Dames *de Sainte-Marie de la Providence*, dont les travaux tendent à réaliser ses vues.

La ville de Saintes dut également au zèle de l'abbé de Rupt, en 1817, le bienfait d'une mission. Un poème latin fut composé à cette époque par un littérateur chrétien, M. G*** D***. Cette pièce poétique rappelle toute l'harmonie du style de Virgile. En voici quelques fragments. Ce poëme se compose de 400 vers !

« Dieu saint, dont le trône est placé au-delà des cieux, vous dont la puissance est éternelle, daignez, en traits de feu, graver dans nos âmes le souvenir de vos nombreux bienfaits; que tout l'univers célèbre vos grandeurs; qu'il exalte vos miséricordes, et que votre nom soit à jamais béni[1]!

« L'œil de votre clémence voit aujourd'hui

[1] O Pater, ô cœlo regnans æterna potestas,
Dignus honos sanctum celebret per secula nomen;
Sensibus, alme pater, vivant tua dona sub imis
Et celtè aut flammâ maneant cælata perenni.
Vidisti æthereis non implacatus ab oris
Crimina nostra, vides gemitus, quos ipse dedisti.
O Deus, æternas ne quid te vertat in iras,
Tu priùs aspirans sacros in corda dolores;
Mirus amor, telum, quo vinceris, ipse ministras;
Inque vicem occursant placido clementia vultu
Et simul æqua fides, avidæ conjungere dextras,

notre repentir, ainsi que l'œil de votre justice avait découvert l'abîme de nos iniquités : pour toute vengeance, ô Dieu, notre père, vous nous purifiez par le don de la grâce qui touche, éclaire et sanctifie !.. Vous dissipez nos craintes ; vous nous inspirez votre amour; vous séchez nos larmes !..

« Paraissez, ministres du Dieu du Calvaire ; c'est lui qui vous envoie pour communiquer aux enfants qu'il aime les faveurs de sa charité inépuisable. C'est lui qui vous donne pour nous, avec la force de sa parole, les trésors de sa rédemption. Nous voulons chanter la victoire de Jésus sur nos cœurs ! Mais quelle voix humaine est capable de faire entendre les hymnes de notre joie et de notre reconnaissance ? L'Esprit-Saint peut seul révéler les miracles d'un amour infini !

« La ville de Saintes avait long-temps conservé la ferveur de la foi ; long-temps elle s'était montrée

Justitia et pax inter se jam fœdera firmant.

. . . .

Viderat heu lethi miseras errare per umbram
Fidus oves pastor, spirisque immanibus hydrum
Reptare insidias ovibus mortemque ferentes,
Ludere securos æterni ad gurgitis oram
Santonas, immemores ævi sortisque futuræ.
Ingemuit et duplices tendens ad sidera palmas :
« O Deus, exclamat, quid adhùc mihi vivere terris,
« Si dulces pereant nati, quos antra sepultos
« Antra tenebrosi maneant horrenda tyranni,

le modèle de toutes les vertus chrétiennes. Mais sa première charité s'était refroidie; les passions et les plaisirs tumultueux d'un monde profane avaient altéré l'éclat de sa gloire; ses mœurs n'étaient plus ni si simples ni si pures; l'oubli des devoirs les plus inviolables avait remplacé la pratique de la loi sainte; l'amour imprudent des nouveautés avait obscurci le jour de sa foi antique; l'erreur, l'aveuglement et des habitudes coupables faisaient insensiblement disparaître le règne de Dieu dans les âmes.

« Le saint et vigilant pasteur de cette cité infidèle voit le mal de son troupeau; il s'en afflige; son cœur paternel en gémit et sa voix suppliante porte jusqu'au ciel les accents de sa douleur. — O Dieu que j'adore, s'écrie-t-il, pourquoi prolongez-vous ma carrière ici-bas; chaque jour me rend le triste témoin de la défection de mon peuple!... Ah! ne permettez pas qu'il s'endurcisse; venez le régé-

« Devia nî referant recto vestigia cursu.
« Ast ego, non solus revocabo ad pristina mores,
« Solus ego nequeam tantum superare laborem.
« Mitte novos, qui sancta ferant mandata, prophetas.
« Tuque, ô Diva potens cœli, miserere tuorum;
« Vosque olim nostri, sed nunc supera alta tenentes,
« Vestros cœlicolæ, precibus servate nepotes. »
Audiit alma parens, mater generosa tonantis,
Alma parens hominum, semper miserata labores;
Audiit Eutropius genitosque aspexit ab alto
Et Deus amborum suscepit vota benignis

nérer par votre grâce ; envoyez vos prophètes, afin qu'ils lui rappellent ses infidélités et vos miséricordes.

« O vous ! reine aimable et compatissante, douce et tendre mère du Dieu sauveur, prêtez-nous votre puissant appui auprès de la Majesté suprême ! Et vous, glorieux Eutrope, soyez notre espérance, comme vous fûtes l'apôtre de nos pères!

« Le ciel exauça les vœux du pasteur.

« Un jeune magistrat, fidèle à Dieu, fidèle au roi, seconde ses efforts et ranime son courage ; il lui montre le secours régénérateur dans la personne des prêtres qui portent avec zèle, de province en province, les dons précieux de la parole évangélique. Déjà le cœur d'un prélat, l'honneur de l'Église de France, la joie et l'amour de ses diocésains, avait conçu ce louable et utile projet.

« Bientôt, en effet, la voix des hommes de Dieu rallie aux pieds des autels la foule attentive; de

Auribus, et statuit miseros avertere casus.
. . . .
Ecce propinquabat tamen heu ! lux horrida luctu,
Nostra relicturi fuerant jam mœnia patres.
Nescia sed non hæc precibus mansuescere corda,
Adduntarque dies aliquot spatiumque dolori.
Et mox, ô juvenes, humeris insigne trophæum,
Mox crucis eximiæ pondus prædulce feremus,
Felices, si mente quidem, si corde feramus.
. . . .
Salve, magna salus et spes mortalibus ægris,

toutes parts la lumière divine dissipe les ténèbres de l'incrédulité; les pécheurs se sentent touchés, attendris; ils se soumettent à l'influence d'un pouvoir inconnu qui les subjugue. La profondeur des plus augustes mystères ne les trouve plus rebelles; la sévérité des jugements de Dieu leur inspire un effroi salutaire; la dignité de l'homme, les charmes de la vertu, les beautés ravissantes de la religion divine, la récompense des bons, les éternels supplices réservés aux pervers, tour-à-tour réveillent en eux la foi, les remords, l'espérance et le repentir; les larmes de la pénitence font place aux larmes de l'amour, de la gratitude et de la joie.

« Semblable à Israël, la ville de Saintes, après ses longues prévarications, revient au Dieu bon qui l'appelle. Des chants mélodieux annoncent son bonheur; l'enfer s'agite; mais le ciel triomphe. L'alliance entre Dieu et son peuple est renou-

Crux alma, ô vasti domitrix clarissima mundi,
Et quæ olim summo terrebis ab æthere gentes;
Dùm te ferre datur rapidos juvat ire sub imbres,
Et pluat acris hyems in nos, vel saxa, vel hastas,
Certum est et quâ sacra vocant exempla, sequemur.
. . . .
Te decet omne decus, te sacrum, Altissime, carmen,
Thuraque solus habes, uni tibi ponimus aras,
Nam Deus ipse quidem dator est, vos dona ferentes,
Præcones Verbi, ô cæcas lux orta per umbras,
Vestra corona sumus, nullo non floreat ævo;

velée; les serments du baptême sont prononcés avec toute l'émotion d'une foi vive. Le pain des anges nourrit les âmes avides; deux fois, des milliers de chrétiens reçoivent le Dieu du tabernacle.

« Marie est invoquée; elle devient la dépositaire des promesses solennelles; tous les cœurs se consacrent à son amour et se dévouent à l'imitation de ses vertus.

« Enfin, pour couronner les pieux exercices, pour terminer des jours de bénédiction et de prière, le signe sacré du Rédempteur s'élève aux regards de la multitude recueillie, comme un monument de reconnaissance et de fidélité.

« Après les adieux des apôtres fidèles, tous s'efforcent de mettre en pratique les préceptes enseignés, et de conserver la paix divine communiquée par un ministère de miséricorde [1]. »

Tel est le fond des pensées du poète dont la foi égale le talent et vivifie l'inspiration.

[1] Vos quoque pastores chari, regesque sacrorum,
Sancti pontifices, populum servate Theandri,
Et cùm magna dies tulerit fata ultima rebus
Aridaque effossis exciverit ossa sepulchris
Jamque aderit judex cœlo metuendus aperto,
Destituens terram et superas vos clara per auras
Vestra corona sequens cœli surgamus ad arces.
O quando, æterni colles sedesque piorum,
Venerit optatum lumen votisque potiti
Nos erimus! .. Nunc non nostræ Babylonis ad undas
Turba procul patriis exul considimus oris,

Les dernières années du respectable abbé de Rupt furent pour lui un temps d'épreuve. Une jalouse intrigue et une imprudente ambition, incapables d'apprécier son mérite, eurent cependant assez de force pour affliger sa vieillesse.

Un fragment de ses sermons peint ici, d'après nature, en parlant de la mort du juste, la paix et le bonheur de ses derniers moments :

« Quand le juste, y est-il dit, est arrivé au terme que Dieu a fixé à ses jours, ce moment, qui doit être si terrible pour vous qui méconnaissez le Seigneur et qui pensez si peu à votre salut, ne lui offre que des sujets de joie et de consolation. Comment la mort lui paraîtrait-elle terrible ? Il ne la regarde que comme un passage. Il s'est occupé à prévenir, par une méditation fréquente, tout ce qu'elle pourrait avoir d'effrayant ; et maintenant aucuns liens ne le retiennent plus à la terre. Mille fois il a sacrifié, pendant sa vie, ce qu'il est sur le point de quitter ; mille fois il est mort à lui-même, avant de laisser la dépouille de son corps mortel, et la mort le

Et flemus, cùm sæpè subit tua dulcis imago,
Chara Sion ; absunt mœstis tua carmina terris,
Et citharæ, nunc ad salices pendetis amaras ;
O quandò, nos, alme Deus, jam morte solutos
Accipies radiante domo stellantis Olympi,
Et dabis æternùm vultus spectare serenos,
Nosque perennis amor sacras incendet ad aras !

trouvera déjà dépouillé de ce qu'elle prétendait lui enlever. Le monde ne lui a jamais paru un objet digne de ses regrets; il s'y est regardé comme dans une terre de malédiction, environné des ennemis de son salut; insensible aux plaisirs et aux folles joies du monde, sa plus grande consolation a été de se rappeler le souvenir de la céleste Jérusalem. C'est cette douce pensée qui l'a ravi dans ses peines et dans le temps de son exil; c'est elle qui a mis sous ses pieds les fortunes, les richesses, les plaisirs, les amusements du siècle; c'est elle qui a relevé ses espérances, à l'heure de ses abattements, qui l'a fortifié dans les épreuves, soutenu dans les tribulations de la vie... Maintenant qu'il touche à l'heureux moment de sa délivrance, le juste, fortifié par l'Esprit-Saint, s'abandonne au mouvement de son amour, de sa foi et de sa confiance; puis il s'endort en paix dans le sein de Dieu[1]... »

Tels furent les sentiments et telle aussi fut la fin du respectable abbé de Rupt. Nous faisons des vœux pour qu'un jour les restes mortels de ce pieux pasteur, unis à ceux de Messieurs Hardy et Bonnerot, soient déposés dans un des caveaux de notre ancienne cathédrale.

Un écrivain célèbre a dit : *Le moi est toujours haïssable*. Les règles d'une modestie sévère doivent chez nous, plus que chez aucun autre, inspirer les

[1] Mss. fragm. d'un sermon de M. de Rupt, curé de St. Pierre.

pensées, les paroles, les écrits et les actions. Nous ne voulons point assurément nous éloigner d'un cercle qui est notre sphère la plus convenable; Néanmoins la vérité historique nous force de la venger sur l'exposition d'un fait qui eut lieu pendant la dernière année de l'épiscopat de Gabriel-Laurent Paillou. Notre nom se rattache à cet évènement, qu'un auteur mal informé a cru devoir présenter sous un point de vue absolument faux quant à l'esprit et quant aux détails. Ce fait a trait à la conduite loyale, vraiment chrétienne et pleine d'honneur d'un régiment de cavalerie en garnison, en 1826, à St.-Jean-d'Angély. Nous eûmes alors des relations trop intimes avec cette famille de braves, nous vîmes de trop près les nobles chefs et les vaillants soldats du 13e régiment de Chasseurs à cheval, pour ne pas nous élever contre l'article des *Mémoires sur la Restauration*, composés par une plume inexacte, légère, injuste même jusqu'au mensonge, parce qu'elle n'est l'interprète que d'un sentiment hostile [1].

Madame *la duchesse d'Abrantès* a évidemment puisé à des sources très-suspectes qui l'ont entraînée à donner des couleurs romanesques aux pages qui devraient être inspirées par une vérité consciencieuse. L'évènement qui, en 1826, édifia

[1] *Mémoires sur la Restauration*, tom. VI. pag. 267 et suiv. par la duchesse d'Abrantès.

les âmes dévouées à ce qui est vrai comme à tout ce qui est bien, satisfit en particulier le cœur du digne évêque qui gouvernait alors le diocèse. Cet évènement, nous le dirons sans crainte, déplut beaucoup aux hommes préoccupés par l'amour de doctrines subversives, et qui se montrent ordinairement plus ardents pour conduire l'armée et les provinces aux conséquences d'un système de désordre, que pour les rallier à la connaissance d'un principe conservateur ; c'est près d'eux sans doute que la duchesse de l'Empire a su prendre ses inspirations, quand elle s'est déterminée à raconter, à sa manière, le fait qu'elle appelle *un drame si solennellement burlesque*. Le *burlesque* ne peut cependant appartenir qu'au tableau crayonné par l'imagination *de la noble Dame.* Quant à nous qu'elle met en scène, nous attestons que, dans notre réponse, nous n'interrogeons que l'honneur, la conscience et la vérité.

Appelé par notre évêque à évangéliser la ville de Saint-Jean-d'Angély pendant les jours du Jubilé, nous ne pûmes pas voir, au nombre de nos auditeurs, les trois escadrons du 13e, accompagnés du lieutenant - colonel Mac - Shéehy et son état-major, sans éprouver la vive sympathie que fait toujours naître dans notre âme l'aspect de ces hommes à qui la société tout entière est redevable de sa sécurité et de sa gloire. Notre voix, écho du sentiment et de l'admiration, eut du

retentissement dans ces cœurs guerriers, qui ne se ferment jamais aux impressions du vrai, du beau et du grand; la parole évangélique a tous ces caractères.

Nos exercices religieux étant terminés auprès des bons habitants de la cité, les chefs du 13e nous prièrent de revenir spécialement pour évangéliser la garnison. Cette demande nous fut adressée avec la franchise et la droiture qui toujours et partout distinguent le guerrier français. Que ceux-là qui eurent la honte de capituler en présence des phalanges britanniques, en Portugal, aient cru parfois peut-être devoir recourir aux stratagêmes de l'intrigue et de l'ambition, pour recouvrer, aux yeux de la France, une gloire lâchement perdue, nous le concevons; mais ceux que madame *la Duchesse* attaque et qui vinrent, après les mille hasards de la guerre, se reposer quelques heures à l'ombre d'une croix et fléchir le genou devant le Dieu des armées, ils n'avaient rien à demander à la faveur des rois; leurs fronts étaient ceints des lauriers de la victoire; ils portaient, haute et fière, l'épée qui avait triomphé par eux pour le repos du monde!...

Cependant « un jour, à la théorie, dit madame d'*Abrantès*[1], le lieutenant-colonel lui-même notifia péremptoirement l'*ordre* du ministre de la guerre

[1] *Mém. sur la Rest.* tom. VI. pag. 268, ligne 6.

(M. de Clermont-Tonnerre) de suivre le Jubilé qui venait de s'ouvrir... » Mais, dans cette conjoncture, la pensée d'un roi de France ne pouvait être, devant Dieu et devant les hommes chrétiens, qu'une inspiration sublime; la bravoure ne devait pas manquer de la comprendre et de répondre à la foi du prince. Un père, au reste, n'aime-t-il pas ses enfants, et leur bonheur ne fait-il pas sa félicité?... Eh bien! c'est ainsi que toujours, pendant quatorze siècles, l'auguste race de Clovis et de Charlemagne aima la France, aima l'armée!

Le roi désira que la religion portât sa paix et son espérance dans le cœur des braves qui, sachant mourir pour la patrie, ne deviennent jamais plus invincibles que lorsqu'ils savent vivre pour Dieu; Sa Majesté fit connaître, par l'organe de son ministre de la guerre, qu'elle serait heureuse d'apprendre que chefs et soldats auraient obéi à la religion comme à l'honneur. En conséquence, le lieutenant-général, commandant la 12e division militaire, transmit en ces termes des instructions spéciales au chevalier Mounier, colonel du 28e régiment de ligne, commandant par *intérim* la 2e sous-division :

12e Division militaire. — *État-major général.*

« Nantes, le 12 mai 1826.

« Monsieur le colonel,

« L'intention du gouvernement du roi étant que les troupes de Sa Majesté *participent* aux bienfaits

du Jubilé, et, d'un autre côté, sa publication appartenant à MM. les évêques, qui auront à déterminer l'époque, la nature et le mode des exercices religieux, vous voudrez bien vous concerter, en temps utile, avec l'autorité ecclésiastique, afin de régler, dans les différents corps employés sous vos ordres, la part que chacun d'eux prendra à ces mêmes exercices, soit pour le service d'escorte et de police dans les processions, soit *pour l'accomplissement par les militaires de leurs devoirs de piété.*

« Les dispositions seront faites de manière à détourner le moins possible les troupes, des détails de leur service habituel et de leur instruction [1]. C'est, au reste, *à l'exemple et à l'influence des chefs* à les entretenir dans les sentiments convenables à de pareille solennités ; mais on doit éviter tout ce qui pourrait ressembler à la contrainte.

« Telles sont les instructions contenues dans la lettre de son Excellence le ministre secrétaire d'état de la guerre du 6 courant.

« Agréez, etc.

« Le lieutenant-général commandant
la 12e division militaire,

« Signé le comte DESPINOT. »

[1] *Le service habituel et l'instruction* continuèrent pendant notre prédication comme avant. Le général inspecteur Lauriston

Le colonel Mounier fit connaître au chevalier Mac-Shéehy cette instruction du gouvernement. Le lieutenant-colonel du 13e ne fit donc rigoureusement que son devoir en révélant à ses escadrons le désir *d'un père* et non *l'ordre* d'un roi. Nous assurons que jamais un mot de cette nature ne fut proféré, en présence du régiment, ou par les chefs ou par nous. Certes, si l'on eût parlé *d'ordre*, de *contrainte*, nous eussions refusé énergiquement toute coopération de notre saint ministère, qui ne s'exerce qu'au nom d'une liberté divine.

Lorsque l'estimable chevalier Mac-Shéehy, dont le souvenir nous est cher et vit encore à

put se convaincre que le régiment, tout en s'occupant de ses devoirs religieux, n'avait pas pour cela été privé de son instruction militaire. Le général, la veille de son inspection, avait dit au chevalier Mac-Shéehy, dans une réunion qui avait eu lieu chez le sous-préfet de St.-Jean-d'Angély : « Nous verrons demain, colonel, si les pratiques pieuses ont fait oublier de monter à cheval. » — « Général, répondit en souriant le colonel, je suis fâché que le premier régiment de la garde ne soit pas, demain, en plaine avec le 13e; vous sauriez si mes chasseurs, malgré *les pieuses pratiques*, entendent moins l'art des évolutions. Au reste, demain, vous jugerez par vous-même.» Lauriston tint à la manœuvre les escadrons du 13e, pendant huit heures, leur fit subir tous les genres de commandements; nos chasseurs furent admirables de précision, d'ensemble et d'exactitude. En présence d'un grand nombre de spectateurs, le général donna les plus éclatants éloges au chef, ainsi qu'aux soldats. Nous en étions fier comme un d'entre eux. Partout où la religion préside, le devoir est accompli.

Saint-Jean-d'Angély environné de la considération qui n'est accordée qu'au vrai mérite, eut fait part aux militaires sous ses ordres de *l'avantage* que devaient produire pour eux l'influence et la pratique d'une loi parfaite et d'une céleste doctrine, nous le demandons au lecteur impartial, *sa démarche pouvait-elle indisposer des hommes* que madame d'Abrantès se plaît à représenter comme *étant encore dans les langes d'une complète ignorance religieuse* [1]?... Le valeureux 13e se composait en grande partie de soldats originaires de la fidèle Bretagne, où la religion est héréditaire comme le courage ; nous aimons à les signaler comme des chrétiens consciencieux et des modèles de subordination et de discipline militaires. Le chevalier Mac-Shéehy savait ainsi les apprécier, quand il leur disait dans l'ordre du jour du 19 mai :

« Le lieutenant-colonel espère que le 13e régiment de chasseurs, qui est de bon exemple partout, apportera aussi aux exercices religieux du Jubilé des sentiments conformes à son objet, pour en recueillir les fruits, et que chacun saura se faire remarquer par l'ordre, la décence, la tenue et le recueillement qu'on doit toujours attendre de soldats chrétiens [2]. »

[1] Voy. les *Mém. sur la Restaur.*, pag. 268, ligne 16.

[2] Ordre du jour du 19 Mai 1826, n° 213.

« Il fallait les instruire, continue *la duchesse*; mais la foi devait être inculquée et non pas *imposée*....... » L'instruction fut précisément l'objet de nos soins pendant plus de trois semaines; notre parole, là comme toujours, on le sait bien, ne fut que celle de la persuasion: nous n'en connûmes jamais d'autre. Dieu avait donné la foi à nos braves, nous ne la leur *imposions pas*.

« La préparation demandée, ajoutent les *mémoires*, c'était la confession!..» Mais oui sans doute; cette *préparation* était indispensable, et voici comment elle fut comprise par ces hommes qu'une aveugle prévention attaque avec amertume et fausseté. Le major du régiment, loyal officier s'il en fut, homme de cœur, incapable d'une bassesse et d'hypocrisie, se porta un jour au quartier, réunit les trois escadrons et leur adressa ces paroles de franchise et de foi chevaleresques :

« Soldats du 13e ! Dans cette circonstance, sachez que vous êtes libres de vos volontés. Que vous agissiez conformément ou non aux vues du roi, je vous déclare que vous n'en serez pas moins bien considérés de vos chefs. C'est uniquement ici une affaire de conscience et de conviction; toute contrainte est prohibée.

« J'ai vieilli dans les camps et sur les champs de bataille; je compte dix-huit campagnes qui m'ont valu d'honorables blessures; mes souve-

nirs de guerre me sont glorieux; mais je place au premier rang de mes faits d'armes l'acte chrétien que je viens d'accomplir. *Je me suis confessé* et j'ai la paix avec moi-même.

« J'ai la certitude que, s'il fallait pour le roi, pour la France, marcher à l'ennemi, tous, comme un seul homme, vous obéiriez à la voix de vos chefs; je ne veux vous conduire, dans ce moment, qu'à la vérité, qu'à la vertu, qu'au bonheur; je ne vous donne pas d'ordres, je vous propose mon exemple; restez libres : la religion nous invite et ne nous contraint pas. »

Dès le même soir, les sous-officiers et les soldats, à l'imitation de tous leurs chefs, trois exceptés, s'approchèrent du tribunal saint où Dieu pardonne, non comme des esclaves obséquieux ou cupides, mais comme des chrétiens sincères et édifiants. Nous les confessâmes au moins six ou sept fois chacun, avant de les admettre à l'adorable sacrement de l'Eucharistie; tant ils y étaient portés par conviction! *On n'impose pas* plus la confession à de tels hommes, que la vaillance et l'honneur.

« Chasseurs du 13e! disait encore le lieutenant-colonel, il existe chez nous concours de sentiments généreux et grands! C'est le propre des soldats français. Unissons donc désormais, pour ne plus les séparer, le service de Dieu et celui du roi. Dans cette circonstance, mémorable pour

nous comme pour les hommes qui nous regardent, les uns avec respect et ravissement, d'autres avec inquiétude, selon les sentiments opposés ou divers qui les préoccupent, sachez, Chasseurs, dans cette circonstance où nous tuons ainsi moralement les ennemis du roi, prouver à votre chef que, s'il a la juste confiance de croire que, dans les hasards les plus périlleux de la vie des armes, il doit compter sur vous tous, il n'a pas dû préjuger autrement de vous, alors qu'il vous a appelés à marcher avec lui au pied des autels du Dieu des armées [1].»

Ce langage noble et chrétien prouve que, si les rois ne s'entouraient que de tels défenseurs, *ils ne s'en iraient pas*!...

Quant à ce qu'on ose faire dire au lieutenant-colonel, que *les plus opiniâtres devaient être renvoyés ou tout au moins privés pour long-temps d'avancement*, c'est une insigne et absurde calomnie. La religion n'exerçait son empire qu'au nom de Dieu et point au nom du roi; elle combattait l'orgueil, elle flétrissait l'ambition, elle poursuivait le vice, elle vengeait la vertu; elle offrait d'éternelles récompenses aux chrétiens; la gloire militaire s'était déjà chargée de récompenser des héros. Que l'on juge, par les termes

[1] Registre des ordres du 13e Régiment de Chass. à cheval, page 159, n° 226.

de cet ordre du jour, sous la date du 22 mai, quels étaient les sentiments et les paroles du chef dans cette circonstance :

« Le lieutenant-colonel témoigne sa satisfaction aux Chasseurs du 13e, sur la tenue, le respect, l'attention, il doit même ajouter le recueillement qu'ils ont montrés tant aux processions qu'aux instructions du Jubilé. Déjà objet des éloges publics pour leur bonne discipline, remarqués des inspecteurs-généraux pour leur instruction, il était encore réservé aux Chasseurs du 13e de devenir un sujet d'édification pour les habitants de cette cité. Ils ont trop bien fait pour ne pas persévérer, et c'est avec confiance que j'attends encore d'eux de me suivre dans le parfait accomplissement de nos devoirs religieux. Sujets et soldats des fils de saint Louis, nous saurons unir la foi à la vaillance, les vertus du chrétien aux travaux du camp [1]. »

Le cerveau mobile de l'auteur des *Mémoires* fait de prodigieux efforts d'invention pour arriver à décrire notre réception à Saint-Jean-d'Angély. En vérité, *madame la Duchesse* assume sur elle-même tout le poids du ridicule dont elle veut accabler *la Restauration.* » Notre réception, dit-elle, fut à-peu-près semblable à celle des généraux

[1] Consigné au Reg. des ordres du 13e Régiment de Chass. à cheval, pag. 153, n° 214.

inspectant les corps... » C'est modeste ! mais pense-t-on que là seulement se bornaient nos titres à l'éclat du triomphe ?.. Tant s'en faut ! car, s'il y avait eu du canon à Saint-Jean-d'Angély, nul doute qu'on l'eût tiré pour nous !.. » Au moins devait-on nous dédommager « en plaçant un factionnaire à notre porte avec la carabine au bras en planton [1] !.. »

Voyez, lecteur, jusqu'à quel point était parvenu l'esprit d'envahissement du *parti prêtre !..* Était-ce à tort que les mille voix *du patriotisme* faisaient retentir le cri d'alarmes, lorsque surtout « *on compléta la mesure déjà pleine en voyant un lieutenant-colonel mettre un officier auprès de nous, chargé de transmettre nos ordres* [2] *!!..* »

Mais ce qui dut effrayer la France entière, « *c'est lorsque l'un des missionnaires, voulant arriver plus promptement au but du voyage, s'empara du régiment, régla les différentes cérémonies et devint une manière de colonel-pasteur* [3] ..... »

Toujours est-il certain, de l'aveu de l'auteur des *Mémoires*, que « *le colonel-pasteur eut tout le succès possible dans sa mission. Il était, à la vérité, secondé d'une façon bien ferme et bien soutenue par le chef du corps, et, puisqu'il faut le dire, par*

[1] Mém. cités, pag. 270.
[2] *Item.*
[3] *Item.* pag. 271.

la volonté elle-même d'une partie du régiment qui voulait avancer, cela peut-être par l'habitude qu'il avait de ne jamais reculer[1] » Ici madame d'*Abrantès* fait de l'esprit; nous lui en savons gré, car cette saillie est un éloge qui honore notre valeureux 13e, « l'un, comme parle encore l'auteur, des meilleurs régiments de l'armée française. » Mais quant à l'*avancement* dont *la duchesse* le suppose cupidement ambitieux, ce n'est, sous sa plume, qu'une nouvelle et calomnieuse invention de la plus injuste partialité.

Au reste, ces attaques mesquines de l'exagération et du mensonge portent le cachet disgracieux d'un ridicule insoutenable. Nous croirions fatiguer le lecteur si nous l'occupions plus long-temps des allégations fausses de madame d'*Abrantès*. Qu'il nous suffise d'avouer que, si elle avait pu connaître, comme nous, l'esprit qui animait ce beau régiment, la nature de ses intentions et de ses démarches, les motifs désintéressés du prêtre et de son brave auditoire, la pensée ne lui serait pas venue d'écrire sur cet article, pour ne transmettre aux âges futurs que les récits erronés d'une envie jalouse et d'une haine maladroite.

Quoi qu'il en soit, cette époque d'édification et de bonheur est un des plus consolants souvenirs de notre vie apostolique. Nous terminâmes

[1] Mém. déjà cités.

nos exercices le 4 juillet 1826, en donnant la communion à tout l'état-major, excepté *trois* officiers, et aux trois escadrons, excepté *dix* hommes. Avec quel transport d'une joie céleste nous vîmes à la table sainte couler les larmes de ces nombreux guerriers, dont les champs de bataille avaient vu couler le sang pour la patrie! Plusieurs officiers supérieurs et autres militaires distingués s'associèrent à cette touchante et mémorable fête. Tel fut l'ordre du jour qui la suivit :

« Mes braves Chasseurs du 13e, disait le chevalier Mac-Shéehy, ce digne fils de la fidèle Irlande, vous avez répondu à mon attente par le grand exemple que vous avez donné à l'armée comme au monde dans l'auguste action que vous venez de remplir. On a vu ces fronts, destinés à ceindre les lauriers de la victoire, s'humilier devant le Dieu des armées. Vous avez prouvé que le cœur d'un soldat renferme plus d'une vertu, et que le nom de chrétien aussi ne vous est pas moins cher que la qualité de braves. Persévérez !

« Ainsi que nos pères, d'immortelle mémoire, soyons toujours superbes à l'ennemi, humbles devant Dieu, chrétiens constants, sujets fidèles[1] ! »

Mais madame *d'Abrantès* a-t-elle voulu, par ses fades récits, flétrir ce qu'on a appelé si impropre-

[1] Registre des ordres du 13e Régiment de Chasseurs à cheval, pag. 161, n° 232. Les couplets suivants furent chantés, à cette

ment *la Restauration?*.. Un ennemi délicat et généreux ne prend jamais le mensonge pour armure, et pour glaive les traits du sarcasme et de la mauvaise foi. A-t-elle prétendu que le trône impérial serait environné d'une plus grande splendeur, si le trône de Charlemagne et de St Louis pouvait, aux yeux des peuples, perdre quelque chose de sa gloire et de son rang? Mais certes, Napoléon, debout sur la colonne Vendôme, se faisant un piédestal de l'artillerie des ennemis de la France, n'a que faire

occasion, par les élèves du petit séminaire de Saint-Jean-d'Angély, avec accompagnement de musique militaire.

Du camp désertez les alarmes,
Quittez les tentes de l'honneur;
Ici venez goûter les charmes
Que donne la paix du Seigneur. (*bis.*)
Oui, dans l'auguste sanctuaire,
Entrez, entrez, braves soldats;
Le Dieu qu'en ces lieux on révère
Est le Seigneur, Dieu des combats. (*bis*)

Long-temps on vous a vus peut-être
Écouter la voix du plaisir;
Mais votre Dieu s'est fait connaître
Et vous jurez de le servir.
Enrôlez-vous dans la milice
Du Roi des forts et des élus;
Marchez; déja s'ouvre la lice:
Guerre au Démon, gloire à Jésus!...

Qu'elle est donc cette voix rebelle
Dont j'entends la sourde clameur?
Le soldat chrétien, nous dit-elle,

d'un trait de plume, pour grandir en présence de l'Europe et de la postérité; pas plus que la bannière des lys, flottant avec éclat sous le soleil africain, n'a à craindre, pour sa gloire, l'ombre de la feuille légère des *Mémoires* d'une duchesse de l'Empire! Faut-il donc jeter de la boue sur le panache d'Henri IV, pour parvenir à donner de la gloire au drapeau de Marengo, de Wagram et d'Austerlitz? Lorsque nous écrivons pour l'histoire, ayons l'âme plus haute et le coup-d'œil plus juste, et nous comprendrons que, dès qu'il

Deviendra lâche au champ d'honneur.
Méprisons sa parole impie;
Qui pense ainsi nous connaît peu.
Quoi! celui qui sert sa patrie
Ne saurait-il servir son Dieu!....

Voyez, au milieu du carnage,
Celui qui pratique la loi:
Plein d'espérance et de courage,
Son cœur ne connaît pas l'effroi.
Fidèle au Roi, fils de la France,
La charge sonne, il ne craint rien;
Il est, au champ de la vaillance,
Guerrier français, soldat chrétien.

Hélas! les palmes de la gloire
Fanent sur le front des guerriers,
Mais, pour couronner la victoire,
Au ciel il est d'autres lauriers;
Les conquérir est votre tâche;
Frappez, et l'ennemi fuira!
Vaincre l'enfer n'est pas d'un lâche;
Et votre Dieu vous attend là.

s'agit de l'héroïsme et des faits d'armes des soldats de la France, les trois couleurs n'en font qu'une.

Après vingt-deux ans d'un épiscopat laborieux, Gabriel-Laurent Paillou touchait à la fin de sa carrière. Il avait pour ainsi dire adressé ses derniers adieux à son clergé, dans la Retraite pastorale où son cœur s'épancha comme le cœur d'un père au milieu d'une famille tendrement aimée. — Cet attachement, si vrai pour ses prêtres, était relevé par une dignité épiscopale qui rappelait à tous l'attitude des pères de Nicée. Il donna, dans cette circonstance, des réglements synodaux à son diocèse, qui, quelques mois plus tard, vit avec une douleur profonde la mort enlever à son amour, à ses vœux, à sa vénération, le modèle du troupeau, le conseil des pasteurs, le confesseur de la foi, le fils humble et soumis de l'Église, l'évêque digne d'un premier rang parmi les évêques de France. Sa dernière messe eut lieu le jour de l'Immaculée Conception de Marie, récompense de sa piété envers cette reine du ciel. « Là, se termine un sacerdoce de presque soixante-dix années! Tout s'arrête à ce dernier effort. Il avait tout réglé. Sa mort révélera qu'il fait l'Église son héritière, non sans doute pour l'enrichir; l'amour qu'il lui portait l'a rendu pauvre. » (Éloge fun. déjà cité.) Le prélat avait institué le séminaire son légataire universel.

« Triomphe donc, âme exilée ;
Tu vas dans un monde meilleur,
Où toute larme est consolée,
Où tout désir est le bonheur ! »

M. Paillou mourut dans la paix du juste, âgé de quatre-vingt-douze ans, le 15 décembre 1826.

Son corps repose dans un des caveaux de la Cathédrale. Pourquoi ne voit-on pas, dans cette chapelle funéraire, une épitaphe... un souvenir... un autel ?.. Pourquoi la mort se montre-t-elle si injustement exigeante ?.. Toute la vie du pontife proteste contre ce que nous ne voulons pas appeler un oubli ou de l'indifférence ! [1] Pourquoi le cœur de notre évêque, embaumé pour la conservation, a-t-il été transporté *on ne sait où*, quand il aurait dû, comme une propriété de famille, prendre place dans la chapelle *de Sainte-Marguerite*, chapelle du séminaire dont nous sommes heureux d'avoir à parler encore !.. Le bruit qui circula et qui fit présumer qu'elle serait choisie pour ce dépôt, avait tous les caractères de l'opportunité et de la plus parfaite convenance. Ce noble cœur avait, dans ce sanctuaire antique, si souvent offert, pour le clergé et pour le diocèse, ses vœux et ses prières ! Où pouvait-il être mieux placé, après avoir si glorieusement confessé la foi, que dans un lieu saint

[1] Nous apprenons avec plaisir que l'on s'occupe de l'ornement de cette chapelle funèbre.

qui, à une certaine époque, fut, à la Rochelle, le seul asile de l'orthodoxie! Chapelle monumentale pour l'histoire, tu serais devenue, pour le sentiment, le rendez-vous des plus doux souvenirs du prêtre et du fidèle!!!.

Au nom de cette église, berceau de notre enfance lévitique, que le lecteur nous permette de citer de nouveaux faits qui viennent d'eux-mêmes se placer sous notre plume.

Nous l'avons dit, mais avec moins de détail, là autrefois était un monastère de religieuses chanoinesses de l'ordre de Prémontré, ordre religieux fondé par saint Norbert[1]. La seule maison de cet

[1] Parthenon sanctæ Margaretæ, filius *Loci Dei in Jardo* (Lieu-Dieu en Jard) Sanctonicæ quondam diœcesis, nunc Rupellensis, ultima est expirantis in Galliâ sanctimonialium instituti domus.... Anno 1562, calvanistica hæresis furens Rupellæ in Catholicos, conjecit pastores in vincula, ecclesias ex parte diruit, residuas profanis immundisque destinavit usibus; soli capellæ S. Margaretæ pepercit, quam non judicavit exitiali fato dignam; seu veriùs, quia ad Religionis resurrecturæ quondam azilum et spem, hanc reservavit Deus. In hâc ecclesiâ sanctimoniales medios inter debacchantes Calvinismi tumultus, pacifico cultu divinis vocabant.... (*Ex mss. Bibl. Rupell.* nº 2117.)

En 1597, le Calvinisme tint son club provincial dans l'église de Sainte-Marguerite!... Pendant la séance, un *ministre* protestant, appelé Ragueneau, qui avait exercé sa mission démagogique dans l'île d'Oleron, tomba de son siège, frappé d'apoplexie foudroyante. Il n'eut pas le temps de dire, comme un de *ses confrères: « Chariot d'Israël et sa gendarmerie, venez à mon secours!..»* Manière *élégante* de traduire le *currus Israel et auriga ejus*.

ordre qui existât en France, lors des guerres protestantes, était celle de la Rochelle, sous le nom de *Sœurs Blanches de Sainte-Marguerite*. En 1536, ce couvent comptait encore onze religieuses; on y distinguait, entre autres, les sœurs Léone des Houlières, prieure; Jacquine de Sanctoffarge, Jeanne de la Brosse; Jacquine de Vigeran; Huguette Le Mercier; Anne Olivreau et Radegonde Belivier. Elles passèrent une transaction avec un sieur Moulinier pour l'agrandissement de leur maison.

« En 1567, le 23 janvier, de Sainte-Hermine, dit Amos Barbot, étant arrivé à la Rochelle, les temples de la ville et des paroisses circonvoisines furent ruinés et pillés, ainsi que les monastères des religieux et des religieuses, *à l'exception* de celui des *Sœurs-Blanches...* » Une religieuse de cette maison conventuelle, appelée Marie Pichier, pendant la guerre huguenote, resta seule dans son monastère, qui souffrit beaucoup de l'artillerie ennemie. Elle parvint, par des arrentements divers, à réparer les ruines causées par les évènements de l'époque, ainsi qu'il appert par un acte du 22 juillet 1573.

En 1576, la religion catholique put réunir ses enfants dispersés par l'hérésie, dans l'église de Ste-Marguerite, afin d'y rendre librement à Dieu le tribut de leurs adorations. Cette prise de possession eut lieu le mardi, 22e jour du mois d'août. Un

jugement, rendu le 8 avril 1579, donna la propriété de cette église et des maisons adjacentes aux fabriqueurs des paroisses de Notre-Dame de Cougnes, de Saint-Barthélémy, de Saint-Sauveur, de Saint-Nicolas et de Saint-Jean. L'agrandissement de l'église eut lieu, en 1605, pour une somme de 1,350 livres[1].

Henri IV donna, en conséquence, des lettres patentes en 1608, pour autoriser la remise des bâtiments et maisons du moûtier, dont les particuliers s'étaient injustement emparés pendant les troubles civils et qui appartenaient de plein droit à l'église de Sainte-Marguerite. L'évêque de Saintes, Nicolas de la Courbe-de-Brée, permit, par une ordonnance en forme, aux curés de la Rochelle, d'en prendre immédiatement possession.

Le clergé de France, en assemblée générale, souscrivit aux demandes de Jacques Gastaud, dont nous avons signalé la vertu et le haut mérite, et qui, en sa qualité de recteur du chapitre des curés des cinq églises paroissiales, lui avait fait parvenir sa supplique, aux fins d'obtenir une remise de 2,394 livres, provenant de certains arrérages et de leur quote-part des décimes. Les raisons d'après lesquelles la demande avait été motivée, ressortaient de la nécessité de réparer et d'orner

[1] Mémoire de la *besougne* que Guillaume Girard, Mᵉ tailleur de pierres, a faite à Sainte-Marguerite. (*Mss. déjà cité.*)

l'église de Sainte-Marguerite. On y avait placé un buffet d'orgue, le tout, dans le but *de voir un jour reflorir, en la ville de la Rochelle, la foy et la religion catholique...*

Le 22 février 1611, l'assemblée du clergé de France fit connaître, en ces termes, ses intentions bienveillantes : « Les sieurs prélats et chambre du clergé ont ordonné et ordonnons que, des deniers qui seront levés, M. François de Castille, receveur-général du clergé, fournira et payera la somme de 2,394 livres, pour être employée à l'entretenement d'un prédicateur extraordinaire, d'un docteur ou homme docte, qui travaille continuellement à *l'instruction de la jeunesse* [1], lise le catéchisme et leur enseigne ce qui est nécessaire à salut ; ce pendant, afin de leur donner moïen de parachever la dite église de Sainte-Marguerite, surséance est accordée aux dits suppliants du payement de leurs décimes ordinaires [2]... »

Louis XIII donna, en 1629, 8,000 livres aux pères de l'Oratoire, pour *faire élever et bastir la voulte de l'église de Sainte-Marguerite*. Les disciples du cardinal de Bérulle, qui eurent, comme nous

[1] Extrait du regist. des députés gén. du Cl. de Fr.

[2] Ne semble-t-il pas que Dieu, malgré l'impiété, ait destiné ce lieu saint à ceux qui *instruisent la jeunesse?* Le séminaire y a rempli cette tâche, et les Frères *des Écoles Chrétiennes* la remplissent encore d'une manière non moins consolante et non moins utile !..

l'avons fait observer ailleurs, tant à lutter contre le Calvinisme à la Rochelle, eurent encore à soutenir des procès contre les religieux de l'ordre de Prémontré, établis au diocèse de Luçon, dans l'abbaye de Notre-Dame du *Lieu-Dieu-en-Jard*, et qui leur disputaient vainement des droits de possession sur le domaine des anciennes *Sœurs-Blanches* du monastère de Sainte-Marguerite.

Lors de l'entrée de Louis XIII à la Rochelle, en 1628, le cardinal de Richelieu dit la messe dans cette église antique. On possède au séminaire de la Rochelle le calice dont il se servit, si nous en croyons une tradition qui paraît être bien fondée. Ce calice date de l'an 1544; sa forme est curieuse et le travail en est admirable. Un tableau, qui a long-temps fait l'ornement de la chapelle de Sainte-Marguerite et qui est aujourd'hui au séminaire, (sa place naturelle devrait être fixée dans le vieux sanctuaire de l'Oratoire) représente l'entrée de Louis XIII dans la cité rochelaise. « Sa Majesté, dit le *Mercure Français*, alla descendre *à l'église Sainte-Marguerite*, où l'attendaient MM. le garde-des-sceaux et conseillers d'Estat; et fut receue par l'archevesque de Bordeaux qui y estoit en pontificat, assisté de son clergé et des religieux Capucins, Récollets, Minimes, Frères de la Charité et autres religieux avec les croix arborées... Le sieur archevesque fit une petite harangue, après laquelle Sa Majesté fut conduite en son

siège, préparé devant le grand autel, au-dessous duquel estoit monsieur le cardinal. Ce fut alors que le roy rendit vrayement témoignage d'une grande dévotion, chantant luy-même le *Te Deum* et faisant paroître qu'il rendoit à Dieu une grande gloire, pour une si glorieuse victoire[1]... »

Après le *Te Deum*, le père Suffren, Jésuite, prédicateur de Sa Majesté, monta en chaire et prononça cette courte allocution :

« Sire, le pélerin qui a dessein de faire un long voyage, il y pense souventefois, puis l'entreprend, et finalement il persévère jusques à ce qu'il en soit venu au bout et au terme : c'est ainsi qu'ont fait tous les Saints en la conqueste du ciel que la sainte Église nous représente aujourd'huy[2]; ils y ont pensé attentivement et, mettant toutes difficultez en arrière, ont entrepris le chemin, les uns par le martyre, les autres par la pénitence, les autres par une entière abnégation; et persévérants, ils y sont parvenus, et maintenant sont couronnez de gloire et d'immortalité. C'est ainsi, Sire, qu'a fait Votre Majesté, en l'acquisition de cette ville qui a la gloire de vous posséder à présent. Vous y avez pensé plusieurs fois et repensé; ce qui a dérobé bien souvent le sommeil de vos yeux. Mais après avoir meurement et roïalement

[1] *Mercure Français*, pag. 714 et suiv.

[2] Jour de la Toussaint.

considéré les obstacles qui s'y rencontreraient, l'avez hardiment entrepris, méprisé toutes les difficultez; puis vostre persévérance tant de jours et de nuits redoublée vous l'a mise entre les mains: c'est ainsi que fit ce grand David, patron et modèle de tous les roys, lequel, voyant la désobéissance des Philistins, ennemis de Dieu et de son Estat, se résolut de les humilier, disant au Psaume 17: *Persequar inimicos meos, et comprehendam illos: et non revertar donec deficiant. Je persécuteray mes ennemis, je les prendray et comprimeray: et ne m'en retournerai point jusqu'à ce qu'ils défaillent et soient sans force et vertu.* C'est, Sire, où vous avez réduit cette ville; c'est la défaillance et extrême nécessité qui les a jettez entre vos bras, comme à un azile très-asseuré de miséricorde: vertu insigne en vous, et en laquelle vous surpassez tous les roys de la terre. Oh! pauvre peuple Rochelois, « *quid tibi vis in viâ Ægypti, ut bibas aquam turbidam? Arguet te malitia tua, et aversio tua increpabit te*. (Hierem. 2.) Hé! pourquoi vas-tu chercher l'eau troublée et bouëuse de la terre d'Égypte? Je dis *ces palus et eaux puantes d'Angleterre*, en méprisant les très-claires eaux que tu as chez toy, et que tu puis facilement posséder? Ta malice et ton aversion te remord maintenant, et te reprendra au jugement que fera le grand roy des roys, non-seulement des roys de la terre, mais de tous les habitants d'icelle. Tu

voulais vivre sans roy, et avois secoüé le joug de son obéyssance : mais il te faut en avoir un : et si tu le désires équitable et juste, il se nomme Louis-le-Juste. Si tu aimes la douceur et la clémence, il te la fait paroître aujourd'huy; si les biens et les richesses, il te laisse la libre jouissance de ceux que tu possèdes, qui sont à luy très-justement, et comme roy et comme vainqueur. C'est un roy doux et benin qui t'est venu ce jourd'huy visiter, duquel le cœur est entre les mains de Dieu, et qui le conduit par la main de sa toute puissance, en l'exécution de ses saintes et roïales entreprises : rends luy le tribut, la gloire et l'honneur que tu luy dois; ne résiste plus à sa puissance, car elle vient du ciel; et qui résiste à la puissance, il résiste à l'ordonnance de Dieu, et s'acquiert éternelle condamntion, dit l'apostre, Rom. 20.

« Sire, que Vostre Majesté recognoisse que sa victoire vient de Dieu, et non de vos armes ny de vostre conseil : et cependant que vous jonchez vostre chef de couronnes mortelles de ce monde, aspirez à l'immortelle et à la gloire éternelle, où vous puissiez vivre sans fin au siècle des siècles. Amen [1]. »

C'est encore de l'*église Sainte - Marguerite* que sortit la procession générale qui eut lieu, en

[1] *Mercure Français*, pag. 715.

actions de grâces de la réduction de la Rochelle. Le roi s'y était rendu à pied; là, l'attendaient le clergé et la noblesse. La procession commença à huit heures du matin; l'archevêque portait le Saint-Sacrement. Le duc d'Angoulême et le comte d'Alèz, son fils, les maréchaux de Bassompierre et de Schomberg portaient le poële; le roi marchait immédiatement; puis, après le roi, le cardinal de Richelieu suivi des évêques, des seigneurs et de toute la noblesse qui s'y trouva fort nombreuse. Tous, le roi en tête, accompagnaient le Saint-Sacrement, un cierge à la main, en signe de foi et d'amour! Après avoir parcouru toutes les rues ornées de tentures, la procession rentra dans l'*église de Sainte-Marguerite*, à onze heures. L'archevêque termina cette cérémonie par la célébration des saints mystères.

Nous avons aimé, par des faits échelonnés à dessein dans le cours de cette histoire, à rappeler, de temps en temps, le nom et les souvenirs de l'*église Sainte-Marguerite*, qui a survécu à trop de tempêtes, pour ne pas être réservée, par la Providence, aux grands effets, à la Rochelle, d'une régénération morale et religieuse, opérée par la foi catholique. Nous l'appelons de tous nos vœux!

Nous croyons que l'évêque de Mende, mort au camp du roi, pendant le siège, et regretté du prince et de l'armée pour ses vertus et son dévoûment, reçut la sépulture dans l'*église de Ste-Marguerite*.

Il avait demandé, par son testament, d'être enterré à la Rochelle, ce qui eut lieu le six novembre 1628[1]. Mais hélas! le service funèbre de l'évêque de Mende nous ramène près du tombeau de l'évêque de la Rochelle.

A la mort de Gabriel-Laurent Paillou, son Église comprit toute l'étendue de la perte qu'elle venait de faire. Le vertueux pontife l'avait accoutumée à un gouvernement calme et basé sur les principes de la justice, de la modération et de la mansuétude. Elle avait toujours vu en lui son premier théologien : elle savait que ses décisions étaient le fruit de la maturité et de la science. Elle n'ignorait pas que le cœur du père savait toujours adoucir les ordonnances du maître. M. Paillou laissait donc à son successeur une tâche assez difficile à remplir, celle de le remplacer, surtout auprès d'un clergé naturellement docile et traité depuis longtemps comme la portion chérie du troupeau par un premier pasteur dont tous les actes étaient équité, tous les conseils étaient sagesse, et dont les reproches mêmes n'étaient qu'amour! Mais le Ciel, qui veille sur les besoins de l'Église, nous donna, dans la personne de M. Joseph Bernet, né à Saint-Flour et curé de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul de Paris, un prélat énergique et dévoué. Nommé à l'évêché de la Rochelle, le 29 mars 1827, il

[1] *Mercure Français*, pag. 718.

fut sacré dans l'église de Saint-Sulpice, le 12 août de la même année. Il arriva dans son diocèse avec le désir d'y faire le bien. Son prédécesseur lui avait laissé d'heureux éléments dont il sut faire usage. Son zèle actif était en harmonie avec une foi généreuse. Il ne fit pour ainsi dire que passer parmi nous. Il voulait le salut des âmes confiées à sa vigilance pastorale. Le diocèse était sur le point de jouir des bienfaits de sa sollicitude, lorsque le mérite du pontife l'enleva à notre reconnaissance. Comme le savant et illustre de Brancas, l'évêque de la Rochelle passa à l'archevêché d'Aix. On lui doit le nouveau séminaire, sans contredit un des plus beaux de France.

L'épiscopat du successeur de Gabriel-Laurent Paillou fut l'époque de la mort d'un prêtre dont le nom et les vertus ont des droits à nos hommages ; l'abbé Gabriel Richard mourut dans la ville du *Détroit*, au Michigan, en 1832, après plus de quarante ans de travaux apostoliques. Ce digne prêtre eut Saintes pour patrie; il fut fils de François Richard, issu d'une famille honorable de Rochefort, et de Geneviève Bossuet, de la famille, dit-on, du grand évêque de Meaux. Fort jeune encore, il étudia au collége de Saintes, mais, malgré son application soutenue, ses premiers efforts n'eurent pas de brillants succès. Était-il du nombre de ceux dont les facultés intellectuelles se développent plus tard? Ce qui est certain et paraîtra

assez extraordinaire, c'est que Gabriel, après une chute qui devait compromettre son existence, se fit remarquer par une étonnante aptitude aux sciences. Tous les prix en rhétorique lui furent adjugés. Il donna à cette occasion un témoignage de désintéressement bien rare entre élèves, et qui est propre à faire apprécier la vertu naissante du fils de Geneviève Bossuet. Après la distribution des prix, il voulut partager les palmes de son triomphe littéraire avec ceux de ses condisciples qui, dans le cours de l'année scolaire, l'avaient dans la lutte suivi de plus près. Sa modestie était digne de remarque. On comprendra la joie de M. Richard père, à la vue des succès de son fils; n'écoutant que son enthousiasme, il désira que les couronnes du jeune rhétoricien, au moment du retour à la campagne, fussent placées sur l'impériale de sa voiture : « Mes succès, dit l'élève, me viennent de Dieu, ô mon père; à Dieu seul la gloire! Agir autrement blesserait son cœur; non non, je lui dois toute ma reconnaissance. » Le père édifié n'insista pas.

Une si belle âme reçut bientôt pour récompense les saintes inspirations qui révèlent la volonté du Très-Haut : la vocation sublime à l'état ecclésiastique entraîna ce cœur si pur dans la voie des plus héroïques vertus. Gabriel Richard se rendit alors à Angers; il y soutint avec distinction ses thèses de philosophie et y fit d'étonnants progrès

en physique et en mathématiques. Cette dernière science qui, trop souvent, enfle l'esprit et dessèche le cœur, n'altéra ni sa piété ni sa modestie. Ses succès en théologie ne furent pas moindres.

Depuis trois ans il se livrait avec ardeur à cette étude, lorsqu'il se sentit porté à entrer dans la célèbre congrégation de Saint-Sulpice. Il se rendit à la solitude d'Yssy, noviciat des Sulpiciens. Il y passa environ deux ans, fut ordonné prêtre en 1791 et envoyé aux États-Unis par l'abbé Emery, supérieur-général. On le destinait à professer les mathématiques au collége naissant de Baltimore, mais, au bout de trois mois, Mgr Caroll, qui avait sous sa juridiction tous les Catholiques des États-Unis, l'envoya à Kaskaskias, territoire des Illinois, où se trouvaient d'anciens Canadiens français. L'abbé Richard y demeura depuis le 14 décembre 1792 jusqu'au 22 mars 1798, qu'il partit avec messieurs Levadoux et Dilhet pour le *Détroit*, ville la plus importante du Michigan, ville à laquelle nous léguons nos souvenirs et consacrons nos vœux!.. On compte, au *Détroit* et dans les environs, dix-huit cents Catholiques originaires du Canada et, à-peu-près, sept mille dans tout le Michigan, mais bien dispersés. L'abbé Richard est toujours resté chargé de cette mission; il était en dernier lieu vicaire-général de l'évêque de Cincinnati, pour le Michigan; il visitait de temps en temps les Catholiques qui ont des établisse-

ments *à la Prairie du Chien*, *à la Baie Verte*, *à Michillimakinac*, *à la Rivière des Raisins*, *à la baie de Saint-Joseph*. Les sauvages furent aussi l'objet constant de son zèle et de sa sollicitude.

Il n'y avait, au Détroit, qu'une église en bois sous le vocable de sainte Anne, patronne de la ville et de la contrée. Cette église, bâtie en 1757, ne pouvait contenir la population; il fallut s'occuper de la réparer et de l'agrandir; ce qui eut lieu en 1803; mais un incendie consuma, deux ans après, cette église et toute l'ancienne ville qui était également en bois.

En 1809, l'abbé Richard se procura une presse, des caractères et commença un recueil périodique en français, sous le titre d'*Essai du Michigan*. On espérait que ce recueil serait utile à la religion; mais l'éloignement des Catholiques et l'irrégularité du service des postes empêchèrent le succès de cette publication. La presse de M. Richard fut long-temps la seule dans le Michigan et servit, sous sa direction, à divers objets.

Pendant la guerre des États-Unis avec la Grande-Bretagne, l'abbé Richard fut pris et envoyé à Sandwich, dans le haut Canada, où son zèle ne fut pas oisif. Il exerça son ministère parmi les Catholiques du pays et parvint à sauver quelques prisonniers qui, étant tombés entre les mains des sauvages, allaient infailliblement périr dans les plus affreuses tortures.

A son retour, l'homme apostolique trouva tout dans la plus déplorable confusion. Le blé manquait et les autres comestibles étaient rares. Il trouva cependant moyen de se procurer du blé, qu'il refusa de vendre et qu'il distribua gratuitement à ceux que la misère réduisait à une plus grande indigence. En 1817, le saint prêtre entreprit la construction d'une chapelle en pierre au Détroit. Le pieux évêque de Bardstown annonça, en bénissant la première pierre de cet édifice, qu'il deviendrait un jour la cathédrale du vingt-cinquième État de l'Union. D'après son avis, on adopta un plan de cent-seize pieds de long sur soixante de largeur et trente d'élévation. Les frais immenses et inattendus de cette construction mirent l'abbé Richard dans un étrange embarras; il craignit même quelque temps que ses créanciers, venant à l'en déposséder, parce qu'il était dans l'impossibilité de satisfaire à ses engagements, ne la livrassent aux hérétiques. L'association de la Propagation de la Foi a, par ses secours, mis un terme à cette appréhension désolante!

En 1823, M. Richard fut élu député au Congrès: il est le premier ecclésiastique qui ait eu cet honneur dont semblait l'exclure sa qualité de Français, de catholique et de prêtre; mais l'estime et la confiance générale l'emportèrent sur toute autre considération. Il crut, de son côté, pouvoir accepter une mission qui le mettait en état de rendre d'im-

portants services aux Catholiques. Ses fonctions lui donnaient un traitement et lui fournissaient les moyens d'achever les églises du Détroit. Quelques missionnaires crurent devoir blâmer d'abord son acceptation; mais, revenus de leur blâme trop précipité, ils ne tardèrent pas à reconnaître combien elle était avantageuse à la religion. On trouve toujours et partout des censeurs actifs, pleins d'eux-mêmes et cependant parfois fort peu judicieux. « Je vous ai improuvé, écrivait l'un d'eux à l'abbé Richard, mais je vois maintenant que vous nous valez mieux que dix missionnaires. » Oh! qu'il y a de prudence et de sagesse à ne juger en toute chose qu'après un examen consciencieusement impartial!.. Les sauvages s'empressèrent aussi de recourir à la protection du saint prêtre; ils le chargèrent de soutenir leurs intérêts auprès des États. On eût ardemment désiré qu'à l'expiration des trois ans M. Richard fût élu de nouveau, mais la négligence de quelques Canadiens y mit obstacle.

En 1832, le choléra ayant éclaté au Détroit, le fervent Sulpicien se livra avec tout l'héroïsme de la foi et de la charité au soulagement des malades. Après trois mois de dévoûment sans borne, ses forces cessèrent de répondre à son zèle. La maladie l'attaqua avec violence le 9 septembre, et le 12 tout espoir de sauver l'homme de Dieu s'évanouit entièrement. Il demanda les sacrements avec une piété exemplaire et, après avoir récité

le *Nunc dimittis*, il expira dans la paix du juste le 13, vers une heure du matin. Son convoi fut accompagné par un nombreux concours de personnes de toutes les communions, qui exprimaient unanimement leurs regrets. On avait annoncé que l'abbé Richard devait être évêque du Détroit. Ce projet manqua. Une affaire désagréable l'avait placé dans une situation difficile. Chargé par son évêque de publier une sentence d'excommunication contre un prêtre scandaleux, il dut exécuter l'ordre épiscopal; mais, selon l'usage de ces sortes de coupables, l'indigne prêtre avait su se donner du patronage auprès d'hommes toujours bienveillants pour la cause du vice; il attaqua en diffamation M. Richard, qui fut condamné à une amende non-seulement injuste, mais bien supérieure à ses moyens pécuniaires. Il lui fut également interdit de sortir du Comté de Wayne.

Nous ne pouvons mieux terminer cette notice qu'en citant l'extrait d'une lettre écrite par M. l'abbé Badin, sous la date du 12 décembre 1831. Les quelques lignes du missionnaire sont une éloge complet. « Mon vénérable ami M. Richard, dit-il, est infatigable soit en chaire, soit au catéchisme, soit au confessionnal. Je ne connais point de prêtre plus laborieux, plus mortifié, plus patient, plus savant, plus solidement pieux que lui dans tous ces pays... » Si l'Église Américaine se félicite d'avoir eu l'abbé Richard pour apôtre, l'Église Santone

se glorifiera toujours de l'avoir eu pour enfant et de le proposer pour modèle.

Notre plume, que l'inspiration de la vérité guide, n'est pas moins soumise au mouvement de notre cœur, quand il s'agit de rendre hommage à la vertu. Mais elle est d'autant plus docile à ce mouvement du cœur, que la vertu prend plus de charme pour nous, lorsque l'amitié, unie au respect, nous inspire son éloge ou lui consacre notre sentiment. Tel est le principe qui la dirige dans le récit qui va suivre.

Un prêtre a rempli, pendant et peu après le même épiscopat, une longue carrière, quoique ses jours aient été courts et rapides. Ce prêtre, il suffit de le nommer pour réveiller plus d'une sympathie, et pour rappeler ces qualités modestes qui honorent le sacerdoce en commandant les suffrages et la confiance des peuples. Jean-Baptiste-Joseph-Alphonse Jouslain vient prendre ici la place que lui doit l'histoire de l'Église Santone.

Il naquit à Saint-Jean-d'Angély, le 5 février de l'année 1805. Il reçut une éducation qui, de loin, le prépara aux faveurs célestes dont plus tard il devint l'objet. Une mère vertueuse sut de bonne heure développer, dans le jeune cœur d'Alphonse, les heureuses dispositions dont Dieu l'avait doté. Doué d'un caractère à la fois vif et sensible, il avait besoin de l'influence d'une religion qui sait toujours perfectionner la nature et utiliser les passions elles-

mêmes pour en faire des éléments de vertus; elle produisit en lui un zèle actif et une charité tendre.

Dès les beaux jours de son enfance, on remarquait chez Alphonse un attrait partitulier pour la piété et une grande compassion pour les pauvres. Lorsque les saillies de l'humeur le rendaient difficile ou tardif dans l'accomplissement d'un devoir, on ne connaissait pas de moyens plus puissants pour le rappeler à l'ordre, que de lui parler de quelque sujet pieux. Aussitôt il revenait avec docilité demander grâce. Le repentir était aussi prompt qu'efficace, et souvent on ne parvenait à tarir ses larmes qu'en l'assurant que Dieu lui remettait sa faute. Précieuse qualité de l'âme qui fut toujours l'apanage des cœurs généreux et purs!.. Il aimait qu'au moment du sommeil, la sœur attentive dont il occupait particulièrement les soins et la vigilance, lui parlât de Dieu, de la sainte Vierge et des Anges. Le ciel l'avait marqué pour ses desseins de miséricorde.

Alphonse grandissait et bientôt nous le vîmes commencer à parcourir la carrière des lettres, au petit séminaire de Saint-Jean-d'Angély, sous l'égide de l'abbé Mareschal. Nous devons à la vérité d'avouer franchement que le début du jeune élève n'eut pas le caractère d'exactitude et d'activité que faisaient désirer à ses maîtres les dispositions plus qu'ordinaires dont ils le savaient enrichi. La paresse, si naturelle à cet âge, était l'effet d'une

légèreté nuisible à l'application. Ce mal de saison disparut insensiblement sous l'influence d'avis sagement ménagés.

Une époque décisive succéda aux premières années d'étude. La religion imprima dans le cœur bon et innocent d'Alphonse son cachet de grâces puissantes et d'attraits divins. Il fit sa première communion. Sans doute, à ce moment solennel, la voix secrète du ciel se fit entendre à sa belle âme, pour l'amener peu à peu dans le sentier d'une vocation sublime. Cette grande et importante action en fit un homme nouveau. Ses maîtres comme ses condisciples le virent avancer progressivement dans la voie de la science et de la vertu. La fin de chaque année scolaire ramenait pour lui de glorieux triomphes. Ses humanités terminées avec les plus brillants succès, Alphonse entra au collége de Montmorillon, dirigé alors par l'habile et savante compagnie de Jésus. Il y fit sa philosophie. Non-seulement il y étendit la sphère de ses connaissances, mais il y trouva de nouveaux aliments de foi et de piété. Jamais il ne parlait de ce séjour de calme et d'étude sans exprimer, avec une touchante énergie, le bonheur qu'il y goûta dans les exercices successifs du chrétien et de l'élève. Là il reçut, d'une manière certaine, la grâce de la vocation au sacerdoce. Sa résolution, sur le choix d'un état aussi saint, fut le fruit d'un examen sérieux ; elle devint inébranlable.

Après avoir été appelé à la cléricature par le digne pontife Gabriel-Laurent Paillou, Alphonse partit pour Paris. Le séminaire de Saint-Sulpice fut son asile. A l'exemple des Dargenteuil et des Robert d'Aunay, le jeune clerc livra sans réserve son esprit et son cœur à l'amour de la science de Dieu. Il fut la joie de ses maîtres; il fit le bonheur de ses condisciples. L'étude de la théologie le captiva tout entier. Son âme élevée, son caractère réfléchi et la grande idée qu'il avait conçue du sacerdoce, l'y portaient avec ardeur. Déjà il préparait, dans les moments de loisir, les nombreux matériaux qui devaient lui servir dans l'art sublime de la prédication évangélique. Il recueillait, ou dans l'Écriture-Sainte ou dans l'histoire ecclésiastique, tous les traits qui pourraient intéresser surtout les jeunes enfants dont il était heureux de penser qu'un jour il serait le catéchiste.

Après trois années de séminaire, qu'il trouvait les plus rapides de sa vie, il revint dans son diocèse n'étant encore que sous-diacre, dignité que lui conféra l'immortel de Quélen, archevêque de Paris. Ayant été honoré du diaconat, il obtint, hélas! pour nous laisser des regrets, de faire partie d'une société dont le but et les travaux étaient parfaitement en harmonie avec son zèle et ses talents pour la prédication. Nous l'entendîmes alors, pour la première fois, annonçant, du haut de la chaire de

l'Église de Saint-Vivien de Saintes, la vérité du salut, et nous comprîmes le don qu'il avait reçu et l'usage qu'il en saurait faire. La grâce du style, le raisonnement et l'onction vivifiaient sa parole, qu'un ton de candeur rendait encore plus puissante.

Mais la Rochelle l'enleva aux exercices de la vie apostolique. On lui confia au grand séminaire la chaire de Philosophie. Il n'avait encore que vingt-deux ans. Quelques mois après, on le nomma professeur de théologie dogmatique. Il prouva, dans ce nouveau poste, que son talent n'était point au-dessous de l'opinion qu'on s'en était faite. Les positions développent les hommes ; l'âme modeste qui sent ses forces sans les laisser deviner, montre, une fois à l'action, et ce qu'elle sait et ce qu'elle peut. Ces preuves matérielles sont nécessaires pour convaincre la présomption qui doute de tout, excepté de son mérite, ou pour éclairer des esprits soupçonneux qui n'apprécient pas et qui jugent mal.

L'abbé Jouslain n'avait pas seulement la science du professeur ; il possédait, à un suprême degré, l'art heureux de rendre sa pensée en termes clairs, précis, accompagnés d'un charme indicible d'élocution. Aussi les élèves suivaient-ils avec bonheur les leçons du maître. Son passage au séminaire de la Rochelle fit époque.

Devenu prêtre, son zèle ne connut plus de bornes. S'il était doué des qualités précieuses qui font le professeur, il était embrasé de l'amour

divin qui forme l'apôtre. Aussi son cœur reçut-il, comme un bienfait du ciel, sa nomination à l'aumônerie des prisons de la ville épiscopale. Tous ses goûts étaient satisfaits. Il pouvait en même temps donner à ses élèves des leçons de science ecclésiastique, et aux nombreux prisonniers les tendres témoignages de sa charité effective. Avec quel soin il les visitait! Avec quel héroïque dévoûment il savait adoucir leurs maux et charmer les peines d'une longue captivité!.. Sa parole porta plus d'une fois la paix du repentir dans ces âmes flétries par le malheur et par le vice! Il distribuait, avec une prudente sagesse, les ressources que sa charité rendait inépuisables. Il écoutait toutes les plaintes avec une douceur angélique; il se montrait sensible à toutes les souffrances, et lorsque les malheureux captifs avaient pu recueillir quelques-unes de ses paroles, ils croyaient qu'il n'y avait plus d'affliction pour eux.

Il aimait à donner à son zèle une carrière en rapport avec la vivacité de sa foi; la prédication avait pour lui de puissants attraits, car il avait pour elle toutes les qualités de l'esprit et du cœur : aussi exerçait-il avec succès ce beau et saint ministère, partout où l'on savait apprécier le bien qu'il y pouvait opérer.

Cependant ses fatigues multipliées épuisèrent ses forces. Il tomba malade le 21 novembre 1829. La maladie se prolongea pendant plusieurs mois.

Elle devait, quoique lentement, le conduire au triste terme d'une mort prématurée. Il recouvra néanmoins assez de santé, pour faire naître de douces espérances.

L'abbé Jouslain avait fait un vœu; Dieu seul en avait été témoin et la gloire de Dieu seul en était l'objet, celui d'entrer, après son rétablissement, dans la Compagnie de Jésus! Il communiqua le secret de son cœur à son évêque, qui consentit à ce qu'il pensait être la volonté du ciel. Dans le mois de mai de l'année 1831, il partit pour le noviciat des Jésuites.

Nous dirons que le courage du prêtre qui abandonne tout pour Dieu, n'altère point la sensibilité du fils qui chérit sa famille. L'abbé Jouslain a ressenti, mieux que personne, ce que l'amitié filiale a d'impérieux et de sacré; son sacrifice dut très-certainement augmenter ses mérites; mais il le fit sans regret et sans faiblesse. Déjà son âme n'avait-elle pas étrangement souffert, en voyant succomber à la fleur de l'âge cette sœur qu'il aimait et dont il avait charmé les derniers moments par les touchantes exhortations de sa piété si fervente et si douce?.. N'avait-il pas également vu son vieux père sur le point de descendre dans la tombe à la suite d'une maladie soudaine? La voix de l'abbé Jouslain, plus efficace alors pour consoler,—il était prêtre,—avait révélé à l'auteur de ses jours ce que ses larmes rendaient encore plus sensible, qu'à la

religion catholique seulement appartient le droit de sanctifier les douleurs et d'apaiser les remords. La vie du père se prolongea, et la vie du fils fut plus que jamais consacrée à la pratique des vertus sacerdotales et religieuses.

Les Jésuites accueillirent avec joie celui qu'ils ne tardèrent pas à considérer comme une acquisition précieuse pour leur Compagnie. Ses nouveaux supérieurs le dirigèrent sur Turin[1] en qualité de novice. Il y demeura quelques mois: puis il reçut l'ordre de se rendre à Fribourg et enfin à Aix en Provence. Avec quel pieux héroïsme l'abbé Jouslain se dépouilla dès lors de toute volonté propre! L'obéissance fit ses délices. Travailler à se vaincre en toute chose fut son bonheur. Il passa par toutes les épreuves et sut les subir avec un profond sentiment d'humilité. Après avoir professé lui-même avec tant de succès la théologie, simple novice, il redevint élève; élève peut-être beaucoup plus habile que le maître. Un jour, il crut, plus par oubli que par prétention, pouvoir développer, avec son talent supérieur, une proposition avancée par le professeur d'une manière inexacte; on le condamna au silence et il se soumit, avec la candeur d'un enfant, à la

[1] C'est également de Saint-Jean-d'Angély à Turin, qu'un ange de vertus, Mlle Pauline de Saint-André prit son essor pour le couvent du *Sacré-Cœur*.

peine expiatoire qui lui fut imposée à cette occasion. C'est ainsi que l'institut de Loyola tend à déraciner l'orgueil humain, pour élever sur ses ruines l'édifice d'une haute perfection!

Le climat d'Italie, quoique si beau et si doux, avait été contraire à la santé de notre prêtre fidèle. Bientôt les tristes symptômes de la maladie reparurent plus effrayants que jamais. Les vomissements de sang se renouvelèrent, et cette étoile, qui avait brillé d'un éclat si vif dans le firmament de l'Eglise Santone, semblait devoir, sous un autre ciel, s'éclipser pour toujours! Cependant il y eut du mieux et, après avoir été mourant, il put encore se promettre une existence prolongée. Ses souffrances successives animaient de plus en plus sa foi, et la pensée de son éternité était pour son âme comme un phare indicateur. Elle lui inspira le plan d'un travail intitulé : *Préparation à la mort*. C'est ainsi qu'il consacrait son temps à des occupations saintes et utiles.

L'époque du terme de son noviciat approchait. Le pieux novice brûlait du désir de consommer enfin l'holocauste en prononçant ses vœux solennels; mais Dieu en avait autrement décidé. Sa santé trop altérée devint un obstacle insurmontable: on lui annonça qu'il ne serait point admis dans la *Compagnie de Jésus*. Cette nouvelle affligea profondément son cœur, sans cependant le trouver indocile aux volontés suprêmes. Il se

résigna. Il se souvint alors de sa famille, que son départ avait rendue inconsolable. Il pensa à ses anciens élèves, qu'il avait tant affectionnés. Il revint dans son diocèse pour le bonheur de ses amis et pour l'édification des âmes, qu'il put, avant le terme de sa trop courte carrière, nourrir encore du pain de sa parole et sanctifier par sa prière et ses exemples. La ville de Saintes était destinée à jouir la première des bienfaits d'un retour inattendu. Saint-Pallais se félicita d'avoir le saint prêtre pour pasteur. Cette paroisse eut tout lieu de le regretter, lorsque l'autorité diocésaine crut devoir le placer à Jonzac en qualité de curé et de vicaire-général. Là, comme à Saintes, on sut l'apprécier; là, comme partout, il s'immola sans réserve à l'accomplissement des devoirs imposés par la charge pastorale. Que de bien avaient déjà produit dans cette ville la puissance de sa parole et l'entraînement de ses vertus!... Mais hélas! si son zèle n'avait pas de bornes, ses forces physiques malheureusement n'étaient pas inépuisables!... Après avoir catéchisé l'enfant, consolé la vieillesse, soulagé les pauvres, captivé tous les cœurs, il fut encore atteint du mal qui compromettait depuis long-temps son existence. Il continua cependant avec fruit l'exercice de son utile ministère jusqu'à Noël. La veille de cette solennité, il confessa jusqu'à minuit et voulut, pour couronner l'œuvre, chanter la messe; mais

c'était le terme de ses généreux efforts. Ses vomissements de sang recommencèrent avec une nouvelle abondance ; il devint si faible qu'on s'empressa de lui administrer les derniers sacrements. Il se remit assez pour être transporté à Saint-Jean-d'Angély. C'est alors qu'il donna sa démission de la cure de Jonzac et se retira à la Rochelle, au couvent des Dames-Blanches. La mort venait à pas lents, mais hélas! elle venait!... En l'attendant, l'abbé Jouslain composa un petit ouvrage intitulé : *Moyen pour un Prêtre de se sanctifier dans son presbytère*; et un autre opuscule *sur la Foi*. Bientôt il repartit pour Saint-Jean-d'Angély. Il y vécut quelque temps encore pour édifier par sa résignation.

Dans les entretiens intimes qu'il avait avec un ami, souvent il lui disait, dans les transports d'une admirable ferveur : « Je ne voudrais pas pour tout au monde avoir un autre juge que Jésus-Christ!...» Parole sublime qui révèle la foi et l'amour de cette âme vraiment sacerdotale!... Le prêtre qui l'assistait à la mort lui citant ce passage du Psalmiste : « Je me suis réjouis en pensant que je vais dans la maison du Seigneur », en reçut cette réponse qui dit où en était son espérance : « *Lœtans! Lœtans!* C'est avec joie, c'est avec joie que je m'en vais à Dieu!... »

Après avoir reçu la communion avec recueillement et piété, il rendit son âme à Dieu dans toute

la paix du juste, entre huit et neuf heures du soir, le 12 décembre 1837 [1]. Le souvenir de ses vertus le fera revivre parmi nous comme un modèle; nous désirons qu'au ciel il prie pour nous comme un protecteur.

Mais le pontife Joseph Bernet ne négligeait rien de ce qui tendait à assurer le règne de la Foi au milieu de son troupeau. L'objet qui avait particulièrement attaché la pensée de ses illustres prédécesseurs, n'échappa point à sa vigilante exactitude. Il voulut par lui-même faire un examen juridique des pièces relatives au *chef* de saint Eutrope. Il inspecta donc la relique avec la plus scrupuleuse attention; il confronta les anciens procès-verbaux avec ceux dressés sous M. de Mandolx, les signes indiqués comme marques distinctives, avec les fractures et les autres proportions du *chef*.

Ici l'évêque agissait en sa qualité de juge dans la foi; par conséquent, comme ennemi naturel de toute supercherie, de toute incertitude et de toute exagération. La même autorité qui a coutume de prononcer en matière de morale, est encore la même qui repousse jusques à l'ombre d'un culte superstitieux fondé sur des motifs hasardés ou invraisemblables. La religion catholique

[1] Nous devons l'ensemble de ces faits à l'obligeance tout amicale de l'ecclésiastique qui reçut le dernier soupir du vertueux abbé Jouslain.

étant la vérité incorruptible, est essentiellement hostile à tout ce qui tend à introduire la fable et le mensonge dans ce qu'elle admet et approuve, soit dans l'ordre dogmatique et moral, soit dans l'ordre disciplinaire et liturgique; c'est là encore un de ses caractères exclusifs de divinité; c'est aussi ce qui l'a rendue, au milieu des orages des siècles, perpétuellement une dans sa foi, son ministère, son esprit et son autorité.

L'évêque est établi par Jésus-Christ pour gouverner l'Église; par conséquent, lorsque l'évêque porte un jugement, en particulier favorable aux hommages dus aux reliques des saints, il prononce d'après la mission qu'il a reçue et la plénitude du pouvoir divin qui lui a été conféré. Il a donc pesé, dans sa sagesse et sa circonspection, le pour et le contre; il a mûrement examiné les motifs, les circonstances, les témoignages, les preuves matérielles ou verbales; rien n'est omis pour que sa raison soit satisfaite et que la vérité surgisse sans ombre et sans doutes. De plus, l'évêque ne s'en rapporte pas à ses seules lumières: il consulte les usages traditionnels de l'Église; il interroge les autorités qui ont parlé; il discute, avec circonspection, les faits qu'il admet, et, pour cela, il s'entoure d'un conseil composé d'hommes éclairés et vertueux, adjoints par lui à l'œuvre de son importante administration; hommes, pour le plus souvent, à pensées élevées, à foi intègre, à

science positive, et qui n'accordent rien à la prévention soupçonneuse, si nuisible à la vérité; aux sympathies personnelles, parfois abusives; aux vues arbitraires, toujours funestes; aux décisions précipitées, habituellement suspectes; aux pieuses imaginations, souvent à craindre; non, mais hommes mûrs, calmes, ayant l'expérience des temps et des choses, qui, à l'instar de l'évêque, raisonnent, examinent, réfléchissent, pèsent tout au poids d'une judicieuse critique, et ne concluent sur la véracité des faits, qu'après une ample connaissance consciencieusement acquise. C'est avec cette autorité grave, cette prudence, ce discernement, cette sévérité de logique et d'observation que l'évêque de la Rochelle, lors de la visite pastorale de 1833, procéda à l'examen qu'il fit et à la sentence qu'il porta relativement à la relique de saint Eutrope. Son procès-verbal d'authenticité est ainsi conçu :

« Joseph, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, évêque de la Rochelle, à tous ceux qui les présentes verront, salut et bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ; certifions et attestons qu'en notre cours de visites épiscopales, visitant l'église de Saint-Eutrope de Saintes, nous nous sommes fait présenter et avons ouvert nous-même le buste d'argent qui nous a été dit contenir la relique appelée le *chef* de saint Eutrope, martyr et premier évêque de Saintes,

ensemble toutes les pièces et procès-verbaux constatant l'authenticité de ladite relique, lesquelles pièces nous ont paru certaines, véritables et authentiques. Procédant à l'inspection de la relique, nous avons reconnu l'accord parfait de toutes les particularités avec les détails, les signes et mesures relatés au procès-verbal du 12 juillet 1652. De tout quoi nous avons fait dresser un double procès-verbal de notre visite et inspection, l'un desdits procès-verbaux pour être enfermé dans le reliquaire avec ladite relique, l'autre pour être déposé aux mains de monsieur Jean-Baptiste André, chanoine honoraire, curé de ladite paroisse de Saint-Eutrope; en présence de messieurs Pierre-Jean-Mathias Mareschal, vicaire-général du diocèse; Jean-Baptiste André, curé de Saint-Eutrope; Louis-Jean-Charles Daunas, curé de Saint-Vivien; Jean-Amable-Théodore Brassaud, curé de Saint-Pallais; Frédéric-Guillaume Basty, curé de Pérignac; Christophe Coindreau, curé de Bussac; Joseph Genis, vicaire de Saint-Eutrope; Léon Bonnet, vicaire de Saint-Pierre; Paul-François Simonet, vicaire de Saint-Vivien; Jean-Jacques Boyer, propriétaire; Georges Dières, propriétaire; Jean-Sébastien Hédon, sacristain de Saint-Eutrope; Jacques Boissinot, sacristain de Notre-Dame de la Rochelle, qui ont signé avec nous.

« Avons fait apposer le sceau de nos armes sur lesdits procès-verbaux, scellé et attaché d'un

ruban rouge, retenu par un cachet de cire au sceau de nos armes sur l'ouverture du reliquaire contenant la relique, ainsi reconnue authentique, et que nous permettons d'exposer à la vénération des fidèles.

« Donné à Saintes, le vingt-neuf mai mil huit cent trente-trois.

« † JOSEPH, évêque de la Rochelle. »

Suivent les signatures des témoins.

† Lieu du sceau épiscopal [1].

Ce qui arrive à Rome dans la succession non interrompue des pontifes, arrive à chaque Eglise particulière dans la succession constante des évêques. L'homme passe, mais l'autorité demeure. Que cette pensée est consolante! Comme elle rassure le catholique! Comme elle le confirme dans la foi! Comme elle consolide ses espérances!

Qu'il est doux pour l'âme qui pense
Et flotte dans l'immensité
Entre le doute et l'espérance,
La lumière et l'obscurité,
De voir cette idée éternelle
Luire sans cesse au-dessus d'elle,
Comme une étoile aux feux constants,
La consoler sous ses nuages,
Et lui montrer les deux rivages
Blanchis de l'écume du temps [2]!

[1] Archiv. mss. inéd. de l'église de St.-Eutrope de Saintes.
[2] Lamartine, *Harm. relig.* t. III.

CHAPITRE NEUVIÈME.

—

DÉCOUVERTE DU TOMBEAU DE SAINT EUTROPE,
LE 19 MAI 1843.

Nous n'avions pris la plume qu'avec l'intention pure d'écrire pour glorifier Dieu et pour édifier l'Église. Tout autre motif était indigne de nous. Nous ne sommes donc pas surpris que le ciel ait secondé notre zèle et récompensé nos efforts.

Un mot prononcé par une bouche impie, et qui vint frapper notre oreille lorsque nous traversions une rue de la cité, fit naître dans notre âme la première inspiration qui, depuis neuf ans, nous a fait recueillir, au midi et au nord de la France, les documents de l'histoire que nous publions.

Nous avons voulu confondre les doutes de l'ignorance, et convaincre de mensonge une incrédulité stupidement superbe et téméraire.

Pour réveiller la foi dans les cœurs, nous pensâmes alors qu'il suffirait de rappeler l'histoire

de l'apôtre qui prêcha dans cette ville l'évangile de Jésus-Christ, et qui prouva la divinité de sa doctrine en la scellant de son sang par le martyre.

Cette pensée surnaturelle a été notre boussole à travers les siècles qu'il nous a fallu parcourir, depuis la mission de saint Eutrope jusqu'à l'épiscopat de son dernier successeur.

Après quatre ans de recherches et de travaux, — lecteur, permettez-nous cet aveu, notre cœur vous le doit, — nous voulûmes prouver à notre glorieux martyr notre confiance et notre amour.

Notre manuscrit, qui alors ne se composait que de *douze cahiers*, fut déposé par nous, à titre d'hommage, au pied du reliquaire renfermant le *chef* de saint Eutrope. Cet hommage fut écrit comme une missive que la foi adressait à la charité, et nous crûmes bien que cet écrit, dicté par le cœur, ne resterait pas *sans réponse*.

A dater de cette pieuse offrande, le fait est certain, notre manuscrit, pendant cinq nouvelles années de travail, s'éleva au nombre de *cinquante cahiers*.

Mais là ne devait pas s'arrêter la visible protection de notre saint apôtre.

Au moment où le 2e volume de l'*Histoire de l'Église Santone* était sous presse, à la feuille 27e, page 419, au milieu même par conséquent de nos trois volumes, le tombeau de saint Eutrope, fermé depuis huit cents ans, a été découvert le 19 mai

1843!!... C'était la réponse à notre appel!.. La Providence a donc voulu que notre livre transmît à la postérité une tradition complète et les merveilles de cet évènement inattendu! Oh! le bonheur que nous a procuré cette prodigieuse découverte ne s'exprime pas; il demeure dans l'âme pour devenir le bonheur de toute la vie. Ce fait consolide notre foi, comble nos vœux et confirme la véracité de nos récits. Ce chapitre de l'Histoire de l'Église de Saintes sera consacré à ce grand évènement; il ne sera pas le moins propre à prouver au lecteur attentif l'unité, l'apostolicité, la sainteté de la religion catholique!...

Mais un nouvel héritier de la foi et de la dignité de saint Eutrope a paru pour gouverner son Église. Né à Lyon, cité des Gaules si célèbre par les glorieux souvenirs de ses grands évêques et de ses martyrs nombreux[1], M. l'abbé Clément Villecourt, ancien vicaire-général de Meaux et de Sens, reçut, dans la cathédrale de cette dernière ville, la confirmation épiscopale, le 13e jour du mois de mars 1836.

Le 30 avril de la même année, le digne prélat était au pied du tombeau de l'apôtre de la Saintonge, solennisant par sa présence la fête du

[1] On en compte dix-neuf mille sept cents, dit Bergier, qui souffrirent à Lyon avec St. Irénée, sous l'empire de Sévère. (*Voy. Dict. Théol. tom. V. pag.* 196.)

martyr dont il publia, du haut de la chaire, les vertus, les mérites et le puissant patronage. Ses humbles hommages et ses premiers vœux ont touché le cœur du bienheureux Eutrope qui, au nom de Clément, semblerait nous rappeler le pontife romain qui l'envoya prêcher la foi dans l'Aquitaine.

Sept années d'épiscopat seront en effet à peine révolues pour le nouvel évêque de la Rochelle, que la découverte du tombeau de saint Eutrope viendra jeter plus que jamais un grand éclat sur la mémoire et le culte du martyr; ou plutôt, viendra faire revivre toute la gloire des anciens jours!.. Nous avons ici à parler de ce qui a précédé, accompagné et suivi ce fait si remarquable et si consolant.

Les amis des arts avaient, à la vue de la vieille basilique d'Eutrope, obéi à un louable zèle. Des ouvriers habilement dirigés avaient déjà affranchi ce précieux sanctuaire des délivres qui l'encombraient.

Alors l'évêque de la Rochelle partit pour Rome.

Les travaux de restauration se continuaient avec intelligence. Avec quelle joie nous vîmes la science humaine s'associer aux pensées de la religion, pénétrer sous les voûtes silencieuses de l'église souterraine, examiner avec respect les beautés architecturales, les caractères distinctifs qui, à part l'abside moderne, ornent et décorent

les groupes de colonnes qui portent et soutiennent, au-dessus du tombeau du saint martyr, le double dôme qui le couronne.

Ici, nous disions-nous long-temps avant l'époque des réparations du lieu saint, ici, pendant des siècles, l'adorable sacrifice fut offert!.. Un autel y fut dressé *sur la crypte!..* Des mains impies l'ont renversé, l'ont brisé!.. Cependant, du VI[e] au XI[e] siècle, cinq cents ans avaient vu des religieux veillant et priant au pied de cet autel monumental!.. Cependant, de l'an 1081 à 1789, sept siècles avaient ramené de nouveaux cénobites veillant et priant au pied du tombeau du martyr!.. Saint Hugues lui apporta ses hommages; un pape y fit brûler l'encens; des princes, des barons et des rois l'ont doté de leurs offrandes; des légats du siége apostolique l'ont scellé!.. Hélas! tous ces reflets de gloire ont paru s'évanouir. Le tombeau du martyr a été méconnu, oublié!.. Le vieux sanctuaire, témoin de nombreux prodiges, de solennités si pompeuses, de vœux si ardents, d'actions de grâces si souvent renouvelées, a été condamné à un long silence, et si parfois il a encore retenti pendant des jours mauvais, c'est de la voix tumultueuse des profanateurs!...

Enfin nos regrets s'évanouissent et nos espérances renaissent; la basilique s'est ouverte; elle a livré ses colonnes poudreuses, ses chapiteaux masqués, ses murs humides, ses voûtes noircies,

à la main bienveillante et soigneuse des amis des arts! La science de l'homme, toujours si douteuse et si bornée, devenue plus humble et plus rationnelle, s'est fait l'intelligente interprète des desseins de la Providence! Elle accomplit sa mission avec d'autant plus de titres à notre estime, qu'elle a su comprendre les inspirations du *prêtre* [1] qui la représente avec tant de zèle, dans l'œuvre de la restauration de l'églisse basse de Saint-Eutrope.

Elle se retrouvera donc la crypte sacrée!... Puisque treize siècles de foi, d'amour et de respect ont fait sentinelle près du tombeau d'Eutrope, l'hérésie n'a pas consumé son corps saint. — « *Sondez ici,* dîmes-nous au directeur des travaux, en frappant sur *l'emplacement même* de l'autel autrefois érigé sur la *crypte*, *sondez*; *c'est ici que doit être le dépôt des saintes reliques!* » — Sur nos indications *formelles* et *précises*, (nous ne racontons que ce qui est vrai, rigoureusement exact), on a sondé, et là, on a trouvé en 1843, le 19e jour du mois de mai, le tombeau d'*Eu-*

[1] M. l'abbé Lacurie, aumônier du collége de Saintes. Les ouvriers sous ses ordres sont les sieurs Rey, Jean; Rey, Henry; Vigneaud, Jean; Vigneaud, Pierre; et Nuël, Hypolite. Hélas! pendant que l'église basse est restaurée avec tant de soin, la foudre vient de frapper et renverser une partie supérieure de la flèche du clocher!... Nous espérons que le XIXe siècle réparera le désastre qui afflige le monument si gracieux du XVe.....

tropius, placé et fermé, au XI[e] siècle, par l'illustre et pieux Ramnulfe de Foucaud, évêque de Saintes, dont nous avons, dans le cours de cette histoire, signalé les vertus et les œuvres.

O heureuse Église de Saintes! laisse parler la précipitation qui déclame, l'antipathie qui ment, la mauvaise foi qui dénature, l'ignorance qui altère, l'incrédulité qui nie, l'hérésie qui blasphème! Souris de pitié au récit qui place ton apôtre et qui fixe la mort de ton martyr *dans la ville de Calcédoine, en l'an* 309!.... L'auteur de ce récit fabuleux est vraiment digne d'être originaire de *la ville des aveugles* [1]. Quant à toi, Eglise de Saintes, montre à tes détracteurs ta colline monumentale et ta vieille basilique, depuis tant de siècles appelée l'Eglise de Saint-Eutrope, ton premier évêque! Ouvre à ceux qui ne savent pas, ouvre tes annales: elles sont éclairées d'une lumière que rien ne peut éteindre! Oui, *Eutropius*

[1] On a donné ce nom à la ville de Calcédoine. Dans un des oracles qu'Apollon rendit aux fondateurs de Bysance, qui le consultaient sur le lieu où ils devaient bâtir leur ville, l'oracle, dit-on, leur ordonna de s'établir vis-à-vis de *la ville des aveugles*, c'est-à-dire, vis-à-vis de Calcédoine, bâtie par les Mégariens, qui, étant arrivés les premiers dans ces quartiers-là, se seraient établis au lieu où est Bysance et l'auraient préféré à celui où ils fondèrent Calcédoine, *s'ils avaient eu des yeux*, et qu'ils eussent un peu examiné combien le terrain qu'ils négligeaient était plus avantageux que celui qu'ils choisirent. (*Tacite, Annal. liv.* 12, *ch.* 63. *Dict. de Lamart. Cœl. t.* 2. *p.* 17.)

est ton apôtre ; tes vêtements en quelque sorte sont encore comme empourprés de son sang généreux ; ton père le martyr mourut dans tes bras, et toi-même, de tes mains respectueuses. tu déposas *sur la colline* ses précieux restes, dans le tombeau que lui prépara ton amour, que lui consacra ta foi, que ta prudence déroba si heureusement à la haine de l'hérétique et de l'impie, et que l'évènement du 19 *mai* vient de rendre à nos vœux, pour l'offrir encore à nos hommages.

Mais, pendant que cet évènement est confirmé avec les détails et les circonstances qui s'y rattachent, et qui sont si propres à répandre la plus vive clarté sur tous les siècles écoulés avant et depuis Saint-Pallais; pendant qu'un procès-verbal l'atteste, revêtu de la signature du vicaire-général, des membres du clergé, des magistrats et des autres notabilités convoquées ; que la capse reçoit les sceaux de l'autorité conservatrice et qu'elle est déposée sous la garde et la vigilance pastorale du curé de l'église de Saint-Eutrope, la Providence se manifeste pour expliquer ce que l'évènement du 19 mai pourrait encore avoir d'obscur. Nous le dirons pour la gloire de Dieu et avec autant de franchise que de vérité, étonné de ne pas trouver, dans ce tombeau découvert, des pièces explicatives et historiques, nous nous adressâmes au Seigneur avec la foi

que nous avons reçue de sa bonté, le suppliant, dans toute la simplicité de notre cœur, de faire connaître ce que l'histoire pourrait avoir consigné, dans ses annales, de propre à satisfaire la raison sur la véracité du fait du 19 mai. Déjà Paris savait que Saintes se réjouissait de la découverte d'un monolithe tumulaire portant le nom caractéristique d'EVTROPIVS. Un prêtre [1] du diocèse d'Angoulême s'y trouvait précisément à cette époque, occupé à faire des recherches dans la bibliothèque royale. Il a fourni de précieux documents, extraits d'un cartulaire de Saint-Cybar en Angoumois ; nous sommes heureux d'en enrichir l'Histoire de l'Eglise Santone. Dieu avait daigné exaucer nos vœux.

Ce récit authentique date du XI[e] siècle ; il nous révèle que le tombeau d'EVTROPIVS était fermé depuis 1096. Ce que nous allons offrir au lecteur n'est que la désignation fidèle, en quelque sorte, de ce que nous avons vu le 19 *mai*, lors de l'ouverture de la *crypte* de Saint-Eutrope. Nous donnons ici une traduction libre du texte latin :

« La ville de Saintes [2] et la province de Saintonge appartenaient alors aux comtes d'Anjou. A la mort

[1] M. l'abbé Michon.

[2] Tempore quo urbs et provincia Xanctonensis principibus Andegavensium subjecta erat, comitem ipsorum, Gaufridum, scilicet virum fortissimum, viam universæ carnis fuisse ingressum, accidit. Cujus potentiâ, omnipotentis Dei judicio, nepos ejus,

de Geoffroi Martel, son neveu, d'après ses propres conseils, Dieu le permettant, et avec l'adhésion des autres princes, se disposa à la résistance contre le duc d'Aquitaine. En conséquence, il fit fortifier la ville de Saintes et s'y renferma avec toutes ses forces militaires. Les habitants, comprenant tout ce que la circonstance avait de critique et de chanceux, pieux autant qu'ils étaient fidèles, se préoccupèrent du sort que pouvaient subir les saints dépôts qu'ils préféraient à l'or et à l'éclat de toutes les pierreries. Ils craignaient qu'à l'arrivée de l'armée de Guillaume, duc des Aquitains, les reliques ne fussent enlevées et transportées ailleurs, perte qu'ils considéraient à juste titre comme digne des plus vifs regrets; car la ville

consiliis ejus et opibus reliquorum principum, auxiliisque virorum bellatorum, præfatam urbem omni virtute munivit, omni diligentiâ clausit, clausam et munitam tenuit et observavit. Cujus cives de thesauris super aurum et topazion pretiosis sollicitè tristabantur, metuentes ut ab imminente exercitu comitis Pictaviensium præfatique ducis Aquitanorum Willelmi, viri tàm sapientiâ præditi, quàm potentissimi, raperentur atque aliò transportarentur, et sic gens, propriorum pastorum præsentiâ viduata, patribus charissimis orbata, jure doleret. Solita Dei bonitas affuit, et cordibus eorum inspiravit, ut sacros artus intrà muros colligerent, indè eos perdere non timerent. Quo facto, in ecclesiâ *S. Petri-Puellaris* uterque sanctus tamdiù mansit, quamdiù longâ obsidione contigit armis et munitionibus, et castellis circumpositis, angustiâ famis et necis, urbem usquè ad deditionem pressam, gravissimè affligi. Duce tandem potito victoriâ, ditionique ejus subjectâ provinciâ, dùm ecclesiæ Xanctonensium alti

de Saintes aurait été inconsolable de l'enlèvement de ses propres pasteurs et de ses pères, qu'elle aimait à honorer d'un culte de respect et de confiance. Dieu, toujours bon, mit fin aux préoccupations des esprits. Il inspira de transférer les saints ossements, *sacros artus*, dans l'intérieur de la cité. Ce qui s'exécuta. *Les deux saints*, c'est-à-dire, saint Eutrope et saint Léonce furent déposés dans l'église de Saint-Pierre-Puillier...»

Nous avons toute raison de croire que cette église *intrà muros*, plus petite que la cathédrale de Saintes, qui était alors celle reconstruite au Xe siècle, existait sur l'emplacement de la maison et de la basse-cour de M. le curé de Saint-Pierre. Un autel y avait été érigé sous le vocable de saint

pace frueretur, rursùs complacuit universis, ut consilio Ramnulphi qui, assensu totius cleri et populi, ossa sacra ad ecclesiam suam extrà mœnia reportarentur et in loco suo reconderentur. Martyris autem Eutropii vita, quamvis Deo accepta et martyris gloriâ digna fuisse comprobata sit, qualiter tamen inter illius temporis homines infideles adhibita sit, vel, quibus signis, quibusve discipulis, aut sociis adjutoribus gens patriæ ad fidem Christi per prædicationem ipsius conversa fuerit, seu negligentiâ, seu scriptorum inopiâ hùc usquè latuit. Quod autem litterarum signa non indicant, virtutum insignia clamare non cessant; innumerabilia miraculorum mirabilia usquè in hodiernam diem operari per servum suum non destitit divina clementia. Talium virtutum fama quasi odor aromatum redolentium longè latèque diffusa, non solùm circumjectam Aquitaniam, verùm et Galliam, majorem minoremque Britanniam, aliasque plurimas regiones percurrendo repleverat; neque enim putamus in his

Eutrope, ainsi que nous l'avons dit ailleurs. Cet autel serait, selon nous, un témoignage de la présence de la relique du saint martyr dans l'église de *Saint-Pierre-Puillier*. L'histoire d'Orléans, par Guyon, raconte que c'était l'usage de l'Église de bâtir ainsi des églises *baptistaires* pour les hommes et séparément pour les femmes ou filles, à cause du baptême par immersion. « — L'évêque Diopet, dit l'historien, fit faire à Orléans deux grands baptistaires, ou fonts de baptesme, en deux églises dédiées à Dieu sous le nom de Saint-Pierre, l'un pour servir au baptesme des hommes, et l'autre pour le baptesme des femmes. *Sancti Petri-Virorum*; *Sancti Petri-Puellarum*. »

regionibus esse aliquam civitatem, neque locum celebrem ubi non sit auditum ejus nomen. Undè utriusque sexûs fideles. longis itineribus ità solebant illam veterem in quâ jacebat cryptam implere, ut frequentiis diurnis, vigiliisque nocturnis densitatem turbarum nullatenùs sufficeret recipere. Crypta enim spatio erat angusta, opere incomposita, obscuritate penè tenebrosa.... Hoc considerantes dilectissimâ solertiâ virorum prudentium excellentis religionis monachorum videlicet Cluniacensium in cujus jus ut administrationem transierat ecclesia facta monasterium, non illam veterem segniter amplificare, verùm aliam à fundamentis mente concepit et opere consummavit. Crypta enim hæc nova, longitudine ac latitudine diffusa, spatiis ampla, arte cæmentariâ diligenti fortitudine composita, claritate lucifluâ. fenestris in gyrum undique patefactis infusa, in loco pulcherrimè posita, decorata altari, mensâ marmoreâ inserta lapidi superaddito, devotissimum caput ecclesiæ totum videtur gestare super se..... »

Guyon donne une autre origine à ces églises : l'une était appelée l'église des hommes, parce qu'elle était adjacente à un monastère d'hommes; et l'autre, à une communauté de femmes. Cette seconde explication est fondée; mais la première ici nous paraît préférable. Revenons au manuscrit de saint Cybar.

« Les reliques transférées dans l'église de Saint-Pierre-Puillier y restèrent donc pendant le siége, qui fut long et meurtrier. La famine, unie aux autres horreurs de la guerre, amena, après les plus grandes calamités, la capitulation de la ville. Le duc d'Aquitaine triompha, et la province lui fut soumise. Dès lors, l'Église de Saintes put goûter les douceurs d'une paix profonde. La sécurité qu'on avait retrouvée porta l'évêque, son clergé et le peuple, à rendre à leur Église hors les murs, les saints ossements et à les replacer en leur lieu respectif.

« Pour ce qui a trait à l'histoire de la vie du bienheureux martyr Eutrope, quoique précieuse et sainte devant le Seigneur, elle laissait beaucoup à désirer pour le détail des œuvres de son apostolat au milieu des idolâtres, ainsi que du côté des miracles qu'il y avait opérés, des disciples qu'il y avait eus, du nom des compagnons de ses travaux qui, avec lui, appelèrent, par leur prédication, les peuples de ces contrées à la connaissance de Jésus-Christ et de son évangile. La négligence,

ou la rareté des historiens était la cause de cette obscurité et de cette incertitude [1]. Mais si les livres gardaient le silence sur tout ce qui avait accompagné le ministère de l'apôtre des Santons, l'éclat de ses vertus avait brillé dans tous les âges; car toujours la divine bonté s'est montrée admirable dans son serviteur, par les prodiges sans nombre qu'elle s'est plue à opérer par la médiation du glorieux martyr. Sa réputation de sainteté, comparable aux plus doux parfums, s'était répandue

[1] Cette obscurité répandue sur les détails de la vie de saint Eutrope, nous le disons encore, est une preuve de la haute antiquité de son apostolat. La tempête des persécutions païennes s'était prolongée ; ses ravages avaient été ruineux : les chrétiens, à Saintes, avaient été immolés ou dispersés au point de nous faire supposer avec vraisemblance que l'Église de l'évêque *Eutropius* aurait été comme étouffée dans son berceau. Il le faut bien ; car, sans cela, comment un fait aussi remarquable, par exemple, que celui du *martyre* de notre saint apôtre, aurait-il pu être *oublié*, comme le dit saint Grégoire de Tours?... D'où venait cet oubli qui étonne, sinon de la grande distance, sans doute, qui séparait l'évènement d'une mort si glorieuse, de l'époque du VI[e] siècle!... Car, depuis la fin de l'an 300, les persécutions avaient cessé; Constantin avait pacifié le monde en arborant la croix. En vérité, depuis cette époque jusqu'au VI[e] siècle, rien n'expliquerait et l'obscurité répandue sur les détails de la vie de saint Eutrope et surtout *l'oubli de son martyre*, évènement qui domine tous les faits de sa vie apostolique. Le *Valdè datum est oblivioni eum martyrem fore* de S. Grégoire de Tours est une preuve démonstrative, pour nous, que S. Eutrope a prêché l'évangile à Saintes, vers la fin du I[er] siècle et qu'il a versé son sang pour la foi, au commencement du II[e].

de toutes parts. Non-seulement l'Aquitaine, mais toutes les Gaules, la grande et la petite Bretagne et beaucoup d'autres régions lointaines retentissaient de la célébrité de son nom.

« Aussi venait-on des pays les plus éloignés, en grande affluence, prier nuit et jour à la crypte antique où était son tombeau. Cette crypte était beaucoup trop petite pour contenir la multitude. Elle était obscure, presque ténébreuse. Les religieux de l'ordre si distingué de Cluni, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, étant devenus propriétaires de l'église de Saint-Eutrope, eurent la louable inspiration de reconstruire de fond en comble l'ancienne crypte et l'église supérieure, leur zèle ne pouvant pas se contenter de quelques réparations isolées et successives. Leur entreprise fut couronnée d'un heureux et prompt succès. La nouvelle crypte l'emporta sur l'ancienne, en longueur et en largeur. La solidité du travail correspondit, dans de plus vastes proportions, à la richesse d'une élégante architecture. Des vitraux, ménagés circulairement, firent arriver à l'intérieur un jour d'autant plus pur, que sa situation était dans une plus belle perspective. On y contruisit un autel en marbre, et cette crypte renouvelée semblait à elle seule porter, comme en triomphe, l'édifice tout entier... »

Nous ne partageons point le sentiment d'Etiennot qui pense que les religieux de Cluni bâtirent, au

XI[e] siècle, sur un autre emplacement plus agréable.

Que le monastère, dans le principe, ait été construit *plus bas vers le vallon, au midi, près d'une fontaine*, cela peut être; mais l'auteur ne peut rien donner *d'authentique* sur le fait de l'emplacement primitif de l'église du VI[e] siècle. Pour nous, nous croyons, et tout nous le prouve, que là où les disciples de saint Hugues *restaurèrent la crypte qui renfermait le corps de saint Eutrope*, là précisément avait été bâtie l'église par saint Pallais qui avait detruit l'*ædicula* du IV[e] siècle, restaurée par Léonce de Bordeaux, puisque, au dire de dom Etiennot lui-même, saint Pallais *reconstruisit de fond en comble cette église, une des plus anciennes des Gaules*[1].

De plus, si nous admettons, avec Etiennot, que le monastère avait pu être démoli par les Saxons, nous croyons indubitablement, avec le père Mabillon[2], et les auteurs Saintes-Marthes, que cet *antique monastère* de Saint-Eutrope a existé depuis le VI[e] siècle, ayant eu saint Pallais pour fon-

[1] Cùm autem, post multos annos, antiquissima apud Gallias Eutropii basilica in suburbio, propè civitatem Xanctonensem ædificata, in ruinam propenderet, Palladius, Xanctonensis episcopus, *eam reficiendam et à fundamentis excitandam aggressus est.* (*D. Etiennot, cap. I. Cœnob. S. Eutropii probat. fol.* 254.

[2] His temporibus, monachi Cluniacenses ab aliquot annis vetustum S. Eutropii monasterium Santonense incolebant et renovârant cryptam in quâ sancti martyris reliquiæ continebantur (*D. Mabill. ap. t. III. p.* 256.)

dateur, ainsi que nous l'avons raconté dans notre premier volume.

L'ouvrage de reconstruction des religieux de Cluni étant achevé, la Providence permit l'arrivée en France du pape Urbain II. Et ici, nous renvoyons le récit du manuscrit de saint Cybar, au chapitre où nous parlerons du passage de ce Souverain-Pontife à Saintes. Après le départ du pape, voici ce qui eut lieu dans l'église de Saint-Eutrope :

« Alors, dit le narrateur déjà cité, il parut digne et convenable[1] de faire sortir le corps du saint martyr, de l'endroit étroit et obscur où il était, afin qu'il vînt pour toujours sanctifier, par sa présence, la glorieuse sépulture préparée derrière l'autel et creusée dans le roc vif.

« Cependant personne n'osa prendre l'initiative.

[1] «.... Jam dignum videbatur ut sacri martyris corpus latebrarum suarum angustias desereret, ut gloriosam sepulturam post altare inferius, in saxo nativo excussam, perpetuâ habitatione sanctificaret. Rem tamen hujus modi nequaquàm ausi sunt aggredi, donec, consultis personis illis in quarum consiliis totum negotium pendere videbatur, episcopo scilicet et clero, duce et principibus, convocatisque senioribus, quibus omnibus in unam sententiam convenientibus, et unanimiter laudantibus, constituta est in quâ fieri deberet dies. Missis igitur nuntiis qui diem determinatam denuntiarent, populi tot et tantæ, ex diversis partibus, convenire cœperunt multitudines, ut præfatus antistes cum ministris suis perturbationem metueret. Undè concilium totum visum est ut illi diei quæ universis, alia secretò paucis civium consciis præfigeretur, quâ sacræ reliquiæ defossæ sine impedimento

On attendit le conseil et la détermination des personnes compétentes, c'est-à-dire, de l'évêque et du clergé, du duc, des princes et des magistrats.

« L'autorité épiscopale donna bientôt ses ordres. On fixa, à l'unanimité, un jour pour cette cérémonie. On le fit connaître. A cette nouvelle, on vit accourir, de toutes parts, une immense multitude de peuples; elle fut si prodigieuse, que l'évêque et ses prêtres craignirent que cette affluence n'amenât de la perturbation. On crut plus prudent de choisir en secret une autre époque, connue seulement du plus petit nombre, afin de pouvoir procéder sans obstacles à l'ouverture du tombeau.

« Oh ! de quelle religieuse sollicitude ne fûmes-nous pas témoin de la part de la population !.. Pendant la nuit, pendant le jour, à chaque heure, à tout moment, elle veillait autour des corps saints, afin que rien n'en fût enlevé ni soustrait !.. Mais lors-

levarentur. O quam piam sollicitudinem vidimus civium, nocte ac die, omnibus horis atque momentis, circà sacra corpora, sine intermissione excubantium, ne quid omninò de sacris cineribus posset subduci diligentissimè observantium !

Præcipuè autem postquàm illa vetus crypta diruta atque usquè ad sarcophagum evulsa est, tunc nimia cura solertissimaque instantia adhibita est. Quâdam itaque die sabbati, antè lucem, cùm non multa turba esset in ecclesiâ firmiter undique obseratâ, præsente episcopo cum cleri monasticique ordinis psallentis ministris fodientibus, aliisque humum egerentibus, apparuit sacer tumulus *in rupe excisâ, positis quatuor clavis ferreis in quatuor angulis, plumbo liquente* OLIM *cum lapide superposito sigillatus.*

que la crypte antique eut été ouverte et déblayée jusqu'au sarcophage, oh! ce fut alors que la surveillance devint plus active et le zèle de plus en plus ardent!..

« Enfin, le samedi ayant été secrètement choisi, le petit nombre des personnes initiées se réunit *dans l'église dont toutes les portes avaient été fermées aux verroux.* (Preuve évidente que de même que saint Pallais avait bâti sur l'emplacement de l'*ædicula*, les moines de Cluni bâtirent sur le lieu même choisi par saint Pallais pour la construction de sa majestueuse basilique; Etiennot n'a donc pas traduit correctement le texte latin du manuscrit de saint Cybar, quand il affecte un autre terrain à la crypte renouvelée par les Bénédictins du XI[e] siècle.) L'évêque présent avec son clergé, on procéda, longtemps avant l'aurore, aux travaux préparatoires.»

Ce récit du témoin oculaire fait voir où en était la foi divine dans les cœurs, à cette époque qui ne ressemble en rien au siècle d'une incrédulité ténébreuse. Des religieux opéraient les fouilles en psalmodiant; d'autres religieux transportaient les terres en répétant les louanges du Seigneur. Après la prière encourageant les efforts, apparut tout-à-coup le saint tombeau!...

Quels caractères spéciaux portait-il?.. Lecteur impartial, grave, réfléchi, ami du vrai, pesez ici chaque mot de ces phrases si clairement explicatives. Ce *tombeau qui apparaît* après les fouilles,

voilà le dépôt adressé par le VIe siècle au XIe.

« Ce tombeau, continue le narrateur, était placé *au fond du roc* creusé dans le vif; il était *fermé aux quatre angles par quatre boulons de fer, scellés avec du plomb* qui autrefois y avait été coulé, pour *le consolider avec la pierre qui le recouvrait.* Cela fait [1], nous avons vu une capse en plomb contenant renfermés les précieux ossements du martyr... »

Qu'il nous soit permis maintenant de mettre en regard de ce récit si véridique, le texte même du procès-verbal dressé le 19 mai 1843. Ce rapprochement est une démonstration! Quelle tradition! quelle Providence!

Nous faisons observer que les renseignements extraits de la Bibliothèque Royale, ne sont arrivés et n'ont été connus à Saintes, qu'un mois après la découverte du tombeau.

Mais nous avons entendu la parole du XIe siècle; écoutons maintenant le langage du XIXe; il semble, à huit cents de distance, que c'est encore le même témoin qui raconte ce qu'il a vu :

« En premier lieu, il a été constaté que l'excavation déblayée par l'ouvrier *Nuël* présentait une

[1] Quo facto..., non alio enim modo poterat reserari, cistam plumbeam intrinsecùs positam vidimus quâ sacra martyris pignora continebantur recondita.

Nous croyons qu'au lieu de *facto* on doit lire *fracto*; c'est une faute de copiste. Avec ce dernier mot, l'explication est claire : on brisa la pierre pour opérer l'ouverture du tombeau.

profondeur d'un mètre quatre-vingt-huit centimètres, sur une longueur d'un mètre vingt-trois centimètres de l'est à l'ouest, et une largeur d'un mètre dix-neuf centimètres. Cette largeur n'était que de quatre-vingt-cinq centimètres à l'extrémité occidentale, par l'effet d'une saillie en retour, ménagée de chaque côté.

« Le monolithe tumulaire *paraissait au fond de l'excavation*, recouvrant une auge en pierre qui avait été dégagée d'une maçonnerie en blocage, au milieu de laquelle il était noyé et lié à ladite auge *dans leurs angles communs*, *par des boulons de fer*, *recouverts de plomb coulé*. L'auge et la pierre faisaient ensemble un relief d'un mètre deux centimètres de hauteur, jusqu'à l'arrête supérieure, ou tête de diamant du monolithe.

« Toutes les personnes présentes ont pu lire le mot *Evtropivs*, profondément gravé sur la marge occidentale du monolithe, et recouvert de quelques briques simplement superposées. Les assistants se sont *tous* accordés à penser qu'il fallait procéder à l'ouverture de l'auge que chacun présumait devoir renfermer des restes précieux. Les ouvriers se sont munis d'une *chèvre*, et, après avoir scié quelques-uns des boulons, ils ont bientôt, à l'aide de la machine, élevé hors de l'excavation la pierre qui recouvrait l'auge. L'enlèvement de la pierre a laissé voir ladite auge remplie, jusqu'à ses bords, de charbon

réduit en petits fragments, parmi lesquels s'est trouvée une certaine quantité de pièces minces d'argent, qui ont été soigneusement recueillies. Une épaisseur de cinquante-cinq millimètres de charbon ayant été enlevée, on a aperçu une planche en plomb, qui n'était autre chose qu'un premier couvercle à bords rabattus, posé sur un second couvercle de même métal, à peu près des mêmes dimensions, et aussi à bords rabattus. Les deux couvercles ayant été levés, on a reconnu qu'ils fermaient une capse également en plomb, dans le fond de laquelle se trouvaient *des ossements desséchés* [1]. Il existait une très-légère couche de charbon de huit ou neuf centimètres d'épaisseur, qui l'enveloppait de toute parts, avant qu'on en eût dégagé la partie supérieure...»

« Après avoir pris les ordres de M. le vicaire-général Réveillaud, on a fait enlever [2] la capse de plomb de l'intérieur de l'auge; puis la capse a été transportée au fond du chœur, et là, il a été procédé à l'examen et à l'inventaire de ce qu'elle renfermait... »

Après cet examen, le procès-verbal ajoute :

« Il doit être consigné ici qu'avant l'ouverture de la capse, un des assistants, M. l'abbé Briand,

[1] Le XI[e] siècle disait : « Nous avons vu, au fond de l'excavation, une capse en plomb contenant renfermés *les restes sacrés du saint martyr!...* »

[2] Ce tombeau aurait dû rester fermé jusqu'à l'arrivée de l'évêque.

avait fait remarquer devant tout le monde que, si elle renfermait des ossements, et que ces ossements fussent ceux du saint martyr Eutrope, ce que l'inscription autorisait à présumer, on ne devait trouver ni sa tête, ni un os d'un bras, envoyé à l'*église de Béziers*, ni quelques os qui avaient été donnés, vers la fin du XI[e] siècle, à l'abbaye de Vendôme, par Geoffroi Martel, comte d'Anjou, son fondateur...»

Nous avions évidemment été mal informé par ceux qui nous avaient, il y a quatre ou cinq ans, appris la présence d'une relique de saint Eutrope à Béziers. Depuis le 19 mai 1843, nous avons dû recourir à des renseignements plus précis. Jusqu'à cette époque, il est concevable que la relique de Béziers n'avait pas pour nous l'importance relative que lui a donnée la découverte du tombeau de notre saint martyr. Le procès-verbal du 22 novembre 1562, cité dans le cours de cet ouvrage, nous avait révélé, depuis long-temps, l'absence d'un os du bras. Nous étions donc certain, en déclarant, avant l'ouverture du tombeau, qu'un *os du bras* ne devait pas se trouver sous le monolithe tumulaire, d'avancer, non *une fable à tout compromettre*, comme on a cru devoir nous en accuser, mais au contraire *une vérité historique* invinciblement positive.

Quant à la relique de Béziers, voici les renseignements qui nous ont été fournis d'une ma-

nière plus exacte par M. l'abbé Tailhan, curé de Saint-Aphrodise, église où repose cette relique. La réponse de cet estimable pasteur est du 21 *Juin* 1843 : réponse antérieure, par conséquent, à toute autre demande faite sur cet objet :

« Voici, monsieur le chanoine, les détails que j'ai à vous donner sur la précieuse relique de saint Eutrope que nous avons à Béziers. J'ai prié un médecin, avec qui je suis lié, de venir voir cette relique et de me dire à quelle partie du corps elle appartient. Il m'a dit que c'est un os de la jambe droite. La lecture de l'authentique, expédié de Rome, m'a convaincu qu'il disait vrai. Il y est dit qu'en 1740, le cardinal Antoine Guadagni, vicaire-général de Sa Sainteté, a fait don au frère Léopold de Limoges, prédicateur capucin, du *sacrum crus sancti martyris Eutropii*. Et dans le visa de M. l'évêque de Béziers, qui autorise à l'exposer à la vénération publique, il est dit que le père Léopold fit présent de cette relique à l'abbesse du monastère du Saint-Esprit, où elle fut conservée jusqu'à l'époque de la révolution. Lorsque les religieuses furent chassées de leur couvent, elles emportèrent le reliquaire et la relique; et, à l'ouverture des églises, elles firent cadeau de l'un et de l'autre au curé de Saint-Alphrodise, qui l'accepta avec reconnaissance. »

Nous concluons, à juste titre, de ces nouveaux documents, que la relique de Béziers n'appartient

pas au corps de saint Eutrope, 1er évêque et martyr de l'Eglise de Saintes; d'abord, parce que c'est *un os de la jambe droite*, et qu'il s'agit, d'après le procès-verbal de 1562, d'*un os du bras;* en second lieu, parce que le tombeau d'*Eutropius* est resté fermé depuis le XIe jusqu'au XIXe siècle et que la relique de Béziers fut apportée *de Rome en* 1740; enfin, parce que, à l'ouverture du tombeau de notre saint apôtre, l'examen des médecins a prouvé qu'avec les ossements il contenait, en particulier, *deux fémurs*, *deux tibias*, *deux péronés* et *seulement un humérus!..*

L'homonymie avait fait prendre le change et avait causé l'erreur. Il est à croire que la relique que l'on possède à Béziers appartient au corps de saint Eutrope, frère de Sainte-Zozime et de Sainte-Bonose; il succomba pour la foi avec ses deux sœurs. Le pape saint Félix les avait exhortés au martyre. Ils moururent à Rome, pendant la persécution suscitée par l'empereur Aurélien, en 275 [1].

M. l'évêque de la Rochelle nous a dit que, dans les recherches qu'il a faites à Rome dans la bibliothèque du Vatican, il a trouvé une vingtaine de saints portant le nom d'Eutrope.

Au reste, tout lecteur impartial conviendra que

[1] Sanctus Eutropius ac sorores ejus Zozima ac Bonosa, sancti Felicis papæ cohortatione adjuti, mórtem sub Aureliano tolerârunt. (*Ex Martyrol.* 15 *Jul.*—*Baron. ibid et anno* 275. *n.* 4. *apud Gauterium, in tabul. chronol. pag.* 224.)

cette fausse indication n'altère en rien l'importance du fait indiqué par nous, avant l'ouverture du tombeau de notre saint martyr.

Mais revenons au récit de l'historiographe du moyen-âge.

« Personne, dit-il, à la vue du tombeau, ne se permit de l'ouvrir. L'évêque seul, au milieu des cantiques et des louanges, de l'encens qui brûlait et exhalait ses parfums, au milieu des torches ardentes qui répandaient leur lumière, les religieux et le clergé faisant ainsi entendre à haute voix les hymnes de l'action de grâces, pendant que nous autres pécheurs nous prêtions le secours de nos indignes bras, l'évêque lui-même, de ses mains consacrées, leva du mausolée la capse en plomb; puis il la plaça sur un brancard préparé pour la transporter, et éleva ce brancard, recouvert d'un voile, devant l'autel, à l'entrée du sanctuaire. Le précieux dépôt y demeura tant que la foule innombrable, venue de toutes parts, se présenta pour passer pieusement sous les saintes reliques, avec la confiance qu'elles étaient pour tous un trésor de protection céleste. Après cette première opération, on commença de nouvelles fouilles, afin d'arriver à la découverte du corps de saint Léonce [1].... »

[1] Quam, (capsam) nullo audente aperire, episcopus cum canticis et laudibus, thuribulis suavem odorem vaporantibus, accensis luminaribus, monachis ac clericis ex celsis vocibus concinnentibus,

Le nom de saint Léonce nous oblige d'interrompre encore le récit de notre narrateur, car il nous reporte à des observations qui intéressent l'histoire, et qui se rattachent à des notes que nous tenons de l'obligeance d'un ami. Au nom de saint Léonce, nous nous rappelons sa touchante hospitalité envers saint Macoux; or, nous n'hésitons pas aujourd'hui d'affirmer, comme un fait certain, ce que, dans le premier volume de cette histoire, nous avons présenté comme une très-grande probabilité; c'est-à-dire que nous croyons positivement que le lieu donné à saint Macoux par saint Léonce, est le faubourg appelé encore à Saintes *faubourg Saint-Macoux*. Ce lieu a été consacré par la vie, la mort et la sépulture du saint évêque; c'est indubitable. Ce *faubourg St-Macoux* est donc l'endroit que le père Longueval appelle *Archembrai*; car *Archembriacus* et *Arcus in Braid* veulent dire la même chose, et désignaient certainement le même lieu, celui qu'habita saint Macoux. En effet, Archembriac, auquel on a ajouté la terminaison latine, est composé de deux mots

nobisque peccatoribus ad auxilium indignas manus apponentibus, manu propriâ de mausoleo levavit, et in præparato ad portandum feretro posuit; deindè ipsum feretrum pallio coopertum ad altaris januam, in ipso introitu extulit, ubi tamdiù staret quousquè fidelium multitudines, ex diversis partibus excitæ convenirent, atque sub sacris reliquiis in spem cœlestis protectionis transirent. His itaque gestis, iterùm cœperunt fodere sanctique Leontii corpus querere.

celtiques, *arch*, qui veulent dire : *chose demandee*, et *ac*, qui a toujours désigné, quand il termine un mot, *un lieu fermé*, *clos pour y faire une habitation*. Ainsi *Archembriacus* voudrait dire, *lieu demandé pour y élever un bâtiment et l'habiter*. C'était probablement le nom que l'on donna au monastère que fonda le saint évêque. Ce nom fut remplacé par l'*apud arcum in Braiâ*, *près de l'arcade*, ou *de la porte en arc* (voir la carte de 1560, 1er vol.), quand on eut changé la forme et l'emplacement de la ville, et que l'ancienne cité gallo-romaine fut devenue les faubourgs de la nouvelle ville franque. Nous renouvelons l'affirmation formelle que ce fut par saint Léonce, *évêque de Saintes*, que fut reçu saint Macoux. Nous savons que plusieurs écrivains français ont prétendu que Léonce, qui reçut le saint évêque breton, est Léonce *le jeune*, archevêque de Bordeaux, celui qui restaura l'église de Saint-Eutrope et termina celle de Saint-Vivien ; c'est évidemment une erreur. Ce sentiment est contraire à tous les actes anciens qui parlent unanimement et expressément de saint Léonce, évêque de Saintes.

Un bréviaire de 1542 le dit également. De plus, toutes les donations de Léonce à saint Macoux, la visite de son diocèse, sa rencontre dans toutes les occasions, et l'érection d'une église en l'honneur du bienheureux pontife, ne nous permettent pas de confondre l'évêque de l'Église

Santone avec Léonce de Bordeaux, qui, dans cette circonstance, aurait agi dans le diocèse de Saintes comme dans le sien propre, ce qui est absurde. Jamais un archevêque, quel qu'était son pouvoir, n'a eu celui d'agir dans un diocèse qui n'était pas le sien propre, comme l'a fait saint Léonce de Saintes en faveur de saint Macoux[1].

D'ailleurs, pour admettre que saint Macoux fut reçu par Léonce de Bordeaux, la première et la seconde fois qu'il vint en Saintonge, il faut fausser la chronologie et le faire mourir en 565, deux ans avant l'évêque de Bordeaux. Comment saint Macoux aurait-il eu alors les cent trente années que lui donnent Sigisbert, d'Hérouval, Bili et l'anonyme qui nous ont laissé sa vie; aussi ceux qui le font naître de 487 à 502, ne lui accordent que 63, 68 ou 78 années d'existence, contradictoirement aux écrivains du moyen-âge; alors ils n'ont plus les 40 années d'épiscopat que nous trouvons dans Bili, et qui comptent avant son exil, puisque, selon eux encore, il ne fut évêque qu'en 541.

De plus, en plaçant la mort de saint Macoux en 565, on ne retrouve plus antérieurement les noms des princes mentionnés dans les légendes et qui furent, comme nous l'avons dit dans le premier volume de cet ouvrage, ses bienfaiteurs

[1] Notes de l'abbé Tresvaux, ajoutées aux *Vies de Lobineau*.

ou ses persécuteurs ; car Judelus ne régna qu'en 560, et Haïloc, son fils, qu'en 594. Toutes ces raisons nous font donner, sans hésiter, la préférence à saint Léonce, évêque de Saintes.

Quant au lieu que nous n'avons fait qu'indiquer dans notre 1er volume, en parlant de saint Léonce et de saint Macoux, le lecteur se rappellera que l'évêque de Saintes donna à l'évêque breton une des deux églises de cet endroit, que Sigisbert désigne par le mot *Brea*. D'Hérouval lui donne le nom de *Briage*. Le bréviaire de 1542 l'appelle *Brya*. Dans ces trois noms, qui certainement indiquent le même lieu, dom Lobineau et l'abbé Tresvaux veulent voir *Brouage*, ancienne ville et port fréquenté alors, placé probablement à cette époque plus dans les terres que le *Brouage* moderne, au fond d'un canal, à l'endroit à peu près où est aujourd'hui la tour de *Broue*.

Suivant Vallois, *Braium*, *Braye*, *Bray* ou *Broue* veulent dire la même chose et signifient lieu *plat*, *fangeux* et *marécageux* [1]. Bullet est du même avis et assure que de *Bray*, *Bry*, *Breia* on a fait *Broue* qui, dans le XIIIe siècle, s'employait dans le même sens [2]. Broue veut dire de la boue ; d'où on a fait *Brouagium*[3], Brouage,

[1] Ubiquè multa et magna sunt stagna. (*Not. pag.* 94.)

[2] *Dict. celt.* t. I. p. 55 et 117.

[3] Alain, *De Santonum regione.* In-4°.

ville située au milieu d'un marais, près de la tour de Broue, *turris Brai vel luti*[1].

D'après ces étymologies, il est assez naturel de donner la préférence à *Brouage*, puisqu'il y a un si grand rapport entre le nom celtique de cette ville et ceux dont les légendaires se servent. Cependant se présente une difficulté. L'ancienne *Brouagium* était alors une ville considérable qu'Alain met au rang des huit villes les plus importantes du pays des Santons, auxquelles il donne indistinctement le nom de *Castrum*, ou *d'Oppidum*. Les légendes ne parlent que d'un village ou métairie, *in vicum*, *in villam*[2], expressions qui n'ont jamais dû être employées pour désigner une ville. Eginhard, dans sa chronique[3] et dans la translation des saints martyrs Aurélien et Pierre[4], donne le nom de *vicus* ou *villa* au même lieu. *Villa*, dans saint Grégoire de Tours, dans les légendes et les actes, se prend ordinairement pour une maison près d'une ville, ou en plaine[5]; ce qui déjà, du temps d'Ausone, était en usage. Ainsi, si l'on veut voir, dans *Brea* ou *Briage*, Brouage, nous croyons, qu'il ne faut pas entendre la ville même, mais un lieu près de la ville, ou en plaine; *villa* où il

[1] Vallois, notic., pag. 95.
[2] *Gall. Christ.* tom. II. pag. 521.
[3] Anno 771.
[4] Lib. IV.
[5] Vallois; pag. 582.

y avait une église, peut-être Saint-Sornin, commune de laquelle dépend aujourd'hui la tour de Broue, près de laquelle on place généralement l'ancienne ville, lieu où plus tard s'éleva Brouage moderne, quand la mer abandonna le canal au fond duquel elle était située.

Cependant on ne prouverait pas invinciblement que *Brea*, *Bria*, *Briage* ou *Brya*, dont il est fait mention par les auteurs des quatre vies de saint Macoux, soient synonymes de Brouage; car, en prenant la même étymologie donnée par Vallois et Bullet à ces diverses dénominatons, on obtient pour résultat de pouvoir placer ailleurs le *vicus*, ou *villa*, c'est-à-dire, dans un pays humide et marécageux d'où ces noms tirent leur essence. On a soin de les écrire ici comme ils le sont sur les cartes faites depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours. Voici les lieux dont le nom se rapproche des mots de *Brea*, *Bria*, etc.

Brie, Brye ou Bris [1], sous Mortagne sur Gironde, près d'un ruisseau. Cette paroisse, dans un bref d'Alexandre III, porte le nom de *Braiá;* elle faisait partie de celles qui nommaient l'abbé de Saint-Étienne de Vaux, près Royan [2].

Brie, à quelque distance de la Charente, vers le port Chauveau [3]. — Brie, ou Bris-des-Bois, à

[1] Cartes de Sanson, de Rossi et de l'atlas national.

[2] Mss. de dom Étiennot, Bibl. roy., n° 1437.

[3] Cartes de Sanson, de Mariette, de Tassin, de Jansonius.

six ou sept kilomètres de Saintes, près d'un ruisseau qui se jette dans la Charente[1]. — Bry, ou Brie-sous-Archiac, sur le ruisseau la Lette[2]. — Brie, près de Saujon, à gauche de la route de la Tremblade. — Brie sous Barbezieux, jadis du diocèse de Saintes. — La Brée, près de Segonzac, dans l'arrondissement de Cognac[3]. — Briagne, près de la métairie sur la Seudre, entre un bras de cette rivière et la route de Cozes; ou encore la Briasse, entre Rioux et Montpellier, hameau auprès duquel il y en a deux autres, l'un nommé les *Arrivées*, et l'autre, la *Moinardière*, noms donnés, selon quelques-uns, pour perpétuer le souvenir de saint Macoux dans ce lieu, et rappeler le séjour qu'il y fit avec ses religieux; d'où vient le nom de *Moinardière*, habitation des moines.

Tous ces lieux, à la vérité, sont situés dans un terrain humide et marécageux; ils sont encore aujourd'hui des villages; mais il est douteux qu'ils aient été assez importants pour avoir deux églises. Il est même très-croyable qu'ils ne justifient pas l'expression de Sigisbert[4]. Nous sommes tout-à-fait

[1] *Item.*

[2] Duval, Cassini.

[3] *Item.*

[4] Quam antiquitas appellavit Bream, geminis insignitam basilicis. Leontius, ut Maclovius arctiùs sibi applicaret, unam earum attribuit ejus habitationi, alteram retinuit suo juri.
(*Sigisbert.*)

de l'avis de l'auteur de la note que nous suivons; c'est dans la *villâ suburbanâ*, dans l'espèce d'ermitage situé près de Saintes et donné par saint Léonce, que saint Macoux et ses compagnons d'exil passèrent une partie de leur vie dans l'oraison et dans la pénitence. Quoique Ducange, dans son glossaire, rende le mot *Brea* par celui de *Pont*, ainsi que le veut la langue gauloise, nous restons fixé sur ce point historique : *Le faubourg Saint-Macoux d'aujourd'hui est le Brea d'autrefois.* Il est monumental comme les faubourgs de Saint-Eutrope, de Saint-Vivien et de Saint-Pallais; car ces trois endroits doivent leurs noms à saint Eutrope, à saint Vivien, à saint Pallais, qui jadis y fixèrent leur séjour et y laissèrent des monastères fondés par eux, ou bâtis après eux, pour honorer leur mémoire [1]. Il est certain que les religieux de l'ordre de St-Benoît possédaient l'église de Saint-Macoux comme prieuré, en 1648. En 1692, ils en percevaient encore les revenus. Cette maison conventuelle existait comme monastère depuis saint Léonce; les

[1] Nous ne serions pas étonné qu'un jour on trouvât les précieux restes de saint Pallais dans l'ancienne église abbatiale de Sainte-Marie de Saintes. Ce terrain, on le sait, était, avant le XIe siècle, occupé par le monastère fondé par saint Pallais, et devenu le lieu de sa sépulture. A l'occasion de ce monastère, nous ferons observer que l'abbé Simon, dans son *Histoire de Vendôme*, dit que la pieuse Agnès, fondatrice de l'abbaye bénédictine, en 1047, dont nous avons parlé, y vint mourir en simple religieuse.

Anglais, ainsi que nous l'avons dit, renversèrent la basilique sous le vocable de Saint-Macoux ; mais les Bénédictins la relevèrent de ses ruines. Le Protestantisme a tout détruit. Les fondements de l'église et du prieuré se prolongent sous les maisons qui ont été bâties sur ce même emplacement. Il y a peu de mois, nous avons pu nous en convaincre, lors de la reconstruction d'une partie de la maison du sieur Vallet, qui occupe la place de l'église de Saint-Macoux. Quant aux deux églises dont parlent les légendaires, elles pouvaient être celles de *Saint-Eutrope* et de *Saint-Agnan*. L'évêque se serait réservé l'église de Saint-Eutrope, et aurait donné à son saint ami et à ses religieux l'église de St-Agnan, située, comme celle de Saint-Eutrope, à peu de distance du Capitole [1].

Nous nous croyons fondé historiquement à rectifier la date de la mort de saint Macoux. Il est plus exact de la placer à l'an 630 qu'à l'année 627. C'est l'opinion de dom Morice contre dom Lobineau [2]; nous la préférons.

Nous devions nous livrer à cette digression, puisque le manuscrit de saint Cybar fait revivre,

[1] Leontius, ut Maclovius arctiùs sibi applicaret, *unam* earum attribuit ejus habitationi, *alteram* retinuit suo juri. (*Sigisbert.*)

[2] Extrait des notes recueillies à Paris par M. J. Brillouin, de St.Jean-d'Angély, communiquées à M. l'abbé Daunas, curé de Saint-Vivien de Saintes, qui a eu l'obligeance de nous en faire part.

avec tant d'intérêt, les glorieux souvenirs de saint Léonce et, par là-même, ceux de saint Macoux. Maintenant, rentrons de nouveau dans l'église basse de Saint-Eutrope et assistons, en 1096, à la découverte du tombeau du bienfaiteur de l'évêque d'Aleth.

« Il existait, dit l'historiographe et témoin oculaire, dans l'ancienne crypte[1], une grande maçonnerie qui se composait de pierres carrées soutenant cette antique construction. Cette maçonnerie s'élevait comme une autre colonne, ou pilier. Un vieillard, habile architecte, qui avait édifié la nouvelle crypte (il se nommait Benoît), connaissant le lieu de la sépulture de saint Léonce, ordonna

[1] Stabat siquidem ingens structura ex quadratis lapidibus ad *sustentationem et auxilium illius antiquæ fabricæ, in modum columnæ alterius* exurgens; et erat senior quidam novi operis conditor et peritus, Benedictus nomine, artifex, qui, loci conscius, illam jussit fodere, et ex quâdam parte inferiores quadras subtrahere. Sub has igitur, quod minimè putabatur, inventum (est) mausoleum in quo requiescebant prætiosa confessoris ossa, in cistâ plumbeâ similiter recondita. Ad quod iterùm pontifex accedens, nobis peccatoribus iterùm adjuvantibus, propriâ manu, cum canticis et laudibus, in præparato feretro similiter posuit, ac super altare extulit. Deindè, aurorâ jam illucescente, atque in matutinum die erumpente, ingenti multitudini quæ jam convenerat missam faciens, cum benedictione episcopali gratulabundam remisit, sanctisque sic positis, ad sedem suam rediit. Quod, postquàm, famâ civium divulgatâ, auditum est, cœperunt undiquè properare utriusque sexûs, omnium ætatum multitudines confluere, quos advenientes, sanctosque pontifices, suos videlicet patronos et apud Deum auxiliatores antè se habentes. O quàm piâ devotione cerneres supplicare, genua flectere,

d'opérer des fouilles précisément dans cette maçonnerie. Il fit donc enlever, sur un point de la partie inférieure, quelques assises qui la recouvraient; et là, on trouva bientôt un tombeau que personne ne soupçonnait et dans lequel reposaient les ossements du saint confesseur, également renfermés dans une capse en plomb.

« Alors l'évêque de Saintes s'approcha de nouveau et, de ses propres mains, aidé de nous autres pécheurs, au milieu des cantiques et des concerts de louange, il déposa la capse, comme celle du saint martyr Eutrope, sur un brancard préparé pour la recevoir, et il l'éleva ensuite sur l'autel. Au lever du jour, une multitude de fidèles atten-

sese ad terram prosternere, in terrâ oscula figere, pectora tundere, commissa plangentes, plorantes, veniam petentes, petendo invenire desiderantes, de committendis cautelam adhibere cupientes, vitæ emendationem impetrare optantes, ad ultimum, gratiarum actiones et debitas oblationes persolventes! Et jam dies constituta aderat in quâ monachorum petitionibus antistes satisfaciens, altare quoddam consecravit, sacraque missæ solemnia cunctis celebravit. Quibus peractis, post verbum exhortationis, post sermonem ab episcopo factæ prædicationis, populus ad propria remeavit. Sequenti verò die, quæ erat II Id. octob., cùm multa millia abcessissent, et penè soli cives remansissent in præparatis habitaculis, cum gloriâ et debitâ veneratione religiosorum, abbatum et cæterorum ecclesiæ ministrorum sancti quieverunt, ubi æterni judicis adventum expectantes, et stolam immortalitatis ab eo sperantes, fidelibus patrocinari, et ab assuetis miraculis non desistunt. (*Antiq. Benedict. diœcesis Xanct. D. Estiennot,* 116 *cod. ex mss. monast. S. Eparchi. Ecolismensis.*)

dait, à la porte de l'église, le moment heureux d'y pouvoir pénétrer. Elle y fut enfin admise; l'évêque dit une messe d'actions de grâces, donna sa bénédiction au peuple qu'il congédia, et lui-même, laissant les capses des saints ainsi exposées, retourna dans son palais. Le bruit de cette découverte se répandit de toutes parts et attira à Saintes une affluence considérable. Les populations désiraient, avec ardeur, contempler les restes sacrés de leurs saints pontifes et leurs puissants protecteurs auprès de Dieu. Oh ! avec quelle tendre dévotion vit-on cette multitude recueillie, prier, fléchir les genoux, se prosterner le visage contre terre, coller avec respect et avec amour ses lèvres sur le pavé du saint temple !... puis se frapper la poitrine, pleurer les péchés commis, demandant avec larmes la grâce du pardon et la force surnaturelle pour ne plus pécher et pour pouvoir mener une vie plus parfaite et plus pure ! Chacun s'empressait d'offrir le tribut de ses plus dignes hommages. Mais enfin parut le jour où l'évêque devait accomplir le vœu que les religieux lui avaient exprimé, de consacrer un autel (sans doute en l'honneur de saint Léonce). Cette consécration eut lieu, et le pontife y célébra les saints mystères. La messe dite, les paroles d'exhortation et la prédication épiscopale entendues et terminées, le peuple se retira. Mais le lendemain, qui était le deux des Ides d'octobre, les milliers de fidèles

accourus étant partis; n'ayant plus pour témoins que les seuls habitants, les corps saints furent déposés dans les lieux préparés pour les recevoir. Ce qui se fit, avec la plus grande solennité et toute l'expression d'une vénération profonde, par les abbés, les religieux et les autres membres du clergé. C'est là que ces corps saints attendent en paix la venue du juge éternel, avec l'espérance d'une gloire impérissable, continuant toujours de protéger les fidèles par les bienfaits de leur intercession et par la continuité de leurs miracles [1].

Si le tombeau de saint Eutrope fut renouvelé et honoré par l'évêque Ramnulfe de Foucaud, nous devons faire observer que cet illustre pontife n'eut pas moins de zèle pour conserver et pour perpétuer, dans l'Église Santone, le souvenir de l'invention des reliques du saint martyr.

Saint Pallais qui, le premier, avait transféré le corps de notre apôtre, avait indubitablement établi une fête monumentale, qui fut célébrée jusqu'au XI[e] siècle. Cet usage est, au reste, consacré dans l'Église catholique et d'une manière invariable. Ramnulfe ne fit donc que rendre plus solennelle

[1] Nous pensons que la capse en plomb renfermant le corps de saint Léonce, fut *replacée* dans, ou sous un pilier, près du tombeau de saint Eutrope. Le, *in modum columnæ alterius*, nous le ferait croire. Même forme de tombeau pour saint Eutrope; même forme de tombeau pour saint Léonce; là, une excavation dans le roc; ici, un pilier pour le lieu de la sépulture.

cette cérémonie ; car nous croyons avec raison que la fête appelée *Rocade* tire son origine du lieu de la première sépulture de saint Eutrope, comme de sa translation, au VI[e] siècle. Le texte de la liturgie est favorable en tous points à notre sentiment.

Cette solennité garde son nom, malgré les siècles et les orages des siècles. En les traversant, en leur survivant, elle est arrivée jusqu'à nous ; elle se renouvelle chaque année ; les hymnes que nos pères ont chantées, dans ce jour de triomphe, nous les chantons encore par le même motif et pour la même fin. Si quelques paroles ont été changées quant à la forme, l'essence des pensées a été invariablement transmise par la liturgie, jusqu'à l'époque assez malencontreuse de l'introduction du *chant parisien*. Voici ce texte antique :

« C'est à pareil jour que le glorieux Eutrope fit connaître le genre de sa mort généreuse ! C'est à pareil jour que saint Pallais, qui découvrit son tombeau, transporta ses restes sacrés dans l'église qu'il venait de faire construire! Aujourd'hui encore, les malades apportés dans la basilique nouvellement consacrée, sont guéris par la puissante intercession du martyr, et y adressent pour cette faveur, au Très-Haut, leurs chants d'amour et de reconnaissance [1]. »

[1] Hodiè gloriosus Christi martyr Eutropius apparuit ! Hodiè duobus abbatibus mortis suæ genus revelavit ! Hodiè sanctus Palladius, corporis ejus inventor, ampliùs honorandum in novam

La même liturgie ajoute encore ces strophes, inspirées par la foi et la poésie :

« Déjà l'illustre père des Chrétiens Santons, l'immortel Eutrope, victorieux de la puissance barbare d'un prince inhumain, s'élève en triomphateur. Le successeur de ce grand apôtre, Palladius, a découvert sa sépulture. Il a reconnu les cicatrices indicatives de la hache meurtrière des licteurs [1]. Les fidèles chrétiens en rendent aujourd'hui grâces à Dieu !.... Cet évènement mémorable raffermit de plus en plus, dans la ville de Saintes, le règne de la foi divine ! Pendant les oraisons de la nuit, l'évêque Palladius fut favorisé lui-même de l'apparition du martyr, qui, avec un visage tout rayonnant de la gloire

ecclesiam à se constructam transtulit ! Hodiè multi variis languoribus detenti in eâ curantur benedicentes Deum ! (*Offic. antiq. fest. die XIV oct. transl. S. Eutrop. episc. et mart.* (Voy. archiv. mss. de l'église de Saint-Eutrope de Saintes.)

[1] Jam magnus populi sanctonici pater
Fulgens Eutropius regis inhospiti
Victor conspicuus barbariæ trucis
Clarum surgit in æthera.
Successor meriti Palladius viri
Multis sarcophagum detegit arbitris,
Vulnus carnificis cernitur, et pius
Gratatur populus Deo.
Firmatur meliùs Santonibus fides,
Noctu Palladio martyr episcopo
Apparet solitò magnificentior
Et vultu tenebras fugat.
Salve, Santonicûm ductor et inclyte

céleste dont l'éclat dissipe les ténèbres, lui adressa ainsi la parole : « — Salut, digne pontife qui avez découvert les paisibles restes de ma mortalité. Sachez que les blessures que vous remarquez à ma tête me furent faites par la main du licteur cruel envoyé contre moi par le gouverneur romain. — »

« L'illustre martyr sort donc du tombeau que son sang a empourpré; il vient accorder à tous les cœurs qui l'invoquent le secours de son puissant patronage; toutes les populations en sont émues, et ce jour est pour elles le plus beau des jours ... »

Mais, avant de nous occuper des faits qui se

Inventor placidi corporis, hanc mihi
Plagam lictor atrox principis impii
Inflexit rigidâ manu!
Postquàm sarcophago prodiit inclytus
Martyr purpureo, subsidium potens
Præstat sollicitis mentibus : anxiæ
Plebi pulchrior it dies.
Et secura manent omnia : plausibus
Gratantûm Superûm, lætior asperas
Non Syrtes metuit navita : faustitas
Augustum solium tenet.
Condit quisque dies ædibus in sacris,
Et noctes adhibet; quò tibi, maxime
Ductorum, geminis adsit honoribus
Aris eliciens opem.
Te multâ prece, te prosequitur piis
Votis exiliens : nos superincubans
Martyr clare, fove, sanguinis et sacra
Fusi præmia protege.

rattachent à la découverte du 19 *mai*, nous devons ici, à la vérité et à la vertu, un aveu qui est l'expression d'une conviction consciencieuse; nous l'avons du reste déjà soumis à notre évêque, qui a daigné nous permettre d'en faire part à nos lecteurs.

On connaît jusqu'où Dieu sait conduire ses élus dans les voies d'une perfection héroïque. La presse a livré à la publicité deux volumes qui renferment les pensées, les écrits d'une jeune vierge bien humble, bien ignorée pendant sa vie, et dont le tombeau un jour, nous le croyons, sera glorieux; c'est déjà avoir nommé la vertueuse et modeste Marie-Eustelle, de la paroisse de Saint-Pallais de

Tractûs Sanctonici clarus apostolus
Mirum non solitis prodigiis micat!
Disjunctis populi finibus advolant
Ut languor gravis exeat.
Privatus sed enim lumine conscio
Vires Eutropii martyris aspicit,
Et surdus patulis accipit auribus
Mirantis populi sonos.
Captivus manicas frangit honoribus
Patronum decorans : pallidus attamen
Hydrops præcipuè sanus inambulat;
O quàm magna potentia!
A nobis amicis, quæsumus, Eutropi,
O mansuete parens, aufer hydropisim,
Ut tecum superos, edomito malo,
Scandamus placiti tronos.

(*Offic. jamj. cit.*)

Saintes. Notre digne évêque s'explique trop clairement sur les éminentes vertus de cette fille admirable, comme on le voit dans la lettre pastorale placée en tête des deux volumes de Marie-Eustelle, pour que nous ne soyons pas en droit de léguer à cette vierge dont il nous a été donné d'apprécier le mérite et la sainteté, l'hommage d'une confiance sans bornes. Or, voici l'aveu qui restera historique :

Huit ou dix jours avant le 29 *juin* 1842, époque de la mort de cette pieuse servante de Jésus-Christ, nous allâmes lui porter les paroles de l'espérance. La connaissance que nous avions de sa foi vive et de son ardent amour pour le Dieu sauveur, nous inspira de recommander notre âme à sa charité, lorsque le ciel lui serait ouvert; nous ne pouvions pas douter de la brièveté de sa vie : les progrès du mal étaient trop sensibles. Nous étions également certain que Dieu préparait à cet âme si belle et si pure une grande gloire dans son royaume; entre autres recommandations, nous lui fîmes celle-ci :

« Eustelle, vous irez sous peu voir et posséder le Dieu que vous aimez ; voici une prière que nous vous adressons ; ne l'oubliez pas : depuis huit ans, nous nous occupons de rendre à saint Eutrope et à sainte Eustelle, ainsi qu'aux saints de cette ville, la gloire qui leur est due ; nous sommes comme assuré que l'église basse du martyr

renferme encore le précieux dépôt de ses reliques. Vous demanderez dans le ciel, à notre Seigneur, de nous faire trouver le tombeau de notre saint apôtre; tout pour la gloire de Jésus et pour le salut des âmes! »

Marie-Eustelle, avec sa candeur angélique, sa confiance filiale et son inaltérable paix, nous répondit : — « *Soyez tranquille, mon père, je vous le promets; je demanderai ce que vous désirez; vous le saurez.* »

Un an ne s'est pas encore écoulé depuis le dernier soupir de Marie-Eustelle, et précisément *entre la fête de saint Eutrope et la fête de sainte Eustelle, sa patrone, le* 19 *mai* 1843, le tombeau du saint apôtre est découvert!!...

Que ceux qui ont le malheur d'ignorer les merveilles de la religion divine repoussent ici le langage de la foi et de la vérité, nous le concevons; mais pourtant nous ne laissons pas de consigner *ce fait historique*; notre respectable évêque l'avait déjà soupçonné pendant son séjour à Rome : avant même de connaître la circonstance que nous indiquons, le pieux et savant prélat daignait nous mander de Rome, sous la date du 23 juin 1843 :

« Mon cher abbé, je ne veux pas quitter Rome sans vous prouver que je ne vous y ai pas oublié.... J'ai vivement et délicieusement été affecté à la nouvelle de la découverte du corps de notre

saint apôtre. Dieu soit loué et glorifié de ce grand évènement!... Je pense qu'à mon retour, je trouverai ou fini, ou bien avancé l'ouvrage d'Eustelle. Je prie exactement tous les jours le Seigneur pour qu'il en tire sa gloire. *Qui sait si elle n'est pas pour quelque chose dans la découverte de saint Eutrope?*»

« † Clément, évêque de la Rochelle. »

Quant à nous, la certitude la plus complète nous est acquise sur ce fait. Nous croyons que cette âme sainte nous a tenu parole dans le ciel. Personne ne nous doit son adhésion; mais aussi personne n'a le droit de nous enlever un sentiment invincible et profond. Notre raison, notre conscience, notre cœur et notre foi l'approuvent et le confirment. Le choix providentiel du 19 *mai* est pour nous un nouveau et très-puissant motif d'admettre l'intervention de Marie-Eustelle dans la découverte de saint Eutrope. Le 19 *mai* 1843 a des rapports intimes et tout-à-fait relatifs avec le 19 *mai* 1840; l'évêque de la Rochelle les connaît; cela doit suffire. Cette coïncidence d'époques est une voix tellement éloquente pour nous, que nous attestons que le doute *sur ce fait* nous serait impossible; c'est de l'évidence.

On exprimerait difficilement toute l'impression que fit sur les cœurs la nouvelle, à Saintes, de la découverte du tombeau de saint Eutrope. A Rome, la même nouvelle a été accueillie avec

transport; l'évêque de la Rochelle en a reçu les plus éclatants témoignages.

Cet heureux évènement produisit la précipitation qui ne connaît point de délai. La surprise, la joie et l'enthousiasme expliquent et excusent l'ouverture prématurée du tombeau d'*Eutropius*.

A la vérité, l'autorité diocésaine était dignement représentée à Saintes par le vicaire-général, M. l'abbé Réveillaud, curé de Saint-Pierre. On avait su, avec le même empressement, convoquer l'autorité civile. La religion et la magistrature se trouvaient réunies dans la crypte antique, au moment de l'ouverture du tombeau du martyr.

Nous n'avons point à signaler, comme le narrateur du XI[e] siècle, le recueillement, les larmes, les prières ardentes de la ferveur chrétienne; hélas! non. Mais nous dirons qu'à la vue des saints ossements, les témoignages d'un respect religieux furent unanimes et spontanés. Nous dirons que les magistrats furent admirables par leur prudente circonspection, la gravité de leurs démarches et la sagesse des moyens qu'ils employèrent pour sceller un dépôt qu'ils reconnurent précieux et saint.

Cependant le mieux, le plus convenable, le plus canonique était d'attendre *la présence de l'évêque*, était de *s'abstenir* de toute soustraction d'ossements contenus dans la capse que la main seule du pontife avait osé toucher, au XI[e] siècle !..

Le cœur a été plus avide, dans cette circonstance, que le zèle n'a été éclairé chez tous ceux qui ont cru *pouvoir se permettre* d'enlever quelques fragments que huit cents ans tenaient renfermés au fond d'un sanctuaire!.. Nous ne condamnons assurément personne, mais nous n'approuvons point de tels actes. Aussi l'autorité ecclésiastique s'est-elle empressée de rétablir toute chose en l'état voulu par les saints canons. L'ordonnance ne se fit pas attendre; elle prouve avec quelle sollicitude l'Église se réserve toujours le droit exclusif d'offrir à la vénération publique les reliques des saints. En voici le texte :

« Nous, vicaire-général, en l'absence de M. Clément Villecourt, évêque de la Rochelle, nous étant fait représenter un procès-verbal dressé en la ville de Saintes, sous la date du 19 mai de la présente année, lequel constate que, ce même jour, a été découvert dans la partie orientale de l'église souterraine de la paroisse de Saint-Eutrope, en ladite ville, par les ouvriers actuellement employés à la restauration de cet édifice, un tombeau portant l'inscription latine *Eutropius;* que l'ouverture qui a été faite incontinent dudit tombeau, en présence des différentes autorités de la ville, par le clergé réuni à cet effet, a eu pour résultat de faire reconnaître l'existence, dans une capse en plomb, de divers ossements desséchés; que ladite capse, après un examen détaillé des ossements qu'elle contenait,

ayant été refermée, a été liée par un galon disposé en croix et fixé, à ses deux extrémités, d'un côté, par le sceau de la fabrique de St-Eutrope et celui de M. le procureur du roi au siège de Saintes, et, de l'autre, par le sceau de la mairie et celui de M. le juge de paix du canton; que ladite capse, ainsi disposée, a été mise et renfermée dans une caisse de sapin soigneusement clouée et scellée elle-même des mêmes sceaux et de la même manière que la capse de plomb; et qu'enfin le tout a été porté au domicile de M. le curé de ladite paroisse de Saint-Eutrope, pour en être fait, en temps et lieu, la représentation à qui de droit;

« Considérant qu'à raison de la circonstance du lieu et de l'inscription qu'il porte, il y a présomption que ledit tombeau est celui du saint dont cette inscription rappelle le nom;

« Considérant que les tombeaux et reliques des saints, objet religieux de la vénération des fidèles, sont essentiellement sous la sauve-garde, autorité et juridiction de l'Église;

« Considérant que, si ces tombeaux et les précieux restes qu'ils renferment sont des objets saints eux-mêmes, on ne peut toutefois leur rendre le culte dû aux reliques des saints qu'après que l'Église les a reconnus pour authentiques, et a déclaré permettre ce culte et l'autoriser;

« Voulant que, dans le cas présent, le juge-

ment à intervenir soit réservé à la personne même de mondit seigneur Clément Villecourt, et que, jusqu'à son arrivée, la cause reste en état et demeure en son entier; nous avons réglé et ordonnons ce qui suit :

« 1° Nous défendons à toute personne ecclésiastique ou laïque, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, de rompre ou détacher aucun desdits sceaux apposés tant sur la capse de plomb qui contient les susdits ossements, que sur la caisse de sapin qui la renferme elle-même;

« 2° Nous confions le dépôt de ces ossements, jusqu'à l'arrivée dudit seigneur Clément Villecourt, à M. le curé de ladite paroisse de Saint-Entrope, et nous le chargeons de veiller à ce que ce dépôt soit toujours tenu en lieu décent, sans toutefois permettre qu'on en expose rien à la vénération des fidèles, jusqu'à ce qu'il ait été prononcé sur ce sujet.

« 3° Nous enjoignons, sous les peines canoniques, à toute personne ecclésiastique ou laïque qui, lors de l'ouverture du susdit tombeau, par mouvement de piété ou autrement, aurait distrait du dépôt primitif une partie quelconque des susdits ossements, ou qui, depuis lors, en serait devenue détenteur de quelque manière et à quelque titre que ce soit, d'avoir, dans le délai de huit jours, à en faire la remise au susdit curé. Les ossements ou portions d'ossements ainsi remis seront con-

servés sous autant d'enveloppes séparées, dont chacune portera les noms, prénoms et qualités des personnes par qui la remise en aura été faite, ainsi que la date du jour où aurait eu lieu cette remise;

« 4° Nous défendons, sous les mêmes peines, de dégrader, briser ou altérer soit la pierre qui couvrait ledit tombeau, notamment l'inscription qui s'y est trouvée gravée, soit le tombeau lui-même, et qu'aucune dégradation quelconque ne soit faite en la place qu'a occupée ce tombeau. Nous chargeons ledit curé, de concert avec M. l'abbé Lacurie, aumônier du collége de ladite ville de Saintes, de veiller à la conservation desdits objets et nous les chargeons de recueillir avec soin, pour être ultérieurement soumis à l'examen qui en devra être fait, les médailles, pièces de monnaie et tous autres objets trouvés lors de l'ouverture dudit tombeau.

« La présente ordonnance sera lue au prône de la messe paroissiale, dans les quatre églises de ladite ville de Saintes, le dimanche qui en suivra immédiatement la réception.

« A la Rochelle, sous notre seing et le sceau de l'évêché, le 19 juin 1843. »

« GABOREAU, *vicaire-général.* »

Par mandement de M. le vicaire-général,

« RIGOLAGE, *secrétaire* [1]. »

[1] Archiv. de l'évêché de la Rochelle.

Cinq mois s'étaient écoulés depuis la publication de cette ordonnance, lorsque, peu après, le diocése de la Rochelle revit son évêque. Le prélat, en arrivant de Rome, s'empressa de faire partager à ses diocésains sa joie sainte et ses pieux souvenirs.

«... Nous étions jaloux, dit le pontife, de suivre, en quelque sorte, la trace des pas du prince des apôtres dans la ville sainte, et de porter la plus religieuse attention sur les lieux qui en rappelaient le souvenir. C'est ce qui nous a conduit aux catacombes de Saint-Sébastien, sépulture de cent soixante-quatorze mille martyrs. Là reposèrent, pendant deux siècles, les corps de saint Pierre et saint Paul. La visite des catacombes de Sainte-Agnès est venue ajouter aux sentiments de foi, de vénération et de jouissance religieuse dont notre âme se nourrissait chaque jour. Rien n'est plus fréquent que de trouver les portraits de saint Pierre et de saint Paul dans ces lieux révérés.... On pense bien, néanmoins, que nos observations ne se sont pas bornées là, dans les catacombes. Nous y avons retrouvé en détail les preuves de l'identité de notre croyance et des usages de la sainte Église catholique, avec la foi et la discipline des premiers siècles... Là, se trouve prouvé le culte des images, dans cette multitude de chapelles souterraines, où se rassemblaient les fidèles, au temps des persécutions, pour assister à la célébration des

saints mystères; on y voit peintes, sur un stuc dont la composition s'est perdue depuis les premiers siècles, les représentations de la sainte Vierge, des apôtres et des principaux faits de l'ancien et du nouveau Testament. Là, se voient les sièges ou tribunaux sur lesquels se plaçaient les évêques ou les prêtres, pour recevoir la confession des fidèles agenouillés devant eux. Là, est la place de l'eau bénite, à l'entrée des chapelles, l'autel où s'offrait la victime sainte, l'emplacement où reposaient les vases employés dans nos adorables mystères, la chaire dans laquelle s'annonçait la parole évangélique. Là, se trouve le dogme du purgatoire par les inscriptions qui réclament les prières des vivants pour le soulagement des défunts. Là, s'établit la légitimité de l'invocation des saints par des prières gravées encore sur la pierre ou sur le marbre. Nous avons surtout remarqué l'inscription placée sur la pierre tumulaire d'un petit enfant, portant ces mots : — *Ici repose, au milieu des saints, Denys, enfant innocent. Souvenez-vous de nous; de moi qui ai tracé ces lettres, et de moi qui les ai gravées.*[1] . . . . — En quittant cette ville sainte et chérie, nous avons béni le ciel d'avoir pu la revoir encore. Enrichi de bénédictions pour vous, de grâces et d'honneurs

[1] Dionysius, infans innocens, hîc dormit cum sanctis. Recordamini nostrûm, et meî qui has litteras scripsi, et meî qui illas insculpsi.

pour nous, nous touchions au moment de nous en arracher, lorsque la divine Providence a mis sous nos yeux une lampe antique, trouvée sur le mont Célius, et représentant le vaisseau de l'Église guidé par saint Pierre. Cette lampe, qui remonte au moins au second siècle, porte cette épigraphe : *Dominus legem dat Valerio Severo. Eutropi, vivas;* c'est-à-dire : *Le Seigneur donne sa loi à Valérius Sévérus. Vivez, cher Eutrope.* Ce sont les adieux d'un vieillard qui va subir la loi commune du trépas, et qui consent à se séparer d'un ami qui est dans la force de l'âge.

« A cette vue, notre cœur a palpité d'allégresse et nous n'avons pu nous défendre d'une conjecture que vous auriez, peut-être, formée vous-même à notre place. Quel était ce vieillard qui faisait renfermer dans son sépulcre un souvenir et des vœux pour son cher Eutrope? C'était un chrétien : la lampe symbolique le montre assez; peut-être était-ce un proche parent de celui dont il se séparait. Mais quel est cet Eutrope bien-aimé? Ne pourrait-il pas être l'apôtre de notre Saintonge, incontestablement parti de Rome, et probablement consacré sur le mont Célius, dans l'église Saint-Clément? On ne peut douter qu'à son départ des vœux n'aient été formés pour la prolongation et les succès de son apostolat. Peu de jours auparavant, nous avions reçu, de la Rochelle, l'intéressante annonce de la découverte d'un tombeau

portant le nom d'*Eutrope*. Rome avait partagé notre joie, en lisant les détails de cet heureux évènement, qu'il était de notre devoir de soumettre à un examen sérieux [1]... »

On attendait en effet avec une pieuse impatience les nouvelles déterminations de l'autorité ecclésiastique, relativement au tombeau découvert le 19 mai. Une sage lenteur est le caractère de l'Église, toutes les fois qu'elle a à se prononcer pour une décision quelconque. Notre digne prélat, après avoir long-temps imploré les lumières de l'Esprit-Saint, ordonna une information canonique, afin d'arriver à la connaissance de toutes les raisons propres à éclairer un examen exact et sévère et à fixer le jugement de l'évêque, seul juge en cette sorte de cause; en conséquence, le quatrième jour de novembre fut indiqué pour l'époque de la première convocation. Dans cette première séance, l'évêque de la Rochelle fit connaître ainsi le motif de cette réunion préliminaire :

« Nous, Clément Villecourt, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, évêque de la Rochelle, à tous ceux qui ces présentes verront, salut et bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

« Sur l'avis à nous donné que, le 19 mai dernier,

[1] *Lett. Past.* de Mgr l'Évêque de la Rochelle : *Souvenirs du voyage à Rome.*

un tombeau avait été découvert dans la crypte de l'église de Saint-Eutrope de Saintes, portant pour inscription le nom EVTROPIVS, gravé en caractères dits carlovingiens, et contenant une certaine quantité de restes osseux; après avoir pris connaissance du procès-verbal de ladite découverte, dressé le 19 mai 1843; conduit, par l'appréciation des circonstances principales et des détails, à présumer qu'ils pourraient bien être ceux du saint martyr Eutrope, opinion que rendent du moins très-probable les traditions écrites relatives à d'anciennes translations des restes de ce glorieux martyr, nous avons résolu de nous livrer sur les lieux mêmes à une sévère et scrupuleuse analyse du fait et des circonstances qui s'y rattachent, pour en tirer, avec l'aide de Dieu, telle conclusion que de droit et de vérité; et à ces fins nous nous sommes transporté, avec deux de nos vicaires-généraux, MM. Gaboreau et Pallu-Duparc, du lieu de notre résidence épiscopale, dans la ville de Saintes.

« Etant à Saintes, et le quatrième jour du mois de novembre de l'année mil huit cent quarante-trois, nous nous sommes rendu, assisté de nos grands-vicaires, dans une salle du presbytère de la paroisse de Saint-Eutrope, où était déposée la capse de plomb, extraite du tombeau, renfermant les ossements, et où nous avons trouvé, réunis sur notre convocation, MM. André,

curé de Saint - Eutrope de Saintes; Carré de Sainte - Gemme, Lévesquot et Néraud, membres du conseil de la fabrique de Saint-Eutrope; de Montalembert, chanoine du chapitre de notre cathédrale; Briand, chanoine-honoraire; Lacurie, aumônier du collége de Saintes; Duclos, vicaire de Saint-Eutrope de Saintes; Daunas, curé de Saint-Vivien; Delaage de Saint-Germain, curé de Saint-Pallais; Coindreau, curé de Bussac; Duret, substitut de M. le procureur du Roi près le tribunal civil de Saintes, délégué pour représenter M. Tortat, procureur du Roi; Huvet, juge de paix du canton Sud de Saintes; Giraudias, avocat, adjoint du maire de la ville de Saintes; Bouyer et Briault, docteurs en médecine, et Moufflet, principal du collége de Saintes.

« A une heure de l'après-midi, ayant constaté la présence de toutes les personnes ci-dessus nommées, nous avons déclaré ouvrir notre information sur la nature de la découverte faite, le 19 mai dernier, dans la crypte de l'église de Saint-Eutrope.

« Puis, nous adressant à l'assemblée, nous lui avons rappelé le fait de la découverte, et, comme circonstance principale ayant vivement impressionné les esprits, l'emplacement occupé par le tombeau, et cette sainte inscription : EVTROPIVS, profondément gravée sur un des bords du monolythe tumulaire. La présente ré-

union, avons-nous ajouté, n'a pas pour objet de donner un nom aux ossements contenus dans le sarcophage. Nous nous bornerons aujourd'hui à faire connaître, par qui de droit et en présence de tous les assistants, les sceaux apposés sur la caisse de bois et sur la capse en plomb, et à prendre, en notre nom, possession de ladite capse, sous notre responsabilité épiscopale, pour nous livrer sans délai, avec l'aide d'un conseil spécial, à l'examen du fait, et, une fois l'examen terminé, prononcer ultérieurement telle sentence que de raison, sur la question de savoir si les ossements sont, ou ne sont pas les restes du saint martyr Eutrope.

« Ensuite nous avons invité M. Lacurie à donner lecture du procès-verbal des opérations du dix-neuf mai, ce qu'il a fait incontinent.

« Deux rectifications ont été proposées au texte dudit procès-verbal : l'une par M. Briand, ayant pour objet de substituer à ces mots : — *Il doit être consigné ici qu'avant l'ouverture de la capse*, — ceux-ci : — *Il doit être consigné ici qu'avant l'ouverture de l'auge de pierre renfermant la capse*; l'autre par M. Duret, en vue d'introduire une désignation plus exacte de l'emplacement du tombeau. Le changement proposé par M. Briand a été adopté par l'assemblée, qui a en outre décidé, conformément à l'observation de M. Duret, qu'au lieu de ces mots : — *En sondant*, *sur*

ses indications, la partie extrême orientale de ladite église, il faudrait lire : — *En sondant, sur ses indications, la partie extrême orientale de la nef principale de ladite église.*

« Monsieur Briand a ensuite présenté quelques réflexions au sujet des observations qu'il avait fait entendre le dix-neuf mai, avant l'ouverture du sarcophage. — « Il est possible, a-t-il dit, qu'à distance de mon voyage à Béziers il y ait eu quelque confusion dans mes souvenirs; ou plutôt, les renseignements qui m'ont été donnés manquaient d'exactitude. Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins établi, par un procès-verbal que j'ai en ma possession, et par une pièce du manuscrit de dom Etiennot, qu'à une époque déjà éloignée, on avait extrait de la capse et le *chef* du saint martyr, et un os d'un de ses bras.»

« Ces explications données par M. Briand et approuvées par l'assemblée, nous avons invité M. Duret, substitut de M. le procureur du Roi, agissant en son nom, M. Huvet, juge de paix, M. Giraudias, adjoint du maire, et MM. les membres du conseil de la fabrique de Saint-Eutrope, à venir reconnaître leurs sceaux apposés sur les galons qui liaient la capse de bois. Ces Messieurs s'étant approchés ont déclaré reconnaître que leurs sceaux étaient restés intacts et dans un état de parfaite conservation. Puis, les sceaux ayant été levés par qui de droit, il a été constaté

que les galons n'avaient pas subi la moindre altération. La capse en plomb a été ensuite extraite de la capse de bois. Après l'enlèvement du premier couvercle en plomb, qui y était simplement superposé, les personnes désignées en dernier lieu, invitées de nouveau par nous, ont effectué une autre reconnaissance de leurs sceaux apposés sur les galons qui liaient ladite capse, et les ont aussi levés, après avoir également déclaré reconnaître qu'ils n'avaient été nullement altérés. Enfin, même déclaration a été faite au sujet de l'état des galons qui liaient la capse. Alors, après avoir fait enlever le second couvercle en plomb, et mis un instant à découvert aux regards de l'assemblée les ossements déposés au fond de la capse, nous avons déclaré prendre possession de la capse et de son contenu. Puis, par notre ordre, et en présence de tous les assistants, le second couvercle en plomb a été remis à sa place et lié avec la capse par un tour de galon; et le premier couvercle a été replacé, et lié à la capse et au second couvercle aussi par un second tour du même galon. Le galon, noué sur le milieu supérieur du tout, a été scellé par nous de notre sceau épiscopal, sur le nœud et à ses deux extrémités, les trois scellés formant équerre. Après quoi, ayant remercié l'assemblée de son religieux et zélé concours, nous avons annoncé que le conseil spécial, désigné par nous pour l'examen de la question pendante, se réunirait

le lendemain, à deux heures de l'après-midi, dans la même salle; puis, après avoir désigné M. Pallu-Duparc, l'un de nos vicaires-généraux, pour remplir l'office de promoteur pardevant ledit conseil, nous avons déclaré la séance terminée.

« Donné à Saintes, dans une salle du presbytère de la paroisse de Saint-Eutrope, le quatrième jour de novembre de l'année 1843. »

« † Clément, *évêque de la Rochelle.* »

Le lendemain, cinq novembre, l'assemblée réunie au même lieu, M. l'évêque de la Rochelle ouvrit la séance en rappelant succinctement les opérations de la séance du 4. Le prélat fit connaître que la nouvelle réunion avait pour objet de distinguer et séparer, avec l'aide de Messieurs les médecins, chaque catégorie d'ossements[1] appartenant à un sujet particulier, et de constater l'espèce de chacun desdits ossements. Au préalable, l'évêque de la Rochelle invita M. l'abbé Pallu-Duparc, en sa qualité de promoteur, et MM. Bouyer et Briault, en leur qualité de docteurs médecins, à faire le serment d'usage; ce qui eut lieu. On procéda immédiatement à l'ouverture de la capse et à l'inventaire des précieux restes qu'elle renferme.

Le sept du même mois, le pontife, dans une troisième séance, rappela que tout ce qui avait

[1] On indiquera, dans le rapport, la nature de cette catégorie d'ossements.

été fait dans les séances précédentes n'était en quelque sorte que les préliminaires de l'important procès qui s'agitait, ajoutant que le moment était arrivé d'aborder le fond de la question. Alors l'évêque invita M. le promoteur à introduire le conseil à la connaissance de la cause, sous le point de vue du droit canonique et sous le point de vue des faits et de leurs circonstances. Le promoteur s'exprima ainsi :

« Monseigneur et Messieurs,

« La charge de promoteur, qui m'est confiée dans l'instruction du procès relatif à la reconnaissance des reliques présumées de saint Eutrope, m'impose l'obligation d'intervenir dans cette cause, pour que l'affaire soit conduite d'une manière régulière et canonique, et spécialement afin qu'aucune des difficultés qui pourraient s'opposer à la reconnaissance de l'identité de ces reliques ne soit dissimulée. A cette précaution sage, Messieurs, vous reconnaissez cet esprit de prudence, cet amour exclusif de la vérité que l'esprit de Dieu inspire toujours à son Église. Sans doute, c'est une pensée pieuse et utile de favoriser cet élan qui a porté les Chrétiens, dans tous les siècles, à honorer avec un religieux enthousiasme la dépouille mortelle des apôtres, des héros de la foi, des amis de Dieu, des martyrs de Jésus-Christ; mais, plus il est consolant pour les fidèles de vénérer ces restes précieux, plus il est important

de ne pas se méprendre dans le culte qu'on leur rend, plus il est utile de s'entourer, pour les reconnaître, de toutes les précautions que la prudence suggère dans les affaires les plus sérieuses. C'est donc pour remplir la tâche qui m'est imposée que je crois devoir, avant tout, éclairer vos consciences sur l'ensemble et sur l'état de la cause pour laquelle vous serez appelés à donner *votre avis*. Pour cela, permettez-moi, Messieurs, de commencer par établir devant vous l'enseignement de l'Église sur la compétence de l'autorité qui doit juger cette cause, sur la nature de son jugement, et sur les preuves qui doivent en être la base...»

Ici, M. le promoteur prouva, par les conciles, par les bulles et les constitutions des Souverains-Pontifes, cette compétence de l'autorité épiscopale aux fins de reconnaître l'identité des reliques des saints. Après la question de compétence, il aborda celle de l'objet précis du jugement qui consistait à déclarer l'identité des ossements et par conséquent la vénération dont ils sont dignes dès que l'évêque les a reconnus authentiques.

« Ce n'est point un jugement infaillible, ajouta le promoteur, que l'Église attend de l'évêque. Si la reconnaissance de l'identité des reliques devait avoir ce caractère, le saint concile de Trente aurait certainement réservé un pareil jugement au Saint-Siége. Mais ce qu'elle attend des lumières et de la piété de notre vénéré prélat, c'est un jugement

sage, prudent et canonique, c'est-à-dire, conforme aux règles tracées par le saint concile de Trente, jugement qui règle la croyance des pieux fidèles et donne, s'il y a lieu, à leur foi et à leur amour pour leur glorieux apôtre, la consolation d'honorer publiquement des ossements que l'autorité épiscopale aura reconnus pour être ceux de saint Eutrope...»

Après avoir solidement établi la troisième question, celle qui avait trait au genre de preuves reconnues nécessaires pour porter le jugement canonique; après avoir, d'une autre part, donné les indices, établi les conjectures qui pouvaient servir à asseoir ce même jugement, fait ressortir avec une grande franchise les difficultés plus ou moins sérieuses qui s'offraient dans cette cause importante, M. le promoteur termina ainsi :

« Tel est, Messieurs, l'état de la cause sur laquelle vous êtes appelés à donner *votre avis*, pour éclairer la conscience et diriger le jugement de notre digne prélat.

« L'affaire est grave; le bruit de la découverte de ce tombeau est déjà répandu par toute la France et au-delà. Le nom de saint Eutrope vole dans bien des bouches depuis cinq mois, et il semble que la dévotion au glorieux apôtre de nos contrées veuille se ranimer dans notre patrie comme au moyen-âge. Des diocèses les plus éloignés, on écrit, on demande avec anxiété le résultat de cette grande affaire; on sollicite à l'avance, comme

une insigne faveur, quelques parcelles de ces précieux restes, supposé que l'identité soit reconnue. Des prières ferventes sont adressées au ciel tous les jours, depuis long-temps, pour que l'esprit de lumière et de vérité dirige la sentence qui sera portée. Mais, Messieurs, si les bons chrétiens se sont réjouis, les ennemis de l'Église ont déjà cherché, vous le savez, à détruire, par de perfides insinuations, l'impression favorable de cette étonnante découverte. Les uns et les autres ont les yeux fixés sur nous. Faisons en sorte, par la maturité et l'impartialité de nos délibérations, de prouver aux uns et aux autres que l'amour de la vérité seule a constamment dominé en nous tout autre sentiment. »

Après ce discours du promoteur, l'évêque adressa à l'assemblée quelques réflexions sur l'importance de la cause; « importance, dit le prélat, si bien comprise par les membres du conseil. Si les probabilités s'y trouvent nombreuses, continua-t-il, graves difficultés se présentent aussi. Tout sera pesé, nous en avons la certitude, avec une égale attention, dans la conscience de chacun; pour nous, nous ne nous prononcerons qu'après de nouvelles et sérieuses réflexions. Beaucoup de personnes ignorent sans doute avec quelle sage lenteur, quelle autorité et quelle sévérité, l'Église catholique procède dans l'instruction des causes sur lesquelles elle est appelée à prononcer. Si elles le

savaient, elles traiteraient ses décisions avec plus de respect. Benoît XIV nous a tracé la marche à suivre dans cette affaire. Ce grand pape, cité par M. le promoteur, a été considéré comme le plus grand canoniste de son temps; et bien loin que son autorité ait perdu de sa valeur, son ouvrage de la canonisation des saints, universellement approuvé lorsqu'il parut, est, de nos jours, religieusement respecté par la critique et encore regardé comme le guide par excellence dans l'examen des questions de la nature de celle qui nous occupe.

« Les règles établies par cet illustre pontife ne seront pas perdues de vue par la commission que nous chargeons de faire une étude approfondie des probabilités et des difficultés de la cause. La commission, nous en avons la confiance, s'inspirera, en outre, de cet esprit de prudence si instamment recommandé par l'Église en pareil cas. Nul doute que son travail, ainsi dirigé, ne facilite les opérations du conseil et ne le mette sur la voie d'une saine et véridique solution. »

Après cette courte allocution, le prélat désigna, pour faire partie de la commission d'étude, MM. Gaboreau, Briand, Lacurie, Moufflet et Pallu-Duparc, ce dernier en qualité de promoteur; et il invita ces Messieurs à commencer leurs travaux sans délai.

Dès le lendemain, la commission se livra à cette étude consciencieuse. Elle s'entoura de toutes les

lumières relatives; elle discuta les faits, consulta l'histoire avec un soin scrupuleux. Sur l'invitation de M. l'abbé Gaboreau, président de la commission, M. Lacurie, dans deux séances consécutives, donna lecture d'un mémoire qu'il avait préparé dans l'intérêt de la cause.

Nous devions également fournir les renseignements exigés. Nous crûmes que nous n'avions qu'à préciser les faits qui devenaient des principes de raisonnements invincibles. Le lecteur qui aura lu notre ouvrage connaîtra déjà ces faits; mais ici il entre dans l'espèce qui nous occupe de les faire revivre dans l'argumentation. Or, le premier argument fut tiré *du lieu* où le tombeau a été découvert le 19 mai 1843.

— « Messieurs, dîmes-nous, *le lieu* où le tombeau a été découvert fait présumer raisonnablement que ce tombeau est le tombeau du saint appelé *Eutrope*, premier évêque de Saintes et martyr, si on parvient à démontrer que des monuments historiques attestent que là était le lieu de la sépulture du saint appelé *Eutrope*, premier évêque de Saintes. Or, des monuments historiques l'attestent.

« Car, depuis le moment que le saint apôtre eut été inhumé dans le lieu de sa demeure, *in tugurio*, par les soins de la vierge *Eustella* et de quelques Chrétiens, et depuis que la vierge *Eustella* eut ordonné de l'inhumer elle-même

auprès du tombeau d'*Eutropius*, son père dans la foi, on vit, vers le commencement du IVe siècle, s'élever une petite église monumentale en l'honneur de saint Eutrope, *ædicula*, sur le lieu de la sépulture de l'apôtre de la Saintonge, sur une colline, près de la ville : *In monte quodam juxtà urbem* [1].

« Mais, de l'an 555 à l'année 563, cette petite église élevée sur la sépulture du martyr, l'*ædicula* alors tombant en ruine par vétusté, *senio penè collapsa*, est restaurée par Léonce, archevêque de Bordeaux [2].

« Or, saint Pallais paraît, en qualité d'évêque de Saintes, de l'an 573 à l'année 597. Il renverse l'antique petite église que dom Étiennot appelle une des plus anciennes des Gaules [3]. Saint Pallais la remplace par une nouvelle et grande basilique,

[1] Biblioth. SS. PP. tom. VIII, pag. 832. — Eutropium Eustella virgo unà cum quibusdam christianis noctè in tugurio ipsius sepelivit, ac vigiliis, luminaribus, obsequiisque sanctis quamdiù vixit, indesinenter observavit, cùmque ab hâc vitâ fine sacro migraret, juxtà magistri sarcophagum in prædio suo jussit sepeliri. — Mabill. Annal. Bened.

[2] (Leontius Burdigal.) Renovavit, ornavitque etc. pag. 735. (S. Fortun. lib. poem. Biblioth. SS. PP. tom. VIII, pag. 832.)

[3] Cùm post multos annos antiquissima apud Gallias Eutropii basilica in suburbio, propè civitatem Xanctonensem ædificata, in ruinam propenderet, Palladius, Xanctonensis episcopus, eam reficiendam et à fundamentis excitandam aggressus est. (D. Etiennot. cap. I. cænob. S. Eutropii probat. fol. 254.)

sous le vocable de Saint-Étienne, premier des martyrs. Bientôt il y transporte solennellement le tombeau de saint Eutrope, du lieu où sainte Eustelle l'avait fait inhumer[1]. Saint Grégoire de Tours le dit formellement[2]. Voilà, ajoute encore André Dusaussay, parlant de l'église de Saint-Eutrope bâtie par saint Pallais, voilà l'église qui reçut le corps saint du martyr, enterré par la vierge *Eustella*[3]; fait que nous prions le lecteur de vouloir bien remarquer, et qui prouve certainement que saint Pallais ne *découvrit* pas, comme chose ignorée, le tombeau de saint Eutrope. Il est donc évident, au contraire, que ce tombeau, connu et vénéré dès les premiers temps chrétiens, devint, comme nous l'avons dit au VI[e] siècle, l'objet seulement d'une solennelle translation dans l'église nouvellement bâtie alors par l'évêque de Saintes.

« Car il est important de faire observer ici que, pour perpétuer la tradition de cette translation du corps du saint apôtre et pour veiller à la conservation de son tombeau, saint Pallais prit soin immédiatement d'y établir un monastère[4].

[1] Annal. Bened. lib. VII. tom. I. — Gall. Christ. tom. II. pag. 1093. — Hug. Dut. Clerg. de Fr., tom. II.

[2] S. Greg. Turon. lib. de gl. Mart. t. I.; édit. in-12. pag 129.

[3] Corpus (Eutropii) ubi inhabitavit per Eustellam inhumatum est, labentibusque sæculis, templum ei magno sumptu constructum patet. (De mystic. Scriptorib.)

[4] Gall. Christ. tom. II., pag. 1093.

« Ce monastère exista depuis le VIe siècle jusqu'au XIe, puisqu'au XIe, il devint un monastère de l'ordre de Cluni [1]. Afin de lier plus étroitement tous les anneaux de cette chaîne traditionnelle, le dernier abbé, nommé Pontius, du monastère fondé au VIe siècle, fut le premier abbé du monastère renouvelé au XIe [2].

« Tout était donc, en 1081, quant au lieu de la sépulture de saint Eutrope, dans l'état où l'avait mis saint Pallais, lors de la translation du corps du saint martyr; et cela encore se prouve par les faits et par les monuments historiques.

« En 1081, le duc d'Aquitaine donna l'église de Saint-Eutrope à saint Hugues, abbé de Cluni, sur la demande des légats apostoliques de saint Gréoire VII et avec l'assentiment de l'évêque de Saintes. Un extrait de la charte du duc d'Aquitaine suffira : « J'ai acquis, dit ce prince, l'église si célèbre *par la présence du corps* du bienheureux martyr Eutrope [3]... »

« Alors la crypte est renouvelée, agrandie, et la seconde translation du corps saint a lieu.

« Au XIe siècle, dans le lieu même choisi, préparé au VIe, on opère des fouilles, en présence de l'évêque de Saintes, et bientôt que voit-on ?

[1] Gall. Christ. tom. II., loc. jam cit.

[2] *Item*.

[3] Voy. le 1er vol. de l'*Hist. de l'Église Santone*, p. 361—364.

Apparuit sacer tumulus : apparaît le saint tombeau! Qu'y trouve-t-on? Le corps du martyr que saint Pallais y avait placé. Un témoin oculaire le raconte [1].

« Maintenant, Messieurs, je le demande, si au XIXe siècle, creusant dans le lieu qui se trouvait derrière, l'autel *in saxo nativo*, *post altare*, dans la même église sous le vocable du même saint Eutrope, on découvre ce qui apparut au XIe siècle; et encore, si le saint tombeau, *sacer tumulus*, porte les mêmes caractères identiques qu'il portait en 1096, que devra conclure une raison calme à cette éloquente révélation de l'histoire?.. Sans aucun doute, l'argument tiré du *lieu* où le tombeau a été découvert, le 19 mai 1843, prouve invinciblement que ce tombeau est celui que la vierge *Eustella* légua avec un soin tout religieux au VIe siècle; celui que le VIe siècle transmit au XIXe par la main d'un évêque, pour être également reconnu par un évêque; par conséquent, le tombeau raisonnablement présumé tombeau du saint appelé Eutrope, premier évêque de Saintes et martyr. »

Nous fîmes succéder ce second argument tiré de l'inscription *Eutropius* :

— « Pourquoi les caractères de l'inscription seraient-ils plutôt du XIe siècle que du VIe? Ils

[1] Biblioth. royale. D. Etiennot, pag. 116. — Mss. de S. Cyb. d'Angoulême.

sont au moins très-certainement du XIe. Mais j'abandonne à la science archéologique l'explication relative à l'époque indiquée par les caractères du monolythe; je ne m'attache, Messieurs, qu'au sens naturel de *l'inscription.*

« Or, je dis que cette *inscription* est une preuve analogique de la présence, dans ce tombeau, du corps du saint appelé Eutrope, premier évêque de Saintes et martyr.

« Dans tous les pays du monde, une *inscription* sur un tombeau désigne ordinairement le nom de la personne qui s'y trouve ensevelie. Si on me dit : — « Allez à Rome, entrez dans telle église; dans tel endroit de cette église existe le tombeau de tel saint; nous l'avons placé derrière tel autel; ce tombeau est fermé aux quatre angles par des boulons de fer, scellés eux-mêmes avec du plomb que nous y avons coulé. — » « Je vais à Rome; j'entre dans cette église; j'arrive au lieu du tombeau; je creuse, et je le découvre avec tous les signes indiqués. Ce n'est pas assez: j'aperçois des caractères; et je lis précisément le nom du saint; le nom seul, sans épithète. Un grand homme n'a besoin que de son nom, sur une pierre tombale, pour transmettre toute l'histoire de sa vie, toute la gloire de ses œuvres! Certes, un saint, un apôtre, un martyr est un grand homme!.. Je ne préjuge pas; mais je dis : — ce nom n'est-il pas pour moi la plus grande certitude morale,

fondée sur l'évidence, que j'ai trouvé le tombeau qu'on m'avait indiqué avec un détail si parfaitement circonstancié ?

« Or, je me vois transporté tout-à-coup, non pas à quelques centaines de lieues, mais à quelques centaines d'années ; huit cents ans, Messieurs, me séparent de vous. Je suis dans l'église de Saint-Eutrope; j'y vois tour à tour un pape, des cardinaux, des évêques, des religieux, des princes, des comtes, des ducs, de hauts barons, de nobles hommes, une immense population; cette auguste assemblée me place à son centre; elle parle et j'écoute : — « Dans l'église de Saint-Eutrope de Saintes où je suis, où vous êtes, me dit-elle, on vient de placer un tombeau derrière l'autel, *post altare*, dans le rocher creusé dans le vif, *in rupe excisâ* : il contient les restes précieux de saint Eutrope, martyr et premier évêque de Saintes. Ce tombeau, comme je l'ai trouvé en fouillant dans cette église, reconstruite sur l'emplacement de celle bâtie par saint Pallais, au VIe siècle, ce tombeau est encore boulonné, plombé, scellé aux quatre angles. Son identité pour moi et son authenticité sont péremptoires, certaines, irréfragables, évidentes. Je l'ai vu, continue l'auguste assemblée, de mes propres yeux, dans l'état où l'avait mis saint Pallais. — »

« A ce récit, Ramnulfe de Foucaud se lève et me dit : « Moi, évêque de Saintes, de mes propres

mains j'ai levé de sa tombe cette capse du saint martyr, et en toute certitude je l'ai offerte à la vénération des peuples. »

« Je reviens vers vous, Messieurs, et avec vous j'entre, l'esprit plein de tout ce que j'ai recueilli, j'entre dans la même église, debout encore après huit cents ans et reconnue si *célèbre par la présence du corps de saint Eutrope !*..... Je fouille au lieu désigné, derrière l'autel, *post altare*, appelé le grand autel de Saint-Eutrope. J'arrive à l'excavation creusée dans le rocher, *in rupe excisâ*. Que vois-je? Messieurs, que voyez-vous? Un tombeau, au fond de l'excavation, *plombé*, *scellé avec des boulons de fer aux quatre angles!*... Votre raison applaudit; un sentiment de respect religieux pénètre vos cœurs; vos voix vont éclater pour conclure... C'est à l'évêque seul à prononcer! Mais comparez, examinez, puis attendez!..

« Quel signe nouveau attache votre examen, captive vos regards, produit en vous un nouvel élan d'adhésion? A la surface occidentale du monolythe tumulaire j'aperçois des briques dont la largeur me cache une *inscription*, et une *inscription* soigneusement prémunie par ces briques, recouvertes d'un ciment conservateur!..

« J'enlève cet abri disposé avec autant d'intelligence que de précaution, et je lis toute une histoire, et une histoire de seize à dix-huit siècles!

car vous lisez avec moi le nom d'un grand homm e, d'un saint, d'un martyr, d'*Eutropius !..*

« Quelle valeur peut avoir l'argument tiré de cette inscription ! Elle me fait conclure que le tombeau d'*Eutropius* est le tombeau raisonnablement présumé du *saint* appelé Eutrope, premier évêque de Saintes et martyr. »

Un troisième argument était nécessaire et ajoutait à la force des deux premiers ; il était tiré des soins pris pour la sépulture d'*Eutropius*. Nous continuâmes en ces termes :

— « Plusieurs autres sépultures se trouvaient-elles dans l'église basse de Saint-Eutrope ?

« Ces sépultures avaient-elles dans leurs formes et dans leur position quelque analogie avec le monolythe tumulaire d'*Eutropius ?*

« Etaient-elles fermées avec le même soin, environnées des mêmes précautions ? Voici les questions que m'inspire la cause.

« Or, je réponds que d'autres sépultures, et en assez grand nombre, ont été trouvées dans l'église basse de Saint-Eutrope; mais, quant à la forme et quant à la position, il est certain qu'elles n'avaient aucune analogie avec le *sacer tumulus*, avec le *saint tombeau.*

« Cependant, d'après quelques données traditionnelles, elles renfermaient des abbés, des religieux, des magistrats; et néanmoins qu'a-t-on trouvé ? qu'a-t-on vu ? Purement et simplement,

un emplacement de quelques pouces de profondeur, disposé çà et là sur le rocher où les corps ont été déposés presque pêle-mêle et sans aucune précaution.

« A l'exception d'un ou deux de ces corps, tous les ossements desséchés, brisés, mêlés, étaient privés de tout signe indicatif de noms et de qualités ; par conséquent, dans toutes ces sépultures rien de remarquable, rien de consacré par un culte de vénération.

« Mais ici quelle différence !.. Les ossements cachés sous la pierre portant le nom d'*Eutropius*, se trouvent dans un lieu choisi, préparé, isolé dans le *rocher vif*, creusé à une grande profondeur !.. De plus, ils sont placés sous un autel, déposés dans une capse en plomb, laquelle capse est elle-même renfermée dans un sarcophage en pierre ; cette capse, ainsi déposée, est environnée de charbon dans tous les sens, recouverte de deux planches également en plomb, en outre, close par un monolythe à face de diamants, scellé aux quatre angles par des boulons de fer qu'un plomb fondu unit hermétiquement au sarcophage !..

« Or, Messieurs, que signifient tous ces soins se rattachant exclusivement à un tombeau qui porte le nom d'*Eutropius*, dans une église appelée depuis treize siècles l'église de Saint-Eutrope ?.. N'est-il pas de la dernière évidence que c'est là le tombeau du VIe et du XIe siècle !..

« Par conséquent, le tombeau raisonnablement présumé du *saint* appelé Eutrope, premier évêque de Saintes et martyr. »

Un quatrième argument fut tiré de l'état des ossements, de l'absence de ceux qui, d'après les procès-verbaux de 1530—1562—1652, ne devaient pas s'y trouver, et de la présence de ceux qui devaient s'y trouver. Voici ce quatrième motif d'évidence et de crédibilité.

« Deux faits, Messieurs, sont ici à constater :

1[er] FAIT. — Le 19 mai 1843, un tombeau est découvert dans l'église basse de Saint-Eutrope. Le bruit de cette découverte se répand. Les magistrats sont convoqués. Une assemblée nombreuse et choisie d'ecclésiastiques et de laïques est présente. Le tombeau est encore *scellé* au fond de sa crypte. L'œil humain n'a point encore pénétré jusqu'au mystérieux intérieur du sarcophage.

« Cependant si, malgré l'obscurité profonde qui enveloppe de ses ombres ce tombeau *scellé*, un témoin, guidé par une invincible conviction, s'avance et dit à l'assemblée :

« Messieurs, voici un tombeau soigneusement fermé. Personne ne sait au juste ce qu'il contient. Le nom inscrit à sa surface fait grandement soupçonner qu'il contient les reliques de saint Eutrope; or, si ce tombeau contient les reliques de saint Eutrope, je déclare :

« 1° Qu'on n'y trouvera pas le *chef* portant les

deux fractures de la hache, puisque ce *chef* de Saint-Eutrope, est depuis des siècles dans l'église haute, environné de tous les caractères de la plus parfaite authenticité. Je déclare : 2° que ce tombeau, s'il est celui de saint Eutrope, ne contiendra pas *un os d'un bras* du martyr et quelques autres fragments extraits à une époque reculée. —

« 2ᵉ FAIT. — Cette allégation du témoin, *avant* l'ouverture du sarcophage, aurait-elle pour appui les bruits populaires ? D'où viendraient ces bruits populaires ?

« Je réponds qu'ici les bruits populaires n'entrent pour rien comme motifs de crédibilité, et que, si quelque église de France peut produire des titres pour autoriser l'allégation susdite, c'est l'église de Saintes.

« Or, il existe une pièce manuscrite, faisant autrefois partie des archives du monastère de Saint-Eutrope et extraite, depuis peu, de la bibliothèque royale. Cette pièce est un inventaire du trésor de la sacristie de l'église de Saint-Eutrope, dressé vers l'an 1530 ou 35. Cet inventaire indique, comme étant alors dans des reliquaires particuliers et par conséquent hors du tombeau trouvé le 19 *mai* :

« 1° — Une coste de saint Eutrope, avecque la macheoire du dict saint, enchassée en argent;

2° — Le bras du même saint enchassé en argent.

— « Autre pièce, mais appartenant aux archives

de l'église de Saint-Eutrope, et conservée, malgré la révolution de 1793. Cette pièce est un procès-verbal, sur parchemin, sous l'année 1562, n° 6. Ce procès-verbal atteste que « le chef et le bras de saint Eutrope estaient au prieuré de Saint-Eutrope lez Xainctes, le 22e jour de novembre 1562.

« Or, d'après ces données précises, exactes, historiques, n'est-il pas évident que, si le tombeau d'*Eutropius*, une fois ouvert, n'offre pas à l'examen des témoins : 1° le *chef* portant les deux fractures de la hache; — 2° le bras; — 3° la côte; — 4° le maxillaire inférieur, il faudra reconnaître : 1° l'allégation du témoin; 2° le texte des pièces citées, comme étant d'une rigoureuse et parfaite exactitude, et conclure que le tombeau d'*Eutropius*, découvert le 19 mai, ne peut pas ne pas être raisonnablement présumé contenir le corps du saint appelé Eutrope, 1er évêque de Saintes et martyr.

« Or, Messieurs, l'ouverture du tombeau d'*Eutropius*, trouvé le 19 mai, s'opère; deux docteurs médecins, MM. Bouyer et Briault sont présents; ils examinent avec la plus sévère attention et, pour résultat de leur examen, ils déclarent : 1° Que le *chef*, portant fractures de la hache, n'y est pas; — 2° Qu'un bras, l'*humérus*, manque; — 3° Qu'une côte ne s'y trouve pas, la 24e; — 4° Que le maxillaire inférieur en est également absent.

« Cet examen des docteurs médecins MM. Bouyer et Briault vient d'être renouvelé en présence de l'évêque de la Rochelle et des membres du conseil, et ces quatre articles si expressifs ont été confirmés dans leur identique exactitude.

« Or, de ces nouveaux faits, quelle induction naturelle et logique, ressortant de l'évidence, doit tirer une raison attentive, sinon celle-ci : que le corps d'*Eutropius*, ainsi caractérisé par l'absence de ses différentes parties intégrantes, trouvé dans le tombeau du VI[e] et du XI[e] siècles et ouvert le 19 *mai*, ne peut pas ne pas être raisonnablement présumé contenir le corps du saint appelé Eutrope, 1[er] évêque de Saintes et martyr. »

Désireux d'apporter à la commission tout ce que son zèle attendait de nos faibles efforts, nous ajoutâmes ce dernier et 5[e] argument, tiré du récit de la translation, au XI[e] siècle, et des autres écrits relatifs à la cause.

« Le soleil, en s'éloignant de nous, Messieurs, abrège les heures du jour et prolonge les heures de la nuit. Le temps est, en quelque sorte, comme le soleil : à mesure qu'il s'éloigne, les faits du passé deviennent pour nous moins féconds en évidence, moins saisissables dans leur cause, dans leurs circonstances, dans leurs effets relatifs. Or, si une nouvelle marche du soleil bientôt prolonge les heures du jour et abrège les heures de la nuit, je dis que l'histoire, jusqu'à certain point,

en se rapprochant de nous, répand aussi dans le monde intellectuel une surabondance de lumières sur les faits du passé, comme on voit, dans l'ordre physique, le soleil, au printemps, promettre et donner, par une ascension progressive, une surabondance de clarté plus vive et plus prolongée.

« Quel est, en effet, le propre de l'histoire? L'histoire rapporte les faits du passé et elle les met, pour ainsi dire, en regard avec les faits du présent; elle sanctionne les premiers par sa véracité; elle examine les derniers par ses comparaisons. Dès que les faits du présent sont à ses yeux en parfaite harmonie d'objet, de circonstances, d'attributs, alors l'histoire se lève et, du haut de son tribunal, elle déclare avec impartialité que les faits du présent sont corrélativement dans un tel jour d'évidence, que le passé et le présent s'expliquent l'un par l'autre. Un simple rapprochement suffit; le niveau de la confrontation, voilà la règle sûre qu'elle indique en pareil cas, pour parvenir à faire tirer, et des faits du passé et des faits du présent, une induction concluante et rigoureusement logique.

« Or, Messieurs, dans l'intérêt de la cause si grave qui vous occupe, une simple confrontation va donner à votre œil intellectuel un aperçu précis, et tellement précis, que votre raison sera satisfaite, complètement satisfaite sur la nature,

l'espèce et la forme de l'objet de votre perception.

« Deux textes, formulés à huit cents ans d'intervalle, sont ici le niveau indicateur :

« 1re ÉPOQUE : année 1096. — 1er TEXTE : celui rappelant ce qui précéda, accompagna et suivit l'ouverture et la translation du tombeau de saint Eutrope, par l'évêque de Saintes, Ramnulfe de Foucaud : —... Des témoins en petit nombre étant réunis dans l'Église, dont toutes les portes avaient été solidement fermées, l'évêque présent, pendant que le clergé et les religieux psalmodiaient, que les travailleurs opéraient des fouilles, et que d'autres transportaient les terres, *apparut le saint tombeau, dans le rocher vif, fermé aux quatre angles par quatre boulons de fer avec la pierre qui le recouvrait et scellé par du plomb qu'on y avait autrefois coulé*[1].

« — Le *saint tombeau* est ouvert : nous y avons vu, dit le témoin oculaire du XIe siècle, une capse en plomb qui contenait renfermés les restes sacrés du martyr.... [2]. »

« Déjà, Messieurs, la crypte nouvelle est disposée pour recevoir solennellement le saint dépôt;

[1] «.... Cùm non multa turba esset in ecclesià firmiter undique obseratâ, præsente episcopo cum cleri monasticique ordinis psallentis ministris fodientibus, aliisque humum egerentibus, apparuit sacer tumulus in rupe excisâ, positis quatuor clavis ferreis in quatuor angulis, plumbo liquente olim cum lapide superposito sigillatus.... »

[2] Le *sacer tumulus* est ouvert. «Quo fracto... cistam plumbeam

elle est plus spacieuse que l'ancienne, mieux éclairée; un autel en marbre la décore et derrière cet autel inférieur, dans le rocher vif, est fixée la sépulture du glorieux apôtre [1]... Voilà ce que le XI[e] siècle a vu; voilà ce qu'il a fait, voilà ce qu'il a dit.

« 2[e] ÉPOQUE : année 1843.— 2[e] TEXTE. Avant de produire ce second texte, il est très-important de faire observer, 1° que l'extrait du cartulaire de Saint-Cybar qui fournit le récit de la translation du tombeau de saint Eutrope, au XI[e] siècle, ne fut apporté à Saintes, par M. l'abbé Michon, prêtre arrivant de Paris, où il en avait pris copie à la bibliothèque royale, qu'*un mois après l'ouverture du tombeau d'Eutropius*; 2° que, jusqu'à l'arrivée de M. l'abbé Michon, ce récit du cartulaire de Saint-Cybar était absolument ignoré de tous ceux qui dressèrent et signèrent le procès verbal du 19 mai 1843.

« Or, voici le texte de l'extrait de ce procès-verbal : Les témoins sont réunis autour de l'em-

intrinsecùs positam vidimus quâ sacra martyris pignora continebantur recondita.... »

[1] « .... Crypta enim hæc nova.... spatiis ampla, claritate luciflua.... decorata altari, mensâ marmoreâ insertâ, lapidi superaddito.... Jam dignum videbatur ut sacri martyris corpus gloriosam sepulturam post altare inferius in saxo nativo excusam, perpetuâ habitatione sanctificaret.... »

(*Antiq. Bened. diœc. Xanct. D. Etiennot*, 116[e] *pag. ex mss. monast. S. Ep. Ecol.*)

placement occupé autrefois par le grand autel de Saint-Eutrope, dont on voit encore un reste du massif lui servant de base. *Post altare inferius in saxo nativo.* Que voient-ils? Écoutez :

« Le monolythe tumulaire paraissait au fond de l'excavation *recouvrant une auge en pierre et lié à ladite auge, dans leurs angles communs, par des boulons de fer, recouverts de plomb coulé....* L'enlèvement de la pierre a laissé voir... une planche en plomb qui n'était autre chose qu'un premier couvercle à bords rabattus posé sur un second couvercle de même métal... Les deux couvercles ayant été levés, on a reconnu qu'ils renfermaient *une capse, également en plomb, dans le fond de laquelle se trouvaient des ossements desséchés......* » — *ossements desséchés* transmis au XIXe siècle par le XIe, sous le titre de : *Sacra martyris pignora recondita, restes sacrés du martyr.*

« La confrontation de ces deux textes, l'évidence de ces deux faits et la coïncidence de ces deux époques saisissent l'âme, qui dès lors suspend tout raisonnement; elle adhère. L'histoire a parlé. Elle conclut que le 19 mai 1843 a offert à l'examen le tombeau que le VIe siècle a légué au XIe, et que le XIe a transmis au XIXe; par conséquent, le tombeau raisonnablement présumé du saint appelé Eutrope, 1er évêque de Saintes et martyr... »

Après ces travaux préliminaires de la commission, M. l'abbé Gaboreau, président, résuma ce qui avait été dit, discuté, pesé avec maturité, zèle et circonspection. Dix jours avaient été, par la commission, employés à ses premiers travaux d'étude. Le 17 novembre fut indiqué pour l'époque de la réunion du conseil, présidé par M. l'évêque de la Rochelle. Dans cette nouvelle réunion, M. l'abbé Gaboreau lut son rapport, qu'assurément ici nos lecteurs nous sauront gré de citer, comme une pièce essentielle dans la procédure canonique que nous mentionnons.

M. le président de la commission s'exprima ainsi :

« Monseigneur et Messieurs,

« Selon la mission qui nous avait été confiée, nous nous sommes livrés, avec tous les soins dont nous pouvions être capables, à l'examen de l'importante question sur laquelle nous étions appelés à donner notre avis : la question de savoir si le tombeau trouvé à Saintes le 19 mai, dans la partie basse de l'église consacrée à la mémoire de saint Eutrope, avec cette inscription latine : *Eutropius*, est le tombeau de ce saint.

« Nous avons tour à tour examiné, discuté, pesé les objections et les preuves; et le résultat de ce travail a été pour nous tous, membres de votre commission, Monseigneur, la conviction

unanime qu'il n'était pas possible d'en douter.

« Je vais exposer nos motifs. Vous aurez, Messieurs, à donner votre avis; et vous, Monseigneur, vous jugerez, vous prononcerez.

« Mais avant tout, Messieurs, il est juste que je dise ici que les nombreux documents fournis, dans le sein de la commission, par MM. Briand, Moufflet et Lacnrie, nous ont singulièrement facilité notre travail. Ces Messieurs étaient sur les lieux. M. l'abbé Lacurie dirigeait les travaux de restauration, et il faut lui rendre cet hommage que c'était lui qui les avait principalement provoqués. M. Moufflet, dont le concours, dans toutes nos séances, nous a été si agréable à la fois et si utile, l'avait puissamment secondé; et M. l'abbé Briand, depuis de longues années, ramassait, avec une infatigable persévérance, dans un but qui nous a si bien servi, ces chartes, négligées, oubliées, délaissées, et toutes les pièces tirées pour la plupart des archives mêmes de Saint-Eutrope, et que nous n'eussions pu trouver nulle part.

« Ce rapport, Messieurs, ne sera, en bien des points, que la mise en œuvre de ces précieux matériaux. J'entre dans l'exposé de nos preuves. En entrant dans l'exposition de ces preuves, je commence par faire, pour un moment, abstraction de ce nom d'*Eutrope*, inscrit sur la pierre de ce tombeau, et je dis qu'à ne considérer que

les seules circonstances qui se sont révélées à son ouverture, il est clair, jusqu'à l'évidence, que les restes, si soigneusement gardés, qu'il était destiné à conserver, sont ceux d'un personnage qu'une antiquité très-reculée a vénéré comme l'Église vénère les saints. Je vous demande votre attention.

« Remarquez d'abord que ce tombeau n'est pas celui où fut déposé, pour la première fois et au moment même de la mort, le corps de celui auquel les ossements ont appartenu : un corps, cela est clair, ne peut pas être mis dans un tombeau hors de proportion avec sa grandeur naturelle; et cette boîte de plomb [1], déposée sur cette table, n'a pas, vous le voyez, la grandeur d'un corps ordinaire. Nous avons donc ici les ossements d'un personnage à qui, d'abord, on avait donné une autre sépulture, et que, depuis, on a, par honneur, transporté et déposé dans le tombeau ouvert le 19 mai. Mais remarquez que, dans le charbon dont était enveloppée cette boîte de plomb, se sont trouvées, en certain nombre, des petites pièces de monnaies, au coin de Charles II, petit-fils de Charlemagne, monnaies en circulation depuis le règne de ce prince jusqu'au XIIe siècle : indice qui annonce que ce fut dans

[1] Cette capse a, à peu près, trois pieds de long et un pied et quelques pouces de large.

l'intervalle écoulé entre le IXe et le XIIe siècle, que fut fait, dans ce tombeau du 19 mai, le dépôt des ossements que renferme la boîte de plomb.

« Ainsi nous avons les ossements d'un personnage mort avant le XIIIe siècle au moins, car ses ossements étaient là au commencement du XIIe, pour le plus tard. Mais ce n'est pas tout : remarquez que, dans ce tombeau où vous avez trouvé la boîte qui renferme les ossements, vous avez aussi trouvé le couvercle, visiblement plus ancien, d'une autre boîte en plomb; indice certain d'un dépôt antérieur dans une boîte précédente, qu'avait usée, malgré la solidité de sa matière, un temps antérieurement écoulé. Quelle fut la durée de ce temps? Rien ne la précise. Mais, d'abord, c'est un temps antérieur au XIIe siècle de notre ère; car c'est, avons-nous dit, pour le plus tard, au commencement du XIIe siècle que fut fait le dépôt de la boîte dans le tombeau du 19 mai. Puis, il faut reconnaître, et cela est de toute évidence, que ce temps a été long. Faites-y bien attention : ce couvercle, aujourd'hui séparé de sa boîte, qui ne nous a pas été conservée, n'est pas un ouvrage qui ait été primitivement coulé dans l'état où il est. C'est une pièce antérieurement usée et percée en plusieurs endroits, et que l'art, depuis, a pour ainsi dire *rapiécée* par une de ces opéra-

tions qu'un homme, instruit en cette partie et membre de la fabrique de cette église de Saint-Eutrope [1], nous a clairement expliquée, et qui suppose qu'un plomb fondu et liquide a été répandu sur un plomb solide et usé. Et, en effet, ce couvercle laisse voir à l'œil le moins exercé le plomb coulé dans ses trous, d'où il se détache aujourd'hui, en pièces séparées, sous la forme sensiblement reconnaissable de plomb fondu surajouté, et laisse visiblement apercevoir ces trous.

« Hé bien ! Messieurs, supposez, si vous le voulez, cet ancien couvercle, avec sa boîte qui nous manque, placé, quand c'était lui qui renfermait les ossements, dans des circonstances de conser-servation moins favorables que ne l'a été, depuis le XIIe siècle, la boîte par laquelle on l'a remplacé; supposez que ceux qui le déposèrent avec sa boîte, dans son tombeau propre, n'eurent pas, comme ceux qui le remplacèrent par la boîte actuelle, la prévoyante pensée de l'entourer de ce charbon conservateur dont vous avez trouvé le nouveau tombeau rempli; et qu'ainsi, soumise à l'action plus directe des agents destructeurs, la boîte ancienne se soit détériorée plus vite que la boîte nouvelle : toujours est-il que vous reconnaîtrez avec nous qu'il a fallu un temps très-

[1] Le sieur Néraud, père, maître couvreur.

long pour que cette boîte ait pu, de son état d'objet neuf et récemment coulé, passer à l'état d'objet percé et totalement détérioré; et si vous remarquez l'état de conservation où est encore la boîte du XIIe siècle, si vous faites attention que déjà il n'y a pas moins de sept cents ans que cette boîte fut coulée : assurément vous nous accorderez d'autres siècles pour que le couvercle d'une boîte primitive ait pu avoir besoin d'une opération telle que celle dont celui-ci porte aujourd'hui la trace si évidente.

« Et remarquez : quand cès antiques ossements furent déposés dans leur boîte première, la mort n'était pas récente; cette boîte n'était pas le premier tombeau. Ce n'était pas un corps qu'on y avait mis, mais des ossements dépouillés, et que déjà l'action du temps avait détachés et séparés les uns des autres. Ainsi ce sont là les restes d'un personnage qui remonte nécessairement aux premiers âges de l'ère chrétienne, et qui a vécu bien près du berceau même de l'Église dans cette antique cité.

« Or, ce personnage a reçu de grands honneurs; il en a reçu de trois générations au moins : nous en voyons une qui lui donne la sépulture; une autre qui en recueille les restes et les dépose dans une première boîte de plomb dont le couvercle nous reste; et enfin une troisième, soigneuse d'en perpétuer la mémoire, et qui place de nouveau

ces restes vénérés dans une seconde boîte de plomb, destinée à remplacer la première.

« Mais ces trois générations ne sont pas trois générations immédiatement successives : ce sont trois générations échelonnées à de grandes distances, dans une étendue de plusieurs siècles, depuis une époque qui nous rapproche de l'origine des temps chrétiens, jusqu'à la période placée entre le IXe et le XIIe siècle de notre ère.

« Or, il n'est pas possible que trois générations ainsi placées se réunissent dans la pensée d'honorer les restes d'un même personnage, sans que les générations intermédiaires s'en soient les unes aux autres transmis la mémoire, et lui aient elles-mêmes, dans leur pensée, rendu de grands honneurs.

« Vous le voyez, Messieurs, nous avançons : nous venons de reconnaître tout à la fois et l'antiquité des restes renfermés dans le tombeau du 19 mai, et la vénération dont fut l'objet, pendant une longue suite de siècles, celui auquel ils ont appartenu. Ce n'est pas tout : de l'intérieur de ce tombeau où nous venons de descendre et où des siècles se sont offerts à nos regards, remontons vers la surface du sol où vous l'avez trouvé placé. Là, au-dessus du monolythe, ouvrage de la période placée entre les XIe et XIIe siècles, vous voyez comme un abri donné à ce tombeau. Cet abri, ouvrage de conservation ou de pré-

voyante sollicitude, c'est une petite voûte qui s'élève au-dessus de la pierre, la couvre, mais ne la touche pas. C'est un ouvrage en blocage. Cinq rangs de moëllons superposés le composent et lui donnent une épaisseur qui va presque de la pierre tumulaire à la surface du sol. Or, dans ce travail complémentaire, nous avons un indice nouveau : ce sont de nouvelles pièces de monnaies [1], mais plus nombreuses, plus variées, et qui semblent ici faire venir à ce tombeau, non plus la seule province où il est honoré, mais toute la France, la Sicile, le Portugal, l'Angleterre et comme l'Europe entière. Ces pièces sont de toutes sortes, depuis Louis VI jusqu'à François

[1] Monnaies trouvées dans la crypte de l'église de St.-Eutrope, le 19 Mai 1843.

ROYALES TROUVÉES DANS LE CHARBON :

Oboles. — Carlus Rex — metalo — argent — IX[e] siècle.

ROYALES TROUVÉES DANS LA MAÇONNERIE :

Deniers tournois,		—	Saint-Louis;	—	billon.
Id.	*id.*	—	Philippe-le-Hardi;	—	*id.*
Oboles,		—	*id.*	—	*id.*
Denier,	Burgensis novus,		*id.*	—	*id.*
Oboles,	*id.*	—	*id.*	—	*id.*
Denier,		—	Philippe-le-Long;	—	*id.*
Doubles	à la couronne,		Charles-le-Bel;	—	*id.*
Deniers,		—	*id.*	—	*id.*
Id.	moneta nova,		*id.*	—	*id.*
Obole,		—	*id.*	—	*id.*

Id. Parisus civis Francorum en deux lignes dans le champ. — Charles-le-Bel.

Ier; des baronales de toutes les provinces; des épiscopales et des municipales : comme si tous les rangs, tous les ordres, rois, princes, évêques et cités, se fussent réunis pour venir déposer sur ce tombeau l'hommage de leur vénération religieuse et de leurs profonds respects.

« Mais ce qu'il nous importe de remarquer ici, ce sont les plus récentes de ces pièces; elles sont

Doubles parisis à la couronne,	— Philippe de Valois;			billon.
Id.	Francorum en deux lignes dans le champ;			*id.*
Id.	Regalis	— *id.*	—	*id.*
Id.	Fleur de lys	— *id.*	—	*id.*
Id.	à la queue	— *id.*	—	*id.*
Oboles à la couronne		— *id.*	—	*id.*
Grand blanc,	—	Charles VI;	—	argent.
Doubles tournois,	—	*id.*	—	billon.
Deniers tournois,	—	Charles VII;	—	*id.*
Id.	—	Louis XI;	—	*id.*
Denier,	—	François Ier;	—	*id.*

BARONALES :

Denier,	—	St. Martin de Tours;		—	*id.*
Id.	—	Édouard Ier ou II, London civitas;			*id.*
Id.	—	Angoulême	— Ugo comes;		*id.*
Oboles,	—	Épiscopus Cadurcensis;		—	*id.*
Denier,	—	Provence	— René;	—	*id.*
Id.	—	Anjou	— Fulco;	—	*id.*
Obole,	—	*id.*	— —	—	*id.*
Denier,	—	Angoulême	— Ludovicus;		*id.*
Oboles,	—	Bordeaux	— Édouard dux;		*id.*
Denier,	—	Champagne	— Tebaldus;		*id.*
Oboles,	—	Portugal	— —	—	*id.*
Denier,	—	Bretagne	— 8 types différents;		*id.*

54 autres pièces non encore lues, très-endommagées.

du règne de François Ier; et comme toutes ont été déposées, ensemble et au même moment, dans la cavité où on les a trouvées réunies, et que cette cavité elle-même a été ménagée quand on a établi sur le tombeau cette voûte supérieure, nous arrivons à cette conséquence que ce dernier travail est un hommage rendu par le XVIe siècle à ce tombeau.

« Maintenant, si nous réunissons ces dernières données à celles que nous avons vues se déduire naturellement des faits offerts par l'intérieur du tombeau, nous aurons la certitude acquise que les restes que ce tombeau renferme sont ceux d'un homme qui, depuis les temps voisins de l'établissement du Christianisme dans ces contrées, a été sans interruption, jusqu'au règne si récent de François Ier, l'objet du respect des générations chrétiennes venues après lui dans tout cet espace. Or, je dis que cet homme, déjà si vénérable par le seul fait de ces honneurs, a reçu de cette suite de générations chrétiennes cette sorte particulière d'honneurs que les chrétiens ne rendent qu'aux saints reconnus et vénérés comme tels par l'Église.

« Et d'abord, quel serait le prince, le roi, le monarque, que cent générations chrétiennes, venues les unes après les autres, auraient jamais honoré d'une attention si continue et transmise avec tant de soin à la postérité? Cela, Messieurs,

n'est pas donné aux rois. C'est là l'honneur propre aux amis de Dieu, de qui il a été dit : — Vos amis, ô Dieu, sont honorés outre mesure : *Nimis honorificati sunt amici tui, Deus!*

« Et, pour que vous ne doutiez pas que le tombeau que vous avez découvert soit le tombeau d'un saint reconnu et vénéré par l'Église, remarquez que vous ne l'avez pas seulement trouvé dans un temple antique, mais à la place même où, il y a cinquante ans à peine, se trouvait placé un autel. Tout ce qu'il y a, dans cette cité, de vieillards septuagénaires le savent et peuvent en rendre témoignage, ou plutot tous le disent : — Là, et en ce lieu même où vous avez trouvé ce tombeau, il y avait, avant la première de nos tourmentes révolutionnaires, un autel, et cet autel était, dans cette partie basse, l'autel principal, l'autel paroissial de cette église.

« Or, Messieurs, il est dans l'Église une règle sacrée, une règle qui ne souffre point d'exception : on ne laisse placés sous les autels que les corps mêmes des saints, et qui plus est, en général, que les corps mêmes des martyrs. La règle est bien connue; il serait tout-à-fait inutile et superflu de l'établir.

« Vous voyez donc, Messieurs, avec combien de raison nous avons dit, en commençant ce rapport, qu'à ne considérer que les circonstances révélées à l'ouverture de ce tombeau, il est clair

jusqu'à l'évidence que les restes précieux qu'il renferme sont ceux d'un personnage qu'une antiquité très-reculée a vénéré comme l'Église vénère les saints. Ainsi, Messieurs, vous avez trouvé les restes d'un saint. Quel est-il?

« Vous l'avez remarqué : quand nous sommes entré dans tout cet enchaînement d'inductions successives, qui nous ont amené à reconnaître que ce tombeau renferme les reliques d'un saint, nous avons fait abstraction, pour un moment et à dessein, de l'inscription gravée sur ce tombeau. Mais cette inscription, Messieurs, c'est celle d'Eutrope : *Eutropius*! mot gravé sur la pierre, et qui nomme lui-même le saint dont le tombeau renferme les restes vénérés. Il n'y a donc pas à s'y méprendre : le saint dont vous avez trouvé les reliques précieuses, c'est Eutrope, Eutrope martyr, l'apôtre de vos pères et le premier des évêques de la ville de Saintes.

« Ce mot seul : *Eutropius*, me dispenserait, Messieurs, de chercher à le prouver par aucune autre observation ; mais, dans une matière de cette importance, il n'en faut négliger aucune : toutes les circonstances du fait sont précieuses, et c'est de leur réunion que résulte la plus grande évidence de la démonstration, comme c'est de la lumière physique que résulte, pour celle-ci, son éclat le plus vif.

« Hé bien ! non-seulement cette église, et en

particulier cette crypte antique où vous avez trouvé ce tombeau, est l'église consacrée de tout temps à la mémoire de saint Eutrope, l'apôtre de la contrée, mais encore cet autel, que nous avons dit avoir existé en ce lieu et sur ce tombeau même, était l'autel même de saint Eutrope. Cette circonstance n'était pas pour nous l'objet d'un doute. Mais, à raison de son importance, votre commission, Monseigneur, a voulu, d'un consentement unanime, qu'elle fût constatée par les voies juridiques. A cet effet, M. l'abbé Duparc, promoteur dans la cause, M. l'abbé Lacurie, membre de la commission et moi, nous nous sommes transportés, le dix novembre dernier, sur les lieux mêmes; et là, sont comparues Marie Epinaud, âgée de soixante-dix ans; Marie Fragnaud, âgée de soixante-dix-sept ans, et Thérèse de Lucet, âgée de quatre-vingt-trois ans, lesquelles, sous la foi du serment, dont au préalable nous leur avons fait la demande, ont toutes trois déclaré savoir de science certaine que, sur le lieu même de l'ouverture du tombeau qu'elles avaient devant elles, se trouvait autrefois l'autel de Saint-Eutrope, alors surmonté d'un tableau représentant l'image du saint avec celle de sainte Eustelle. Toutes trois ont déclaré qu'elles avaient fait leur première communion à cet autel, lequel était celui de la paroisse, desservie, dans ces derniers temps, par un prètre séculier, et dont

les offices avaient lieu dans cette même église basse. La demoiselle Marie Fragnaud, nous rappelant alors ses habitudes d'enfance et se plaçant devant nous au lieu où autrefois elle avait coutume de se mettre quand elle entendait la messe, près du troisième pilier, à gauche du tombeau : — J'étais ici, nous dit-elle, et j'avais le prêtre devant moi. — La place de celui-ci était immédiatement au-dessus du tombeau.

« De pareilles circonstances, Messieurs, parlent d'elles-mêmes : un tombeau de saint trouvé avec son nom gravé sur la pierre tumulaire, dans l'église dédiée au saint que ce nom rappelle et sous l'autel consacré au saint de cette église, ce tombeau ne peut pas être autre que celui du saint que rappelle cette église, qu'indique cet autel.

« Messieurs, vous le voyez; avec les seules circonstances du tombeau et du lieu, nous arrivons à reconnaître avec certitude, par une suite d'inductions claires, sensibles, évidentes, que le tombeau du 19 mai est le tombeau de saint Eutrope.

« Mais nous avons des documents écrits, et ces documents nous conduisent, avec une égale certitude, à la démonstration du même fait.

« Nous avons, Messieurs, un précieux manuscrit, originairement venu du monastère de saint Cybar d'Angoulème et aujourd'hui déposé à la bibliothèque royale, où il se trouve dans le 116e

paquet d'une collection manuscrite sous le titre d'antiquités bénédictines : *antiquitates benedictinæ*. C'est la relation, par un religieux de Saint-Eutrope, témoin oculaire du fait, de la translation faite, dans l'année 1096, du corps de saint Eutrope, dans un nouvel emplacement. La copie de cette pièce importante a été fournie par un ecclésiastique du diocèse d'Angoulême, qui, se trouvant alors à Paris et étant allé à la bibliothèque royale pour y chercher des renseignements relatifs à son diocèse, y trouva par hasard le manuscrit dont il s'agit, et, pensant qu'il pouvait nous être très-utile, en prit une copie et l'envoya, un mois après la découverte du 19 mai, à M. l'abbé Lacurie.

« Pour comprendre, Messieurs, ce que je vais vous en dire, il faut savoir que saint Grégoire de Tours, évêque de cette ville et contemporain de saint Pallais, rapporte, dans son livre *de la gloire des Martyrs*, que saint Pallais, ayant fait construire une église en l'honneur de saint Eutrope, y transféra le corps de ce saint, qui, jusques-là, était resté dans le tombeau où l'avaient mis les premiers Chrétiens. Or, la crypte de l'église bâtie par saint Pallais, se trouvant beaucoup trop étroite pour contenir l'affluence des peuples qu'attirait continuellement le tombeau d'Eutrope, ou plutot, la crypte bâtie par saint Pallais, ayant, selon toute apparence, été détruite au milieu des

ravages des Normands, et une crypte beaucoup plus étroite, obscure et grossièrement travaillée, ayant été établie à la place, les religieux de Cluni, possesseurs, au XIe siècle, de l'église de Saint-Eutrope et du monastère qui en dépendait, démolirent cette dernière crypte et, à la place, construisirent sur le plan et les fondements de l'ancienne, cette crypte ou église basse que vous voyez maintenant, ouvrage visiblement enté sur un autre et où vous avez trouvé le tombeau du 19 mai.

« Cette reconstruction de la crypte, véritable restauration de celle de saint Pallais, dont les débris en fournirent les principaux matériaux, donna lieu à une nouvelle translation du corps, et c'est le récit de cette translation dont il avait été le témoin oculaire, que nous a conservé le religieux, auteur du manuscrit dont je vais vous parler.

« Or, Messieurs, dans ce manuscrit il y a deux choses très-remarquables : c'est, d'une part, la description du tombeau tel que l'avait établi saint Pallais et que le trouvèrent les religieux du XIe siècle; et, de l'autre, l'indication de la nouvelle place où le corps fut déposé. Écoutez, Messieurs, la description du tombeau établi par saint Pallais. Je traduis et je suis le manuscrit :

— « L'évêque étant présent, avec les membres du clergé et les religieux, dont les uns chantaient

les hymnes et les autres retiraient la terre, alors apparut le saint tombeau, déposé dans le roc vif que l'on avait taillé pour le recevoir, ayant à ses quatre angles des branches de fer : *positis quatuor clavis ferreis in quatuor angulis*, et scellé au moyen du plomb fondu avec la pierre qui le couvrait : *plumbo liquente olim cum lapide superposito sigillatus*. Ici, dans le manuscrit, quelques mots sont omis, qui semblent indiquer que, pour lever la pierre, il fallut recourir à un moyen extraordinaire dont on n'avait pas prévu la nécessité; et il continue : — « Cela fait (car on ne pouvait pas la lever différemment), nous vîmes placée au-dedans du tombeau une boîte de plomb où étaient renfermés les restés sacrés du martyr : *Quo facto (non alio enim modo poterat reserari), cystam plumbeam intrinsecùs positam vidimus quâ sacra martyris pignora continebantur recondita*. —»

« Vous le voyez : ce n'est pas, il est vrai, la description du nouveau tombeau où ensuite on déposa le corps, mais c'est la description du tombeau où on vint le prendre et qui était l'ouvrage de saint Pallais. Or, il est impossible de trouver un tombeau plus semblable à celui-là que le tombeau trouvé le 19 mai, et il est évident que, si l'un n'est pas l'autre, l'un du moins a été fait à l'imitation de l'autre. C'est dans une cavité taillée dans le roc vif que vous avez trouvé le tombeau du 19 mai; vous avez

vu à ses quatre angles ces quatre branches ou boulons de fer; vous les avez trouvées scellées avec du plomb fondu, liant ensemble le tombeau et la pierre qui le recouvrait, et dans ce tombeau vous avez vu la boîte en plomb où étaient renfermés les restes du corps : la ressemblance est frappante.

« Mais nous avons, dans le manuscrit, une autre circonstance, c'est l'indication du nouvel emplacement où fut déposé le saint corps. Voici l'indication donnée : — « *Gloriosam sepulturam post altare inferius in saxo nativo excussam : derrière l'autel inférieur, dans le roc vif.* »

« Je vais, Messieurs, vous expliquer cet autel *inférieur*. Le manuscrit nous le fait connaître. C'était en l'an 1096. Le pape Urbain II venait de passer les Alpes; il visitait les églises d'Aquitaine, et, à la fête de Pâques, il se trouvait dans la ville de Saintes. L'occasion ne pouvait être plus favorable. Les travaux de la crypte et de la partie de l'église bâtie au-dessus d'elle étaient terminés; les religieux obtinrent du pontife qu'il voulût bien en consacrer les autels. Le pape consacra l'autel supérieur qui était dans l'église haute; il envoya l'évêque de Saintes, Ramnulfe de Foucaud, consacrer l'autel inférieur, placé dans l'église basse. Ces deux autels avaient été disposés l'un au-dessus de l'autre et sur la même verticale... *Ad regulam lineâ cœmentariâ suppositum.*

« C'est de cet autel inférieur qu'il est ici question; et c'est derrière cet autel : *post altare inferius*, que fut déposé, dans une ouverture taillée dans le rocher, *in saxo nativo*, par les religieux du XI[e] siècle, le corps de saint Eutrope. Il est impossible, Messieurs, de s'y méprendre. Les deux autels dont il s'agit étaient le principal autel, l'un de l'église haute et l'autre de l'église basse. La place naturelle de l'autel principal, dans l'une et l'autre église, était sur le diamètre du rond-point qui, dans ces deux églises, en terminait la nef; et, pour comprendre ceci, il faut remarquer qu'à cette époque, la nef de l'église supérieure était entièrement formée sur le plan de celle de l'église inférieure, et que ce n'est que depuis la destruction de l'abside par les Calvinistes, en 1568, que cette disposition a été changée. Or, en plaçant là cet autel, on avait derrière lui le rond-point de la nef; et ainsi c'est dans ce rond-point de la nef de l'église basse, au pied des piliers qui la terminent en demi-cercle, que fut transféré, au XI[e] siècle, par les religieux de Cluni, le corps de saint Eutrope. Hé bien! Messieurs, c'est dans ce rond-point, au pied de ces piliers, que vous avez trouvé le tombeau du 19 mai déposé, comme l'indique le manuscrit, dans une cavité carrée, taillée dans le roc vif, *in saxo nativo* : il est, Messieurs, impossible de ne pas le reconnaître. Ici, vous demanderez com-

ment il se fait que ce manuscrit place le tombeau de saint Eutrope derrière l'autel, *post altare*, tandis que, d'après la déclaration juridique des témoins interpellés par nous, l'autel consacré à saint Eutrope était, non pas en avant de l'emplacement du tombeau ouvert le 19 mai, mais directement au-dessus. Nous satisferons, Messieurs, à cette question. Auparavant, nous avons à vous dire des choses qui demandent votre attention.

« Vous avez vu que dans le tombeau du 19 mai s'étaient trouvées renfermées, dans le charbon qui entourait la boîte en plomb, un nombre de petites pièces de monnaies au coin de Charles II. Ces pièces demeurèrent en circulation depuis le milieu du IXe siècle jusqu'au commencement du XIIe. Nous en avons conclu que c'était dans cette période de temps entre ces deux termes : milieu du XIe et commencement du XIIe, qu'avait eu lieu le dépôt du corps dans l'emplacement où il a été trouvé. Mais nous pouvons préciser davantage.

« Vous avez bien remarqué que, dans cette voûte en blocage, étendue au-dessus de la pierre du tombeau, s'étaient aussi trouvées, mais en nombre plus considérable, d'autres pièces de monnaies de tous les règnes et presque de toutes les provinces de France, depuis Louis VI jusqu'à François Ier. Je ne vous ai pas dit, Messieurs, pourquoi ces monnaies et tout ce

qu'elles indiquaient. Mais vous avez compris que, depuis l'établissement du tombeau en ce lieu, des grands, des princes, d'éminents personnages de tous les ordres, avaient honoré ce tombeau, et que, pour perpétuer la mémoire de ces honneurs reçus, les religieux préposés à sa garde avaient, à chaque fois, déposé dans le trésor de leur église une pièce indicative du personnage; et que, plus tard, sous François Ier, quand il parut prudent de protéger ce tombeau par cette voûte en blocage, ils avaient pris toutes ces pièces et les avaient déposées dans cette voûte pour servir de signe à la postérité. C'en est un en effet, car, d'abord, c'est un signe que cet ouvrage surajouté; il ne date, comme déjà nous l'avons fait observer, que du règne de François Ier, et même des dernières années de ce règne, car il s'y trouve jusqu'à quatre pièces marquées au coin de ce prince; puis, c'en est un autre que ce tombeau était célèbre dans tout le monde chrétien, puisque la France entière, la Sicile, le Portugal, l'Angleterre, depuis trois cents ans, lui apportaient des hommages.

« Mais, Messieurs, parmi ces pièces, une, mais *une seulement*, s'est trouvée au coin du petit-fils de Charlemagne, Charles-le-Chauve. Qu'il s'en soit trouvé, ce n'est pas là ce qui doit nous étonner; car nous avons vu que les monnaies de l'intérieur du tombeau étaient toutes de cette

espèce : d'où nous devons conclure que ce tombeau ayant été mis là pendant que ces pièces étaient en circulation en France, il n'est pas étonnant que la série des hommages subséquents commence par quelques-unes d'entre elles. Mais voici ce qu'il faut préciser : c'est qu'il ne s'en est trouvé qu'*une*. Ces pièces, à partir du moment où le tombeau a été déposé à la place où vous l'avez trouvé, ont donc bientôt cessé d'être en circulation pour faire place à d'autres monnaies : d'où nous devons induire qu'à en juger par les pièces trouvées, le tombeau du 19 mai date de la fin de la période durant laquelle les monnaies de Charles-le-Chauve furent en circulation. Or, ces monnaies cessèrent d'avoir cours au commencement du XII[e] siècle : c'est donc un peu avant le XII[e] siècle ; d'après ces monnaies, que fut placé là le tombeau du 19 mai. Hé bien! Messieurs, c'est en l'an 1096, que le pape Urbain II vint dans les Gaules et se trouva à Saintes, et c'est quelques mois seulement après son passage, la veille des ides d'octobre de cette même année 1096, qu'eut lieu la translation du corps de saint Eutrope, racontée par le manuscrit dont je vous entretiens. Je vous le demande, Messieurs, pouvait-il être une concordance plus frappante? Le manuscrit du monastère de Saint-Cybar vient de nous fournir des preuves sensibles de l'identité du tombeau découvert le 19

mai avec celui du saint apôtre de la Saintonge et des contrées voisines ; des pièces plus récentes nous en fourniront de nouvelles; mais, avant d'aller plus loin, je vais fixer votre attention sur une circonstance qui vous fera connaître la disposition que donnèrent à ce tombeau les religieux du XI[e] siècle, et vous verrez pourquoi ils le placèrent, non sous l'autel, comme il était il y a cinquante ans, mais derrière l'autel : *post altare.*

« Vous avez reconnu, Messieurs, que la cavité creusée dans le roc, et où était le tombeau, présentait, à l'un des côtés du carré, celui qui regarde le transept de la crypte et qui, par conséquent, regardait l'autel quand celui-ci était en avant du tombeau, une échancrure très-sensible, moins large que le côté du carré où on l'avait ménagée, mais de la largeur exacte du nom d'*Eutropius*, gravé sur la pierre du tombeau : cette échancrure était légèrement taillée en biseau ; elle semblait inviter l'œil du spectateur à lire ce mot même d'*Eutropius*, gravé sur celle des facettes du monolythe qui allait en s'inclinant vers l'autel. C'était en effet, Messieurs, le motif pour lequel on l'avait ménagée. Comme la pierre du tombeau était taillée à tête de diamant et que le nom se trouvait gravé sur la petite facette en trapèze qui regardait l'autel en s'inclinant vers lui, il est clair que, sans cette échancrure, l'œil n'eût

pu reconnaître aisément ce mot que l'on voulait lui découvrir.

« Ainsi cette disposition vous apprend qu'il était entré dans la pensée des religieux du XI[e] siècle de laisser le tombeau à découvert, au moins dans cet endroit, et qu'ainsi ils n'avaient pas dû placer leur autel, comme il fut depuis, sur le tombeau même, mais en avant du tombeau : c'est-à-dire placer ce tombeau dans le rond-point de la crypte, derrière l'autel : *post altare*; et par là vous reconnaissez de nouveau combien le manuscrit s'accorde avec le tombeau du 19 mai, et le tombeau du 19 mai avec le manuscrit; vous verrez bientôt quand et pourquoi fut changé cet ordre de choses. Je passe aux écrits subséquents.

« L'argument qu'ils présentent ne sera pas, si vous le voulez, une démonstration rigoureuse; c'est néanmoins un rapprochement très-frappant.

« Vous vous rappelez, Messieurs, ces pièces de monnaies renfermées dans la voûte en blocage. Elles sont au nombre de près de cent cinquante, et parmi elles se lisent les noms suivants, que je vous prie de remarquer; nous les donnons d'après les indications de M. l'abbé Lacurie : Édouard, pour le duché de Guyenne; Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis; Philippe-le-Hardi; Édouard, pour le royaume d'Angleterre, la pièce est frappée à Londres; Charles VII; Lous XI;

François Ier. — Écoutez ce qui suit ; l'extrait de pièces fournies par M. l'abbé Briand :

« Vers le milieu du XIIIe siècle, Édouard, étant duc de Guyenne, fonde un anniversaire dans l'église de Saint-Eutrope, et constitue une somme de vingt-trois livres pour qu'un cierge, ce jour-là, soit brûlé devant le tombeau du saint martyr.

« En 1269, Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis, renouvelle en son nom la fondation d'Edouard ; voici les termes de l'acte :

« A cause de notre dévotion particulière pour l'Église du bienheureux Eutrope, glorieux martyr de la ville de Saintes, nous donnons et concédons à Dieu et à la bienheureuse vierge Marie et au martyr précité, dans l'église susdite, vingt livres monnaie courante de Poitou..., pour qu'un cierge du poids de deux livres, nous le voulons ainsi, soit allumé nuit et jour devant l'autel dudit martyr...» *Ob devotionem præcipuam quam habemus ad ecclesiam beati Eutropii martyris gloriosi civitatis Xanctonensis, damus et concedimus Deo et beatæ Mariæ virgini ac præfato martyri, in ecclesiâ prædictâ, viginti libras currentis monetæ pictaviensis... pro uno cereo, de pondere duarum librarum cerei, quem die noctuque continuè ardere volumus antè altare martyris memorati....* [1] »

[1] Voir plus bas, le chap. de ce 3e vol. *Des honneurs rendus à saint Eutrope.*

« En 1276 et en 1280, Philippe-le-Hardi confirme, par deux chartes successives, la fondation de son oncle Alphonse.

« En 1288, Edouard, alors roi d'Angleterre, écrit à l'abbé de Saint-Eutrope, Pierre Ier, afin que lui et ses religieux offrent à l'autel et en l'honneur de Saint-Eutrope le saint sacrifice de la messe, pour le succès d'une négociation qu'il venait d'entamer avec Alphonse, roi d'Arragon, dans le but d'en obtenir la délivrance de Charles-le-Boiteux.

« Enfin, en 1441, Charles VII; en 1478, Louis XI; et en 1539, François Ier, renouvellent et confirment la fondation du cierge brûlé devant l'autel de de Saint-Eutrope [1]. Ces rapprochements, on en conviendra, ne pouvaient pas être plus frappants. Mais voici, Messieurs, ce qui est, à nos yeux du moins, encore plus fort et absolument décisif.

« La bibliothèque royale, d'où a été tirée la copie envoyée à Saintes, un mois après la découverte du 19 mai, de ce manuscrit de l'ancien monastère de Saint-Cybar d'Angoulême dont je vous ai entretenu, nous a conservé dans les mêmes archives un inventaire des reliques qui se trouvaient, trente ans environ avant le premier passage des Protestants à Saintes, dans le trésor de la sacristie de l'église de Saint-Eutrope, et on y voit qu'alors on possédait :

[1] *Item.*

1° Le *chef* de Saint-Eutrope porté par deux anges d'argent;

2° La mâchoire inférieure du saint, dès lors séparée du *chef* et enchâssée à part dans un reliquaire d'argent;

3° Une côte pareillement enchâssée en argent;

4° Enfin un bras, ou *humerus*, aussi enchâssé en argent.

« Un procès-verbal, dressé à Saintes, le 22 novembre 1562, à la suite du premier passage des Protestants dans cette ville, lequel avait eu lieu dans le courant des mois de mai et de juin de la même année, ne fait plus mention que du *chef* et du bras; le reste avait péri dans cette première dévastation de l'église de Saint-Eutrope.

« Hé bien! Messieurs, le 19 mai, vous avez fait l'ouverture du tombeau qui nous occupe, et votre procès-verbal du même jour constate premièrement l'absence d'un bras, d'une côte et de la tête tout entière, sa partie supérieure et son maxillaire inférieur. Il constate l'absence des quatre ossements sans qu'un seul d'entre eux s'y trouve; et cela, remarquez-le bien, tandis qu'il constate la présence de tous les grands ossements moins cinq.

« Je dis, Messieurs, de tous *les grands* ossements moins cinq, car, à l'exception des quatre que je viens d'indiquer et d'une seule des vingt-quatre vertèbres, ils y étaient tous. Ce qui manquait

après eux n'appartenait plus qu'à cette classe de petits ossements des extrémités, les pieds et les mains, et c'est là ce qui rend la chose si surprenante.

« Si en effet il ne se fût trouvé, dans ce tombeau, que la plus petite partie des grands ossements, il n'y aurait pas à s'étonner de n'y pas trouver toutes les côtes, de n'y pas trouver de tête, de n'y pas trouver les deux bras ; mais que tous les grands ossements s'y trouvent, à l'exception de cinq, et que, sur ces cinq, la tête faisant pour deux, on n'y trouve pas la vingt-quatrième des côtes, le second des bras, ni la partie supérieure de la tête, ni la mâchoire inférieure, voilà, Messieurs, ce qui est surprenant au-delà de tout ce que je puis dire.

« Vous savez le calcul qui opère sur des probabilités, et qui, par des principes qui lui sont propres, arrive à reconnaitre le nombre des chances sur lesquelles on peut compter pour dire qu'une chose sera, ou qu'elle ne sera pas. Hé bien, tout en avouant pourtant que je ne possède pas la science de ce calcul, dites-moi, si l'on posait ainsi les conditions du problême : — Trouver un tombeau qui ait tous ses grands ossements moins cinq, et qui, sur ces cinq, n'ait pas ces quatre : tête, maxillaire inférieur, second bras, vingt-quatrième côte ; — combien pensez-vous qu'il fallût ouvrir de tombeaux avant d'en trouver un qui satisfit aux conditions du problême ?

« Messieurs, ce nombre, en réalité, ne m'est pas plus connu qu'à vous; mais si l'on me disait qu'avant de trouver ce tombeau il fallût ouvrir tout ce qu'il y a aujourd'hui de tombeaux sur la terre, je n'en serais pas surpris.

« Mais arrêtez : on ne vous permet pas de sortir de l'enceinte où il vous faut le chercher. Il faut le chercher parmi ceux qui seront déposés dans le roc taillé pour le recevoir; et, qui plus est, parmi ceux qui seront dans le voisinage de l'autel; et non pas de l'un des autels quelconques, mais l'autel principal; là, dans cet espace qui n'aura pas dix-huit pieds en tous sens; et, après cela, vous aurez à montrer que les ossements que contient le tombeau trouvé sont renfermés dans leur capse de plomb : car ce sont là autant de conditions connues à l'avance, que l'on peut, que l'on doit faire entrer dans les conditions du problême, et sans lesquelles le tombeau que vous pourriez nous montrer ne serait pas le tombeau d'Eutrope.

« Hé bien! Messieurs, si nous avons trouvé un tombeau qui satisfasse à toutes les conditions; si nous vous faisons voir qu'ayant tous ses grands ossements moins cinq, il n'a pas la tête, pas de maxillaire inférieur, pas de second bras, et que, sur vingt-trois côtes qui lui restent, la vingt-quatrième lui manque; si nous vous faisons voir que nous l'avons trouvé dans cette église, près

de l'autel, sous l'autel, et dans ce cercle étroit où nous avait enfermé le problême; et si, après cela, nous vous montrons écrit sur la pierre le même nom d'*Eutrope*, *Eutropius ;* je vous le demande, pourrez-vous douter ? Non, Messieurs, le doute ne sera pas possible. Or, ce tombeau, vous l'avez, vous le voyez, voici la boîte en plomb qui en renferme les ossements ! Le tombeau trouvé est donc le tombeau de saint Eutrope. Nous n'ajouterons rien à de telles preuves. Mais permettez qu'avant de finir, je vous dise pourquoi fut faite cette voûte en blocage dont vous avez trouvé le tombeau recouvert; à quelle époque et par qui fut détruit l'autel du XIe siècle; à quelle époque fut consacré le nouvel autel; par qui il le fut, et pourquoi il fut placé, non en avant du tombeau, comme l'ancien, mais sur le tombeau même; et enfin comment il s'est fait qu'un tombeau, naguère révéré des peuples et des rois, ait pu sitôt tomber dans l'oubli, s'effacer entièrement de la mémoire du peuple, et enfin se trouver ignoré au point d'exciter, en se remontrant, une surprise universelle. Ici encore, je prendrai pour guides ces précieux documents, tirés des archives de Saint-Eutrope et recueillis par M. l'abbé Briand.

« Il est clair que cette voûte en blocage, espèce de terre-plein jeté sur le tombeau, date du règne de François Ier, puisque les plus récentes

des pièces qui s'y sont trouvées déposées sont frappées au coin de ce prince. Or, à cette époque, l'Allemagne était en feu, et quelques années plus tard, en 1562, les Calvinistes étaient à Saintes, où ils brisaient, dans l'église de Saint-Eutrope, les portes et les autels, enlevaient les objets précieux qui s'y trouvaient, abattaient les images, brûlaient ou dispersaient les reliques, et y interrompaient ainsi le cours du service divin. Tout cela est constaté par le procès-verbal dont nous avons déjà parlé, et qui est du 22 novembre 1562 [1].

« On comprend dès lors que la voûte en blocage, faite peu de temps auparavant, eut pour objet de cacher le tombeau et de le protéger contre les dangers imminents que couraient toutes les choses sacrées, à la veille de si grands orages et de si déplorables excès. Le tombeau, découvert jusques-là, fut alors caché; et l'on comprend que, pour le cacher et le couvrir davantage, on dut dès lors avoir la pensée de transporter l'autel au-dessus du tombeau même. C'était, du reste, une disposition de décence, pour que le tombeau ne fût pas exposé à être foulé aux pieds.

« En cette année 1562, l'autel du XIe siècle fut donc entièrement détruit. Après le départ des Calvinistes, un nouvel autel fut élevé et de

[1] Voy. *Hist. de l'Egl. Santone*, tom. II. p. 204.

nouveau abattu par eux, en 1568, époque où, plus libres qu'à leur premier passage, ils abattirent l'abside entière de l'église, que l'on voit maintenant d'une architecture plus récente.

« L'abbé, prieur de Saint-Eutrope, François Noël, fit de nouveau relever l'autel détruit en 1568, et ce dernier autel subsista jusqu'en 1601, époque où l'évêque de Saintes, Nicolas le Cornu de la Courbe-de-Brée, en consacra un nouveau, comme il est dit au procès-verbal qui en fut dressé sous la date du 23 décembre de cette année 1601 [1]. C'est ce dernier autel qui a subsisté jusqu'à l'entière cessation du service divin dans l'église basse de Saint-Eutrope, en 1793; et il n'était plus, comme l'autel du XI[e] siècle, en avant du tombeau, mais au-dessus du tombeau, ainsi que l'ont dit les témoins, et qu'on le voit du reste par un plan de l'église dressé à cette époque, et que nous avons encore [2]. Or, tout ceci nous éclaire sur les causes de cet oubli où était tombé, à la suite de tant de vicissitudes, un tombeau jusques-là l'objet, dans les siècles passés, d'une si grande vénération. Il avait fallu le cacher dès le milieu du XVI[e] siècle; et, à partir de cette époque, il n'y eut plus, tant que durèrent nos discordes civiles, de sûreté à en

[1] Voy. *Hist. de l'Égl. Santone*, tom. II. pag. 243.

[2] Voy. ce plan à la fin du III[e] vol. de cette hist.

rétablir le culte, ce qui dura plus de soixante ans. Et en effet, en 1621, le prince de Soubise [1] avait encore assez de puissance pour aller achever de détruire, presque sous les murs de Saintes, les derniers restes de l'abbaye de Sablonceaux; et, en 1626, on voyait encore s'élever, sur la capitale de l'Aunis, les dernières flammes de l'incendie. Ainsi voilà un laps de temps qui vit disparaître, presque sans exception, tous ceux qui, dans leurs premières années, avaient pu rendre des hommages à ce tombeau.

« Mais une autre cause vint se joindre à celle-ci, et elle nous explique entièrement ce qui paraît étonnant quand on ignore ce que les temps et les choses avaient amené.

« Le *chef* de saint Eutrope, ainsi que le bras du saint, dont nous avons parlé, avaient échappé comme par miracle à la dévastation de 1562; grande, comme le constate le procès-verbal du 22 novembre de cette même année, fut la surprise des témoins appelés à les reconnaître dans leurs reliquaires. Ces témoins ne comprenaient pas comment les religieux avaient, au milieu des menaces dont ils avaient, à leur su et à leur vu, été l'objet, les préserver et les sauver [2].

« En 1568, nouvelle dévastation, nouveaux dan-

[1] *Hist. de l'Église Santone*, tom. Ier, pag. 526.

[2] *Item*, tom. II. pag. 205.

gers, et, à partir de là, nous n'avons plus de traces du bras sauvé en 1562; il avait sans doute péri dans cette dernière dévastation.

« Mais en 1571, trois ans après le second passage des Calvinistes, le prieur de Saint-Eutrope, François Noël, songe à mettre en sûreté le précieux dépôt qui lui reste. Il descend dans l'église basse, et là, devant l'autel de Saint-Eutrope, il dresse, le 24 août, procès-verbal de l'identité du *chef* si heureusement conservé [1]. Et incontinent il part, avec ce trésor, pour se retirer à Bordeaux [2]. Le *chef* de saint Eutrope resta à Bordeaux, de l'année 1571 à l'année 1602, et par conséquent l'espace de trente-un ans, durant lesquels il fut conservé quatre ans dans l'église de Sainte-Eulalie, et le reste du temps dans le trésor de l'Eglise métropolitaine, la basilique de Saint-André [3].

« François Noël y mourut, ainsi que son successeur Potentien de la Place. Mais le successeur de ce dernier, Pierre III de la Place, rapporta à Saintes le trésor pour lequel tous trois s'étaient condamnés à l'exil [4]. Le retour fut un triomphe. L'archevêque, cardinal de Sourdis, le parlement et tous les ordres de la ville l'accompagnèrent jusqu'au rivage; le cardinal le porta jusqu'à

[1] *Item*, pag. 208.
[2] *Item*, pag. 213.
[3] *Item*, pag. suiv.
[4] *Item*, pag. 219.

Blaye. Les religieux de Saint-Eutrope l'y attendaient. Ceux de Saint-Jean-d'Angély, l'évêque et le clergé de Saintes, les reçurent à Pons; la ville de Saintes avait dressé ses arcs de triomphe. Le *chef* arrive et on le dépose dans l'église haute. C'était, comme nous l'avons dit, en l'an 1602 [1].

« Or, ici commence un nouvel ordre de choses. Jusques-là, ce *chef*, comme les autres reliques du saint, était resté près du tombeau, dans l'église basse, déposé sans doute dans ces deux cavités, taillées en forme de niche, qui se voient dans l'un des murs des bas-côtés de la crypte, et tous ces restes sacrés étaient avec le tombeau l'objet d'un même culte.

« Mais, lorsque le *chef* fut déposé dans l'église haute, il en devint autrement. D'abord, en cette année 1602, vingt-six ans avant la réduction de la Rochelle, il n'y avait pas encore de prudence à rétablir, comme dans les jours absolument tranquilles, le tombeau, couvert précisément à dessein de le sauver. Le culte de saint Eutrope fut donc exclusivement concentré dans la vénération de son *chef*, et cela dans l'église haute et non plus dans l'église basse. Puis, vers ce temps-là, le nombre des religieux se trouvant trop réduit, le service paroissial fut confié, par le prieur, à un prêtre séculier, qui l'exerçait dans

[1] *Histoire de l'Église Sant.*, tom. II. p. 245—249 et suiv.

l'église basse, mais avec une entière dépendance de l'abbé. Cette dernière circonstance fit totalement maintenir le nouvel ordre de choses. Un autel, en 1601, avait été consacré sur le tombeau et en cachait jusqu'à l'emplacement. Les peuples, au jour de la fête du saint, affluait dans l'église haute, sans être attirés par rien de sensible dans l'église basse, où ils n'allaient plus pour vénérer le saint; et cela nous fait comprendre comment, à l'époque où les derniers de nos vieillards septuagénaires la fréquentaient encore comme église paroissiale, l'existence d'un tombeau, jadis connu et vénéré de toute l'Europe, était presque totalement oubliée.

« Toutefois, Messieurs, elle ne l'était que du peuple. Louis XIV, en janvier 1682 [1], sous la date du treizième jour de ce mois, renouvelait, pour la dernière fois, la fondation du cierge brûlé devant le corps du saint, qu'avait offert, après Edouard d'Angleterre, Alphonse de Poitiers; et les religieux, deux fois dans l'année, le jour de la fête de la translation de saint Eutrope et de celle de la Dédicace de l'Eglise, faisaient en chappe la procession autour de la nef de la crypte, et faisaient une station au tombeau du saint [2].

[1] Voir plus bas au chap. *Des honneurs rendus à St. Eutrope*. *Hist. de l'Egl. Sant.*, tom. III.

[2] — In die translationis S. Eutropii, ac dedicationis ejusdem. fit processio in cappis circumeundo inferiorem ecclesiam; fit

« Messieurs, je résume en ces termes ce que vous venez d'entendre :

« Le tombeau du 19 mai, à ne considérer que les caractères matériels avec lesquels il s'est montré, est le tombeau d'un saint qu'a vénéré, dans ces lieux, l'antiquité la plus reculée.

Un manuscrit, écrit par un historien contemporain et témoin oculaire du fait, nous apprend qu'en l'année 1096, six mois seulement après le passage du pape Urbain II dans la ville de Saintes, le corps de saint Eutrope fut transféré, par l'évêque de cette ville, Ramnulfe de Foucaud, du lieu où jusques-là il avait été déposé, dans un emplacement nouveau, jugé plus honorable et plus digne. Ce manuscrit décrit le tombeau d'où il fut retiré, et il désigne, par des termes qui ne permettent pas de s'y tromper, la place où il fut mis.

« Le tombeau que vous avez trouvé est en tout semblable au tombeau décrit, et il est à la place que le manuscrit désigne.

« Un autre document, un inventaire des reliques anciennement conservées dans le trésor de l'église de Saint-Eutrope, nous apprend qu'entre ces reliques il y avait le *chef* du saint, sa mâchoire

statio antè tumulum S. Eutropii : — Ce sont les termes d'Armand du Courroy, abbé de Saint-Eutrope, expliquant à ses Religieux, en 1655, le cérémonial de leur maison.

(*Arch. mss. inéd. de Saint-Eutrope.*)

inférieure, une côte et un bras, et il se trouve que les ossements désignés manquent tous dans le tombeau que vous avez ouvert, tandis que ce tombeau, à l'exception d'un seul, j'entends toujours les grands ossements, renferme tous les autres.

« Enfin ce tombeau porte le nom d'Eutrope: *Eutropius*; et, pour surcroît de lumière, il est dans son église, il est sous son autel!...

« Le tombeau trouvé est donc le tombeau de saint Eutrope : il n'est pas possible d'en douter.

« Messieurs, ce n'est pas de l'évidence : c'est la clarté du soleil! »

Après la lecture faite du rapport de la commission, Mgr l'évêque de la Rochelle fit observer au conseil que, si quelque chose pouvait ajouter à la force des faits invoqués par M. le rapporteur, ce serait la connaissance de la sévérité scrupuleuse avec laquelle l'Eglise procédait, dès les premiers temps, dans l'examen de l'authenticité des reliques; qu'on se tromperait fort si l'on venait à penser que l'esprit de critique, dans les premiers siècles, était étouffé en quelque sorte par l'énergie du zèle religieux et par l'ardeur de la foi; qu'il est au contraire évident, pour quiconque étudie l'histoire de ces temps de ferveur, que le culte des reliques, professé avec un enthousiasme qu'explique la reconnaissance des premiers chrétiens, ne s'établissait qu'en parfaite connaissance

de cause; que les évêques veillaient avec le dernier soin à ce que la vénération publique ne se méprît pas sur ces objets. Le prélat cita, comme preuve, saint Martin, évêque de Tours, interdisant, au IV[e] siècle, le culte rendu presque généralement par les peuples de sa juridiction épiscopale à des restes mortels qu'une piété mal entendue avait élevés, à tort, à la dignité des restes des saints. Le pontife ajouta que l'Eglise a une confiance presque aveugle dans les moyens de vérification usités aux premiers siècles; tant il est démontré et constant, et cela, d'après tous les auteurs qui font autorité dans la matière, qu'à aucune autre époque la critique n'a été ni plus éclairée ni plus sévère.

L'authenticité des faits invoqués, la force des preuves produites, et l'exposé si clair du rapport de la commission, sembleraient amener la cause à une conclusion définitive et prochaine. Assurément tout y est éloquent en faveur de la vérité; l'histoire a parlé assez haut et la raison est satisfaite ; mais l'Eglise ne l'est pas encore ; l'évêque exige de nouveaux examens, puisque des objections ont été soulevées par M. le promoteur. Qui aurait pu soupçonner, après tout ce qui a été déjà dit dans le cours de cette procédure canonique, que des difficultés, qui sont loin cependant d'être assez graves pour nuire à la force de nos preuves, viendraient retarder l'é-

poque de la reconnaissance du tombeau ouvert le 19 mai?... Ces faibles objections seront des moyens providentiels suscités pour donner à la vérité tout le jour de la démonstration et de l'évidence. On en jugera par ce qui va suivre.

M. le rapporteur demanda quelques jours pour préparer ses réponses. Une nouvelle séance fut fixée, et bientôt le conseil, toujours présidé par l'évêque, fut convoqué selon l'usage. M. l'abbé Gaboreau, avec sa logique et sa précision ordinaires, réfuta en ces termes les objections du promoteur :

« Monseigneur, Messieurs,

« Des objections ont été présentées, par M. le promoteur, contre la conclusion du rapport que nous avons eu l'honneur de vous soumettre, savoir, que le tombeau du 19 mai est le tombeau de saint Eutrope. Nous allons exposer les réponses que la commission croit devoir y faire.

« 1re Objection : Cette objection se réduit à ce qui suit :

— « Tout porte à croire que l'évêque de Saintes, Nicolas de la Courbe de Brée, en plaçant, en 1601, l'autel de l'église basse de Saint-Eutrope, là où les témoins interpellés le 10 Novembre ont dit l'avoir vu avant la révolution de 1793, immédiatement au-dessus du tombeau du 19 mai, ignorait l'existence en ce lieu de ce tombeau, et qu'il pensait, comme les autres, ou que le corps était à Ven-

dôme, selon les prétentions des moines de cette ville, ou que les Protestants l'avaient brûlé et détruit comme les autres reliques; car, 1° il mit dans cet autel des reliques de saint Eutrope, comme en font foi ces paroles du procès-verbal de cette consécration dressé par lui : « *Magnum altare dedicatum in honorem dicti divi Eutropii, in cujus altari divæ divi Eutropii reliquiæ inclusæ sunt* [1]. » Ce qu'il n'aurait pas eu besoin de faire, ce qu'il n'aurait pas fait, s'il eût cru que le tombeau de saint Eutrope fût au-dessous. 2° Il n'inséra point dans ce procès-verbal la formule ordinaire : « *Sub quo requiescit corpus sancti Eutropii* [2], » ce qu'il n'eût pas manqué de faire, s'il eût cru que le corps du saint martyr fût là. Ainsi, selon M. le promoteur, il n'y a rien à conclure, en faveur de la cause, de cette circonstance particulière : que c'est sous cet autel que le tombeau a été trouvé. »

« 1re Réponse. Nous répondons qu'en 1601, un évêque de Saintes ne pouvait pas ignorer l'existence d'un tombeau révéré depuis des siècles, visité cinquante ans plus tôt par la moitié des peuples de l'Europe, et jusque-là publiquement exposé à la vénération des fidèles; surtout quand cet évêque se trouvait entouré et assisté des

[1] Voy. p. 243, tom. II. de l'*Hist. de l'Église Santone*.

[2] « Sous lequel repose le corps de saint Eutrope. »

religieux gardiens de ce tombeau, et que c'étaient ceux-ci, ou tout au moins leurs devanciers immédiats, qui l'avaient eux-mêmes fermé, en vue de le soustraire à de sacriléges attentats.

« Nous répondons qu'avec la connaissance de ces faits, un évêque de Saintes, en 1601, ne pouvait pas croire que jamais Vendôme eût possédé la totalité du corps de saint Eutrope: que cet évêque ne pouvait pas croire non plus que ce corps eût été détruit par les Protestants, puisque, *en fait*, il ne l'avait pas été, et que les religieux de Saint-Eutrope, qui avaient tout vu ou qui, tout au moins, avaient passé une partie de leur vie avec ceux qui avaient tout vu aux deux passages de l'armée calviniste, trente-trois ans seulement avant cette année 1601, étaient là pour le détromper.

« Ainsi, c'était avec pleine et entière connaissance de cause que l'évêque Nicolas de la Courbe-de-Brée plaçait là son autel, si même cet autel n'y était pas déjà, et n'ávait pas été changé de place au moment même où le tombeau avait été, à dessein, recouvert du blocage qui devait le dérober aux regards des fidèles et le cacher.

« En conséquence, nous répondons, au fait des reliques [1] mises par l'évêque Nicolas de la

[1] On sait que l'usage de l'Église est de placer de saintes reliques dans la pierre consacrée par l'évêque et mise sur l'autel pour le saint sacrifice de la messe.

Courbe-de-Brée dans l'autel de 1601, 1° qu'il eût pu, s'il eût voulu, s'en dispenser et qu'il ne l'ignorait pas, mais qu'il a pu aussi, malgré la présence du corps, qui ne s'y opposait en rien, mettre les reliques dans cet autel ; 2° qu'en le faisant, comme il le pouvait sans nul doute, il agissait très-prudemment, puisque cette précaution le dispensait de parler, dans son procès-verbal, d'un tombeau dont on avait encore si grand intérêt à couvrir l'existence, comme le démontre bien sensiblement la destruction, opérée vingt ans plus tard, de l'abbaye de Sablonceau, à la vue et presque sous les murs de la ville de Saintes.

« Enfin nous répondons, au fait de l'omission, dans le procès-verbal dressé par cet évêque, de la formule : *Sub quo requiescit corpus sancti Eutropii*, que cette formule, qu'on n'eût pas omise en tout autre temps, n'était pas nécessaire, et qu'il y avait prudence à ne la pas insérer. »

« 2e Objection : elle est dirigée contre l'argument tiré de l'inscription.

— « L'inscription, dit-on, est sans doute une preuve très-concluante; mais il lui faut des conditions, et la première est de faire connaître, *sans ambiguïté*, le saint dont il sagit ou tout au moins la sainteté de celui que le tombeau renferme. Par exemple, s'il s'agit d'un martyr, Benoît XIV veut, si l'on n'a pas d'autre preuve que l'inscription elle-même, que cette inscription exprime nette-

ment le martyre : — *Primum signum est, si aliquod fortè corpus reperiatur, cum inscriptione, dummodò inscriptio ipsa nullis ambagibus subjecta sit, sed in eâ expressa sint quæ verum pro Christo martyrium præ se ferant, ideò indubitatam sanctitatem*[1]. Mabillon veut la même chose, sans quoi l'inscription cesse d'être une preuve suffisante : — *Tumuli, qui humatorum nomina et inscriptiones habent, magnæ videntur auctoritatis, imò certæ, si martyris titulum præferant; secùs, si hoc titulo destituantur*[2]. — Or, ajoute-t-on, l'inscription trouvée sur le tombeau du 19 mai satisfait-elle bien à toutes ces conditions, et fait-elle bien suffisamment reconnaître la sainteté du sujet? Ce seul mot : *Eutropius*, ne laisse-t-il pas lieu à quelque ambiguité, à quelque incertitude? Entouré de nombreux ossements et de tombeaux divers, le tombeau qui le porte ne se trouve-t-il pas, par cela même, placé dans des circonstances tout-à-fait analogues à celles des tombeaux des martyrs dans les catacombes, et ne faudrait-il pas aussi qu'on trouvât sur ce tombeau quelque autre chose de

[1] Le premier signe, à la découverte de quelque corps, c'est l'inscription, pourvu qu'elle exprime, sans nulle ambiguité, la vérité du martyre enduré pour Jésus-Christ; c'est là la marque indubitable d'un corps saint. (*Ben. XIV.*)

[2] Les tombeaux qui portent des noms et des inscriptions ont avec eux une preuve de grande autorité, le caractère même de la certitude, quand ils offrent le signe du martyr; c'est tout le contraire, si ce signe n'existe pas. (*Mabillon.*)

plus que ce seul mot : *Eutropius ?* Puis, si l'on entre dans l'intérieur de ce tombeau, si l'on en ouvre la capse, ne voit-on pas l'*insuffisance* de l'inscription devenir plus *sensible* encore et l'*incertitude* s'accroître à la vue de cette réunion d'ossements qui ne laissent pas découvrir dans une même boîte moins de quatre sujets différents ? On trouve, en effet, dans le tombeau, la plus grande partie, moins la tête toutefois, d'un adulte bien distinct de tout le reste ; la tête d'un sujet sensiblement plus faible ; un squelette presque entier d'un enfant naissant ; et enfin une portion très-reconnaissable d'un rocher gauche séparé de son temporal, lequel n'appartient pas à la tête du second sujet, laquelle a encore son rocher gauche, et ne peut avoir été le rocher de la tête du premier sujet, puisqu'il est de dimensions inférieures à celles du rocher du second sujet et que ce second sujet lui-même, comme on l'a dit, est beaucoup plus faible que le premier.

« Ne semble-t-il pas dès lors qu'il y a lieu à toutes les objections suivantes : 1° Peut-on dire que ce soit là le tombeau d'un seul homme, celui de saint Eutrope, et l'*inscription*, par cela seul, *n'est-elle pas en défaut ?*— 2° Cette réunion d'ossements ne pourrait-elle pas laisser place à cette supposition *assez naturelle* [1], que ce tombeau est

[1] Lorsqu'on a acquis par l'étude une connaissance exacte de

celui d'une même famille, dont le chef aurait été du nom d'Eutrope, et à qui l'on aurait, après lui, réuni trois membres divers de cette même famille ! — 3° Si ce tombeau renfermait véritablement les restes de saint Eutrope, comment aurait-on jamais osé lui adjoindre des ossements étrangers, à lui martyr, à lui l'apôtre de la contrée, à lui, le père, en ces lieux, de tant de générations chrétiennes ; et, qui plus est, lui adjoindre des ossements profanes ? Car enfin, en quoi peut différer cet enfant, de l'enfant qui vient de naître et qu'on ne voit pas l'Eglise placer sur ses autels ? — 4° Enfin, en admettant que ce tombeau ne contînt que des reliques, comment distinguer celles de saint Eutrope dans cet assemblage d'ossements ? »

« 2e Réponse. Nous répondons que, sans nul doute, pour qu'une inscription soit une preuve concluante de l'identité du corps d'un saint, il faut à cette inscription des conditions; mais nous ajoutons qu'il n'est pas indispensable que ces conditions soient prises de l'inscription même,

tous les faits historiques qui ont trait au tombeau de saint Eutrope, on ne trouve pas *cette supposition naturelle*, mais tout au contraire on la repousse comme invraisemblable et comme souverainement ridicule. Il faut qu'une cause soit bien puissante en preuve, quand on ne peut l'attaquer que par une argutie de cette nature !... Ramnulfe de Foucaud, son clergé et les autres témoins de la translation de 1096, auraient grande pitié s'ils pouvaient, au XIXe siècle, voir travestir ainsi la foi indubitable du XIe !... (*Note de l'auteur.*)

et que les circonstances, soit du lieu, soit du tombeau lui-même, y peuvent abondamment suppléer.

« Et en effet ce qu'il faut, en général, c'est que les circonstances de la sépulture désignent tellement le saint, martyr ou non, qu'il s'agit de reconnaître, qu'il n'y ait pas possibilité de s'y tromper.

« Or, on ne conçoit point qu'une inscription désignant le nom d'un saint puisse être accompagnée de circonstances plus favorables, plus caractéristiques, plus décisives, que celles de reposer sur un tombeau portant avec lui les caractères certains de la vénération religieuse d'une longue suite de générations chrétiennes, et placé dans une église dédiée à ce saint, et sous l'autel même de ce saint; quand, du reste, on sait que c'est là, dans cette église et à la place même qu'occupe cet autel, qu'a été autrefois fait le dépôt du corps de ce saint; et telles sont, nous l'avons clairement montré [1], les circonstances qui se sont trouvées accompagner l'inscription du tombeau du 19 mai.

« Nous disons qu'il n'y a point de comparaison à établir entre la position de ce tombeau, dans l'église où vous l'avez trouvé, et celle des corps des martyrs dans les catacombes de Rome. Dans

[1] Voir le rapport déjà cité.

cette église, il est vrai, se trouvaient des ossements en grand nombre, mais de deux sortes, à la connaissance de tout le monde : des ossements sortis d'anciens cimetières et déposés là, dans la terre et les cavités du sol, depuis que le culte, dans la révolution de 1793, y avait entièrement cessé, et d'anciens tombeaux, comme on en trouve partout ailleurs dans les autres églises; mais voici l'extrême différence de cet état de choses et de celui des catacombes : dans les catacombes, ce sont des martyrs, pour la plupart, entièrement inconnus par eux-mêmes. Pour la plupart aussi, leurs sépultures ne diffèrent en rien des sépultures communes au milieu desquelles elles se trouvent placées; la qualité seule de martyr fait reconnaître leur sainteté. Ainsi il faut que cette qualité se manifeste ou par le titre même de martyr joint à l'inscription, ou par la palme, son signe ordinaire, ou enfin par la fiole de sang déposée dans le tombeau, autre signe par où l'on sait que les chrétiens distinguaient leurs martyrs. Un saint martyr serait connu dans l'histoire, que son nom ne suffirait pas seul, dans les catacombes, pour le faire reconnaître sûrement au milieu de ces sépultures sans nombre toutes à-peu-près semblables, rangées qu'elles sont par étages et sur des lignes parallèles dans ces immenses corridors, taillés dans le roc, où chaque corps occupe sa case

et où, du reste, plusieurs d'entre eux peuvent porter le même nom.

« La position du tombeau du 19 mai était bien différente. Saint Eutrope n'est pas, à Saintes, un martyr inconnu. Il n'était point nécessaire que l'inscription de son tombeau fût accompagnée de la qualité de martyr, ni même de celle de saint. Par cela seul qu'il était dans son église et sous son autel, c'en était assez; son nom suffisait. Quant aux autres tombeaux, ils n'avaient rien en quoi on pût ni les comparer ni les confondre avec le tombeau du saint, et d'ailleurs aucun d'eux ne portait l'inscription d'Eutrope, et pour ce qui est des ossements qui se sont trouvés réunis par monceaux dans des cavités, ou épars dans les terres dont le sol de l'église avait été couvert depuis la cessation du service divin, tous ces ossements étant sans tombeau propre et seulement enveloppés par la terre, ils sont par cela même hors de la cause, et il n'y a pas à s'en occuper.

« Ainsi nulle comparaison, nulle parité, entre le tombeau du 19 mai, et les tombeaux des catacombes; et il n'y a pas, comme on voit, à objecter l'ambiguité de l'inscription. A la vue de ce seul mot : *Eutropius*, tout le monde a compris de qui était le tombeau; personne n'a douté, tant l'indication était éclatante!

« Nous répondons au reste de l'objection :

« 1° Que, bien que les restes de plusieurs sujets différents se soient trouvés renfermés dans le tombeau, cela n'accuse en rien d'insuffisance le mot unique de l'inscription, par la raison extrêmement simple que ce n'est pas le saint martyr qui a été mis dans le tombeau d'un autre, mais bien les autres corps qui ont été mis dans son tombeau. Il y a plus, c'est que la circonstance de ce mot unique, gravé seul sur le tombeau, n'est qu'une signification de plus : c'en est une en effet que le corps de celui que le mot désigne est dans ce tombeau, plus que le premier, puisqu'il est comme l'unique; ce qui ne saurait désigner d'une manière plus claire qu'il est celui à qui nul autre, en ce lieu, ne peut disputer le premier rang.

« 2° Nous répondons qu'une supposition telle que celle qui ferait de ce tombeau celui d'une même famille, dont le chef aurait été du nom d'Eutrope, n'est pas admissible, puisque, dans ce cas, ce ne serait qu'un tombeau ordinaire, et que nous avons au contraire montré qu'il s'agit ici d'un tombeau [1] qui a été, pendant des siècles, pour la France, la Sicile, le Portugal, l'Angleterre et presque toute l'Europe, l'objet d'un culte religieux.

« 3° Nous répondons que les exemples sont fré-

[1] Voir le rapport déjà cité.

quents de corps saints réunis dans un même tombeau, bien que ce tombeau ne porte qu'un nom unique, celui du saint principal, et que, bien loin que la sainteté et la vénération dont ce saint a pu être l'objet, aient dû être un obstacle à cette réunion, souvent, au contraire, c'est précisément à cause de cette vénération et de ce respect que des restes d'autres saints personnages, en rapport particulier avec lui pendant leur vie, lui ont été réunis après leur mort.

« Mais ici il nous faut entrer dans le détail. D'abord nous écartons ce fragment d'ossement absolument isolé : portion du rocher gauche d'un sujet que, visiblement, on n'a jamais eu l'intention de renfermer dans ce tombeau, et dont la terre étendue sous les ossements, pour leur servir de lit, explique la présence fortuite au même titre que celle du limaçon que cette même terre s'est trouvée renfermer. Cette terre, déposée là pour servir de témoignage à une première sépulture, où le corps, bien que renfermé dans son tombeau, s'est toutefois trouvé en contact immédiatement avec la terre nue dont on avait dû remplir ce tombeau, cette terre, comme toute portion quelconque de terre végétale et meuble, a pu contenir tout petit corps étranger quelconque. Elle contenait la coquille du limaçon : elle renfermait aussi ce petit ossement détaché; et ici, Messieurs, vous remar-

querez avec combien de soin, dans les choses de ce genre, il faut attentivement examiner et recueillir les plus petits objets, puisque vous voyez la coquille même d'un limaçon, moins remarquable, hors de là, que la paille qui vole, nous rendre ici raison de la présence d'un corps bien autrement important qu'elle dans la circonstance, et qui seul a fixé nos regards et notre attention à tous, pendant une partie notable de l'une de nos séances.

« Ce petit ossement ne doit donc pas être regardé comme étant ici la représentation d'un sujet. Il est venu là porté avec la terre. C'est en effet un de ces corps promenés çà et là après avoir été détachés comme une partie de leur tout, et que nous désignons communément sous le nom de *roulés*. Nous croyons en effet, Messieurs, que, si vous l'examinez de près, vous lui verrez ses angles usés : signe ordinaire de ces sortes de corps. Il est vrai qu'au premier aspect, il a paru à l'un de messieurs les médecins plus récent que le reste des ossements; mais, malgré la conservation de son ivoire, un signe non douteux de son ancienneté réelle, c'est l'extrême dureté qu'a présentée la terre qui remplissait un de ses conduits; dureté telle qu'une pointe d'acier ne l'a entamée qu'à peine et n'en a pas dégagé ce conduit.

« Laissons donc de côté cet ossement étranger:

il appartient à la terre du tombeau, mais il n'appartient pas aux précieux restes que le tombeau renferme.

« Or, des deux corps qui nous restent, l'un d'eux, celui de l'adulte, loin d'être la matière d'une objection fondée, est tout au contraire le fondement d'une présomption favorable à l'identité du tombeau.

« Et en effet, Messieurs, tout le monde connaît la tradition qui porte que la vierge Eustelle, après avoir donné elle-même la sépulture à saint Eutrope, de qui elle avait reçu le précieux don de la foi, avait exprimé, pendant sa vie, le vœu d'être ensevelie près du tombeau de son saint apôtre, et que les chrétiens, après son martyre, faisant plus qu'elle n'avait demandé, la déposèrent dans le tombeau même de saint Eutrope. Cette tradition est depuis long-temps consignée dans nos livres liturgiques. Ainsi, loin de s'étonner d'avoir trouvé, dans le tombeau du 19 mai, la tête d'un second sujet adulte, et surtout d'un sujet sensiblement plus faible que le sujet principal, il eût fallu au contraire s'étonner si ce tombeau n'en eût présenté aucun vestige.

« Reste le corps de cet enfant naissant, dont les restes ne sont pas absolument complets, soit parce qu'une partie de ses ossements aura été extraite du tombeau, comme il est arrivé pour les deux autres sujets, soit parce que quelques-unes de ses

parties, plus tendres de leur nature ou d'un tissu plus spongieux, n'auront pu résister à l'action du temps. Or, sans entrer ici dans aucune de ces conjectures que la nature de la cause nous doit sévèrement interdire dans sa discussion, qu'il nous suffise de dire: 1° que, selon la foi de l'Église, l'enfant qui est mort au moment où il venait d'être régénéré dans les eaux du baptême, est immédiatement entré dans le sein de la gloire éternelle, et que dès-lors, à part les prescriptions de l'Église, variables selon les temps, et à ne considérer que les choses en elles-mêmes, rien ne s'oppose à ce que son corps ne puisse être mis en société avec les corps de ceux que l'Église a placés sur ses autels.

« 2° Que nous avons d'autres exemples de petits enfants de ce genre mis précisément à dessein dans le tombeau des saints qui, comme saint Eutrope, ont été tout à la fois martyrs, premiers évêques et apôtres d'une contrée; et, à ce sujet, nous citerons l'exemple de deux saints presque aussi anciens que notre saint Eutrope, et qui sont exactement dans le même cas que lui : savoir, saint Savinien, premier évêque de Sens, dans le tombeau duquel fut trouvé, au XIe siècle, avec le corps de saint Lodald, martyr comme lui, celui d'un petit enfant, comme il est dit au bréviaire de ce diocèse; et saint Pélerin, premier évêque d'Auxerre, aussi martyr, et dont le tombeau, comme il est dit

dans l'histoire de l'Eglise de cette ville par l'abbé Lebœuf, a presenté la même particularité. C'en est assez pour conclure que l'enfant trouvé dans le tombeau du 19 mai ne saurait être une difficulté contre l'identité, et c'est la seule chose qui doive ici nous occuper.

« 4° Enfin, nous répondons que telle est la réunion de ces trois corps différents, qu'on n'en saurait confondre aucune partie; car aucun des ossements du sujet principal ne pourrait être confondu avec ceux du second, beaucoup plus faible que lui; ni aucun des ossements du second avec ceux de l'enfant : la chose est claire et évidente.

« Nous croyons devoir consigner ici une observation qui est en dehors des objections proposées, mais qui nous paraît importante : il s'est trouvé, dans l'église basse de Saint-Eutrope, des tombeaux où un seul corps était accompagné de plusieurs têtes; ces tombeaux avaient évidemment été ouverts depuis que le culte avait cessé d'être exercé dans cette église; quelqu'un peut-être demandera pourquoi il n'en pourrait pas être ainsi du tombeau du 19 mai?

« La réponse, Messieurs, est facile : la voûte en blocage, avec ses précieuses pièces de monnaies, est là pour repousser cette supposition. Cette voûte prouve incontestablement que ce tombeau, depuis qu'elle existait, n'a pas été ouvert.

« De la réponse, Messieurs, à ces premières objections, il résulte que la première de nos preuves, celle que nous avons tirée des circonstances seules qui se sont présentées à l'ouverture du tombeau, demeure dans son entier, et qu'il n'y a rien qui l'ébranle. Ainsi, dès maintenant et sans aller plus loin, nous sommes en droit de conclure qu'il est invinciblement démontré, quelque chose qu'on puisse désormais nous opposer, que le tombeau du 19 mai est le tombeau de saint Eutrope. Nous passons à l'examen de la dernière sorte de difficultés. »

On aime à voir la vérité triomphante, comme le soleil qui, à son lever, surmonte et dissipe les brouillards de la nuit, se dégager des doutes qu'un examen plus sérieux, et qu'une science plus relative dissipent et remplacent par l'évidence et la certitude! Mais suivons M. le rapporteur dans ses réponses si lumineuses et si concluantes. Réfutant la 3e objection, qui a trait à la véracité du manuscrit de St. Cybar, il continue en ces termes:

« Nous ne nous arrêtons pas aux préliminaires de l'objection, savoir :

« 1° Que les ouvriers soient appelés, sous la foi du serment, à attester qu'ils ont remis à M. Lacurie un nombre de pièces de monnaies; que ces pièces ont bien été trouvées par eux dans la voûte en blocage qui recouvrait le tombeau du 19 mai, et que ces pièces étaient bien ré-

pandues entre les moellons, dans l'intérieur même de cette construction; et qu'il en soit de même de M. Lacurie lui-même pour ce qui le regarde.

« 2° Que copie en forme et revêtue des signatures de qui de droit, du manuscrit dit du monastère de Saint-Cybar, invoqué comme se trouvant aujourd'hui à la bibliothèque royale, ainsi que de l'inventaire, pareillement invoqué comme existant dans la même bibliothèque, des reliques de l'ancienne sacristie de l'église de Saint-Eutrope, soit demandée et annexée aux pièces du procès.

« La susdite déclaration a été faite par lesdits ouvriers interpellés à ce sujet sous la foi du serment; M. Lacurie en fera de même, et Monseigneur l'Évêque a bien voulu déclarer qu'il s'adresserait à M. le Ministre de l'Intérieur pour avoir la copie authentique demandée desdits manuscrit et inventaire [1].

« Nous venons au fond de l'objection : elle est dirigée non contre l'authenticité — l'auteur ne s'est pas nommé, — mais contre la *véracité* du manuscrit. Le récit de l'auteur est-il *véridique*, l'auteur dit-il *vrai?* Voilà la question.

« On élève des doutes, et on dit : 1° L'auteur est inconnu. Les savants Bollandistes ne l'ont pas connu, ou, ce qui est pis, s'ils l'ont connu, ils n'en ont pas tenu compte.— 2° N'en serait-il

[1] Ce qui a été demandé et accordé selon les formes.

point du récit de cet anonyme comme de la prétendue relation de la translation du corps de saint Clément de Rome, à l'île de Pescare, relation démontrée fabuleuse par le savant Rondini; et ne pourrait-on pas supposer qu'un moine de Saint-Eutrope, ou de tout autre monastère cluniste, l'aurait imaginée pour combattre les prétentions du monastère de Vendôme à la possession du corps entier de saint Eutrope, ou tout au moins à la plus grande partie de ce corps? Car enfin les religieux de l'ordre de Cluni, et en particulier ceux de Saint-Eutrope, étaient intéressés à faire tomber ces prétentions, et il n'y avait pas de moyen plus opportun que de leur opposer une relation détaillée d'une translation du corps de saint Eutrope, faite après le retour de la ville de Saintes aux ducs d'Aquitaine, cinquante ans après la donation supposée de ce corps par le comte d'Anjou, Geoffroy Martel [1]. 3° Cet auteur est-il bien fait pour inspirer de la confiance, et son récit se lie-t-il bien avec lui-même? Il commence par raconter qu'aux approches du siège de la ville de Saintes, en 1062, par Guy Geoffroy, duc d'Aquitaine, les habitants, craignant pour les corps de saint Eutrope et de saint Léonce,

[1] L'histoire se trouverait fort souvent compromise dans sa *véracité*, si la raison donnait valeur à une pareille objection. Ce que cette objection offre d'exagéré suffit pour la rendre nulle de plein droit. (*Note de l'auteur.*)

les transportèrent dans l'intérieur de la ville[1], d'où ensuite ils les reportèrent au lieu où ils étaient d'abord ; et après cela, racontant la translation qui a lieu en 1096, par les religieux de Cluni, il dit que ceux-ci, pour arriver au saint corps, 1° furent obligés de détruire la crypte où était le corps ; 2° de fouiller profondément la terre ; ce qui suppose un dépôt bien ancien.

« Enfin, à la suite de tous ces *doutes* proposés contre la *véracité* du manuscrit, on oppose, à la découverte du 19 mai, les anciennes prétentions des religieux bénédictins de l'abbaye de Vendôme, appuyées de l'autorité si imposante du savant Mabillon, leur confrère, qui, de plus, nous apprend que, dix ans seulement après la mort de Geoffroy-Martel, en l'an 1070, *une chapelle* avait été bâtie à l'usage des pauvres et des serviteurs de l'abbaye, au monastère de Vendôme, et dédiée, entre autres saints patrons, à saint Eutrope, évêque de Saintes et martyr, et que dans cette chapelle, ou plutôt dans l'église de Vendôme : — *In ecclesia Vindocinensi*, on avait dès lors le corps de saint Eutrope : — *Et quidem radius Sanctæ Columbæ, asservatur cum corpore sancti Eutropii.*

« On ajoute que même cette tradition a, sur celle de Saintes, un avantage qu'il faut remarquer : savoir qu'elle s'est maintenue parmi les

[1] Voir le récit du moine de S. Cybar, déjà cité.

religieux de Vendôme jusqu'à la révolution de 1793, époque où l'on dit, à Vendôme, que furent détruites les saintes reliques; tandis que, depuis le règne de François Ier, on voit s'affaiblir à Saintes et se perdre entièrement la tradition de l'existence de ce saint corps [1].

« Sur tout cela, Monsieur le promoteur arrive à cette conclusion : qu'un jugement définitif est au moins prématuré; qu'il faut, au préalable, examiner tous les titres sur quoi se fondaient les religieux de Vendôme; que, si ces titres sont trouvés de nulle valeur, on pourra sans doute ne s'y pas arrêter et passer outre; mais que, si au contraire ils paraissaient graves, s'ils se trouvaient appuyés de quelques bulles, par exemple, des souverains-pontifes, il serait dans l'ordre de surseoir, et de porter l'affaire, avec toutes ses pièces, au tribunal du Saint-Siège, pour en avoir un jugement définitif.

« Ces conclusions sont appuyées par le fait si connu, de la haute prudence du Saint-Siège et de sa sage lenteur dans les affaires de l'importance de celle-ci, comme on le voit, en particulier, dans le fait analogue à la cause de la translation, à Dorcester, du corps de saint Birin, au XIIe siècle; translation retardée par le pape Honorius

[1] Le rapport a déjà péremptoirement dit pourquoi, depuis François Ier, cette tradition a paru se perdre. — Voyez ce rapport.

III, jusqu'à ce qu'une difficulté, provenant du seul témoignage du vénérable Bède, qui avait écrit que le corps de saint Birin reposait dans l'église de Winchester, fût pleinement éclaircie.

Nous reprenons l'objection, et aux doutes qui en forment la première partie, les doutes dirigés contre la véracité du manuscrit, nous répondons :

« 1° Qu'à la vérité l'auteur du manuscrit a gardé l'anonyme, et qu'ainsi *son nom* n'est pas connu ; mais que son manuscrit n'est pas inconnu.

« Et en effet, d'abord ce manuscrit a été très-connu de Dom Etiennot, religieux de la congrégation de St.-Maur, auteur qui nous a laissé des manuscrits, aujourd'hui déposés à la bibliothèque royale, et faisant partie de la collection déjà citée dans notre rapport, sous le titre d'*Antiquités bénédictines* [1]. C'est Dom Etiennot lui-même qui a conservé ce manuscrit, qu'il suit en tout, et contre lequel il ne fait aucune sorte de difficulté. Or, il est à remarquer, 1° que Dom Etiennot n'était pas, comme les religieux de Saint-Eutrope, de la congrégation de Cluni, mais de celle de St.-Maur, de laquelle étaient aussi les religieux de Vendôme dont nous parlerons tout à l'heure ; 2° qu'il partageait, ou tout au moins inclinait à partager l'opinion qu'une notable partie du corps de saint Eutrope avait été transférée à Vendôme ; 3° enfin que

[1] Antiquitates benedictinæ.

c'est lui principalement que Mabillon paraît avoir suivi, comme on n'en peut douter en lisant les écrits de l'un et de l'autre, et qu'en particulier une erreur que Mabillon a empruntée à dom Etiennot, celle de supposer que la crypte reconstruite par les moines de Cluni, au XI[e] siècle, fut une église située dans un lieu autre que celle de Saint-Pallais, ne vient précisément que d'une interprétation très-erronée, par dom Estiennot, du manuscrit lui-même.

« Nous dirons plus ici, pour Mabillon, c'est que, quand il dit que les moines de Cluni, au XI[e] siècle, restaurèrent la crypte de l'église de Saint-Eutrope, non-seulement il le dit après son confrère dom Etiennot lui-même, mais d'après le manuscrit de saint Cybar, puisque ce manuscrit fait partie des pièces justificatives citées par dom Etiennot, et qu'il est clair que Mabillon avait tout le travail de dom Etiennot.

« Ainsi Mabillon, comme dom Etiennot, connaissait très-bien et avait sous les yeux le manuscrit de saint Cybar, et, qui plus est, il le suivait.

« Nous disons, en second lieu, que les auteurs du *Gallia christiana*, savants auteurs, toujours de la congrégation de Saint-Maur, comme Mabillon et Etiennot, son confrère, non-seulement ont connu le manuscrit de saint Cybar, mais qu'ils le suivent dans le point qu'ils avaient à traiter au lieu

où ils en parlent, et qu'ils n'élèvent pas le moindre doute, non-seulement sur son authenticité, comme manuscrit du XI[e] siècle écrit par un témoin oculaire, mais aussi sur sa véracité, puisqu'ils le citent et le suivent purement et simplement. Voici leurs paroles : — « *Ramnulphus excepit Urbanum papam II, Santonas venientem, tempore paschali, quo Summus Pontifex in ecclesiâ sancti Eutropii majus altare, et Ramnulphus aliud, uti notatur in relatione scriptoris cujusdam, qui huic dedicationi aderat, et in eâ ministrârat.* [1] » — Personne, à coup sûr, ne doutera que les auteurs du *Gallia christiana* ne parlent là du manuscrit de saint Cybar.

« Mais, dit-on, les savants Bollandistes ne l'ont pas connu, ou, ce qui serait pis encore, s'ils l'ont connu, ils n'en ont pas tenu compte. Hé ! qui vous a dit cela ? Si les Bollandistes avaient traité la question des reliques de saint Eutrope, s'ils avaient, une à une, cité toutes les pièces pour et toutes les pièces contre, et qu'après cela ils n'eussent rien dit du manuscrit de saint Cybar, oui, vous auriez raison, leur silence prouverait

[1] — « Ramnulfe reçut le pape Urbain II à son arrivée à Saintes, dans le temps pascal où le Souverain-Pontife consacra le grand autel de Saint-Eutrope, et Ramnulfe un autre autel, ainsi que le raconte la relation d'un écrivain qui avait assisté à cette dédicace comme témoin et comme acteur. »

(*Gall. Christ. tom. II. jamjam cit.*)

qu'ils ne l'ont pas connu; mais ces savants auteurs n'ont pas traité la question. Sur le fait des reliques de saint Eutrope, ils ont a deux reprises différentes cité du Saussay; mais voilà tout. Ils n'ont élevé aucune question et ne sont entrés dans aucune discussion. L'objection n'est pas sérieuse [1].

« Nous répondons 2° que l'on n'est pas recevable à demander s'il n'en serait point du récit contenu dans ce manuscrit, comme de la prétendue relation de la translation du corps de saint Clément dans l'île de Pescare, relation aujourd'hui démontrée fabuleuse; 1° parce que le manuscrit de saint Cybar est admis, ainsi qu'on vient de le voir, par des auteurs graves, sans qu'on puisse citer personne qui l'ait rejeté ou attaqué comme fabuleux; 2° parce qu'il n'y a aucune comparaison à faire entre la fausse relation de la translation du corps de saint Clément et ce manuscrit de saint Cybar, puisque cette relation s'est trouvée avoir contre elle des témoignages et des monuments qui l'ont démontrée fabuleuse, tandis que le manuscrit de saint Cybar a pour lui non-seulement de graves témoignages, ceux des auteurs qui l'ont suivi, mais, ce qui est plus que tout cela, un fait éclatant, le fait du 19 mai, qui est venu, jusques dans ses moindres détails,

[1] Toutes les objections dans cette cause ne sont pas sérieuses; elles sont faites pour la forme et non contre les faits.

(*Note de l'auteur.*)

en démontrer la véracité pleine et entière, comme un cachet, quand on vient à l'appliquer sur son empreinte, démontre la vérité de celle-ci et en justifie tous les traits. Nous disons qu'après ce fait, après la découverte du 19 mai, nul n'est recevable à supposer que le manuscrit ait été fabriqué pour contredire les prétentions des moines de Vendôme, parce que désormais ce manuscrit et ce fait sont choses inséparables, comme le serait de son empreinte le cachet dont je viens de parler, et que quiconque osera prétendre que le manuscrit est une pièce supposée sera en même temps forcé de dire que le fait du 19 mai, en tant que translation du tombeau de saint Eutrope, a été, comme le manuscrit, une translation simulée, fabriquée, en 1096, par les moines de Saint-Eutrope, pour donner le démenti à ceux de Vendôme. Mais si quelqu'un avait la hardiesse d'aller jusque-là, nous lui dirions qu'au XIe siècle, il n'était pas question de dispute entre les moines de Saint-Eutrope et les religieux de Vendôme!... »

« Nous répondrons enfin qu'il n'y a pas la plus petite contradiction dans le récit de l'auteur.

« Aux approches du siège de la ville de Saintes, en 1062, par Guy-Geoffroi, duc d'Aquitaine, les habitants, qui craignent pour les reliques de saint Eutrope et de saint Léonce, transportent ces saints corps dans l'intérieur de leurs murs,

et alors on ne touche pas à la crypte où ils étaient renfermés, parce que cela n'était nullement nécessaire à ce transport. En 1096, au contraire, quand les religieux de Cluni font la translation de ces mêmes corps, du lieu de l'ancienne crypte où ils étaient, dans celui de la nouvelle où ils devaient dorénavant reposer, ils commencent par démolir cette crypte, qui, étant enclavée dans la nouvelle, ne devait plus évidemment subsister; mais l'historien ne dit pas que cette démolition eut lieu pour faciliter la sortie des corps, laquelle ne demandait nullement cette opération. Évidemment il n'y a pas là l'apparence d'une contradiction.

« Ce qu'il dit ensuite que, pour arriver au corps de saint Eutrope, lors de la translation de 1096, il fallut creuser profondément la terre, ne fait pas plus de difficulté; car cela ne prouve nullement, comme l'objection le suppose, que le dépôt fût ancien, mais seulement que les habitants, quand, après le siège, ils reportèrent les saintes reliques à leur place, rétablirent les choses dans leur état primitif, et couvrirent de nouveau le corps du saint comme on le trouva en 1096.

« Maintenant, quant à la tradition de Vendôme, nous répondrons que ce n'est pas la tradition de Saintes que nous lui opposons, mais, ce qui est bien différent, infiniment différent, le fait écla-

tant du 19 mai [1]. Si en effet nous n'opposions que tradition à tradition, nous en convenons, on pourrait dire que la tradition de Vendôme a sur celle de Saintes tel ou tel avantage, comme on voudra, pendant que la tradition rivale s'effaçait et s'oubliait; mais ce n'est plus là que nous en sommes aujourd'hui. Ce que nous avons à présent, c'est un fait, le fait d'un tombeau ouvert, ouvert avec le plus grand éclat, — avec un éclat trop grand peut-être! [2] — mais enfin ouvert en présence de toute une ville, et portant avec lui la preuve que, depuis trois cents ans, on ne l'avait pas ouvert, et que, depuis des siècles, l'Europe entière l'avait révéré!...[3] Voilà ce que nous opposons à toute prétention rivale, et non pas une tradition, que certes nous eussions pu invoquer; car depuis Guillaume, duc d'Aquitaine, dès l'an 1079, les chartes ne nous manquent pas [4], et les

[1] Ce fait répond à tout. Il prouve la fausseté de la tradition de Vendôme dont les moines avaient pris *une partie pour le tout*. Ils n'avaient qu'une chapelle pour honorer *une fraction* des reliques de S. Eutrope, mais Saintes avait, comme le disait, au XIII[e] siècle, Vincent de Beauvais, une belle et grande basilique élevée sur le tombeau du saint martyr.

[2] Ici, M. le rapporteur fait allusion à la précipitation de ceux qui crurent devoir ouvrir le tombeau du 19 mai, avant l'arrivée et sans la présence de l'évêque de la Rochelle.

[3] Il s'agit ici du blocage, et non du monolithe fermé depuis 1096.

[4] Entre autres, la charte de Louis XI au XV[e] siècle, citée dans le cours de cette histoire.

vieillards sont encore là qui nous assurent, témoin la demoiselle Fragnaud, que toujours leurs ancêtres leur avaient dit que le tombeau de saint Eutrope était dans l'église basse, sans dire cependant en quel endroit : tradition par conséquent qui ne nous eût pas fait défaut, mais qu'enfin nous n'avons pas invoquée.

« Or, rien ne peut être opposé à ce tombeau. Pendant que seul il se prouve lui-même, tout lui vient en témoignage : et les vieux manuscrits, ces fondations, ces chartes, et cet inventaire de reliques, témoin dont la déposition est plus qu'une preuve, puisqu'il n'y a rien à comparer, comme on a vu, à la démonstration qu'il est venu apporter dans la cause !...

« Et maintenant, Mabillon, qu'avons-nous à lui répondre ? Ce que nous avons à lui répondre, Messieurs, je vais vous le dire, et je vous le dirai parce que c'est Mabillon.

« Remarquez en effet, Messieurs, que nous avons ici affaire à Mabillon, c'est-à-dire, à l'un de ces hommes qui indiquent tout dans toutes les questions qu'ils touchent, alors même qu'il n'est pas dans leur dessein de tout dire.

« Qui *indiquent tout* : c'est le mot que nous voulons vous faire remarquer, et nous voulons vous dire que si tous les arguments qu'on a pu faire valoir en faveur des prétentions de Vendôme, ne sont pas développés *in extenso*, dans ce que

Mabillon nous en a dit, tous du moins y sont certainement indiqués. Vous pouvez donc être assurés qu'il n'y a rien, en faveur de la tradition de Vendôme, que ce que Mabillon indique. Or, qu'indique Mabillon? Le voici : 1° une chapelle, construite, en 1070, non à l'usage des religieux de l'abbaye, mais à l'usage des pauvres et des serviteurs de l'abbaye, et consacrée à la sainte Vierge d'abord, puis à différents saints, entre lesquels saint Eutrope et saint Léonce; 2° la présence, dans l'église de Vendôme, l'église de l'abbaye, du corps de saint Eutrope, transporté là, de la ville de Saintes, par Geoffroy, fondateur de l'abbaye de Vendôme : — *Cum corpore sancti Eutropii quod ab ipso Gaufrido, vindocinensis monasterii conditore, istùc ex urbe Santonum translatum est.*

« *Quod ab ipso Gaufrido... translatum est, qui a été transféré par Geoffroy...* » Voilà tout; un fait qu'on avance, mais qu'on n'appuie d'aucune citation de chartes, ni d'écrit, ni de texte ou paroles de ces chartes ou écrits. D'où vous pouvez conclure avec assurance, précisément parce que c'est Mabillon qui parle, que le fait de la translation par Geoffroy est un fait qu'on suppose mais qu'aucun écrit ne raconte, ne circonstancie; en un mot, un fait que l'on n'appuie sur quoi que ce soit, si ce n'est le fait de reliques portant le nom d'*Eutrope*, et l'érection, dix ans après la

mort de ce prince, d'une petite chapelle différente de l'église qui contenait les reliques, et consacrée non à saint Eutrope exclusivement, mais à plusieurs saints en grand nombre, parmi lesquels seulement se trouve le vocable d'Eutrope.

« En présence d'un fait tel que celui du 19 mai, une pareille tradition, ou plutôt de telles prétentions ne sont rien ; et de là nous concluons : qu'on peut bien, si l'on veut, suspendre encore pour faire de nouvelles et plus complètes recherches ; mais 1° que, selon toute apparence, on ne trouvera rien de plus sur la tradition de Vendôme ; 2° que certainement on ne trouvera jamais rien qui ébranle le moins du monde le fait du 19 mai. »

Après cette réponse du rapporteur, tous les membres du conseil, si nous en exceptons deux ou trois, peu familiarisés avec l'espèce en cause, restèrent persuadés que les raisonnements en faveur du fait du 19 mai étaient invincibles, et que les objections demeuraient sans force en présence de ce que l'histoire nous offre de certain sur l'identité du tombeau de saint Eutrope.

Mais le promoteur ne pouvait rien dissimuler ; son devoir était d'attaquer la cause par tous les côtés saisissables. Il insista donc sur les prétentions des religieux de Vendôme, prétentions alléguées comme *un fait grave !...* Certains esprits, peu initiés à la connaissance approfondie de l'ensemble de

des ressources qu'offre l'histoire, auraient cru trouver dans ce nouvel obstacle au prompt succès de l'affaire en litige, un motif d'inquiétude, mais le conseil ne vit là qu'une raison de suspendre momentanément ses séances et d'attendre, bien persuadé que la vérité n'est jamais plus belle et plus convaincante que lorsque l'examen d'une critique éclairée et impartiale la dégage des ombres passagères de l'ambiguité et de l'erreur.

Le président de la commission avait sagement préjugé de la force de ses raisonnements et de l'évidence si péremptoire de ses réponses, puisque tout ce qu'on a trouvé sur la tradition de Vendôme parle puissamment en faveur de notre cause et n'ébranle en rien la véracité du fait providentiel du 19 Mai 1843.

Vingt-et-un mois s'étaient écoulés depuis la dernière convocation de l'Evêque de la Rochelle. Enfin, le 24e jour d'Août 1845, les membres du Conseil se réunirent de nouveau sous la présidence du Prélat, qui, dans une allocution lumineuse et rapide, rappela les procédures antécédentes, en manifestant le désir de terminer bientôt ce grand procès canonique, dont les fidèles du Diocèse et même de la France entière attendaient le résultat avec une pieuse impatience. Les 25, 26, 27 du même mois furent successivement des époques de réunion où de nouveaux examens eurent lieu de la part des médecins, pour satisfaire à diverses ques-

tions relatives aux saints ossements. Les docteurs reconnurent invariablement que les grands ossements de la première catégorie sont d'un homme qui a passé l'âge de la maturité, que la tête de la deuxième appartient à un sujet de 18 à 25 ans au plus, et que ceux de la troisième sont les os d'un enfant qui n'a pas vécu au-delà de six mois. Nous emprunterons bientôt au Promoteur les renseignements les plus heureux sur l'origine et la cause de la présence de ces ossements d'enfant dans le tombeau de saint Eutrope.

La séance du 29 Août intéressa au plus haut point tous les membres du conseil : elle devait répandre le jour le plus vif sur la question de Vendôme ; on savait que rien n'avait été épargné pour arriver à une entière solution, propre à satisfaire tout à la fois l'histoire, la raison et la piété. Le Promoteur parla ainsi :

MONSEIGNEUR,

« Dans une des dernières séances du conseil (22 Novembre 1843), établi par Votre Grandeur pour la reconnaissance des ossements trouvés dans l'église basse de S. Eutrope, le 19 Mai 1843, j'élevai touchant l'identité de ces reliques présumées de S. Eutrope, un doute fondé sur les prétentions anciennes des Bénédictins de Vendôme à posséder *le corps*, ou la plus grande partie du corps de St. Eutrope.

» J'alléguai, pour motiver ce doute, un passage

de Mabillon, qui déclare d'une manière expresse que Geoffroy Martel, comte d'Anjou au XI[e] siècle, fondateur du monastère de la Trinité de Vendôme, apporta *le corps* de saint Eutrope de Saintes à Vendôme.

» Cette assertion formelle de la part d'un homme aussi grave, aussi savant que Mabillon, parut à Votre Grandeur et à son conseil devoir être mûrement examinée. Les séances ont été suspendues et une enquête fut ordonnée à l'effet d'examiner les titres et prétentions des Bénédictins de Vendôme à la possession du corps de S. Eutrope, etc... »

En conséquence, chargé par l'Evêque de poursuivre cette enquête, le Promoteur fit des recherches dans les archives de la Préfecture de Blois, où sont recueillis les papiers de l'ancien monastère de la Trinité; à Vendôme, il consulta les traditions, les reliques encore existantes, les manuscrits conservés dans le pays, les hommes capables de lui fournir quelques lumières sur l'objet de sa mission; enfin, à Paris, la Bibliothèque Royale lui fut ouverte et le conservateur des manuscrits mit à sa disposition les pièces qui pouvaient lui être utiles.

Pour résultat de ses recherches, le Promoteur resta convaincu que jamais le corps de S. Eutrope, premier évêque et Martyr de l'Eglise de Saintes, n'avait été transféré dans l'abbaye de la Trinité de Vendôme; qu'on n'y posséda jamais que quelques ossements de l'apôtre de la Saintonge, et qu'enfin

ces reliques, conservées à Vendôme sous le titre *des reliques de S. Eutrope*, peuvent être authentiques, sans porter atteinte à l'authenticité de celles trouvées à Saintes, le 19 Mai 1843 ; et ici c'est l'histoire même qui parle.

Mabillon n'avance rien sans preuves ; c'est la marche qu'il suit consciencieusement toujours ; et quand il laisse percer le moindre doute, on peut conclure, sans craindre de se tromper, que l'illustre écrivain manque évidemment de raisons suffisantes en faveur de l'affirmation sur un fait ou sur une tradition quelconque. Or, il est indubitable que Mabillon, en parlant des prétentions de ses confrères de Vendôme, ne fait simplement que les relater, n'ayant aucun titre authentique à citer à l'appui de ce qu'il avance. La charte qu'il mentionne ne dit pas un mot de la présence du corps de S. Eutrope. Le titre qui la distingue est celui-ci : *Dédicace de la chapelle du cimetière de Vendôme*, en 1070[1] : et les détails qu'il fournit à l'occasion de cette dédicace, se bornent à nous apprendre que cette chapelle fut consacrée en l'honneur de la très-sainte Vierge, de S. Léon, pape, et de S. Eutrope. Quoiqu'il revienne, en plusieurs endroits de ses écrits, à parler des prétentions des moines de Vendôme à posséder le corps de notre saint Apôtre, Mabillon

[1] Vid. Thes. nov. Anecdot. et Monument. Dom Martène et Urb. Durand, t. I, p. 198.

ne produit jamais aucun titre pour appuyer cette assertion; il va même plus loin, puisqu'il affirme qu'il n'existe aucun monument de la translation de ce corps précieux de Saintes à Vendôme. « Les premiers religieux de l'abbaye, dit-il, n'ont pas eu le soin de mettre par écrit ce qui s'était passé dans la translation de cette relique [1]. »

Ce n'est en effet qu'au XV[e] siècle, comme le cartulaire de Vendôme en fait foi, qu'il est question des *reliques* de S. Eutrope, et non *du corps* du glorieux martyr [2]. Du reste, nous sommes sûr que Mabillon, tout en parlant des prétentions des religieux Vendômois, ne les partageait pas : comment aurait-il pu raisonnablement penser comme eux sur ce point; l'évidence du contraire lui était donnée par des titres authentiques qu'il transcrivait et qui offraient la preuve irréfragable que Vendôme revendiquait faussement le trésor que possédait l'Eglise de Saintes. Il citait en particulier le concile de Bordeaux, où Guillaume d'Aquitaine dit expressément que l'église de S. Eutrope jouit de la présence du corps saint de son illustre Apôtre [3]; ce concile avait lieu en 1079, trente-neuf ans, par conséquent, après l'époque à laquelle les Bénédic-

[1] Œuvre Posth., t. 2., p. 392.

[2] Instrumentum illationis à capsâ ligneâ ad argenteam *reliquiarum* Sancti Eutropii. Datum anno millesimo quadringentesimo nonagesimo secundo.

[3] Voy. Besly, p. 380.

tins de Vendôme osaient avancer que Geoffroy Martel leur avait donné le corps du saint martyr. Il parle également de la charte de 1081, qu'on a lue lors de la donation du monastère de S. Eutrope à saint Hugues de Cluny [1] : or, ces titres paraissaient à Mabillon d'une si puissante valeur contre les prétentions de ses confrères, qu'en dernière analyse il renvoie à d'autres le soin de décider la question de savoir s'ils possèdent à Vendôme le corps entier du premier Evêque de Saintes, ou seulement une partie de ses reliques [2]. Il ne veut pas se prononcer, parce qu'il n'a pas de conviction à cet égard ; ce qui signifie logiquement qu'il n'y croyait pas, et d'autant moins, qu'il raconte que le corps de S. Eutrope est à Saintes [3].

Au temps de Mabillon, il semblait peu important de savoir, d'une manière précise, quelles reliques contenait en réalité la châsse de S. Eutrope, conservée à Vendôme, puisqu'on pensait que tout ce qu'il y avait à Saintes de reliques de S. Eutrope, à

[1] Voy. l'Église Sant., t. I. p. 364.

[2] Corpus sancti Eutropii se possidere contendunt nostri Vendocinenses, totum an potiorem partem, *alii definiant*.

(Annal. Bened., t. V, p. 179.)

[3] Habitum est hoc anno concilium apud Santonas, præsidentibus sedes apostolicæ legatis, quorum concilio et auctoritate Willelmus, Pictavensis Comes et Dux totius Aquitaniæ, monasterium *S. Eutropii, titulo et corpore insigne*, in manus Hugonis, Cluniacensis abbatis præsentis, transtulit.

l'exception du chef, avait été détruit par les Huguenots, de 1562 à 1571.

Mais, depuis la découverte du 19 Mai 1843, la question est devenue bien autrement grave, et, ayant à statuer sur l'identité et l'authenticité de ce tombeau, on ne pouvait plus laisser sans examen et sans solution définitive la prétention des religieux Bénédictins. Il convenait donc d'interroger soigneusement les traditions de l'Eglise de Saintes et celles de l'Eglise de Vendôme. Or, c'est ce qu'a fait le Promoteur. Il a voulu s'assurer si la contradiction de ces prétentions réciproques devait suffire pour élever un doute sérieux sur l'identité des reliques trouvées dans le tombeau du 19 Mai, ou si cette contradiction n'était qu'apparente. Les faits prouvent qu'elle n'était qu'apparente et sans fondement raisonnable. La tradition de l'Eglise de Saintes, par rapport à la possession du corps de S. Eutrope, a toujours été expresse, constante, uniforme, invariable jusqu'au XVIe siècle. On a déjà reconnu dans le cours de notre histoire que, si la tradition de l'Eglise de Saintes a cessé à cette époque d'être ostensible, les prétentions de Vendôme n'étaient pour rien dans cette obscurité momentanée ; au reste, le 19 Mai a dissipé les ombres, et l'on sait aujourd'hui que ni les Huguenots destructeurs, ni les moines prétentieux n'ont jamais touché le saint dépôt pour l'anéantir ou pour le posséder. Depuis les temps les plus reculés, comme nous l'avons

déjà démontré, l'Eglise de Saintes a été riche de la présence du tombeau de son apôtre; soit lorsque les Chrétiens donnèrent une première sépulture au martyr, soit lorsque, retirant ses précieux restes de la terre, son tombeau primitif, ils les placèrent dans la châsse de plomb déposée dans l'ancienne édicule ou petite église, soit lorsque S. Pallais les transféra dans la basilique dédiée à S. Etienne et à S. Eutrope, soit enfin lorsque Ramnulfe de Foucaud, évêque de Saintes, leur donna une plus glorieuse sépulture en 1096, il est clair, évident, invinciblement certain que ce tombeau a traversé tous les âges, jusqu'au XIXe siècle, sur la *colline de Saintes*, où toutes les générations successives se sont empressées de lui apporter le tribut de leur vénération, de leur confiance et de leur amour.

Mais, en présence des faits historiques qui consacrent dans l'Eglise de Saintes la présence du corps de S. Eutrope, que devenaient les prétentions exagérées des religieux du monastère de la Trinité de Vendôme ?

Au moyen des différents secours qu'ont fournis au Promoteur l'histoire de Vendôme, par l'abbé Simon, les manuscrits de M. Duchemin de la Chesnais, qui, au commencement du XIXe siècle, a laissé d'utiles mémoires sur le Vendômois; (ils contiennent en particulier des détails importants sur ce que sont devenues les reliques de Vendôme et de l'ancienne abbaye de la Trinité, pendant la

révolution de 1793); de plus, avec les communications pleines d'obligeance de l'honorable M. de Pétigny, qui prépare lui-même une histoire de Vendôme et de l'ancien monastère Bénédictin de cette ville, on est parvenu à remonter à la véritable origine des prétentions des moines Vendômois; on a pu suivre comme pas à pas l'histoire des reliques dites de S. Eutrope, qu'ils possédaient, pour arriver enfin à la conviction que le monastère de Vendôme n'a jamais possedé *le corps ni la plus grande partie du corps de S. Eutrope*. Par les différents passages de l'historien Simon, le Promoteur a prouvé clairement que c'était depuis le XVe siècle, et non depuis le XIe, que l'Eglise de la Trinité possédait des reliques de S. Eutrope; qu'en recevant, au XVe siècle, du prieuré de Villedieu, une châsse dite de S. Eutrope, les moines de l'abbaye de Vendôme ignoraient ce qu'elle contenait, *que plusieurs même*, comme le dit l'historien Simon, *doutaient que les reliques de S. Eutrope y fussent renfermées!* Cette époque, assurément, était fort mal choisie pour donner du crédit aux prétentions injustes des religieux Vendômois : l'histoire l'atteste, il était notoire, dans toute l'Europe, que le corps de S. Eutrope reposait à Saintes, où il était, ainsi que nous l'avons déjà vu, l'objet de la vénération publique.

Les doutes dont parle l'abbé Simon déterminèrent Louis de Bourbon, comte de Vendôme, à

requérir de l'abbé Yves l'ouverture de cette châsse venue du prieuré de Villedieu ; on s'assura qu'elle contenait *des reliques*, et non LE CORPS *de S. Eutrope*, avec celles de plusieurs autres martyrs, des sceaux, des feuilles de parchemin.

Le 16 Mai 1492, on y trouva les mêmes objets, lorsque le cardinal de Luxembourg substitua à la vieille châsse de fer, apportée de Villedieu, *la magnifique châsse de vermeil* que l'on voyait encore dans l'Eglise de la Trinité, quelque temps avant 1793. Cette nouvelle ouverture de 1492 se fit en présence de plusieurs Evêques et un grand nombre de témoins illustres. Or, depuis 1492 jusqu'en 1792, cette châsse resta constamment fermée et scellée ! Nous devons aux recherches du Promoteur ce passage remarquable des mémoires de M. Duchemin de la Chesnais, nous révèlant le fait décisif qu'en 1792 on ne trouva dans cette châsse que ce qu'on y avait vu en 1492 :

« *La châsse de S. Eutrope*, dit M. de la Chesnais, était ornée de statues et couverte *en vermeil ;* elle était enrichie d'émaux et de pierres fines qui furent enlevés lors de la révolution. La municipalité de Vendôme et les membres du District, qui firent le dépouillement des Eglises et des châsses, ayant fait l'ouverture de celle de S. Eutrope, on y trouva cinq ou six sacs de toile recouverts de soie rouge, scellés des sceaux de plusieurs Evêques, et quelques-uns même scellés du sceau de la cour de Rome. Les

procès-verbaux annoncent qu'ils contenaient les reliques de plusieurs martyrs; à côté, était la chemise (ou tunique), en toile assez grossière, de S. Eutrope, AVEC QUELQUES OSSEMENTS. » Voilà tout ce qui fut trouvé dans cette châsse, si hautement appelée par les moines de Vendôme *la châsse de S. Eutrope*; elle ne contenait que quelques fragments des reliques de notre S. Apôtre. En présence de ces faits, il n'y avait plus lieu à discussion, et le résultat de l'enquête était invinciblement en faveur des traditions de l'Eglise de Saintes, sur la possession constante et perpétuelle du corps de son premier Evêque et glorieux Martyr.

Mais un autre objet, se rattachant au tombeau de S. Eutrope, devait inspirer au Promoteur le désir de combler l'attente de l'Evêque de la Rochelle et de son Conseil : il s'agissait d'éclaircir la question relative à l'enfant naissant, trouvé dans la capse contenant les ossements du saint martyr. Le Promoteur dit d'abord que c'était un usage pieux, fréquent dans les premiers siècles et même dans les suivants, de réunir les restes précieux de quelque autre Saint dans la châsse d'un Saint plus illustre, surtout quand ils avaient eu quelques rapports avec lui; ensuite il ajouta qu'on a trouvé particulièrement, dans un grand nombre de capses remontant aux premiers siècles et renfermant les reliques des Saints les plus vénérés, les restes d'un petit enfant naissant que la piété des fidèles a cru

généralement être les reliques des *saints Innocents*, de ces petits martyrs qui, les premiers, ont eu le bonheur de verser leur sang pour J.-C.

Il commença par citer les tombeaux de S. Savinien, évêque, apôtre et martyr de Sens, et de S. Pélerin, d'Auxerre, dont il a été parlé dans les rapports du Président de la commission ; puis il dit que la charte de la consécration de S. Victor, de Marseille, donnée par Benoit IX et vingt-trois Evêques présents en 1040, porte que le corps de Ste. Marthe fut trouvé avec un autre corps, et de plus, *le corps d'un petit Innocent.*

Que le père Cortez, Dominicain, dans la vie de Ste. Magdeleine, raconte que, dans le tombeau de S. Maximin, apôtre et évêque d'Aix, on trouva *deux petits corps d'Innocents*, qui furent séparés plus tard et mis à part dans une capse d'argent.

Qu'un manuscrit dont l'écriture est du XIVe siècle, et qui se voit à la Bibliothèque Royale au n° 916, contient, entr'autres, la vie de S. Eutrope, premier évêque et apôtre de la ville d'Orange.

Le Promoteur a trouvé un éloge en prose, en l'honneur du Saint, qui contient ce passage curieux:

« Dans le pays des Gaules, on envoie Trophime, on envoie aussi Eutrope : par eux la foi est prêchée dans la Gaule, par eux les idoles sont détruites... » Puis, arrivant à sa sépulture, il ajoute : — « Que dirai-je enfin? On le mit dans un tombeau, au milieu des restes de deux petits Innocents, immolés

autrefois à la fureur d'Hérode. C'est St. Eutrope lui-même qui apporta ce riche trésor au peuple qu'il venait prêcher; et, comme il s'était rendu digne de participer à leur gloire, on le jugea digne aussi d'être renfermé dans ce même tombeau. A ce tombeau, la foi est accordée à celui qui la demande; on ouvre à celui qui frappe; là, le poids du péché est allégé; là, la gloire éternelle est accordée; ici certainement, ici Dieu est présent; car c'est lui-même qui l'a dit: Là où deux ou trois seront réunis en mon nom, je serai au milieu d'eux. »

Ce passage entier, nous le disons avec le Promoteur, est très-intéressant pour notre cause, parce qu'on y voit la dévotion de ces premiers hommes apostoliques *pour les saints Innocents*, le soin qu'ils avaient de porter ces reliques avec eux, la dévotion avec laquelle les peuples les réunissaient, après leur mort, à ces précieuses reliques; et enfin, parce que le motif pieux qui portait les fidèles à réunir ainsi les corps de deux ou trois Saints ensemble, venait de cette parole de l'Evangile: *Là où deux ou trois seront réunis en mon nom, je serai au milieu d'eux.*

Strozzi, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, dans son Catalogue des reliques de cette église célèbre, rapporte que *deux corps de saints Innocents* reposent sous l'autel de S^te^. Lucie.

Jacques Gualla [1] dit que, dans le monastère de

[1] Sanctuarium Papiense, l. v. c. xi.

S. Félix de Pavie, on possédait douze corps saints, renfermés dans trois tombeaux, et parmi eux *deux saints Innocents*. Rayssius[1] rapporte l'authentique de Louis de Berlamont, archevêque de Cambrai, qui atteste qu'en l'an 1586, il a transféré dans une nouvelle capse le corps de S. Wamulphe, avec celui *d'un saint Innocent*.

Bollandus, Janvier[2], dit que les moines d'Offen reçurent avec une grande piété les restes de S. Paul, ermite, et le conduisirent heureusement jusqu'à Offen, dans la capse de bois où il était renfermé avec *deux petits corps de saints Innocents* et au t. 1. de Février p. 383, où est rapportée la translation des saintes Berlande, Celse, etc., il est dit : On trouva, avec le corps de la susdite vierge, les restes de deux autres vierges, et, dans un coin du tombeau, une petite capse qui renfermait les ossements d'un enfant naissant, *certa lactentis membra*, excepté sa petite tête, *excepto capitulo*, que l'on disait être le corps d'un Innocent : *ea vero ferunt Innocentis esse corpusculum*. Après avoir vénéré les précieux restes, on referma la capse, mais pour le petit corps du saint Innocent, comme il avait eu seul la gloire du martyre, on jugea plus à propos de le séparer des autres.

Enfin, dans le dernier volume paru jusqu'ici du

[1] Gazephylacium Belgicum. pag. 322.

[2] Tom. I. pag. 609.

mois d'Octobre, le continuateur des Bollandistes rapporte, p. 810, que, l'an 1177, Gérard, évêque de Padoue, avec les religieux du monastère de Sainte-Justine, fit la découverte des corps de Ste. Justine, S. Mathias et S. Luc, *avec les petits corps de trois innocents.*

Et, page 813, l'auteur de ce volume dit que le P. Papebrok a confondu S. Julien de Padoue avec S. Urius, aussi de Padoue, parce qu'il n'avait pas les documents qui l'eussent empêché de les confondre. « Car, ajoute-t-il, puisque, d'après le monument que nous venons de citer, S. Julien a été trouvé dans sa capse *avec les corps de trois saints Innocents*, et S. Urius avec un seul, il est bien clair que les habitants de Padoue ont toujours distingué l'un de l'autre.

Cassius, au commencement du Ve siècle, arrivant de Bethléem à Marseille, apporta avec lui plusieurs petits corps des *saints Innocents.*

Ces exemples, qui pourraient être accompagnés de plusieurs autres, démontrent que la réunion, dans le tombeau de S. Eutrope, d'ossements qui ne lui ont pas appartenu, n'a rien d'extraordinaire, rien d'insolite, que la présence de ce petit enfant, en particulier, n'est qu'un exemple de plus à ajouter à tant d'autres, pour éclaircir ce point intéressant de critique historique.

Le Promoteur, ayant ainsi fait part au conseil de ses précieuses recherches et donné le résumé des

faits présentés dans le cours de la procédure, dit en terminant : « En un mot, l'histoire, la tradition, les monuments, les faits, répondent à toutes les questions. Les difficultés qui ont été soulevées ont reçu une solution satisfaisante ; et les recherches qui ont été faites pour les appuyer n'ont servi qu'à mettre dans un grand jour la force des preuves déjà données.

» C'est donc avec une conviction pleine et entière, c'est avec l'assurance d'être ici l'interprète de tous les amis de la religion qui auront examiné cette cause, que nous concluons à supplier Votre Grandeur de prononcer le décret solennel déclarant que le corps trouvé dans la crypte de l'église de S. Eutrope, le 19 Mai 1843, est véritablement le corps de S. Eutrope. » Par conséquent, le Promoteur concluait à supplier l'Evêque de prononcer que les ossements étrangers au corps de S. Eutrope sont des ossements de Saints.

Dans la séance du 4 Septembre, l'Evêque de la Rochelle fit d'abord connaître les réponses affirmatives faites, par les membres du conseil, aux questions ayant trait aux motifs exposés dans le cours du procès, pour prouver l'identité des reliques de S. Eutrope ; ces questions étaient ainsi posées :

« Reconnaissez-vous 1° que le tombeau, découvert le 19 Mai 1843, a été trouvé à la place qu'indique le manuscrit produit dans l'instruction de la

cause sous le nom de Manuscrit du monastère de S. Cybar ?

» 2° Reconnaissez-vous que ce tombeau est en tout semblable à la description que fait ce manuscrit du tombeau de S. Eutrope au XIe siècle ?

» 3° La circonstance que ce tombeau se trouve manquer précisément de quatre ossements honorés autrefois comme reliques de S. Eutrope, le chef, son maxillaire inférieur, un bras et une côte, tandis qu'il contient presque tous les autres, et en particulier les 23 autres côtes ; cette circonstance vous paraît-elle un motif très-puissant de croire que le tombeau est celui du Saint dont il porte le nom ?

» 4° Ces circonstances, jointes à l'inscription latine : *Eutropius*, que porte le tombeau ; la circonstance du lieu, qui est l'église, où il est constant qu'était autrefois le tombeau de S. Eutrope ; celle de la place elle-même, où il est pareillement constant qu'était autrefois l'autel consacré au Saint ; la coïncidence positive entre les médailles renfermées dans le tombeau, lesquelles indiquent le XIe siècle, avec le manuscrit qui marque que la translation eut lieu dans l'année du passage du pape Urbain II par la ville de Saintes, c'est-à-dire, en l'an 1096 ; enfin les circonstances qui attestent la haute antiquité de ce tombeau, la détérioration du plomb de la capse qui contient les ossements, et le couvercle plus détérioré encore d'une capse anté-

rieure et usée avant elle ; tout cela réuni vous paraît-il porter, jusqu'à la certitude, la preuve que ce tombeau est celui qui, dans le XIe siècle, fut transféré de la crypte ancienne où il était, dans celle qui fut construite alors, et par conséquent celui que l'église de Saintes a vénéré dans les siècles passés et reconnu comme le tombeau de saint Eutrope? »

L'affirmation fut unanime. Alors le prélat donna communication de l'opinion exprimée sur la cause par les hommes les plus compétents dans les diverses sciences qui se rapportent le plus à la question de la découverte du 19 Mai. L'évêque ajouta : « Nous n'avons pas voulu, Messieurs, que leur opinion parût influer sur celle des membres du conseil : c'est pourquoi nous n'avons pas cru devoir vous la faire connaître avant que vous eussiez donné votre avis; maintenant, au contraire, il nous semble que ce sera une satisfaction pour vous de voir votre sentiment si conforme à celui d'hommes généralement considérés comme des autorités dans la science théologique, dans celle du droit canon, dans l'hagiologie, l'histoire et l'archéologie... » Le Promoteur, sur l'invitation du prélat, fit la lecture des avis motivés adressés par le père Wanhecke, de Bruxelles, de Messieurs Cousseau, supérieur du séminaire de Poitiers; Lequeux, vicaire-général de Soissons, supérieur du séminaire; Carrière, Galais, Icar, professeurs

de théologie au séminaire de S. Sulpice ; Tresvaux, chanoine de l'église métropolitaine de Paris, ancien vicaire-général official ; Receveur, professeur à la faculté de théologie de Paris ; Letronne, membre de l'Institut ; et de Pétigny, sur la question spéciale des prétentions des Bénédictins de la Trinité de Vendôme, à posséder le *corps* de S. Eutrope.

Le conseil se réunit encore le 5 Septembre, et M. Gaboreau lut son rapport relatif au chef de S[te]. Eustelle, trouvé le 19 Mai dans le tombeau de S. Eutrope. Le président de la commission parla en ces termes :

Monseigneur, Messieurs,

« Lorsqu'on vit, sur le tombeau découvert le 19 Mai, le nom d'*Eutrope*, il n'y eut qu'une voix dans la ville entière : le tombeau de S. Eutrope est retrouvé ! Mais, lorsque dans ce tombeau, on eut remarqué une tête visiblement étrangère aux ossements du sujet principal, il n'y eut pareillement qu'une voix : le tombeau contient la tête de S[te] Eustelle !

» Cette impression spontanée, reçue par tous d'un accord unanime, ne reposait-elle sur rien de solide, n'avait-elle aucun fondement ? Non, Messieurs, ce jugement n'était point en défaut ; il avait pour fondement une tradition connue de tout le monde, celle qui porte qu'à sa mort, S[te]. Eustelle fut inhumée dans le tombeau de S. Eutrope. Ce fait admis, il n'y avait pas à s'y tromper : la tê

trouvée dans le tombeau ne pouvait plus être que la tête d'Eustelle; voilà ce qui a été compris par tous.

» Nous n'en jugeons pas, Messieurs, d'une autre manière et nous dirons, avec la conviction la plus entière, que la tête trouvée dans le tombeau du 19 Mai est *le chef du corps auquel ont appartenu les anciennes reliques honorées autrefois, dans l'église de S. Eutrope, sous le nom de Ste Eustelle; en d'autres termes, que c'est le chef de Ste Eustelle.* »

» Exposons les faits.

» Il existait encore en 1652, année postérieure aux divers passages des Calvinistes par la ville de Saintes, des reliques de Ste. Eustelle, alors renfermées, selon l'expression du procès-verbal qui en fait foi, « dans un petit coffret de bois, enveloppé de parme rouge. »

» Ces reliques se composaieut de la base du crâne, d'un *os pétreux* ou *rocher*, d'un os de la cuisse, d'une omoplate, de sept vertèbres, et enfin de cent trente-huit pièces d'os de diverses parties du corps, qu'on ne pouvait précisément distinguer, dit le procès-verbal, parce qu'ils étaient rompus.[1]

» Dans l'inventaire ou catalogue des reliques de l'ancien trésor de l'église de S. Eutrope, tel qu'il se trouve à la Bibliothèque Royale, inventaire dressé, selon Dom Etiennot, de 1530 à 1535, anté-

[1] Voyez *Hist. de l'Eglise Santone*, tom. II. pag. 419.

rieurement au passage des Protestants par la ville de Saintes, on voit, sous le n° 8, un reliquaire qui était évidemment celui de Ste Eustelle. A la vérité, on lit dans la copie que Dom Etiennot nous en a conservée : *S. Aytable*, pour *Ste Eustelle*; mais la faute du copiste est palpable. Il n'y a pas de *S. Aytable*, et si, de plus, ce reliquaire n'était pas celui de Ste Eustelle, il n'y aurait pas eu de reliques de la Sainte dans l'ancien trésor de l'église de S. Eutrope. Il est certain qu'il y en avait. Le procès-verbal de 1652, cité plus haut, ne permet pas d'en douter. Il est facile de voir que le copiste, à qui le nom de la Sainte n'était pas assez connu, a pris la première syllabe *eus* pour *ay*, et que, dans le reste du mot, il a pris un *e* pour un *a* et une *l* pour un *b* [1]. Il était arrivé quelque chose de semblable à S. Antonin, qui, de son temps, avait lu *Castellam* pour *Eustellam*.

» Du reste, cet ancien reliquaire était fort beau, car il était en vermeil, porté aux extrémités par deux images d'Evêques, et au milieu par celle d'une Notre-Dame. On voit que les religieux, à l'approche des Calvinistes, en auront retiré les reliques et qu'ils les auront mises dans le petit coffret de 1652, pour ne pas les exposer avec le reliquaire lui-même, bien plus difficile à conser-

[1] Les caractères typographiques de l'époque prêtent visiblement à cette fausse méprise.

ver. Cela est prouvé par un acte manuscrit des archives de S. Eutrope, sous l'année 1562, qui dit formellement que les calices, titres et reliquaires, furent remis aux mains de l'abbé Noël, prieur du couvent de S. Eutrope [1].

» Dans la leçon du Bréviaire de ce diocèse, au 21 Mai, jour consacré à la mémoire de la Sainte, il est dit que *son corps* fut transféré dans la basilique construite en l'honneur de S. Eutrope, et qu'il y est resté jusqu'aux temps des guerres de religion, où l'on supposait qu'il avait péri [2].

» Il est très-clair que ceci s'entend du corps de la Sainte exposé dans une châsse, ou reliquaire, à la vénération des fidèles, et non d'un tombeau proprement dit, puisque la même leçon de la Sainte dit, un peu auparavant, qu'à sa mort elle avait été inhumée dans le tombeau de S. Eutrope, ce qui donne l'exclusion formelle à la supposition d'un tombeau propre et séparé, où aurait été, dans l'église de S. Eutrope, le corps de la Sainte.

« D'ailleurs, on a toujours parlé des miracles opérés à la fontaine de Ste. Eustelle, témoin le procès-verbal de 1645, que nous avons encore [3].

[1] (Arch. Mss. de S. Eut., pièce n° 2.)

[2] In basilicam quæ in honorem Sancti Eutropii subindè extructa est, corpus ejus translatum fuit, ibique permansit usque ad tempora Calvinistarum, à quibus flammis addictum est.

[3] Arch. Mss. de l'Eglise de S. Eutrope, n°s 10 et 11. 1639 1645.

leqnel fait foi de deux enfants sourds-muets de naissance, le plus jeune de 14 ans, et l'aîné de 20 ans, tous les deux amenés par leur mère dans l'église de S. Eutrope, puis conduits par elle à la fontaine de Ste Eustelle, et là guéris tout les deux à la fois, le 4 Juin, au moment même où leur mère venait de leur faire boire de l'eau de cette fontaine. De tout temps on a raconté de pareils miracles, opérés à cette fontaine, et la femme même dont je viens de parler n'y avait amené ses deux enfants que parce qu'elle venait d'entendre dire, comme il est rapporté au procès-verbal qu'un sourd-muet, quinze jours auparavant, y avait été guéri. Mais on ne voit nulle part qu'il ait jamais été question du tombeau de S^te^. Eustelle, ni de miracles faits à ce tombeau.

Cela seul fait voir qu'en effet il n'en existait point et que le corps tranféré, selon la légende du bréviaire, dans l'église de S. Eutrope, n'y avait jamais existé que renfermé dans des reliquaires, notamment dans celui que mentionne l'inventaire de 1535.

A côté de ces faits, existait un fait d'un autre ordre, celui d'une tradition, portant que Ste Eustelle n'avait point eu d'autre tombeau que celui de S. Eutrope lui-même, et que les fidèles, lors de son martyre, en avaient réuni le corps aux ossements du Saint. Nous ne citons pas, à l'appui de cette tradition, le témoignage d'auteurs fort an-

ciens; mais ces auteurs eux-mêmes avaient recueillis cette tradition, consignée dans des écrits qui successivement copiés, l'apportaient des temps plus reculés, du temps de S. Pallais, qui les avait lui-même reçus des traditions primitives de l'église de Saintes; mais au reste cette tradition est un fait. On la trouve consignée dans le Bréviaire des anciens Bénédictins de l'ordre de Cluny, à qui, on le sait, le prieuré de S. Eutrope avait été donné dans le XIe siècle; et le Bréviaire du diocèse la rapporte telle quelle se trouvait dans cet ancien Bréviaire : « S^{te}. Eustelle fut ensevelie dans le même tombeau dans le lequel les fidèles avaient placé le corps du bienheureux Eutrope qui lui avait prêché l'évangile et donné la foi [1]. »

Enfin, un fait d'un troisième ordre nous a été révélé par la découverte du 19 Mai, celui d'une tête certainement étrangère au corps renfermé dans le tombeau, et manquant tout à la fois de sa base et de l'un de ses rochers ou *os pétreux*. L'examen de cette tête ne pouvait pas faire reconnaître que ce fut positivement la tête d'une femme, parce qu'il n'existe point de caractères certains qui distinguent la tête de la femme de celle de l'homme : mais cet examen a fait reconnaître d'une manière

[1] Sancta Eustella sepulta est eodem tumulo, in quo beati Eutropii, à quo fidem hauserat, corpus à fidelibus fuerat conditum. (*Leg. Brev. Bened. Clun.*)

certaine que c'était la tête d'une personne jeune, âgée au plus, selon l'estimation de Messieurs les Docteurs, de 18 à 25 ans.

Or, il faut remarquer que le dépôt de cette tête dans le tombeau est très ancien.

Ce n'est point dans le XIe siècle qu'il a eu lieu, puisque le religieux, témoin oculaire de tout ce qui se fit alors, n'en dit rien dans la relation qu'il nous a laissé. Il ajoute même que *la capse en plomb ne fut pas ouverte*. Cette tête par conséquent était déjà dans le tombeau ; ce qui nous fait remonter, pour le moins, à la translation du VIe siècle sous S. Pallais.

Ainsi, c'est un dépôt qui ne peut pas avoir moins de douze cents ans, et qui peut avoir beaucoup plus.

Nous avons donc, d'une part, d'anciennes reliques honorées sous le nom de S^te^. Eustelle, où l'on voyait principalement la base d'un crâne et un os pétreux ; de l'autre, dans le tombeau de S. Eutrope, une tête reconnue pour n'être pas celle du Saint, n'ayant pas sa base et manquant de l'un des os pétreux ; et enfin une tradition, portant que S^te^. Eustelle avait été inhumée dans le tombeau de S. Eutrope.

En présence de ces faits, il n'est pas possible de ne pas tirer les conclusions suivantes :

La tête trouvée dans le tombeau, est le *chef* auquel avaient appartenu les anciennes reliques ; par conséquent elle est le chef du corps tenu dans

les temps antérieurs, pour le corps de Ste. Eustelle.

La tradition portant que Ste. Eustelle avait été inhumée dans le tombeau de S. Eutrope, avait un fondement très-réel; elle reposait sur ce fait : qu'il existait dans le tombeau de S. Eutrope, depuis les temps de S. Pallais, au moins, un corps tenu depuis cette époque pour le corps de Ste. Eustelle. Ces conclusions sont évidentes.

La tête n'a pas sa base, elle n'a pas non plus ses deux os pétreux.

Les reliques présentent la base d'un crâne, et l'on n'y voit pas deux os pétreux.

Les reliques présentent une si grande quantité d'ossemens, qu'on voit qu'à l'origine c'était un corps tout entier moins la tête.

La tête en effet est seule dans le tombeau, on n'y trouve pas un seul des ossements du corps, puisque ces reliques étaient honorées sous le nom de Ste. Eustelle, et que la tradition porte que Ste. Eustelle avait été inhumée dans le tombeau de S. Eutrope, personne ne saurait se refuser à cette conséquence :

« Que cette tête appartient à ces reliques, et
» qu'elle est par conséquent le chef du corps tenu,
» dans les temps antérieurs, pour le corps de
» Ste. Eustelle. »

D'un autre côté, le témoignage que reçoit de ces faits, la tradition sur Ste. Eustelle, est de toute évidence.

Ce n'était pas une tradition sans fondement ; elle en avait un, démontré réel par le fait de cette tête dans le tombeau de S. Eutrope, et rendu plus sensible encore par le rapprochement de cette tête avec ces anciennes reliques. Cette tête, son accord avec les reliques, sa présence dans le tombeau de S. Eutrope, tout cela démontre que la tradition avait pour fondement l'existence, dans le tombeau de S. Eutrope, d'un corps tenu pour le corps de Ste. Eustelle.

Enfin tous ces faits, à leur tour, rendent témoignage aux anciennes reliques. Ils démontrent qu'elles étaient bien tirées du tombeau de S. Eutrope, et que par conséquent elles appartenaient réellement au corps tenu, dans les siècles passés, pour le corps de Ste. Eustelle.

En un mot, cette tête, cette tradition, ces reliques, ce sont là maintenant trois choses inséparables. Toutes trois viennent d'un fait commun : l'existence, dans le tombeau de S. Eutrope, d'un corps tenu pour le corps de Ste. Eustelle.

Nous avons donc cette certitude : Que la tête trouvée dans le tombeau du 19 Mai, est le chef du corps auquel avaient appartenu les anciennes reliques honorées autrefois, dans l'église de S.Eutrope, comme reliques de Ste. Eustelle.

Ici pourtant se présente une difficulté. Le procès-verbal de 1652, porte que l'os pétreux faisant partie des reliques de Ste.Eustelle, était l'os pétreux

du côté gauche, ce qui exigerait que l'os pétreux demeuré attaché à la tête, fut l'os pétreux ou rocher du côté *droit*. Or, c'est le contraire qui se trouve : l'os pétreux que la tête a conservé est l'os pétreux du côté *gauche*.

Il n'y a qu'une réponse à faire à ceci, et en présence de la tête, il ne faut point hésiter à la faire : le procès-verbal de 1652 contient en cela une erreur.

Il faut en effet remarquer que *l'os pétreux* des anciens anatomistes est proprement ce qu'on appelle aujourd'hui le *rocher;* c'est-à-dire, la portion du temporal que l'on oppose, d'une part, à sa portion dite écailleuse, et, de l'autre, à la portion dite *mastoïdienne*.

Or, quand le rocher est séparé de la portion écailleuse, il est très-difficile d'en distinguer le côté. Nous en avons eu la preuve dans le rocher détaché, trouvé dans le tombeau et reconnu pour n'appartenir à aucun sujet. Dans une première séance, Messieurs les Docteurs ne crurent pas pouvoir en déterminer le côté ; et ce ne fut que dans une autre séance et après l'avoir rapproché de celui de la tête, qu'ils reconnurent que c'était, comme lui, un rocher du côté gauche.

Les docteurs de 1652, qui ne prirent sans doute pas la même précaution, n'ayant, comme leur procès-verbal en fait foi, à s'occuper que des caractères et proportions du chef de S. Eutrope, purent donc aisément s'y tromper.

D'ailleurs, tout ce qui put, dans le moment, leur donner soit à eux, soit à celui par qui était écrit le procès-verbal, une distraction quelconque, une simple inadvertance, a pu les faire tomber, comme cela s'est vu, avec la plus grande facilité, les uns ou les autres, dans une inexactitude telle que celle-ci. En fait, elle s'y est glissée; le doute sur ce point n'est pas possible.

Maintenant, il est facile de voir qu'en réalité, il n'y a pas moins de preuves pour établir que la tête trouvée dans le tombeau du 19 Mai est la tête de Ste. Eustelle, qu'il y en a pour prouver que ce tombeau, lui-même, est le tombeau de S. Eutrope. D'abord, tout ce qui prouve directement en faveur de ce tombeau, prouve indirectement en faveur de cette tête.

C'est tout simple; car, puisque nous avons une tradition qui porte que Ste. Eustelle fut inhumée dans le tombeau de S Eutrope, tout ce qui prouvera que le tombeau du 19 Mai est le tombeau de ce Saint, prouvera du même coup que la tête est celle de Ste. Eustelle.

Mais ensuite, pour ce qui est de la preuve intrinsèque, quoi de plus frappant que de voir qu'après qu'il s'est trouvé que le crâne de cette tête n'avait pas sa base, il se trouve que la première pièce qui figure parmi les reliques attribuées par la tradition à Ste. Eustelle, est précisément la base d'un crâne? Il n'y aurait que cela, que c'en serait assez

pour établir une preuve décisive et certaine ; parce qu'un pareil accord est du nombre de ces rencontres que des milliers de chances ne pourraient pas donner. Non, si l'on supposait une tradition portant, *sans aucun fondement*, qu'un corps, celui de Ste. Eustelle, si l'on veut, a été inhumé dans le tombeau d'un personnage déterminé ; qu'à côté de cette tradition, on plaçât des ossements en grand nombre, supposés de ce corps, *sans en être en effet*, et commençant *par la base d'un crâne* sans la tête ; et qu'après cela, on présentât le tombeau fermé où le corps aurait été supposé inhumé, *sans jamais l'avoir été en effet*, des chances par milliers ne donneraient pas, à l'ouverture du tombeau, à côté et en dehors des ossements du personnage auquel appartiendrait ce tombeau, *une tête précisément dont le crâne manquerait à sa base*. Eh ! que dis-je, par milliers ? Des millions de chances, en présence des données de ce problême, ne donneraient pas, dans ce tombeau, *le crâne de cette tête manquant de sa base*.

Si donc nous avons, dans le tombeau du 19 Mai, *cette tête avec son crâne manquant de sa base*, c'est que cette tête et ces ossements, dits de Ste. Eustelle, sont les ossements d'un même corps ; et que cette tradition, qui faisait la Sainte inhumée dans ce tombeau, reposait sur le fait de ce corps, déposé autrefois dans le tombeau du Saint, et tenu alors pour le corps de Ste. Eustelle ; et cela forme la

la preuve du monde la plus concluante et la plus forte qui se puisse imaginer !

A présent, si l'on demande jusqu'à quel point on peut compter sur l'opinion qui a fait prendre, pour le corps de Ste. Eustelle, ce corps trouvé dans le même tombeau du Saint, nous aurons encore pour garantie les prodiges mêmes et toutes les preuves miraculeuses qui vinrent, au temps de S. Pallais, déposer en faveur du corps de S. Eutrope lui-même.

Quelle apparence, en effet, qu'à une époque de prodiges, comme celle de S. Pallais, et quand le Ciel intervenait pour confirmer l'opinion du martyr oublié de S. Eutrope, son corps eût été pris pour le corps de la Sainte, et honoré comme tel, si la chose n'eût pas été jugée certaine et ne l'eût été en effet ?

Et quand on n'aurait pas le témoignage de ces prodiges, que faudrait-il de plus que les miracles certains, multipliés et nombreux, opérés pendant une si grande suite de siècles, au nom de la Sainte, en présence de ces reliques, et jusqu'à cette fontaine si célèbre par ces mêmes miracles, qu'on dirait que la Sainte est encore là ?

De là, le culte de Ste. Eustelle, inséparable de tout temps dans la ville de Saintes, du culte de S. Eutrope, tandis que d'autres vierges martyres de la même église, telles que les deux Saintes Gemmes, ne semblent même pas y être connues !...

« Le petit corps de Ste. Eustelle, dit Du Saussay, sanctuaire d'une âme brillante de pureté, placé en secret par les soins des premiers fidèles dans le tombeau même de S. Eutrope, qui lui avait donné la foi, a toujours été avec lui l'objet d'une grande vénération. [1] »

Ce chef est donc certainement le chef de sainte Eustelle.

Ce fut S. Pallais qui fit lui-même tout le partage des reliques. [2] Il prit le *chef* du Saint, qui présentait la preuve de son martyre, il y joignit quelques ossements; et laissa dans le tombeau le reste du corps.

Cela décida le partage du corps de Ste. Eustelle. Il en prit le corps, et n'en laissa que la tête dans le tombeau. C'est là qu'on l'y a trouvée.

Je le répète : la tête trouvée dans le tombeau du 19 Mai, est le chef de Ste. Eustelle, vierge et martyre.

La lecture de cette première partie du rapport de M. l'abbé Gaboreau et quelques observations

[1] Cujus (S. Eustellæ) corpusculum, purissimæ mentis vasculum, tumulo Sancti ipsius Eutropii, à quo fidem hauserat, fidelium occultâ sollicitudine illatum, *magnâ cum eo claruit veneratione.* (*Du Sauss.*)

[2] La châsse en vermeil de Ste. Eustelle, qui était, en 1535 dans l'Eglise de S. Eutrope, l'indiquait assez. Elle était *portée par les images de deux évêques ;* l'un était S. Eutrope lui apportant la foi, et l'autre S. Pallais glorifiant ses reliques.

du Promoteur, terminèrent la séance de ce jour.

Le lendemain, 6 Septembre, eut lieu la dernière réunion du Conseil. Elle commença par la lecture de la seconde partie du rapport du Président de la Commission, qui continua en ces termes :

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

« Il me reste à vous parler de l'enfant trouvé dans le tombeau du 19 Mai, avec le corps des deux Saints. Je le ferai en peu de mots.

» Disons d'abord et tenons pour certain que jamais cet enfant n'a été déposé, ni dans l'une ni dans l'autre des deux capses renfermées dans le tombeau, à l'état d'enfant nouvellement mort. L'idée *d'un enfant vulgaire*, quoique baptisé, déposé de la sorte entre les ossements sacrés de deux martyrs, ne saurait soutenir un seul instant le moindre examen.

» Nous pouvons donc, par cela seul, inférer avec certitude que cet enfant n'a été mis là *qu'à l'état de reliques*.

» Sans doute, un enfant qui, au moment du martyre de S. Eutrope ou du martyre de Ste. Eustelle, eût lui-même été mis à mort en haine de son baptême, aurait pu être déposé dans leur tombeau. Mais il est une observation qui ne permet pas de s'arrêter le moins du monde à cette idée : c'est que les tombeaux des Saints les plus anciens, particulièrement les tombeaux des martyrs, présentent un grand nombre d'exemples de ce genre ; ce qui

montre clairement que ce ne sont là que des réunions de reliques, et non pas le cas particulier d'un enfant qui aurait été mis à mort au même temps que les Saints avec lesquels il se trouve.

« Ce qui le prouve plus particulièrement encore pour l'enfant renfermé dans le tombeau de S. Eutrope, c'est qu'il ne s'y trouve pas tout-à-fait dans son entier. Plusieurs ossements des extrémités, de ceux des mains et des pieds, lui manquent. Il n'a pas été mis là par conséquent à l'état de corps entier et revêtu de ses chairs ; ce qui nous autorise à conclure qu'il n'y a été déposé qu'à l'état de reliques.

« Mais quels peuvent être les enfants déposés, *à titres de reliques*, dans le tombeau des Saints? Messieurs, les citations nombreuses, réunies avec un bonheur si marqué par les intelligentes recherches de M. le Promoteur, répondent à cette question : elles prouvent que ces enfants ont été tenus pour être des reliques *des saints Innocents*, de ces enfants mis à mort par Hérode, lorsqu'il eut appris, par la révélation des Mages, que le Messie était parmi eux. Cette notion est précieuse ; nous pouvons affirmer qu'elle est vraie.

« En effet, nous ne voyons qu'une seule classe d'enfants honorés par l'Église du culte des Saints : ce sont ceux qu'a chantés le Prophète Isaïe, les saints Innocents qui, les premiers entre tous, devaient donner du sang pour le Messie descendu sur

la terre. Car, bien que la foi constante de l'Église soit que le baptême ouvre immédiatement l'entrée du ciel à l'enfant qui, incontinent après, meurt régénéré de la sorte en Jésus-Christ, et qu'ainsi, selon la foi de l'Eglise, les restes de cet enfant soient véritablement saints, jamais cependant il n'a été dans les usages de l'Eglise de rendre à ces restes les honneurs du culte des Saints. A la différence de l'adulte, l'enfant ne peut revevoir d'elle ces honneurs que dans une seule et unique circonstance, celle où son sang a été versé pour Jésus-Christ.

« Les saints Innocents, voilà donc les seuls enfants que l'on voie, dans l'Eglise, placés proprement au rang des Saints; et dès lors partout où il se trouvera que les restes d'un enfant *sont des reliques*, on peut, par cela seul, dire que c'est le corps *d'un saint Innocent*.

« Et qu'on ne demande point comment les restes de ces enfants ont pu être ainsi conservés. De tout temps l'Eglise a vénéré les reliques des Saints, car il n'y a rien de nouveau dans son culte. Celui-ci a commencé le jour où l'Eglise s'est trouvée réunie et formée autour du tombeau de Jésus-Christ. Alors les Chrétiens, ceux de Béthléem en particulier et de ses environs, les mères éclairées sur leur bonheur par la connaissance de Jésus-Christ, que le Ciel, en échange du sacrifice exigé d'elles, dut accorder sinon à toutes, du moins à la plupart d'entre elles; en un mot, l'Eglise recueillit certai-

nement les précieux restes d'enfants si grands à ses yeux, et les garda comme un trésor.

» Nous pouvons donc affirmer que le corps de l'enfant trouvé dans le tombeau de St. Eutrope est le corps de l'un des *saints Innocents*.

» Mais à quelle époque, quand et comment cette précieuse relique aurait-elle été apportée à Saintes et déposée dans le tombeau de S. Eutrope ?

» Remarquons d'abord que, puisque les restes de cet enfant ont été déposés dans ce tombeau à l'état de reliques, il est clair que c'est par S. Pallais que ce dépôt a été fait.

» Il ne s'agit donc plus que de savoir comment S. Pallais, aux extrémités de l'Occident et à une si grande distance de la terre Sainte, a pu se procurer le corps d'un saint Innocent, précisément au moment où il faisait la translation du corps de S. Eutrope.

» On voit bien que, lorsqu'il eut construit l'église qu'il avait dédiée en l'honneur de S. Pierre et de S. Paul, il députa à Rome vers S. Grégroire-le-Grand, et qu'il en reçut différentes reliques ; mais d'où aurait-il pu recevoir le corps de ce saint Innocent ?

» Ici encore, une providence, bien difficile à méconnaître, semble avoir voulu nous éclairer sur ce point.

» Au moment où les recherches de M. le Promoteur venaient de nous mettre sur la voie, M. l'abbé Briand se rappelle qu'il a chez lui un papier auto-

graphe, contenant une déclaration d'authenticité d'une relique donnée en 1617, sur la fin de Juin, au père Jean Bonnet, de la compagnie de Jésus, par Madame Charlotte-Flandrine de Nassau, abbesse du monastère de Sainte-Croix, à Poitiers. Cette relique consistait en la côte d'un saint Innocent. La déclaration du père Bonnet porte que l'on conservait à Poitiers, ce qu'il faut entendre du monastère de Sainte-Croix, *plusieurs reliques de saints Innocents*, renfermées dans un petit coffre d'argent que sainte Radégonde avait fait apporter de la terre sainte.

» Effectivement, saint Grégoire de Tours, contemporain de la sainte Reine et qui en fit même les obsèques, lorsqu'elle mourut dans son monastère de Poitiers, raconte, au chapitre V de son livre *De Gloriâ Martyrum*, qu'elle envoya à Jérusalem et dans tout l'Orient des personnes de sa maison qui, ayant visité les tombeaux des Martyrs et de tous les Saints qu'ils y purent trouver, lui en rapportèrent de nombreuses reliques [1].

« Rien donc de plus certain que ce qui est dit dans le papier manuscrit dont on vient de parler, savoir, que l'on conservait encore, en 1617, au monastère de Sainte-Croix, à Poitiers, plusieurs

[1] Misitque pueros iterùm Hierosolymam, et per totam Orientis plagam, qui circumeuntes sepulchra sanctorum Martyrum, Confessorumque cunctorum, reliquias detulerunt.

(*S. Grég. lib. V. de gl. Mart.*

reliques des saints Innocents, et que c'était sainte Radégonde, fondatrice de ce monastère, qui les avait elle-même fait venir de la terre sainte [1].

» Or, c'est une chose bien remarquable que la pieuse reine vivait, dans son monastère de Poitiers, précisément dans le temps même que saint Pallais gouvernait l'Église de Saintes. N'est-on pas dès lors conduit tout naturellement à penser que ce sera d'elle qu'il aura reçu le corps de ce saint Innocent? Car, vivant dans le même temps et dans une ville si voisine de celle qu'habitait la sainte reine, il n'était pas possible qu'un Evêque en réputation de sainteté, comme était alors saint Pallais, qui avait tant fait pour la gloire des Saints, et qui, dans ce moment même, venait de construire la magnifique basilique consacrée à la mémoire du glorieux apôtre de la Saintonge, fût sans aucune sorte de relations avec une reine si pieuse, ce qui ne saurait donner à la conjecture que nous présentons une plus grande vraisemblance. Ajoutons qu'en consi-

[1] Voici textuellement cette attestation avec l'orthographe du temps : « Une coste d'un des saints Innocents donnée au P. Jean Bonnet, de la compagnie de Jésus, lorsqu'il partit de Poictiers sur la fin de Juin de l'année 1617. Ce présent luy fut faict par Madame Charlotte-Flandrine de Nassau, abbesse du monastère de Sainte-Croix à Poictiers, où il y a plusieurs reliques des saints Innocents encloses en un petit coffre d'argent que Ste. Radégonde fit porter de la terre Sainte. Ainsi ceste relique est fort authentique. En foy de quoy je me suis soubsigné. BONNET.

(*Mss. déposé dans les archiv. de l'égl. de S. Eutrope.*)

dérant ce que faisait dans ce temps l'illustre et édifiante Radégonde, pour réunir dans son monastère tout ce qu'elle pouvait se procurer de reliques des Saints, il n'y aurait pas à s'étonner que, tandis qu'elle envoyait à saint Pallais le saint enfant qui nous occupe, elle eût, en échange, reçu de lui quelque partie du trésor que son Eglise possédait. Nous voyons, en effet, qu'une partie notable du corps de sainte Eustelle avait dû être donnée à une époque qui nous est inconnue ; et pour ce qui est du corps de saint Eutrope, bien qu'il nous en manque fort peu, si l'on y joint les reliques connues de l'ancien trésor de l'église de Saint-Eutrope, il est très-possible que Vendôme n'ait pas possédé la totalité de ce que Saintes n'avait pas conservé.

» Nous croyons devoir consigner ici ces observations, parce que si jamais on venait à rencontrer dans la ville de Poitiers, ou dans le diocèse, des reliques sous le nom de saint Eutrope ou de sainte Eustelle, tout porterait à croire qu'elles seraient véritables, surtout si quelque tradition enseignait qu'elles fussent venues du monastère de Sainte-Croix.

» Telle serait donc l'origine du corps de cet enfant. Nous le tenons pour une relique des saints Innocents ; et, dans tous les cas, nous disons qu'on saurait le confondre avec un enfant ordinaire. Sa réunion avec les corps des Martyrs est une décla-

ration qu'il est saint comme eux, et que, comme eux, il a reçu les palmes du martyre.

« En terminant, Messieurs, qu'il me soit permis de dire du tombeau du disciple ce qui avait été dit du tombeau du maître : *et erit sepulchrum ejus gloriosum* [1] ! Oui, ce tombeau est glorieux ! Seul entre tous les monuments du sol où nous sommes, il nous montre réunies les deux extrémités de cette période qui forme pour nous, dans ces contrées, les temps chrétiens, et, je l'ose dire, les deux extrémités réunies des temps chrétiens tout entiers ! Là, se trouvent ces pieds chargés de nous apporter, les premiers, de la part du Ciel, l'Evangile de la paix et avec lui les biens qui furent, dès l'origine du monde, promis à la terre ! C'est d'eux, pour ce qui est de nous, Messieurs, qu'il avait été dit, par le prophète Isaïe : « Qu'ils sont beaux, sur les montagnes d'Israël, les pieds de celui qui annonce et prêche la paix, qui annonce la bonne nouvelle, qui prêche le salut !

« A côté d'eux, l'un des plus beaux lys qu'ait produits ce champ glorieux de l'Eglise, et avec eux encore, une fleur plus tendre, mais non moins belle, plus noble, s'il se peut, et en un sens plus illustre, puisqu'elle est de celles dont il avait été dit, il y a tant de siècles : « Seigneur, c'est de la bouche des enfants, de ceux qui sont à la mamelle,

[1] Isaïe. C. II. V. 16.

que vous avez tiré votre louange la plus parfaite [1].

« C'est là qu'après avoir lavé leur robe dans le sang de l'agneau, trois saints Martyrs attendent le jour où tombera sur eux *la rosée de lumière. Ce léger lit de terre*, où ils dorment du sommeil de Dieu, c'est le lit de l'espérance ! Il y est écrit : « Je sais que mon Rédempteur est vivant, et qu'au dernier jour je me lèverai de la terre : *Scio quod Redemptor meus vivit, et in novissimo die de terrâ surrecturus sum !* [2] »

Toutes les questions ayant subi l'examen de la plus impartiale critique [3], l'Evêque de la Rochelle, immédiatement après la lecture du rapport que nous venons de citer, se leva et donna communication au conseil de son décret définitif. Le doyen du chapitre et huit ou dix chanoines titulaires et honoraires assistaient à cette séance, en costume canonial. Après la lecture du décret, le prélat adressa des remercîments à tous les membres de son conseil, pour le bienveillant concours qu'ils lui avaient prêté pendant toute la durée des opérations

[1] Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem !
(*Ps*. 8 — *V*. 3.)

[2] Job. C. 19. V. 23.

[3] Le Promoteur pense que S. Eutrope avait apporté avec lui la relique du saint Innocent, qu'elle fut déposée dans le tombeau du saint apôtre après son martyre ; la terre attachée encore aux ossements de S. Eutrope, se trouve la même que celle que l'on remarque sur les ossements du petit enfant.

de la procédure, déclarant cette procédure enfin terminée.

La nouvelle du succès qu'avait obtenu la cause si intéressante du tombeau de S. Eutrope se répandit bientôt dans la ville et dans tout le diocèse. La solennité de la promulgation du décret fut fixée au 8 Septembre, jour heureux de la fête de la nativité de la Reine des Saints. Le Ciel semblait prendre part à la joie de l'Eglise Santone, car, par une coïncidence tout-à-fait imprévue, mais vraiment remarquable, les fêtes de ses pontifes, saint Vivien et saint Pallais, avaient, de quelques jours, précédé l'heure mémorable de la reconnaissance du tombeau du premier Evêque de Saintes. En effet, le 3 de ce même mois, l'Église universelle avait rappelé à notre culte saint Grégoire *le Grand*, pape sur le trône pontifical lors de la translation, au VI[e] siècle, du corps de notre illustre Martyr; le 4, nous célébrions la mémoire de saint Vivien, et le 6, celle de saint Pallais, jour providentiellement choisi pour la manifestation du décret.

Le 7, au soir, toutes les cloches de la ville annoncèrent la solennité du lendemain.

Les fêtes de l'Église catholique sont des fêtes de famille; le cœur y jouit; la raison s'élève sous les douces lumières d'une foi divine. Tout ce qu'on entend, dans ces jours de joies surnaturelles, tout ce qu'on pense est suave pour l'âme; elle se recueille, elle s'attendrit, car ce qu'elle aime dans les

fêtes de l'Église; c'est en quelque sorte les reflets de la grandeur de Dieu. Ah! surtout ce qui la touche, ce qui la pénètre, c'est le souvenir des bontés de Dieu : toutes nos fêtes rappellent des bienfaits célestes en faveur de l'homme.

Après la messe pontificale, solennellement célébrée dans notre ancienne cathédrale, en présence de plus de deux cents Ecclésiastiques et d'une immense multitude, l'Evêque de la Rochelle, en chape et en mitre, donna, du haut de la chaire, lecture de son décret en ces termes :

« Clément Villecourt, par la miséricorde divine et la grâce du Saint Siége Apostolique, Evêque de la Rochelle, assistant au Trône Pontifical.

« Ce fut par un trait de la divine Providence qu'avant de partir pour la ville sainte, où nous allions déposer aux pieds du Père commun de tous les fidèles le juste tribut de nos respects et de notre soumission parfaite, nous autorisâmes les réparations que demandait la crypte vénérable du saint Martyr, qui, ayant reçu sa mission du Pontife romain, était venu évangéliser ces contrées, plongées jusques-là dans les ténèbres et dans la région des ombres de la mort.

« Nous étions encore auprès des tombeaux des saints Apôtres lorsque nous reçûmes la consolante nouvelle que, le 19 Mai 1843, dans cette même église basse de Saint-Eutrope de Saintes, venait d'être découvert, dans l'emplacement où des vieil-

lards encore vivants avaient vu un autel consacré au même Saint, un tombeau antique, portant sur la pierre qui le couvrait le nom vénérable d'EVTROPIVS, qui y était gravé en grands caractères.

« Ce tombeau a été trouvé parfaitement conforme à la description qu'en fait un écrivain du onzième siècle qui l'avait vu, et dont la narration se conserve parmi les manuscrits de la Bibliothèque Royale, à Paris.

« Une direction sensible de la même Providence a permis de réunir successivement des faisceaux de preuves et de témoignages qui démontrent, comme à l'envi, que le sépulcre découvert renferme la plus grande partie des reliques de saint Eutrope, évêque et martyr de Saintes : et la presque totalité de ces reliques pouvait être désignée avant même l'ouverture du tombeau, à l'aide d'un catalogue ancien qui faisait reconnaître les parties d'ossements qui ne devaient pas s'y trouver, puisqu'elles en avaient été extraites pour être exposées à la vénération publique.

« La raison, la bonne foi, et nous ne craindrons pas même d'ajouter, une sorte d'évidence, proclamaient le trésor que le Ciel avait fait découvrir. Si la voix du peuple que les préjugés n'aveuglent pas est ordinairement la voix de Dieu même, assurément le peuple n'a pas manqué d'associer sa persuasion à ce cri spontané de certitude qu'inspirait un si heureux évènement.

» Néanmoins, l'Eglise, dans tous les siècles, n'a pas cru pouvoir se contenter des preuves mêmes qui suffiraient aux simples fidèles, comme pour montrer au doigt les reliques de ses Saints. Sa marche est lente, ses examens se mûrissent par les recherches et par les perquisitions les plus longues et les plus sévères.

» Nous avons donc appelé à notre aide les hommes les plus distingués par leur piété, leurs lumières et leur expérience; nous nous sommes entourés des personnages les plus graves et les moins susceptibles de se laisser surprendre par les préventions et l'erreur.

» Rien de ce qui peut être objecté d'une manière plausible sur la vérité des reliques en question, n'a été dissimulé, rien de tant soit peu raisonnable n'a été dédaigné. Toutes les fois que l'utilité ou la nécessité l'ont exigé, on n'a omis aucunes recherches, aucunes fatigues, aucuns travaux, aucuns voyages ni aucunes dépenses.

» Plus de deux ans ont été employés pour acquérir une conviction que des esprits même discoles et incrédules, s'ils eussent suivi les discussions, auraient jugée inattaquable.

» Les raisons sur lesquelles l'Eglise pouvait s'appuyer, à toute espèce de titres, ont été corroborées par l'honorable suffrage de la science. Les théologiens, les canonistes, les agiologues, les archéologues, les historiens, etc., se sont donné la main

pour attester une vérité qui leur a paru aussi claire que le jour.

» Le fait historique demeure donc immuable : et tout esprit sensé, fut-il même hostile, reconnaîtra sans peine que sa base est invincible. Il nous reste maintenant à remplir un devoir qui est, par sa nature, dans les attributions seules d'un Pasteur et d'un Evêque. Nous devons proclamer la vérité connue, et déclarer ce qu'il nous est consolant d'espérer de la piété de nos enfants bien-aimés en Jésus-Christ.

» Ainsi,

» Au nom de la très-glorieuse Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; en l'honneur de celui dont la miséricorde divine a bien voulu se servir pour retirer nos pères des ténèbres de l'infidélité, en faisant briller à leurs yeux les lumières de la vraie foi et du saint Evangile :

» Nous, Clément Villecourt, Evêque de la Rochelle, assistant au Trône Pontifical, après avoir long-temps imploré les lumières de l'Esprit-Saint, après avoir entendu les conclusions de notre Promoteur, et avoir pris l'avis de notre Conseil et des membres présents du Chapitre de notre Cathédrale, le saint nom de Dieu invoqué,

» Prononçons, déclarons et affirmons qu'il demeure prouvé que le tombeau trouvé dans l'église basse de Saint-Eutrope de Saintes, le 19 Mai 1843,

est réellement celui du saint Evêque et Martyr de la Saintonge, et que les ossements d'adulte qu'il contenait sont certainement ceux du même saint Eutrope.

» Nous prononçons et declarons que ces précieux restes doivent être honorés par les fidèles de ce culte de vénération et de piété que l'Eglise veut que l'on rende aux corps de ses Saints.

» Sans nous occuper d'un léger fragment d'os étranger qui s'est introduit dans le même tombeau par une cause qui nous est inconnue, nous regardons comme certain et indubitable que tous ces autres ossements trouvés dans ledit tombeau appartiennent à des corps saints et dignes de vénération, et nous jugeons également que l'on peut, sur des motifs graves et nombreux, établir que la tête renfermée dans la même capse est celle de sainte Eustelle, vierge et martyre.

» Nous ordonnons que ces saints ossements, et la capse qui les renfermait, soient exposés à la vénération publique, jusqu'à ce que nous ayons ultérieurement déterminé l'époque où nous les remettrons de nouveau dans leur tombeau, pour y demeurer ensevelis à perpétuité. Nous défendons, sous peine d'excommunication, de rompre les scellés apposés à la capse de plomb et à la châsse qui contient momentanément ces saintes reliques; comme aussi de soustraire la moindre parcelle de ces précieux ossements, sans notre permission

expresse, donnée par écrit, pour en constater l'authenticité.

» Nous exprimons le désir ardent, qui est en nous, de voir se renouveler dans ce Diocèse cette foi pure et sincère qui fit accourir nos aïeux auprès de ces cendres vénérables, et leur mérita tant de faveurs célestes par l'intercession de saint Eutrope.

» Nous accordons une indulgence de quarante jours à chaque fidèle qui viendra vénérer avec piété les reliques de saint Eutrope, pendant qu'elles demeureront exposées à la vénération publique.

» Nous avons béni le Seigneur de la consolation réservée à notre Episcopat dans la découverte du corps sacré de celui qui gouverna si saintement une Eglise que le Ciel, tant de siècles après lui, devait nous charger de conduire.

» Dieu a glorifié dans tous les temps Eutrope, son serviteur fidèle, par d'innombrables prodiges opérés à son tombeau : puissent-ils se reproduire de nos jours, pour consoler les enfants de la sainte Eglise catholique, notre mère, et ramener à la foi orthodoxe tous ceux qui en seraient éloignés !

» Et sera notre présent Décret lu et publié, le Dimanche après sa réception, dans tous les lieux où se publient d'ordinaire nos Mandements. Immédiatement après sa lecture, sera chanté, en action de grâces, le *Te Deum*, dans toutes les églises de ce Diocèse.

» Donné à Saintes, en latin et en français, sous

notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre Promoteur, le jour de Saint-Pallais, six Septembre mil huit cent quarante-cinq.

† Clément, Evêque de la Rochelle.

Par mandement de Monseigneur l'Evêque :

Pallu du Parc, vicaire-général, Promoteur.

Gaboreau, vic.-gén., Président de la Commission.

Réveillaud, vic.-gén., curé de St-Pierre de Saintes, membre du Conseil.

Vicardière, doyen du Chapitre de la Cathédrale de la Rochelle.

Eutrope-Léon Thibaud, chanoine, curé de la Cathédrale de la Rochelle.

De Montalembert, chan., membre du Conseil.

J.-B.-M. André, chan. hon., curé de St-Eutrope de Saintes, membre du Conseil.

J.-D. Briand, chan. hon., membre du Conseil et de la Commission.

J.-L. Lacurie, chan. hon., membre du Conseil et de la Commission, de la Société Archéologique.

Nadaud, chan. hon., membre du Conseil.

Carré de Ste-Gemme, président de la fabrique de St-Eutrope, membre du Conseil.

Tortat, Procureur du roi de Saintes, membre du Conseil.

Bouyer, docteur-médecin, membre du Conseil.

Briault, docteur-médecin, membre du Conseil.

Giraudias fils, avocat, adjoint, représentant M. le Maire, membre du Conseil.

Moufflet, principal du collége de Saintes, secrétaire, membre du Conseil et de la Commission.

Broussard, greffier de la Justice-de-Paix, préposé à la pose et à la levée des scellés.

Nota. M. de Tanlay, Sous-Préfet de Saintes, a été empêché par un voyage, d'assister aux dernières séances. »

Un silence profondément religieux accueillit cette lecture. Il prouva que l'assemblée partageait la vive émotion du savant et pieux Evêque, dont les larmes indiquaient à tous ce que son cœur paternel ressentait de joie, en annonçant à un peuple qu'il aime, une nouvelle heureuse et si propre à rattacher à l'antique foi de nos pères tous les enfants de l'Église de Saintes.

La procession se mit immédiatement en marche pour se rendre à l'église du saint Martyr. Elle fut belle, calme, édifiante. Les reliques y reçurent, de l'Evêque d'abord, puis du clergé et des fidèles, les témoignages *de la vénération* qu'elles inspirent. Elles restèrent exposées [1], comme en 1096, jusqu'au 14 Octobre, époque d'une autre fête qui appella à Saintes plusieurs pontifes de l'Eglise de France, pour la translation du tombeau de saint Eutrope

[1] Cette exposition eut lieu dans l'église haute, à l'entrée du sanctuaire : le corps de S. Eutrope seul, placé dans un riche reliquaire, fut, avec décoration de velours rouge à franges d'or, élevé de plusieurs pieds au-dessus de la table de communion ; et à la porte du sanctuaire la capse en plomb, renfermant la tête de

dans l'église basse, où il traversa tous les siècles écoulés depuis la mort de l'apôtre des Santons.

Du 8 Septembre jusqu'au 14 Octobre, on vint chaque jour visiter les restes des saints Martyrs : concours touchant qui indique que la foi catholique est intimement enracinée dans le cœur du peuple, qui, malgré les efforts d'une impiété aveugle, sait comprendre que Dieu n'est pas un mot et sa religion sainte une fable oubliée. Le bon sens du peuple est une haute philosophie, que ne détruiront jamais les imprudentes déclamations de l'hérésie et des sophistes.

Non-seulement des extrémités du diocèse de la Rochelle, mais encore des diocèses de France les plus éloignés, la ville de Saintes vit arriver dans ses murs une foule avide de contempler le tombeau de son premier Evêque, et de lui rendre les hommages d'une foi vive. Plusieurs semaines avant la cérémonie du 14, des logements avaient été retenus par les nombreux fidèles de toutes les contrées. Les jours s'écoulaient rapidement. Depuis le cinq Octobre, des exercices pieux, des prédications préparatoires, attiraient chaque soir, dans l'église de Saint-Eutrope, une grande affluence de fidèles.

Ste. Eustelle et le corps du saint Innocent, fut exposée sur un petit autel préparé pour la recevoir. C'est là qu'une foule toujours croissante donna les preuves admirables d'une piété aussi éclairée que sincère. L'impiété a beau déclamer, ce fait consolant restera historique et certain.

Mais le ciel, chargé d'épais nuages, semblait vouloir par le souffle de la tempête et le bruit de ses orages, se refuser à l'accomplissement des vœux qui, de toutes parts, appelaient un beau jour pour l'époque de la translation du corps du saint Martyr.

L'impiété et l'hérésie étaient heureuses de contempler un ciel obscur, ne promettant à la solennité du 14, que des pluies torrentielles; mais un souffle propice dissipa bientôt les brouillards; le 12 ramena une aurore brillante, préludant au lever d'un soleil radieux. L'ange de la fête avait déjà séché les divers chemins que la multitude commençait à parcourir, et que la ville de Saintes vit avec joie arriver de toutes parts; le métropolitain de Bordeaux était dans ses murs; bientôt les évêques d'Agen, de Périgueux, d'Angoulême et d'Amiens, l'y suivirent. La sonnerie de toutes les paroisses annonça à grandes volées la solennité de la translation; le 14ᵉ jour d'Octobre parut pur, beau, comme le plus pur, le plus beau jour de printemps. Dès 7 heures du matin, un nombreux clergé se réunit dans l'église de Saint-Eutrope.

A neuf heures, la procession se mit en marche. Tel en fut l'ordre : un détachement du 40ᵉ de ligne était en tête; venaient successivement les élèves du pensionnat de la Providence, vêtues de blanc; un chœur nombreux de chanteuses; toutes les communautés religieuses de la ville; les frères des écoles chrétiennes et ceux de la colonie de

Valade; les clercs des grands et petits séminaires; Messieurs les vicaires, aumôniers, desservants, curés et chanoines de différents diocèses, au nombre de 400 ; le chœur des chantres en chapes, présidé par le grand-chantre du chapitre de la Rochelle; l'imposant cortège des prélats, qui, portant la mitre, la chape, et précédés de leurs insignes, marchaient selon l'ordre du sacre, accompagnés de leurs vicaires-généraux; une urne fumante, portée par des clercs, précédait les pontifes; l'Evêque de la Rochelle marchait immédiatement devant la relique, et l'Archevêque de Bordeaux la suivait; dix-huit prêtres en aubes avec l'étole, portaient tour à tour le précieux fardeau du reliquaire où reposait le corps du glorieux Eutrope, sous un riche et majestueux baldaquin en velours rouge à franges d'or, surmonté d'une mitre ornée de brillants, accompagnée des insignes du martyr, la hache et la palme dorées.

A la suite de l'Archevêque, on voyait tous les membres du Conseil et de la Commission, formés pour l'examen de la relique; Messieurs les fabriciens de Saint-Eutrope et de Saint-Pierre, et autres personnes honorables. Venait immédiatement la musique militaire; elle exécutait de temps en temps les morceaux d'une harmonie parfaite, ou elle accompagnait les cantiques composés pour la fête et qui étaient chantés par une masse de cent jeunes gens. Il serait difficile de dire l'effet produit par

ces chants de triomphe, interrompus seulement par les tons si graves, si majestueux, si nobles des psaumes sacrés. Une foule innombrable fermait la marche de ce cortège heureux.

La procession, sortant du faubourg de Saint-Eutrope, prit à gauche, sur la grande route; de distance en distance, des guirlandes de verdure avaient été suspendues, ainsi que des couronnes, pour honorer les précieux restes de notre apôtre. Un arc-de-triomphe, dressé à la porte Aiguière, était remarquable par sa noble simplicité et sa gracieuse élégance. Enfin, l'ancienne cathédrale de Saintes vit reparaître les jours de sa splendeur et de sa joie, en recevant dans son vaste chœur le saint dépôt de son premier Evêque. Le métropolitain célébra avec pompe les divins mystères. Monseigneur l'Evêque de la Rochelle, en présence d'un immense auditoire, prononça l'éloge historique de saint Eutrope, éloge tout à la fois inspiré par la piété et par la science.

Après la messe, la procession sortit dans le même ordre. Le recueillement de la multitude fut constamment profond, quoi qu'en aient pu dire quelques voltairiens isolés et maladroits. C'était vraiment une fête du ciel que l'enfer ne pouvait pas aimer. Toute la population a ressenti avec bonheur l'effet de cette solennité mémorable, qui fera époque dans l'histoire du pays. Ah! qu'on le sache donc, la religion Catholique n'est jamais plus

puissante pour toucher les cœurs, que lorsqu'elle se trouve livrée à elle-même! Qu'elle marche seule avec sa croix, et tous les peuples la suivront comme les enfants s'attachent aux pas d'une mère, par respect et par amour! Elle ne tient à la terre que pour la bénir, et si elle demande au pouvoir civil sa part de liberté, c'est pour le sauver.

Un nouvel arc-de-triomphe attendait la châsse du martyr à la porte de Saint-Louis, en face de la rue de Bertonnière; là encore, l'expression de ce sentiment religieux qui caractérise si bien l'excellent esprit de la ville de Saintes.

Enfin, à trois heures, après la lecture du procès-verbal de la translation [1], les restes vénérables de l'apôtre de la Saintonge furent replacés dans la crypte antique, derrière l'autel, consacré le Dimanche précédent par l'Evêque de la Rochelle. Une nouvelle capse en plomb, divisée en trois compartiments, l'un pour les ossements sacrés de S. Eutrope, l'autre pour le chef de sainte Eustelle, et le dernier pour le saint Innocent, fut déposée dans la vieille capse, ensuite soudée hermétiquement et refermée par les deux couvercles trouvés le 19 Mai 1843. Elle fut également environnée, comme

[1] Ce procès-verbal sur parchemin fut mis, par l'Évêque, dans une petite boîte en plomb et renfermé dans le tombeau avec deux pièces, frappées, l'une à l'effigie du Pape Grégoire XVI, l'autre, au coin de Louis Philippe, *roi des Français*.

par le passé, d'une couche de charbon conservateur. Le sarcophage qui la contient fut scellé avec ses quatre boulons de fer, recouverts avec du plomb fondu portant l'empreinte du cachet épiscopal.

Nos vœux sont donc accomplis. La mémoire de saint Eutrope revit, non-seulement dans l'Église de France, mais encore dans l'Église universelle! Tel était, depuis longtemps, l'objet de nos désirs et notre unique intention, lorsque nous commençâmes, en 1835, l'histoire de l'Eglise Santone!

Nous le dirons avec bonheur, avec certitude: il est évident que Dieu, dans sa bonté, a voulu se servir de nos efforts et de nos recherches pour donner à l'avènement du 19 *Mai* 1843 le grand jour historique qu'exigeait la reconnaissance de l'identité du tombeau du bienheureux S. Eutrope! Cette belle mission nous vaut mieux qu'une riche couronne; notre cœur l'accepte avec joie, comme la seule récompense digne de tous nos travaux.

FIN DE LA PARTIE HISTORIQUE.



Partie Morale.

CHAPITRE PREMIER.

MOTIFS DE NOTRE DÉVOTION ENVERS SAINT EUTROPE.

Nous citerons ici, comme introduction, un passage important extrait ni des pages sacrées, ni du texte des Conciles, ni enfin des ouvrages des saints Pères ; seulement il en est l'expression fidèle. Cet argument de raison nous est fourni par un auteur célèbre qui appartient au Protestantisme.

Doué d'un génie supérieur, Leibnitz envisage la question de l'invocation des Saints dans tout ce qu'elle a de vrai, et il dédaigne en grand homme

les injustes reproches de sa secte, sur le culte des images et des reliques :

« Lorsqu'on honore les Saints, dit-il, cela doit s'entendre comme ces paroles de l'Ecriture : *Vos amis ont été honorés, ô mon Dieu !* et *Louez le Seigneur dans les Saints.* Et lorsqu'on invoque les Saints et que l'on implore leur secours, il faut toujours entendre que ce secours consiste dans les prières qu'ils adressent pour nous avec beaucoup d'efficace, ainsi que l'a remarqué Bellarmin : « *Secourez-moi, Pierre ou Paul,* » ne doit signifier autre chose que : « *Priez pour moi,* ou *aidez-moi en intercédant en ma faveur.* » Il est certain que Dieu nous a donné des anges gardiens, et l'Ecriture compare les bienheureux aux anges et les appelle *Ierous.* L'entretien de Moïse et d'Elie avec le Christ semble nous apprendre qu'ils s'intéressent aux choses humaines, et même que les événements particuliers viennent à la connaissance des saints et des anges, soit dans le miroir de la vision divine, soit dans la clarté et la grande perspicacité naturelle aux esprits glorieux ; c'est ce que semblent insinuer ces paroles du Christ : *Les anges se réjouiront dans le ciel pour un pécheur qui fait pénitence.* Les prières qu'on lit dans l'Ecriture nous indiquent que Dieu accorde quelque chose à la considération des Saints, même après leur mort, quoique les Saints, tant de l'ancien que du nouveau Testament, doivent leurs prérogatives aux

mérites du Christ Sauveur et Messie ; et cette formule : — *Souvenez-vous, Seigneur, de vos serviteurs Abraham, Isaac et Jacob*, — ne diffère pas beaucoup de celle qu'emploie communément l'Eglise : — *Faites, Seigneur, que nous soyons aidés par les mérites et par l'intercession de vos Saints ;* — C'est-à-dire, considérez les travaux qu'ils ont endurés pour votre nom, par votre grâce ; exaucez les prières auxquelles votre fils unique donne la force et le prix.

» Quelques-uns disputent sur la manière dont les Saints peuvent avoir la connaissance des choses humaines. Je ne crois pas vraisemblable que ces âmes très-saintes soient renfermées dans un lieu où elles sont comblées de délices, sans avoir aucune connaissance des choses qui arrivent, si ce n'est peut-être par l'entremise des anges. Car la connaissance des choses est la source des plus grands plaisirs des Esprits, et comme ils contemplent de plus près la sagesse et la perfection divine, il est à croire qu'ils voient plus clairement les secrets de la Providence, qu'ils voyaient de loin lorsqu'ils étaient sur la terre et qu'ils connaissent maintenant le gouvernement de Dieu, dont ils approuvaient auparavant la suprême justice. Ce qu'ils ne pourraient comprendre, selon moi, sans la connaissance des événements particuliers qui se passent parmi les hommes.. »

Passant des raisons aux exemples et à l'autorité,

Leibnitz fait voir qu'au IIe siècle de l'Église, on célébrait l'anniversaire de la mort des martyrs et que l'on croyait que les prières des saints étaient utiles, et il déclare qu'il pense comme Bossuet, que tout culte religieux doit se rapporter à Dieu, comme à sa dernière fin [1].

La raison est dans son élément au milieu des vérités catholiques; rien ne l'offusque quand elle est humblement soumise; rien ne lui paraît invraisemblable dans les mystères les plus profonds de la foi. La raison et la foi sont faites l'une pour l'autre; elles partent du même principe qui est Dieu, afin de faire parvenir l'homme, l'une avec plus de lumière que l'autre, au même terme qui est encore Dieu. Convenons que l'incrédulité, dont la source vient de la dépravation du cœur, se montre bien présomptueuse, ou d'une insigne mauvaise foi, lorsqu'elle ose rejeter, comme ridicule ou absurde, une vérité qui a été admise dans tous les siècles par des génies supérieurs en tout genre de mérite. Non, tout homme solidement instruit et judicieux ne peut pas être incrédule; car l'incrédulité caractérise toujours, ou un homme qui manque de lumières, ou un homme qui manque de vertus; elle est fille de l'immoralité ou de l'ignorance. La religion Catholique et le savoir,

[1] Confess. de Foi de Leibnitz, *Rais. du Christ*, tom III. pag. 42.

la religion Catholique et des mœurs pures sympathisent et se comprennent. Voilà pourquoi Bossuet et Leibnitz, sur la question en particulier *de l'invocation des Saints*, se trouvaient en harmonie de pensées.

Abordons maintenant la question spéciale de la dévotion envers notre saint Martyr.

Si nous avions à répondre à ces hommes qui ont le malheur de ne pas croire et qui pour cela ne trouvent rien de grand, rien de beau et de consolant dans le culte rendu aux saintes reliques, nous leur dirions avec saint Ambroise :

« Sachez donc, lorsque vous nous voyez prosternés aux pieds du tombeau des héros de la foi, que nous honorons les bienheureux martyrs qui sont les princes invincibles de la religion Catholique, les intercesseurs puissants du monde entier, les prédicateurs du royaume de Dieu, les héritiers de sa gloire. Si vous nous demandez pourquoi nous prodiguons notre encens en présence d'une chair desséchée, nous vous répondrons que c'est pour honorer, en la chair du martyr, les cicatrices qu'elle a reçues pour le nom de Jésus. Nous célébrons la mémoire de celui qui prouve qu'il est vivant par les constants miracles qu'il opère. Nous honorons les cendres consacrées par la confession d'une foi généreuse ; nous honorons le corps qui nous apprend à aimer le fils de Dieu, et à ne point craindre la mort pour l'amour de lui ; nous hono-

rons enfin le corps que Jésus a glorifié par le martyre et qui régnera avec lui dans le ciel [1]. » C'est un martyr, pouvons-nous dire avec saint Ambroise, en présence du tombeau de S. Eutrope, qui occupe ici nos pensées et commande notre confiance. Nous rendons hommage aux nobles cicatrices qu'il reçut pour le nom de notre Rédempteur; telle est la cause de notre piété envers lui et envers la vierge héroïque, sainte Eustelle, dont nous possédons, avec les ossements de notre apôtre, le *chef* vénérable. La foi nous inspire cette piété filiale, puisqu'elle nous montre dans ces restes précieux la glorieuse dépouille de celui qui vint apporter l'Evangile dans ces contrées ténébreuses et mourir pour la vérité. La reconnaissance nous la prescrit, puisque, aujourd'hui couronné de gloire, saint Eutrope est le protecteur de l'Eglise de Saintes, comme jadis il en fut l'apôtre.

[1] Honoremus beatos martyres, principes fidei, intercessores mundi, præcones regni, cohæredes Dei; quod si dicas mihi: Quid honoras in carne jam resolutâ et consumptâ? Honoro in carne martyris exceptas pro Christi nomine cicatrices; honoro viventis memoriam perennitate virtutis; honoro per confessionem Domini sacratos cineres; honoro in cineribus semina æternitatis; honoro corpus quod mihi Dominum meum ostendit diligere, quod me propter Dominum mortem docuit non timere; honoro itaque corpus quod Christus honoravit in gladio, quod cum Christo regnabit in cœlo.

(*S. Ambros. t V. Serm. de SS. Naz. et Cels.*)

Mais de grands exemples nous portent à lui rendre hommage. Ce qu'on a déjà dit de ces grands exemples dans les rapports que nous avons cités dans le cours du neuvième chapitre de ce volume, ayant été extrait de notre manuscrit, nous devons les conserver ici comme dans la source d'où ils sortent. Nous ne changerons donc rien à ce que nous avions écrit à cet égard longtemps avant la découverte du tombeau de saint Eutrope.

Depuis la fin des persécutions païennes jusqu'au temps de saint Pallais, et depuis saint Pallais jusqu'au digne Prélat qui gouverne actuellement notre diocèse, que d'exemples nombreux, que d'illustres modèles!... Serait-il possible de résister à l'imitation de tant de saints Pontifes! Nos pères n'ont-ils pas toujours été fidèles à imiter eux-mêmes la piété de leurs ancêtres? N'est-ce pas une tradition de famille, parmi les habitants de cette ville et de toute la contrée, de venir chaque année déposer au pied du tombeau de S. Eutrope le juste tribut de leur vénération! La célébrité de son culte s'est perpétuée dans toute l'Eglise des Gaules. Aujourd'hui qu'un nouvel éclat environne ses précieux restes, qu'il soit comme toujours l'objet de nos hymnes et de nos pieux cantiques! L'histoire le proclame: la mémoire de S. Eutrope est impérissable dans l'Eglise Santone; elle l'invoque et il la protège depuis plus de seize siècles!

Les faits, les souvenirs, les preuves monumentales et la piété constante des générations parlent assez haut.

Ah ! que son nom, légué pour unique héritage,
De la mère à l'enfant descende d'âge en âge,
Tant que l'œil dans la nuit aura soif de clarté
Et le cœur d'espérance et d'immortalité ! [1]

[1] Lamartine.

CHAPITRE DEUXIÈME.

GLOIRE DU TOMBEAU DE S. EUTROPE. — UN PAPE LE VISITE.

L'honneur qu'Assuérus rendit au généreux parent d'Esther, n'est qu'une ombre bien faible de la gloire dont l'Eternel couronne ses Saints! L'éloquent Chrysostôme, toujours à la hauteur de son sujet, se surpasse en quelque sorte lui-même, quand il décrit les honneurs rendus aux martyrs :

« Les sépultures des serviteurs du Seigneur Jésus, dit-il, sont plus magnifiques que le palais des rois. Je ne parle pas seulement de la grandeur et de la beauté des édifices, car en cela même ils les surpassent; je parle de quelque chose bien plus remarquable, c'est du respect et de l'empressement de ceux qui accourent en foule visiter les tombeaux des Saints. On y voit le monarque puissant, revêtu de la pourpre, venir aux sépulcres révérés et y

exprimer, par la plus fervente et la plus tendre démonstration, le sentiment de sa foi, de son admiration et de sa reconnaissance. Là, se dépouillant de tout son faste, il adresse aux bienheureux martyrs ses humbles prières, afin de les avoir pour protecteurs auprès de Dieu. Oui, le prince dont le front est ceint du brillant diadême, ambitionne et recherche comme un auguste privilège, même après leur mort, l'appui de ceux qui pendant leur vie étaient pauvres, fabriquaient des tentes et s'occupaient à la pêche! Comment donc oserez-vous dire que ceux-là n'ont pas le Tout-Puissant pour maître, eux qui, même après leur trépas, deviennent les protecteurs des têtes couronnées? Car ce n'est pas à Rome seulement, mais encore à Constantinople, que l'œil chrétien contemple ce ravissant tableau! Le fils du grand Constantin a cru y faire un insigne honneur à son illustre père, que de déposer son corps dans le vestibule d'une basilique où reposent les reliques saintes d'un humble pêcheur!... D'où nous devons reconnaître que les maîtres du monde exercent aux tombeaux des pêcheurs de la Galilée les mêmes fonctions que des gardes dans le palais des empereurs.

» Si on voulait comparer ces religieux mausolées avec l'éclatant séjour des rois, on serait forcé d'avouer qu'ils ont encore ici l'avantage. On écarte avec soin la foule, on l'éloigne du palais impérial; le contraire arrive aux tombeaux des Saints. Tous

indistinctement y sont admis ! Les riches, les pauvres, les hommes, les épouses, les esclaves et les affranchis, y trouvent un accès facile, et le motif chrétien qui les y amène est aussi noble qu'il est innocent et pur [1]. »

Saint Eutrope, comme les martyrs dont parle saint Chrysostôme, a également vu les pontifes, les princes et les monarques entourer son tombeau de ce qu'il y a de plus solennel dans les hommages. Les autorités qui viennent à l'appui de ce fait sont graves autant qu'elles sont peu connues. Les pièces inédites et authentiques que nous avons sous les yeux n'ont été jusqu'ici que rapidement aperçues ; on ne s'était avant nous attaché qu'à la lecture des procès-verbaux, dont l'écriture est facile à lire ; le reste des documents conservés aux archives de l'église de Saint-Eutrope n'avait pas été l'objet d'une investigation attentive et sévère. Nous avons dû en faire une étude exacte ; nous sommes parvenu, après un long et laborieux examen, à découvrir des faits d'autant plus intéressants qu'ils sont plus certains, depuis surtout que le 19 Mai 1843 a fourni, à l'appui de leur véracité, les médailles historiques trouvées dans le tombeau de saint Eutrope.

Mais avant d'exposer, avec tous leurs détails, les témoignages du respect de tant de personnages

[1] St Chrysost. Hom.

célèbres, nous ferons précéder, pour plus de convenance, le grand événement du passage, à Saintes, du pape Urbain II.

Ce n'était pas assez que les légats de Grégoire VII donnassent, par leur présence et leur adhésion, un caractère imposant à la dévotion du comte de Poitou envers saint Eutrope : le Ciel se réservait de prouver plus tard, à la postérité chrétienne, qu'il aime à honorer, dès ce monde, les saints qu'il couronne de sa gloire dans l'éternité. C'est ainsi qu'il daigna marquer d'un signe auguste le tombeau du martyr de l'Eglise Santone.

Un souverain-pontife envoya dans l'Aquitaine l'apôtre que nous invoquons, et neuf cents ans après, un autre successeur de Pierre vint de Rome à Saintes, s'agenouiller et prier au pied du sépulcre d'un martyr que révère l'Eglise universelle !...

Dieu, fidèle à sa parole, voulut consoler l'Eglise affligée par l'ambition de l'anti-pape Guibert, et prouver au monde que si, dans les temps de relâchement et de désordres, les hommes s'égarent, la doctrine évangélique demeure incorruptible, lors même qu'autour d'elle tout semble s'écrouler et périr. A la mort du pape Victor III, le saint-siège, après une vacance de six mois, fut occupé par Urbain II.

Grégoire VII et Victor III lui-même l'avaient désigné pour le suprême pontificat. Le Dimanche, 12e jour de Mars, selon un historien, les trois

cardinaux qui étaient à la tête du concile montèrent sur l'ambon et prononcèrent tout d'une voix qu'ils étaient d'avis d'élire pour pape l'évêque Otton. L'assemblée adhéra à l'unanimité. L'évêque d'Albane déclara qu'on devait le nommer Urbain. Tous se levèrent, le prirent, lui ôtèrent sa chappe de laine, le revêtirent d'une chappe de pourpre et, avec des acclamations et l'invocation du S.-Esprit, l'entraînèrent à l'autel de Saint-Pierre, et le mirent dans le trône de l'évêque. Il célébra la messe solennellement, et tous se retirèrent chez eux avec joie et actions de grâces [1].

Urbain II était français. Né à Châtillon-sur-Marne, il avait été disciple de saint Hugues, abbé de Cluni. Il déploya pour la foi et pour la discipline un zèle vraiment apostolique. L'Orient et l'Occident reçurent tour à tour les témoignages les plus édifiants de sa sollicitude pastorale. Au milieu des scènes affligeantes de Guibert et de l'empereur Henri, quoique livré aux persécutions des schismatiques et réduit à la plus extrême misère, il se montra toujours digne de la haute charge que lui avait confiée la Providence. Etant parvenu à mettre en bon état les affaires de la Lombardie, Urbain II vint en France. Il visita son monastère de Cluni et consacra l'église nouvellement bâtie. A cette occasion, il manifesta toute l'affection qu'il por-

[1] Hist Eccl.

tait aux religieux de cette congrégation célèbre :

« Les papes nos prédecesseurs, leur dit-il, ont particulièrement aimé et protégé ce monastère depuis sa fondation. Je me trouve de ce nombre par la divine Providence, après avoir été moine et prieur de ce monastère, sous le vénérable Hugues qui, grâce à Dieu, jouit encore d'une santé parfaite. Mais aucun de mes prédécesseurs n'a visité ce lieu et Dieu, comme vous voyez, m'accorde cette faveur ; c'est même la première et principale cause de mon voyage en France [1]. »

Le saint pontife se rendit ensuite à Clermont. Il y tint un concile, composé d'un grand nombre d'archevêques et d'évêques, concile renommé dans l'histoire ! C'est là que fut prêchée la première croisade par le pape en personne. L'évêque de Saintes, Ramnulfe de Foucaud, s'y trouva. Le pape retourna à Poitiers, vers la fin du mois de Mars 1096. Mais un trop grand événement avait eu lieu dans l'Eglise Santone, pour qu'Urbain II manquât d'y apporter le cachet de sa puissance apostolique avec le tribut de sa vénération [2].

Déjà, nous l'avons dit, l'église de Saint-Eutrope a été reconstruite ; elle s'élève majestueuse sur le tombeau du glorieux martyr. Les religieux de Saint-Benoît, établis depuis 1081, auprès de la

[1] Hist. Eccl., tom. XIII. p 567.

[2] Gall. Christ tom. II pag. 1065.

crypte du saint apôtre, ont uni leurs vœux aux prières de l'évêque et de son clergé, et le pape a souscrit à toutes les demandes; son arrivée est enfin fixée à la semaine sainte.

Cette heureuse nouvelle a répandu la joie la plus vive dans le cœur des habitants d'une cité si éminemment catholique. L'entrée triomphante du successeur de Pierre dans cette ville fut celle d'un père accueilli par une famille qu'il aime et dont il est révéré. Le jour de Pâques qui, cette année 1096, tombait le 13 avril, le pape officia pontificalement dans la cathédrale [1]. Le dimanche suivant, le souverain-pontife, suivi des évêques Jean de Porto, Gauthier d'Albane, de Brunon de Ségni, de Bernard, archevêque de Tolède, de plusieurs cardinaux, entr'autres Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, et le chancelier Jean de Gaëte, se rendit avec le nombreux clergé de Saintes, processionnellement, de la cathédrale dans l'église de St. Eutrope.

Après avoir prié devant les reliques du martyr, exposées alors dans leur capse en plomb à la vénération publique jusqu'au 14 Octobre 1096, comme elles le furent depuis le 8 Septembre jusqu'au 14 Octobre 1845, le pape procéda à la consécration du maître-autel de l'église haute, désignant, entre tous les prélats présents à cette auguste cérémonie,

[1] Mabillon, *Œuv. post.* t. III. pag. 254 et 255.

Ramnulfe, évêque de Saintes, pour la consécration de l'autel de l'église basse.

Après cette pompeuse et édifiante solennité, si propre à relever, aux yeux des fidèles et de tous les siècles, ce qu'il y a d'antique et de glorieux dans le culte de saint Eutrope, Urbain II partit pour Bordeaux, laissant dans le cœur des peuples de la Saintonge un profond sentiment de foi mêlé au respect que firent naître, dans toutes les âmes, les vertus évangéliques du chef de l'Eglise [1].

L'honneur insigne dont le père de la catholicité favorisa le tombeau d'Eutrope, ne sera pas le dernier hommage offert aux précieux restes du martyr; d'autres grandeurs lui réservent leur tribut.

[1] Perfecto tandem opere hoc (ædificat. Eccl.) illius temporis opportunitas se gratanter obtulit quò Urbanus papa Alpium juga transiit, Gallias visitavit, Ecclesias Aquitaniæ, suâ specie honestissimâ sanctitate religiosissimâ præsentiâ illustravit, atque apud Urbem Xanctonicam in sede pontificali, resurrectionis Dominicæ, sanctum videlicet pascha celebravit, tantique sacramenti sempiternâ memoriâ glorificavit. Optatis igitur potiorem viri religiosi videntes opportunitatem, suppliciter obnixèque rogantes, impetrârunt ut superius altare, in novo constructum opere, ab inferiori non dissimile, propriâ manu benedicendo et consecrando dignaretur perungere. Aliud verò illi superiori *ad regulam lineâ cœmentariâ suppositum* ejusdem civitatis antistiti, Domino videlicet Ramnulpho, inter religiosos numerato, cùm multi adessent episcopi, reliquit consecrandum. Quod cùm fuisset factum non sine ingenti gloriâ principum, clericorum, monachorum, laïcorum, virorum præter ac mulierum, ad gaudium solemnitatis, in albis paschalibus, cum ineffabili tripudio undique concurrentium; ac deindè expletis consecrationibus, *apostolicâ benedictione susceptâ*, cum inexplicabili lætitiâ ad propria remeantium. (*Ex manusc. cod. S. Eparc. jamj. citat.*)

CHAPITRE TROISIÈME.

GLOIRE DU TOMBEAU DE SAINT EUTROPE ; LES ROIS S'Y PROSTERNENT.

Mais classons ici quelques faits historiques dont la connaissance est un préalable nécessaire.

Eléonore, duchesse de Guyenne, avait succédé à son père Guillaume IX, en 1138. Cette princesse vive, légère, d'un esprit caustique et volage, à l'âge de quinze ans avait épousé Louis VII, roi de France. Sur des reproches fondés que lui adressa son royal époux, au retour du voyage de la Palestine, où elle l'avait suivi, elle lui proposa le divorce, ressource ordinaire de l'infidélité. Louis croyant voir dans l'inconduite de la princesse un motif de séparation, le mariage fut cassé en 1152 ; le roi allégua la parenté pour sauver l'honneur de son épouse. Il écouta sa conscience en blâmant un crime, mais il compromit son

empire en favorisant un divorce que le célèbre abbé Suger avait cherché à empêcher et qui ne se réalisa qu'après sa mort. Eléonore, dégagée de ses premiers liens, épousa, six semaines après, Henri II, duc de Normandie, depuis roi d'Angleterre, à qui elle porta en dot le Poitou et la Guyenne.

L'occupation prolongée de la Saintonge par la puissance Britannique et des guerres qui, pendant trois cents ans, causèrent tant de maux à la France, furent le résultat de la légèreté de cette femme. C'est sans doute dans l'histoire romanesque que publia, à Rotterdam, Larrey, en 1692, que quelques écrivains ont puisé leur admiration pour la fille de Guillaume IX, au détriment de Louis VII, qui était un roi vertueux, bon et plein de courage[1].

Par suite de ces événements, Edouard, fils aîné d'Henri III, roi d'Angleterre, et petit-fils d'Henri II et d'Eléonore, était duc de Guyenne, vers le milieu du XIII[e] siècle. Ce prince mérita l'affection particulière de saint Louis qui, pour preuve de la confiance qu'il lui inspirait, l'engagea à se croiser et à l'accompagner dans son voyage d'outre-mer. Il l'appela en France, et lui prêta même pour les frais trente mille marcs en argent. Il partit en effet avec le roi et partagea les fatigues et les dangers de cette malencontreuse expédition. La mort d'Henri III nécessita, en 1272, le retour en Europe

[1] *Hist. de Fr.* par Burette. *Dict. Hist.* par Feller.

du duc de Guyenne. Il débarqua en Sicile, et vint en France, où il fit hommage au roi Philippe III des terres que les Anglais possédaient en Guyenne. L'ambition altéra plus tard de nobles qualités. Edouard I[er] a été jugé bien sévèrement par les uns, très-favorablement par les autres. Il n'entre pas dans notre objet de décider qui a tort ou qui a raison. Pour nous, nous avons à louer dans ce prince, alors qu'il était duc de Guyenne, un acte qui prouve sa foi et qui en même temps atteste que le tombeau de saint Eutrope reçut l'hommage des grands de la terre.

Le culte du martyr avait trop de retentissement et de célébrité pour que le petit-fils d'Eléonore ne donnât pas, avant comme après ses voyages d'outre-mer, à l'apôtre de la Saintonge, l'éclatant témoignage de sa vénération. En conséquence, Edouard fonda un *anniversaire* dans l'église du saint, et désirant honorer ses reliques à perpétuité, il légua une somme de vingt-trois livres pour qu'un flambeau brûlat nuit et jour devant son autel [1]. Mais nous parlons d'un prince étranger; il nous

[1] Archiv. de l'égl. de S. Eutr., liasse n° 1. Les diverses pièces que nous citons, en faveur de cette fondation, furent extraites, par permission spéciale, des registres de la *Chambre des Comptes*, le 8 Septembre 1539, par messire Philippe de Cossé, prieur de St. Eutrope, ainsi que par dom Renou, le 19 Janvier 1611. Cette copie fut faite de la main du notaire royal et collationnée par le sieur Coignait, auditeur à la *Chambre des Comptes*.

est plus doux de parler de la piété d'un fils de France, que nous avons vu si brave à Taillebourg, à la tête de l'avant-garde de l'armée du vainqueur d'Henri III.

Alphonse, fils de Louis VIII et de l'immortelle Blanche de Castille, comte de Poitou et de Toulouse, avait l'âme trop grande pour ne pas souscrire aux enseignements de l'Église, qu'il aimait comme une mère et respectait comme une autorité divine. Il adorait J.-C., il honorait les saints, implorant leurs secours, imitant leurs vertus. Lié d'amitié avec Edouard, Alphonse voulut prouver à la France que ce que la religion romaine inspire, est propre à ennoblir le cœur humain. Aussi le petit-fils de Philippe-Auguste crut-il qu'il était digne de sa foi et de sa qualité de prince, d'apporter au tombeau de saint Eutrope les témoignages d'un respect profond. En cela, nous le pensons, saint Louis voulut honorer à Saintes, comme son frère Alphonse, l'apôtre du pays où lui-même venait de moissonner de si beaux lauriers; car, en modeste chrétien, ce grand roi révérait une relique, ce qui ne l'empêchait pas en héros de gagner des batailles. Mais recueillons les pieuses paroles du comte de Poitou :

« Alphonse, fils du roi de France, comte de Poitou et de Toulouse, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut dans le Seigneur.

» Nous avons confiance qu'il nous sera avanta-

geux, non-seulement dans l'ordre spirituel, mais encore dans l'ordre temporel, d'avoir contribué à étendre et à propager le culte divin. En conséquence, pour assurer le salut de notre âme et en mémoire de Louis, notre illustre père, autrefois roi de France par la grâce de Dieu, en mémoire de dame Blanche, notre mère, jadis reine, et aussi pour satisfaire notre dévotion bien particulière pour l'église où repose le corps du très-glorieux martyr saint Eutrope, de la ville de Saintes, nous donnons par fondation à Dieu, à la bienheureuse vierge Marie et au susdit martyr reposant dans la dite église, vingt livres de la monnaie courante du Poitou, à percevoir, chaque année, sur notre domaine et prévôté de Saintonge, pour l'entretien d'un cierge du poids de deux livres, et destiné à brûler nuit et jour, à perpétuité, devant l'autel du saint martyr. Laquelle somme sera payée par le trésorier de la ville de Saintes, en deux termes, l'un la veille de la Chandeleur et l'autre la veille de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, concédant dix autres livres pour nous, nos héritiers et nos successeurs, et voulons que ledit trésorier soit tenu de payer deux sols au prieur de ladite église, chaque fois qu'il manquera de le solder aux termes prescrits. Et afin de donner tous les caractères d'authenticité à cet acte, nous y apposons le sceau de nos armes.

» Donné à Longpont, en l'an de notre Seigneur

1269, au mois de Décembre. Nous voulons qu'à perpétuité notre intention soit remplie d'une manière inviolable [1]. »

Maintenant, à dater de cette époque, les rois de France attesteront, de siècle en siècle, qu'ils partagent les sentiments du comte de Poitou, et qu'ils désirent avec lui honorer le tombeau du glorieux martyr.

A la mort de saint Louis, son fils Philippe III fut proclamé roi de France, en Afrique. Il ne fut pas indifférent à l'objet de la dévotion d'Edouard et de son oncle Alphonse ; il offrit aux reliques de saint Eutrope son encens et le tribut de sa con-

[1] Alphonsus, filius regis Francorum, comes Pictaviensis e Tholozæ, universis præsentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Non solùm spiritualiter, sed etiam temporaliter nobis ipsis providere confidimus si ea quæ spectant ad cultum divinum nomine ampliamus ; decretum itaque facimus quod nos pro salute animæ nostræ et animarum inclytæ recordationis Ludovici, Dei gratiâ quondam regis Francorum, genitoris nostri et Dominæ Blanchæ, quondàm reginæ, genitricis nostræ, et ob devotionem præcipuam quam habemus ad Ecclesiam beati Eutropii martyris gloriosi civitatis Xanctonensis, damus et concedimus Deo et beatæ Mariæ Virgini ac præfato martyri in ecclesiâ prædictâ, viginti libras currentis monetæ pictaviensis annui redditus percipiendas annis singulis in præpositurâ nostrâ Xanctonensi, pro uno cereo de pondere duarum librarum ceræ, quem die noctuque continuè ardere volumus ante altare martyris memorati et solvendas per manus præpositi ejusdem villæ duobus terminis, videlicet in vigiliâ Candelosæ decem libras, et in vigiliâ Assumptionis beatæ Mariæ Virginis alias decem libras, volentes et concedentes pro nobis, hæredibus et successoribus nostris

fiance royale. Deux lettres patentes de ce prince le prouvent ; l'une porte la date de 1276 et l'autre de 1280. Nous citerons la première :

« Philippe, roi de France, par la grâce de Dieu, faisons savoir à tous présents et à venir que, selon l'ordre et le pieux souvenir de notre très-cher oncle Alphonse, autrefois comte de Poitou et de Toulouse, les exécuteurs testamentaires pour *l'anniversaire* perpétuel dudict comte, fondé annuellement dans l'église de Saint-Eutrope de Saintes, revendiquent une somme de soixante livres tournoies.

» Nous voulons et ordonnons que la religieuse intention de notre oncle soit fidèlement remplie. Nous enjoignons en conséquence, au séneschal actuel de Saintonge, de payer au temps dit de chaque année, sur notre domaine de la Rochelle, les susdites soixante livres tournoies, au terme de l'Ascension de notre Seigneur, à ladite église du glorieux saint Eutrope, sans difficulté aucune. Et pour que notre ordonnance soit immuable et

ut præpositus dicti loci qui pro tempore fuerit duos solidos solvere teneatur Priori dictæ Ecclesiæ, quâlibet die quâ in solutione dictæ pecuniæ præfixis terminis faciendâ deficiet præsenti debito nihilominus et solvendo. Quod ut ratum et firmum permaneat præsentes litteras, sigilli nostri munimine fecimus roborari. Datum apud Longum-Pontum, anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo nono mensis decembris. Omnia præmissa et singula volumus et præcipimus in perpetuum teneri firmiter et inviolabiliter observari.

(*Archiv. mss. de S. Eutrope, liasse n° 1*.)

authentique à toujours, nous avons apposé notre sceau royal à nos présentes lettres.

» Donné à Paris, l'an du Seigneur 1276, au mois de Juin. PHILIPPE[1]. »

Nous savons que Philippe-le-Bel et la reine Jeanne avaient une très-grande dévotion à saint Eutrope[2]. Une légende du bréviaire d'Albi dit que le diocèse de Paris a longtemps fait la fête de ce saint martyr avec grande solennité, à cause de la dévotion de ce prince et de son auguste épouse pour l'apôtre de la Saintonge. Il est certain que son culte a été également célèbre en Flandre, dans l'église de Heule, près de Courtrai[3]. Il est plus que

[1] Philippus, Dei gratiâ Francorum Rex, notum facimus tam præsentibus quàm futuris : quod cum secundùm ordinationem piæ recordationis carissimi patrui nostri Alphonsi, comitis quondam Pictaviensis et Tholozæ, executores sui testamenti pro anniversario ipsius comitis perpetuo annis singulis celebrando in Ecclesiâ sancti Eutropii Xantonensis decreverint assignari sexaginta solidos turonenses annui redditus : nos ipsius patrui nostri piam ordinationem cupientes salubriter adimpleri, volumus et præcipimus ut quicumque fuerit pro tempore seneschallus Xantonensis solvat et reddat annis singulis apud Ruppellam prædictos sexaginta solidos turonenses in termino Ascensionis Domini Ecclesiæ prænominatæ sine difficultate. Et ut firmum et stabile permaneat in futurum præsentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Datum Parisiis, anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo sexta mense Junio. PHILIPPUS.

(*Arch. mss. de S. Eutrope, liasse n° 1.*)

[2] Voir Godesc. t. III. pag. 649. 30 avril.

[3] *Item.*

probable que Philippe-le-Bel, qui soumit les Flamands à sa puissance, voulut donner à S. Eutrope un nouveau témoignage de sa vénération, en propageant son culte dans ces contrées.

Au milieu du XIV[e] siècle, nous retrouvons les mêmes démonstrations de piété envers le serviteur de Dieu. Charles V, surnommé le Sage, ratifia le legs du frère de saint Louis par une ordonnance datée de Poitiers, le 25 Novembre 1378 [1].

Au XV[e] siècle, Charles VII, couronné à Poitiers, en 1422, et sacré à Rheims, en 1429, après les victoires de Jeanne-d'Arc, vint à Saintes, en 1441, et le 16 Février, au pied même du tombeau de notre apôtre, il donna aux religieux l'assurance que l'intention d'Alphonse aurait sous son règne sa constante exécution, désireux lui-même, à l'imitation des souverains, ses aïeux, de payer son tribut de respect et de confiance au bienheureux martyr [2].

Il y avait dix-huit ans que Louis XI occupait le trône de France, lorsqu'il parut sur les rangs pour honorer le tombeau de saint Eutrope. C'est assurément l'autorité royale que nous invoquons, bien plus que la dévotion du roi, ordinairement assez mal entendue. Mais son adhésion continue la chaîne traditionnelle, et c'est particulièrement sous ce

[1] Arch. mss. de l'Égl. de S. Eut., liasses n° 1 et n° 16.

[2] *Item.*

rapport que nous aimons à citer l'ordonnance du fils de Charles VII et de Marie d'Anjou. Sa mort, au reste, fut meilleure que sa vie; le ministère de Saint-François de Paule la rendit chrétienne et édifiante. Mais voici les paroles du prince à l'égard de saint Eutrope :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France, sçavoir faisons à touts présentz et à venir. Recognoissons que feu nostre très cher seigneur et père que Dieu absolve, en ayant agréable le don et legz fait à l'esglize de Saint-Eutrope, hors les mûrs de nostre ville de Xainctes, par feu de bonne mémoire Edouard aisné, filz du roi d'Angleterre, lors duc de Guyenne, confirmé par Philippe, roy de France, un de nos prédécesseurs et par Alphonze, filz aussy du roy de France, comte de Poictou et de Tholoze, de la somme de vingt livres tournoies de rante annuelle et perpétuelle, qu'il asignoit sur le revenu et domoyne de la prévosté de Xainctes, à la charge de tenir et entretenir un sierge de cire de poidz de deux livres, ardant nuit et jour, continuellement devant l'aultel du glorieux martyr Monseigneur sainct Eutrope, leur confirma ledict don et rantes par ses lettres patentes en forme de chartes.

» Chouses susdictes considérées et que de tout tems nous avons eu et avons grande et singulière dévotion et affection audict glorieux corps et ami de Dieu Monseigneur sainct Eutrope, dont *le corps gist et repoze en la dicte esglize*; en suivant le bon

voulloir et affection de nos dicts prédécesseurs, avons voullu et ordonné, voullons et ordonnons de grâce spéciale et pleine puissance et authorité royalle, qu'il soit nommément et expressément payé vingt livres tournoies de rante perpétuelle, chescun an, sur le revenu, prouffit et émolumeut de la ferme du scel aux contractz estably de par nous eu nostre dicte ville et cité de Xainctes, et par droit sur les ponts et tour de Xainctes, par les mains des fermiers dudict scel, à la charge toutefois d'entretenir ledict cierge de cire ardant au-devant ledict corps sainct, jour et nuict continuellement.

» Si donnons en mandement à nos amez et féaulz gens de nos comptes et thrésoriers à Paris, au seneschal de Xainctonge, prévost de Xainctes, et de partout, et à tous nos autres justiciers et officiers ou leurs lieutenants présentz et advenir, et à chescun d'eux, selon qu'à lui appartiendra, que de nos présentz vouloir et ordonnances et chouzes dessus dictes, ils facent, souffrent et laissent les religieux, prieur et couvent de Sainct-Eutrope de Xaintes, et leurs successeurs audict couvent, jouyr et uzer perpétuellement, plainement et paisiblement, soubz les conditions et en la manière dessus déclarées. Et afin que ce soit chouze ferme et stable à tousiours, ainsy nous plaist-il, nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes, sof entr'autre chouze, nostre droict et d'autruy en toutes.

» Donné aux Forges, près Chinon, au mois de

Janvier l'an de grâce 1478, et de nostre resgne le XVIII°. Louis [1]. »

Ce prince ne se borna pas à confirmer l'acte qui honore saint Eutrope, il voulut ériger à sa gloire un monument durable, car c'est Louis XI qui fit bâtir l'élégant clocher de l'église du martyr.

François I[er], si digne du trône par son esprit, ses talents, son courage, et qui conserva toujours pour la religion un zèle invariable et un amour sincère, s'associa, en 1539, aux sentiments de piété des rois ses ancêtres. Philippe de Cossé, abbé commandataire du monastère de Saint-Eutrope, reçut de ce monarque la confirmation des ordonnances royales relatives aux hommages rendus aux reliques du premier évêque de l'Eglise Santone.

Après les temps de troubles et les ravages des protestants, Louis XIV imita la foi d'Edouard et d'Alphonse. Voici la pièce authentique qui nous l'apprend. Ici encore, la gloire du monde s'incline en présence du tombeau de l'humble martyr.

« Ordonne Sa Majesté payer aux religieux et prieur du couvent de Saint-Eutrope, hors les murs de Xainctes, la somme de vingt livres à eux léguées par Alphonse, fils de France, comte de Poitou, pour l'entretien d'un cierge ardant jour et nuit, devant le corps de saint Eutrope, et trois livres pour anniversaire fondé par ledit Alphonse, en

[1] Arch. de S. Eut. n° 1, cotée 10478.

1269, au mois de Décembre, confirmé par lettres patentes de Charles, roi de France, du mois de Février 1441, et de Louis XI, du mois de Janvier 1478.

» Fait et arrêté en conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Saint-Germain-en-Laye, le 13e jour de Janvier 1682. Collationné et signé Berreil [1]. »

C'est la foi d'un grand monarque qui sanctionne la dévotion d'un bon prince.

Il est donc démontré, par d'irrécusables témoignages, que les rois, les princes, les grands de la terre, sont venus à l'envi honorer le tombeau de saint Eutrope. Pouvons-nous ne pas dire avec saint Augustin : « Soyez dans l'admiration à la vue des souverains du plus grand empire de l'univers qui déposent leur diadême et font des prières et des vœux au sépulcre de celui qui n'était qu'un homme pauvre et ignoré!...

Mais, avant de passer au chapitre qui suit, nous avons un nouveau fait à consigner; il couronne la série des hommages rendus à la mémoire de notre saint Apôtre.

Lorsque saint Pallais fit la translation du corps du martyr, saint Grégoire-le-Grand gouvernait, du haut de la chaire apostolique, l'Eglise universelle.

Lorsque le comte de Poitou donna, en 1081, à l'abbé de Cluni, l'ancienne basilique et le monastère du VIe siècle, saint Grégoire VII était pape et

[1] Arch. mss. de l'Égl. de S. Eutr., liasse 14e.

présidait, dans la personne de ses légats, à la donation du temple où reposait le corps du bienheureux Eutrope.

Pendant que nous-même, nous nous occupons d'un travail qui a amené des résultats inattendus, en rappelant tous les glorieux souvenirs de l'apostolat et de la mort héroïque de notre premier Evêque, et qu'une nouvelle translation de ses restes sacrés a lieu avec une si grande solennité et tant de joie, c'est encore un Grégoire pape qui, la tiare au front, semble, comme Urbain II, apporter au martyr de la Saintonge les suffrages de sa haute vénération. Grégoire XVI apporte, en effet, son tribut de respect et d'amour, puisqu'il accorde une indulgence plénière aux fidèles que le tribunal de la Pénitence purifie et que l'Eucharistie alimente, le jour même de la fête de notre saint patron.

Le souverain-pontife veut aussi que l'autel principal dédié au martyr soit, exclusivement à tout autre, *un autel privilégié*, c'est-à-dire, que tout prêtre qui y célèbre les saints mystères peut, chaque jour, y gagner une indulgence, applicable aux défunts par voie de suffrages [1].

On le voit, depuis le Ier siècle jusqu'au XIXe, l'Eglise Romaine et l'Eglise Santone sont inséparables.

[1] Arch. de l'Eglise de S. Eutrope.

CHAPITRE QUATRIÈME.

LES HONNEURS RENDUS AU TOMBEAU DE SAINT EUTROPE, AU XIXe SIÈCLE, SONT LA RÉPÉTITION FIDÈLE DES HONNEURS RENDUS, DANS LES PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE, AUX RELIQUES DES MARTYRS.

Un des beaux et grands caractères qui distinguent l'Eglise Catholique, c'est que tout, dans ses enseignements et ses saintes pratiques, porte l'empreinte de l'antiquité, de l'uniformité et de la perpétuité. Ainsi, les honneurs que nous rendons, dans le XIX[e] siècle, aux reliques de saint Eutrope, ne sont en réalité que la répétition fidèle des honneurs rendus, dans les premiers âges de l'Eglise, aux restes des martyrs; il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les annales chrétiennes.

On entourait les corps et les châsses des saints, de tous les témoignages du plus profond et du plus religieux respect. Saint Grégoire de Nysse, frère de saint Basile, l'atteste lorsqu'il parle du martyr

saint Théodore : le fidèle, dit-il, désire avec empressement s'approcher des restes précieux du martyr, car il découvre dans ses reliques une bénédiction particulière et un moyen de sanctification à les toucher [1].

Des fêtes furent instituées pour célébrer leur mémoire et implorer leur secours. Saint Grégoire de Nazianze le dit textuellement : « On célèbre, avec pompe et solennité, des jours de fêtes institués pour glorifier leur nom [2]. »

On avait coutume de prononcer d'éloquents panégyriques dans les églises consacrées sous leur vocable. Saint Cyprien fit celui de sainte Justine; saint Grégoire de Nazianze celui de saint Théodore et saint Chrysostôme fit l'éloge de saint Phylogone.

On les invoquait avec une confiance filiale. Saint Grégoire de Nazianze, au IVe siècle, dans l'éloge qu'il fit de saint Cyprien, demande à ce bienheureux martyr de l'aider à gouverner son troupeau dans les voies du salut [3].

On prodiguait par vénération de saints baisers à leurs reliques. C'était ce que tournait en ridicule l'impie Vigilance, réfuté si victorieusement par saint Jérôme, qui nous a transmis, au tome deuxième de ses œuvres, les paroles de cet ennemi des pratiques de l'Eglise : — « *Ils adorent*, disait Vigilance, ils

[1] S. Grég. Nyss., in incom. S. Théod. martyr.
[2] S. Grég. Naz. harang. 20.
[3] S. Grég. Naz. t. II. hort. 18.

couvrent d'embrassements je ne sais quelle poussière enveloppée d'un drap précieux et contenue dans un petit coffre [1]. »

On leur dédiait des temples. L'histoire nous apprend que le concile de Calcédoine, IVe général, fut tenu en 451, dans l'église de Sainte-Euphémie, parce que son corps y reposait. Cette église, dit Fleury, était située hors de la ville, à deux cent cinquante pas du Bosphore. Le terrain était en pente douce; on y montait insensiblement et la vue en était délicieuse. Au-dessous, de belles prairies, de riches moissons, des arbres de toutes sortes; au-dessus, des montagnes revêtues de bois, la mer calme en quelques endroits, en d'autres, agitée; en face, la ville de Constantinople, qui seule était un spectacle magnifique. D'abord, on entrait dans une grande cour ornée de colonnes de tous côtés, c'est-à-dire, un péristyle, ensuite dans la basilique, presque aussi grande et de même ornée de colonnades. De là, on arrivait sous un dôme soutenu de colonnes, avec une tribune circulaire et d'où l'on pouvait prier et entendre l'office. Sous ce dôme, à l'orient, était le tombeau de la sainte, dont les reliques étaient dans une châsse d'argent. On y respirait continuellement une odeur délectable. Il s'y opérait beaucoup de miracles, et quelquefois l'Evêque de Constantinople y venait

[1] S. Jér. t. 2.

avec l'Empereur, les magistrats et tout le peuple. Alors l'Evêque entrait dans le sanctuaire et, par une petite ouverture qui était au côté gauche du sépulcre, il y faisait entrer une baguette de fer avec une éponge qu'il retirait pleine de sang et le distribuait aux fidèles ; en sorte que l'on en portait des gouttes par tout le monde. Près du tombeau de la sainte, était une peinture sur toile, où toutes les circonstances de son martyre étaient représentées par un excellent peintre, et dont saint Astère d'Amasée nous a conservé la description. Telle était l'église de Sainte-Euphémie, près de Calcédoine [1]. » Hélas ! aujourd'hui cette cité où, au milieu du V[e] siècle, 63o évêques, sous la présidence des légats du pape saint Léon, se réunissaient pour condamner l'hérésiarque Eutychès, n'est plus, au XIX[e] siècle, qu'un misérable village. L'église de Sainte-Euphémie a tout-à-fait disparu et il faut en chercher les décombres au milieu des vignes et des jardins.

Dès les premiers siècles de l'Eglise, on consacrait des images en l'honneur des saints. Saint Grégoire de Nysse, dans le panégyrique de saint Théodore, dit, en propres termes, que le peintre avait représenté avec beaucoup d'art toute l'histoire [2] de sa

[1] Hist. eccl. t. VI. livr. 28[e]. — Pag. 373.

[2] Solet enim etiam pictura tacens, in pariete loqui, maximèque prodesse.

(*S. Greg. Nyss. in incom. S. Theod. mart.*)

mort et de son martyre, comme nous venons de le voir pour sainte Euphémie.

On faisait mémoire des saints, au sacrifice adorable de la messe. — « Je dis sacrifier à Dieu, continue saint Augustin, en faisant mémoire des martyrs, ce que nous faisons fréquemment [1]. »

On allumait des cierges devant leurs reliques. Saint Jérôme, combattant les erreurs de Vigilance, qui blâmait cette pratique comme tendant, disait-il, à éclairer le jour et à faire faire d'inutiles dépenses, lui répond qu'il parle en cela comme Judas, s'attristant de voir répandre des parfums de grand prix sur la tête du Sauveur. Saint Paulin, dans sa magnifique description de l'église de Saint-Félix, s'exprime ainsi : « Ses autels sont comme couronnés de nombreuses lampes ardentes ; des cierges y répandent, avec la clarté, l'odeur parfumée de l'encens le plus suave ! Ils brûlent constamment nuit et jour ! En sorte que la nuit brille de toute la splendeur du jour et que le jour même y reçoit un éclat tout céleste ! Sa lumière est d'autant plus vive que la lueur des lampes innombrables l'augmente plus merveilleusement [2]. »

On se prosternait, par respect, en présence des reliques des martyrs. Rufin, contemporain de saint

[1] Nulli martyrum sed ipsi Deo martyrum sacrificamus quùm in memoriis martyrum constituamus altaria.

(*S. Aug. t.* 2. *liv.* 20. *adv. f.* 21.)

[2] Ex poëmat. S. Paulini.

Jérôme, raconte, au livre second de l'Histoire Ecclésiastique, chapitre 33e, que l'Empereur Théodose, avant de livrer bataille au tyran Eugène, mettant sa confiance, avec bien plus de raison, dans le secours des prières, des jeûnes et des veilles qu'il faisait, que dans ses armes, venait se prosterner, couché sur un cilice, devant le tombeau des apôtres et martyrs, implorant avec ferveur et avec foi leur puissante protection auprès de Dieu [1].

On allait en pélerinage aux tombeaux des martyrs. Le poète Prudence, né à Calahorra, dans l'Aragon, vers la fin du IVe siècle, parlant des saints confesseurs de la foi Hermitérius et Cheledonius, le dit avec autant d'élégance que de vérité: — « Les étrangers viennent ici, avertis par la brillante renommée que les protecteurs de l'univers y sont et qu'on les invoque [2]. »

Des processions solennelles avaient lieu en leur honneur. Saints Chrysostôme et Sozomène l'enseignent, en parlant des reliques du martyr saint Babilas, que l'on porta processionnellement à Antioche, avec beaucoup de pompe [3].

De nombreux témoignages de confiance, de vénération et d'amour leur étaient donnés. Théodoret, évêque de Cyr, en Mésopotamie, écrivait, au

[1] Rufin, hist. ecl. lib. 2. c. 33.
[2] T. VIII. bibl. patr. p. 488. nov. edit.
[3] S. Chrysost. t. v. orat. cont. gentes. — Sozom. lib. V. c 18 — 19.

commencement du V[e] siècle, dans son traité sur les martyrs, livre 8[e]: « Souvent, à certains jours particuliers, nous chantons publiquement au Seigneur des louanges et des hymnes en l'honneur des martyrs. Ceux qui jouissent de la santé prient les martyrs de la leur conserver, et les malades leur demandent la guérison. Après les avoir priés dévotement et avec persévérance, ils constatent, par les dons qu'ils leur offrent, qu'ils ont été exaucés; car les uns attachent dans leur église des yeux, d'autres des pieds, plusieurs des mains d'or ou d'argent, pour attester qu'ils ont été guéris et comme une expression sensible de leur reconnaissance [1]. »

On croyait avec raison aux miracles que le Tout-Puissant opérait au tombeau des martyrs. Saint Ambroise, écrivant à sa sœur S[te]. Marceline, raconte les prodiges éclatants qui eurent lieu à la translation des corps de saint Gervais et de saint Protais [2].

Saint Eutrope n'a rien d'inférieur et d'étranger, dans le culte qu'il reçoit, à celui qu'on rendait aux martyrs que les premiers siècles de l'Eglise ont honorés. Tout ce qu'on a lu dans le cours de cet ouvrage le prouve assez. Les fêtes, les autels, les

[1] Manifesta nimirùm adeptæ sanitatis indicia ; nam alii quidem oculorum, alii porrò manuum simulacra suspendunt ex argento auroque confecta. — Theod. de cur. Græcor. affect.

[2] S. Amb. ep. 54. ad sor. S. Marcellinam.

panégyriques, les pélerinages, les guérisons miraculeuses, sont attestés par les faits et par l'histoire. Presque tous les diocèses de France honorent sa mémoire. Longtemps on vit dans l'église du saint, comme dans celle de la Mésopotamie, des signes extérieurs de sa protection envers les captifs et les infirmes. Ainsi nous l'apprend Vincent de Beauvais [1]. Depuis dix-huit siècles, à l'imitation de S[te] Eustelle et des premiers chrétiens qui venaient prier auprès du tombeau de saint Eutrope, les fidèles ont fait de cette glorieuse sépulture un lieu de pélerinage et d'invocation. Les rois et les peuples de l'Europe y ont prié tour à tour et ont compris ce que disait particulièrement aux Anglais, en 1121, le pape Calixte II : « Ceux d'entre vous qui désirent dignement faire le voyage de Saint-Jacques, doivent passer par la ville de Saintes et y rendre hommage au corps du bienheureux Eutrope, évêque et martyr [2]. » Que cet illustre tombeau, miraculeusement rendu à notre vénération, soit donc plus que jamais l'asile de ceux qui souffrent, le rendez-vous de ceux qui prient, la consolation des âmes qui croient, qui aiment et qui espèrent !

[1] Catenæ ferreæ ac manicæ cæteraque instrumenta ferrea diversa è quibus Beatus Eutropius vinctos liberavit suspenduntur.
(*Vinc. de B. ex Speculo historico, lib.* 10. *cap.* 18.)

[2] Viâ S. Jacobi in urbe Santonensi Beati Eutropii episcopi et martyris corpus dignè peregrinantibus visitandum est.
(*Biblioth. Roy. mss.* n° 1306 *et* 3550. *XIII*e *siècle*.)

CONCLUSION.

C'est le propre de la modestie chrétienne et de la gravité de l'historien, de n'offrir à la postérité que ce qui lui a été transmis par les ancêtres, et non des récits arbitraires, hasardés et dénués de vraisemblance [1].

Nous pensons avoir suivi cette règle de conduite tracée par saint Vincent de Lérins. Nous avons raconté ce que des auteurs célèbres avaient avant nous consigné dans des pages savantes ; nous avons consciencieusement voulu être exact, et, pour cette fin, nous n'avons puisé qu'aux sources les plus pures.

[1] In proprium est modestiæ christianæ et gravitatis non sua posteris dare, sed à majoribus accepta tradere.

(*S. Vinc. de Lérins.*)

Nous avons classé des faits épars dans une infinité de volumes, ou contenus dans des manuscrits oubliés. Nous croyons les avoir coordonnés selon leurs sphères chronologiques.

« Aucun ouvrage humain n'est parfait, dirons-nous avec le saint et savant pape Innocent III; nous prions amicalement le lecteur d'attribuer à la grâce éternelle tout ce qui s'y rencontre de bon et de convenable, et à l'imperfection de l'homme, tout ce qui est défectueux [1]. »

Que notre livre soit agréable et utile : c'est notre ambition. Que Dieu surtout en soit glorifié, c'est également notre plus douce récompense. L'amour des glorieuses traditions de l'antique Église de Saintes a été notre encouragement pendant notre long travail. Que ces traditions vénérables, rejetées par une impiété hostile et ténébreuse, révèlent à tout esprit juste et méditatif la perpétuité de la foi et l'unité des doctrines catholiques! Qu'on le sache : rien n'est superstitieux dans notre culte; rien de douteux dans nos croyances; rien d'inutile dans nos hommages; rien d'imaginaire dans notre dévotion; rien de déraisonnable, d'arbitraire, ou de nouveau dans nos pratiques! Tout est vrai dans nos dogmes, tout est sincère dans nos convictions, tout est grand dans notre foi, tout est sublime dans nos fêtes, tout est beau dans nos espérances,

[1] Gesta Innoc. III. c. 2.

tout est divin dans notre amour. Ainsi donc nous invoquons S. Eutrope, notre bienheureux martyr, pour que sa foi devienne notre flambeau, sa charité, notre vertu, son bonheur, notre héritage; ce but est digne de l'homme: c'est celui du chrétien.

« O bonheur ineffable! dirons-nous en terminant, avec un éloquent orateur, tandis que d'autres ne peuvent remonter qu'à deux ou trois siècles au plus; que là ils trouvent la naissance de leurs sectes et leurs modernes fondateurs, dont ils portent encore les noms; qu'ils sont forcés de voir l'époque précise où leurs pères se sont séparés de la grande et antique communauté chrétienne à laquelle ils appartenaient jusqu'alors, mais dont ils ont voulu altérer les dogmes, et qui les a retranchés de son sein : vous voyez, dans tout le cours des siècles, votre Eglise (Santone), toujours inséparablement unie à l'Eglise primitive et universelle, ne portant point d'autre nom que le sien, ce nom de Catholique qui lui est donné dans le symbole des Apôtres, ne formant qu'un seul et même corps avec cette vaste société des fidèles, répandus dans toute la terre, ayant les mêmes sacrements, la même croyance, un seul et même chef, héritier du prince des apôtres et chargé de paître cet immense troupeau. A qui êtes-vous originairement redevables d'un si précieux avantage, si ce n'est à votre premier évêque, qui vous apporta, de la source même, le lait pur de la foi et les eaux vives de la tradition? Il

laissa des successeurs qui forment une suite non interrompue jusqu'à nos jours. Vous avez la consolation de remonter, par une chaîne glorieuse de pasteurs orthodoxes, jusqu'à lui, et ensuite par lui jusqu'à saint Pierre! Il est grand le prix de la grâce reçue par le ministère (de saint Eutrope); renouvelons toutes nos protestations de fidélité à la doctrine qu'il nous enseigna, au Saint-Siège Apostolique qui l'envoya parmi nous, à l'Eglise Romaine dont il nous fit connaître les droits, au divin Sauveur dont il nous imposa le joug aimable et salutaire! » Telle est la source du vrai bonheur dans cette vie et dans l'autre; car, pour tout homme, quand les siècles finissent, l'éternité commence.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

PARTIE HISTORIQUE.

TABLE SOMMAIRE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES TROIS VOLUMES.

TOME PREMIER. — Chapitre Premier.

DEPUIS LA PAGE 1re JUSQU'A LA PAGE 104.

Chapitre Deuxième.

DEPUIS LA PAGE 105 JUSQU'A LA PAGE 343.

Chapitre Troisième.

DEPUIS LA PAGE 345 JUSQU'À LA PAGE 695.

TOME SECOND.

Chapitre Quatrième.

Chapitre Cinquième.

Chapitre Sixième.

TOME TROISIÈME.

Chapitre Septième.

Chapitre Huitième.

Chapitre Neuvième.

PARTIE MORALE.

TABLE

ALPHABÉTIQUE ET CHRONOLOGIQUE

DES ÉVÊQUES DE SAINTES.



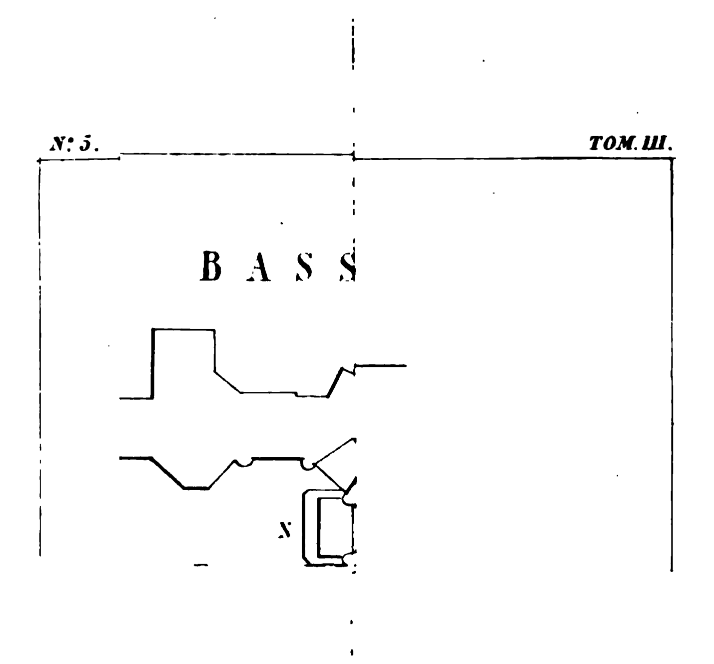
ÉVÊQUES DE SAINTES.


Fin.

ERRATA DU TROISIÈME VOLUME.

Page 31, ligne 2e, lisez : *monument.*
» 42. ligne 8e, lisez : *que je ne puis.*
» 43, ligne 17e, lisez : *ne m'ordonne.*
» 44, ligne 6e, lisez : *transport.*
» 146, ligne 14e, au lieu de : mort aumônier, lisez : *depuis, aumônier.*
» 192, ligne 11e, au lieu de : piété, lisez : *pitié.*
» 553 ligne 21e, au lieu de : confirmation, lisez : *consécration.*
» 760, ligne 14e, au lieu de : d'avènement, lisez : *événement.*

N. B. Au Ier vol., pag. 355, ligne 13e, au lieu de : douze ans, lisez : *quinze ans.*


B A S S
x

